BnF Gallica

Nobiliaire de Bretagne. (1668-1671). Tome III. M-Y ; et Supplément (fol. 387).

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France. Département des Manuscrits.
Français 8319

. Nobiliaire de Bretagne. (1668-1671). Tome III. M-Y ; et Supplément (fol. 387).. .

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

FR.
8319

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France. Département des Manuscrits. Français 8319

Supp. fr. 3674 3

Volume de 529 feuillets
Les feuillets 216. 271–274. 385. 386 sont blancs.
15 juin 1871.

Dons M. 128.

Supp. fr. 3674 3

Volume de 529 feuillets
Les feuillets 216. 271-274. 385. 386 sont blancs.
15 Juin 1871.

Dons N. 124.

Supp. fr. 3674 3

Volume de 529 feuillets
Les feuillets 216. 271-274. 385. 386 sont blancs.
15 juin 1871.

Dons N. 126.

Macé

Louis Macé Ecuyer sieur de la Roche de Coussé Conseiller du Roi et président au Présidial de nantes, & pierre Macé Ecuyer sieur de la pillardiere, prieur de saint aubin doudon

Portent de Gueulles à trois Têtes de daim d'or au Chef d'azur, chargé d'une Croix d'argent en Pointe. déclarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des Nobles de la Sénéchaussée de nantes par arrêt du 21. fev.r 1669. M.r le Jacobin Raporteur.

La preuve de sa noblesse fondée sur ce qu'il est petit fils d'officier de Cour Souveraine, son ayeul ayant servi à la Chambre des Comptes de cette province, et decedé dans sa Charge, et son pere servi successivement dans la même Charge le tems de 28 ans, et le dit deffeund. honoré de la Charge de Maire au dit nantes.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE B.F. MANUSCRITS
BIBLIOTHEQUE ROYALE

Le Maçon

François le Maçon Ecuyer sieur des Roches.

Porte d'argent à trois feuilles de houx de sinople declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle

de noble de la Sénéchaussée de Rennes par arrest du 22 7bre 1670.

Mr Denyau Raporteur.

François le Maçon Escuyer Sr du Rocher d'Offenv. est fils d'escuyer le Maçon Escuyer Sr de la noüe de son Mariage en juillet 1636. avec Damoiselle Marie Escouflarti, le dit Ollivier étoit fils de Richart le Maçon Escuyer Sieur de la Faieillée, qui au juillet 1591 avoit épouzé Dlle. Charlotte Gouyon, et eut pour frere Escuyer François le Maçon Sr des Beauvais, qui en fev. 1641. épouza Damoiselle lucresse de St. pern, le dit Richart étoit issüe du Mariage de Jan le Maçon et de Dame Marguerite Ferré, le dit Jan étoit issu de Jullien le Maçon qui étoit fils de Guillaume le Maçon, et de Rollande de Lessart Sieur et Dame de la Feillée, qui vivoient en 1519; le dit Guillaume étoit fils de noble homme pierre le Maçon Seigr. de la haudardiere et de Damoiselle perinne Blanchot. les Successions des quels se partageoient en 1502. entre leurs enfans. le dit pierre fils d'autre pierre le Maçon Jan le Maçon Escuyer Sr de la Bouffardiere épouza en 1516. Damoiselle Marguerite du Boisberanger, Richart le Maçon Escuyer Sieur de la Feuillée, épouza en janvier 1620. Damoiselle Isabelle Jullienne fille d'escuyer pierre Jullienne, et de Damoiselle Françoise du Roberil.

Le Gouvernement noble est prouvé par un partage noble au dessus de 100 ans de l'an 1502. joint à la Reformation de 1513.

De Madaillan

Messire René de Madaillan Chevallier Sieur Comte de Chauvigni.

Porte Cartelé au premier, et 4e. Tranché d'or et de Gueulle au 2. et 3. d'azur au lion Couronné, et lampassé d'or declaré noble Issu d'ancienne Extraction noble et Maintenu dans les qualités d'écuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Nantes par arrest du 15. 8bre 1670. Mr. Barin Raporteur.

Le dit deffendr. est marié avec Dame Marie Buemard de la villeneuve, et est fils ainé de Messire Phelipes de Madaillan Chevallier Seigr. de Chauvigny, et de Dame Marie Ollivier. le quel phelipes étoit fils puiné de Messire Jan de Madaillan Chevalier Seigr. de Montataire, et de Dame Judich de Chauvigni, le dit Jan étoit fils ainé de Messire louis de Madaillan Chevallier Seigr. de Montataire, et de Dame Marguerite Gay, le dit louis étoit fils ainé de Messire Guillaume de Madaillan, et de Dame Charlotte de la Roque Seigr. et Dame de Montataire le dit Guillaume aussi fils ainé de Messire Guichard de Madaillan Chevallier Seigr. de Montataire, et de Dame Jame de Marcouite. le dit Guichard étoit fils ainé de Messire arnauton de Madaillan et de Dame Cecille de puch.

Madic *

Dame Françoise Catelan douairiere des Maisonsneuves, veuve de Messire Jan Baptiste Madic, Chevallier du dit lieu Tutrice de Messire Jan Baptiste François Madic Chevalier leur fils ainé et faisant pour pierre henri Madic Ecuyer Sieur des Chartes frere puiné de son dit Mari.

Portent de Gueulles à trois lions d'or Rampans mornés deux et un declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble & de qualité decuyer et de Chevalier aux Rolles des nobles de la Jurisdictions Royalle de ploermel et de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 27 mai 1669. Mr. Denyau Raporteur.

Messire Jan Baptiste Madic Chevalier sieur de la maisonneuve pere des Mineurs deffeund. de son Mariage avec la dite Françoise Catelan, et pierre henri Madic son frere puiné étoient enfans de Messire Jan Madic Chevalier sieur de Maisonneuve et de Dame Thomasse Champion, le dit Jan étoit fils ainé d'anthoine Madic Ecuyer Sr. des Maisons neuve et du dresenc & de Damoiselle henriette le Balif, le dit anthoine étoit fils ainé decuyer Ollivier Madic sieur du dresenc Ollivier Madic sieur du dresnec, et de Damoiselle Janne haloret, le dit Ollivier fils ainé d'autre Ollivier Madic Ecuyr. sieur de Kuhel, et de Damoiselle Janne delindrenc, le dit Ollivier étoit fils ainé decuyer Guillaume Madic, et de Damoiselle hellene de Saint aubin, le dit Guillaume fils de pierre Madic employé dans la Reformation de 1445. et de Damoiselle alienor arsal, eturent pour enfans Jan fils ainé, Guillaume autheur des deffeunrs. Senestre, Janne nicolle, et autres puinés

Le dit Jan ainé fut marié à Damoiselle Janne phelipot fille d'allain phelipot et de Guionne de Carné./.

Magdelaineau,

Pierre Magdelaineau Ecuyer Sieur duplesix

Porte d'argent aneuf Glands de Sinople declaré noble issu d'extraction noble et dequalité decuyer au Rolle des nobles dela Senéchaussée denantes, comme issu dechevin deladite ville payant la somme de 1000 lt suivant la declaration du Roi au Receveur établi par sa Majesté par arrêt du 25. fer. 1671. Mr. Salion Raporteur en conséquence des privileges accordés par le Roi aux Maires et Echevins delaville denantes.

Ledit pierre Magdelaineau Sr. duplesix a épousé en avril 1668. Damoiselle Janne Guerin, Il est fils depierre Magdelaineau Ecuyer Sieur dela Templerie Conseiller du Roi, auditeur en la Chambre des Comptes de Bretagne et Echevin denantes en 1623. et de Damoiselle anthoinette Thomasseau le dit pierre étoit fils de noble homme Laurant Magdelaineau Sieur dela Templerie ancien Conseiller et Echevin delaville denantes en 1599.

Mahault *

Jacques Mahault Ecuyer sieur de Monerion

Porte d'argent au Grelier de Sable lié et enguiché de Gueulles accompagné de trois feuilles de houx de Sinople la pointe en bas premierement Interloqué par arrêt du 26. 9bre. 1670. Mr. Ouzieau

delaingle Raporteur par le quel Il est ordonné au deffend.
de Justiffier par autres actes que ceux par lui produits Son attache
et descente de louis Mahault possesseur du Manoir de Meneskelin
paroisse de Melguen.

Et par autre arrêt du 12 fev. 1671. Mr. Des Cartes Raporteur
declaré noble Issu de extraction noble et de qualité d'ecuyer au
Rolle des nobles de la Sénéchaussée de quimper Corantin.

Le dit Jacques Mahault deffend. est fils de louis Mahault
et de damoiselle Janne poulhou, le dit Louis étoit fils de Bernard
Mahault Sieur de Kanyouarch, le dit Bernard étoit fils
de Christople Mahault, de son Mariage avec Damoiselle
Marie le Cuing, le dit Christople étoit fils d'allain
Mahault, et de Damoiselle Marie Rospiec, le dit allain
étoit fils de Rivu Mahault Sieur de Kanyouarch.

Mabé

Jan Mabé Ecuyer Sieur de Moulines
prend d'argent à la Croix Gironnée de Gueulle
Interloqué par deux arrêt, le premier du 6 fev. 1669. Mr.
le Jacobin Raporteur, qui ordonne au dit Mabé de Justifier
le Gouvernement noble de ses ancestres depuis l'arrêt
de la Chambre de la Reformation de la noblesse de la
province de normandie ou Juillet 1565, soit par Contrat
de Mariage, partage, et Convocation de larriere ban

de la dite province dans six semaines.

Et par le second du 25. juin 1670, Mr. Dorieu Raporteur Il est ordonné que les Rolles des Tailles de la paroisse de Moulines de 1601, et 1645, seront a la diligence du dit Mahé representé devant les presidents et Elus de Mortain, pour en présence du substitut du Pr. Gal du Roy du dit lieu etre donné acte de la verité des dits Rolles, le nom de Mahé employé entre les exempts, et à Cause de leur noblesse.

Mahé

Pierre Mahé Escuyer Sieur de la Touche demeurant audit lieu de la et paroisse de Brehand, Evesché de St. Brieuc, Toussaint Mahé sieur de la Touche demeurant a sa Maison noble de la forge paroisse de plouguenas Evesché de St. Brieuc.

prenoient pour armes d'azur à trois Roses d'argent, declarés usurpateurs de noblesse et condamnés chacun en 400.# d'amende au Roi par arrest du 14 mai 1669 Mr. Denyau Raporteur.

Il n'y avoit dans leur production aucun Gouvernement noble justifié aucun principe établi, aucun partage auparavant les avans, ni meme depuis que sur le seul degré des deffendeurs, aucune Reformation de la Chambre des Comptes, ni aucune preuve aparente de noblesse.

Mahé

Claude Mahé sieur de Kmorvan, Ecuyer Morice Mahé son fils aîné, & Sebastien Mahé son fils Juveigneur contre Sebastien Mahé Ecuyer sieur de Kouant, ollivier Mahé Ecuyer sieur de pradennou, René Mahé Ecuyer Sr de Bedouare, allain Mahé Ecuyer Sr de Trezeguer,

portent d'argent a deux haches d'armes adossées de Gueulles surmontées d'un Croissant aussi de Gueulle declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles des Jurisdictions Royalles de Carhaix de Conq, Rosporden, de quimperlé, et de St Renan par arrêt du 20. Mai 1669. Mr huart Raporteur.

Le dit Claude Mahé premier deffend.r a épousé en avril 1645. Dlle Jullienne Renée le Rigot Dame de Chateaulorent, duquel Mariage sont Issus les dits Morice, et Sebastien Mahé. Il est fils aîné d'ecuyer françois Mahé Sr de Kmorvan de son Mariage en 1608 avec Damoiselle Janne Gourio, le dit françois étoit fils aîné d'ecuyer pierre Mahé Sr de Kmorvant et de Dame Claude de Kengar de la Maison de penandreff, Il épouza en seconde nopce Damoiselle Chretienne Gallier, le dit pierre étoit fils aîné de nobles gens allain Mahé sieur de Kmorvan et de Damoiselle françoise de Kelguen qui contracterent Mariage en Mars 1557, le dit allain étoit fils aîné de noble Gens ollivier Mahé, et de françoise Kliguet Sr et Dame de Kguequen Ils vivoient en 1539, le dit ollivier étoit frere puiné de Guion Mahé qui fut Marié avec Damoiselle Janne Kozel et de son Mariage laissa une fille unique son heritiere principalle et noble nommée Janne Mahé, lesquels,

Guyon, et Ollivier Mahé étoient issus d'autre Guyon, escuyer Mahé qui vivoient en 1443.

Secondement Sebastien, et Ollivier Mahé Escuyer Sieur de Konant et de pradenou sont issus de françois Mahé Escuyer Sieur de Kherué, et de Dlle. francoise le Buhalo. le dit françois l'un des enfans Juveigneurs de Gilles Mahé Sr. de Mesionneur Conseiller du Roi et son Bau siege Royal de lesneven et de Damoiselle francoise le Moine, le dit Gilles étoit l'un des fils Juveigneurs avec Jan Mahé Sr. de Mesnou, adelice et Marie Mahé d'allain, Mahé, et de Damoiselle Catherinne de Kbiguet.

3. René Mahé Escuyer Sieur de Kedouars est issu d'escuyer Philipe Mahé Sr. de Kedouars et de Damoiselle Renée Bulliork le dit Phelipe frere puiné de françois Mahé enfans de pierre Mahé Sr. de Kmorvan qui épousa en premiere nopce, la dite Marie de Kengar, et en seconde Christinne Gallier.

4. Ecuyer allain, & Ollivier Mahé sont enfans de Sebastien Mahé l'un des fils puinés d'escuyer pierre Mahé Sieur de Kmorvan.

Le Gouvernement noble & par les partages est soutenu dans la preuve par la Reformation de 1443. et par la Comparution aux Montres Generalles de 1481. 1503. et 1534. en équipage d'archer en Brigandine.

Mahé

Damoiselle Catherinne ersoi veuve d'ecuyer Jacques Mahé sieur de Kyvon faisant pour françois Mahé Escuyer Sieur

de Kyven son fils.

Portent d'argent à deux haches d'armes de Gueulles declaré noble issu d'ancienne extraction noble, et de qualité d'ecuyer au Role des nobles de la juridiction Royalle de Conq, Fouesnant, et Rosporden, par arrêt du 14. 8bre. 1670. Mr. Huart Raporteur

Le dit Jacques Mahé pere du dit Mineur de son Mariage avec la dite ursoi étoit issu d'olivier Jacques Mahé Sieur de Kyven, lequel étoit fils de Jan Mahé aussi Sieur de Kyven le dit Jan issu de prigent Mahé, & de Janne de launay Sieur et Dame de Kyven, le dit prigent demissionnaire de Gilles qui étoit issu d'ollivier Mahé Sr. de Knorvan ses aînés duquel ont été Maintenus par l'arrêt de la Chambre du 20 mai 1669. dans la personne de Claude Mahé Ecuyer Sr. de Knorvan et autres Damoiselle Catherinne Mahé femme de Jan de la Coudraie Ecuyer Sieur du grand pré.

Le Maignan

Charles le Maignan Ecuyer Sieur de lescorce françois le Maignan Ecuyer Sr. du Boirvignaud, et louis le Maignan Ecuyer Sieur de Marcheix.

Portent de Gueulles à une Bande d'argent, chargées de trois Croisilles de Sable. declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de nantes par arrêt du 31. Xbre. 1668. Mr. le febvre Raporteur

Charles le Maignan Ecuyer Sieur de lescorce a eu de son

Mariage en 1648, avec Damoiselle Marguerite Durand, pour
fils aîné de Messire Jan le Maignan Chevalier Seig.r de lescorce
de son second mariage avec Dame Janne de Cherbonneau, et avec
pour frère puiné Ecuyer François le Maignan, le dit Jan étoit
fils aîné du dit Jacques le Maignan, de son premier Mariage
en 1577, avec Damoiselle Marguerite Bouexeau, qui en second
Mariage épousa Damoiselle Catherinne lingier en 1593. et eut
de ce dernier Mariage Ecuyer René le Maignan, le dit Jacques
Issu fils puiné de noble homme Jan le Maignan de son Mariage
en 1541, avec Damoiselle Roze pautin et eut pour frère aîné Ecuyer
Jan le Maignan S.r de lescorce, le dit Jan le Maignan étoit fils
aîné d'autre Jan le Maignan et de D.elle Leonne de la Cour, qui
Contracterent Mariage en 1497. le quel étoit aussi fils aîné
d'autre noble Ecuyer Jan le Maignan de son premier Mariage
avec Damoiselle Catherinne de la Tribouille, il épousa en seconde
noce D.elle Catherinne Boucher, le dit Jan étoit Issu fils aîné
de noble homme Rolland le Maignan Seig.r de lescorce et de
Damoiselle Janne de Marcheix.

Isabelle le Maignan fille du S.r de lescorce, et de Damoiselle
Renée de Bougrenet, épousa en 1612 Charles Cherbonneau
fils puiné de Leschasserie.

E. François le Maignan du Boisvigaud a épousé en 1658.
Damoiselle Gillette Marie amiaud, il est fils de Ecuyer
Jan le Maignan Seig.r de lescorce et de Dame Janne
Cherbonneau. Ecuyer René le Maignan S.r de Marcheix
fils de Jacques le Maignan Ecuyer S.r de lescorce et de
Catherinne lingier a épousé en 1632. Damoiselle Françoise
Juriette.

Catherinne le Maignan épousa Jacques le Maignan,
René le Maignan épousa yvon du Breil.

La preuve est établie par le Gouvernement noble et partage
noble partagé pendant trois sur les degrés articulés,

Le Maignen

Jan le Maignan Escuyer Sr. de Kaugat, Isaac, Charles le Maignan Escuyer Sr. de Kbosw et Jan le Maignan Escuyer Sieur de franchevile ses enfans.

Yves le Maignen Escuyer Sr. de Kroal, Claude le Maignan Sieur delaville au Roux son frere puiné.

Christophle le Maignen Escuyer Sieur de Kbasquen; Escuyer vincent Jacques et pierre le Maignan ses

Portent de Gueulles à une Bande d'argent, Chargée de trois croissants de sable? declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles des Jurisdictions Royalles de St. Brieuc, auray, et ploermel, par arrêt du 12e. Mars 1671. Mr. Anoul Raporteur.

Jan le Maignan Escuyer Sr. de Kaugat épouza en Xbre 1637. Damoiselle perinne de Coetlogat dont sont Issus les dits Isaac, Charles, et Jan le Maignan ses enfans, le dit deffendr. est fils ainé de Guillaume le Maignan Escuyer Sieur de Kaugat qui en Xbre 1612 avoit épouzé Damoiselle Guillemette aubin de la Treallays, le dit Guillaume étoit fils de nobles Gens autre Guillaume le Maignan et de Dlle. Janne de Gautron Sr. et Dame de Kaugat et avoit pour sœur Damoiselle Renée le Maignan, Mariée à noble homme Jan floret, le dit Guillaume étoit Issu du Mariage de pierre le Maignan avec Damoiselle Marie dequelesconet Sieur et Dame de Kmeolo, le dit pierre étoit fils d'autre pierre de Maignen, et de Damoiselle françoise Evenart Sieur et Dame de Kmeolo, qui vivoient en 1519, le dit pierre étoit fils de Jean le Maignen Escuyer Sr. de lescorat, le dit Jan étoit fils puiné d'autre Jean le Maignen et de Damoiselle Catherinne le Boucher Sieur et Dame delescorat, le quel avoit épouzé

en premiere nopce Catherine de la Triboüille

2.° Christophle le Maignen & ses freres puinés autres deffend.rs Sont Issus du Mariage de pierre le Maignen Escuyer S.r de Kdaniel et de Damoiselle Jeanne Galicher; le dit pierre étoit fils unique d'yves le Maignen qui étoit frere puiné de Guillaume le Maignen du quel Guillaume Issu Jan le Maignen S.r de Kangat.

3.° yves le Maignen S.r de Kuoel et Claude le Maignen son frere puiné sont enfans d'ollivier le Maignen Escuyer S.r de Kuoel de son Mariage en 7bre 1620, avec Damoiselle anne de Aufflay et ont pour Soeur D.lle perronnelle le Maignen qui en 1658 a épouzé Messire Jacques hiacinte du Bois Berthelot, Seig.r du dit lieu, le dit ollivier étoit fils ainé de Guillaume le Maignen, et de Damoiselle Marguerite de penpoullo, le dit Guillaume étoit fils ainé d'escuyer Trestan le Maignen, et de Damoiselle perrinne deplouer, le dit Tristan étoit fils puiné et Juveigneur d'escuyer pierre le Maignen S.r de Kuoelo, et de D.lle Françoise Esnart.

Le dit yves a épouzé en 1648, D.lle Marguerite le Merdy, et le dit Claude son frere puiné, D.lle anne le Guedret

Le Gouvernement noble au dessus de 200 ans est prouvé par un partage aviage de l'an 1506. et par les Reformations de 1448, et 1513, et la montre Géneralle de 1479 en équipage d'archer en Brigandine.

Le Maignen

Louis le Maignen Escuyer Sieur de Traversiers originaire de normandie.

Porte d'azur à la face d'or acompagné de trois Mollettes d'esperon de Même deux en chef, et une en pointe.

premierement declaré usurpateur de noblesse, et condamné en 400 ll d'amende au Roi par arrêt du 7. 9bre 1668. Mr Deuzan rapporteur. les conclusions de Mr le Pr Gal étoient au maintenue.

Et par autre arrêt du 14. fev. 1671, Mr Salion Raporteur déclaré noble issu de extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle de nobles de la Senéchaussée de Rennes, sans avoir égard à l'arrêt du 7. 9bre 1668. en conséquence des actes par lui nouvellement decouverts et dechargé de l'amande portée par le dit arrêt

Le dit Louis le Maignen deffendr est issu d'autre Ecuyer Louis le Maignen, et de Damoiselle Michelle Gaudin sa derniere femme qui contracterent Mariage en 1594, le dit Louis étoit issu de ecuyer louis le Maignen de son Mariage avec Damoiselle Marie Langlois le dit René étoit fils de ecuyer Jacques le Maignen et de Damoiselle Françoise Jannes, il avoit épousé en premiere nopce en 1607, Dlle Françoise Ernault fille de noble homme anthoine Ernault sieur des Landieres et de Dlle Françoise Besnard le dit Jacques étoit issu de Jan le Maignen et de Damoiselle Janne Debey sa premiere femme il vivoient en 1533. il épousa Guionne le Croc, en seconde nopces le dit Jan étoit issu de Richart le Maignen et de Dlle Marie Langlois, il épousa en seconde nopce Damoiselle Judith de verdun sa veuve en 1512, le dit Richart étoit issu de ecuyer Collin le Maignen qui vivoit en l'an 1470.

Maillard

Damoiselle Françoise Gabori veuve de Georges Maillard Ecuyer sieur du Bois, Mere et Tutrice d'ecuyer Georges

Briand Maillard son fils

Porte de Gueulles à trois Maillets d'or en Chef, et un en pointe.

premierement Interloqué par arrêt du 7 fer 1669. Mr le fevre R.
qui ordonne qu'il sera justifié par autres actes que ceux
Mentionnés au procés que Guillaume ou Georges Maillard
son fils sont au nombre des nobles dans la Reformation
de l'an 1427. et que les dits Maillards sont descendus des dits
Guillaume et Georges Maillards

Et par autre arrêt du 18 Mai 1669. Mr. de lopriac Raporteur
declaré noble issu d'extraction noble, et de qualité d'ecuyer au
Rolle des nobles de la Senéchaussée de nantes.

Le dit Georges Briand Maillards est fils d'ecuyer Georges
Maillards Ecuyer Sr. de Bois saint lys, et de la dite Dlle.
françoise Gabori, le dit Georges fils d'autre Georges Maillard
Ecuyer Sieur du Bois saint lys et de Damoiselle Janne
Lieillart, de leur Mariage en fer 1602 le dit Georges étoit fils
d'hector Maillard sieur du Bois saint lys, et de Damoiselle
Janne Menardeau qu'il épousa en 1571, le dit hector étoit fils
de Jan Maillards sieur de Bellestre et du Bois saint lie
de son Mariage en 9bre 1511, avec Damoiselle Marie de
Mareil. il épousa en seconde nopce Damoiselle Janne Chenu
le dit Jan étoit fils de françois Maillards sieur de
Bellestre et de Damoiselle Marie pastourel le dit françois
étoit fils de Georges Maillard Sr. de Bellestre, et de Dlle.
Marguerite le Gentil, et le dit Georges étoit fils ainé
heritier principal de Guillaume Maillard Seigneur
de Bellestre la succession duquel fut partagée en 1461,
Damoiselle louise Maillard fille de noble gens Mori
Maillards Sr. de Bellestre, et de Damoiselle Georgette
perottin, étoit en 1628. Mariée avec Jullien de
Mesleroir, Damoiselle françoise Maillard fille de

noble Gens hector Maillard, et de Janne Menardeau,
épouza en may 1587, noble homme Jan haye S.r duvivier

Le Gouvernement noble par les partages est prouvé sur tous les degrés ou Il y a eu occasion de partager avec l'employ de la Montre Généralle de l'an 1467, ou Georges Maillard comparut au nombre des Gendarmes, avec son page, et des Montres de 1480 & 1481.

Maillard

Jan Maillard Escuyer Sieur de porteas,
porte de Gueulles a trois Maillets d'or. arrêt interlocutoire du 3. 7bre 1669. Mr de lopriac Raporteur, par lequel il est ordonné que le deffend.r justifiera plus amplement, et par autres actes que ceux par lui produits qu'il est de la famille de Jan Maillard et de la Mareil sa femme.
Autre arrêt du 31. may 1670. Mr Daniau Raporteur, par lequel Il est declaré Issu d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes.

Le deffend.r prend son attache aux Maillards du Bois saint lys Maintenus par arrêt de la Chambre du 18e May 1669. cy dessus, par Jan Maillard frere Germain d'hector Maillard qui a fait la Branche du Sieur du Bois Saint lys, du dit Jan Maillard Sieur du pont

Berard frère du dit hector, et de Dlle Janne aubuette sa femme est Issu Jullien Maillard fils unique Marié a Dlle Janne Brindel dont est Issu Jan Maillard Sr. dupont Berard qui épousa Damoiselle Françoise Cherel du Mariage desquels est Issu le dit Sr. desportes deffendeur.

Le Maire

Pierre le Maire cy devant nommé Briand Sieur deuirimont avoit pris de Gueulles à trois Chevrons d'argent accompagnés de trois Trefles de Même deux en Chef, et un en pointe declaré usurpateur de noblesse, & Condamné en 400lt. damande au Roy par arrêt du 9e. avril 1669. Mr. le Jacobin Raporteur

Le Maitre * *

Messire Samuel le Maitre Chevalier, Seigr. de la Garlais Jan le Maitre Escuyer Sr. de la Bernardiere fils ainé de ceysd Jan le Maitre, et de Dame Esther de pembulyo.

Portant d'azur au lion Rampant d'argent acosté de deux epées aussi d'argent Garnies d'or, les pointes en haut, les dites pointes aussi d'or declarés nobles. Issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée

de nantes par arrêt du 29. 9bre 1668. Mr. Raoul Raporteur.

Le Maitre. *

Dame Renée de la Feriere douairiere de Crenew veuve de Claude le Maître sieur du dit de Crenew, Mere et Tutrice de René, Gabriel et louis le Maître Issus de leur Mariage Jacques le Maître Escuyer Sieur de Castre. declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de nantes par arrêt du 28. Janvier 1669. Mr. Raoul Raporteur.

De pierre le Maître, et de Damoiselle Françoise Guehenneuc sa femme Issurent Jan et armel le Maître, duquel Jan fils ainé les Sieurs de la Garlaye sont descendus, d'armel puiné Escuyer Sieur de lourme & de Crenew, et de Dlle. Clemence Bodin, Issurent esprit le Maître, qui fut marié avec Damoiselle Marie de lorriere qui eurent pour fils Robert le Maître, lequel épousa Roze de lerre fille du Seigneur de Trevent, qui eurent de leur Mariage qu'une fille nommée Janne, Darmel second du nom Marié avec Damoiselle Catherinne de Saint aubin, Issurent Guillaume et Jullienne le Maître, le dit Guillaume épousa en premiere nopces Susanne de Bodeval Dame de la mordelais dont Il n'eut que deux filles, Rose le Maître et Renée le Maître dame de la Mordelais, qui fut Mariée a Julien du Rocher, Escuyer Sieur de vauguerin, en seconde nopce, le d. Guillaume épousa Catherinne Collobel Dame

de Castre de Tremou, Creneuc, qui épousa Damoiselle Louise Thomas, et deux Sont le dit deffunt Claude le Maître pere des dits Mineurs, Jacques, et René le Maître.

Le Maître

Rodolphe le Maître Sieur de Posman Sénéchal et premier Magistrat, et Sénéchal du Compté de Porhoet.
prenoit pour armes d'azur au Chevron d'or accompagné de trois Souces formées aussi d'or, deux en Chef et une en pointe.
declaré usurpateur de noblesse et comme tel Condamné en 400 # d'amande au Roi par arrêt du 30 Juillet 1669 Mr. le Jacobin R.
Il ne réprésentoit ny reformations, ni partages noble, et Il ne fondoit la preuve de Son principe, que Sur un aveu rendu en 1525, par un paysan qui employoit la qualité d'ecuyer à Son quart ayeul; et un autre en 1550, a Son Trisayeul, qui lui donne la qualité de noble, au Surplus Il ne prouvoit aucun des degrés Suivants par aucun acte dont on pretend Induire le Gouvernement noble.

Malescot *

Gilles Malescot Ecuyer Sieur des hayes Conseiller

Secretaire du Roi, Maison et Couronne de france, jan Malescot Escuyer Sieur de villeneuve Son fils aîné, pierre Malescot Escuyer Sieur de deffert, Guillaume Malescot Escuyer Sieur de Monceaux, son fils puiné. Luc Malescot Escuyer Sieur de Monceaux, Conseiller Secretaire du Roi, Maison et Couronne de france, & Controlleur en la Chancellerie de bretagne.

Portent d'hermines a une Rancontre de Cerf de Gueulle.

declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrest du 13e 7bre 1670. Mr de la Carte Raporteur. en Conséquence de l'arrest du Conseil d'état du Roy du 9e 7bre 1669.

Malterre

Jacques Malterre Escuyer Sieur du Meseray, yves Malterre Escuyer Sieur du dit Lieu & du verger son pere

Portent de Gueulles a trois Chevrons d'argent accompagnés de trois Lozanges de Meme deux en Chef et une en pointe.

premierement Interloqués par arrest du 19 Janvier 1669. Mr de la Bourdonnais Raporteur, qui ordonne aux dits Malterre de Raporter l'extrait de la Reformation de 1513.

Et par autre arrest du 1er Mars 1669. Mr le febvre Raporteur Declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Dinan

Le dessus dit est fils aîné d'yves Malterre Sr de Messeray, et de Damoiselle Mitchelle nau de la Maison de la villegouz lequel

yves étoit fils de françois Malterre qui en Juillet 1596 épousa Damoiselle Catherinne de la fontainne le dit françois étoit fils de Jan Malterre sieur de hieraume Malterre et de Dlle. Catherinne Jacques; le dit heriaume fils de pierre Malterre employé dans la Reformation de 1513. et de Damoiselle Janne de la Motte. le dit pierre fils de hamon Malterre.

Noel Malterre sieur du Messeray épousa en aoust 1570 Dlle. Janne delaunay La reformation de 1513 jointe aux Montres Gales suivantes fait le principal établissement de la preuve.

De Mangin.

Nicolas de Mangin sieur de la digué, demeurant en la ville de Martigné ferchaut.

portoit facé d'argent et de Gueulles au lion d'argent armé et lampassé de Gueulles sur le tout. declaré usurpateur de noblesse et condamné en 400tt d'amande au Roi par arrest du 3. avril 1669 Mr. Barin Raporteur.

Il ne Raportoit aucun Titre ni aucun acte considerable mais seullement quelques attestations Mandiées et Recherchées à dessein, qui ne pouvoient établir aucune preuve.

Maniou *

yves Maniou Escuyer sieur de perros.

Porte d'azur à un Lion Couronné d'argent declaré noble Issu d'extraction noble et qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Renan, par arrest du 24e Mai 1670. Mr. de lopriac Raporteur.

yves Manion Ecuyer sieur du perros est fils ainé d'ecuyer Tangui Manion et de Damoiselle anne legal Sr. et Dame de perros, et de Damoiselle Janne autret, le dit Christophle étoit fils ainé d'yves Manion Sr. du perros et de Damoiselle louise Touronce le dit yves étoit fils de Guillaume Manion et de Damoiselle Janne delaunay. le dit Guillaume étoit Issu de du Mariage d'autre Guillaume Manion, et de Damoiselle Catherinne de Guenisac.

Le Marant

vincent le Marant sieur de penvern

porte d'azur à la Tete d'aigle arrachée d'argent accompagnée de trois Mollettes de Même 2 et 1 au Canton parti de Bretagne et de Rohan premierement debouté par arrêt du 15. 7bre. 1670, Mr. des Cartes R. et condamné en 400tt d'amande au Roi.

Et par autre arrêt du 21 fev. 1671. Mr. le jacobin Raporteur, le dit vincent le Marant ayant été reçu a produire les actes par lui nouvellement Recouvers en Restitution Contre le susdit arrêt du 15. 7bre 1670 déclaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Morlaix sans avoir égard au dit arrêt de deboutement.

Et sur la Requête presentée par françois le Marant Ecuyer sieur de Kbiriou, Cousin Germain du dit vincent le Marant sieur de penvern arrêt du 23 Mars 1671. Mr le Jacobin Rapporteur qui declare le dit arrêt du 21 fer dernier obtenu par le dit vincent commun entre les dits le Marant et le dit françois le Marant noble Issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer; au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Morlaix par arrêt du 23 mars 1671 Mr le Jacobin Rapporteur.

Vincent le Marant Ecuyer sieur de penanvern deffendeur est fils d'ecuyer Guillaume le Marant et de Dame Marie gpinvit sieur et dame de penanvern, le dit Guillaume étoit fils ainé d'ecuyer françois le Marant, et de Dlle Jullienne du dresnay; le dit françois étoit fils unique d'autre Ecuyer françois le Marant, et de Damoiselle Marie de la Boessiere qu'il epousa en 1559; le dit françois étoit fils de Jan le Maurant Ecuyer Sr de penanvern, et de Dame Janne le Bihan qu'il epousa en fer 1503. fille d'ollivier le Bihan Sr de penhalé et de Basile le Dimanach le dit Jan étoit fils ainé d'ecuyer pierre le Marant Sr de penanvern, et de Damoiselle Janne de Tromelin.

Le dit vincent le Marant deffendr a epousé Damoiselle Nicolle du Bahuno. Damoiselle Blanche de Kuichegan étoit Mariée à noble personne Jan le Marant en 1471, sieur et Dame de penanguern dont fut fils françois le Marant Ecuyer sieur de penanguern et Janne le Marant qui fut mariée a yvon pigeon, et Marie le Marant femme de noble homme Ollivier de Beaucours.

Les dits le Marant se trouvent marqués dans les reformations de 1535, et des nobles aussi de même nom, se trouvent employés dans la Reformation de 1427, le Gouvernement noble, d'ailleurs suffisament prouvé par les partages.

De Marbeuf +

Messire Guillaume de Marbeuf Chevalier Seig.r Baron du dit lieu, Chef de nom et d'armes de Marbeuf, fils aîné de Messire Claude de Marbeuf Chevallier Baron du dit lieu, Conseiller du Roi en tous ses Conseils & president au Mortier au parlement de Bretagne et de Dame Robine le febure pour lui, et pour Messire luc de Marbeuf, et autres freres et soeurs puinés et Messire Claude de Marbeuf Chevallier seig.r vicomte de Chemelieres, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, president au Mortier au Parlement de Bretagne pour lui et pour Messire Claude, et Guillaume de Marbeuf enfans de son premier Mariage avec Dame Janne Cadio, et Messire Claude de Marbeuf, fils de son second Mariage avec Dame louise Gabrielle du louet.

Portent d'azur à deux Epées d'argent passées au Sautoir les pointes en Bas, les gardes d'or. declarés nobles issus d'ancienne extraction noble, & Maintenus dans les qualités d'ecuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes par arrêt du 15 9bre 1668. M.r des Cartes Raporteur.

Messire Claude de Marbeuf Che.r Seig.r Baron de Blaison presid.t au Mortier au Parlement de Rennes, épousa en 1599. Dame Robinne le febure; Claude de Marbeuf Chevalier de Malte en 1672.

Janne de Marbeuf Dame de la Moreliere soeur du dit Claude fut mariée avec Jacques vigier Ecuyer sieur de la lardiere, françoise de Marbeuf Mariée avec Guillaume de Gastinaire Ecuyer Sieur de la papiniere, Messire Jan de Marbeuf Che.r fut Marié à Dame Marie de Blois; Il fit son testament en 1597; Il est qualifié dans les actes de noble Ecuyer. Jan de Marbeuf Seig.r du Chesne et de la pelletiere Conseiller en la Cour; Il eut pour frere Claude de Marbeuf Ecuyer Sieur.

de la lançonniere qui ceda ce qui lui pouvoit competer suivant la Coutume de poitou, entre les nobles dans la Succession de feu noble Gilles de Marbeuf sieur de la Motte leur frere les dits Jan, René, et Gilles étoient issus de Mathurin de Marbeuf qui vivoit en 1540, de son Mariage avec Damoiselle Bernarde Girard, le dit Mathurin étoit fils de pierre de Marbeuf Ecuyer sieur du Chesne, qui contracta Mariage en 7bre 1478, avec Damoiselle Marie Tinguirot fille ainée de noble personne François Tinguirot Ecuyer Sr de la Motte, et de Damoiselle Janne provost, le dit pierre étoit fils ainé d'Ecuyer louis de Marbeuf et de Damoiselle Marie Rondeau, le dit louis étoit fils de Jan de Marbeuf, et de Damoiselle Marie de la Roche, le dit Jan étoit fils de Messire Jan de Marbeuf Chevallier, de son Mariage en 1409, avec Dame Guillemette Bardoune, le dit Jan étoit fils de noble Thebault de Marbeuf, vallet qui fut Marié avec Dame agathe Thebaut, Ils étoient decedés en 1385.

De Marbré

Jan de Marbré Ecuyer sieur du fresné, et Jacques de Marbré Ecuyer sieur de Couedron, autrement dit Malabry.

Portant d'argent à une aigle de sable Eployée. declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de nantes par arrêt du 22 9bre 1668, Mr Deniau Raporteur.

D'Ecuyer arthur de Marbré et de Georgette dupont, Issut Robert de Marbré sieur du fresne qui epousa en 1578, a Jeanne

de Montauban duquel a yssu pierre de Marbré qui fut Marié a Damoiselle françoise Gifart, dont yssut andré de Marbré Marié a Catherinne Clement quieurent pour fils Jan de Marbré qui epouza Marie vivier dont yssut Charles de Marbré Marié à Marguerille Gaultier, ilseut pour enfans de son Mariage philipe de Marbré sieur du fresne; pierre de Marbré sieur du Boismuzay, et de Damoiselle perounelle, et françoise de Marbré, qui partagerent les successions de leur pere, et Mere en 1616.

Le dit Philipes de Marbré sieur du fresne epouza Damoiselle Marthe de Tresle en Juin 1618; en premiere nopce, et en seconde nopce, il epouza Damoiselle françoise Jouan; Jan Marbré yssut de ce Mariage, à epouzé en aoust 1657, Damoiselle Marie de Champeaux.

La preuve du Gouvernement noble au desir de la Coutume est Jointe a la Reformation de 1427, 1513, et a la Montre Generalle de 1483.

De Marbré *

Escuyer Gabriel de Marbré Chef de nom et darmes de Marbré de Treron, et Escuyer Jan pierre de Marbré son fils aisné.

Portent d'azur à une Croix d'argent, chargée de Cinq alerions de Gueulles declarez nobles yssus d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles

de la Senéchaussée de nantes par arrest du 20 Xbre 1668. Mr
Deniau Rapporteur.

De noble Ecuyer pierre Marbré Sr de Mallarit, et du Breil,
de son Mariage avec Damoiselle hilaire de lourme Issurent
Guillaume de Marbré Ecuyer Sieur de Malarit ainé
et Jan de Marbré puiné Ecuyer Sieur de Trevon, et du Breil
du Mariage du dit Guillaume avec Damoiselle Janne le Maitre
sortit Damoiselle helene de Marbré fille unique, la quelle
épouza Ecuyer Jan delepinay de la Maison de lespinay Chaffault.
De Jan Seigr de Trevon et du Breil puiné du dit Guillaume
et de son Mariage avec Dlle perinne de Juet, Issut Ollivier
de Marbré Seigr de Trevon, et du Breil, le quel épouza en premiere
nopce Damoiselle Renée du Rouvray dont il lui eut que deux
filles, en seconde nopce Damoiselle Georgine de Juet duquel
Mariage Issurent Jacques, et Gui, de Marbré, le d. Jacques
ainé Seigr du Trevon, et du Breil fut marié à Damoiselle
Marie de vassault de Martimont dont il luy eut qu'une fille
nommée Georgine, à la quelle succeda Gui de Marbré puiné
le quel épouza Damoiselle Renée du Boys des quels Issut
Ecuyer louis de Marbré fils ainé qui épouza Damoiselle
Guionne de Trelan du quel Mariage Issut Ecuyer Jullien
de Marbré fils ainé le quel contracta Mariage avec Dlle
Gillette Dollier; du quel Mariage est Issu Ecuyer Gabriel
de Marbré a present Seigr de Trevon Chef de nom et
d'armes deffendeur quel a épouzé Damoiselle Jacquette
du Bouexic, de la pommeraie dont est Issu Jan pierre de Marbré
leur fils ainé.

Marcadé;

Jan Marcadé Escuyer Sieur duval

Porte d'argent a trois lions Morné de Gueulles deux en chef et une en pointe. declaré noble Issu d'ancienne extraction noble et de qualité decuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de plormel par arrest du 9e aoust 1670. Mr. Denyau R.

Le deffendeur est Issu des Marcadé du Rerel du Temple et de la paraudaye, par Guillaume Marcadé qui épouz a Damoiselle hellonne duval. dont Issut Robert Marcadé, duquel et de son Mariage avec Dlle. Guillemette Marchant Issut Jan Marcadé qui a eu pour fils le dit Jan Marcadé deffendeur.

Marcadé *

Guillaume Marcadé Escuyer Sieur de la Mineraye, autre Guillaume Marcadé Escuyer Sr. du Gage; Jan Marcadé Escuyer Sieur de la Boullaye.

Portent d'argent à trois Lions de Gueulles deux et un declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité decuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de ploermel par arrest du 7. Mars 1671. Mr. Denyau Raporteur.

Le dit Sieur de la Mineraye est fils decuyer Louis Marcadé et de Marguerite Jocet, le dit Louis étoit fils

Escuyer Robert Marcadé de son Mariage avec Damoiselle
Marguerite Robert, duquel Robert est pareillement issu
Jean Marcadé Escuyer Sieur du Val, Maintenu par l'arrest
de la Chambre du 9 aoust 1670, cy dessus.
Et les dits Guillaume Marcadé Sieur du Gage, et Jean Marcadé
Sieur de la Boullaye sont Cadets de Jean Marcadé S^r de la Tuche
Representé par le dit Jean Marcadé Sieur du Val son fils.

Le Marchand

René le Marchand Sieur de la Riviere
Yves le Marchand Sieur de la Lande, pour lui et pour Jean le
Marchand S^r de Bellestre son pere.
portoient d'azur au Chevron d'argent accompagné de trois
Molettes d'eperon de Même declarés usurpateurs de noblesse et
Condamnés chacun en 400 ll d'amende au Roi par arrest du 21 Juin 1670,
M^r le Jacobin Rapporteur.
Ils ne produisoient aucun Titre qui puisse faire foi d'un
Gouvernement noble, Que prouvoient tous ces degrés par eux
articulés que par des Contrats de vente, de ses aveux.
et par une enquête du 26 Xbre 1624, dont tous les Temoins
sont des artisants ne representans ni partages, ni
Reformations, ni contrats de Mariages, ou Tutelles.

De la Marche *

Messire Jan de la Marche Sieur dudit lieu faisant pour lui et pour Messire René Louis de la Marche son frere juveigneur.

Portent de Gueulles au Chef d'argent déclarés noble, issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de quimpercorantin par arrêt du 4 Xbre 1670. Mr. des Cartes Raporteur.

Danceau de la Marche premier du nom Seigr. de la Marche et du Bodriec, denommé dans la Reformation de 1426, eut pour fils Henri de la Marche, duquel et de son Mariage avec Damoiselle peronnelle de Kilguit Issut anceau de la Marche second du nom Sieur desd. lieux qui épouza Dlle. Constance de Botmeur dont Issut Guillaume Sieur de la Marche et de Bodriec, qui fut Mariée à Damoiselle Marguerite de la villeneuve, et eut pour fils Charles de la Marche, dont Issut Guillaume de la Marche qui épouza en premiere nopce Dame Janne de Klech, et en seconde Dlle. Thebaude de la Bouexiere, duquel second Mariage Issut yves de la Marche, qui épouza Damoiselle Marie de Ksaintgilly, et de leur Mariage Issut yves de la Marche qui épouza en premiere nopce Damoiselle urbainne de Chibaux dont est Issu le dit Messire Jan de la Marche deffendeur, et en seconde nopce Damoiselle Janne Grolle, dont est Issu le dit René et Louis de la Marche aussi deffendr.

du premier Mariage du dit Guillaume avec la dite de Klech, Issut René de la Marche Sr. de la Marche et du Bodriec qui de son Mariage avec Damoiselle Françoise du plesix eut pour fille unique et heritiere Dame Renée de la Marche qui épouza Messire .... du Chastel Marquis de Mesle.

De Marcillé

Messire paul de Marcillé Chevalier Sr. D'argentré, et de launays.

Porte d'argent a une Bande de Gueulle chargée de trois chevrons d'or. declaré noble Issu d'ancienne extraction noble et maintenu dans les qualités d'ecuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la Seneschaussée de Rennes par arrêt du 9 8bre. 1668 Mr. de Bretagne

De Guillaume de Marcille qui vivoit en 1390. et de son Mariage avec Orfraise d'argentré, Issut Jan de Marcille qui vivoit en l'an 1420 et avoit epousé Dame perotte de Macon, Il fut Capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Duc, et eut pour fils Messire Jan de Marcille Chevallier Seigr. D'argentré, et de launaye qui fut fait par le Duc, Chevalier du Collier de l'esprit en 1441, et epousa Marie de Aumilleri dont Issut noble et puissant René de Marcille Seigr. d'argentré, et de launaye qui vivoit en 1487, Il fut aussi Seigr de la Chatelenie de Champagnea Cause Dame de villiers sa femme, et eut pour fils Messire Mathurin de Marcille Seigr. des dits lieux, qui epousa Damoiselle Janne vaige, Ils eurent pour fils noble et puissant Marin de Marcille duquel et de son Mariage avec Damoiselle arturé de poix Issut Jan de Marcille Seigr. d'argentré et de launaie qui en 1559. epousa Damoiselle Gillette Chevallier dont est sorti hieromée de Marcille, qui en 8bre. 1587, Contracta Mariage avec Gilette du Chateigner, Dame de Colombiers, dont Issut Joachim de Marcille Chevalier Seigr. d'argentré le 11e. Juin 1616, qui epousa Damoiselle Janne de la Bernardays, pere et Mere du dit Messire paul de Marcille Seigr D'argentré deffendeur qui le 17 mai 1657, a epousé Damoiselle helene du Bois Dame de la Touche.

De Marcille

René de Marcille Sieur du dit Lieu, Messire François Paul de Marcille Sieur de la Guichardière son fils aîné, Gervais de Marcille Escuyer Sieur du dit Lieu son fils puiné Portent d'argent à la Bande de Gueulles chargées de trois channes d'or. Declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 28 Janvier 1671. Mr de Brehand R.

Le dit René de Marcille deffend. est fils puiné de Messire Hierosme hieremie de Marcille Chevalier Seigr du dit lieu, et de Damoiselle Gillette du Chatelier Seigr et Dame de launaye et à pour aîné deffunt Messire Joachim de Marcille qui fut Marié à Damoiselle Jeanne Bernerdays Seigr et Dame de la Rouxeraye des quels est Issu Messire paul de Marcille Chevalier Seigr D'argentré neveu du dit deffend. Maintenu aux qualités d'escuyer, et de chevalier par arrêt de la Chambre du 9. 8bre 1668.

Le Marec

George le Marec Escuyer sieur de Kbasquen, yves le Marec Escuyer sieur de Coatlosquet son juveigneur.

Sebastien le Marec Escuyer sieur de Kbasquen

Portent d'argent à dix feuilles de lierre de Sinople posées 4. 3. 2. et 1. Declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Carhaix et de la Senéchaussée de quimpercorantin par arrêt du 20 fev. 1669. Mr huart Rapporteur.

De Guillaume le Marec seigr. de Kouen, Jan Marec qui épousa Dame Marie de Rochaegre, dont Issurent deux enfans, Guillaume le Marec aîné qui vivoit en l'an 1524, et louis le Marec Juveigneur de Guillaume le Marec aîné et de Dame Marie de la Bouexiere il sortit puîné fille nommée helenne le Marec Mariée a Bertrand Danion seigr. de Kdanion.

Louis le Marec Juveigneur sieur de Kancorat devint aîné et fut Marié à Dame françoise du Bodilio, Ils vivoient en 1545, et eurent trois enfans de leur Mariage savoir fiacre le Marec aîné qui épousa Dame françoise du Boys, yves le Marec Juveigneur qui épousa Janne fouchet, et vincent le Marec puîné qui épousa Dame françoise andrvet.

Du Mariage de fiacre le Marec et de françoise du Bois sortit Charles le Marec qui vivoit en 1610, et fut marié à Dlle. Marie Guegennec sieur, et Dame de Kbarguen dont Issut Morice le Marec fils aîné, et Damoiselle Marguerite le Marec sa Sœur Mariée à noble homme Georges de heriard.

Le dit Morice le Marec sieur de Kbarguen épousa Dame françoise de Rochaigre, dont sont Issus, les dits Georges et yvon le Marec deffendeurs.

Sebastien le Marec sieur de Kbarguen autre deffendt. est fils de henri le Marec et de Damoiselle Marguerite Coignart, lequel henri étoit fils du Mariage du dit vincent le Marec avec la dite françoise andrvet.

La preuve est uniquement Renfermée dans le Gouvernement noble prouvé par deux partages avantageux au desire des Coutumes sur deux degrés differents de l'an 1518 et 1565.

Marec

Louis Marec Ecuyer Sieur de Kourioü; Jan Marec, Ecuyer sieur de Keuen son frere juveigneur; et Charles Marec Ecuyer sieur de Kaudrien, fils du dit Jan.

Geffroy Marec Ecuyer Sr. depenguer, Ecuyer Melchior Marec sieur de Kenmor fils decuyer pierre Marec sieur de Kohaut frere juveigneur du dit vincent Marec Toussaint Marec Ecuyer sieur de Kallien autre frere juveigneur du dit vincent.

Portent d'argent à un lion de Gueulle armé et lampassé d'or à une face de sable sur le tout chargée de trois Mollettes d'argent. declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité decuyer au Rolle des nobles des jurisdictions Royalles de Lannion et de Saint Brieuc par arrêt du 4 Mai 1669. Mr. de la Bourdonnaye.

Charles Marec Ecuyer Sr. de Kaudrien est fils ainé de Jan Marec Ecuyer sieur de Keuen, et de Dlle. Marie le Roux le dit Jan frere puiné de louis Marec Sr. de Kourioü, tous deux enfans decuyer Charles Marec et de Dame Beatrix Jegou, sieur et Dame de Colletambreal; le dit Charles étoit fils puiné d'Ecuyer Ollivier Marec et de Damoiselle françoise de la Boüexciere sieur et Dame de Kbot, il avoit pour frere ainé Ecuyer pierre Marec Sr. de Kbot qui neut qu'une fille unique et seulle heritiere; Mariée à Ecuyer jacques du Bremay sieur de Trobescout.

Le dit Ollivier Marec étoit frere ainé de françois Marec sieur de Kguilly tous deux enfans decuyer vincent Marec, et de Damoiselle françoise le Gallourdec Sr. et Dame de Kbot.

2°. Decuyer Guillaume Marec Issurent nicolas Marec fils ainé de son premier Mariage avec Damoiselle ollive de Rosmar, et de son second Mariage avec Damoiselle Isabeau Taillart. Rolland Marec son puiné, le dit Nicolas

aîné épouza Damoiselle Isabeau le Roux dont issut Allain Marec,
Marié à Damoiselle de Bourgneuf fille aînée de Oüé Duquel
Mariage sortit pierre Marec Seigr de Montbarot leur fils
aîné qui fut marié à Dame Beatrice d'acigné, desquels issut
René Marec Seigr. de Montbarot leur fils aîné qui épouza
Damoiselle Esther du Bois heritiere de Beaulac ils eurent pour
fille Dame françoise Marec heritiere principalle et noble qui
épouza Messire Samuel de la Chapelle Seigr. Marquis de la
Rochegiffart, et Dame helene Marec fille puinée, Mariée à Mre.
Gabriel de Beigueville Seigr. de Coullombiere.

3. De Rolland Marec, frere puiné du dit nicolas et de son Mariage
avec Damoiselle Galluys issut Jan Marec leur fils aîné qui épouza
Damoiselle anice David dont issut vincent Marec sieur de Kbot
qui épouza Damoiselle françoise le Gallondec, desquels issut
fils puiné françois Marec Sr. de Kguilly qui épouza Damoiselle
Catherinne de Auffray dont sont issus vincent Marec leur fils
aîné pierre & Toussaint Marec leurs puinés, du dit vincent
et de son Mariage avec Damoiselle Marie Callion est issu
le dit Geffroy Marec fils aîné, deffendr. et du dit pierre
Marec et de Dlle. helene le page est issu le dit Melchior
Marec leur fils aîné.

Marec

françois Marec Ecuyer sieur de launay, pour lui et pour Ecuyer
René Marec son frere.

Portent d'azur à deux Coutelats d'argent en sautoir aux gardes d'or
déclarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer

d'ecuyer au Rolle des nobles de la juridiction Royalle de lanmeur par arrêt du 11e Mai 1669. Mr de la prise Raporteur.

Le dit françois Marec deffendr. est fils aîné d'ecuyer pierre Marec et de Damoiselle louise Simon, Sr et Dame de launay et a épousé Dame Margritte Leuy, de la Maison de Coecles, le dit pierre Marec pere des dits deffendrs. a pour sœurs Germainnes et Juseigneures, françoise Marec femme de Rolland le beau, Sieur et Dame de Kellum, Dlle Renée Marec Mariée à noble homme françois allain sieur de Livonniere, Damoiselle Marie Marec Dame de Klouet, le dit françois étoit fils aîné d'ecuyer Jan Marec et de Dlle Catherinne quintin, et avoit pour puiné de son second Mariage avec Damoiselle Constance de Kquelen, vincent et yves Marec le dit Jan étoit fils unique d'ecuyer Guillaume Marec de son Mariage en 1586, avec Damoiselle Janne de Kredan Sieur et Dame de Launay; le dit Guillaume étoit fils aîné d'ecuyer Jan Marec, et de Damoiselle anne du parc Sr & Dame de launay, et avoit pour puiné hector Marec, auquel Il donna partage en 1571; le dit Jan étoit fils aîné d'autre Jan Marec sieur du dit lieu de Launay; et de Catherinne le Blouvet, et avoit pour puiné Ecuyer Nicolas Marec, et Dlle françoise Marec laquelle épouza en Juin 1507, Ecuyer yvon Masson, le dit Jan étoit fils aîné d'ecuyer vincent Marec sieur de launay, et de Damoiselle Janne de Kraoul, et avoit pour puiné Ecuyer Nicolas Marec, Marié à Damoiselle Margueritte lamoureux; et Guillaume Marec à Damoiselle Marie Marec.

Guillaume Marec sieur de launay épouza en Juin 1417, Damoiselle anne de la forest fille de . . . de la forest, et de Catherinne de la haye Dlle françoise Marec avoit été Mariée avec noble homme nicolas lizai, dont étoit Issu vincent lizai, qui vivoit en 1633.

La preuve est uniquement etablie sur le Gouvernement avantageux par deux partages nobles au dessus de cent ans.

Des années 1512, et 1541.

Marec *

françois Marec Escuyer sieur de Kidec
porte d'azur à deux Coutelas en sautoir, les Gardes et poignées d'or.
declaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle
des nobles de la Juridiction Royalle de Morlaix par arrêt du 4e
Xbre 1670. Mr des Cartes Rapporteur.

Ledit sieur de Kidec, a pour fils Escuyer pierre Marec, Il est Issu fils
unique d'escuyer phelipes Marec sieur de Kidec, lequel étoit fils
d'escuyer laurent Marec aussi sieur de Kidec fils de vincent Marec
qui avoit pour pere françois Marec, qui étoit fils de Raoul
Marec, Issu de Jean Marec Sr de Kaliu fils de Phelipe Marec
premier Juveigneur de la Maison de launay Marec en plougrescan
Evêche de Treguier.

Le Marechal

Pierre le Marechal Escuyer sieur de la Bretonniere.
Porte d'argent à trois hures de Sanglier arrachées de Sable.
declaré noble Issue d'extraction noble et de qualité d'escuyer
au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de hedé par arrêt
du 3. Mai 1669. Mr le Jacobin Rapporteur.

Le dit pierre le Marechal deffend. est issu de Jan le Marechal Ecuyer sieur de la Bretonniere Conseiller du Roi et Lieutenant des Eaux, et forest de Rennes, et de Damoiselle Marguerite de forges, le dit Jan, étoit issu d'autre Jan le Marechal, et de Damoiselle Jullienne Georgin sieur et Dame de la Chapelle, le dit Jan issut de Michel le Marechal S.r de la Bretonniere, le dit Michel issu de Robin, fils d'allain le Marechal, anobli par lettres du Duc François

De Mareil

Joseph et Corentin de Mareil, enfans de François de Mareil sieur de Treberon, et de Dame Claude Bohier, leur Mere, et Tutrice

Jacques de Mareil sieur de Kanproost, Bernard de Mareil sieur de Kaudren, Phelipes de Mareil sieur de hauteville

Damoiselle Claude, Janne, anne, et Marie de Mareil

Corentin de Mareil sieur de Krun

Portoient Echiquetté d'hermines et de Gueulles declarés usurpateurs de noblesse et Condamné chacun en 400.ll d'amande au Roi, et faisant droit en l'incidant de faux declarés l'acte du 30.e d'avut 1619. faux, et comme tel, ordonne qu'il sera lacéré en l'audience publicque de la dite Chambre, et celui du 21 7bre 1551, Extrait du procés et suprimé au Greffe comme vehemment suspect de faux, et pour la faute par la dite Bohier Commise en la qualité qu'elle procede d'avoir produit et s'etre voulu servir des dits actes, la Condamnée en 100.ll d'amande au Roi par arrest du 6 fer. 1671. M.r Denyau Raporteur.

Du Margaro.

Louis du Margaro Ecuyer Sieur du dit Lieu Porte d'azur à trois Croizilles d'argent, deux en Chef, et une en pointe, declaré noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de Rennes par arrêt du 1er mars 1669 Mr. huart Raporteur.

De Messire Guillaume de Margaro, Seigr. dudit Lieu et de Langouhedre, de Coetcouran, de pendreck, et de la Motte Moysart qui Comparut aux Montres Générales de Larchidiaconné de Dinan en 1481, Issut noble Ecuyer Ollivier du Margaro Sr. dudit Lieu de Coetcouran, et autres Lieux qui fut pere d'ecuyer Ollivier du Margaro Sieur des d. Lieux, employé en la Reformation de 1513. qui fut marié à Dame Thomasse de Treal, de ce Mariage Issurent noble homme Claude de Margaro, Seigr. des d. lieux, et Dlle Janne du Margaro, qui fut mariée avec Jullien Tolou, Ecuyer sieur du Margat, et Receut partage de son aîné en 1562, le dit Claude épouza Damoiselle Guillemette Marie, & eurent pour fils Gilles du Margaro, Seigneur desdits lieux, et de la Ruaz, qui donna partage à son puiné en 1586, et épouza Dame Janne le Marié dont Issut autre Gilles du Margaro Ecuyer Seigr. des d. Lieux duquel et De Dame Charlotte Ferron son épouze est Issu le dit louis de Margaro deffendeur.

De Marhallach

Jacques de Marhallach Escuyer Sr. de Kraoult

Porte d'or a trois orseuls de Gueulles, 2 et 1 déclaré noble Issu
d'extraction noble, & de qualité d'escuyer au Rolle des Nobles de la
séneschaussée de quimpercorantin par arrêt du 20 Mai 1670, Mr. de larlan Rr.
De Jan de Marhallach, et de Damoiselle Constance de Kerriech
Issurent Rolland de Marhallach Seigr. du dit Lieu qui épousa Dlle
Beatrice de Kauron, et de leur Mariage Issut René de Marhallach
Escuyer Sieur du dit Lieu qui épousa Dame Janne du Bois heritiere
de lesvarnou; dont Issut arthur Rolland de Marhallach, Seigr. du dit
Lieu, qui fut marié avec Damoiselle andrée de Kmorvan; Ils eurent
pour fils ainé, Maurice de Marhallach, Seigr. du dit Lieu de Kmorvan,
qui épousa Dame louise de Lezandiec, duquel Mariage Issurent
allain, et françois de Marhallach.

Le dit allain, fut marié à Dame Marguerite le pretre de Lezounel,
desquels Issurent, Dame Catherine de Marhallach Compagne
de Messire Nicolas du Gouandour Chevalier Sr. de Korantin,
et Dame louise de Marhallach, femme de Messire Jan Jourdain,
de françois de Marhallach puiné Sr. de lesvarnou, et de son mariage
avec Dame Suzanne de Kraoul heritiere de la dite Maison
de Kraoul, Issut fils ainé yves de Marhallach Escuyer Sieur
de Kraoul qui en 8bre 1639 épousa Damoiselle Suzanne Saludon
duquel Mariage est Issu fils ainé le dit Jacques de Marhallach
deffendeur, Escuyer Sieur de Kraoul

Le Marié

René le Marié Escuyer Sieur de la Garnison Conseiller
du Roi Maître ordinaire de ses Comptes en Bretagne

fils d'Ecuyer Guillaume le Marié sieur de la Garnison et de Damoiselle perinne amproux.
Porte d'azur à la Levrette Rampante d'argent accompagnée de six Besans d'or, d'autres mettent 3 seullement & est declaré noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Nantes par arrêt du 3. 7bre 1669. Mr. Sallion Raporteur Conformement à la declaration de Sa Majesté, et aux privileges accordés aux Officiers de la Chambre des Comptes.

Marigo

Hierome Marigo Ecuyer Sieur de Kguiffio, pour lui et pour noble et discret Missire Jan Marigo sieur de Kmenguen pretre; Claude Marigo Ecuyer Sieur de villeneuve
Portent Ecartelé au 1er. et 4e de Gueulles au lion d'or, et au 2e et 3e d'or a trois Rancontres de Cerf, de Gueulles declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles des Jurisdictions Royalles de ploermel, et de Chateaulin par arrêt du 3 mai 1669. Mr. de la prise Raporteur.
Péon Marigo employé dans la Reformation de 1428, issut Jan Marigo sieur de Kguiffio, dont issut yvon Marigo aussi Seigr. de Kguiffio qui vivoit en 1490, duquel et de son Mariage avec Damoiselle Catherinne le Bourgeois, issurent Charles marigo sieur de Kguiffio fils ainé de Raoul Marigo sieur de Rougouet puiné qui fut marié à Damoiselle Françoise le Goff desquels issut Laurent Marigo sieur du Rougouet auroit succedé Collaterement Jan Marigo.
Du dit Charles Marigo ainé qui vivoit en 1520 et de Marguerite du Henvot issut Louis Marigo Ecuyer

Sieur de Kgriffio qui épouza Damoiselle Simonne de pernouet, de ce Mariage sortirent Jan Marigo aîné sieur de Kguiffio, qui fut marié a Damoiselle Guillemette de quenechquivillic Jacques Marigo Ecuyer sieur de Kguiffio, puiné, et Louis Marigo sieur de Suelharff autre puiné Bisayeul du Sr. devilleneuve deffendeur.

Du dit Jacques premier puiné et de Guillemette lemezec de la Maison de penhoet, sortirent François Marigo Sr. de Kguiffio aîné et Janne Marigo qui épouza Ollivier Seré Sr. de la Salle, du dit François Marigo et de Magdelaine de Kel sortit yves Marigo sieur de Kguiffio qui en Xbre 1602 épouza Damoiselle Catherinne de Kmellec dont sortirent Claude Marigo Sieur de Kguiffio aîné et le dit Messire Jan Marigo Sieur de queromeut deffendr. du dit Claude Marigo aîné et dolive Bellec sa Compagne est issu le dit hierome Marigo sieur de Kguiffio et dupernouec filsunique et seul heritier du dit louis Marigo sieur de Suelharff fils puiné d'autre Louis Marigo sieur de Kguiffio, et de Janne de Kmellec sortit Jan Marigo, sieur du lye, et de Suelharff, et Claude Marigo sieur devilleneuve, du dit Jan Marigo aîné et de Marguerite de la Couldraye sortit François Marigo Sr. du Lye Chevalier de lordre du Roi, duquel et de Damoiselle anne Gourmil ayant enfans Louis Marigo Ecuyer sieur de Saint Masson et de Suelharff puiné épouza Françoise Moro dont sortit Marie anne Marigo seul heritiere du dit Claude Marigo sieur devilleneuve fils puiné du dit Louis Marigo et de Janne de Kmelec, et de louise niolazo sa Compagne de la Maison de Kmault sortit Jan Marigo aîné qui épouza Marie anne Caillebotte heritiere de la Maison de Kaudou dont est issu le dit Claude Marigo, Ecuyer sieur de la villeneuve deffendr.

La preuve du Gouvernement noble par le partages et Soutenu des Reformations de 1426 et 1536.

Marin

Messire René Marin Chevallier Seigr. de Moncan Conseiller en la Cour, pour lui & pour Messire françois louis de Marin, René, et Jullien de Marin ses enfans.

Portent d'azur à trois Chevrons d'or Brisés au Chef d'argent chargé de trois Roses de Gueulles. Declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et les dits René et françois louis de Marin, Maintenus dans les qualités d'écuyer, et Chevalier, au Rolle des nobles de la juridiction Royalle d'auray par arrêt du premier mars 1669. Mr. des Cartes Raporteur.

Le dit Messire René Marin Seigr. de Moncan Conseiller du Roi, au Parlement de Bretagne a épousé en avril 1654, Marguerite Cohan de Coetcandec; Il est fils unique de Messire Jean de Marin Chevallier Seigr. de Moncan Gentilhomme ordinaire de la Chambre Chevalier de l'ordre du Roi, son Maître d'hôtel, et de Dame françoise le Gouyello Dame du Jallo, laquelle épousa en fevr. 1628. le dit Jean étoit fils de noble anthoinne de Marin Ecuyer sieur de Beauvoisin, et des Rousses, au pays de Nimes et de Dame Claudette de Gabriac, avec laquelle Il Contracta Mariage en mai 1576. le dit anthoinne étoit fils d'autre anthoinne de Marin Ecuyer Seigr. de Beauvoisin, et de Damoiselle anthoinnette d'aureac, qui vivoit en 1530; le quel anthoinne fut Capitaine pour le Roi en la ville de Gualargues, et étoit fils de noble Jean de Marin Seigr. de Beauvoisin qui comparut à l'arriereban de la province de languedoc en 1492 le quel étoit fils d'autre Jean Marin aussi Seigr. de Beauvoisin, et de Dlle. Marthe Malyane sa veuve en 1439.

Marion *

Dame anne de Marchallach Tutrice d'Ecuyer Claude Marion son fils unique de son premier Mariage avec Ecuyer louis Marion sieur de Khuel. Porte d'argent à trois fleurs de lys de Gueulles 2 et un: declaré noble issu d'extraction noble & de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la senéchaussée de quimper corantin, par arrêt du 4 7bre 1669. Monsieur de langle Raporteur.

Le dit Claude Marion est fils unique d'Ecuyer louis Marion en son vivant sieur de Kuel, et de la dite Dame anne de Marchallach, le dit louis étoit fils ainé d'Ecuyer Morice Marion sieur de Khuel de son mariage avec Damoiselle Catherinne de Coetsinou, et avoit deux sœurs puinées Damoiselle Jullienne Marion qui épouza le sieur Gouin, et Damoiselle françoise Marion Compagne du Sr. de Khomenteau henri. le dit Morice étoit fils ainé de Guillaume Marion Ecuyer Sieur du dit lieu de Khuel, de son Mariage avec Damoiselle Marie le Rouxeau et avoit pour puinée Damoiselle Marie Marion épouze du sieur du Cosquer Kleungui, et Esther Marion Compagne du Sr. de Kellac, le dit Guillaume étoit fils ainé de nobles gens Jan Marion, et de Marie de Kgoff, le dit Jan étoit frère juveigneur d'autre Marion lené Sr. de penanguer, et de Kmathom tout deux enfans de françois Marion Ecuyer Sr. des dits lieux et de Kren, et de Damoiselle françoise de Kgoet, le dit françois étoit frère juveigneur de Michel Marion premier du nom, et de Damoiselle anne yane peremnez.

De Marniere

Messire Jullien de Marniere Chevalier Sr. de la Biffardiere Messire Jan de Marniere sieur du Boisglé, son frere puiné, Jullien de Marniere sieur de la hattays; Gilles, Louis, et Marin de Marniere ses puinés

Portent d'azur au Chevron Brizé d'or accompagné de deux Roses en Chef, et d'un Lion de même en pointe. Déclarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, le dit Jullien maintenu dans la qualité d'écuyer et de Chevalier, les autres en la qualité d'ecuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de ploermel par arrêt du 12. Xbre. 1668. Mr. de Brehand R.

De Maurice de Marniere Ecuyer Sieur de la Bifardiere et de son Mariage avec Damoiselle helene le Camus, Issut Ecuyer Geffroi de Marniere qui fut marié avec Damoiselle anne de Serreau, la quelle étoit veuve en 1469, Ils eurent pour fils ainé Robert de Marniere Ecuyer Sr. de la Bifardiere qui fut marié à Janne de Minérais de laquelle Issut pierre de Marniere Ecuyer Sieur de la Bifardiere qui Epouza Damoiselle Marguerite provost dont sortit René de Marniere Ecuyer Sieur de la Bifardiere qui fut marié à Damoiselle Magdelainne Bienfait, du quel Mariage sortit Messire Jan de Marniere Seigr. de la Bifardiere Conseiller en la Cour du parlement de Rennes, qui en 1602 épouza Dame helenne duval, duquel Mariage Issut Messire Jullien de Marniere aussi Conseiller en la Cour, Seigr. de la Bifardiere qui a épouzé Dame Marie de Maingar; Guillaume de Marniere sieur de la hattays son puiné, a épouzé Damoiselle Françoise lestour Beillon, du Mariage du dit Jullien de Marniere, et de la dite Maingar sont Issus les dits Jullien de Marniere Sr. de la Bifardiere, et Jan de Marniere Sr. du Boisglé son puiné, louise de Marniere étoit Mariée avec Jan de Serreau Ecuyer

Sieur du Boisfaucher en 1605. Marie de Marniere, Mariée avec alexandre Bourdier Ecuyer Sr. des aulnays elles étoient Soeurs de Jan de Marniere Sr. de la Bissardiere, Janne de Marniere épouza Jan du Masle, Janne de Marniere épouza hierosme du Cancouet.

Marot

Messire Guillaume Marot Seigr. vicomte de la Garais Porte d'azur à une Main d'argent qui montre une Etoile d'or placée en Chef, declaré noble Issu d'ancienne Extraction noble et maintenu dans les qualités d'ecuyer, et de Chevalier au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de Rennes par arrest du 23. Mars 1671. Mr. des Cartes Rapporteur.

Le dit Messire Guillaume Marot deffendr. est fils d'autre Messire Guillaume Marot Chevalier Seigr. des Alleuz Conser. du Roi en la Cour de Parlement de Rennes de son Mariage en aoust 1623. avec Damoiselle Catherinne Godard des loges. Il à pour Soeur Dlle. Louise Marot qui en aoust 1651. a épouzé Messire Bonnier Chev. Seigr. de la Chapelle fils ainé de Messire pierre Bonnier de la Coquerie Président en la Cour de parlement de Rennes, le dit Guillaume étoit fils ainé de Messire Raoul Marot Seigr. de la Garais Conseiller du Roi Sénéchal de Dinan 1568, et Capitaine au Gouvernement de la ville, et Chateau de Dinan, de son Mariage avec Dame Simonne le fer, le dit Raoul étoit fils ainé d'ecuyer Guillaume Marot et de Dlle. françoise de la haye.

De la Marquerays.

Jacques de la Marquerays Ecuyer Sieur de la villegoutier
Porte de Gueulles à la face d'argent au Croissant de Même
en pointe.

premierement Interloqués par arrêt du 4. 9bre 1670. Mr. de la
Bourdonnais Raporteur, par le quel Il est ordonné au deffendr.
de représenter les originaux des actes dont Il à produit les
Copies qui ont été aparues lors des Reformations
faites en la province Danjou, aux années 1634, 1635. et 1668.

Et par autre arrêt du 14. Mars 1671. Mr. huart Raporteur,
declarés nobles Issus d'extraction noble; et de qualité d'ecuyer
aux Rolles des nobles des senéchaussées de nantes et de
Rennes Jacques de la Marquerais Ecuyer Sr. de la villegoutier
à épouzé en Jer. 1663. Damoiselle anne de la grée, le dit
Jacques et Gilles, de la Marquerais Ecuyer Sr. de lespinay
son frere puiné, sont enfans de René de la Marquerays Ecuyer
Sieur de la villegoutier avocat en la Cour, de son Mariage en 1628.
avec Damoiselle louise Trochet, le dit René étoit fils ainé
de Joseph de la Marquerais Conseiller du Roi, et Maître
de ses Comptes en Bretagne Sieur de la villegoutier, et de
Damoiselle Catherine Gautier, et avoit pour freres Ecuyer
pierre de la Marquerais Sr. de la Chaussée Conseiller et
assesseur en la Marechaussée Dangers; et Jacques de la
Marquerais Ecuyer Sr. de lespinai, le dit Joseph étoit fils
puiné de ecuyer pierre de la Marquerais Sr. de la villegoutier,
et de Damoiselle Renée Collin, et avoit pour frere ainé
David de la Marquerais, Conseiller au Parlement de Bretagne,
qui en aout 1587, épousa Damoiselle philipe Boilesve; le dit
pierre étoit fils du Mariage d'ecuyer Nicollas de la
Marquerais qui vivoit en 1511. avec Damoiselle Renée
Sauvon, Sr. et Dame de la villegoutier; le dit nicollas étoit
fils de Claude de la Marquerais qui vivoit en 1490, et

de Damoiselle Janne dela fontainne, le dit Claude étoit fils de Jan dela Marguerais Sieur dudit lieu, qui vivoit en 1487. et étoit fils de fouquais dela Marguerais et de Damoiselle peronnelle Marboué. le quel fouquais, étoit fils de Geffroy dela Marguerais, le dit Geffroy fils de Guillaume dela Marguerais Seigr. du dit Lieu.

De Marqués

Larques de Marqués Ecuyer Sieur du Marays Ecuyer dela Grande Ecurie du Roi

Jan le Marqués Ecuyer Sieur dela Chabossiere Lieutenant au Regiment des Gardes de Sa Majesté, René dela Marqués Ecuyer Sieur delaverrie premier Capitaine, et Major au Regiment d'orleans.

Portent Coupé au 1er. d'azur au Sautoir à laisé, et Cantonné de trois besans le tout d'or. un en Chef, et deux aux flancs au deux d'argent au leopard de Gueulles, la Bordure de l'écusson d'argent, chargé de deux annelets d'or, au Coins du Chef un en chaque Côté, et deux aux flanc. declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles dela Senéchaussée de nantes, par arrêt du 7. fer. 1671. Mr. de Cartes Rapporteur.

Les dits deffendeurs sont freres enfans de René de Marqués Ecuyer Sieur delaverrye, Conseiller du Roi Secretaire auditeur et Correcteur des Comptes en Bretagne; et de Damoiselle Janne de Mouyre; le dit René étoit fils de Jacques demarqués Sieur du Marays; et de Damoiselle Marie de Rieux, qu'il épousa en 1595; le dit Jacques étoit fils de Michel

de Marqués Escuyer Conseiller du Roi au Presidial de vannes, de son Mariage en 1571, avec Damoiselle Jacquette Girard, Dame de la verrye, le dit Michel avoit pour freres Jacques de Marqués qui fut Maire de Nantes en 1584, et fernand de Marqués, lesdits Michel, Jacques, et fernand, de Marqués enfans d'autre Michel de Marqués et de Marguerite de villadiego, originaire d'Espagne le dit Ollivier pasquier de Marqués Sr. des Marais à épouzé en 1660, Damoiselle Jacquette Guido, et le dit Escuyer René de Marqués Sieur de la verrie épouza en 1666, Damoiselle Marie Guido, soeur de la ditte Jacquette.

Le Marquis

Pierre le Marquis Sieur de la villeroux
provient d'argent au Lion Rampant de Gueulles armé de sinople declaré usurpateur de Noblesse Condamné en 400tt d'amande au Roi, par arrêt du 3. 7bre 1670, Mr. de Langle Rapporteur. Il s'attachoit à la famille noble des Marquis, Sieur de Treguille en Effendic, sans aucune preuve de son attache.

De Marsbodin

Charles de Marsbodin Escuyer Sieur de la Roullays pour lui, et pour les enfans Mineurs d'escuyer Louis de Marsbodin, Sieur de vauvert son frere.
Blason d'Effrit, portant selon le pere Toussaint, d'argent a six Merlettes de Sable 3. 2. et 1. declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer, payant la somme de 100tt

portée par les Edits de Sa Majesté, et 40 ll pour les frais, par arrêt du 6 avril 1669. Mr. Barrin Raporteur.

Martel

Messire Charles Martel Sieur de Trevel, Messire Jan Martel Chevalier Sr. de la Clavais, Messire Damien Martel Chevallier Baron de Rouac, Lieutenant Gal pour le Roi en ses armées navalles, et Conseiller du Roi en ses Conseils detat, et privé.

Portent d'or à trois Marteaux de Sable, declarés nobles, Issus d'ancienne extraction noble, les dits Charles, et Damien Martel Maintenus dans les qualités decuyer et de Chevalier, le dit Jan en celle decuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Vannes par arrêt du 15. 9bre. 1668. Mr. de Brehand R.

Ils sont Issus de René Martel qui fils étoit de Jacques Martel fils de Jan Martel, Issu Richard Martel qui se sont toujours Comportés noblement.

Martel

Dame Marie Cherbonneau veuve de Messire Ollivier Martel, Chevallier sieur de la Mallouiere, Mere et Tutrice de Gabriel Martel son fils ainé, Charles, françois, et alexis Martel ses autres enfans.

Portent d'or a trois Marteaux de sable declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la seneschaussée de nantes par arrêt du 16 Jer 1669. Mr de Brehand Raporteur. Gabriel Charles françois, et alexis Martel sont enfans d'Ollivier Martel Chevalier Seigr de la Malonniere et de Damoiselle Marie Cherbonneau de Lechasserie, de leur Mariage en 1647, le dit Ollivier etoit fils ainé d'autre Ollivier Martel, Chevalier de l'ordre du Roi Seigr de la Malonniere, et de Dame françoise huet, le dit Ollivier avoit epousé en premiere nopcé, Damoiselle françoise Berard, dont etoient Issus Dame Marie Martel femme de Messire hardy Berault Seigneur de Mion et Renée Martel Dame de la Sanlaye, le dit Ollivier fut fils unique de Messire françois Martel Seigr du vaudrai, Capitaine du Chateau de pilmil, en 1585. Jacques Martel Ecuyer Sieur du parc fils d'ecuyer Jan Martel, et de Damoiselle Marguerritte Euruel Dame de la Claraie; Jan Martel Ecuyer Sr du parc, et françois Martel son puiné tous deux enfans de Gilles Martel Seigr du parc lequel avoit un frere, apellé Richard Martel tous deux enfans d'autre Richard Martel qui fut Marié avec françoise de Chateautiers

Martel

Dame Jamie d'allerey veuve de Messire Jan Martel Chevalier Sieur de la Chenurdiere Mere et Tutrice de Messire Damien Martel Cher leur fils ainé.

Porte d'or a trois Marteaux de sable declaré noble Issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de nantes par arrêt du g mai 1669. Mr Barain Raporteur.

Damien Martel est Issu de Messire Jan Martel Chevalier Sieur de la Chesnardiere et de la dite Dame Francoise dallerey. le dit Jan Issut de Messire Jacques Martel Chevallier et de Dame Marguerite de Breuvel.

Martin

Jan Martin Escuyer Sieur de la Bigotiere René Martin Escuyer Sieur de Moutige Jan Martin Escuyer Sieur de St. aignan, et autre Jan Martin Escuyer Sieur de la Bruaudiere.

Portent d'argent à trois quinte feuilles de Sable. declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité decuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes, par arrest du 18. Xbre 1668. Mr. le Febvre Raporteur.

De Jan Martin Escuyer Sieur de la Bigotiere, qui fut Mariée avec Dlle. perinne du Boispean Issut Gilles Martin Sr. de la Bigotiere fils unique, qui fut mariée a Dlle. Richarde de la Corbinays, duquel Mariage sortit Claude Martin Sieur de la Bigottiere Marié avec Damoiselle françoise allain lequel eut pour Soeur puiné Damoiselle Janne Martin, et françoise Martin, dont Issut autre françois Martin Sr. de la Bigottiere ainé, et le dit Jan Martin Sieur de la Bruaudiere, un des deffendeurs, de françois Martin ainé Sr. de la Bigotiere, et de Damoiselle Magdelaine Garcher sa femme sont Issus, le dit Jan Martin Sieur de la Bigottiere deffendeur qui en 8bre 1639, à epousé Damoiselle Janne de Juigné.

françois Martin epousa en 1602 Jullienne devalleaux, dont Issut anthoinne Martin Escuyer Sieur de Cheviré, qui epousa anthoinette Guiser, duquel Mariage sont Issus René et Jan Martin, Sieur de Moutiges, et de St. aignan

Le dit René Martin Maître des Eaux et forets, et Capitaine du Chateau, et Baronnie de la Guerche, a épousé en fev. 1658. Damoiselle Gabrielle de Laurendeau.

Martin

Maître René Martin sieur de Kmeance avocat en la Cour Tuteur de françois, et René Martin enfans Mineurs de françois Martin Ecuyer Sr de Beaulieu

Portent d'azur au cœur d'or ... Déclaré nobles et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Guerrande en payant par le dit Tuteur la Somme de 1000 l. ès Mains du Receveur Gal en Bretagne, Conformement à la deliberation ... declaration du Roi par arrêt du 7. Jer 1669. Mr le fevre Rapporteur

La preuve Consiste dans les Lettres d'anoblissement, obtenües le 25. aout 1651, par le dit françois Martin sieur de Beaulieu Conseiller Maître ordinaire de L'hotel de sa Majesté, Sénéchal, et premier Magistrat des villes de Guerrande et du Croisic.

Martin

Jan Martin Ecuyer sieur de Muta, et de la Guerche, et Charles Martin Ecuyer son fils ainé

Portent d'argent au Cartier de Gueulles Chargé de trois Billettes d'azur deux, et une Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la

Juridiction Royalle de Dinan par arrêt du 4 Jer 1669.

Mr. de la Bourdonnaye Raporteur.

Jan Martin qui vivoit en 1464, eut pour fils Ollivier Martin duquel et de son Mariage avec Damoiselle Ollive Guyguené de la Chevelaye, yssut Guillaume Martin qui fut Marié à Damoiselle Renée Fautret dont yssurent François Martin fils aîné, et Jan Martin puiné; de Jan Martin puiné qui épouza Damoiselle Macée le Saye de la Maison de la ville bonne, yssut François Martin Sr. de Grohan Mariée en 1628; à Damoiselle Françoise Chemel, des quels est yssu le dit Jan Martin Sieur des Mult et de la Guerche, deffendr. le quel en 1657, a épouzé Damoiselle Etiennette Cheville Dame du val, duquel Mariage est yssu le dit Charles Martin leur fils aîné François Martin fils aîné de Guillaume Martin, et de Renée Fautrec, qualifié de noble homme, Sieur duplessix, fut mariée à Damoiselle Bertranne du Chalonge qui étoit veuve en 1571. Gilles Martin fils aîné du dit François qualifié de Sieur duplessix et des Champsgerault, fut Marié à Damoiselle yvonne des deserts; du quel Mariage yssurent 3 filles Janne odette et Françoise Martin; la dite Janne aînée fut mariée a noble homme Jan nicolas Sieur de la Touche Damoiselle Gillette Martin fille d'Ecuyer François Martin, et de Damoiselle Françoise Chemel fut Mariée à Ecuyer Toussaint Tetou Sr. de la Touche, et Receut partage de son aîné en 1662.

La preuve établie par le Gouvernement noble sur trois partages avantageux sur deux degrés differens, au dessus des contrats, des années 1519, 1551 et 1564, Jointe à la Reformation de 1513.

Martin **

Messire Jan Martin Ecuyer Sieur de la Ballueré Conseiller du Roi et Maître ordinaire de ses Comptes en Bretagne pour lui et pour Ecuyers Charles, hipolite, françois Gui, Charles, Jan, françois, et anonime Martin ses enfans.

Dame Moricette de Célin Mere et Tutrice de Jan, Charles, françois et Jan Martin enfans de son Mariage avec Ecuyer françois Martin sieur des Bruslays son Mari.

Portent d'argent à trois faces ondées d'azur. declarés nobles issus d'extraction noble & de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 24e Janvier 1669. Mr. de Brehand Raporteur.

Martin **

Messire Gilles Martin Chevallier sieur des hurlieres Conseiller en la Cour

Porte d'or à trois Branches de Chêne de Sinople chargées de leurs fruit declarés nobles et Maintenu lui et ses descendans en Mariage legitime en la qualité d'ecuyer et de Chevallier au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 16. Mars 1671, Mr. le febvre Raporteur.

Martin

Eusebe Martin sieur delaverrye, prenoit dor au Chevron de Gueulles chargé d'une Mollette deprou d'argent accompagné detrois pies en Ramages, deux enchef, et une enpointe. declaré usurpateur denoblesse Condamné en 400 # damande au Roi par arrêt du 2 Xbre 1670 Mr. des Cartes Raporteur.

Dela Martiniere, *

Jan dela Martiniere Ecuyer sieur dudit Lieu Porte d'azur à une Barre d'argent chargée d'un lion de Gueulles devorant une fleur de lys, et Jettant l'autre, aussi de Gueulles, d'autres Mettent a la Bande d'argent chargée d'un lion de Gueulles entre deux fleurs de lys demême, declaré noble Issu d'ancienne extraction noble et dequalité d'écuyer au Rolle des nobles dela Senéchaussée de Rennes, par arrêt du 16 Mars 1671, Mr. Barin Raporteur François dela Martiniere Ecuyer Seigr. dudit lieu eut pour fils Ecuyer Robert dela Martiniere Sieur de Melesse, qui fut pere de Jacques, qui eut pour fils Jan, et le dit Jan, eut pour fils Jan Baptiste qui épouza Damoiselle Michelle Bourel dont est Sortit le dit Jan dela Martiniere qui en féor. 1629 épouza Damoiselle Charlotte de Goheau

Marie

Messire Joseph Marie Chevalier sieur de la higourdays,
Messire Jullien Marie Chevalier Sieur du dit Lieu, son fils
aîné, et Messire allexandre Marie frere Juveigneur du dit
Joseph.

Gilles Marie Ecuyer sieur de Languenan

Portent d'argent à trois Coquilles de Sable, deux en Chef et une en pointe
declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, et les dits Joseph,
et Jullien Marie Maintenus dans les qualités d'ecuyer, et de Chev.
les autres, en celle d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée
de Rennes par arrest du 8. Juillet 1669. Mr. Denyau Rapporteur.

De Thomas Marie qui vivoit environ l'an 1420, Issut Jean Marie
sieur de la higourdays, duquel, et de son Mariage en Xbre 1465.
avec Damoiselle Isabeau de la Motte Issut Jan Marie second du nom
qui vivoit en 1500, le quel épouza Damoiselle Bertranne Meliart
dont Issut pierre Marie Sr. de la higourdays qui fut marié à Dlle.
louise Gueguen Tristan Marie Sr. de la higourdais, qui vivoient
en 1569, et fut Marié à Damoiselle anne du Matz, dont Issurent
François Marie qui épouza Damoiselle louise glé de la
Costardays, et Damoiselle Jacquemine Marie qui épouza
Ecuyer Christophle Sauvaget Sieur de la Touche; Damoiselle
Gillette Marie fe. d'ecuyer Amaury des guetz sieur et Dame de la
Masse du Mariage du dit François, et de la dite Louise Glé,
Issut Ecuyer Fernand Marie Seigr. de la higourdays qui en febr 1622
épouza Dlle. Amaurie de St. pern de ligouyer dont Issut.

Messire Gabriel Marie Seigr. de la higourdays qui épouza
en premiere nopce Damoiselle Marguerite du Breil, et en seconde
nopce en 8bre 1649. Damoiselle Bertranne de Rosmorvan, duquel
Mariage sont Issus les dits Joseph, et alexandre Marie dessus.
Ledit Messire Joseph Marie Seigr. de la higourdays a épouzé
en Janvier 1668. Damoiselle Judic de Talhouet de Rauzon.

2. Gilles Marie Ecuyer sieur de languenan, est fils de

Jacques Marie Escuyer Sieur de Longuenan et de Dame
Berthranne Chamart. le dit Jacques étoit fils de françois Marie,
et de Damoiselle françoise leziart; le dit françois fils d'autre
Jacques Marie, et de Damoiselle Marie levsyer; le d. Jacques
fils puiné de pierre Marie, et de Damoiselle louise Gueguen
Sieur et Dame de la bigourdaye qui vivoient en 1533.

L'epreuve porte 300 ans, et le Gouvernement noble par les
partages y est soutenu des Reformations de 1427. et 1513.

Du Masle

Messire Julien du Masle Chevalier Seig.r dudit Lieu, et du
Boisbrasseau Chef de nom et d'armes; alain du Masle Escuyer
Sieur de loriere son frere puiné, Jan louis du Masle Sieur de
Colnu. Marc du Masle Escuyer Sieur de la porte.

Portent de Gueulles à trois Cygnes d'argent Becqués et
Membrées d'or. declarés nobles issus d'ancienne extraction
noble, et le dit Jullien Maintenu dans les qualités d'escuyer
et de Chevalier les autres en celle d'escuyer aux Rolles
des nobles des Juridictions Royalles de ploermel et de
Guerande par arrêt du 28 fev. 1669. Mr. le Jacobin Raporteur
De Guillaume du Masle Seig.r du Masle qui vivoit au
Commencement de l'an 1400, qui épouza Janne de la Bouexiere
Issurent entre autres louis du Masle ainé, Escuyer Seig.r
du Masle, Marie du Masle qui épouza Escuyer Jan
de lourme &. Guillemette du Masle Mariée a Guillaume
Graffard Seig.r de la Richardiere; le dit louis épouza
Damoiselle Marie Boutier en 1437. et de ce Mariage
Issurent pierre du Masle Seig.r du Masle; Briand du

Marle qui fut d'Eglise et Recteur de la paroisse de Saint Juval et de Lieuron; Jan du Marle prieur du prieuré de St. Guillaume du Marle, et Janne du Marle Mariée à Jan du Bezit Seigr. de Cadouzan.

Ledit pierre Seigr. du Marle fut marié à Isabeau de Montauban qui restoit veuve en 1482. et de ce Mariage Issurent Jan du Marle Seigr. dudit Lieu, et Janne du Marle qui fut mariée à Medard de viesque en Janvier 1506, Seigr. et Dame de viesque, le dit Jan épousa Damoiselle Jullienne de la ferriere dont Issurent autre Jan du Marle Seigr. du même lieu, peronnelle du Marle mariée en août 1531, à Gilles Bedelivre Ecuyer sieur du Boisbasset, en premiere nopce, et en seconde a françois de ferant Ecuyer Sr. de la Riviere et Jacquemine du Marle Mariée a Ecuyer pierre Bedelievre.

Jan du Marle second du nom Seigr. du Marle épousa Damoiselle Metharinne Coutdebouc dont Issut Christophle du Marle Ecuyer sieur du Marle lequel épousa en mai 1556. Damoiselle Jacquemine de Kmeurac desquels Issurent Jacques du Marle aussi Seigr. du dit lieu; Gilles et Jan du Marle puiné, Gillette du Marle Mariée a David de Kpoisson Ecuyer Sieur de Kallan

Jacques du Marle Ecuyer Seigr. du Marle, fut marié deux fois, la premiere en avril 1581, avec Damoiselle Jacquemine du Boisorhant en seconde nopce. Il épousa en mai 1598, Damoiselle Janne perchart de la Bottelerays, du dit second Mariage Issut Jan du Marle Ecuyer Seigr. du Marle qui épousa en fer. 1623, Damoiselle Janne de Mariniere, de ce Mariage sont Issu le dit Jullien du Marle Ecuyer Seigr. du dit Lieu qui en fer. 1653, a épousé Damoiselle de brevelec françois du Marle prêtre; allain du Marle Ecuyer sieur de Lauriere 3e filles, l'une Religieuse, les deux autres Mariées l'une à Ecuyer Simon de Tregouet Sr. de Beaulieu

L'autre à Messire Jacques de la landelle Seigr. du diblieu, du mariage du dit Jullien, et de la dite de Trevelec, est issu Jullien du Marle leur fils aîné.

Et Jan, Louis, et Marc du Marle Sr. de Colleneuc, et de la porte Merlo, sont issus, savoir le dite sieur de Colleneuc, de Messire Claude du Marle Sr. de Trelan lequel étoit frère aîné du dit sieur de Trelan et de la porte Merlo, issus de Messire Jacques du Marle Sr. de Cornulo de son Mariage avec Damoiselle olive de penbuzo, lequel sieur de Cornulo étoit frère d'autre Messire Jacques du Marle sieur dudit lieu tous deux issus de Messire Christophle du Marle, et de Dame Jacquemine de Mauruec, Seigr. et Dame du Marle et de Colleneuc Damoiselle Louise du Marle Mariée a pierre de tourbillon sieur de la savignays.

La preuve est de 300 ans, le Gouvernement noble par les partages bien establis sur les degrés articulés, avec les Reformations de 1427, 1513, et 1536, et les Comparutions aux Montres Générales, et arriere ban avec distinction.

Massuel +

Messire Isaac Massuel, Chevalier sieur de la Bouteillerie Porte Gironné de Gueulles et d'hermines de six pieces, et par l'autre Gironné d'argent de Gueulles.

premierement Interloqué par arrêt du 20 9bre. 1668. Mr. le fevre Raporteur, qui ordonne au deffendeur de justifier plus amplement sa qualité et Gouvernement noble.

Et par autre arrêt du 20. Mars 1669. Mr. Salion Raporteur.

declaré noble Issu d'ancienne Extraction noble, et maintenu dans la qualité d'ecuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de Rennes.

Le dit Isaac Masuel deffendeur est fils de Messire René Manuel Chevallier sieur de la Bouttaillerie et de Dame louise loisel Dame des bretaiche, le dit françois, Chevalier de l'ordre du Roy Lieutenant de Cent hommes d'armes des ord.ces de sa Majesté, et Capitaine Commandant en la place, et Chateau de Montauran pour la Conservation d'jcelui, en l'absence de sa Majesté, le dit françois étoit fils de Messire Jan Manuel Chevalier Seigr. de la Boutaillerie, et de Dame Mathurine le Chevaigné, le dit Jan fils de françois Manuel Chevalier Sr. de la Boutaillerie de son Mariage avec Dame françoise de Lungau, le d. françois Issu de Messire Jan Masuel Chev.r Sr. de la Boutaillerie françois Masuel Chevalier de L'ordre du Roi épouza Dame Marguerite Tournemine; Messire Gabriel de Montbouchor seigr. de Tremereuc, mari de Dame françoise Masuel en 1616. Silvie Masuel épouza Jan du Breil Ecuyer Sieur du plessis Chalonge, Janne Masuel étoit Mariée à Ecuyer Jan de fersanz sieur de Gardessent, elle étoit morte en 1612.

De Mathezou

Jan de Mathezou Ecuyer sieur de Kberch, françois Mathezou Ecuyer Sieur de Kenal.

Portent d'argent à la Bande de sable chargée de trois Mollettes deperon d'argent, déclarés nobles Issues d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction

Royalle de Lesneven, et de celle de Saint Renan par arrêt du 22e Juin 1669. Mr. de Lopriac Raporteur.

Christophle Mathezou Ecuyer Sieur de Kerouch épousa Damoiselle Marie Silvestre, duquel Mariage yssut Jan Mathezou Ecuyer Sieur de Kerouch, employé dans la Reformation de 1443. duquel et de son Mariage avec Damoiselle Eliette du Poulpry, yssut Ecuyer Michel Mathezou Sieur de Kerouch leur fils ainé, employé dans la reformation de 1536, qui épousa Damoiselle Eliette le Vayer des quels yssut Jan Mathezou second du nom qui fut marié à Damoiselle Janne Denys, Il vivoient en 1579; et eut pour fils ainé de son Mariage François Mathezou Ecuyer Sr. de Kerouch qui épousa Damoiselle Janne Pezron de la Maison de Keraozou, Il vivoient en 1588, et de leur Mariage yssut Jan Mathezou 3e du nom qui épousa Damoiselle Marie le Nobletz. du quel Mariage sont yssus les dits Jan Mathezou 4e du nom Sr. de Kerouch ainé, et le dit Jan Mathezou Sieur de Kerval puiné, le d. Jan Mathezou ainé deffendeur à épousé en Xbre. 1661, Damoiselle Gabrielle Moreau.

Damoiselle Anne Mathezou Soeur Germaine de Michel étoit en 1547, Mariée à Tanguy Mellenec Ecuyer Sr. du Cosquer.

Damoiselle Louise Mathezou Dame du Cosquer étoit fille de François Mathezou et de Janne Pezron Sieur et Dame de Kerouch.

Le Gouvernement noble et Aprouvé au desir de la Coutume par un partage avantageux au dessus des avenans de l'an 1536 Joint aux Reformations de 1443. et 1536. Et à la Montre Généralle de 1480.

Du Matz *

Noble et discret Missire françois du Matz Tuteur des enfans
Mineurs de Charles du Matz Escuyer Sieur dudit Lieu
Porte d'argent fretté de Gueulles au Chef Echiquetté d'or et de gueulle
de deux Traits. declarés nobles Issus d'escuyer au Rolle des nobles
de la Seneschaussée de nantes par arrêt du 20. Mars 1671, Mr. le fevre &c.
Claude Charles du Matz Escuyer Sr. de villeneuve en abarests
Mineur du dit deffend.r est fils de Charles du Matz et de Suzanne
henry de Bohal Seig.r et Dame des dits lieux, lequel Charles
avoit pour freres le dit françois du Matz Tuteur et George
du Matz, tous enfans d'escuyer Claude du Matz et de Damoiselle
Magdelainne perrot, le dit Claude étoit fils d'escuyer Louis
du Matz, et de D.lle perinne Bardoul, le dit Louis fils d'escuyer
Claude du Matz premier du nom et de Damoiselle Janne du bois
Seig.r et Dame de la Riviere. le dit Claude étoit fils
d'escuyer Gilles du Matz second du nom, et de Dame Janne
le prestre Seig.r et Dame de la Riviere en abarests, le dit
Gilles étoit fils d'autre Gilles du Matz premier du nom,
et de Damoiselle Guillemette de la Motte; le dit Gilles étoit
fils de Thomas du Matz et de Bertranne duval, le dit
Thebault étoit frere puiné de Gilles du Matz, qui fait
la seconde Branche, Germaine, dont est Issu le Sieur marquis
du Brossay du Matz; le dit Gilles et Thebault étoient
tous deux enfans de Jan du Matz second du nom Seigneur
de Terchands et de Montmartin; le dit Jan du Matz
étoit fils d'autre Jan du Matz Seig.r des dits Lieux
le dit Jan étoit fils de Thebault du Matz Seig.r de
Terchand, et de la Dame de Montmartin.

Du Maz, ou du Matz *

Jullien du Matz Escuyer Sieur de la Boussolaye
Porte d'argent froté de Gueulles au Chef Echiqueté d'or et de Gueulles
déclaré noble d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle
des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 2 avril 1671
Mr. le Febvre Raporteur.

Le dit Jullien du Matz deffendr. est fils d'Isaac du Matz et de Dame
Renée de la Villeguery Sr. et Dame du Verger Bourgot, le dit Isaac
étoit fils d'escuyer Nicolas du Matz et de Dame Françoise Michel
Sieur et Dame de Catenoc, et du Brossai, et avoit pour frere
puiné Jan du Matz ayeul, et du Sieur Marquis du Brossai,
le dit Nicolas étoit fils de Jacques du Matz de son second
Mariage avec Dame Janne du Boisbrassu. Il avoit épouzé
en premiere nopce Dame Janne du Boisbrassu, Il avoit épouzé
en premiere nopce Dame Janne Augier de Crapado, de la quelle
Il eut pour fils François du Matz; le dit Jacques étoit fils
d'escuyer Gilles du Matz qui fut pareillement Marieé deux fois
en premieres nopce Il épouza Dame Françoise de Montfort,
dont Il n'eut point d'enfans, et en Seconde nopce Il épouza Janne
de Beaucours Dame du Brossai Saint Gravé.

Le Maucazre *

François le Maucazre Escuyer Sieur de Kbalanec, autre
Escuyer François le Maucazre Sr. de Kuenec son oncle,
et autres Escuyer François et Jacques le Maucazre ses
enfans, declarés nobles d'ancienne extraction noble et de qualité
d'escuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle
de Lesneven par arrêt du 7 aout 1669. Mr. de Larlan Raporteur.

Le dit françois le Maucazre, Ecuyer Sieur de Kalanec est fils aîné d'ecuyer Gabriel le Maucazre et de Damoiselle Janne Simon, le quel Gabriel eut pour frere puiné autre françois le Maucazre Sieur de Kuenec du quel, et de son Mariage avec Damoiselle Gabrielle Kmenou, du Mercouet, sont issus les dits françois, et Jacques le Maucazre, ses enfans, les dits Gabriel et françois le Maucazre, étoient tous deux enfans d'ecuyer Dirien le Maucazre et de Damoiselle françoise de Launai, le dit Dorien étoit issu de Gui le Maucazre, et de Dlle. Janne Guezennec, le dit Gui étoit issu puiné d'ecuyer Goulven le Maucazre et de Damoiselle Marguerite de la Bouexiere.
Porte d'or a trois Rozes de Gueulles 2. et 1.

Maudet

Jan Maudet Sieur de la fouchays au Baron, Simeon Maudet Ecuyer Sieur de la Tramblays, Jacques Phelipes Maudet Ecuyer Sieur du Buat, pour lui et René Maudet Ecuyer Sieur de Menihelvou, fils.
Portent lozangé d'or, et de Gueulles declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 27 fev. 1669.
Mr. Denyau Raporteur
Jan Maudet Ecuyer Sr. de la fouchays a épouzé Damoiselle Eleonor de la noüe en 7bre. 1643. Il est fils d'ecuyer Louis Maudet Sieur de la Brehonniere, et de Dlle. Renée du Bouexic de leur Mariage en Mars 1614, le dit Louis fils d'ecuyer René Maudet et de Dame anne de Greal Sieur et Dame anne de Greal Sieur et Dame de la Tramblays, le dit René Issut de Robert Maudet Ecuyer Sr. de la Tramblays,

et de Damoiselle Marguerite Daiguillon qui restoit veuve en 1570, le dit Robert eut pour sœur Damoiselle Jeanne Maudet mariée à Ecuyer Jean hardy Sr. du Champdaguet, Il étoit Issu de noble a gens Ecuyer Sr. et Dame de la Tremblaye, lesquels vivoient en 1555, le dit Thomas étoit fils de Jean Maudet qui vivoit en 1530, et épousa Dlle. Jeanne du boispean Sr. et Dame de la Tremblaye. Le d. Jean fils Demory Maudet aussi sieur de la Tremblais et de Dlle. Robine du Bignon qui vivoient en 1480.

2 Simeon Maudet Ecuyer Sr. de la Tremblais a épousé Dlle. Jeanne des Champs Il est fils puiné d'ecuyer René Maudet Sr. de la Tremblais.

3 Jacques philipes Maudet sieur du Buart a pour ayeul le dit Ecuyer René Maudet sieur des Mesnils, & pour puiné Ecuyer Jacques Maudet sieur du Buart pere du dit Jacques Philipe Maudet & Ecuyer Simon Maudet sieur de la Tremblaye.

La preuve du Gouvernement noble est établie suivant les degrés articulés et est Jointe aux Montres Générales de 1480, 1483, et 1521 ou les auteurs des deffendeurs ont comparu parmi les nobles en Equipage d'archer en Brigandine.

Maudet

françois Maudet Ecuyer sieur de la noë declaré noble Issu d'extraction noble et de qualité decuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de Rennes par arrêt du 10. Mars 1671.

Mr. le Jacobin Raporteur.

Le deffendeur est frere puiné de Messire Jean Maudet sieur de la fouchais aux Barons, et de la Richardiere fils ainé

de louis Maudet, et de Dame Renée du Boüexic; il a épouzé Damoiselle Jeanne Gauchet duquel Mariage sont issus Jan, et louis Maudet Ses enfans.

De Maunourry *

Mathurin de Maunourry Escuyer Sieur de St Germain

Porte d'argent a trois hermines de Sable deux en chef et une en pointe

déclarés nobles issu d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 24. juillet 1669 Mr huart Raporteur.

Mathurin de Maunourry dessus est fils de escuyer françois de Maunourry, et de Dlle Gertrude Rouxel; le dit françois étoit fils puiné de henry de Maunourry Escuyer Sr de St Germain le vasson près de Caen en normandie et de Dame .... le Bouteiller des ableons en Bretagne; le dit henry étoit fils de escuyer Jan de Maunourry Sr de la fontaine, les Rouges et de Damoiselle Isabeau de Coudehard. le dit Jan étoit fils ainé de Christophle de Maunourry Escuyer Sr de la fontaine, et de Dlle Louise de lauvë.

Maupetit *

Marie de Kgouet Dame de la Touche au Moine Tutrice des enfans de son Mariage avec Escuyer Jan Maupetit Sieur de la Touche son mari absent.

Portent d'azur à la Tour d'or Crenelée la porte de Gueulles.

premierement Interloqué par arrest du 21e Juin 1670, Mr Deniau R.
par lequel Il est ordonné que la deffendresse au dit nom fera sa declaration
sielle entend se servir de l'acte du 28 7bre 1614, et paroistra l'original
de celui du 9 8bre 1624, et l'original du papier Baptismal de la paroisse
de ploeuc; et par autre arrest du 18e Xbre 1670. Mr de la Bourdonnaye
Raporteur, declaré noble Issu d'ancienne Extraction noble et de qualité
de Ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes.

Le dit pierre Maupetit est fils aîné de Messire Jan Maupetit
sieur de la Touche aux Moines, et de la dite Marie de Kerouet,
le dit Jan étoit Issu de Jacques de Maupetit Sr de Moulougay
de son Mariage avec Dame Jullienne de Cornené le dit Jacques
étoit Issu de Louis Maupetit Sr du dit lieu, et de Dame Marie
le Maigné le dit Louis étoit fils de François Maupetit et de
Dame Alienor de Lavigne, le dit François étoit fils de Jan Maupetit
de son Mariage avec Dame Bertranne de Noë; le dit Jan
étoit Issu du Mariage de Guillaume Maupetit avec Dame
Marguerite le Mettayer; le dit Guillaume étoit fils
d'Ollivier Maupetit et de Dame de Saint Guetas.

Maissier.

Guillaume Maissier Ecuyer Sieur de pirou bin

Porte d'azur à trois Mains Gauches d'argent, ouvertes
en pal deux et un.

premierement Interloqué par arrest du 4 Xbre 1668, Mr
Deniau Raporteur, par lequel Il est ordonné qu'il apparoitra
les originaux dont Il a produit les Copies Transumptées,
et par autre arrest du 9 Jer 1669. Mr le febvre Raporteur

declaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de quimpercorantin.

Dollivier Maussiere Ecuyer Sr. de pirobin, et de Damoiselle Catherinne huzard sa fe. qui vivoient en 1498. Issut François Maussier Ecuyer Sieur de la vorme qui épouza Damoiselle Janne du Bois Bertrand, Il a vivoient en 1528. et de leur Mariage Issurent pierre et Robert Mausier; du dit pierre et de son Mariage en 1555, avec Damoiselle Marie Guerin Issurent François Mausier aîné et Gaspard Mausier puiné.

Ledit François Mausier aîné contracta Mariage en 1585. avec Dlle. Judich Couraud, Gaspard Maunier puiné, épouza Damoiselle Marguerite de Maleret en 1596, du Mariage de François Maussier et de Judich Courault Issut autre Gaspard Maunier aussi Sieur de pirobin qui épouza Damoiselle Marguerite de Guillaumel en 1647.

François Maussier puiné qualifié Sr. de pirobin, Commandant en la ville et Chateau de Concarneau, à épouzé en aoust 1636, Dlle. Marguerite de la haye desquels est Issu le dit deffendeur.

Maury

Jacques René Maury sieur de Carcé et de la douettée.
Portent papelonné de Gueulles et D'hermines au Canton de sable Chargé d'une demie fleur de lys d'argent, d'autres Mettent de Gueulles semé de queües d'hermines d'argent au Canton comme le precedant. declaré nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de Rennes par arrêt du 29e. 9bre. 1668. Mr. des Cartes Rapporteur.

De patri Maury sieur de Carcé qui vivoit en 1480, Doyen des Conseillers du Conseil du Duc françois 1er de Damoiselle Janne de Cleux de la Maison du gage sort Jacques Maury qui épousa françoise Guillemot dont sortirent hector Maury aîné pierre & Jan Maury ses puinés.

hector Maury vivoit en 1542 et fut Marié en premiere nopce avec Damoiselle Marguerite du Chatelier, et en seconde nopce avec Damoiselle Janne henri. Il deceda sans enfans; et Jan Maury lui succeda du quel et de son second Mariage avec Dlle anne le Gouz sort pierre Maury qui épousa Damoiselle lorande de Taillefer dont sort françois Maury Sr. de Carcé et de la Douettée qui de son Mariage avec Damoiselle Janne de Aumelin, a eu Jacques René Maury deffendeur.

Briande Maury sœur Germaine et hector Maury étoit Mariée à Charles Rolland Ecuyer Sr. de Kaelleury en 1542.

La preuve est de 200 ans et le Gouvernement noble par les partages soutenu de la Reformation de 1513; jointe à la Montre Généralle de 1483.

De Maury *

Ecuyer françois Maury sieur de la Touchays Porte de Gueulles palponné et semené de queües d'herminea d'argent sans nombres Cantonnée de sable chargé d'une demie fleur de lys d'argent declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 18 fer. 1669 Mr. de Larlan Raporteur De Guillaume Maury Ecuyer Sr. de la feuillée Maury

et de Damoiselle Roberde Josse sa Compagne Issut Jan Maury sieur de la feillée Maury, qui épouza Damoiselle Marguerittte heudelor. Issurent de leur Mariage Jan Maury Ecuyer Sr de la feillée leur fils aîné, Jullien Maury Ecuyer Sr des forgettes, françois Maury Ecuyer sieur de Derval.

Jan Maury aîné fut marié en premiere nopce à Bertranne Eveluier de la Maison du Chatelier en Bouton dont Issut Janne Maury qui épouza Ecuyer yves des prés Sr de la Bourdonnais en seconde nopce il épouza valantine de Brue, dont Issut françois Maury.

Du dit Jullien Maury sieur des forgettes, et de son Mariage avec Damoiselle Janne Rolland de la Maison de la prevallays en Guiguen Issut autre Jullien Maury second du nom sieur des forgettes duquel et de Guionne Elouet sont Issus Etienne Maury Ecuyer sieur du portal aîné, le dit françois Maury sieur de la Tronchays deffend.r Jullien Maury Ecuyer sieur du Treel Damoiselle Geneviève, et yvon Maury du dit Etienne sieur du portal, de son Mariage avec Damoiselle Janne de Lesnel Issurent Jan Gilles, Charles, et Barbe Maury demeurés Mineurs.

De Maury *

Noble homme Michel Maury Sr de la Moriniere avocat en la Cour, Tuteurs des ecuyers Jan, Gilles, Charles, et Barbe, Maury enfans Mineurs d'ecuyer Etienne Maury sieur du portail et de Dame Janne de lesnel.

Les armes cy comme cy dessus. Declarés nobles Issus de extraction noble, la dite Barbe maintenüe dans la qualité de Damoiselle les dits Masles en celle de ecuyer au Rolle des nobles

de la Sénéchaussée de Rennes par arrêt du 3e Mars 1671,
Mr. de Larlan Raporteur. la Généalogie est articulée
dans le précédant arrest.

De May.

Pierre de Mai Ecuyer Sr. du dit Lieu, Jacques de Mai Ecuyer
Sieur de la Periere.

Portent d'azur à la face d'argent chargée de deux Roses de
Gueulles au lambel d'argent de trois pendans en Chef et une
Rose de Même en pointe.

Arrêt Interlocutoire du 21 Xbre. 1669. Mr. de Lesrat Raporteur
qui ordonne que les dits de Mai déclareront dans huitaine
s'ils entendent se servir des Contrats de Mariage des 18e.
Juin 1543. 4e. 7bre. 1576, et du partage du 15e. Jer. 1611. et
répresenteront l'original de l'arrêt de la Cour des aides
de Paris du 26. 8bre. 1663. et les autres originaux
Mentionnés dans la sentence de L'election de poitiers
du 10e. Xbre. 1667.

De May

Claude de Mai Ecuyer Sieur de Trostang

Porte d'argent à deux faces d'azur accompagnées de Six
Roses de Même posées 3. 2. et 1.

Declaré noble Issu d'ancienne Extraction noble et de qualité

decuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Morlaix par arrêt du 14e. août 1669. Mre. Raoul Raporteur.

Yves de Mai est fils aîné decuyer Claude de Mai sieur de Trostang deffunt. Chef de nom et d'armes et de Damoiselle Janne le Levier.

Ledit Claude étoit fils puiné decuyer Jan de Mai Sr. de Kiutal de son Mariage en août 1599, avec Damoiselle Jsabeau Kanguen, le dit Jan étoit fils decuyer françois de Mai sieur de Kiutal, et de Damoiselle Catherinne le diuiné, le dit françois étoit fils de Lorant de Mai second du nom Sr. du dit lieu de Kiutal, et de Dlle anne Guillou son épouze le dit Loren vivoit en 1530, et étoit fils d'autre Lorent de Mai 1er. du nom Ecuyer sieur du Jaboux, et du Kualguen, et de Damoiselle Jsabelle le Borgne son épouze, le dit Lorant étoit fils decuyer Jan de Mai sieur de Beauregard et de Damoiselle anice de Kuean, le dit Jan vivoit en 1472, et étoit fils decuyer Edouart de Mai Sr. de Beauregard et du querric qui étoit deja decedé en 1440, et qui avoit épouzé Damoiselle Janne de Kulguen.

Jan de Mai fils aîné de Loren de Mai, et d'Jsabelle le Borgne épouza en 9bre. 1529, Damoiselle françoise de Saint Denys, Damoiselle anne de Mai, sa sœur avoit épouzé phelipes Cremeur sieur de lamegui.

Succession Collateralle Recuillie noblement en 1545 partage avantageux en 1589, avec Reformation de 1443. et la Montre Génèralle de 1483.

De Mazoyer. *

Noble et discret Escuyer leon de Mazoier, Chanoine, Tresorier honnoraire de Leglize Cathedralle de nantes fils puiné decuyer Jan Mazoier sieur de la ville serin, Escuyer Joachim de Mazoyer prieur Commandataire du prieuré de frossai fils decuyer Jan de Mazoyer sieur de vernau

Portent dargent à trois Coeurs de Gueulles deux et un. déclarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité decuyer au rolle des nobles de la Seneschaussée de Nantes par arrest du 28. Juillet 1670 Mr. Salion Rapporteur.

Le dit Sieur de Mazoyer sieur de vernau prieur de frossai, est fils ainé decuyer Jan de Mazoyer, et de Dame perinne Mizeau; le dit Jan, et leon de Mazoyer, Chanoine estoit enfans puiné decuyer Jan de Mazoier Sr. de la ville serin et de Dame Janne Aveau, le dit Jan fut fils ainé decuyer leon de Mazoier sieur de la ville serin, et de vernau; et de Damoiselle Jullienne le frangeart. le dit leon étoit fils ainé decuyer Claude de Mazoyer, Seigr. de la ville serin, et de Damoiselle Ozanne de Saint Laurant, le dit Claude étoit fils ainé decuyer Jan de Mazozier et de Damoiselle perinne Bourdeau sieur et Dame de la ville serin, le dit Jan fut fils decuyer Jan de Mazoier sieur de la ville serin, et de Chirougirare.

Meastrius

Tanguí Meastrius Escuyer sieur du pouldu; françois Meastrius Escuyer sieur de Kerlegant.

Portent d'or à trois quinte feuilles de Gueulles 2. et un.

declarés nobles d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Saint Renan par arrêt du 3 avril 1669. Mr Denyau Raporteur.

Tanguy Measbriue premier deffendr. est fils ainé d'ecuyer François Measbriue sieur du poulda, et de Damoiselle Barbe penandreff, de Kmadoret, qui contracterent Mariage en xbre 1622. le dit François étoit fils ainé de noble Gens ollivier Measbriue sieur du poulda de son Mariage en Juillet 1572, avec Damoiselle Louise de Kradiou, de Travou Meabihan; le dit ollivier étoit fils ainé d'arnault Measbriue Ecuyer Sieur du poulda, et de Damoiselle Isabelle Roesnbar, le dit arnault fils ainé de Sebastien Measbriue de son mariage qu'il contracta en Mars 1511, avec Damoiselle alise Rollans. Matheline Measbriue soeur du d. Sebastien fut mariée à hervé le du; Ils étoient enfans d'ecuyer Robert Measbriue et de Damoiselle Marie Lancelin.

2.e François Measbriue Ecuyer sieur de Kuelegan, est fils ainé d'ecuyer Jan Measbriue Sr de Kuelegan et de Dlle Catherinne de Klech, le dit Jan étoit fils ainé d'Ecuyer Goulven Measbriue sieur de Mesquerrec, et de Damoiselle Meance de Kgadiou, étant pour soeur anne Measbriue qui épousa en 1500 Ecuyer René Guillart, le dit Goulven Measbriue étoit frere puiné d'ecuyer ollivier Measbriue Sr du poulda, tous deux enfans d'ecuyer arnaud Measbriue et de Damoiselle Isabelle Roesnyar sieur et Dame du poulda.

Le Gouvernement noble est prouvé au desir de la Coutume par un partage noble au desfault de 2 voans de l'an 1520, avec l'employ de la Reformation.

Meastriua *

yves Collin Curateur de Jacques Meastriua Ecuyer Sieur de Kuant.

Porte d'or a trois quinte feuilles de Gueulles 2 en chef et une en pointe declaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Renan par arrest du 2. 7bre 1670. Mr. de s Cartes Raporteur.

Le dit Jacques Meastriua Sr. de Kuant est fils unique d'ecuyer François Meastriua Sr. de Kbihan, et de Damoiselle Marie Collin; le dit François étoit aussi fils ainé d'ecuyer Gabriel Meastriua Sieur de Kuant et de Damoiselle Janne de Lesquen fille ainée de la Maison de Trouzouru, le dit Gabriel étoit fils Juveigneur d'ecuyer Goulven Meastriua Sieur de Merguernie et de Damoiselle Meance de Kyadiou, le dit Goulven étoit fils puiné d'Arnoul Meastriua Sieur du pol du et de Damoiselle Isabelle Rerouger sa femme; l'ainé desquels a été Maintenu par l'arrest du 3 avril 1669 cy devant.

Le Medeuc

Pierre le Medeuc Ecuyer Sieur de Lisle

Porte d'azur a deux fasces ondées d'or accompagnées de trois annelets de Même deux en Chef et une en pointe declaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Lesneven par arrest du 20. Juillet 1669. Mr. Denyau Raporteur.

De François Medeuc premier du nom qui vivoit en 1444, Issut autre François Medeuc, second du nom qui fut

Marié avec Damoiselle Marguerite Belliguand de quels
jssut autre françois Medenc Sr. du David Saveuse en 1588; dont
jssut Etienne Medenc duquel et de Damoiselle Marguerite
herguin qu'il epousa en 1596. est jssu le dit pierre le Medenc,
Ecuyer Sieur de Lisle de Ssours qui a epousé pour fille ainée,
et presomptive heritiere Damoiselle Marguerite le Medenc
qui en 8bre. 1654, a epousé Ecuyer françois lesquen Sieur de
Kdavec

La preuve a son principal apui sur la Reformation de 1448.
a 1535.

Meliant

Noble et discret Missire Jan Meliant pretre Tuteur d'ecuyer
Joseph Meliant, et Damoiselle anne Cadaran, veuve d'ecuyer
anthoinne Meliant sieur du vigneau, Mere et Tutrice de Jan,
Joseph, a Michel Meliant ses enfans.

Portent Gironné d'argent et de Gueules de six pieces a six
Etoilles de sables, chacune de six pointes declarés nobles
et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée
de nantes par arrest du 7 Juin 1669. Mr. de lopriac Raporteur.

De pierre Meliant Ecuyer Sieur de Tregot qui vivoit en l'an 1431.
jssut Jan Meliant aussi Sr. de Tregot, Marié a Damoiselle Marguerite
de Maugé Ils vivoient en 1462. et de leur Mariage jssut autre Jan
Meliant Sr. de Tregot qui en 1510. epousa Damoiselle Catherine
le Blanc, Ils eurent pour fils autre Jan Meliant Ecuyer Sieur
de Tregot, qui epousa Damoiselle Marie Garreau dont sortit
pierre Meliant fils ainé Ecuyer Sr. du vigneau qui eut de son
Mariage avec Damoiselle anne Rouxeau, Jan Meliant

Ecuyer sieur de Laniouere, et durignau, Mari de Damoiselle
nicolle Bourdeil ils eurent pour enfans David Meliant aîné,
et anthoine Meliant Ecuyer Sr. durignau puiné, le dit David
épouza Damoiselle françoise Garreau duquel Mariage yssut pierre
Meliant Ecuyer Sr. delaniouere qui épouza Damoiselle françoise
voisin, et de leur Mariage est yssu le dit Joseph Meliant leur fils
aîné le dit anthoine Meliant sieur durignau puiné de David,
épouza Damoiselle anne de Cadaran, et de leur Mariage sont
yssus les dits Jean, Joseph et Michel Meliant leurs enfans.

René Melliant épouza en 1566. Damoiselle françoise Beaulieu
duquel Mariage yssurent deux filles l'une desquelles nommée françoise
épouza en 1603. pierre Charette Ecuyer Sr. delapommeraie.

La preuve est de 200 ans Renfermée dans le Gouvernement noble prouvé
par deux partages avantageux au quatrième degré au dessus des
Centans, des années 1540. et 1551.

Mellet

Gilles Mellet Ecuyer sieur de la Tremblaie et du Matz
Bertrand Mellet Ecuyer sieur de la Miottiere.
Noble et discret Messire Louis Mellet sieur de la Mesniere
Recteur de Bourgon
Ecuyer nicolas Mellet fils dudit Bertrand
Pierre Mellet Ecuyer sieur de la Bussonnays, George
Mellet Ecuyer son fils, Charles Mellet Ecuyer sieur de
letort, fils unique, et seul heritier d'ecuyer Regnault

Mellet et de Dame Bertranne de la vallée Sieur et Dame de la Gouinardiere, François Mellet Ecuyer Sieur du pont le tart son fils ainé.

Noble et discret Missire Guillaume Mellet Sieur de Moulleforts Recteur de St. Ellier, Cesart Mellet Ecuyer Sr. du verger son frere puiné.

Jan Mellet Ecuyer Sr. du domaine Nicollas Mellet Ecuyer son fils ainé

Joseph Mellet Ecuyer.

Reynaulde Mellet Ecuyer Sieur de la veillardiere; hector Mellet Ecuyer Sr. du Domaine son fils ainé; Guillaume Mellet son puiné.

Nicolas Mellet Ecuyer Sieur de Minuys

Jullien Mellet Ecuyer Sr. de Bois bouesel

Louis Mellet fils de ecuyer Charles Mellet, et de Damoiselle Thomasse Gaude.

Portent d'argent à trois Merlettes de sable 2. et 1. declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer, au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes, par arrêt du 19 Xbre. 1668. Mr. de langle Raporteur. ordonne qu'à l'egard de louis Mellet il justifiera dans deux Mois plus amplement de son attache.

Dallain Mellet Ecuyer sieur de loaselierere, issurent René ollivier, et Jan Mellet; du dit ollivier Mellet Ecuyer Sieur de la Tremblays et de Damoiselle Marguerite Busson heritiere de la Maison de la Bussonnays issut Robert Mellet Ecuyer Sieur de la Tremblays, et du Matz, Marié a Damoiselle Bertranne de Montalambert, du quel Mariage issut Rolland Mellet Ecuyer Sieur de la Tremblays, qui épousa Dlle. françoise le Duc fille ainée de Messire Guillaume le Duc Conseiller en la Cour des quels issirent des enfans; elle étoit veuve en 1563. le dit Rolland avoit pour puinés Jan Barnabé, et Robert, Mellet.

De Jan Mellet et de Damoiselle Renée Ricard sa femme

Issurent Robert, Michelle et Guyonne Mellet, de Robert Mellet Escuyer Sr. de la Tremblaye, et de Damoiselle Janne Fremont, Issurent René, Jan, Mathurin, Janne et Renée, Mellet, de René Mellet Escuyer Sieur de la Tremblaye et du Matz, et de Damoiselle Rollande Gendron heritière de la Maison de la Miottiere, sont Issus le dit Gilles a present Chef de nom et darmes, Bertrand, et Louis Mellet Recteur de Bourgon et anne Mellet veuve du feu sieur de la doriere, de Bertrand Mellet, et de Damoiselle Charlotte amette sa femme, est Issu le dit nicollas Mellet.

Thebault Mellet en 1508. étoit Marié avec Guionne de Quasquin

2. D'allain Mellet Issut entre autres Jan Mellet Sr. du hail, qui vivoit en 1530. duquel et de Dlle. Catherinne de Moubusson sortit autre Jan Mellet second du nom Marié avec Damoiselle Françoise velart, du dit Mariage Issut autre Jan Mellet 3e. du nom marié en premiere nopce avec Damoiselle Michelle amette, et en seconde avec Damoiselle Jullienne de Montboucher, duquel premier Mariage Issut George Mellet Escuyer Sr. de Boon qui épouza Dlle. perrinne huet heritiere de la Gouverdiere dont Issut François Mellet aussi Escuyer sieur de Boon, et de la Gouverdiere, le quel fut marié avec Dlle. Catherinne de Kerisson, duquel Mariage Issut Regnaud Mellet Escuyer sieur de la Gouverdiere Mariée a Damoiselle Bertrane de la vallée desquels est Issu le dit Charles Mellet Escuyer sieur de Chateautelart, qui a épouzé Dlle. Marie de Kali, dont Issut le dit François Mellet Escuyer Sr. de pontestat aussi deffendeur.

3e. de Jan Mellet 3e. du nom Issut puiné Jullien Mellet Escuyer Sr. de launay qui épouza Damoiselle Janne de Maubusson, desquels Issut Gilles Mellet Escuyer sieur de launay Conseiller au presidial de Rennes, aîné, et Jullien Mellet puiné Escuyer Sr. de la vieille oreille, du quel et de Dlle. Suzanne Guyne sa femme est Issut le dit Jullien Mellet autre deffendeur.

4. du dit Gilles aîné, et de Mathurinne Blandin heritiere de la veillardiere sont issus pierre Mellet Ecuyer Sr de Corcé aîné, Nicollas Mellet Ecuyer Sieur de Minis, Renault Mellet Ecuyer sieur de la veillardiere, Jan Mellet Ecuyer sieur du Demaine deffendeur.

5. Dudit pierre aîné, et de Dlle Catherinne Robert, heritiere du Boisguerin sont issus les dits Guillaume Mellet sieur de Roulefort, et Cesar Mellet Ecuyer Sr duverger aussi deffendeurs.

6. Ecuyer Regnaud Mellet, et de Dame perinne le Mercier sieur et Dame de la veillardiere, sont issus hector et Guillaume Mellet, autres deffendrs et du dit Sr du Demaine sont issus les dits nicollas, et Joseph Mellet autres deffendeurs.

Damoiselle françoise Mellet fille de Me Jan Mellet Ecuyer Sr de Boon, et de Dlle Michelle annette sa premiere femme épousa Georges Millon Ecuyer Sr de la villemorel en 1533. Damoiselle françoise Mellet fille de Georges Mellet étoit en 1584, femme de Jan le lenier, Conseiller en la Cour, Dlle patrice Mellet en 1628. étoit fe de noble homme pierre Simon sieur de la varenne, Dlle Jullienne Mellet fille de Regnaud Mellet Ecuyer sieur de la villardiere fut mariée en aoust 1665 a Charles Guitton Ecuyer Sr de Bicrts Damoiselle françoise Mellet étoit en 1584 Mariée en seconde nopce avec Gilles du Margaro Ecuyer sieur du dit lieu. françois Mellet Ecuyer sieur du plessix hardy, épousa le 15 juillet 1563, Dlle helene Daguillon, Pierre Mellet sieur de la Bussonnais est issu en 1610. de noble homme Mathurin Mellet, et de Margte Malvemre sa femme; le dit Mathurin étoit fils de noble homme Robert Mellet et de Damoiselle Janne fromont

sa Compagnie en 1582.

Nicollas et Joseph Mellet sont Issus de Jan Mellet, et de Dlle Guillemette huc

Louis Mellet Issu en 1611, d'Ecuyer Charles Mellet, et de Thomasse Gaudé, le dit Charles fils de Jan Mellet Sr de la Guiderie, et de Claude Ferré en 1563.

La preuve du Gouvernement noble par les partages est soutenüe de la Reformation de 1513, et des Montres Générales de 1480. & autres suivantes.

De Mellon

Jacques de Mellon Ecuyer Sieur du dit Lieu

Porte d'azur à trois Croix d'argent pattées. déclaré noble Issu d'extraction noble & de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrest du 20 8bre 1669. Mr le Jacobin Raporteur

Jacques de Mellon Ecuyer Sr du dit lieu de ffoudouer Issu de Gui de Mellon Ecuyer Sr du dit lieu, et de la Guignardaye et de Damoiselle Marie Bernard, lequel Jacques a épousé Damoiselle Georgine Merault; le dit Gui étoit Issu de pierre de Mellon Ecuyer Sieur du dit Lieu et de Damoiselle Nicolle de Corion qui vivoient en 1565, le dit Pierre étoit Issu de Jan de Mellon Ecuyer Sr du dit lieu et de vaugaillard, et de Dlle perinne preauvé; le dit Jan étoit fils d'autre Jan de Mellon Ecuyer Sieur du dit Lieu et du pas..., et de Damoiselle Jullienne le Bigot qui vivoient en 1522. le dit Jan étoit Issu

de Raoul de Mellon, Ecuyer Sieur dudit lieu et de Damoiselle
helene havart. le dit Raoul étoit Issu de Jan de Mellon, et de Dlle.
perinne de Lesteurbillon; le dit Jan Issu d'autre Jan de Mellon
Ecuyer Sieur dud. lieu, qui vivoit en 1480, et de Damoiselle Guillaume
Baudouin; Damoiselle Marie de Mellon soeur de Jan de Mellon
étoit en 1542, Mariée à noble homme Gilles Chouet Sieur de
pontmenart.

La preuve est uniquement établie sur le Gouvernement noble
par les partages sur tous les Degrés articulés à commencer
par le premier.

Le Menaust

Messire Gui le Menaust Chevalier Seigneur Chatelain de
Breguiny Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Second et
ancien President au Parlement de Bretagne.

Messire Charles Marie le Menaust Chevalier Sieur de Briguiny
son fils ainé, & Sebastien le Menaust Chevalier Sieur de Brecé,
son fils puiné. Messire Sebastien le Menaust Chevalier Sieur
de Boudries Conseiller du Roi en ses Conseils Doyen de la
Chambre des Comptes de Bretagne, Mesire René le Menaust
Chevalier Sieur du Gué.

Portent dor a la face de Gueulles chargé d'un Leopard passant
d'argent accompagné de trois Roses de Gueulles 2 et 1 percées
d'or. declarés nobles Issus d'extraction noble, et Maintenus
dans les qualités d'ecuyer et de Chevalier au Rolle des
nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrest du 15 8bre. 1668.

Monsieur de Cartes Raporteur.

Le dit Charles Marie le Meneust est fils aîné de Messire Gui le Meneust président au Mortier au Parlement de Bretagne, de son Mariage en fév. 1635. avec Dame Suzanne de Coetlogon, le dit Gui étoit fils aîné de Messire René le Meneust Chevalier Seig. de Brequiny Conseiller du Roi en ses Conseils d'etat et privé, et President au Mortier au dit Parlement de Bretagne, de son Mariage en Juin 1597, avec Dame Denise Marcel, et avoit pour frere puiné Messire Sebastien le Meneust Sieur de Baudriers, et pour Sœur Damoiselle Louise le Meneust qui épousa en 9bre 1613, Messire Louis de Coetlogon Chevalier vicomte de Mejusseaume et Emmanuelle le Meneust qui fut mariée en Juin 1629, avec Mre Jan de la porte Sieur Dartois. le dit René étoit fils unique de Messire Gui le Meneust Chevallier, Conseiller du Roi, Senéchal, & president au Presidial de Rennes, et de Dame Marguerite le Bret, le dit Gui étoit fils de Guillaume le Meneust Seig. de Brequiny en 1577.

Du Menéz *

Messire Yves du Menéz Chevalier Sieur de Lezerec

Porte d'azur a la Croix pleine une Main ouverte d'argent en pal au premier quartier vers le Chef.

declaré noble Issu d'ancienne extraction noble et de qualité de miyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de quimper corantin par arrêt du 3. Xbre 1668. Mr de Lerat Raporteur.

De noble homme Gestin du Menez et de Catherine de Lezongar sa femme, issut Jan du Menez Escuyer Seigneur de Lezerec duquel et de Peronnelle Leziart sa femme issut René du Menez Seigneur de Lezurec, qui en Seconde nopce épouza Damoiselle Marie du Fou, et de ce Mariage eut pour fils René du Menez Seigneur de Kouëil, qui épouza Damoiselle Françoise Eveton dont issut François du Menez Seig.r de Lezurec, qui fut marié à D.lle Marie Kuoguer dont issut Allain du Menez Seig.r de Lezurec duquel et de son Mariage avec D.lle Marguerite Gourcuf, issut Yves du Menez Seig.r de Lezurec qui épouza Marguerite de Brénel, dont est issu le dit Yves du Menez Seig.r de Lezurec deffend.r qui a épouzé Damoiselle Marguerite Bouillye.

Du Menéz

Allier du Menez Escuyer Sieur de Toravmezec, et Languis, Jan Baptiste du Menez son fils.

Portent d'azur au Chevron d'argent accompagné de trois Besans d'or 2 et un. declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolles des nobles de la Senéchaussée de Quimper Corentin par arrest du 27. aoust 1669. M.r Raoul Raporteur.

De Christophle du Menez premier du nom qui fut Marié à Marguerite de Kradec, et qui vivoit en 1523. issurent Jan du Menez premier du nom Françoise du Menez qui fut mariée à noble homme Jan le Jacobin, et de Damoiselle Anatasse du Menez qui fut femme de noble homme Vincent Quinion Sieur de Guilher, le dit Jan du Menez Escuyer Seig.r de Tronevezec épouza Damoiselle Anne Buzic, et de ce Mariage issut Christophle du Menez second du nom, Escuyer Sieur

de Tronenazec qui en aoust 1549, épousa Damoiselle Meance Caru, ils eurent pour fils Ecuyer Jan du Menez second du nom qui fut marié avec Damoiselle Marie de Kgommouarn dont issut Ecuyer Jan du Menez 3e du nom, qui épousa Damoiselle Louise de Coatsquiriou; le quel eut pour sœur Germaine Dlle Marie du Menez, Mariée en Juin 1595. à noble homme Nicolas Fauly sieur de Toullancoet; du mariage dudit Jan et de la dite de Coatsquiriou, issurent Ollivier du Menez premier du nom et de Damoiselle Louise du Menez Compagne de noble homme François Klulguen sieur du Hellen.

Le dit Ollivier du Menez Ecuyer Sr de Tronenezec et de Kyadec épousa en Fer. 1641, Dlle Marie Toutenoutre de la Maison de Penanrun, et de ce Mariage est issu le dit Ollivier du Menez second du nom sieur de Troulinzec, deffendeur, le quel en 9bre 1664 a épousé Damoiselle Louise Mol Dame de Kian, duquel Mariage est issu le dit Tanguy, Jan Baptiste du Menez leur fils.

Le Gouvernement noble est prouvé par deux partages avantageux au dessus des centaines des années 1523 et 1537, avec l'emploi de la Reformation de 1513.

Menier

Guillaume Menier Ecuyer sieur de Kinault,

Porte d'argent au pin de sinople a costé à droit d'une Teste de maure de sable declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Saint Brieuc par arrest du 20 Juin 1670. Mr. Huart Raporteur.

Tristan Menier sieur de Kouzien eut de son Mariage avec Damoiselle Janne de Coatrieu, Jan Menier sieur de la Motte et de Kerault qui épousa Damoiselle Janne de Juasse; de ce Mariage yssut fils unique Charles Menier sr de la Motte qui fut marié à Damoiselle Catherine de Coatnevenoy dont yssut autre Jan Menier Ecuyer sieur de la Motte qui fut marié à Damoiselle anthoinette de Kmarquer dont de la quelle yssut fils unique pierre Menier qui épousa en premiere nopces Dame Janne Garbuet; et en seconde nopces Damoiselle françoise le Chauvis du premier Mariage yssut Guillaume Menier Ecuyer sieur de Kerault et de la Motte fils unique dessud. qui épousa Damoiselle françoise Gelin, et de leur Mariage, eut Damoiselle françoise Menier seulle heritiere. Jacques Menier fils aîné du dit Tristant épousa Damoiselle françoise du Rufflay dont yssut françois Menier fils aîné sieur de Kouzien qui épousa Damoiselle Rufault, et vincent Menier puiné, du Mariage du dit Mariage du dit françois, et de la dite Rufault, yssut Jacques Menier sieur de Kouzien, qui épousa Dlle. Marie de Coatourden, lesquels de leur Mariage eurent Suzanne Menier, helene de Kouzien, qui épousa Ecuyer Robert de Bahezré sieur de Coatgestin. La preuve a son principal appui sur la Reformation de 1513.

Merault.

Jan Merault sieur des Mesnils demeurant en la ville de Rennes Brevet d'azur au Chevron d'or accompagné de trois Mollettes deperon de Même celle en pointe surmontée d'une Merlette d'argent declaré usurpateur de noblesse et comme tel condamné en 400 ll. d'amende au Roi, et aux depends, et aux deux sols pour livre

Contumace par arrest du 3 Juillet 1669. Mr. le Jacobin Raporteur, maintenu depuis par arrest du Conseil du 19 avril 1684.

Le Mercier, **

François le Mercier Escuyer Sieur de Lesclare, Souslieutenant de la grande Louveterie de France.

Porte d'azur au Chevron d'argent accompagné en Chef de deux Estoilles d'or, et en pointe d'un Croissant de mesme declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de nantes par arrest du 28 fev. 1669 Mr. Salioul R. En consequence des Lettres de provision dudit le Mercier, et celles de ses predecesseurs aux Charges d'Auditeurs et Correcteurs à la Chambre des Comptes.

Le Mercier

Jullien le Mercier Escuyer Sieur de Quenanou

Porte d'azur au Chevron d'argent accompagné de trois Estoilles d'or en Chef et une en pointe.

declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de nantes par arrest du 27 Mai 1669. Mr. huart Raporteur, en consequence des privileges accordées par Sa Majesté aux Officiers de la Chambre des Comptes le dit deffend. est fils d'escuyer.

pierre le Mercier Conseiller du Roi, et Correcteur de ses
Comptes en Bretagne, et de Damoiselle Guillemette nepvou, le dit
pierre étoit fils d'autre pierre le Mercier Ecuyer Sieur de la
Guillemiere, Conseiller du Roi Secretaire et auditeur de ses
Comptes; et de Damoiselle Jacquette de Marques.

Le Mercier

hervé le Mercier Ecuyer sieur de Bourepas
prenoit pour armes de Gueulles au Chevron d'argent accompagné
de deux Roses de même en Chef et une Cloche Bataillée de même
en pointe. declaré usurpateur de noblesse, et comme tel condamné
en 400 ll. d'amande au Roy par arrêt du 11e avril 1669. Mr. Denaud.

Le Merdy

françois le Merdy, sieur de quillien et damoiselle Marie de
Glmedée veuve de Guillaume le Merdy Ecuyer Sieur du perron,
Curatrice de Jean le Merdy son fils
Portent ecartelé d'argent, et de Gueulles a trois fleurs de lys 2.1.
declarés nobles issus d'extraction noble au Rolle des nobles
de la Juridiction Royalle de lannion par arrêt du 19 9bre 1668.
Mr. de Brehand Raporteur.
De pierre le Merdy Ecuyer sieur de quillien, et de Dame
Ollive de Kgrist, issut françois le Merdy Ecuyer sieur de
quillien qui vivoit en 1519, et Marguerite le Merdy, du dit françois

le Merdy, Sortirent vincent le Merdy Sr. de Quillien, Louis le Merdy Ecuyer Sieur de Kellou, et Marguerite le Merdy

Vincent le Merdy vivoit en 1553. et épouza Damoiselle anne Couen, et eut pour fils françois le Merdy Sr. de Quillien qui fut marié avec Damoiselle Marie de Coetmeur, et de ce mariage Sortirent Jan le Merdy Ecuyer Sr. du Quillien aîné; pierre le Merdy Ecuyer Sr. de Crechgoures puiné, Janne, Barbe, et Gillette le Merdy

Jan le Merdy épouza Janne perrichon dont Sortirent françois le Merdy Ecuyer Sieur de Quillien aîné, et Guillaume le Merdy Ecuyer Sieur de Kaerlou; duquel françois le Merdy premier dessusd. et de Dame Marguerite deperrin Sont Issus yves Christophle, Guillaume françois et Marie le Merdy, ses enfans, et du dit Guillaume le Merdy Juveigneur, et de la dite Claude est Issu le dit Jan le Merdy Sieur duperron.

Louise de Rochaezre épouse de françois le Merdy Sieur de Quillien étoit veuve en 1553.

Pierre le Merdi Ecuyer Sieur de Crechgoures, épouza Damoiselle Catherine de Trolong, fille de Ecuyer françois de Trolong Sieur du Rumen, et de Damoiselle Marguerite du Dresnay, en aout 1612, et le dit Trolong Sieur du Rumen épouza Gillette le Merdy Dame de Kerampont, fille du dit françois le Merdy, et de la dite de Coetmeur, Barbé le Merdy Sr. de Quillien épouza en 9bre. 1608, Ecuyer Guillaume de Coreray Sieur du Querallan.

La preuve ordinaire par le Gouvernement avantageux, prouvé au dessus des centans.

Le Merdy *

Pierre & Etienne le Merdy Escuyer Sieur du pratguen, demeurant en la paroisse de plouenez, paimpoul Evesché de Saint Brieuc.

Portent Escartelé d'argent, et de Gueulles, à trois fleurs de lys 2. 1 de l'un à l'autre declarés nobles Issus d'extraction noble, et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Brieuc, par arrest du 23. Jer. 1669. Mr. Denyau Raporteur.

Les dits pierre, et Etienne le Merdy estoient Issus enfans d'escuyer Rolland le Merdy, et de Damoiselle Marguerite Geslin, le quel Rolland estoit fils aisné d'escuyer louis le Merdy, et de Damoiselle louise du Cameru, le dit Louis fils juveigneur d'escuyer François le Merdy, et de Damoiselle louise du Rouxer, qui eurent pour fils aisné Escuyer vincent le Merdy et pour juveigneur, le dit Louis le Merdy ayeul des deffendrs.

Le Merdy

Messire Georges le Merdy Sieur de Koudot, et Messire Jacques le Merdy Sieur des Catuellan, lieutenant d'une Compagnie des Chevaux legers pour le Service de Sa Majesté

Portent Escartelé d'argent, et de Gueulles à trois fleurs de lys deux et un de l'un à l'autre.

declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Brieuc par arrest du 28. Juin 1669. Mr. le Jacobin Raporteur

De Jan le Merdy, et de Dlle. Jeanne de Kambellec furent deux enfans Charles le Merdy Escuyer Sieur du Merdy fils aisné

et yvon le Merdy son puiné; du dit Charles, et de Damoiselle Guillemette Jugdual, issut fils ainé, françois le Merdy sr du lieu. Dudit yvon frere puiné du dit Charles et de Damoiselle Catherine de louesquen; issut Escuyer Geffroy le Merdy fils ainé, qui épouza Damoiselle Janne le Saint; dont issut Charles le Merdy qui fut Marié à Damoiselle Jacquette Menou, dont issut yvon le Merdy Escuyer Sieur de Lancivilien qui vivoit en 1525, et fut Marié a Dlle. Plesoune de la haye, de la Maison de Kyommart de laquelle issut Gilles le Merdy Escuyer Sieur de lancivelien qui épouza en premiere nopce, Damoiselle Claudinne Gigion, et en seconde nopce Damoiselle Renée passie. duquel second Mariage est issu le dit Georges le Merdy leur fils unique Deffendeur qui a épouzé en 1629 en premiere nopce Damoiselle peronnelle de la Riviere de la Maison du plesix, et en seconde nopce en 1655, Damoiselle Jullienne de deguedec. du dit premier Mariage est issu le dit Jacques le Merdy Escuyer Sieur de Coattallan devenu ainé par le decez d'escuyer René le Merdy Sieur de lancivelien qui avoit épouzé en 1657 Dame helene de lamellenc heritiere de la Maison de la villemorel.

Le Gouvernement noble établi par les partages nobles sur 3. degres differans au desus des 100 ans avec la Reformation de 1535. et des Montres Generales de 1479; et 1480.

Le Merdy

Pierre le Merdy Escuyer Sieur du Gouezollou, pour lui et pour Escuyer Etienne le Merdy, son fils ainé, et Escuyer yves le Merdy son puiné, et pour Escuyer Martin le Merdy sieur de Khamon, et françois le Merdy son fils ainé

Portent Escartelé d'argent, et de Gueulles à trois fleurs de lys d'argent 2. 1. de l'un a l'autre. premierement Interlogué

par arrêt du 30 Juillet 1669. Mr. Denyau Raporteur
par le quel il est ordonné aux dits deffend.rs de justifier par autres
actes que ceux, par eux produits, être issus de la famille
des Merdy Sr. de pratquen en la paroisse de plouméné, ou des
Merdy Srs. de quillien, dont la noblesse a été jugée par arrêt
de la Chambre du 19. 9bre. 1668, et 23. Jer. 1669 ou leront les extrait
des Reformations de la paroisse de plemeur Gaultier, dans
l'évêché de Treguier au quel les Merdy possesseurs de la Terre
du Gouzellou sont employés.

Et par autre arrêt du 13e. Juin 1670. Mr. le Jacobin Raporteur declarés
nobles issus d'extraction noble et de qualité d'écuyer au Rolle des
nobles de la Juridiction Royalle de lanion.

Pierre le Merdy Ecuyer Sr. du Gouezellou, premier deffendeur
à pour enfans de son premier Mariage avec Damoiselle Marguerite
le Boulving, étienne, et Marguerite le Merdy, et de son
second Mariage avec Damoiselle Marguerite de Kmorial,
yves, et françois le Merdy; il est fils ainé d'écuyer Jacques
le Merdy et de Damoiselle Aliette Jagu Sieur et dame
de Gouezellou, le quel Jacques avoit pour frere juveigneur,
le dit Martin le Merdy Sr. de Khamon; le dit Jacques
étoit fils ainé d'écuyer françois le Merdy et de Damoiselle
Jacquette le Saint, le d. françois étoit fils ainé d'autre Ecuyer
Charles le Merdy et de Damoiselle Thomine du halgouet, le dit
Charles étoit fils puiné de noble homme louis le Merdy
et de Damoiselle françoise Riou; le dit Louis étoit fils ainé
de noble homme Jan le Merdy, et de Damoiselle Beatrice
de Coatallan sieur et Dame de Goezellan, et de Kamon,
le dit Jan étoit fils de henri le Merdy Sr. de Gouezellou
et le dit henri fils de noble homme, Allain le Merdy, et de Dlle.
Ollive Morvan sieur et Dame de Gouezellou, le quel henri
vivoit en l'an 1480.

Le Merdy *

Dame Renée le Merdy Compagne de noble Ecuyer vincent de Tromelin sieur du parcot, et Damoiselle Jainte le Merdy Dame de Kmerdy sa soeur puinée.

Portent écartelé d'argent et de Gueulles, à trois fleurs de lys deux et un de l'un à l'autre.

declarées nobles Issues d'extraction noble et maintenues dans la qualité de Damoiselles, par arrest du 14. aoust 1669. Mr Denyau R.

Les dittes Dames deffendresse sont issues de noble homme Charles le Merdy seigr. de Khemaury, et de Dlle. francette Jegou, le dit Charles étoit fils ainé de nobles hommes françois le Merdy et de Damoiselle vicente le Merdy, sieur et dame des dits lieux; le dit françois étoit fils ainé d'ecuyer pierre le Merdy et de Damoiselle Marie le Chaponnier sieur et Dame de Kmengui, le dit françois étoit fils ainé d'ecuyer Georges le Merdy, et de Dame anne de plosquellec, sieur et Dame de Khemaury et de Kmengui; le dit Georges étoit fils ainé de Maître françois le Merdy Sr. de Kmenoi et de Dlle. eliette Etienne.

Le Merer +

Olivier le Merer sieur de Kleau,

prenoit d'argent au Chevron de Gueulles accompagné de trois Glands d'or, deux en Chef et une en pointe.

declaré usurpateur de noblesse et Condamné en 400tt d'amande au Roi par arrest du 3e. 7bre. 1670 Mr des Cartes Raporteur

Des Merliers *

Philipes Emanuel des Merliers, Ecuyer sieur de Languevitte
Portent d'argent à trois Merlettes de sable
premierement débouté par arrest du 27 fev. 1669. Mr le fevre Raporteur
et Condamné en 400ll au Roi

Et par autre arrest du 6 Mars 1671. Mr Raporteur, le dit
Philipes Emanuel des Merliers, Recu par la Chambre à Justifier
de nouveau, déclaré noble Issu d'extraction noble, et de qualité d'ecuyer
au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de nantes sans avoir egard
a l'arrest du 27 fev. 1669. cy dessus en conséquence des actes nouvellement
decouverts, et decharge de l'amande portée par le dit arrest, ordonne
quelle lui sera rendüe.
Guyon des Merliers Ecuyer Sr du Boisverd eut de son 3eme
Mariage avec Damoiselle Marie de Loriere, Claude des Merliers
qui épouza Damoiselle Janne pouseau dont Issut Jacques des
Merliers qui épouza Damoiselle Françoise du fresne qui
eurent pour fils puiné Jullien des Merliers duquel et de son
Mariage avec Damoiselle Suzanne Thomas est Issu le dit
philipe Emanuel des Merliers deffendr. qui a épouzé Damoiselle
Janne Michel, de la Maison de la Scardays.

De Mesanges

Michel de Mesanges Ecuyer sieur du Boisdriale
Porte d'argent à trois Merlettes de sable deux en chef,
une en pointe déclaré noble Issu d'extraction noble et de qualité
d'ecuyer au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de nantes
le 22. 8bre 1668. Mr de Brehand Raporteur.

Le dit Michel de Mesanges dessus^dit est fils aîné de René de Mesanges de son Mariage en 7bre 1621 avec Dame Janne Biré fille aînée de pierre Biré Ecuyer S^r de la Douciniere, et de Dlle Jacquemine Chevalier, et a pour sœur Damoiselle Marie de Mesanges Mariée avec Charles du hardas Ecuyer Sieur du dit Lieu en 7bre 1639; le dit René étoit fils de noble homme, autre René de Mesanges Conseiller du Roi au Parlement de Bretagne qui avoit épousé Damoiselle Claude le Marechal sa Reception dans le dit Office de Conseiller est du 19 fev^r 1596.
Jan de Mesanges Conseiller en la Cour, et president aux Enquêtes fut reçu dans le dit Office le 11e 7bre 1570, il obtint des lettres de Conseiller honoraire en Xbre 1586.

Du Mescam

François Mesguen Ecuyer sieur de Trouminen Curateur de Joseph du Mescam, et Janne, Renée du Mescam enfans Mineurs de Jacques du Mescam Ecuyer et de Damoiselle Catherinne du Mescam, sieur et Dame de Kloguer.
Guillaume du Mescam Ecuyer Sieur du Langios
François du Mescam sieur de Kembelan et Allain du Mescam Sieur de Landegarou.
Portent d'azur a trois Têtes d'aigles arrachées d'argent deux et un declarés nobles issus d'ancienne extraction noble, la dite Janne Renée maintenüe en la qualité de Damoiselle, les dits Males en celle d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de lesneven par arrest du 29 avril 1669. M^r Barin Raporteur.
De Jan du Mescam qui vivoit en 1483. Seig^r de Mescaradec et de Dame Marguerite de la palüe yssut Ollivier du Mescam

ainé, louise du Mescam Marié au sieur de Touronce et Dame Magdelaine du Mescam; Ollivier du Mescam Ecuyer Sr. de Mescaradec ainé qui vivoit en 1514 fut Marié à Damoiselle Guere de Kouarz, dont sourent Jan de Mescam ainé, Damoiselle Janne du Mescam, qui epouza Maurice de Kgroas, Damoiselle Margueritte du Mescam, qui epouza Ecuyer Christophle Touronce, et Marie du Mescam qui epouza Christophle Kian Ecuyer Sr. de fontenuela. Jan Mescam Ecuyer Sieur de Mescaradec, fils ainé epouza en Mars 1535, Damoiselle Catherinne de penmarc'h et dont sortit yves du Mescam fils unique, le quel epouza Damoiselle Louise du Sangier, ils vivoient en 1566, et de leur Mariage sortirent Laurent du Mescam fils ainé Jan, et Louis, du Mescam, le quel Jan epouza Damoiselle Marie heuraff, des quels sortit François du Mescam fils ainé, Marié a Damoiselle Gillette de Belligant dont est issu Jacques du Mescam, du quel et de la dite Damoiselle Catherinne du Mescam sont issus les dits Joseph, et Janne Renée du Mescam.

Et pour enfans puinés de Jan, autre puiné du dit yves sortirent Jacques du Mescam, qui epouza Damoiselle Marie de Torledan, et Allain du Mescam Sr. de landegarou et autres deffendeurs du dit Laurent du Mescam ainé et de Damoiselle Marie le Moine de la Maison de Trevigué sortit Laurent du Mescam second du nom, yves du Mescam second du nom, yves du Mescam Sr. de Kaumoal, allain et anne du Mescam; du quel sieur de Kaumoal et de Damoiselle Janne de lesquen, est issu le dit François du Mescam Sr. de Kambalan du dit laurent second du nom, et de Damoiselle Janne de parcevaux; de leur Mariage en 1619. sortirent Claude du Mescam fils ainé Seigr. du dit Lieu de Mescaradec, et Guillaume du Mescam, l'un des deffendeurs.

Du dit Claude ainé Marié à Damoiselle Marie Gourio de la Maison de Lezireur sortit la dite Catherinne du Mescam fille ainée, et Claudine du Mescam puinée. de la quelle Catherinne, et du dit Jan de Mescam, son Mari, sont issus les dits Joseph, et Janne Renée du Mescam, aussi deffendrs.

François du Mescam sieur de Kliguen eut pour sœurs
Jnes Damoiselle anne du Mescam Dame de la villeneuve,
Damoiselle Françoise du Mescam Dame de Kuardoué et Dlle
Françoise du Mescam, Mariée à Ecuyer Jacques Touronce,
Srs sieur de Gorreguer hervé du Mescam épousa Marguerite
Marces fille aînée de sa Maison en 1435, autre hervé
de Mescam étoit Marié en 1481 à Coustance duplesix

Mesmin **

Claude Mesmin Ecuyer sieur de pont dessilly Substitut
du Pr. Gal au Présidial de nantes
Porte d'azur à une foi ou deux mains jointes d'argent,
accompagnées en Chef de deux Etoiles d'or, et une autre Etoille
de même en pointe surmontées de deux Batons d'or alaisés,
passés en Sautoir.
declaré Issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer
au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Nantes
par arrêt du 23 avril 1669, Mr. le Fevre Raporteur.

Le Mesnager

Jan le Mesnager sieur du plesix, et y demeurant paroisse de Goulgeray, Evesché, & Ressort de nantes pour lui et ses freres puinés
avoit pour armes de sable a trois fuzées d'argent declarés usurpateurs de noblesse, et le dit Jan le Mesnager condamné en 100 ll d'amende au Roi en privé nom sauf son Recours vers les dits freres puinés par arrêt du 31. Mai 1670. Mr Barin Rr.

De Mesnoallet,

hervé de Mesnoallet Ecuyer sieur de Kaulan
porte d'azur à l'aigle Eployée d'or, déclaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction de saint Renan, et Brest, par arrêt du 9. Mai 1669. Mr de lopriac Rr.
hervé de Mesnoallet deffendr. est fils aîné d'ecuyer Guillaume de Mesnoallet, et de Damoiselle Marie de Gougart Sr. et Dame de Kaulen, lequel Guillaume eut pour soeur Germaine Dlle Renée de Mesnoallet Dame de Kiou, qui vivoit en 1613. et étoient tous deux enfans d'ecuyer allain de Mesnoallet, et de Damoiselle Marguerite du Bois Sr. et Dame de Kaulan; le dit allain étoit fils aîné d'autre Guillaume de Mesnoallet, et de Dlle. Beatrice de Silguy; et eut pour soeur Damoiselle Catherine de Mesnoallet, qui fut Mariée a noble homme Jan Kiou Sieur de Khanguegan, le dit Guillaume étoit fils d'ecuyer yvon de Mesnoallet et de Dlle.

Marie le Roux, et eut pour sœur Damoiselle Marie de Mesnoallet qui fut mariée à Ecuyer nicolas Michart Sr. de Kian, françoise de Mesnoallet qui épouza Mathurin Gouie, et Marie Mesnoallet Mariée a noble homme Jean gueufentoin, sieur de Kmorue, Michelle de Mesnoallet qui fut femme de noble homme hervé du Halleguet, sieur de l'archever, le quel yvon étoit frere Juveigneur d'écuyer vallentin de Mesnoallet, Sr. dudit lieu, tous deux enfans d'écuyer henri de Mesnoallet Sr. duditlieu et de Damoiselle Marie Riallan

La preuve du gouvernement noble établie par un partage avantageux au dessus des 100 ans de l'an 1536, donné en Juveigneurie, et en seigneurie de Ramage; joint a la Reformation de 1513. et à la Comparution, à la Moutre Généralle, de 1481, en Brigandine a deux Chevaux.

De Mesnoallet

françois de Mesnoallet Ecuyer sieur de querollant

Porte d'azur à l'aigle eployée d'or déclaré noble yssu d'extraction noble, et de qualité d'écuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de St. Renan, par arrêt du 6. 7bre 1669.

françois de Mesnoallet Ecuyer Sr. de Kollant dessus, a épouzé en mai 1669, Dame peronnelle Simon Dame douairiere de poulcoup et est fils d'écuyer Guillaume de Mesnoallet et de Damoiselle Marie de Keryar, Sr. et Dame de Kaulan, et a pour frere ainé hervé de Mesnoallet Ecuyer Sr. de Kaulan, maintenu par le dit arrêt de la Chambre du 9. Mai 1669 cy dessus;

De Mesnoallet

René de Mesnoallet Escuyer Sieur du Mescoat

Porte d'azur à l'aigle éployée d'or déclaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de St Renan par arrêt du 19 avril 1670 Mr de Brehand Rapporteur

Le dit deffendeur est fils aisné de Guillaume de Mesnoallet Escuyer Sieur du Mescoat et de Damoiselle Adelice Rolland, le dit Guillaume étoit fils puisné de René de Mesnoallet Escuyer Sr de Kuzaual, et de Dlle Michelle Tournonce, et avoit pour frere aisné Gabriel de Mesnoallet Escuyer Sieur de Kuzaual, le dit René étoit fils aisné de Jan de Mesnoallet Escuyer Sieur du dit lieu de Kuzaual, et de Damoiselle Marie du Bois qu'il épouza en 1569, le dit Jan étoit un des freres juveigneurs de vallentin de Mesnoallet Escuyer Sr du dit lieu, lequel étoit fils aisné de hanri de Mesnoallet Seigr du dit lieu et de Dlle Marie Rioualen, de la Maison de Mesliau qui vivoit encore en 1536, du Mariage des quels Il y eut 4 enfans, Savoir, le dit vallentin de Mesnoallet, fils aisné, yvon, françois, et le dit Jan de Mesnoallet, Bisayeul du deffendr. du Mariage du dit vallentin de Mesnoallet avec Beatrice de Kloze Ils eurent une fille unique nommée françoise de Mesnoallet, qui porta la Seigneurie de Mesnoallet, dans la Maison de Kmorvec, depuis fondüe –

De Mezuillac

Messire Jacques de Mezuillac, Chevallier Sieur de Kdreau et de pratulo, et Messire françois Jacques de Mezuillac –

son fils aîné et de Dame Marguerite le Capitaine
Portent de Gueulles au lion Leopardé d'hermines
declarés nobles issus d'ancienne extraction noble, et maintenus
dans les qualités d'ecuyer, et Chevalier au Rolle des nobles
de la Juridiction Royalle de landerneau par arrêt du 28 mars
1669. Mr. Barin Raporteur.
De noble Ecuyer Guillaume de Mezuillac Seigr. de Trevaly
Issurent Ollivier de Mezuillac fils aîné Jan de Mezuillac
Juvegneur et Damoiselle Thomasse de Mezuillac qui en 1450,
épouza noble Ecuyer Jan de ses Maisons Seigr. de la Saulbonniere
du dit Ollivier de Mezuillac, et de son Mariage avec Damoiselle
Marguerite du Coüidic sortit Eonnet de Mezuillac Jan de
Mezuillac qui fait la Branche de Kerean, fils puiné du dit
Guillaume épouza en 1468. Dlle. Marion de pontsal Dame
de pontsal duquel Mariage Issut Ecuyer louis de Mezuillac
qui épouza Damoiselle Alenette de larlan, dont sortit noble
homme Jan de Mezuillac Seigr. de Kerean avocat Gal au
Parlement du Duc, qui épouza Damoiselle Jullienne Eudo, de ce
Mariage Issurent entre autres Guillaume de Mezuillac, et de Dlle.
Louise de Mezuillac qui en Juillet 1572, épouza nobles homme
Charles Gouro.
Guillaume de Mezuillac Seigr. de Kerean épouza Damoiselle
Jeanne de langle; et de ce Mariage Issut Messire Georges de
Mezuillac Chevalier Seigr. de Kerean Kglas, Chevalier de l'ordre
du Roi qui épouza Damoiselle Catherinne du Glas, heritiere
de pratulo, dont est Issu le dit Messire Jacques de Mezuillac
Chevalier Sieur de Kerean, qui a épouzé en premiere nopce
Damoiselle Marguerite le Capitaine, dont est Issu le dit
Messire François, Jacques de Mezuillac, Chevalier Seigr.
de Chateaugal, et en seconde nopce Damoiselle .... Guegan
de Kbiguet. Damoiselle Marie de Mezuillac fille puinée de Mre.
Georges de Mezuillac; et de Catherinne du Glas fut
Mariée à Messire François le Roux Sieur du Ramou

Dame Janne de Meziullac autre puiné fut mariée à Messire allain de Goulhezre Seigr. de Kigounou elles eurent en 1653. partage de leur ainé Jan de Meziullac, Seigr. de Kuengui épouza Damoiselle Marguerite de Juch; dont sortit Damoiselle de Meziullac, Dame de Kuenguy, qui épouza noble homme Jan Seigr. du pont; duquel elle étoit veuve en 1482. Janne de Meziullac étoit en 1493 fe. de noble et puissant Tristan de la lande Seigr. de Seriac; Jan de Meziullac étoit en 1430 Chambellan du Duc Jan de Meziullac fut marié à Janne de la Chapelle Janne de Meziullac épouza gui de Carné, autre Janne de Meziullac fut Mariée à Janne de lorueloux, Marie de Meziullac Epouza françois de Rayé.

Le Gouvernement est d'assise, les partages sont à viage la Reformation de 1445, et les Montres Générales de 1483, y sont employées

Le Metaer

Jan le Metaer Escuyer sieur du hourmelin, pour lui et pour Escuyer françois florian le Metaer son fils ainé; et allain françois le Metaer ses puinés. Damoiselle Marguerite de Lourmé Compagne de françois le Metaier sieur de la ville hervé, pour lui et pour Escuyer Jacques le Metaer sieur du Guo. et françois le Metaer Escuyer Sr. de la planche.

Damoiselle françoise visdelou veuve de pierre le Metaer Escuyer sieur de la dorbelays Mere & Tutrice de escuyer Gui le Metaer fils ainé de leur Mariage

Portent d'argent à trois Merlettes deux et un declarés nobles

Issue d'ancienne extraction noble, et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles dela Senéchaussée de Rennes par arrêt du 5e Xbre 1668. Mr delessrat Raporteur.

Jan le Metaer Ecuyer Sieur du hourmelin Capitaine des francs archers de Leveché de Saint Brieuc et Lieutenant du provost des Marechaux, en Bretagne qui vivoit en 1484 épousa Alise Bertho & de leur Mariage issut allain le Metaer son fils unique, qui épousa Thomine Simon, Ils eurent pour fils Ecuyer Jan le Metaer qui fut Marié à Dlle Janne Bades dont sortit Ollivier le Metaer qui vivoit en 1540 qui fut Marié a françoise dela Marre dont sortit Jan le Metaer 3e du nom qui épousa Damoiselle Janne poullain de quels issut pierre le Metaer qui fut marié à Damoiselle Gillette delavilleon dont issut Jan le Metaer 4e du nom, leur fils unique qui en Juin 1586, épousa Damoiselle Marguerite de Kalband de leur Mariage issut Jan le Metaer 5e du nom, Ecuyer, Sieur de hourmelin qui en 1616, épousa Damoiselle Esther detrias, dont est issu le dit Jan le Metaer Ecuyer Sieur de hourmelin deffendr. le quel en 1645 à Contracté Mariage avec Damoiselle Claude Rouxcel, Jacques le Metaer Sieur delaville au Roux, à épousé Damoiselle Marie arnoul.

La preuve du Gouvernement est établie par les partages nobles sur les degrés articulés, ou Il y a eu occasion de partages.

Le Metaer

François le Metayer Ecuyer Sieur delaville Barbou Blazon deffect, le pere Toussaint met les mêmes armes que cy dessus declaré noble Issu d'ancienne Extraction noble et de

qualité d'écuyer au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de Rennes par arrêt du 4e juin 1669. Mr. huart Rapporteur.

François le Metaer Ecuyer Sieur de la villebarbeu, est fils unique d'écuyer louis le Metaer, et de Damoiselle Louise du Tertre Sieur et Dame de la villegouttes, le dit louis étoit fils d'écuyer Jacques le Metaer Sieur de la villegermuau, de son Mariage en 1605, avec Damoiselle Isabeau Morin Dame de la perriere. le dit Jacques étoit issu d'écuyer Bertrand le Metaer, et de Damoiselle Guillette le Breton Sieur et Dame de la villegermuau: le dit Bertrand étoit fils puiné d'autre Jacques le Metaer, et de Damoiselle Françoise Guiton Sieur et Dame du Tertre holo, et avoit pour frere ainé Claude le Metaer Ecuyer Sieur du dit lieu le dit Jacques étoit issu d'écuyer Jan le Metaer, et de Damoiselle Marguerite Budes, et avoit pour frere ainé Guillaume le Metaer, ils vivoient en 1524, le dit Jan étoit fils ainé d'Ivoniel le Metaer et de Marie le Blanc; et le dit Ivoniel, fils ainé d'Ollivier le Metaer Janne le Metaer fille d'Ivoniel le Metaer et de Marie le Blanc étoit en 1493. Mariée a noble homme Jan de Kgoet. Jeanne le Metaer fille ainée d'écuyer Claude le Metaer, et de Dlle Isabeau Roquet Sieur et Dame du Tertre, fut Mariée à Ecuyer Jacques Guoyon, elle étoit morte en 1596.

Le Gouvernement noble est prouvé par trois partages avantageux au dessus des 100 ans des années 1493, 1505, et 1524, avec l'emploi des Reformations de 1660, 1476, 1535, et la Comparution aux Montres Générales de 1483, en brigandinne salade, Epée, voulge.

Le Mettayer

François le Mettayer Ecuyer Sieur de Vauboueßel
Pierre le Metayer Ecuyer Sieur de Boisfren
autre François le Mettayer Ecuyer Sr. de la Maison blanche
Portent d'azur a la Croix engrelée d'or Cantonnée de 4 fleurs de lys d'argent. declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des Nobles de la Juridiction Royalle de Saint Brieuc, par arrêt du 14 août 1669. Mr. de Larlan Rapporteur.

François le Metayer Sr. de vauboueßel, est fils aîné d'ecuyer Claude le Mettayer, de son Mariage en 1624, avec Damoiselle Gillette Dolo, Sieur et Dame de la Garenne le dit Claude étoit fils d'ecuyer François le Mettayer Sr. de vauboüessel, et de Damoiselle Jullienne de Rollon; qui Contracterent Mariage en Juillet 1599. le d. François étoit fils d'ecuyer Jacques le Mettayer Sr. de vauboueßel, et de Dlle Gillette du gellineuc de la Maison de la ville Chapron, le d. Jacques étoit issu d'ecuyer allain le Mettayer Sr. de vauboüessel, et de Damoiselle Françoise de Carlo;

Le dit François étoit fils d'ecuyer Jan le Metayer, et de Damoiselle orable le forestier Sr. et Dame de la Riviere, et frere juveigneur de pierre le Mettayer tous deux puînés de la Maison de la Riviere, Rolland du Rochou Sr. de pommaz en avoit épousé Dlle Marguerite le Mettayer soeur de Claude le Mettayer Ecuyer Sieur de vauboüessel, pierre le Mettayer Sieur de Boisfren, et François le Mettayer Sieur de la Maison blanche étoient freres puînés du dit Claude. Ecuyer Jan le Mettayer étoit en 1490. prevost des Marechaux de Bretagne, Ecuyer Jan le Mettayer Sieur du Boisgebert étoit en 1595 l'un des Gentilshommes servans de la Reine.

Le Gouvernement noble est prouvé par 2 partages avenants sur même degré de 1534, et 1546, Joint à la Taxe des nobles de 1530, pour le Rachap de François premier, et à un Extrait.

de Reformation dont la datte a été obmise.

Le Mellayer. *

Escuyer henri le Mellayer sieur de Kyroguen, yves le Mellayer sieur de Kro, avocat en la Cour; Ignace le Mellayer Escuyer sieur de la porte, Pierre le Mellayer Escuyer sieur de Kuvolo, yves le Mellayer sieur de lenohaz et anthoinne le Mellayer sieur de launay.

Portent d'argent au pin de sinople arraché, chargé de pommes d'or le pere Toussaint ajoute le fust acosté de deux Merlettes de sable. Declaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'escuyer aux Rolles des nobles des Jurisdictions Royalles d'Auray, de ploermel et de la senéchaussée de vanne, par arrêt du 3. Juillet 1670. Mr. le Jacobin Raporteur.

Esmmet le Mellayer fils Juveigneur d'escuyer Guillaume le Mellayer et de Damoiselle Jacquette Bertier, sieur et Dame de la villeguenac eut de son Mariage avec Damoiselle Eustaze de la Bouessiere, Jan le Mellayer aîné, et Jan le Mellayer le Jeune, le quel Jan le Mellayer sieur de launai, qui épouza Damoiselle Marie audren, et de ce Mariage Issurent yves le Mellayer aîné, et Gregoire le Mellayer sieur de lenovan puiné, le dit yves le Mellayer sieur de launai épouza Damoiselle Michelle Cado dont Issut fils unique Jan le Mellayer Escuyer sieur de Launay du quel, et de son Mariage avec Damoiselle Briande le prince, est Issu fils unique, le dit sieur de la porte deffendeur.

Pierre le Mellayer sieur de Kuvolo, yves le Mellayer sieur de lenohan et anthoinne le Mellayer Sr. de Launay, sont enfans

de Gregoire le Mettayer Ecuyer sieur de lesnohan et de Damoiselle Marie le Maignan.

3. Jan le Mettayer l'ainé fils d'ecuyer Guillaume le Mettayer et de Damoiselle Jacquette Berlier sieur et Dame de la villequemeuc; fut marié deux fois, en premiere nopce il epousa Damoiselle Marguerite Guyomar, et en seconde nopce Damoiselle Janne le pichonnec du quel second Mariage issurent René le Mettayer leur fils ainé et Berthelemy le Mettayer leur fils puiné. le dit René epousa Damoiselle Marie de Kquiriz, et eut pour fils Jan le Mettayer Sr. de Kioual, qui epousa Damoiselle Michelle Trepezec dont issut Jacques le Mettayer Ecuyer Sieur de laymeur et du Mariage du dit Jacques avec Damoiselle Marie Jagu, est issu Ecuyer henry le Mettayer Sr. de Kbroguen Le dit Berthelemi fut marié avec Damoiselle Marie le Groec du quel Mariage est issu fils unique Guillaume le Mettayer sieur de Krio.

Le Mettayer

Vincent le Mettayer Ecuyer sieur du verger

Porte d'argent au pin, et une Merlette de sinople.

declaré noble issu de extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la senechaussée de vannes par arrest du 26e. Jer. 1669. Mr. de la Bourdonnay Rapporteur.

Vincent le Mettayer Ecuyer sieur du verger deffendeur, a epousé Dame Janne Marie de Treugat il tire son origine de la Maison de la villequemeuc, paroisse de Mohon Evêché de Saint Malo, il prend son attache à Ponnet 4e.

fils de Guillaume le Mettayer 1er dunom, et de Jacquette Bertier lequel Eonnet, vivoit en 1518. et fut Marié à Dlle Eustaisse de la Bouessiere Sr et Dame delaunay Caro, dont noble homme Jan le Mettayer Sr delavillecare, Marié à Damoiselle Janne le Chevallier, duquel Mariage yssut abel le Mettayer sieur duverger qui fut marié à Damoiselle Janne Briand de ce mariage sortit noble homme Gregoire le Mettayer qui épousa Dlle yvonne lepennec, Dame de Baranais, dont sortit Robert le Mettayer duquel, et de son Mariage avec Damoiselle Janne Maillart est yssu ledit vincent le Mettayer Sr duverger deffendr.

Ollivier le Mettayer fils aisné de Guillaume le Mettayer, et de Catherinne Maret (ou Marot), Sr et Dame de la villeguennec, vivoit en 1546, et avoit épousé Gillette Guillotin, noble homme françois le Mettayer Sr delavilleguennec, vivoit en 1564, et avoit épousé Damoiselle Ollive le Baud.

La preuve du Gouvernement noble par les partages sur les degrés ou il y a eu occasion de partager est jointe à une preuve Testimonialle de noblesse par une Enqte faite a ces fins en 1564.

Le Mettayer

Jacques le Mettayer sieur de laymer Escuyer henri le Mettayer sieur de Kgroven son fils yves le Mettayer Escuyer sieur de Kuio avocat en la Cour.

Portent d'argent à un pin de sinople arraché, chargé de pommes de pin d'or, et d'une Merlette de Sable.

arrest Interlocutoire du 23 Juillet 1669. Mr delabourdonnaye R.

par lequel Il est ordonné qu'à la diligence des deffendeurs le sac et actes sur lesquels, l'arrest de Confirmation de la qualité d'autre Mettayer du 26 Jer 1669, a esté Rendu sera représenté

De Meur

Dame Janne de Kerigent, veuve de Jan de Meur Sr de Kergomeneu Tutrice de noyers, nicolas, et Gilles de Meur enfans de leur Mariage.
prennent pour armes d'argent à une face d'azur surmontée d'un Croissant de Gueulles no 3.

premierement Interlocqué par arrest du 12 Juillet 1670. Mr huart R. par lequel il est ordonné qu'il sera levé Extrait du Compte de la Taxe des francs fiefs de Nut Robert Thevin en 1575, auquel Jan Meur est employé.

Et par autre arrest du 4 8bre 1671, Mr huart Raporteur, auquel sont joints Louis de Meur sieur de Rinanton, Marie louise de Meur, Compagne de Jan Baptiste du droit, sieur de Leodu heritiere de Rolland de Meur sieur de Goatqueau, declarés usurpateurs de noblesse ladite Marie louise Condamnée, comme heritiere dudit Rolland de Meur son pere en 400lt d'amande, la dite de Kerigent, comme Tutrice desdits nicolas, et Gilles, en la somme de 800lt, et en 40lt pour frais de Signiffications, ledit Louis en 400lt d'amande.

Meur

Etienne Meur Sieur de Kouuen, Jacques Meur Sr de Goullo

Mathurin Meur, Sieur de Bellevue

prenoient d'argent à une Molette deperon de sable accompagnée de trois Rozes de Gueulles.

declarés usurpateurs de noblesse, Condamnés chacun en 400tt d'amande au Roi, par arrêt du 21. 9bre 1670. Mr. Raoul Raporteur.

Ils prenoient pour principe les Lettres d'anoblissement accordées en 1427 à Eon Meur, duquel ils soutenoient être descendus sans aucune autre preuve positive de leur attache que les seules lettres de Confirmation de noblesse obtenües par Hierosme Meur en 1598, qui ne portent point d'anoblissement mais presuposent des lettres de noblesse accordée en 1427, par le Duc de Bretagne audit Eon.

Le Mezec

Mathurin le Mezec Sieur de peuhoet

Guillaume le Mezec Sr de Kerlain Ollivier le Mezec Sieur de portoloc, Jullien le Mezec Sieur de Caslan

Thomas le Mezec Sieur de Kmezec

prenoient d'argent au Lion de Gueulles armé et lampassé de Sable avec un annelet, en Juterfigne de Juvegneurie declarés usurpateurs de noblesse et Condamnés chacun en 400tt d'amande au Roi, par arrêt du 15. Juin 1669. Mr. le Jacobin Raporteur.

Micael **

Escuyer Jan Micael, (ou Michael) Sr. de la Bourgonniere, et Escuyer Gabriel Michael Sr. de la Rollandiere son frere puiné

Portent ecartelé, au 1er. et 4e. de sable a la Tour d'argent, au 2 et 3 d'or, à la Croix pattée de Gueulles declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes, par arrest du 21 Xbre. 1669 Mr. de la Bourdonnaye Raporteur

Michel *

Jan Michel Escuyer sieur de Kueni

Portent Ecartelé au premier et 4 lozangé d'argent et de Sable au 2 et 3 d'or à la Coquille de Gueulles, le pere Toussaint met Ecartelé au premier et 4 de sable, à neuf Macles d'argent 3. 3. 3. et au 2 et 3 d'or à la Coquille de Gueulles, l'arrest Barbarise en cette Maniere; des losanges d'argent, et de Sables sans nombre, en Ecartelé d'or, avec une Coquille de Gueulles.

premierement Interloqué par arrest du 4e. Xbre. 1668. Mr. huart Rr. par le quel Il est ordonné qu'il sera levé extrait de la Reformation de lan 1513.

Et par autre arrest du 18e. Xbre. 1669. Mr. de la Bourdonnays Raporteur, auquel est Joint pierre Michel Escuyer Sieur de Kuennec, frere puiné du dit sieur de Kueni, declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de St. Renan et Brest.

Jan Michel Ecuyer Sieur de Kueni deffendeur est fils aîné de noble homme, autre Jan Michel, et de Dame Françoise de Kguizian, Sr. et Dame de Kueni, le quel deffendr. a pour puînés pierre Michel, Ecuyer sieur de Kamenec, et de Damoiselle Marie Michel, Mariée à noble homme Jacques Tournier, Seigr. et Dame de Goreguer, le dit Jan Michel pere Commun étoit fils aîné d'yves Michel, et de Damoiselle louise de Meram, le dit yves étoit fils unique de noble homme Michel Sr. de Kueni, et de Dlle. Marie Chauss, le dit hervé fils aîné d'yvon Michel, et de Dlle. Janne delaunay sieur et Dame de Kueny.

Michel

Damoiselle Marguerite peningnel veuve de René Michel Ecuyer sieur de la Tebaudays, Mere et Tutrice d'Ecuyers, François, et Jan, Michel, et de Damoiselle Marie, louise, et Janne Michel leur enfans.

Portent d'argent au sautoir de vair Cantonné de 4 Etoilles de même, le pere Toussaint ajoute Chargé en Coeur d'un annelet de Gueulles. l'arrêt porte d'argent au sautoir vairé, contrevairé d'azur et de Gueulles, Cantonné de 4 Etoilles de sable.

declarés nobles Issus d'extraction noble, les dittes filles maintenues dans la qualité de Damoiselles, les ditz mâles en celle d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de nantes par arrêt du 3. Juin 1669. Mr. Denyau Raporteur

Ecuyer Georges Michel Seigneur de la Thebaudays et de Damoiselle Julienne de la Roche, sa Compagne Issut Ecuyer pierre Michel Seigr. de la Thebaudays, qui épousa

Damoiselle Janne Couillon, duquel Mariage sortirent Jullien Michel aîné, et Jacques Michel Ecuyer Seig.r dela Thebaudaye puiné du dit Jacques et de Damoiselle dela Prayelaye sortit Charles Michel Ecuyer Seig.r dela Thebaudaye, duquel, et de Damoiselle Françoise Gillot sortit le dit deffunt René Michel Ecuyer Seig.r dela Thebaudaye, qui épousa la dite Damoiselle Marguerite pennigueb duquel Mariage sont Issus, les dits François Jan, Marie louis, et Jeanne Michel.

Michiel

Marc Fouké Sieur de Sson, Tuteur de François Michiel, Ecuyer Sieur du deffais

Gilles Michiel Ecuyer Sieur devaudoré, François Michel, Ecuyer Sieur devaugriguen

Pierre Michel Ecuyer Sieur delarive, et duprat.

Denys Michel Ecuyer S.r de praxotaye

Christophle Michel Ecuyer S.r dela hardiere Senéchal, provost daucenis, et louis Michel Ecuyer Sieur dela Jutonniere son frere puiné

Portent d'argent au Sautoir vairé contre vairé d'argent, et d'azur chargé au Milieu d'un annelet de Gueulles Cantonné de 4 Etoilles aussi de Gueulles declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer aux Rolles des nobles dela Juridiction Royalle de Guerrande, et des Senéchaussées de Vannes; et de nantes par arrêt du 4 Juin 1669 M.r le Jacobin Raporteur

Le dit François Michel est fils unique d'ecuyer Jullien

Michel et de Dame Renée de Cecillon, Sieur et Dame du deffais et a pour soeurs puinées Suzanne, et anne Michel, le dit Jullien étoit fils aîné de Charles Michel Ecuyer Sr du deffaits, et de françoise depenbulro, qui contracterent Mariage en 1623. et eut pour soeur Germaine Damoiselle Guillemette Michel, Mariée a Ecuyer Jan Deno Sr dud. lieu à laquelle il donna partage en 1648; le dit Charles étoit fils de Tobie Michel Ecuyer sieur delanöe, et de Damoiselle Guillemette Aiallan le dit Tobie étoit frere Juveigneur de Gilles Michel qui fut Marié à Damoiselle Janne delapaueße, tous deux enfans depierre Michel Ecuyer Sr delapiroulays, et de Dlle anne derien, qui vivoit en 1594; et eurent pour soeurs Dlle Jullienne Michel; Mariée a noble homme Jacques de Saint aubin, le dit pierre étoit frere Juveigneur de Guillaume Michel Ecuyer sieur dela Grée, et dela Noë, et de Damoiselle Louise le Coutellier et eut pour soeur Germaine Dlle. Marguerite Michiel qui en 9bre 1529 épouza noble homme, artur le Clauche; le dit Guillaume étoit fils aîné depierre Michiel Ecuyer Sr de Boßacaulart, et de Damoiselle perinne Morault et eut pour soeur Germaine Marguerite Michiel mariée à noble homme laurent dela Bigottais, le dit pierre étoit fils aîné de Jan Michiel, Ecuyer Sieur de Boßacaulart, et de Damoiselle Marguerite de Goarmerel, étoit decedé en 1464, et avoit pour soeur Dlle Janne Michiel, qui épouza en 8bre 1478; Jan le tourneux le dit Jan étoit fils d'autre pierre Michiel aussi Seigr de Boßacaulart, et de Damoiselle Janne Giffart.

Damoiselle françoise Michiel étoit en 1563, Mariée à Gilles Bonami Ecuyer Sieur du Chatelier Jullien Michiel Ecuyer Sieur dela haye épouza en 1575, Dlle françoise de Rezolles Dame de Bourion, il avoit épouzé en premiere nopce en 1565, Damoiselle Jeronnelle de Regaßon; noble homme Gilles Michiel sieur du Quedrou épouza en 8bre 1547, Damoiselle Isabeau Benoist, Damoiselle Michielle Jnue de ce Mariage épouza en 8bre 1571, noble homme Nicollas de Saint aubin sieur de Boquelau, Janne de Saint

Gilles étoit en 1528 veuve de Jan Michiel Sieur de la gué, Aliette du Boisguehennec, fut femme de Gilles Michiel Sieur du Coedrec.

2. Gilles Michiel Ecuyer Sieur de vaudare, à de son mariage en 1657, avec Dame Guionne de Marbrée pour enfans Joseph Michiel, son fils aîné, & françois Michiel puiné, Il est fils de Gilles Michiel Ecuyer Sr. de vaudaire de son Mariage avec Dame Janne du Bezit, le dit Gilles étoit fils unique d'autre Gilles Michiel Sieur de vaudare et de Saint Donac de Damoiselle Jullienne Cornu, decedés en 1601; le dit Gilles eut pour soeur Germaine Damoiselle Guillemette Michiel, qui fut Mariée a noble homme Jan le Mordant, Il étoit fils de Jullien Michiel Ecuyer Sr. de vaudare et de St. Donac, de son mariage avec Dame Janne le Barbier. Ils vivoient en 1566; led Michiel étoit fils juveigneur de françois le Michiel Ecuyer Sieur de la Grée, de son Mariage avec Damoiselle Guillemette Garreau, et eut pour soeur Janne Michiel qui fut Mariée a noble homme ... Aude Sieur du Marc, le dit françois étoit fils puiné de Guillaume Michiel Ecuyer S. de la noë, de son Mariariage avec Damoiselle Louise le Coultelier.

3. françois Michiel Ecuyer Sieur de la Marre est fils unique d'autre françois Michiel Ecuyer Sr. de la Marre de son mariage avec Damoiselle perinne doulcy étoit fils aîné de Gilles Michiel Ecuyer Sr. de la Marre, de son Mariage avec Damoiselle Janne de la pommeraye, le dit Gilles étoit fils aîné de pierre Michiel Ecuyer Sieur de la Marre & de Damoiselle Janne Derrien, le dit pierre étoit fils second de Guillaume Michiel Ecuyer Sieur de la grée, de la noë Bossaculart, et de Damoiselle louise le Coultelier.

4. pierre Michiel Ecuyer Sieur de la noë, et duprat pere de jan Jacques René, autre Jan, et Joseph Michiel, de son Mariage avec Dlle. anne Colleau, Il est fils puiné de Charles Michiel

Escuyer; et de Damoiselle Françoise depenbulso.

5. Denis Michiel Escuyer Sieur des provotais est fils ainé de Jan Michiel Sieur delanöe, et de Dlle Magdelaine hervé, ledit Jan étoit fils puiné de Tobie Michiel et de Guillemette Riallan.

T. hipolite, et Louis Michiel Sr delo hardiére, et dela Justonniere sont enfans de louis Michiel Escuyer Sr dela hardiere, et de Dame françoise pepin qui contracterent Mariage en 1630. le dit louis étoit fils ainé d'escuyer René Michiel et de Damoiselle Marie le forestier. le dit René fils de Louis Michiel et de Damoiselle Catherinne Rigault Sr et Dame dela Garnison. le dit françois vivoit en 1563. et étoit fils unique d'escuyer Jan Michiel, et de Damoiselle Janne Frochart aussi Sr et Dame dela Garnison; le dit Jan fils de Guillaume Michiel Sieur dela Grigorais en 1482. Echanson dela Duchesse Catherinne, et de Damoiselle françoise delavallée, et le dit Guillaume fils juveigneur depierre Michiel Escuyer Sieur de Bossreaultart; le dit hipolite Michiel Escuyer Sieur dela hardiere à épouzé en 1662 Damoiselle Marie Godeffroy

Messire René deray Chevallier Seigr de parmantay &c. a épouzé en 1656. Damoiselle Elizabeth Michiel sa Sœur Mariée en Juin 1660, avec Jacques poullain Escuyer Sieur dela Riviere.

Louis Michiel Escuyer Sieur delo Justonniere frere puiné du dit hipolite, épouza en Janvier 1665. Damoiselle Marguerite querchays. Damoiselle Renée Michiel et de Marie forestier, Sieur et Dame dela hardieré épouza en fer 1622. Escuyer Etienne dyrodouez. Dlle Marie Michiel autre fille puinée fut mariée avec le Sieur delavarenne Garnier en 1639. Damoiselle Marguerite Michiel autre Sœur puinée du dit René Michiel fut en 1596. Mariée avec noble homme Jan le forestier.

Le Gouvernement noble par les partages est prouvé sur tous les dégrés articulés avec lemploy, dela Reformation de 1513. & la Comparution aux Montres Généralles

de 1479, 1480, et 1534, en Equipage d'archer en Brigandines.

Michiel *

Jan Michiel Escuyer sieur de la Combe Chef de nom, et d'armes de Michiel, du Compté de Nantes

porte d'argent à trois Merlettes de Sable deux en Chef et une en pointe.

premierement Interloqué par arrest du 23. fev. 1669. Mr. Sallion Raporteur qui ordonne que la Reformation de l'an 1513, et l'extrait des articles des Comptes des francs fiefs de l'evesché de Saint Malo, seront représentés déclarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de nantes par arrest du 1er. Juin 1669. Mr. le Jacobin Raporteur.

Allain Michiel Escuyer sieur de la Dixardays, eut pour fils Bertrand Michiel Escuyer Sieur de la Dixardays aisné, Charles Michiel Escuyer sieur de la Thebaudays puiné, du quel Issut Georges Michiel aussi Sieur de la Thebaudays pere d'autre pierre Michiel Escuyer aussi Seigr. de la Thebaudays, qui a eu plusieurs descendans de pere en fils Jusqu'à René Michiel, decedé qui a laissé une veuve, et des enfans Mineurs.

Le dit Bertrand Michiel fils aisné d'allain, fut marié en premieres nopces avec Damoiselle Guillemette Grignon, et en seconde nopces avec Damoiselle Jacquette Michiel de la Maison de Boussaillart, du quel dernier Mariage Issut Jacques Michiel Escuyer sieur de la Dixardays fils unique

qui épouza Damoiselle anne Copale dont jnurent, Jullien Michiel Escuyer Seigr. de la Dinardaye aîné, et Etienne Michiel Escuyer Sieur de la delaie puiné, du dit Jullien Marié avec Dlle Collvcet jnut fils aîné, Jullien Michiel second du nom Sieur de la Dinardaye qui épouza Damoiselle Charlotte Dollier dont jnut Charles Michiel Sieur de la Dinardaye, aîné qui mourut sans hoirs de Corps.

Du dit Etienne Michiel Escuyer Sr. de la delaie frere puiné de Jullien premier du nom, et de son Mariage avec Damoiselle Roberde Buinard jnurent Jan Michiel 1er. du nom aîné jnut Isaac, et louis Michiel puinés, duquel Jan, et de Dlle Janne de la faucille jnut Marc Michiel decedé sans hoirs de Corps.

Du dit Isaac Escuyer de la delaie frere puiné du dit Jan 1er. du nom, et de son mariage avec Damoiselle Janne du Bois jnurent le dit Jan Michiel 2e du nom Escuyer Sieur de la Courbe, et de la Dinardaye deffendr. aîné, et Isaac Michiel, second du nom, Escuyer Sieur de la Dinardaye puiné décedé sans hoirs de Corps, et du dit deffendr. et de Damoiselle françoise de lourme, sont jnus René Michiel, Escuyer fils aîné, et de Damoiselle Janne Michiel Mariée avec Escuyer philippe Emannuel, des Merliers Seigr. de Longueville.

Mignard

anthoinne Mignard Sieur de la Micheliere, françois Mignard Sieur de la Combe

prenoient d'or au Chevron de sable accompagnée de deux Mollettes deperon, une Tête de Maure au naturel en pointe declarés usurpateurs

de noblesse et Condamnés chacun en 400.ll damende au Roi et aux deux fils pour Ltts de la dite somme par arrêt du 13. 9bre. 1670 Mr. Denieu Raporteur.

Ils ne prouvoient pas le Gouvernement noble de leur famille au dessus de 1600, & ils ne établissoient leur principe que sur une Copie Collationnée d'un Contrat de Mariage où leur ayeul nommé Christophle étoit seulement qualifié noble homme.

De Mignot

Adrien de Mignot Ecuyer Sieur de Mandetour originaire de la province de normandie

porte d'argent à trois Merlettes de sable 2 et un déclaré noble pur déextraction noble et de qualité d'écuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de nantes par arrêt du 29. Mai 1670. Mr. Denyau R.

Adrien de Mignot deffendr. est fils puiné de Charles de Mignot Ecuyer Seigr. de Bieuridon, et de Dame louise de huyart, le dit Charles étoit fils ainé de Martin de Mignot Ecuyer Sieur de Bieuridan, et de Dame Marie de Boutelle; le dit Martin étoit fils ainé d'adrien Mignot Ecuyer Sieur du dit lieu, et de Dlle. Marguerite Lhermitte sa premiere femme, le dit adrien étoit fils ainé de Ecuyer pierre Mignot Sieur de Bieuridan, et de Damoiselle Jeanne de Sainte Beuve, le dit pierre fut fils puiné de Guillaume Mignot, et de Damoiselle Guillemette de Coquerel.

Le Mignot

Michel le Mignot sieur du Bois Gourdel pour lui, et pour Jean le Mignot sieur des Frainays son frere ainé

prennent d'azur à une Chouette d'argent Becquettée et armée de Gueulles

declarés usurpateurs de noblesse et Condamné chacun en 400.ll d'amende au Roi par arrêt du 15 mars 1669. M.e le fevre Raporteur.

Millon

Gabriel Millon Ecuyer sieur de Kyjan

René Millon Ecuyer Sieur des Landes pour lui et pour Ecuyer René Millon son fils ainé, Ecuyers Robert et Gui Millon ses enfans puinés

Portent d'azur à trois Tetes de levrier Coupées d'argent accollées de Gueulles bouclées d'or.

Le dit Gabriel Millon declaré noble Issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Lesneven, Et avant faire droit sur l'instance de René Millon et enfans, ordonné qu'il sera diligence de poursuivre Sebastien Millon de mettre son Induction au Greffe dans huitaine pour être Jugé Jointement ainsi qu'il apartiendra par arrêt du 29.e août 1669. M.e le Jacobin Raporteur.

Gabriel Millon Ecuyer S.r de Kyjan deffend.r a épousé en 7.bre 1659 Damoiselle Marie porcevaux. Il est fils de françois Millon Ecuyer S.r de Kyjan et de Damoiselle Coustance Molle, dit françois étoit fils de Jan Millon de son Mariage avec D.lle

Marguerite Corre sa veuve en 1585. le dit Jan étoit fils d'autre Jan Millon et de Damoiselle Marguerite poulencq, et eut pour sœur, entr'autres Dlle. Marie Millon qui fut mariée à Jan Kleirvux, le quel Jan et yvon Millon sont employés dans la Reformation de 1443.

Ecuyer françois Millon sieur de Kyvon épousa en Juin 1620, Demoiselle françoise de Klauron, noble homme Robert Millon étoit en Xbre 1598. Mariée à Dlle. Magdelaine duval, il avoit épouzé en premiere nopce Damoiselle françoise de lestennec.

René Millon Ecuyer Sr. des Landes prend son attache à Robert Millon qui contracta Mariage avec Damoiselle Jacquemine de Saint denoual, dont issut entr'autres Robert Millon qui épouza Damoiselle Jane de Lemé, duquel Mariage issut René, duquel Mariage issut René Millon qui épouza Dlle. anne de launai, dont sont issus noël Millon, et le dit René Millon son puiné deffend.

Millon

Messire Sebastien Millon Chef de nom et d'armes Chevallier sieur des salles

Porte d'azur à trois Têtes de levrier d'argent Coupée, accollées de Gueulles et Bouclées d'or. declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 22. Xbre 1670, Mr. le Jacobin Raporteur

Noble Ecuyer yvon Millon seigneur de la Touche Millon qui en 1484 fut créé par le Duc Tresorier Gal. ou surintendant de Bretagne, qui étoit la premiere Charge du Duché, épouza Demoiselle Gillette audepin, de laquelle issut Robert Millon

Seigneur de la Touche Millon qui en 1496, épouza Damoiselle Marie L'hommelin de la Caillibottiere dont issut entre autres Robert Millon qui fut Marié avec Damoiselle Jacquemine de Saint denoual, Ils eurent pour fils ainé Rolland Millon Seigneur de la Touche Millon qui fut mariée à Damoiselle Janne de lemo Ils vivoient en 1577 et de leur Mariage issut René Millon Escuyer sieur de la Touche qui épouza Damoiselle Janne de launai dont issut Gui Millon leur fils puiné Escuyer sr des Salles pere du dit deffend.

De Miniac

Christophle de Miniac Escuyer sieur de Chambusson, Chev. Charles de Miniac Escuyer Sr de la Touche Moron, adrien de Miniac Escuyer sieur de la fosse

Portent de Gueulles à une aigle éployée d'argent à deux têtes accompagnées de Sept Billettes de Même, 4 en Chef et 3 en pointe. declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de ploermel par arrest du 7. Juin 1670. Mr. Salion Rapporteur

Jan Miniac épouza Damoiselle Marguerite de Grenedan, sieur et Dame du val, et eurent pour fils eustache de Miniac sieur de Chambunon, duquel, et de son Mariage avec Damoiselle perrinne hamelin françois de Miniac qui épouza Damoiselle perrinne de Chicouisne, dont issut pierre de Miniac sieur de Chambunon qui fut Marié à Damoiselle Marie Guyomer, duquel Mariage issurent Jan Gilles, et pierre de Miniac, lequel Jan épouza Damoiselle Julienne fleuret, dont est issu le dit Christophle de Miniac sieur de

Chambusson deffunt. le dit Gilles épouza Demoiselle Guillemette Robert; dont Issut le dit adrien de Miniac Sr. de la fosse deffunt. et le dit pierre de Miniac épouza Damoiselle adrienne Robert, dont est Issut le dit françois de Miniac Escuyer Sieur de la Maison blanche.

Le Mintier

Jacques le Mintier Escuyer Sieur du Bignon, Jan le Mintier Escuyer Sieur de la Motte Gloret. Gilles le Mintier Escuyer Sieur dudit lieu son fils Cadet. Escuyer françois le Mintier Sieur du Bois fils ainé du dit Sieur de la Motte Loret.
autre Jan le Mintier Escuyer Sr. de Khellec, et Damoiselle Renée Rolland veuve d'escuyer Jan le Mintier Sr. de la Motte Tubries de luc de René, et Jan le Mintier enfans de leur Mariage.
Portent de Gueulles à la Croix engrelée d'argent.
declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, et de qualité d'escuyer aux Rolles des nobles des Jurisdictions Royalles de Jugon, ploermel et Guerrande par arrest du 17. 9bre. 1668. Mr. de la Bourdonnaye Raporteur.
Pierre le Mintier Escuyer Sieur de la villeneuve, épouza en 9bre. 1460 Marie de la Motte fille de leonard de la Motte, et de ce Mariage Issut autre pierre le Mintier duquel, et de Marguerite Bude sa femme Issut Escuyer Thomas le Mintier Sr. de la villeneuve, qu'il épouza en Xbre. 1509. Damoiselle Jeanne Gaultran de ce Mariage Issurent Gilles, et anthoinne le Mintier, Gilles ne laissa qu'une fille unique nommée Marguerite le Mintier qui fut mariée avec anthoinne le Mintier dont Issu Jan,

Pierre, et François le Mintier. Jan le Mintier épouza Dlle olive Richart; de la quelle sont yssus cinq enfans; savoir, pierre, Jan, Guillemette, Gillette, et anne le Mintier et de Damoiselle Jacquemine Rouault est yssu, Jan, et dudit Jan, et de Damoiselle Renée Rolland sont yssus luc, René, et Jan le Mintier, pierre le Mintier Mariée à Dame françoise de la haye.

Noble Escuyer françois le Mintier sieur de la ville hera, et de le Hellec, épouza Damoiselle Jacquemine de Rodeau, françois le Mintier avoit épouzé Isabeau Jouan, en premiere Mariage, Jan le Mintier Escuyer sieur de la Motte, épouza en aoust 1621 Janne allori, pierre Mintier épouza françoise de la Chemaye.

Le Mintier

Dame Jacquette peyron veuve de Messire pierre le Mintier Seigr. des Granges, Mere et Tutrice de Messire hieriaume Silvestre le Mintier, Chevalier Seigr. des Granges, son fils unique faisant pour Escuyer Jan le Mintier sieur de la Touche et Luc le Mintier sieur du Chalonge, yves le Mintier sieur du Bourgneuf, et autres Jan le Mintier sieur de la ville blanche freres puinés de son dit Mariage.

Messire Thebaut le Mintier Chevalier Seigr. de Carmené Messire Mathurin le Mintier son fils ainé, Escuyer Jacob le Mintier son fils puiné.

Pierre le Mintier Escuyer Sr. du Boisgueret.

Porte de Gueulles à la Croix engreslée d'argent declarés nobles yssus d'ancienne extraction noble, et les dits hieriaume silvestre Thebaut, et Mathurin le Mintier, Maintenus dans la

qualités d'Ecuyer et de Chevallier, les autres en Celle decuyer aux Rolles des nobles de la Senechaussée de Rennes, et de la Jurisdiction Royalle de Saint Brieuc, par arrêt du 14 fev. 1669 Mr. Denyau Rapporteur.

Sixiesme Silvestre le Mintier est fils de Messire pierre le mintier Chevalier Seigr. des granges, et de la dite Dame Jacquette peyron, le dit pierre le Mintier étoit fils d'autre Messire pierre le Mintier 4e. du nom Seigr. des granges et de Dame Marguerite Berthelot. le dit pierre eut pour soeur Dlle. françoise le Mintier, femme decuyer Jan le vicomte Sr. delavillehuery a la quelle il donna partage en 1631, le dit pierre étoit Issu d'autre Messire pierre le Mintier 3e. du nom Seigr. des granges, et de Dame peronnelle de lys, le quel pierre donna partage à ses puinés en 1596, et 1599, et fut fils ainé decuyer pierre le Mintier 2e. du nom Seigr. des Granges, et de Dame Rose le Blanc; Il partagea ses puinés en 1576, et eut pour pere Messire françois le Mintier, de son Mariage avec Dame anne de Botmeleuc, le dit françois partagea ses puinés en 1555, et étoit Issu de Messire Jan le Mintier, et de Dame Marie de Coetero, Seigr. et Dame des Granges, lequel Jan le Mintier étoit employé dans la Reformation de 1513, et étoit fils ainé de Messire pierre le Mintier second du nom, et de Dame Janne le seneschal, Seigr. et Dame des Granges, Il vivoit en 1502 et eut pour pere Messire Guillaume le Mintier Chevalier Seigr. des Granges qui fut Commissaire pour la Reformation des nobles de cette province en 1441; Il est aussi Compris au nombre des Gentilshommes qui Retournent en la Grace du Duc de Bretagne et aux quels Il donna des Lettres d'abolition en lan 1425. le dit Guillaume, fut fils de pierre le Mintier qui étoit Seigr. des Granges des lan 1383.

Louis le Mintier fils de françois, et frere puiné de pierre 2e. du nom eut pour enfans Guillaume et Isabelle le Mintier, le dit Guillaume le Mintier Sieur de Boisgueel, fut marié

à Catherinne le Masson la quelle avoit été Mariée en premiere nopce au S.r de Bouillé.

Messire Thebault le Mintier Seig.r de Carmené, prend son attache au dit Messire Guillaume le Mintier Seig.r des Granges qui fut Commissaire pour la Reformation des nobles en 1441. duquel et de son Mariage avec Dame Marie de la Roche ~ Issurent deux enfans, Scavoir, le dit Messire pierre le Mintier second du nom Seig.r des granges ainé, et Jan le Mintier puiné du dit Jan le Mintier premier du nom Seig.r de la villemorvan Issurent 4 enfans, Jacques, ainé qui ne laissa qu'une fille nommée Janne Mariée à Jan henri, hervé, Charles et Christophle le Mintier puiné, hervé le Mintier Escuyer S.r de la villemorvan fut marié avec Dame Guillemette Gilbert dont Issurent deux enfans lancelot le Mintier et de D.lle Janne le Mintier Mariée a noble homme Salmon poullain de Khallain, lancelot le Mintier ~ Escuyer Sieur de la villemorvan eut de son Mariage avec Damoiselle Roberde de quilualu, de la Maison du Bec, 3 enfans hervé le Mintier, Damoiselle Jacquette le Mintier Mariée au Seig.r de precrehant, Conen et Janne le Mintier, mariés avec Escuyer ~ Louis Berthelot, hervé le Mintier second du nom Seig.r de la villemorvan qui en 7bre 1566 épouza Damoiselle Renée de Saint aubin, de la Maison de Thomazin dont Issurent deux enfans, Jacques le Mintier ainé, et lancelot puiné mort à la Guerre, sans enfans, Jacques le Mintier Escuyer Seig.r de la villemorvan eut de son Mariage avec Dame Francoise Carmené lancelot le Mintier 2.e du nom Chevalier Seig.r de la villemorvan, duquel et de son Mariage ~ avec Dame Catherinne virdelou, Issurent 3 enfans, Scavoir, Thebault le Mintier ainé. D.lle francoise le Mintier mariée en premiere nopce avec le Seig.r du Boislouet, et en seconde nopce. avec le Seig.r des aulnais Guidec, Conseiller en la Cour, louise Mariée avec le Seig.r du Rameju, Messire Thebault le Mintier Chevalier Seig.r de la villemorvan, et de Carmené, a eu de son ~

Mariage avec Dame françoise de Coetlogon, deux enfans Malles Mathurin aîné, et Jacob puiné.

Le Gouvernement est d'avise tous les autres partages sont avrages avec les Reformations de 1441, de 1513, et 1536.

Le Mintier

Mathurin le Mintier Escuyer S.r de Saint andré; Escuyer françois le Mintier son frere puiné

Portent de Gueulles à la Croix engrêlée d'argent declaré nobles Issus d'extraction noble, & de qualité d'écuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes par arrêt du 15.e fev.r 1669. M.r le febvre Raporteur.

De Geffroy le Mintier employé dans la Reformation de 1513. Escuyer Sieur de la fontainne Saint pere, et de Dame Jeanne de Coespelle Issurent pierre le Mintier fils aîné, Second Reguaud le Mintier puiné du dit pierre, et de son Mariage avec Dame Guillemette le Meltaier Issurent que des filles, Reguaud le Mintier, fut marié avec Damoiselle Catherinne de Rosmare dont Issut ollivier le Mintier puiné de Jan le Mintier, et de son Mariage avec Dame Joachinne Bardoul Issurent Jan le Mintier decedé sans hoirs de Corps, et Mathurin le Mintier Sieur du Boisdelatouche qui épousa Catherinne hays de rau de quels sont Issus les dits Mathurin le Mintier Escuyer Sieur de Saint andré, et françois le Mintier Escuyer Sieur du Chesne deffend.s du dit Mathurin aîné, et de son mariage avec Dame Renée de quellen, sont Issus Escuyer louis et Marc, le Mintier.

Lorent le Mintier, et Damoiselle Janne hingant Sr. et Dame de Saint andré vivoient en 1633; le dit lorent fils de Jan le Mintier, et de Damoiselle Janne Joachin Bardoul; Mathurin le Mintier sieur de la perriere épouza Damoiselle amaurie habel Dame du Rochai, en Fer. 1615, Dlle. Margueritte le Mintier femme d'écuyer anthoine delesmelleuc Sr. delestang en 1655.

Le Gouvernement noble pour les partages est Joint dans la preuve à la Reformation de 1443, et a la Montre Générale de 1484, ou Guillaume le Mintier duquersoi comparut en Brigandinne, salade Jusarmier, deux Chevaux.

Le Mintier *

Messire françois le Mintier sieur de Beauchene porte de Gueulles a la Croix engrelée d'argent déclaré noble Issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'écuyer, et de Chevalier, au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du deux avril 1669. Mr. Denyau Raporteur.

De pierre le Mintier écuyer sieur de la villecesion, et de Dame olive Brehand Issut autre pierre le Mintier sieur de la villecesion qui fut marié a Dame Marguerite Rudes, dont Issut Charles le Mintier, duquel et de son Mariage avec ollive Grossetete, Issut autre Charles le Mintier, qui épouza louise virdeloup, dont Issut françois le Mintier qui épouza Dame françoise louise Berthodes quels Issut Mathurin le Mintier, & Dame françoise Gaudemon, qui eurent pour fils, Jacques le Mintier sieur de Beaucheme qui épouza Dame Jacquemine

Docus, desquels est issu le dit François le Mintier deffend.

De Mirleau

Jacques de Mirleau Ecuyer Sieur de la Roussellière.
Porte d'azur au Chevron d'or surmonté d'une Molette d'eperon de Meme
Arrêt Interlocutoire du 9e Juillet 1670 par le quel Il est ordonné que le deffend. Representera copie Collationnée par devant le Commissaire, Raporteur de l'instance de Claude de Mirleau de l'induction par lui fournie par devant le dit Commissaire.

De Moayre

Jan de Mouyre Sieur de Neglé, Conseiller du Roi Secretaire et auditeur ordinaire en sa Chambre des Comptes de Bretagne
Portent de Sable à trois lions d'argent, armés, lampassés, et Couronnés de Gueulles
En conséquence de l'arrêt du Conseil du 9 Fev dernier declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de nantes, par arrêt du 17 Juillet 1669, qui faisant droit sur les Conclusions du Pr Gal du Roi, ordonne que copie du dit arrêt du Conseil sera réprésenté lors de la Tenue des Etats

de cette province, et autre Copie envoyée à leurs Deputés en Cour, pour en representer la consequence à Sa Majesté.

De Mocaerr, ou de Mottaire

Olivier le Mocaerre sieur de Kbiriou

Portoit d'or à trois Roses de Gueulles deux en Chef et une en pointe.

declaré usurpateur de noblesse Condamné en 400ll d'amande au Roi par arrêt du 12 Mars 1671 Mr de Brehand Raporteur.

Toute son Induction ne contenoit qu'un seul partage de 1562, qui n'étoit qu'une copie Collationnée en 1576 et Indigne, par consequent d'aucune foy, n'ayant d'ailleurs aucune Reformation.

De Moelien

Messire sebastien de Moelien Chevalier de l'ordre du Roi, sieur dudit lieu de Moelien, pour lui et pour Messire Guy de Moelien sieur de vieux Chatel, son fils aîné, Ecuyer René, et sebastien Corentin de Moelien ses fils puînés.

Et Ecuyer nicolas de Moelien sieur de Gourandour conseiller du Roi et Senéchal au siege de Gourin, et Jacques de Moelien sieur de Lanyoulou ses freres puînés.

Portent d'azur à trois fers de lances d'argent, posées en perle.

dans un annelet de Même, mieux d'azur à un anneau d'argent,
Touché et environné de trois fers de lance de Même
declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, et les dits
Sebastien, et Gui de Moelien, Maintenus dans les qualités
d'ecuyer, et de Chevallier les autres en celle d'ecuyer au Rolle
des nobles de la Senéchaussée de quimper corentin par arrêt du 3.
Juillet 1669. Mr. Barrin Raporteur.
Jan de Moelien fils d'autre Jan premier du nom, épousa en premiere
nopce Damoiselle Marie de Tregouguen et en seconde nopce Dlle.
Janne de Lauros, qui étoit veuve en 1427. du premier Mariage
Issut autre Jan de Moelien son fils ainé, et du Second mariage
Conan de Moelien. le dit Jan épousa Damoiselle Marie le Chevoir
du quel Mariage Issurent allain de Moelien, et Janne de
Moelien, qui fut Mariée deux fois en premier Mariage elle
épousa Jan du dresnay, et en Second Mariage Jacques autret.
Le dit allain de Moelien épousa en avril 1485. Damoiselle
Janne de Kyoet du quel Mariage Issurent Jan de Moelien et
francoise de Moelien Mariée à noble homme Geffroy Bouexic
et Damoiselle anne de Moelien, qui en avril 1529. épousa
ecuyer Marc baris sieur de la porte, Messire Jan de Moelien
ainé employé dans la Reformation de 1536. Chevalier Sgr.
de Moelien épousa Damoiselle Claude de laurosse dont Issut
Messire nicolas de Moelien. Chevalier sieur du dit Lieu,
du quel, et de son Mariage avec Dame Gabrielle de
Gouandour, est Issu le dit Sebastien de nobles Chevalier
de l'ordre du Roi qui en octobre 1655. a épousé Dame Guillemette
le Moine Dame Douairiere de lesmeur.
Le Gouvernement noble par les partages et Soutenu dans
la preuve des Reformations de noblesse de 1426, et 1536,
et des Montres Généralles de 1467, et autres Suivantes.

Le Moenne

Claude le Moenne sieur de guellenec, Ollivier le Moenne Ecuyer sieur de Caronay, Riou le Moenne Ecuyer S.r du Boirviou, yves le Moenne sieur de Kuffroger, Joseph le Moenne Ecuyer S.r de la vieuville les tous freres puinés du dit Ecuyer Claude le Moenne, Portent de Gueulles à trois Croissant d'argent 2. 1. une fleur de lys d'or en abime. declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Brieuc, par arrest du 22. mai 1669. M.r de la Bourdonnaye Rapporteur.

Les dits deffendeurs sont Issus de Tristan le Moenne Ecuyer sieur de Cleden de son Mariage en fev. 1630, avec Damoiselle Catherinne Guillier Dame Douairiere de Buhel, le dit tristan étoit fils ainé d'ecuyer yves le Moenne sieur de Cleden, et de D.lle Jacquette prigent de la Maison de prigent, le dit yves étoit fils d'ecuyer Ollivier le Moienne, Marieé en premiere nopce avec D.lle Janne le Chapounier de la Maison de penelan; et en seconde nopce avec Damoiselle Jacquette Sauto Ils étoient decedés en 1576, le dit Ollivier étoit fils d'ecuyer Tristan le Moenne qui vivoit en 1516. de son Mariage avec Damoiselle françoise le Mintier de la villemorvan, le dit Tristan étoit fils d'ecuyer anthoinne le Moenne S.r de S.t Elloy, et de Damoiselle Louise de la villeguen Ils vivoient en 1483. le dit anthoinne étoit fils d'ecuyer Allain le Moyne sieur de Saint Elloy.

Le Gouvernement noble par les partages n'étant prouvé à Maison de Bourse Commune; la Reformation de 1513. fait établissement de toute la preuve.

Le Moenne *

Claude le Moenne Ecuyer sieur de quellenec faisant pour Ecuyer Allain, et pierre le Moenne enfans de deffunt pierre le Moenne sieur de la Boüexiere.

Portent de Gueulles à trois Croissant d'argent 2 1 et une fleur d'or, en abime.

Déclarés Issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Saint Brieuc par arrêt du 24. Mars 1671. Mr. de la Bourdonnays Raporteur.

Les deffendeurs sont enfans d'ecuyer pierre le Moenne, et de Damoiselle Isabeau Artur Sr. et Dame de la Boüexiere, le dit pierre étoit fils puiné d'yves le Moenne Ecuyer sieur de Cliden, et de Damoiselle Jacquette prigent, sieur et Dame du quellenec; le dit yves avoit pour frere ainé Tristan le Moenne pere du dit Claude le Moenne Ecuyer sieur de quellenec, Maintenu par arrêt de la Chambre du 22e. Mai 1669; Cousin Germain des deffendeurs.

Le Moenne

Mathieu le Moenne Ecuyer sieur de la Rochecalion, pour lui et pour noble et discret Missire René le Moenne Recteur de la paroisse de Minnac en privé nom, et comme Tuteur d'ecuyer Joachin le Moenne Dame françoise de Coisal veuve d'ecuyer Charles le Moenne vivant sieur de lannay, Mere et Tutrice d'Ecuyers Jullien et Charles le Moenne enfans de leur Mariage.

Cæsar le Moenne Ecuyer sieur de Tresura, Ecuyer françois le Moenne sieur de la Bassillaya, René le Moenne Ecuyer Sieur de la Relourriere, Jan le Moenne sieur de la Laudelle, Guillaume le Moenne aussi Ecuyer sieur de la laudelle.

Portent d'or à trois faces de Sable declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de Rennes par arrêt du 12 avril 1669. Mr le Jacobin Raporteur.

Mathieu le Moenne sieur. est originairement descendu de Guillaume le Moenne qui épousa Damoiselle Janne Rion, dont Issut Jan le Moenne qui fut Marié à Dlle. Olive duvauferier, dont Issut autre Jan le Moenne qui épousa Jacquine de Lirouel, qui eurent pour fils Jullien le Moenne duquel, et de son Mariage avec Damoiselle Catherinne de Couespelle Issut Guillaume le Moenne qui épousa Damoiselle françoise de Laujamet, duquel Mariage est Issu le dit Mathurin le Moenne sieur. qui épousa Damoiselle Renée Gault

2. René le Moenne sieur Recteur de la paroisse de Miniac, est fils puiné des dits Guillaume le Moenne et de Damoiselle françoise de laujamet, et le dit Joachim le Moenne Jan Mineur fils de pierre le Moenne et de Damoiselle anne Raoul lequel pierre étoit fils de Salomon le Moenne et de Damoiselle havise Gault qui étoit aussi fils puiné des dits Guillaume le Moenne et de françoise de laujamet.

3. Ecuyer Charles le Moenne sieur de launay Daniel Conseiller du Roi et Lieutenant Gal. de la Maréchaussée de Bretagne, mari en survivant de la dite de Coiral, étoit fils ainé de Mathurin le Moenne sieur de la Roche auleon, et de Damoiselle Renée Gault.

4. Cæsar le Moenne Ecuyer sieur de Tresia, et françois le Moenne sieur de la Bassillaya, sont Issus savoir le dit Cæsar, de Toussaint le Moenne et de Damoiselle Marie Baudan, et le dit françois le Moenne Issu du Mariage d'autre françois le Moenne et de Damoiselle

Marguerite le Covinc, les quels Toussaint et françois le Moenne étoient Issus de louis le Moenne et de Damoiselle louise Gouret; le dit Louis fils de pierre le Moenne et de Damoiselle Marie le Forestier le dit pierre fils de Tristan le Moenne, et de Dlle. Marguerite poullain, ~~et de Damoiselle~~ le dit Tristan fils d'allain le Moenne, et de Dlle. françoise Roussel, le dit allain fils des dits Guillaume le Moenne et de damoiselle Jeanne Riou

5. René le Moenne Ecuyer Sieur de la Rebourriere, est fils de nicolas le Moenne, et de Damoiselle louise de Laujamet, le dit nicolas fils de Jacques le Moenne, et de Damoiselle Jeanne le long le dit Jacques fils du dit Jean le Moenne et de la dite Jacquemine du Lescouet;

6. Jean le Moenne Ecuyer Sr. de la Landelle est Issu de françois le Moenne et de Damoiselle Jacquemine de Trouguédy, le dit françois fils puiné des dits Jacques le Moenne, et de Dlle. Jeanne le long.

7. Guillaume le Moenne Sr. de la Landelle est fils de françois le Moenne, et de Damoiselle Jullienne Sevestre, le dit françois fils de Jacques le Moenne, et de Damoiselle Jeanne Roussel le dit Jacques fils d'allain le Moenne et de Dlle. Catherine Boudre, le dit allain fils puiné des dits Jean le Moenne et de Damoiselle Jacquemine du Lescouet.

La preuve établie par deux partages au dessus de cent ans, et par la Reformation de 1535.

Le Moenne

Guillaume le Moenne sieur du Reste
prenoit d'or à trois faces de sable.
premierement interloqué par arrêt du 26 juin 1670, par lequel il est ordonné, que le deffendeur justiffira par autres actes que ceux par lui induits, que Jean le Moenne mari de Jeanne Ridelierre articulé dans sa filiation étoit frere de Tristan le Moenne, et qu'ils étoient tous deux enfans d'Allain le Moenne, et de Françoise Rouxel sieur et Dame de Treverà. Et par autre arrêt du 9. 8bre 1671. Mr. des Cartes Rapporteur. declaré usurpateur de noblesse, Condamné en 400 ₶ d'amande au Roi et aux deux sols pour livre de la dite somme.
par attache non prouvée, à la famille de Mathieu le Moenne sieur de la Roche en Leon, Maintenu par l'arrêt cydessus du 12 avril 1669 dont il ne donnoit aucune preuve. non plus que de la Reformation de 1513; ou il ne s'attachoit que par un Contract d'acquet du 2 9e. janvier 1521, la preuve étant d'ailleurs destituée de tout Gouvernement noble, n'ayant produit qu'un seul partage de 1578. en fort mauvaise forme.

Mol

Messire Renné Mol, Chef de nom et d'armes Chevallier Seigr. de Kiau; Ecuyer François, Jean Tanguy, et Charles Mol ses freres puinés. noble et discret Missire Claude Mol

Sieur de Kforest prêtre Recteur de plouarzel, Jan Mol Ecuyer Sieur de les moulez Capitainne entretenu en la marine Commandant un des Vaisseaux de Sa Majesté.
Tanguy Mol Ecuyer Sieur de Rumorvan.
Portent d'argent à trois ancres de sable, deux en Chef et une en pointe declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction de St. Renan, et Brest; par arrêt du 30. Juillet 1669 Mr. des Cartes Raporteur.
Messire Renan Mol Seigr. de Kjan deffendeur, a épousé en avril 1666, Damoiselle Marie de Kmerzian, de la Maison de Kjan, et lui et ses dits freres puinés sont enfants de noble homme Tanguy Mol, Seigr. de Kjan, de son mariage en 7bre 1641, avec Dlle. anne de Treouret Dame de Meros le dit Tanguy eut pour soeur puinée Damoiselle Suzanne Mol Dame de Loguer, et étoit fils ainé de Messire Guillaume Mol Seigr. de Kjan; et de Dame Catherinne de Kjulguen le dit Guillaume étoit fils ainé de noble homme François Mol Sr. de Kjan qui en 8bre. 1559 avoit épousé Damoiselle françoise Couenec; lequel françois eut entre autres pour frere puiné Jan Mol Sr. de Kdual qui fut marié à Damoiselle françoise de Khouantenan et de leur Mariage est Issu le dit Sieur de Rumorvan deffendr.; le dit françois étoit fils ainé d'Ecuyer Guillaume Mol Sieur de Kjan, qui eut pour Soeur Damoiselle Jeanne Mol, Mariée a françois de Kmorvan Sieur de Kmguen, et Damoiselle Magdelainne Mol, qui en Xbre. 1530, avoit épousé hervé de Kmorvan fils ainé de noble homme hamon de Kmorvan Seigneur de Kmon; le dit Guillaume épousa en Juillet 1524, Dlle. Marguerite de penfeuteniou, et étoit fils de noble homme Bernard Mol Sieur de Kjan, de son Mariage en Xe. 1520, avec Dlle.

Catherine levayer, Damoiselle Marguerite Mol soeur aînée dudit Bernard avoit en 9bre 1507 épouzé Ecuyer Bernard Kuareur de lenouet, ledit Bernard étoit fils de ecuyer Guillaume Mol sieur de Kian, qui en avril 1491, avoit épouzé Dlle Magdelaine levayer, ledit Guillaume étoit fils d'Ecuyer Bernard Mol premier du nom sieur de Kian de son Mariage en avril 1466. avec Damoiselle Marguerite Kuorvan, ledit Bernard étoit fils de noble homme Jan Mol, et de Dame Jouhanne de Kaintgilly. ledit Jan étoit fils de ecuyer Guillaume Mol, sieur de Kian premier du nom qui vivoit en 1417, lequel étoit aussi fils de ecuyer Tanguy Mol Sr de Kian.

Le Gouvernement noble par les partages sur tous les anciens degrés est en jusqueaur, et en seigneurie de Ramage, avec les Reformations de 1426, 1444, et 1436.

Mol

François Mol Ecuyer sieur de langollian, et yves Mol Ecuyer sieur de kingaer.

Portent d'argent a trois ancres de sable deux en chef et une en pointe declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité de ecuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de saint Renan et Brest par arrêt du 9. 7bre 1670, Mr de Arechand Rapporteur

Ledit yves Mol sieur de Kingaer est fils de ecuyer pierre Mol, et de Damoiselle Magdelaine Kuemon sieur et Dame de kingaer le dit François Mol, est fils d'autre Ecuyer François Mol, et de Damoiselle anne Kriec, sieur et Dame de Kuellec.

Monneraye

René Monneraye Ecuyer Sieur de la Meslée
Porte d'or à la Bande de Gueulles chargée de trois Têtes de lion arrachées d'argent acosté de deux serpans vollans d'azur
En conséquence de Lettres d'anoblissement du mois de Fev. 1669 déclaré noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 3 avril 1669. Mr. Des Cartes Rapporteur.

Monneraye

Pierre Monneraye Ecuyer Sieur dudit Lieu, Gui Monneraye Ecuyer Sieur de Mezieres son frere.
Portent d'or à une Bande de Gueulles Chargées de trois Têtes de lion arrachées d'argent acosté de deux serpans vollans d'azur
declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyers au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 15. xbre 1670. Mr. de Brehand Raporteur.
Lesdits deffendrs. Sont enfans d'ecuyer pierre Monneraye sieur de Mezieres Conseiller du Roi au présidial de Rennes et de Dame Gabrielle Bourgonniere; le dit pierre étoit fils de Jan Monneraye Ecuyer Sr. dudit lieu. Conseiller et Secretaire du Roi Maison et Couronne de france, en la Chancellerie de Bretagne.

Montaigu

Dame Marguerite de Maire veuve de Charles de Montaigu Sieur du Boisdavid Gouverneur de Belleisle, Tutrice de Charles et de François Paul de Montaigu enfans de leur Mariage; & faisant pour Philipe de Montaigu, fils ainé d'autre Ecuyer Philipe de Montaigu Sieur du Boisdavy, de son Mariage avec Dame Françoise Soreau.

Portent d'azur à deux lions d'or, lampassés, et couronnés d'argent.

declarés nobles issus d'ancienne Extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de Nantes par arrest du 17. 9bre 1668. Mr. Denyau Raporteur.

De Guillaume de Montaigu, et de Damoiselle Catherine Philipes, qui étant deja decedés en 1483, issut Thomin de Montaigu, lequel en fev. 1480, epousa Guyonne Clouestel, de ce Mariage issut noble homme Jean de Montaigu qui vivoit en 1506, et fut marié à Janne de la Fontaine, Il fut pere de noble homme Marc de Montaigu qui en 7bre 1524 Contracta Mariage avec Damoiselle Louise Claveau dont sortit Ecuyer Ollivier de Montaigu Sieur du Boisdavy, qui en août 1563, épousa Damoiselle Janne petit, de ce Mariage issut René de Montaigu, qui fut Marié avec Damoiselle Suzanne de la Noüe desquels issut le dit Charles de Montaigu, en son vivant mari de la dite Marguerite de Mayre dont est issut Philipes de Montaigu leur fils ainé, et Charles, et François de Montaigu leurs enfans puinés.

Claude de Montaigu étoit en 1544. Chevalier de Saint Jean de Jerusalem.

De Montalambert

Pierre de Montalambert Ecuyer sieur de Saint graue, tant pour lui que pour pierre de Montalambert, Major au Regiment Dauvergne et Marechal de Bataille des armées du Roi, et Jacques de Montalambert avocat en la Cour ses enfans.

Portent d'argent a la Croix ancrée de sable declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 24. 8bre. 1668. Mr. Des Cartes Raporteur.

Guillaume de Montalambert s'establit en Bretagne en la paroisse de Chateauthebault, frontiere de poitou; et fut marié en 1467 a Dlle. Jeanne de Goulaine fille unique de Messire Jan de Goulaine Chevalier; Il eut de ce Mariage Artur de Montalambert, qui épousa anne de Liré, dont Issut Gilles de Montalambert puiné qui eut en Mariage Damoiselle Marie le Bouteillier, duquel est Sorti Jan de Montalambert, aussi puiné qui fut marié a Jeanne de Chambellé, des quels est Issu le dit pierre de Montalambert deffendeur agé de 80 ans.

De Montalambert *

Noel de Montalambert Ecuyer sieur de Tregaret

Porte d'argent a une Croix ancrée de sable declaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles

de la Sénéchaussée de Rennes par arrêt du 8 Juillet 1669. Mr huart Raporteur.

Noël de Montalambert, deffendeur est fils de Jacques de Montalambert Ecuyer sieur de la Motte des Rochers, et de Damoiselle françoise de la hollandiere; le dit Jacques étoit fils d'écuyer Tobie de Montalambert sieur de Bellestre, et de Damoiselle Claude le Marquis, le dit Tobie étoit fils d'andré de Montalambert Ecuyer sieur de Bellestre, et de Damoiselle Marguerite Ballaitte, le dit andré étoit fils d'écuyer Gilles de Montalambert, et de Dlle Marie le Boutailler, le dit Gilles étoit fils d'écuyer arthus de Montalambert, et de Damoiselle anne de Liré Sieur et Dame de Belestre, le dit arthur étoit fils d'écuyer Guillaume de Montalambert, et de Dame de Goulaines.

De Montalambert

Jan de Montalambert sieur du Boisclerissays prenoit pour armes d'or à 3. Têtes de loup de Sable arrachées et lampassées de Gueulles.

declarés usurpateur de noblesse Condamné en 400ll d'amande au Roi et pour s'être voulu servir d'un acte vehementement suspect de faux la Condamné en 100ll d'amende au Roi, et en 100ll d'aumône aplicable aux filles penitantes de la ville de Rennes par arrêt du 31e Mai 1669 Mr le feuvre Raporteur.

De Montalambert

Jan de Montalambert Ecuyer Sieur du Boisclairinays
Porte d'or a trois Testes de loup de Sable arrachées, et lampassées de Gueulles 2 et 1.

declaré noble Issu d'ancienne Extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du deux 7bre 1669. Mr le Febvre Rapporteur et suivant droit sur les Conclusions du Pr. Gal du Roi ordonne que l'acte du 14 Mars 1566 produit par le dit de Montalambert sera Rayé et Biffé au Greffe. et pour la faute par lui Commise de s'etre servi, le Condamné en 100# d'amende au Roi, aux fins de l'arrêt de son Conseil d'etat. Ecuyer Guillaume de Montalambert qui vivoit en l'an 1480 eut de son Mariage avec Damoiselle Janne Morin, Jan de Montalambert premier du nom Sieur de la Hussonniere qui épouza Damoiselle Janne du Matz, des quels sortit, second du nom, qui épouza Damoiselle Louise Loaisel, de la Maison de Brie, ils eurent pour fils Ecuyer Louis de Montalambert qui fut marié avec Damoiselle Janne Martin, le dit René eut pour fils ainé Ecuyer Jan de Montalambert, et Ecuyer François de Montalambert Sr de la Coudre puiné, le quel épouza Damoiselle Janne de Trelan des quels Issut Ecuyer Gilles de Montalambert Sr de la Riviere et de la Coudre, qui épouza Dlle Janne Perroays des quels est Issu le dit Jan de Montalambert Ecuyer Sieur du Boisclairinays deffend. le quel a épouzé en fev. 1644, Dlle Anne de la Chesnaye, 1e fille de Messire Pierre de la Chesnaye.

Le Gouvernement noble est prouvé par deux partages avantageux au dessus de 1000#s Sur deux degrés diferents des années 1503, et 1539 avec la Reformation et Montres Générales de 1480. 1497. et 1534, en état de pertuisanier, monté, armé en Brigandine, salade, Epée.

De Montbourcher *

Messire René de Montbourcher Chevalier Sieur de la Maignanne.

Porte d'or à trois Channes ou vases antiques de Gueulles declaré noble Issu d'ancienne Extraction noble, et Maintenu dans les qualités d'escuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes par arrest du 12 Mars 1671. Mr. de Brehand Raporteur.

Le dit Messire René de Montbourcher deffend.r est fils aisné de Messire Ollivier de Montbourcher Seig.r de la Maignanne, et de Dame Gabrielle Girault Il a epousé Dame Marie Geneviève de Montalembert fille et unique heritiere de Jan de Montalembert Escuyer Sieur de la ferté, le dit Ollivier étoit fils aisné de Messire Jacob de Montbourcher Seig.r de la Maignanne et de Dame Olive Yvette, le dit Jacob étoit fils aisné de René de Montbourcher et de Dame Julienne de la Maignanne, et ont pour frere à puinés Samuel, Paul, René, et Jacques de Montbourcher.

De Monfort

François de Monfort Sieur de Kerhan, Guillaume de Monfort Sieur de Crechuillou pour lui et pour Damoiselle Janne de Monfort, Louis de Montfort Sieur du Pinguen, Jacques et François de Monfort, Sieur de la Villeneuve, et de la Bouessière

enfans de cuyer Jan de Monfort Sieur delavilleneuve, de la Bouessiere enfans de Jan de Monfort Sr delavilleneuve, Juveigneurs du dit Jacques de Monfort.

premierement Interloqué par arrêt du 28 Jer 1669. Mr Denyau R. par le quel Il est ordonné aux deffendrs de lever extrait de la Reformation de 1513, de la paroisse de plouezal, et qu'ils représenteront le Jugement Rendu sur l'information faite a Requête de Bertrand de Monfort es années 1526, 1527, et 1537, avec les paroissiens de plouezal, pour la decharge des fouages aux quels Il avoit été imposé et par autre arrêt du 30 août 1669. Mr de la Bourdonnaye R. declaré usurpateur de noblesse et Condamné en 400lt d'amande au Roi.

Nulles preuves de Gouvernement noble, ni tirées des Reformations, preuves au Contraire que leurs prédecesseurs avoient été imposés dans les Rolles des fouages, et Taxées en 1567, pour les franc fiefs, et de plus Il y avoit Changement de nom ayant ajouté la particule, de se nommant au paravant Monfort.

Montguogué

Charles de Montguogué Ecuyer sieur dudit lieu, Major et Commandant en la ville et Citadelle du port Louis.

Porte de Gueulles au Cigne d'hermines au Chef d'or

declaré noble & de qualité d'écuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de hennebond par arrêt du 31e mai 1670 Mr des Cartes Raporteur.

De Montigny

Messire pierre de Montigny Chevallier Seur de Kiporta, Messire louis hercule de Montigny Chevalier son fils unique Messire françois de Montigny Chevalier Seig.r de Beauregard Conseiller du Roi en ses Conseil, et avocat Gal. au Parlement de Bretagne.

Noble et discret Jan de Montigny Conseiller du Roi, aumonier ordinaire de la Reine; Messire René de Montigni Chevalier S.r dudit lieu, lieutenant au Regiment des Gardes françoises de Sa Majesté Messire Claude de Montigni Che.r de l'ordre de Saint Jan de Jerusalem, et Commandeur des artains du grand prieuré d'aquitaine Portent d'argent au lion de Gueulles chargé sur l'epaule d'une etoille d'or accompagné de huit Coquilles d'azur en forme d'orle 3. 2. 2. 1. declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, et les dits pierre, louis, hercule, françois, et René de Montigni, Maintenus dans les qualités d'ecuyer, et de Chevallier, les autres en celle d'ecuyer, au Rolle des nobles de la Senéchaussée de vannes, et de la Juridiction Royalle d'auray, par arrêt du 27. fe.r 1669. M.r de Brehand R.

De Jan de Montigny premier du nom qui vivoit en 1455, Issut hugues de Montigny Seig.r d'acher, duquel et de Damoiselle Jacquemine de hocquetot, Issut Raoullet de Montigni, Marié à Damoiselle Marie de Joulvingue, des quels Issut Guillaume de Montigny Gouverneur de Rhuis, le quel épousa en premiere nopce perinne Drouillard, et en seconde nopce françoise de launeaux; du premier Mariage Issurent louis de Montigni premier du nom fils ainé Gouverneur de Rhuis et de Susinio, Chevalier de l'ordre du Roi, et Député pour la noblesse de la province aux Etats Géneraux en 1592. Julien de Montigni S.r de la hautiere Chevalier de l'ordre, et Capitaine en Chef de deux Galeres duquel et de Janne Iger Issut anthoine Seig.r de la hautiere.

et de Courteron Marié à Claude de Merodea, Philipes de Montigni seigneur de Beauregard pensionnaire de Sa Majesté pierre de Montigni Chevalier de Saint Jean de Jerusalem, et Gillette de Montigni mariée en 1593; avec noble et puissant Messire René Daradon Chevalier de l'ordre du Roi Gouverneur pour le Roi de sa ville et Chateau de vannes et auray. Duquel Philippe de Montigni Seigr. de Beauregard pentionnaire de Sa Majesté et de Dame françoise de francheville Issurent René de Montigny Sr. de Beauregard Conseiller et son avocat Gal. en son Parlement de Bretagne pierre de Montigni Chanoine en L'Eglise Cathedralle de vannes et Marie de Montigni mariée en 1645. en premiere nopce à Messire Jan Glé Seigr. de la Costardaye en 1651; et en seconde nopce au Seigr. de Beaufort, Chateaubriand, duquel premier Mariage Issut Gabrielle glé qui a épouzé Messire Jan françois de la Baume le Blancq, Marquis de la vallieres.

Et du dit René de Montigny Seigr. de Beauregard Conseiller du Roi et son avocat Gal. en son Parlement de Bretagne Marié avec Dlle. perinne le Gouello en 1626. sont Issus les dits françois de Montigny Seigr. du dit Lieu de Beauregard avocat Gals. au Parlement de Bretagne. Jan de Montigni aumonier de la Reine, René de Montigny Lieutenant au Regiment des Gardes, et Claude de Montigni Chevalier et Commandeur de Malte.

Dudit Louis premier du nom fils ainé de Guillaume de Montigni Gouverneur de Ruis & de Sussinio et Dame le pennec sa fe. Issurent Jan de Montigni second du nom aussi Gouverneur de Ruis et de Sussinio, pensionnaire de Sa Majesté, et Guillaume de Montigny abbé de Saint Gildas de Rhuis et Jeanne de Montigny qui fut mariée en 1598. avec noble homme René de Kalboud. du dit Jan second du nom et Dame de Cadoret Issurent Louis de Montigni Seigr. de Kisperts.

Gouverneur de Rhuis, et de Sucinio, et Charles de Montigny aussi abbé de St Gildas, de Rhuis, puis après Jesuite.

Ledit louis de Montigni Seigr de Kiperts, et de Guillette du mats est Issu le dit pierre de Montigny Seigr dudit lieu de Kipers Jean de Montigny Capitaine au Regiment de picardie; helenne de Montigny Mariée en avril 1650, au Seigr de vauhoudin; et anne de Montigny et du dit Messire pierre de Montigny de son Mariage avec Dlle louise hamon de leur Mariage en 9bre 1658. est Issu le dit Louis hercule de Montigny

De Montigny

Messire anthoinne de Montigny Chevalier Seigr de la hautière et de Tomteron Baillage de Rheims en Champagne.

Porte d'argent au Lion de Gueulles Chargé sur l'epaule d'une étoille d'or accompagné de 8. Coquilles d'azur en forme d'orle 3.2.2. et 1.

declaré noble Issu d'ancienne extraction noble et Maintenu dans les qualités d'ecuyer par arrêt du 27 mai 1669. Mr de Brehand Raporteur.

Le deffendeur est fils de Messire Jullien de Montigny Sieur de la hautière, Chevallier de l'ordre du Roi Gentilhomme ordinaire de la Chambre Capitaine d'une des Galleres du Roi, et de Dlle Janne de Gera, il a épousé en août 1643. Dame Claude de Merode; Il prend son attache a la Maison de Montigny Kiperts, et Beauregard Maintenu dans les qualités d'ecuyer et de Chevallier par l'arrêt du 27 fevr 1669.

De Montlouys

Louis de Montlouis sieur du dit lieu, et Phelipes Emanuel de Montlouis son neveu, fils aîné de René de Montlouis vivant Ecuyer sieur dudit lieu.

Portent d'azur à trois Chevrons d'or surmontés en Chef de trois fleurs de lis de Même.

premierement deboutés, et Condamnés Chacun en 400ll d'amande au Roi par arrêt du 27 Juillet 1669. Mr. huart Raporteur.

Secondement Interloqués par arrêt du 23 Juillet 1670, Mr. Salion Raporteur, par le quel Il est ordonné que le deffendr. fera lever le exploit Judiciel datté du 23 Juillet 1594, employé en son production par devant le sieur Commissaire departi en la province de poitou, en présence du procureur du Roi.

Et par autre arrêt du 12 aoust 1670, Mr. Salion Raporteur declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de hennebone, et en conséquence déchargés de l'amande portée par ledit arrêt de deboutement.

Le dit Louis de Montlouis, et ses auteurs sont originaires de la province de poitou, Il est puiné de Jan Louis, Ecuyer sr. du Bauchet et de Damoiselle Beatrice le Scobie, et avoit pour frere aîné Ecuyer René de Montlouis, Represanté par philipes Emanuel de Montlouis son neveu, le dit Jan étoit fils puiné d'anthoinne de Montlouis Ecuyer sieur des grands Champs et de Damoiselle Jacquette de Montfaucy, et avoit pour frere aîné Ecuyer Sebastien de Montlouis duquel Issu pierre de Montlouis marié en premieres nopces avec Damoiselle Claude de Maran. duquel Mariage

d'Jssu Joseph de Montlouis, et en Seconde nopce Damoiselle
Elisabeth Chesneau, Les enfans desquels deux Mariages
ont été maintenus par le Jugement rendu par Mr. Barentin en
7bre 1667. le dit Sebastien de Montlouis épouza en Seconde nopce
Dame anne departhenai, le dit Philipes Emanuel de Montlouis
qui n'avoit pas été compris dans le dit precedant arrêt, fut par autre
arrêt du 14e. aoust 1670. Mr. Salion Rapporteur, pareillement declaré
noble Jssu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des
nobles dela Juridiction Royalle de hennebond.

De Montmorency

Messire Louis de Montmorency Chevalier Sieur delaneuville,
et Charles de Montmorency son puiné,
Portoit d'or à la Croix de Gueulles Cantonnées de 16 alerions
d'azur
premierement interloqué par arrêt du 26. Juin 1670, Mr. Raoul d.
par lequel Jl est ordonné que les deffend.rs Justiffiront par Contract
de Mariage, ou extrait de pouraittes, le Mariage par eux maintenu
entre Georges de Montmorency, et françoise dela Boucquerie
et représenteront le partage fait entre Georges de Montmorency
ayeul desdits deffend.rs et ses freres et soeurs des Successions
desdits Georges de Montmorency, et dela Bouquerie. et par
autre arrêt declarés usurpateurs, Condamnés en 2000 ll d'amande
au Roi par arrêt du 20e. Mars 1671. Mr. de Lartan Rapporteur
Jls ont été depuis maintenu par arrêt dela Cour des aides.

De Monty

Messire yves de Monti Chevalier Sieur du dit lieu Conseiller du Roi en ses Conseils d'etat et privé. Doyen de la Chambre des Comptes de Bretagne, pour lui et pour Messire yves de Monty Chevalier vicomte de Rezay son fils ainé, et Claude de Monti Tresorier de la Cathedralle de Nantes, Charles et Louis de Monti ses enfans, et Messire yves Joseph de Monti fils dudit yves de Monti vicomte de Rezai son fils ainé.

Porte d'azur a la Bande d'or, accostée de deux Monts chacun de six pointes aussi d'or.

declarés nobles issus d'ancienne extraction noble, et maintenus dans les qualités d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Nantes par arrêt du 22. Janvier 1669. Mr. de Lerat Rapporteur.

De Jacques de Cruiauy de Monti qui vivoit environ l'an 1240, et de son Mariage avec Elizabet Adimary, issut Pugiles de Monty elleu par 3 fois Gonfallonier de la Republique de florance. duquel et d'Elizabet de Rozzy Sortit Mante de Monti qui fut deux fois Gonfalonier de la Même Republique duquel et de Marie alberty Sortit Jacques de Monty, trois fois Gonfalonier de florance, qui épouza helenne Belotty dont issut autre Mante de Monti aussi elleu deux fois Gonfallonnier, qui fut marié à Elize Rezaliti duquel Mariage issut Bernard de Monti quatre fois Gonfalonnier, qui épouza Magdelainne Cappelly dont issut Mathieu de Monti aussi Gonfalonier de la Republique de florance, qui fut marié à Constance Strozy, et eut pour fils Bernard de Monty Conseiller au Conseil du Duc de florance, et depuis habitué en france, fut Conseiller et Maître des Comptes a Nantes. le quel épouza Dame Renée duverger fille du grand prevost d'anjou, duquel Mariage issut.

Pierre de Monti aussi Conseiller et Mr. des Comptes en Bretagne qui épouza en fev. 1600; Dlle. Marie Fiot, duquel Mariage est issut le dit yves de Monti Doyen de la Chambre

des Comptes et Conseiller détat lequel a épouzé Damoiselle anne Bouriau; duquel Mariage est yssus les dits yves de Monti vicomte de Rezay, Claude de Monti Tresorier de la Cathedralle de nantes, Charles et louis de Monti le dit yves de Monti vicomte de Rezay a épouzé Damoiselle Claude Chevalier en aout 1662.

Damoiselle Bonne le Monti fille de ecuyer pierre de Monti, et de Marie Gyot épouza en fev. 1628. Ecuyer Louis Sanguin Sieur de vegrou.

De Morais *

Messire Jacques de Morais Ecuyer Sieur de Bresolles, et du Boisoreaut.

Porte dor a six annelets de sable 3.2.et 1. declaré noble issu d'ancienne extraction noble maintenu dans les qualités d'ecuyer, et de Chevalier au Rolle des nobles de la senechaussée de Rennes par arrêt du 4 Jer. 1669. Mr. des Cartes Raporteur.

Jacques de Morais deffendr. est fils de Messire Nicolas de Morais Cher. Seigr. de Bresolles, et de Dame Marguerite de Sevigné, le dit Nicollas étoit fils de Messire urbain de Morais Chevallier Seigr. de Jodrays, qui épouza Dlle. Françoise Dangennes, le dit urbain Ecuyer fils unique de Messire Jacques de Morais Chevalier de lordre du Roy Seigr. de lory, et de Dame Marglle. Daché, le dit Jacques étoit fils de Messire Charles de Morais et le dit Charles issu de Messire Jan de Morais, et de Roberde Danielle.

Moraud

Messire françois Joseph Moraud Sr. de deron pour lui et pour Messire Louis Joseph Moraud son fils ainé

Porte de sable à trois Coquilles d'argent declaré noble Issu danciene extraction noble, et Maintenu dans la qualité decuyer, et de Chevalier au Rolle des nobles dela Juridiction Royalle deploermel par arrêt du 15e. 9bre 1668. Mr. des cartes Raporteur.

Messire françois Joseph Moraud Sieur du deron a épousé Damoiselle Marie Bertranne de Langle, et a pour Soeur Damoiselle Marie Moraud qui en Juillet 1662 a épousé Messire Gabriel de Treuelec Chevalier Seigr. depenhouet Il etoit fils de Messire françois Moraud Seigr. du deron Chevalier de lordre du Roi de son Mariage en fer. 1615. avec Damoiselle françoise delaplace, le dit françois étoit fils de Jan Moraud Ecuyer Sieur duderon, qui avoit épousé Damoiselle anne Bonami Dame dela haye, et eut pour Soeur Damoiselle Renée Moraud Mariée en 1605, a Ecuyer Claude dela Grue Sr. de fudiere et anne Moraud qui en mai 1618, épousa Jan le Rigot Sieur dupetit Bois; le dit Jan étoit fils dun seigneur d'autre Jan Moraud Ecuyer Sieur dela Hambaudiere qui en 9bre. 1545 épousa Dlle. françoise de Robien Ils sont qualifiés Sieur et Dame la provostiere, le dit Jan eut pour frere ainé Claude Moraud qui en premiere noces épousa Marie dela Chataigneraie, et en seconde vincente Gabart et eut pour Soeur Janne Moraud qui fut Mariée en fer. 1594 avec Julien de Treyouet Sr. de St. Saudien; le dit Jan étoit fils de pierre Moraud Ecuyer Sr. delaprevotiere qui fut Marié avec Janne dela Motte, et eut pour Soeur anne Moraud qui en avril 1545, épousa Ecuyer françois Rufier, le dit pierre étoit fils d'autre pierre Moraud qui en 1498 épousa Damoiselle françoise dela fouchays, et eut pour Soeur

Catherine Moraud Mariée en 1518. a pierre de Camouel, le dit pierre étoit fils de noble homme Jan Moraud Seig.r de la prevostiere de son Mariage en Juin 1474. avec Orfraise de Treguennec; Charlotte Moraud sa Soeur fut Mariée en la même année 1474. a Jan Grimaud Seig.r de proce.

De Mordelles

yves de Mordelles Ecuyer Sieur de Chateaugouello.

Porte de Gueulles au Croissant d'or déclaré noble yssu d'ancienne extraction noble, et de qualité d'écuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Brieuc par arrêt du 1.er 9bre 1668. M.e de Brehand Raporteur.

yves de Mordelles dessend.t est fils aîné d'ecuyer Gilles de Mordelles Sieur de Chateaugouelou, de son Mariage en mars 1609. avec D.lle Janne Brehault Dame de Malleville; le dit Gilles eut pour frere puiné René de Mordelles Sieur de la noë, et de la villebalin, qui eut pour fille Damoiselle louise de Mordelles femme d'ecuyer Robert du Boisgelin Sieur de la Garenne, et de la villeauberts, qui étoit decedé en 1585. Claude de Mordelles Mariée a Ecuyer Morice de Kerigent S.r de Kuen, Janne de Mordelles Dame de Kbloch; le dit Gilles et René de Mordelles étoient enfans de Christophle de Mordelles Ecuyer S.r de Chateaugouello qui vivoit en 1565, de son Mariage avec louise Botherel, le dit Christophle étoit fils de Jan Mordelles Ecuyer Sieur du dit lieu, et de françoise Ruen; le dit Jan étoit fils de Rolland de Mordelles Sieur de Chateaugouellou; de son Mariage en mai 1502 avec Janne le Garing, le dit Rolland étoit yssu de Guillaume de Mordelles Sieur de Chateaugouello qui en 7bre 1482 fut marié avec Catherine de la Bouessiere, le dit Guillaume étoit fils aîné de Jan de Mordelles Seig.r de Chateaugouellou, et de Dame Janne le

vicomte de la Maison de Rameu, le dit Jan étoit fils aîné d'Allain de Mordelles et de Dame Janne Botherel seigneur et Dame de Chateaugouello, le dit Allain étoit fils aîné d'ecuyer Eon de Mordelles et de Dame Catherinne Minieo, le dit Eon étoit fils d'autre Guillaume de Mordelles, et d'Allix sa femme, lequel Guillaume vivoit dès auparavant 1300.

Messire Louis paul de Mordelles Chevalier Sieur du dit Lieu fils aîné de Messire yves de Mordelles et de Dame Charlotte de Taillefer et petit fils de Gilles de Mordelles et de la dite Janne Brehault fut par autre arrêt du 7 9bre 1671, Mr. de Larlan Rapporteur declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de St. Brieuc.

Morel +

François Morel Ecuyer Sieur de la Chaunée

Porte d'argent au leopard de Gueulles declarés nobles issu d'extraction et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la senéchaussée de Nantes par arrêt du 14 8bre 1668. Mr. Denyau Rapporteur. Il prend son attache à Allain Morel Sieur de la Corbiere, en la paroisse de Gouray qui avoit epousé Guillemette hux, pierre Morel son 3eme petit fils, et Bisayeul du deffendeur épousa en premiere nopces Damoiselle Raoulline hubert Dame de la Noulays prés Blain, et en seconde nopces Guillemette de Carduel Guillaume Morel Sieur de la Corbiere en 1441, épousa Delle. Janne du parc. Il se trouve employé dans la Reformation des nobles de 1448.

Pierre Morel Sieur de la Cour Rousse qualifié fils de charles Morel et Isabeau Boulanger vivoit en 1515.

Thomas Morel épouza Damoiselle Alliette du Houssay fille d'écuyer Louis du houssay Sr. de la Lande Clerinays, et de Damoiselle Renée le Royer; en Jer. 1631.

Morel

Louis Morel sieur de la Rabiere declaré usurpateur de noblesse et Condamné en huitt. d'amende au Roi par arrêt du 14e fer. 1669. Mr. le Jeuvre Raporteur.

Morice ✱✱

Messire yves Morice Conseiller du Roi en ses Conseils et sous Pr. Gal. en la Chambre des Comptes de Bretagne. declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de nantes par arrêt du 23. 8bre. 1668 Mr. de Brehand Raporteur.

Morice ✱

Ollivier Morice Ecuyer Sieur de Tregué

Porte d'argent au Chevron alaisé de Sable Chargé de quatre aiglons de Gueulles accompagné de 3 Molettes de pron demême.

declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de ploermel par arrêt du 12. 9bre. 1668 Mr. Raoul Raporteur.

De Jan Morice Sieur de Tregué, issut Raoul Morice qui de son Mariage avec Alliette de la Touchaye eut pierre Morice le quel épouza Marie Bernard; dont issut Jan Morice, qui prit en mariage Janne du Tertre dont issut Guillaume Morice, Marié a Janne du Bot dont issut Jan Morice qui Contracta Mariage avec Janne Geslin dont est issu le dit Ollivier Morice Ecuyer sieur de Tregué le quel à épouzé peronnelle Bouxellé.

Morin **

Messire pierre Morin Sieur du Treste fils ainé de Mre. Rolland Morin, vivant Sieur du Treste Conseiller du Roi en ses Conseils detat, et privé, et présid.t en la Chambre des Comptes de Bretagne, et Messire Jan Morin son frere puiné.

Porte d'argent à l'arbre de Sinople planté sur une Terrasse de même un porc-épic de sable passant au pied, et s'appuiant contre l'arbre, declarés nobles issus d'ancienne extraction noble. le dit pierre Morin Maintenu dans les qualités d'ecuyer et de Chevallier; le dit Jan en celle d'ecuyer au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de Nantes par arrêt du 18 Xbre. 1669 Mr. de la Bourdonnaye Raporteur.

Moro.

Robert Moro Ecuyer Sieur de la Villebougault, Gilles Moro Ecuyer Sieur de Montgouren son fils unique, Sieur de ... Pierre Moro Sieur de Boisvillebougault son frère puiné.

Portent Ecartelé au 1er et 4e d'or au Lion de Sable armé, lampassé et Couronné de Gueulles au 2e et 3e de Gueulles au Croissant d'or. declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Brieuc par arrêt du 22e 8bre 1668. Mr des Cartes Raporteur.

Le dit Robert Moro deffendt a épouzé en 9bre 1639 Damoiselle Catherinne de Arehaud, Il est fils d'ecuyer Gilles Moro et de Dlle Janne de Kuerder Sr et Dame de la villebougault, le dit Gilles étoit fils de Robert Moro Ecuyer Sieur de Mongoiran et de la villebougault qui avoit épouzé Damoiselle Marie de Boisboessel, le dit Robert étoit fils ainé de Jan Moro, de son Mariage en 1542 avec Isabeau de Tournegouet, Sr et Dame de Mongoiran et donna partage en Juillet 1585 a Janne Moro sa Soeur, Mariée a Morice Darsenne; le dit Jan étoit fils unique d'autre Jan Moro decedé de l'an 1534, le dit Jan étoit Issu de Thebault Moro et d'annice le Cardinal Sr et Dame de Montgoiran, le dit Thebault étoit fils de noble homme Guillaume Moro et de Dame Janne de Quenecquivilly qui vivoit en 1486.

Moro

Nicollas Moro Escuyer Sieur delavillebilly, Paul Moro Escuyer sieur de Chateaugal son frère, et Jan Moro Escuyer son filsaisné

Portent Escartelé au 1er. et 4e. dor. au lion de sable armé lampassé et Couronné de Gueulles, au 2 et 3. de Gueulles au Croissant dor.

declarés nobles Issus dextraction noble et de qualité decuyer au Rolle des nobles dela jurisdiction Royalle de Saint Brieuc, par arrest du 26 Mars 1669. Mr. des Cartes Raporteur.

Nicolas et paul Moro sont Issus en 1627. et 1633. et de Jacques Moro, et de Damoiselle Renée de pouchaut, le dit nicolas Moro Marié avec Damoiselle Marie hauri sieur et Dame dela Villebilly.

Moro

Yves Moro Escuyer Sieur de Maugremieu, Charles Moro Escuyer sieur delavilleboarde

Portent dargent au Renard passant de sables accompagné de Cinqhermines de Mesme 3. en Chef et deux en pointe

declarés nobles Issus dancienne Extraction noble et de qualité decuyer au Rolle des nobles dela jurisdiction Royalle de ploermel par arrest du 4. fer. 1669. Mr. dela Bourdonnaye Rapporteur

Le dit yves Moro Escuyer sieur de Maugremieu, est fils unique de Jacques Moro Escuyer Sieur delavilleauvayer, de son mariage en 1628, avec Damoiselle Marguerite Jouan; le dit Jacques était fils décuyer Jan Moro, et de Dlle. Françoise Gourmil sieur et Dame delavilleauvayer le dit Jan Issu de Guillaume

Moro, et de Damoiselle Claudine de la Coudraye, le dit Guillaume étoit Issu de noble homme Louis Moro Seig.r du dit lieu de la ville auvayer et damoiselle Morice, le quel Louis eut pour ainé Jan Moro, qui lui donna partage en 1528, dans les Successions de Guillaume Moro Ecuyer sieur de la ville dame et de la ville auvoyer leur pere Commun de son Mariage avec Damoiselle Guillemette du plenix Damoiselle Jacquette Moro Issue de ce Mariage épousa en 1523. noble homme Louis des Bouays S.r de Tathouet, le dit Guillaume Moro fut fils de Thomas Moro et de Dame perinne de Cetrehan le dit Thomas fils de pierre Moro fils de Jan, Issu de laurant Moro. le quel vivoit en 1426. Damoiselle Michelle Moro étoit en 1513. Mariée à Michel le Roi sieur de la ville hello.

Le Gouvernement est selon l'assise les anciens partages sont à viage et la Reformation de 1427. y est employée.

De la Motte *

françois de la Motte Ecuyer sieur de la Garde.

Porte de sable à Sept Macles d'argent 3. 3. et un declaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 22. 9bre. 1668. M.r de la Bourdonnaye Rapporteur.

Le dit françois de la Motte est issu de Jan de la Motte, et de Damoiselle Guillemette Roquet; le dit Jan étoit Issu de pierre de la Motte et de Damoiselle françoise Josse sieur et Dame de la Garde, le dit pierre étoit fils de Bertrand de la Motte sieur du Buat et de Damoiselle Jacquemine de lesar de la Manceliere. le dit Bertrand étoit fils de Robert de la Motte

et de Damoiselle françoise Ø filhue Sieur et Dame du dit Lieu de la Motte.

De la Motte

Messire Jan Georges de la Motte Chevalier Sieur de la ville plemauden et Ecuyer Louis de la Motte.

Portent de sable à Sept Macles d'argent 3. 3. 1. declarés nobles Ø issus d'ancienne extraction noble. le dit Jan Georges maintenu dans les qualités d'ecuyer et de Chevalier, le dit Louis en celle d'ecuyer au Rolle des nobles de la juridiction Royalle de Saint Brieuc, par arrêt du 19. juillet 1670. Mr. de larlan Rapporteur.

Olivier de la Motte qui vivoit en 1408. eut pour fils eufray de la Motte qui vivoit encore en 1499. duquel sortirent pierre de la Motte et Damoiselle Guillemette de la Motte qui en mars 1481. épouza Ecuyer pierre Bourgon; le dit pierre eut pour enfans Jan de la Motte, et Dlle. Janne de la Motte, Mariée a Ecuyer pierre Morand sieur de la provostiere.

Le dit Jan vivoit en 1521. et fut marié à Damoiselle Gillette du quellenec, duquel Mariage issut Jacques de la Motte Ecuyer sieur de la Roche, et de la vallée, qui vivoit en 1553. et épouza Damoiselle adrienne l'enfant de s quels sortirent Messire Guillaume de la Motte Chevallier de l'ordre du Roi Seigr. de la vallée plemauden Damoiselle Janne de la Motte fille aînée qui en juillet 1576 fut Mariée a noble homme Jan de Gouyon Sr. de Beaucorps et de St. Jan, Damoiselle Catherinne de la Motte leur fille puinée Compagne de noble homme allain de Tremereuc, le dit Guillaume épouza Dame Mathurinne de Saint Denoual, et eut pour fils Messire Jan de la Motte Seigr. du dit Lieu de la vallée, du quel et de son Mariage avec Dame françoise levayer est issu le dit

Jan Georges dela Motte Chevalier Sr. delavallée, deffendeurs
& Ecuyer Louis dela Motte est fils de Jacques dela Motte,
frere puiné de Jan dela Motte, tous deux enfans de Guillaume
dela Motte, et dela dite Mathurinne de Saintnoual.

La preuve est uniquement Renfermée dans le Gouvernement
noble par les partages, et viage, et selon la sise sur les plus
anciens degrés.

Dela Motte

Jullien dela Motte Ecuyer sieur dudit Lieu
porte de Sable à sept Macles d'argent, déclaré noble issu d'extraction
noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles dela Senéchaussée
de Rennes par arrêt du 7. 7bre. 1670. Mr. dela Bourdonnaye R.
Ledit deffendeur est fils d'ecuyer Jan dela Motte sieur dela Garde
et de Damoiselle Guillemette Roquet et a pour frere ainé françois
dela Motte Ecuyer sieur dela Garde maintenu par arrêt dela
Chambre du 22. 9bre. 1668. cy dessus.

Dela Motte

Ecuyer Guillaume dela Motte sieur de Menubois, Lieutenant
de hennebond, urbain dela Motte Sr. dupontrenais Ecuyer Jan
Servan dela Motte sieur dela Trochardays enfans d'ecuyer
Jan dela Motte sieur dupontRenays
Portent d'argent frette d'azur de six pieces declarés nobles

Jmes d'ancienne Extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle
des nobles de la Juridiction Royalle de Dinan par arrêt du 26 9bre 1668
Mr. de Brehand Raporteur.

urbain, et Jan Servan dela Motte sont enfans d'ecuyer Charles
dela Motte du pont Renais, le quel avoit pour frere ainé le dit Guillaume
dela Motte Ecuyer Ecuyer Sr. de Membois qui en 1646, avoit épouzé
Damoiselle Jsabeau le Mezec, touts deux enfans de Gilles dela Motte
Ecuyer Sieur dudit lieu de Membois, et de Dame Françoise
de Kgu; le quel Gilles étoit fils ainé de Jacques dela Motte
Ecuyer Sieur de Membois, et de Damoiselle Janne le veneur;
le dit Jacques étoit fils ainé d'ecuyer Lorant dela Motte, et de Dlle
Janne Brioles sieur et Dame de Membois, le quel Lorant étoit
sorti juveigneur des la Motte Seigr. dela Guerinière Jacques dela
Motte fils ainé de laurent dela Motte, et de Damoiselle Janne Brioles
sieur et Dame du Membois épouza en 7bre 1556, Dlle Beatrice
dela Motte; peronnelle dela Motte soeur de Gilles dela Motte
Ecuyer Sieur du Membois étoit mariée à Guillaume Bellangé
en 1605. Janne dela Motte fille de laurent dela Motte, et de Janne
de Brioles étoit Mariée a yvon Legau, Ecuyer Jacques dela
Motte sieur dela Guerinière mari de peronnelle levque Damoiselle
Guyonne dela Motte Mariée à Gilles de plennauget, Marie dela
Motte soeur Germaine de laurent épouza en Mai 1515 Geffroy
delaugan sieur dela Brandonnière; Jan dela Motte Sieur dela
Guerinière avoit épouzé Janne Rebour; Jls étoient decedés
en 1496.

Jan dela Motte Sr. dela Guerinière partagea Guillemot
dela Motte son frere Juveigneur en 1450, le partage est a bien fait
et aviage. Guillaume dela Motte étoit marié en 1396 avec
Jsabelle du Chatelier.

La preuve du Gouvernement noble est établie par partage aviagé
sur les degrés éloignés avec comparution aux Montres
Generalles de 1477, et suivantes et les Reformations de 1443
1513 et 1536.

De la Motte

Bertrand de la Motte Ecuyer sieur de vauvert, Jacques et René de la motte ses enfans

Sur tout d'argent fretté d'azur de six pieces declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Dinan par arrêt du 15 fev. 1669. Mr. Denyau Raporteur.

Jan de la Motte sieur de vauvert qui vivoit en 1500. fut marié avec Damoiselle Janne usuel, de ce Mariage issurent noble Gens Guillaume de la Motte sieur de vauvert leur fils aîné pierre et Jullien de la Motte leurs puinés, du dit pierre et de son Mariage en 7bre 1526, avec Damoiselle Marie Rouxeel de la ville holle, issurent Jan de la Motte second du nom aîné lequel fut marié en 1557, à Damoiselle françoise de la Rouexiere qui mourut sans enfans; Charles de la Motte son puiné qui lui succeda peronnelle Guillemette, louise, et Bertranne de la Motte, la ditte peronnelle fut mariée a Ecuyer Louis questier sieur de la ville guillaume. Le dit Charles de la Motte Sr. de la fontaine, et de vauvert, fut marié trois fois, en premiere nopces en 1562, à Damoiselle Louise de la Motte duquel Mariage issut Louis de la Motte Ecuyer sieur de vauvert, en seconde nopce avec Damoiselle anne Rebours dont issut Damoiselle Jacquemine de la Motte qui fut mariée à Ecuyer yves Cheuré sieur de Bedouart en 3eme. nopce avec Damoiselle anthoinnette de Claire fontaine dont issurent Jan de la Motte 3e. du nom, et perinne de la Motte, Louis de la Motte fils aîné du premier Mariage épousa Damoiselle Moricette de la Touche, et du dit son Mariage Jacques de la Motte Ecuyer sieur de sporte son fils aîné, qui épousa en Juillet 1622, Damoiselle Michelle Gouyon de la Maison de la ville aux oiseaux des quels est issu le dit Bertrand de la Motte Ecuyer sieur de vauvert deffendeur qui a épousé Damoiselle Charlotte Rolland duquel Mariage sont issus les dits Jacques et René de la Motte, Jan de la Motte en 1523. étoit abbé Commandataire de Bosquen, aumonier du Roi,

Maître des Requêtes de la Reine.

Le Gouvernement noble est prouvé au desir de la Coutume par un partage noble au desput des cent ans de l'an 1565, joint aux Reformations de 1445, et 1459 et aux Montres Générales de l'an 1539, 1567 et 1569 en Equipage d'archer.

De la Motte

Damoiselle Michelle le febure veuve d'ecuyer Claude de la Motte Ecuyer sieur de la villecomté, Tutrice d'ecuyer Joseph Jan de la Motte, et noble et discret Missire Mathurin de la Motte oncle du dit Mineur

Portent d'argent fretté d'azur de six pieces. Declarés nobles et jouir d'ancienne Extraction noble & de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 19 aoust 1669 Mr. de la Bourdonnaye Rapporteur.

Ledit Ecuyer Joseph Jan de la Motte est fils aîné d'ecuyer Joseph Jan de la Motte est fils aîné d'ecuyer Claude de la Motte sieur de la villeconte, et la dite Damoiselle Michelle le febure, lequel Claude, et Mathurin de la Motte son frère puiné étoient enfans d'ecuyer Berthelemy de la Motte Sr. de la villeconte et de Damoiselle Françoise le Camus; le dit Berthelemi étoit fils d'ecuyer Jan de la Motte Sr. des hautiere et de Damoiselle Marguerite Chertier; le dit Jan étoit fils et seul heritier d'ecuyer Thebault de la Motte, et de Dlle. Bertranne Bonnier, le dit Thebault fils d'ecuyer Jacques de la Motte Sr. de launay Galonel qui vivoient en 1525, et de Damoiselle yvonne de la Noire, le dit Jacques fils d'ecuyer Mathurin de la Motte Sieur des portes Monbois,

et de Damoiselle Janne Galemel; le dit Mathurin fils puiné d'écuyer Jan de la Motte S.r de la Guerinniere, et de Damoiselle Stephanne du Bois son épouze en seconde nopce, le dit Jan fils de Guillaume de la Motte Sieur du dit lieu de la Guerinniere, qui vivoit en 1444.

Damoiselle Janne de la Motte étoit en 1524, Mariée à Ecuyer Louis Boschev.

La preuve du Gouvernément noble établie sur deux partages avantageux sur deux dégrés diferans au desus des Centaine des années 1497 et 1524, avec l'employ des Reformations de 1444, 1467, et 1479. et des Montres Généralles de 1483, en équipage d'archer en Brigandinne a deux Chevaux.

Delamotte

Guillaume de la Motte Ecuyer Sieur de la Motte portal, et du pont melart, Chef de nom et d'armes pour lui et pour Ecuyer anne Joseph de la Motte son fils.

Portent de Gueulles au lion Rampant d'argent declarés nobles issus d'ancienne extraction noble & de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 10 Xbre 1668. Mr. Denian Raporteur.

anne Joseph de la Motte est fils de Guillaume de la Motte Ecuyer et de Damoiselle Cyprienne de perchorel, Sieur et Dame de la motte portal; le dit Guillaume est fils de Gilles de la Motte Ecuyer Sieur du portail de son Mariage avec Damoiselle Guillemette nouail, le dit Gilles étoit issu de laurent de la Motte qui en 1601, étoit marié avec D.lle Janne Thouet.

Le dit Laurent étoit fils de Jan de la Motte, et de Damoiselle Marguerite de Linoudray; le dit Jan étoit Issu de noble Gens Marc de la Motte Sr. de la provostaye et de Damoiselle Janne Chouan qui Contracterent Mariage en 8bre. 1528, le dit Marc étoit fils de pierre de la Motte Ecuyer Seigr. de la Motte qui avoit épouzé Charlotte le Mettayer fille de noble Gens Charles le Mettayer, et Daulnette le Guil.

Janne de la Motte fille ainée d'ecuyer Ollivier de la Motte Seigr. de la Cheverie, fut mariée en 9bre. 1500 a pierre Joubin fils ainé de Robert Joubin Sr. de Coutelou, Briand de la Motte étoit marié à Damoiselle Janne de Coëtlu en 1518; Ollivier de la Motte Sieur de la Cheverie qui vivoit en 1546, avoit épouzé Janne Gouvellou.

La preuve de Gouvernement noble, par les partages est jointe à la Reformation de 1513.

De la Motte *

Pierre de la Motte Ecuyer Sieur de la Grohelliere

Porte de Gueulles au Lion Rampant d'argent. declaré noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de ploermel par arrêt du 16. avril 1669. Mr. le Jacobin Raporteur.

Le deffendr. est puiné de la Maison du portail. Il a épouzé Damoiselle perronnelle Regain, et est fils ainé d'ecuyer François de la Motte, et de Damoiselle Renée Gendé; le dit François étoit fils unique d'ecuyer Jan de la Motte Sieur du portail et de Damoiselle Marie Boucel, le dit Jan étoit fils de Bertrand de la Motte, et de Damoiselle Jullienne le prince, le dit Bertrand

fils puiné des nobles Gens Marc de la Motte, et de Dame Janne Choüan, Seig.r et Dame de la provostays, lesquels de leur Mariage eurent pour enfans Jan de la Motte leur fils ainé les descendans duquel ont été maintenus dans leur qualité par l'arrêt du 10.e decembre 1668. cy dessus.

De la Motte *

Louis de la Motte Ecuyer Sieur de Kdreux, et pierre de la Motte Ecuyer Sieur du dit lieu.

Portent de Gueulles a trois Bandes engrelées d'argent. declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de ploermel, par arrêt du 17. Jer. 1669; M.r Lavat Raporteur.

Du Mariage de Jan de la Motte Ecuyer Seig.r de Launay Gueguen, avec noble Damoiselle Catherinne de la Chasse, de la Maison de la Chasse, Issut Thomas de la Motte, qui épousa Damoiselle Isabeau de Contgourodan, dont Issurent entre autres philipe de la Motte, et Louise de la Motte qui fut mariée avec Allain du Tertre; de philippe de la Motte, et de Damoiselle Marguerite de Brehand Issut fils unique Jacques de la Motte Seig.r de Launay Gueguen, qui épousa Damoiselle Janne de quilaual, dont Issurent Joachim de la Motte premier du nom ainé Allain de la Motte qui épousa Damoiselle Catherinne de Miniac, de la Maison de la villetual, Gilles decedé sans hoirs de Corps, et Françoise qui fut mariée en la Maison de Castenay Bino

Joachim 1.er du nom épousa Damoiselle Renée de Lescu, et de ce Mariage Issut Ciprien de la Motte qui fut marié à Damoiselle anne de Combour; de ce Mariage Issut Bonaber de la Motte qui épousa Damoiselle Renée du Moutoir; dont Issut René

dela Motte Ecuyer Sieur du dit Lieu et du Boisbriand, decedé sans hoirs de Corps, de Jouachim dela Motte Sieur dunom, et de Dame Jouachinne le Teneux; Issut Catherinne dela Motte fille unique Mariée avec Ecuyer François Riaud Sieur du pont house.

De pierre dela Motte 1er. dunom Issurent quatre enfans de son Mariage avec Damoiselle Françoise Rouxel, sçavoir, Jacques second dunom ainé Marié avec Damoiselle Isabeau Reguaud, dont est Issu Ecuyer Louis dela Motte de Querdreux deffend.r le dit pierre dela Motte Sieur du dit lieu, aussi deffendeur et Jacquemine dela Motte Mariée avec Ecuyer Rolland hardy.

Delamotte *

Anne dela Chenaye veuve deecuyer François dela Motte sieur du dit lieu Tutrice des enfans de leur Mariage, faisant pour Jan Louis dela Motte Ecuyer leur fils ainé

Porte de Gueulles au Lion Rampant d'argent. declaré noble Issu d'ancienne extraction noble et de qualité decuyer au Rolle des nobles dela Juridiction Royalle de ploermel par arrêt du 24. Mars 1671; Mr. Denyau Raporteur.

François dela Motte mari en Survivant dela dite dela Chenaye étoit fils ainé de Jan dela Motte 3. dunom, Seigr. du dit Lieu dela Motte, et de Damoiselle Janne Cauchet, le dit Jan étoit descendu d'autre Jan dela Motte Sr. des Coutainnes et de Damoiselle Raoullette Janvier; le dit Jan étoit Issu d'autre Jan dela Motte premier dunom Seigr. dela Motte portait de son Mariage avec Damoiselle Janne Jouan et avoit pour frere ainé Laurent dela Motte duquel est descendu le dit Sr. dela Motte portal qui a été maintenu par arrêt dela dite Chambre.

De la Motte *

Anthoinne de la Motte Ecuyer Sieur de la Motte Rouge, Chef de nom et d'armes de la Maison, Charles de la Motte Ecuyer Sieur des Domaines son fils ainé, françois et Jacques ses puinés.

Jan de la Motte Sieur de la Garenne, et Gilles allain de la Motte son fils, allain de la Motte Ecuyer Sieur de St. Gilles.

Pierre de la Motte Ecuyer Sieur de Saint Esprit, et René de la Motte Ecuyer Sieur du Cardaux son frere puiné.

Gilles de la Motte Ecuyer Sieur de Louvée, et Gui de la Motte son fils unique, allain de la Motte Ecuyer Sieur du Coudray pour lui et pour Jan de la Motte Ecuyer Sr. de la ville rouault son pere.

Mathurin de la Motte Ecuyer Sieur du vergé.

françois de la Motte Ecuyer Sieur de Tremaugon, pour lui et pour Ecuyer pierre de la Motte Sr. de la villegau; et René de la Motte son fils, et pour Etienne de la Motte Sieur du dit Lieu ses freres puinés.

Portant de Sable fretté d'or de six pieces. declarés nobles issus d'extraction noble & de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de Rennes, par arrest du 18. Jer. 1669. Mr. de Lesrat R.

Anthoinne de la Motte Ecuyer Sieur de la Motte Rouge deffendr. est fils de pierre de la Motte Ecuyer Sieur de la Motte Rouge, et de Damoiselle Renée Thomas, le dit pierre fils ainé d'ecuyer Jan de la Motte, de son Mariage avec Damoiselle Jullienne de Kalbaus, le dit Jan étoit fils ainé d'ecuyer Jacques de la motte, et de Damoiselle Catherinne Rouxel, le dit Jacques étoit issu de Jullien de la Motte et de Dlle. Marguerite de Brehand, le dit Julien fils de françois de la Motte, et de Damoiselle Janne Rouxel le dit françois fils unique de Jan de la Motte, et de Damoiselle Marie de Louvé le quel Jan étoit Jan fils ainé d'ecuyer Rolland de la Motte et de Damoiselle Renée le Frere aussi Seigr. et Dame de la Motte Rouge.

2. françois, pierre, et Etienne de la Motte freres soutenans d'Etienne de la Motte Ecuyer Sr. du Tertre, leur pere, le dit françois

et pierre dela Motte, de son premier Mariage avec Damoiselle Etiennette Jan dela Guerrande.

allain dela Motte est fils de Jan dela Motte, et de Damoiselle Marguerite de Champin, Gui dela Motte fils de Gilles dela Motte et de Damoiselle helene dela Boucexiere le dit Etienne, Jan, et Gilles dela Motte Etoient fils d'autre Gilles dela Motte Ecuyer sieur du Tertre et de Damoiselle anastase Bouan dupredero, le dit Gilles fils puiné de Jan dela Motte Ecuyer Sieur dela Rochedroux; et de Damoiselle Catherine de Tremoreuc; le dit Jan l'un des fils puiné de Jullien dela Motte Ecuyer Sr. dela Motte Rouge, et de Damoiselle Marguerite de Arehaud.

3. Le dit dela Motte Ecuyer Sieur du Saint Esprit est fils ainé d'ecuyer Louis dela Motte Sieur de Meuille et de Dlle. Raoullette dela Celle, René dela Motte Ecuyer Sieur de Cardun son frere puiné; le dit Louis étoit issu fils puiné de Jacques dela Motte et de Damoiselle anne Berthelemie, Sieur et dame du Saint Esprit qui eurent pour fils ainé philippes dela Motte Ecuyer Sr. du St. esprit qui épousa Damoiselle Marie levayer du quel Mariage étoit issu Tanguí dela Motte Sieur du St. esprit, qui mourut sans hoirs de Corps Jacques dela Motte Sieur du Saint esprit Juveigneur d'autre Jacques dela Motte Sieur dela Motte Rouge qui avoit pour frere puiné Jan dela Motte Sieur dela Rochedoux tous trois issus d'ecuyer Jullien dela Motte, et de Damoiselle Marguerite de Arehaud.

Gilles et allain dela Motte, fils de Jan dela Motte, et de Damoiselle anne Goudrel.

De la Motte

Messire Isaac, Charles de la Motte sieur de la Motte du Rheu
Mineur, noble, et discret Messire pierre de la Motte s.r de Beaulieu
Ecuyer Gilles de la Motte sieur du Closneuf
Portent de Gueulles à deux faces de vair. declarés nobles issus
d'ancienne extraction noble & de qualité d'ecuyer au Rolle des
nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrest du 18 f.er 1671,
M.r le Jacobin Raporteur.

Le dit Isaac Charles de la Motte dessus d.t est fils ainé d'ecuyer
noüel de la Motte, et de Damoiselle Catherinne le tort sieur et Dame
de villedeux, le dit noüel étoit fils ainé d'ecuyer françois
de la Motte sieur de la Motte du Rheu, et de Damoiselle
Guillemette de Melligné, le quel avoit pour puinés pierre et Gilles
de la Motte, & pour soeur Damoiselle henriette de la Motte
Mariée à Ecuyer Charles Bunel sieur de la Retardays,
Nicolle de la Motte Dame du Buinon, et Briande de la Motte

Ledit françois étoit fils unique d'ecuyer pierre de la Motte,
2.e du nom, et de Dame Marie de Boispean sieur et Dame
de la Motte du Rheu, le dit pierre étoit mort en 1526 et étoit
fils puiné d'ecuyer Claude de la Motte second du nom sieur
de la Motte du Rheu, et de Dame Janne le Roux, Il devint
ainé par la mort de Jullien de la Motte, et eut pour soeur
Damoiselle Janne de la Motte l'ainée Mariée au Sieur du
Coudray le Mettayer, autre Janne de la Motte la Jeune
mariée au S.r du Breil le Lardeux; peronnelle, et Françoise
de la Motte, la quelle Françoise fut Mariée au sieur Bonabri
Le dit Guillaume étoit fils puiné d'autre Guillaume de la
Motte sieur de la Motte de Rheu, de son Mariage avec
Damoiselle Janne Glé de la Besneraye, et succeda à Jan
de la Motte son ainé mort sans hoirs de Corps,
et eut pour soeurs Damoiselle Marguerite de la Motte
qui fut mariée au Sieur de la Bouvrie des Isles

Bonne dela Motte, qui épouza Briand de Cheff de Mail et Bertranne dela Motte. le dit Guillaume étoit fils puiné de pierre dela Motte, et de Dame honorée le Bart, dela Maison des verrieres, et avoit pour frere ainé pierre dela Motte qui fut Tué à la Battaille de St. aubin du Cormier au quel il succeda, le dit pierre étoit fils decuyer pierre dela Motte premier du nom, et de Dame Marguerite de vigues sieur et Dame dela Motte du Lieu le dit pierre étoit fils ainé decuyer Bertrand dela Motte seigr. dudit Lieu, qui vivoit en 1387.

Le Gouvernement noble par les partages est Joint aux Reformations de 1427, et 1513, et a la Convocation des nobles de Bretagne en 1420, pour le secours du Duc par Raoul de Coetquen Marechal de Bretagne.

Dela Motte

Richard Leggle sieur dela Motte Leggle pere ayeul, et Bienveillant de Damoiselle Marguerite dela Motte fille decuyer Jullien dela Motte Sr. dela Godinelaye et de Dame Rochelle Leggle.

Abel dela Motte Ecuyer sieur de Couemanton, Louis dela Motte Ecuyer sieur du dit Lieu.

Portent d'argent au Lion de sable accompagné de quatre Merlettes de Même deux en chef et deux en pointe.

declarés nobles Issus d'extraction noble. la dite Marguerite Maintenue dans la qualité de Damoiselle, les dits Males en celle d'ecuyer au Rolle des nobles dela senéchaussée de Rennes par arrêt du 17 Mars 1671. Mr. le Jacobin R.

Jullien dela Motte Ecuyer sieur dela Godinelaye pere dela dite Marguerite, étoit fille unique decuyer

abel de la Motte et de Damoiselle Marguerite du Tertre
sieur et Dame de la Motte de Jaille, la dite du Tertre
fille d'ecuyer Claude du Tertre et de Damoiselle Isabeau de
Champagné sieur et Dame du Tertre, de Mée

Le dit abel étoit fils ainé d'ecuyer Jan de la Motte seigr de la Motte
de la Jaille, et de la Gaudinelaye, de son Mariage en fev. 1595, avec Dlle
Marie de Greal; le dit Jan étoit fils puiné d'ecuyer anceau de la Motte,
et de Damoiselle Charlotte le long, qui vivoient en 1560; le dit anceau étoit
issu du Mariage d'ecuyer Michel de la Motte avec Damoiselle Guyonne
des Salles sieur et Dame de Dangé et de la houssaudiere, qui contractant
Mariage en 1493; le dit Michel étoit issu de Guillaume de la Motte
et de Damoiselle Françoise de Lisle.

2. Le dit abel de la Motte de Cuesmanton est fils d'ecuyer Jan de la Motte
sieur de la Cardonnaye et de Damoiselle perinne Blouet, le dit Jan étoit
frere puiné de Messire abel de la Motte sieur de la Motte la Jaille
et de la Gaudinelaye.

3. Louis de la Motte est fils d'anthoinne de la Motte Ecuyer sieur
des Touches et de Dame Janne Louvel; le dit anthoinne étoit fils
puiné d'ecuyer Jan de la Motte et de Damoiselle Marie de la Motte
et avoit pour frere abel de la Motte Ecuyer sieur de la Motte
de Jaille, le dit Louis a épouzé en Jer. 1658, Damoiselle Charlotte
le Guennec, Dame de Rogal.

Damoiselle Janne de la Motte Epouza en 1575, noble homme
Jan Guiné.

De la Motte fouqué

Messire pierre de la Motte fouqué Chevalier Sieur dudit Lieu sebastien, et Jean Baptiste de la Motte fouqué ses enfans.

Portent de sable à la face d'or.

declarés nobles Jssus ~~Escuyer~~ d'ancienne Extraction noble et de qualité d'Escuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 30 Xbre 1669 Mr. le Jeune Raporteur.

Pierre de la Motte fouqué deffend.t est fils ainé de Escuyer René de la Motte fouqué Sr. duplesix; de son Mariage avec Dame anne de Guiguebault, avec laquelle Jl se Maria en avril 1617, le dit René étoit Jssu de Jacques de la Motte fouqué Escuyer Sr. du petit vallière et de Dame Christinne de la Chapelle sa seconde femme, le dit Jacques étoit Jssu de Thomas de la Motte fouqué aussi Escuyer Sieur du petit vallières, et de Damoiselle Jeanne de Mortebelles, le dit Thomas étoit Jssu de Guillaume de la Motte fouqué Escuyer Sieur du petit vallière et de Dame Jeanne hulette sa Compagne, Jl vivoit en 1481, le dit Guillaume étoit Jssu de Messire Turgis de la Motte fouqué Chevallier; et de Dame Guillemette Cochet, le dit Turgis Jssu de Guillaume de la Motte fouqué Seigr. de la motte Ballon; et de Montfaucon; Chevallier de lordre de la Genesse, et Chambellan de Charles Roi de france, lequel vivoit en 1402, et étoit fils de Geffroy de la Motte fouqué et de Dame Jeanne de la Mathefelon laquelle étoit veuve en 1394.

Damoiselle Michelle de la Motte fouqué vivoit en 1550, et étoit Mariée à Jacques Gaultier Sr.

De Moucheron **

Etienne de Moucheron Ecuyer Sieur de la pichonnaye, Sebastien
de Moucheron Ecuyer Sieur de premeru
Porte d'argent à une fleur de lys d'azur, séparée par le Millieu
et detachée de toutes parts ; declarés nobles issus d'extraction noble
et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée
de nantes par arrêt du 16. Xbre. 1668. Mr. huart Raporteur.

Mouesan

Georges Mouesan Ecuyer Sieur de la ville Jouez
Porte d'azur à la fleur de lys d'argent accompagnée de trois Mollettes
de Même deux en Chef, et une en pointe.
premierement Interlogué par arrêt du 1er. Juin 1669, Mr. Denyau R.
qui ordonne qu'à la diligence du pr. Gal du Roi, les Mouesan de la
paroisse de la paillye seront mis en Cause dans le Mois pour
Communiquer leurs Titres au Soutien de leur qualité, et être Jugés
Jointement avec celle du dit deffend.; ainsi qu'il apartiendra ;
Et par autre arrêt du 10e. Juillet 1670. Mr. le Jacobin Raporteur,
declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rollé
des nobles de la Senéchaussée de Rennes.
Georges Mouesan Ecuyer Sieur de la ville Jouez, est fils d'ecuyer
François Mouesan Sieur de la Costiere, et de Damoiselle Renée
Broché ; le dit François étoit fils unique d'autre Ecuyer François
Mouesan, et de Damoiselle Isabeau herbert ; le dit François étoit
fils ainé d'ecuyer Morice Mouesan et de Damoiselle Janne
Corillet, le dit Morice fils d'ecuyer Bertrand Mouesan

et de Damoiselle Marie la Choué S.r et Dame de Bourgneuf

Mouesan *

Damoiselle Renée Biche veuve d'ecuyer François Mouesan sieur de la Costiere, Tutrice d'ecuyer Jan Mouesan leur fils puiné Porte d'azur à la fleur de lys d'argent, accompagnées de trois mollettes d'eperon de même deux en Chef et une en pointe. declaré noble issu d'extraction noble & de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 9. août 1670. M.r le Jacobin R.

Le dit Jan Mouesan à pour frere ainé Georges Mouesan Ecuyer sieur de la ville Jouret, tous deux enfans d'ecuyer François Mouesan vivant Sieur de la Costiere; le dit Georges Maintenu par arrêt du 10. Juillet 1670, cy dessus.

Mouesson *

François Mouesson Ecuyer Sieur de le Stant et de la villeblanche fils et demissionnaire de Christophle Mouesson Ecuyer sieur du dit lieu de la villeblanche son pere, faisant aussi pour Jan et amaury Mouessan Ecuyer ses freres puinés Jacques Mouesson Ecuyer S.r des noyers, Ecuyers François, et René Mouesson S.r de la perriere et de la perriere Tréherel ses freres puinés.

Portant d'argent a trois Mouessons ou Moineaux de sable 2. et 1.
declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité
d'ecuyer au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de Renne —
par arrêt du 23. 9bre 1669. Mr. de Langle Raporteur.

Guillaume Mouessan épouza Dlle. Alliette Gallou, et de leur Mariage
issut Jan Mouesson, Marié avec Damoiselle Marguerite de Vaucouleurs,
et eurent pour fils autre Guillaume Mouesson, qui épouza
Marguerite Launay des quels fut fils Christophle Mouesson
Marié a Damoiselle Suzanne Rouxel, de leur Mariage issut
autre Jan Mouesson qui épouza Damoiselle Jacquemine de la Mousaye,
des quels fut fils autre Christophle Mouesson qui épouza Damoiselle
Josselinne Bidée, et de leur Mariage est issu le dit Sieur de Lestang
deffendeur.

Mouestault

Charles Mouestault Sieur de la pagesiere

Brevit d'azur à trois Têtes de sanglier de sable armées de Même
premierement interloqué par arrêt du 13 août 1670. Mr. Denyau R.
par le quel Il est ordonné au deffendr. de faire sa declaration s'il
entend se servir des actes par lui produites aux Cottes D. E. F.
de son Induction & qu'il aparoitra les extraits des Reformations
faites en la paroisse de Frong province de Normandie, par les Sieurs
d'alligre ou Mousaux, et les Rolles des Tailles de la même
paroisse du tems, qui vivient, François Mathurin, et pierre
Mouestault employés dans les Genealogies et par autre arrêt
du 9 Mars 1671. Mr. Denyau Raporteur declaré usurpateur
de noblesse, Condamné en 400.tt d'amande au Roi, et pour la faute
par lui commise de s'être servi de l'acte du 16 Mai 1550. Coté
en son Induction à la Cotte D. la Condamné en 400.tt aussi —

demande au Roi ordonne que ledit acte sera Rayé et Biffé en l'audiance publique de la dite Chambre.

Mouraud

Messire Guillaume Mouraud Chevalier Sieur de la Sauvagere, Messire Marie Joseph Mouraud son fils ainé Chevalier Sieur de Jarossay, et Messire Anthoinne Mouraud aussi Chevalier son fils puiné.

Messire Jullien Mouraud Chevallier Sieur de Jarossay son frere Juveigneur, Messire Etienne Mouraud Chevalier Sieur de la hingat, aussi son frere puiné.

Portant d'argent à trois poteaux de Gueulles declarés nobles, issus d'ancienne extraction noble, le dit Guillaume et Marie Joseph Mouraud maintenus dans les qualités d'ecuyers, et de Chevallier, les autres dans la qualité d'ecuyer aux Rolles des nobles de la Senéchaussée de Rennes, et de la juridiction Royalle de ploermel. par arrêt du 11e Janvier 1669. Mr le febvre Raporteur.

Pierre Mouraud qui vivoit au Commencement de 1400, eut de son Mariage avec Damoiselle Mahaud de Gahil Ecuyer Rolland Mouraud Seigr. de Jarossay, qui vivoit en 1443, et fut mariée à Damoiselle Janne de Belouan; le dit Rolland eut pour Sœur Margot Mouraud, qui fut Mariée à Ecuyer Jan prodhomme, et perinne Mouraud puinée femme de Ecuyer Jan Keudelos Seigr. duplesix; du dit Rolland et de la dite de Bellouan Issut noble Ecuyer Jan Mouraud Seigr. de Jarossay, qui partagea en 1475, ses Sœurs puinées Thomasse Mouraud femme d'ecuyer Jan Lodin Sieur de la Gebretiere, et Mahaude Mouraud femme d'Ecuyer Jan le Botene, Il épousa en Mai 1463,

Damoiselle Isabeau de Coüedrot, de ce mariage yssut autre Jan Mourain qualiffié Noble Ecuyer Seigr. de Jarossay, qui de son Mariage avec Damoiselle Beatrice du Coüedor, eut Briand Mourain fils unique Sieur de Jarossay; Il vivoit en 1528. et fut marié avec Damoiselle Beatrice du Fresne, et de ce Mariage yssurent Jan, et Janne mariée au Sieur de Querlan Cotterel. Le dit Jan épouza Damoiselle Raoullette picaud, dont yssut René Mourain Ecuyer Seigr. de la Jarossaye, qui fut marié avec Damoiselle Janne du Bouexic, laquelle étoit veuve en 1605. Allain Mourain fils ainé du dit Jan Mourain Seigr. de Jarossai et de la Sauvagere eut pour Sœur Damoiselle Mathurinne Mourain femme d'ecuyer François heudelor Sr. du Buchet, et Janne Mourain femme d'ecuyer Ollivier Denis Sr. duparties, lesquels furent partagés par leur dit ainé suivant le priuage fait des Biens de leurs Successions faites en 1623; Damoiselle Françoise Mourain Dame de Launay, autre Sœur puinée, Avoit partagé en 1631. Il épouza Dame Marie de la Bourdonnaye.

Messire Gilles de la Bourdonnaye Seigr. de Coueryou épouza Janne Mourain. Du Mariage du dit allain Mourain et de la dite de la Bourdonnaye yssurent le dit Messire Guillaume Mourain, fils ainé, Jullien Mourain puiné, et Damoiselle Mathurinne Mourain qui en 1641 épouza Messire Guillaume de Castel Seigr. du dit Lieu, et du second Mariage du dit allain avec Dame Françoise Jullienne est yssu le dit Etienne Mourain Sieur de Lohingat puiné.

Le dit Guillaume Mourain a épouzé Damoiselle Louise Lupel dont sont yssus les dits Marie Joseph Mourain ainé, et Antoine Mourain puinés, & le dit Jullien Mourain a épouzé Damoiselle Claire du hardas.

La preuve du Gouvernement noble par les partages est établie sur tous les degrés articulés jointe aux Reformations de 1426. 1443, 1513. et 1535.

De la Moussais *

Georges de la Moussais Ecuyer Sieur de lorgeril, françois de la Moussais Ecuyer Sieur de Saint Marc son puiné.

René de la Moussais Ecuyer Sr. de la ville guerri pour lui et pour Philipes de la Moussays Ecuyer Sr. de la Colinais.

Jan de la Moussays Ecuyer Sieur des Mettairies, françois de la Moussays Ecuyer Sieur des noë

Sebastien de la Moussais Ecuyer Sieur de la ville daniel ses puinés

Jan de la Moussais Ecuyer Sieur de Beaussais faisant pour lui et pour Jan, Georges, et Louis de la Moussays

Portent d'or fretté d'azur de sixpieces

declarés nobles issus d'ancienne extraction noble, et le dit Georges de la Moussais maintenus dans les qualités d'ecuyer et de chevalier les autres en celle d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 23. Xbre 1669. Mr. de Brehand Raporteur

Georges de la Moussais Seigr. de lorgeril, et françois de la Moussays Seigr. de St. Marc son frere puiné, sont enfants de Toussaint de la Moussais, et de Damoiselle Jacquemine des desers, le dit Toussaint étoit fils de noble homme George de la Moussais et de Damoiselle Gillette Rocquel, le dit George étoit fils de Rolland de la Moussais et de Damoiselle Jeanne Gouyon de la Maison de Beaucorps, le dit Rolland étoit fils unique de françois de la Moussais et de Marguerite de Brefeillac, le dit Jan étoit fils de Jan de la Moussais et de Damoiselle Jeanne Martin, le dit Jan fils de Rolland de la Moussais, et de Damoiselle Alielle de Saint Melois

Les dits Sieurs de la ville guerri, de la Colinays, des Mettairies des noë et de la ville daniel, ses puinés sont enfans de Charles de la Moussays Ecuyer Sieur de la Colinais et de Dlle. françoise Bertho, le dit Charles fils de Julien de la Moussais Ecuyer Sieur de la Colinais, et de Damoiselle perrinne Gouyon, le dit Jullien fils de françois de la Moussays

Ecuyer sieur dela Golinaia, et de Damoiselle françoise deroudière, le dit françois fils de Gilles dela Mousaie Ecuyer sieur dela Golinaie et de Damoiselle Marie Gouree, et le dit Gilles fils puinés denoble Ecuyer Jan dela Mousaie sieur delorgeril, et de Damoiselle Janne Martin.

Jan dela Moussaie Ecuyer sieur dela Beaussaye est fils de Mathurin dela Moussaye Ecuyer et de Damoiselle laurance Boullain. le dit Mathurin fils puiné de Jullien dela Moussaye et de Damoiselle peronnelle Gouyon.

Delae Moussaye

Messire amauri, Charles dela Moussaye Chef denom et d'armes dela Moussaye Seigr. de Carcouet, et Messire françois amauri dela Mossaye vicomte de Saint denoual son fils ainé. Portent dor fretté d'azur de sixpieces declarés nobles sous d'ancienne extraction noble, et maintenu dans les qualités de ecuyer et de Chevalier au Rolle des nobles dela seneschaussée de Rennes par arrest du 10. avril 1669. Mr. delarlan Rapporteur.

Messire françois amauri dela Moussaye est fils ainé de Mre. amauri Charles dela Moussaye de son Mariage avec Dame Janne de Saint gueltas 1660; le dit amauri est fils ainé de Mre. Jan de la Moussaye Chevallier Seigr. de Carcouet, Collonel de la Cavalerie Etrangere entretenue pour le service du Roi, ~~pour sa Majesté~~ Gouverneur pour sa Majesté des villes et pays dupont a Mousson Chevallier, et Chambellan du Duc de Loraine en 1630. de son Mariage avec Dame Marguerite Philipes duval francourt le dit Jan étoit fils d'autre Messire Jan dela Moussaye Chevallier Seigr. de Carcouet et de Dlle. Jacquemine poullain delaville Salmon, il vivoit en 1588 fem

pour sœur Damoiselle Catherinne dela Moussaye femme d'ecuyer Charles du Gourai. la quelle Catherinne étoit fille de Messire Jan dela Moussaye Seigr. de Carcouet, premier du nom, de son second Mariage avec Claude du Guemadeuc, et le dit Jan issu de son premier Mariage avec Damoiselle Janne delaunay Commarts, qui vivoit encore en 1557. le dit Jan 1er. du nom étoit fils ainé de noble ecuyer Rolland dela Moussaye Ecuyer Sieur delavilleauleon et delaunay, et de Damoiselle Marie le Gurangier, le dit Rolland étoit fils de noble Ecuyer Raoul dela Moussaye et de Damoiselle françoise le Grand Dame delaunay augrand; Ils vivoient en 1515. le dit Raoul avoit pour frere ainé noble Ecuyer Guillaume dela Moussaye pere d'Artur dela Moussaye Seigr. de Carcouet de son Mariage avec Dlle. Charlotte deHamellay, le dit Guillaume, et Raoul dela Moussaye étoient issus de Bertrand dela Moussaye Seigr de Carcouet, et de Dlle. Guillemette Rolland, le dit Bertrand fut Echanson du Duc, et fait aussi l'attache des dits sieurs du Carcouet aux Seigrs. dela Moussaye étant fils de Guillaume Seigr. dela Moussaye ayeul d'Edouard Seigr. dela Moussaye, le quel Guillaume avoit été marié en secondes noces à Janne de Mainbier, du quel Mariage étoit issu ledit Bertrand. amauri dela Moussaye frere du dit Edouard épousa en 1410 Dlle. françoise deploeguen, il fut Chambellan du Duc et Grand veneur de Bretagne et fut un des Commissaires pour les Montres Gnles. delévêché de Saint Brieux en 1443.

Guillaume Seigr. dela Moussaye premier du nom pere du dit Bertrand étoit fils d'autres Bertrand dela Moussaye et de Damoiselle Isabeau deplenmaugat.

Raoul dela Moussaye étoit en 1454 Evêque de Dol. autre Raoul dela Moussaye étoit Conseiller du Duc Jan 5me. et Maître de ses Reqtes. en 1440.

Le Gouvernement noble est établi sur les anciens partages en Juveigneurie avec l'emploi des Reformations de 1426 et 1440, et des Montres Générales que les dits dela Moussaye

ont Temoins en qualité de Commissaire du Duc.

De Mousterou *

françois de Kuel Ecuyer sieur du dit lieu, Tutteur dudit sieur de Ecuyer Jan Baptiste de Mousterou fils ainé, d'ollivier de Mousterou son frere, Damoiselle Marguerite, autre Marguerite, et Renée de Moustrou enfans Mineurs d'Ecuyer Jan Baptiste de Mousterou sieur de Kquifsiou, frere et premier Juveigneur du dit sieur de Kquifsiou

Portent d'azur à trois pommes de pin d'or 2. et 1. declarés nobles et Issus d'extraction noble, les dittes filles maintenues dans la qualité de Damoiselle, les dits Males en celle d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Lannion par arrest du 10e Juillet 1670, Mr. de lopriac Raporteur.

Jan Baptiste de Mousterou sieur de Kquifsiou, pere des dits Mineurs de son Mariage avec Damoiselle Jullienne Sauvaget. étoit fils ainé d'ecuyer Jacques de Mousterou, et de Damoiselle Marguerite de Kuel, le dit Jacques étoit Issu d'ecuyer yves de Mousterou et de Damoiselle Georgine de la Rivaye sieur et Dame de Kquiomar, le dit yves étoit fils de Michel de Mousterou, Ecuyer de Kquyomar, et de Damoiselle Marie Gillet le dit Michel étoit fils d'ecuyer Jan de Mousterou, et de Damoiselle Marguerite lochou Sr. et Dame de Kloch, le dit Jan étoit fils Juveigneur d'autre Jan de Mousterou, et de Dlle. Janne Ibouret sieur et Dame de Troyoguet, et du Moustrou, lequel Jan avoit pour frere ainé Ecuyer allain de Mousterou qui fut marié a Damoiselle Janne de lescorre, duquel Mariage Issut Janne de Mousterou leur fille unique qui fut mariée au sieur Craton

Le Moyne

Jan le Moyne Ecuyer Sieur de Kguezangor, Alanuse le Moyne Ecuyer Sieur de Kmabo.

Dame Jullienne Rolland Dame de Talhouet Tutrice de Jan Marcelle, Alanusse et Charles le Moyne enfans de son Mariage avec Ecuyer Rolland le Moyne Sr. de Talhouet

François le Moyne Ecuyer Sieur de Kourhin.

Blason de l'Ecit, portent d'argent à trois Merlettes de Sable deux un au Chef de Gueulles chargé de trois Besans d'argent. declarés nobles issus d'extraction noble, et de qualité d'ecuyer, au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de ploermel par arrêt du 24 Mai 1669. Mr. le Jacobin Raporteur.

Pierre le Moyne qui vivoit au Commencement du Siecle 1400 épousa Janne des desers et eut de son Mariage Jan le Moyne Ecuyer Sieur de la Garanne, duquel et de Damoiselle Janne Brohault sa femme Issurent Jan le Moyne Second du nom, Ecuyer Sieur de la Garanne, aîné; et Ecuyer Allain le Moyne puîné qui épousa Dlle Marguerite de Suer, dont Issut Charles le Moyne Ecuyer Sieur de la garanne duquel et de son Mariage avec Damoiselle Janne le Bouel Issut Briand le Moyne Ecuyer Sieur de la Garanne qui fut marié en premiere nopce avec Dlle Janne le Court, et en Seconde avec Dlle Françoise Marigo desquels mariages sont Issus Damoiselle vincente, et Guionne le Moyne, laquelle vincente fut mariée avec Jacques Ollivier, qui se qualifia Sieur de la Garanne, et la dite Guyonne avec Allain Boulle.

Le dit Ecuyer Allain le Moyne frere puîné de Jan Second du nom fut marié en premiere nopce avec Damoiselle Marie le Tessier, dont Issurent pierre et Jullienne le Moyne, du Second Mariage avec Margilie le Coq Issurent Damoiselle Jullienne le Moyne qui fut mariée avec noble homme Jacques longuespié, Sebastienne le Moine qui épousa Jan le Corcion et Ecuyer Christophle le Moyne qui épousa Damoiselle

Guillemette Guern, dont issut pierre le Moyne qui fut marié avec
Damoiselle Lorance Fraval Savouse en 1579, qui eurent pour fils
Laurent le Moyne Sr. de St. Jullien qui fut marié à Damoiselle
Ollive Tessier, dont issut Ecuyer pierre le Moyne Sieur de
Kourhin, Jullien le Moyne Sr. de Talhouet Jan le Moyne Sieur
de Krunec, françois le Moyne Sr. de Kuabo, Janne, et perinne
le Moyne, du dit pierre le Moyne Sr. de Kourhin et de Damoiselle
anne pouchant est issu le dit Ecuyer Jan le Moyne Sr. de Kguesaugon,
le quel est marié avec Damoiselle Claude le Bourhis duquel
Mariage sont issus huit enfans, Xavier, Laurant, françois, Marie
Elisabeth, Françoise, et Janne le Moyne.

Le dit Ecuyer Jullien le Moyne Sr. de Talhouet fut marié en première
nopce avec Damoiselle Gillette le Doeh, duquel Mariage est issu Ecuyer
Laurent le Moyne Sieur de Talhouet qui en aoust 1639, a épousé
Damoiselle Jullienne Rolland duquel Mariage sont issus six enfans;
en seconde nopce Damoiselle anne hervieu, duquel Mariage sont issues
Damoiselles Bonaventure et Catherinne le Moyne, la dite Bonaventure
a été Mariée en premiere nopce avec .... Guimarho Sieur
de Talen, et en seconde nopce avec Ecuyer Allain le Meteer,
et la dite Catherinne a été pareillement mariée en première nopce
avec Messire René du Borguet Sieur de Timadeuc, et est à présent
mariée avec Ecuyer Rolland Sieur de Saint peran, du dit Jan le
Moyne Sr. de Krunec et de Damoiselle Marguerite le Gras,
est issu le dit Ecuyer François le Moyne Sr. de Kourhin et du dit
Ecuyer François le Moine Sieur de Kuabo, est issu le dit Ecuyer
athanase le Moyne Sieur de Kuabo.

Le Gouvernement noble est prouvé par deux partages avantageux
au dessus des noms, des années 1503, et 1553, avec les Reformations
de 1541 et de 1535, et les Montres Générales de 1479, 1481 et 1483.

Le Moyne +

Dame angelique Ragaud veuve de pierre le Moyne Ecuyer Sieur des ormeaux, Mere et Tutrice de Jan le Moyne Ecuyer Sieur dudit lieu, leur fils ainé, et françois le Moyne Ecuyer Sieur de la Tour Conseiller du Roi, et auditeur honoraire de la Chambre des Comptes en Bretagne

Portent facé d'or et de Sable de huit pieces.

Declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de nantes par arrêt du 8. ~~Juillet~~ Juin 1669 Mr. de Larlan Raporteur.

Ledit Jan le Moyne est fils ainé de pierre le Moyne Ecuyer Sieur des ormeaux, Conseiller du Roi et auditeur en sa Chambre des Comptes de Bretagne. et de Dame angelique Ragaud, ledit pierre le Moyne Sieur de launay, et ledit françois le Moyne son frere Consanguin puiné sont Issus, Savoir ledit pierre le Moyne du 1er Mariage de françois le Moyne Ecuyer Sieur de la Tour et des ormeaux avec Dame Janne Georgeteau, et ledit françois de son second Mariage; ledit françois le Moyne étoit Issu du Mariage de Christophle le Moyne Sr. des ormeaux Conseiller du Roi et Maître ordinaire de sa Chambre des Comptes en Bretagne et de Dame anne adam; ledit Christophle étoit fils de Gilles le Moyne, et de Damoiselle françoise levavasseur, aussi Conseiller du Roi, et Maître ordinaire de ses Comptes en Bretagne.

Le Moyne

Messire Toussaint le Moyne Chevalier Seigr. de Treviguy, Messire Toussaint le Moyne de Treviguy son frere aîné, Messire Sebastien le Moyne vicomte de plestin, Messire Malo Joseph le Moyne, Clerc Tonsuré, Messire Philippes Emanuel le Moine Chevalier de Malte ses autres enfans puinés.

Portent d'argent à trois Coquilles de Gueulles 2 en Chef et une en pointe declarés nobles issus d'ancienne extraction noble, et maintenus dans les qualités d'ecuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Carhaix par arrêt du 10 Mars 1671.

Mr. des Cartes Raporteur.

Yvon le Moine qui vivoit en 1200 issut hamon le Moyne Chevalier son fils aîné qui epousa Dame plesou de Treviguy, de la quelle il eut pour fils aîné Guillaume le Moyne qui ne laissa aucuns enfans de son Mariage avec Dame Janne du Chatel yvon le Moyne second du nom Recueillit sa succession, et fut marié à Dame Constance de penmark Il preta en 1369, serment de fidelité au Comte de Monfort Il eut pour frere puiné Ollivier le Moyne qui vivoit encore en 1406. et avoit epousé Mahaut de la fosse duquel Mariage issut entre Ollivier le Moyne qui en 1428, epousa Tiephaine de Coetivy et eut pour Sœur Constance le Moyne femme de hervé de Kaudy Du Mariage du dit yvon, et de la ditte de penmarck issut Guillaume le Moyne Sieur de Treviguy qui epousa Anice heritiere du Tresou Il eut pour puiné Ollivier le Moine, et une Sœur nommée plesou le Moyne qui fut mariée à Messire Jan du pont plancouet, du Mariage du dit Guillaume, et de la dite de Tresou, issut Messire Ollivier le Moyne Sire de Treviguy et de Kmoyne, Chambellan et Grand Ecuyer de Bretagne, Gouverneur de Brest guilbignon, & du Chateau et fortresse de lemoyen Compris dans la sociation qui se fist des Seigneurs de Bretagne en 1420. pour la delivrance du Duc prisonnier à Chantoceaux

qui épouza Dame Janne de Kmelouc penhouet et eut pour Soeur ple son le Moyne Mariée à Jan perceuaux et pour fils ainé de son Mariage avec la dite de Kmelouc

Messire yvon le Moyne Chevalier prevost du Duc en la prevosté de ploumeour qui vivoit en 1454 qui avoit épouzé Dlle Marguerite Marhouy de Guiguellean, le dit yvon eut pour Soeur puinée Dlle anne le Moyne laquelle en 1455, fut mariée à Jan de Kyriel Il eut pour fils ainé de son Mariage Messire Ollivier le Moyne second du nom Seigr. de Treviguy et de Kmoine qui épouza Dame allix, heritiere de Crechizien, Il eut entre autres enfans de son Mariage deux fils ollivier le Moyne ainé et hervé puiné. Le dit ollivier le Moyne 3e. du nom Chevalier Seigr. de Kmoine et de Treviguy fut grand Escuyer et Marechal des logis du Duc de Bretagne, et son Chambellan, et Damoiselle anne le Moyne sa Soeur femme de .... Rioulan Seigr. de Mesleau le dit ollivier Contracta Mariage avec Damoiselle Jacre de Kliuiri duquel Mariage fut fils ainé noble homme françois le Moine Seigr. de Treviguy et de Kmoyne qui deceda sans enfans de son Mariage avec Dame anne de Karec, sa Succession fut recueillie par hervé le Moyne son oncle frere puiné de son pere, lequel fut pourvu par le Roi Charles 8 en 1485, du Gouvernement de Bayonne et de Celui de Guingamp, par françois Duc de Bretagne en 1492, Il épouza en premieres nopces Catherine Campher de Koral, et en Seconde nopce Marguerite, Jacquette de Kuen, duquel Second Mariage, sortit yves le Moyne 4e. du nom Seigr. de Treviguy et de Kmoye qui en mai 1569 épouza en 1ere. nopce Damoiselle Janne de Cornouaille dont Il ne Resta qu'une fille, Janne le Moyne qui en 1581, épouza alexandre le Borgne Seigr. de Lesquifiou. en Secondes nopces Il épouza Damoiselle Marguerite de Kouzere, de ce Mariage sortirent le Moyne 5e. du nom, vincent le Moyne qui devint ainé, et Damoiselle Marie le Moyne qui fut mariée à Lorant de Meream Seigneur de Meraradec, le dit Messire vincent le Moyne Seigr. de Treviguy, Chevalier de l'ordre du Roi Capitaine

de Cinquante hommes d'armes de ses ordonnances eut de son
Mariage avec Dame anne de perrien, pour fils aîné Messire
pierre le Moyne Seigr. de Trevigny et de Kmoye, lequel eut pour sœurs
Dame Marie le Moyne fe. de vincent Seigr. de Kgadiou, louise le
Moyne Mariée a François Seigr. de legouvel, et Janne le Moyne
femme de François le Bihan de pennelez, le dit pierre épousa Dame
Janne de Guyomene et eut de ce Mariage deux enfans, Toussaint
et Catherinne le Moyne, le dit Messire Toussaint le Moyne
de Trevigny deffendr. a épousé en Mai 1645. Dlle philipe de quengo
de Tonquedec dont est Issu le dit Messire Toussaint le Moyne
de Trevigny &c du nom pourvu par le Roi en survivance du
Gouvernement de la ville et Chateau de Dinan leur fils aîné,
la dite Catherinne a épousé en avril 1663, haut et puissant Seigr.
Messire Jacques de Saint Simon Chevallier Seigr. dudit Lieu
Conseiller du Roi en tous ses Conseils, et Grand prevost de
normandie.

Dela Muce

Messire Cesar de la Muce Chevallier Bannerot de la Muce
Porte de Gueulles à neuf Besans d'argent 3.3.3. déclarés
nobles Issus d'ancienne extraction noble, et le dit Cesar de la
Muce, et son fils aîné maintenus dans les qualités d'ecuyer
et de Chevalier, ses enfans puînés en celle d'ecuyer au Rolle
des nobles de la Senéchaussée de nantes par arrest du 7. 9bre 1668.
Mr. de Brehand Raporteur.
hux de la Muce Chevallier qui vivoit environ l'an 1200, eut pour fils
James de la Muce, duquel Issut Guillaume de la Muce premier du nom
qui eut 3 enfans Jan 1er. du nom de la Muce aîné Jan second du nom,
et James Jan aîné épousa Janne Chabot de Raiz dont il eut
quune fille nommée Janne de la Muce, qui épousa en premiere nopce
Jan Sire de Derual et de Rougé dont elle neut point d'enfant.

en seconde nopce elle épouza Gui Rochefort Seigr. Daserac, Jan dela Muce second dunom fut marié à Catherinne dela haye, et eut 4 enfans de son Mariage, Jan de la Muce 3e. dunom ainé qui épouza en 1563 en premiere nopce Beatrice de Savonniere en 1595, en seconde nopce Marquise de Kuerain, Jamet second dunom et Guion 1er. dunom dudit Jamet dela Muce qui Recueillet la succession de ses dits freres decedes sans enfans, et de son Mariage avec Janne de Goulaine sourent Guillaume dela Muce 3e. dunom ainé, et Jacques dela Muce puiné le quel épouza perronnelle le sparier duquel Mariage sout Guy dela Muce Seigr. de Coaslin, qui ne laissa point denfant.

Guillaume 3e. dunom vivoit en 1441, Il épouza en premiere nopce alliette de saint Gilles et en seconde nopce Dame Janne du perier, du premier mariage sourent Jan dela Muce 4e. dunom et Marie dela Muce qui épouza Jan Eder Seigr. delaugle, et de Beaumanoir, Jan dela Muce 4e. dunom qui vivoit en 1452 épouza Gillette Eder, dont sourent deux filles, françoise dela Muce, et Gillette dela Muce qui mourut sans avoir été mariée, la dite françoise épouza Escuyer Jan Chauvin fils ainé de escuyer Jan Chauvin fils ainé de escuyer Guillaume Chauvin Chevalier de Bretagne, les enfans sout de ce Mariage Changerent dans la suitte le nom de Chauvin et prirent celui dela Muce et ce fut Bonaventure Chauvin qui se quallifia le premier de ce nom, Il fut Chambellan de henri le Grand, & épouza françoise poulin dela humeliniere duquel Mariage sout.

David dela Muce, alias Chauvin qui épouza en 7bre 1618. Dlle. anne dela noue, du quel Mariage est sorti le dit Cesar dela Muce Chevalier Banneret dela Muce deffend. qui a épouzé en Juin 1646, Damoiselle ursuline de Champagné dela Suze, Il a pour Dame Marguerite dela Muce femme de Mesire ollivier de Saint Georges Chevalier Marquis deverac.

Du Mur. *

Janne Charlotte de Servaude veuve decuyer Jan du Mur Bienveillante
des enfans de leurs Mariage.

Portent de Gueulles au Chateau sommé de trois Tours Crenelées
d'argent declarés nobles Issus dextraction noble et de qualité decuyer
au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de ploermel par arrest
du 4 aout 1670. Mr. de lerat Raporteur.

De pierre du Mur Seigr. du Mur, et de Guillemette de Trevalli sa fe.
Issurent Guillaume du Mur, & Janne du Mur sa soeur, duquel Guillaume
et de Gregoire de Sainte Maure sortit Eon du Mur qui épouza
Damoiselle Marie peron desquels Issut Guillaume du Mur qui fut
Mariée à Damoiselle Janne de la Bouexiere, qui Contracterent Mariage
en 1497. desquels Issut Jan du Mur qui épouza Damoiselle perinne
de porcaro dont Issut Gilles du Mur, duquel et de son Mariage
avec Damoiselle Janne Moro Issut Jullien du Mur qui épouza
Damoiselle heleine Guerif desquels sortit Jan du Mur qui fut
Marié a la dite Janne Charlotte de Servaude duquel Mariage
sont sortis françois Georges, René, Jan Charles, Bernard,
autre françois Guillaume et encore autre françois, et pierre
du Mur, leurs enfans deffendeurs.

N

Nau

Jan Nau Escuyer Sieur de la ville Jouet

Porte d'azur au Lion Rampant d'argent armé et lampassé de Gueulles Couronné d'or, Tenant en sa patte droitte un épée d'argent, la pointe en haut.

Premierement debouté et Condamné en 400lt. d'amande au Roi par arrêt du 27. Mars 1669. Mr. de la Bourdonnaye Raporteur.

Et par autre arrêt du 21. Mars 1671, Mr. Denyau Raporteur. declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes, San avoir Egard à l'arrêt cy dessus du 27. Mars 1669. et en conséquence de l'amande portée par le dit arrêt.

Le Nepvou *

Allain le nepvou Escuyer Sieur de la Cour, Guy le nepvou Escuyer Sieur de la ville Danne

Portent de Gueulles à Six Billettes d'argent 3.2.1. au Chef aussi d'argent. declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 2. Jer. 1669. Mr. de la Bourdonnaye Rapporteur.

Allain lenepvou, est fils unique de Jacques lenepvou de son Mariage avec Damoiselle Charlotte delavillaon; ledit Jacques étoit fils de Jan lenepvou et de Damoiselle Suzanne Gouyquet, le dit Jan étoit fils de Gui lenepvou, et de Damoiselle aurye du Rouvray des quels étoit aussi Issu Christophle lenepvou fils puiné du dit Jan, le quel Christophle épouza Damoiselle Tacine Berthelot les quels eurent de leur Mariage plusieurs enfans, Sçavoir, Gui lenepvou dont est Issu une fille authoine lenepvou Escuyer Sieur de la Rostais duquel et de Damoiselle Françoise Riou est Sorti le dit Gui lenepvou sieur delavilledanne, le quel Gui pere de Jan étoit fils de pierre lenepvou et de Dlle. Catherinne le Moueune, le dit pierre étoit fils de Jan lenepvou, le quel étoit Issu de Jacques lenepvou

De Nevet

Messire René denevet Chevalier Sieur dudit lieu Chef de nom et d'armes, pour lui et pour Malo denevet son frere Chevalier Sieur de Kmabilio.

Portent d'or au leopard Morné de Gueulles Declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, et Maintenus dans la qualité d'escuyer, et de Chevalier au Rolle des nobles de la Senechaussée de quimpercorantin par arrêt du 20 Mars 1669. Mr. le feuvre Rap.

De hervé denevet qui fut marié à Dame Beatrix dela Rochebernard, Issurent hervé denevet, et Janne denevet qui fut mariée en 1314, avec le Sire delo Magnanne le dit hervé denevet Chevallier Seigneur denevet, épouza Dame peronnelle de Rostrenan Ils eurent deleur Mariage autre hervé denevet qui épouza Damoiselle Janne dupont labbé, dont Issut autre hervé denevet qui vivoit en 1383, et fut mariée à Damoiselle Tephainne

de Kaer duquel Issut autre Messire hervé denevet Seigr. denevet
qui épouza Damoiselle Janne de Juch; Ils étoient decedés en 1439, Ils
eurent pour fils Messire hervé denevet Seigr. dudit lieu qui en 1449 donna
partage à Sa Soeur Dame Eiphaine denevet femme de Messire Jan
delanguevez Seigr. de lesnevet, et fut marié en 1428. avec Dame Janne
delesperviez, duquel Mariage Issut Messire henri denevet, lequel eut
pour Soeur Damoiselle françoise de Nevet qui épouza noble homme
pierre de Coetmeneck, Dlle Janne denevet Mariée a noble homme
Jan de Tromelin, le dit henri épouza en premiere nopce Dame Isabeau
de Kohant, et en Seconde nopce Dame Marguerite de pouplancouet,
du premier Mariage Issut Messire hervé denevet Seigr. denevet
qui eut pour Soeur Damoiselle Janne denevet, Mariée a noble homme
hervé le heuc, Il Contracta Mariage avec Dame Janne labbé
dela Moussellière. Il étoit mort en 1494, et eut pour fils noble
et puissant Messire Jacques denevet Chevalier Seigr. du dit lieu,
de quimpercorantin en 1524, Il Contracta Mariage avec Dame
Claude de Guengat. duquel Mariage Issurent entre autres
Claude denevet, Janne denevet qui fut mariée a noble homme
Ollivier de Brenel Seigr. dudit Lieu; Catherinne denevet
qui fut femme de noble homme Jan de Kouan, perrinne denevet
qui épouza Ecuyer Jan denevet Sr. du Mesto, françoise denevet
Mariée a noble homme françois dela Rodouez Sr. de lestang. noble
et puissant Messire Claude denevet aussi Gouverneur de
quimpercorantin, épouza en Juillet 1585. Dame Elizabeth Dacigné.
dont Issut Messire Jacques denevet Seigr. desdits Lieux Gentilhomme
dela Chambre, Capitaine de Cent hommes d'armes des ordonnances
de sa Majesté, et Gouverneur du fort, et Isle de Douarnenez, Il eut
pour Soeur Dame Claude denevet qui épouza en premiere nopce
Messire nicolas de Klivier Seigr. dudit lieu, et en Seconde Mre.
françois Daurangour Baron dela Lohiere. Il épouza Dame
françoise de Treal Dame de Beaubois Sarcene en 1616; de Son
Mariage avec la dite de Treal, Issurent Jan denevet
ainé, et louis denevet Sr. de Beaubois, qui mourut Sans hoirs
de Corps. Damoiselle Claude denevet qui fut mariée en 1629
a Messire Gabriel de Goullaines Baron du faouet

en premiere nopce et en seconde au Seigneur Marquis de lannion
haut et puissant Jean Baron de nevet Chevallier de lordre du Roi
Gentilhomme ordinaire de sa Chambre espousé en 8bre 1629. Damoiselle
Bonnaventure du Liscouet Dame de Kgoulleau, et de ce Mariage sont
issus le dits René Marquis de nevet et de Malo de nevet son frere

Nicol *

Pierre le vicomte Escuyer sieur du Rumen Tuteur d'escuyer
vincent nicol, sieur de la villeguemou Gui nicol Escuyer sieur de Kuidy
Rolland nicol Escuyer sieur de la Rulloys; Jacques nicol Escuyer
seigneur de Beaupré Gui nicol Escuyer sieur de Kjegu ses puinés
Guillaume nicol Escuyer Sr. de Kmen

Portent de sable a dix Coquilles d'argent 4.3.2.1. declarés nobles issus
d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de s
Jurisdictions Royalles de Saint Brieux, et de lannion, par arrest du 11
Fer 1669. Mr. le feuvre Raporteur.

De yvon nicol, et de Damoiselle Janne Brehec, sieur et Dame
de Botbihan, issut ollivier, Gilles, Jan, et Guyomar Nicol le dit
Gilles devenu ainé par le deffaut de la Branche du dit ollivier, de son
Mariage avec Damoiselle francoise Berthou, de la Maison de s
fontaines Berthou issut Tanguy nicol fils unique qui epouza Marguerite
Taillart de lisoudren dont sortirent paul nicol fils ainé, Rolland, pierre,
Janne, francoise, et Jullienne nicol puinés.

Du dit paul et de Damoiselle francoise Taillart, issut henri nicol
du Mariage duquel helenne des Congnets de la Maison des
Rouzieres issut Guillaume nicol sieur de la villeguemou
fils ainé, le quel epouza Damoiselle Renée le vicomte
de la Maison du Rumen dont est issu le dit vincent nicol

Sieur de la villeguenou fils unique

2. Rolland Nicol Ecuyer Sieur de la Rulloys est fils aîné de Thebaud Nicol et de Damoiselle Jullienne perceyaux Sieur et Dame du Rosec, et frère aîné de Jacques et Gui nicol Ecuyer Sieur de Beaupré, et de Kiegu, et autres ses Juveigneurs. Il prend son attache a Guyomar Nicol fils puiné d'yvon Nicol, et de Damoiselle Janne Brohec desquels sortit Jan Nicol qui épouza Isabelle la page dont sortirent Thebault Nicol aîné, yvon, Morice, et Clément puiné du dit Thebault, et de Damoiselle Gillette Michel et Dame de Kuidy, sortirent Rolland Nicol, fils aîné, Thebault et yvon puiné, le quel Thebault épouza la dite de parceyaux.

3. Gui nicol autre deffend.r est fils de Rolland nicol, et de Janne du Rochou Sieur et Dame de Kuidy, le dit Rolland fils aîné de Thebault nicol et de Gillette Michiel.

4. Guillaume Nicol Sieur de Kmeu, est fils d'yves nicol S.r du dit lieu et de Damoiselle Marguerite de lauloup, le dit yves fils d'autre yvon nicol et de Janne Berthou, le dit yvon fils de Jan nicol et de Damoiselle Isabelle le page.

Nicolas

Joseph Nicolas Ecuyer Sieur de la Jardeliere

Porte d'or au Lion Rampant de Sable, armé Couronné, et lampassé de Gueulles au chef de Sable.

En conséquence de la Somme de 1000.ll payée au Receveur Général de Sa Majesté declaré noble, issu d'extraction noble, et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de Nantes par arrêt du 20. Mars 1669 M.r Denyau Raporteur.

Nicolas * *

Messire Jan nicolas Chevalier Seigr. de Cloye Conseiller en la Cour et president aux Reqtes du Palais a Rennes, pour lui et pour Messire Germain, françois, Nicolas, son fils ainé.

Portent de Gueulles a la face d'argent chargée de trois Mollettes de sable accompagnées de trois Têtes de lion arrachées, et lampassées d'or, deux en Chef et une en pointe.

déclarés nobles issus d'ancienne extraction noble, le dit Jan, et son fils ainé maintenus dans les qualités d'escuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de Rennes par arrêt du 20 aout 1669 Mr. de Brehand Raporteur.

Noblet

Guillaume Noblet Sieur de Kyven

prenoit d'or à une face dentellée de Sable declaré usurpateur de noblesse et Condamné en 400# d'amande au Roi par arrêt du 3. Xbre 1670 Mr. de la Bourdonnays Raporteur.

Il se disoit de la Maison du Roudour; et que n'etant que Cadet Il n'étoit Saisi d'aucuns Titres, lesquels Il les Supposoit devoir être dans la Suitte produits en la Chambre par les ainés de sa famille, mais que cependant Il faisoit par avance son induction pour faire son attache à la dite Maison dans laquelle sous ce Specieux pretexte Il ne réprésentoit ny Reformation, ni preuve, de Gouvernement noble, Tel que la Coutume le demande.

Le Nobleta *

Dame Claude le nobleta Compagne de Messire Jan urbain de Carné, Chevallier Sieur Compte du dit lieu.
Jan le nobleta Escuyer Sieur du Bois, Juge Criminel de quimper corantin
Portent d'argent a deux fasces de Sables au Canton de Gueulles Chargé d'une quinte feuille d'argent.
declarés nobles Issus d'extraction noble, la dite Dame Maintenue dans la qualité de Damoiselle, le dit Jan en celle d'escuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de quimper corantin par arrest du 30 Mars 1669. Mr. Denyau Raporteur.

Allain le Nobleta Escuyer Sieur de Koderu Issut Allain le nobleta Escuyer Sieur de Koderu qui épouza Damoiselle Tiphaine de Kouscré, des quels Issut Jan le nobleta Escuyer Sieur de Koderu, Marié a Dlle Isabeau Kourfil, duquel Mariage Sortit Allain le Nobleta Escuyer Sieur de Kourden qui épouza Damoiselle Catherine de pouplanouet dont Issut hervé le nobleta Escuyer Sieur de Korderu qui épouza Damoiselle Françoise de lesquern, dont Issut Claude le nobleta, duquel et de son Mariage avec Damoiselle Adelice de Lisle Issut Jan le nobleta Escuyer Sr. de Kourderu qui épouza Dlle Marie de Kcadiou dont est Issu la dite Dame Marie le nobleta Et le dit Jan le nobleta Second deffendr. est fils unique d'autre Jan le nobleta Escuyer Sieur de Kguivu, et de Damoiselle Marie Maké, le quel Jan étoit frere Germain, et premier Cadet de Claude le Nobleta Escuyer Sieur de Koderu enfans d'escuyer hervé le Nobleta et de Damoiselle Françoise de lesquern.

De la Noë *

Gilles de la Noë Ecuyer Sieur de Caspeuv, Claude de la Noë Ecuyer Sieur de la ville Cadet, Guillaume de la Noë Ecuyer Sieur de la ville au febure Vincent de Coattarel Ecuyer Sieur de Kuodet Tuteur de Toussaint de la Noë enfant Mineur d'ecuyer yves de la Noë et de Damoiselle Ollive de Kyreeh Sieur et Dame de Dileguen.

François de la Noë Ecuyer Sieur de Sallet.

Portent d'azur au Lion d'or armé et lampassé de Gueulles, Déclarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer aux Rolles de nobles des Jurisdictions Royalles de Saint Brieuc, et de Carhaix par arrêt du 21 Mars 1669. Mr. le Jacobin Raporteur.

De Gilles de la Noë premier deffendeur Sieur de Coespeuv et de Dame Eliette le Chaponnier Dame proprietaire de Kallain Sieur et Dame de Coespeuv sont Issus Jan de la Noë Sr. de Kallain, Guillaume de la Noë Sieur de poulan, yves, françois de la Noë Sieur de la Garenne et Gilles Sieur de poulan, yves, le dit Gilles Sieur de Coespeuv, et Guillaume de la Noë Sieur duplesix le dit Gilles Sieur de Coespeuv, et Guillaume de la Noë Sieur de la ville au febure sont enfans d'ecuyer Jan de la Noë et de Dame Marguerite le ville dame proprietaire de Coatnezenoy qui avoit aussi pour puinée plusieurs filles, l'ainé desquelles fut mariée au Sieur du Bois de la salle, et de Moulouarn, la seconde au Sieur de Kuerus, et de Kuel, et la 3e. au Sieur de Tremargat Gestin Conseiller en la Cour, le dit Jan étoit fils puiné d'ecuyer françois de la Noë et de Dame Marguerite Rudes de Lestre Jouan, Sieur et Dame de la Noë; le dit françois étoit fils ainé de Jan de la Noë, et de Dame françoise Boisboussel, Damoiselle anne de la Noë leur fille ainée fut mariée au Boisbilly ville herzé, le dit Jan étoit fils ainé d'ecuyer Guillaume de la Noë, et de françoise de Rocquel; de la Maison de Gouesfroment, le quel Guillaume étoit fils ainé d'Ollivier de la Noë Ecuyer Sieur dudit lieu et de Damoiselle Marie de Klivio le dit Ollivier étoit fils d'ecuyer Guillaume de la Noë, et de Dame Marie du Liscuet, le dit Guillaume étoit fils ainé d'ecuyer Jan de la Noë, et de Beatrice du Guenadeuc, le dit Jan étoit fils ainé

d'ollivier delanoë Ecuyer Sieur dudit Lieu, et de Eliette peau de la Rochejagu.

2. Claude delanoë Ecuyer Sieur delavillecadre pere de pierre delanoë Sieur de guemperic son fils ainé de son Mariage avec Damoiselle anne Boullays, françois delanoë Ecuyer Sieur des Salles fils unique d'autre Ecuyer Christophle delanoë Sieur de lesquilly frere puiné du Sieur delavillecadre sont tous puinés de la Maison delanoë le dit Claude fils ainé de noble homme Jan delanoë, et de Damoiselle Jacquette le Chapponier de la Maison de Kallain, lequel Claude avoit pour puiné Christophle delanoë Sieur de lesquilly Marié avec Dlle Gillette leveneur, le dit Jan étoit fils ainé de Guillaume delanoë Ecuyer Sieur et de Damoiselle Marie delauloup Sieur et Dame delavillecadre, le dit Guillaume fils, et premier puiné de écuyer Jan delanoë et de Dame françoise du Boisboessel; lequel avoit pour frere ainé Ecuyer françois delanoë qui fut marié a Margueritte Budes de la Maison du Tertre Jouan duquel Mariage sortit Jan delanoë, qui laissa pour unique heritiere anne delanoë Mariée avec Ecuyer Georges des Cougnes Sieur de la Roussiere et autre Jan delanoë Sieur de Coues peu puiné du dit Jan.

3. Toussaint delanoë Ecuyer Sieur de Corlequen est fils ainé de écuyer Yves delanoë, et de Damoiselle ollive de Kuenec Sieur et Dame de Corlequen, le dit Yves fils ainé de écuyer Jan delanoë et de Damoiselle perronnelle Berthou, Sieur et Dame du Guilly, le dit Jacques fils ainé de écuyer Christophle delanoë et de Damoiselle françoise le Boeuff heritiere du Guilly.

4. le dit Christophle delanoë Ecuyer Sieur de guemperic étoit fils Juveigneur d'autre Jan delanoë et de Damoiselle Janne du Boisboessel Dame delavillecadre.

La preuve établie par le Gouvernement noble par trois partages à Sur 3 degrés differents joint a la Reformation de 1480.

De la Noë

Dame Janne le Dû veuve de Ecuyer Yves de la Noë Sieur de Coelegueu, Mere et Tutrice de Ecuyer Yves Toussaint de la Noë son fils
Porte D'azur au lion d'or armé et lampassé de Gueulles declarés nobles Issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Brieux par arrêt du 19 avril 1669
Mr. le Jacobin Raporteur.

Le dit Yves Toussaint de la Noë est frere uterin de Toussaint de la Noë duquel la qualité noble jugée par la dite Chambre par l'arrêt du 21e Mars 1669. cy dessus.

Le Noir

Messire Jullien le noir Sieur de Carlan Ecuyer pierre le noir son fils aîné; Claude le noir Ecuyer Sieur du val. Mathurin le noir Ecuyer Sieur de Tournemine, et Charles le noir Ecuyer Sieur de la ville salmon
Portent d'azur a trois Chevrons d'or au franc quartier de Gueulles chargée d'une fleur de lys d'argent declarés nobles Issus d'ancienne extraction nobles et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de Rennes par arrêt du 26 8bre 1669. Mr. de lerect Raporteur.

De Geffroy le noir qui vivoit il y a environ 300 ans et épouza Damoiselle Janne le Blancq Issut fils aîné Etienne le noir qui vivoit en 1408. et fut Marié à Damoiselle perinne le Moyne Dont Issut Jan le noir Sieur de Carlan qui de son Mariage avec Jacquette du Cambout, eut pierre le noir qui en premieres nopce

épouza Guillemette Berard delaville Main; et en Seconde nopce
Damoiselle Jacquette de Arskaud; Il eut pour fils aisné de Son
premier Mariage Guillaume le noir Seigr. de Carlan qui épouza
Damoiselle Janne le Champion dont Issut pierre le noir Second du nom
qui fut marié à Damoiselle Janne poullain dont Sortit Gilles
le noir Seigr. delaville Carlan, qui épouza Damoiselle Renée Bertho,
et eut pour fils aisné de Son Mariage Jullien le noir qui prit en
premiere nopce Damoiselle helenne dela Boueziere, et en Seconde
nopce Damoiselle Janne de Guerguen; Il eut pour fils aisné de Son
premier Mariage Guillaume le noir Second du nom, qui épouza
Damoiselle Marie Auflet, de laquelle Issut Jullien le noir Sieur
de Carlan fils aisné, le dit Claude, et Mathurin le noir Ses puisnés
ledit Jullien le noir aisné a épouzé Damoiselle Janne Renault heritiere
dela Maison de Craffault et de leur Mariage est Issu pierre le
Noir Sieur de Craffault leur fils aisné et autres Ses puisnés.

Le Noir

Jullien le noir Sieur de Carlan en conséquence des Lettres d'anoblissements
obtenües par Salomon Auffelet ayeul Maternel du deffendeur,
le Mois d'aoust 1614, la Chambre a condamné ledit le noir de payer
Incessament aux Mains du Receveur Gal. etabli par Sa Majesté
ou du porteur de Ses quittances la Somme de 1000ll, et outre 40ll.
pour les frais, poursuittes et Coutumaces par arrest du 8 aoust 1669
Mr. des Cartes Raporteur.

Le Normand

Pierre le Normand Escuyer Sieur de Royal, Charles le normand Escuyer Sieur de laubiniere, René le normand Escuyer Sieur du pont. Portent d'azure au Lion leopardé ou passant d'or au Chef de Gueulles Chargé d'un leopard d'or soutenu d'une Cotice d'argent premierement Interloqué par arrest du 18 Janvier 1669. Mr. de lesrat Raporteur, qui ordonne que les dits le Normand raporteront l'original des Lettres d'anoblissement de françois le normand leur ayeul, de l'an 1605. ou Coppie d'icelles Tirée du Greffe de la Chambre des Comptes, ou Cour des aydes de Paris.

Et par autre arrest du 11e. fer. 1669. Mr. de lesrat Raporteur declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes de Moyse le normand Sieur de Sallevert, Marechal des logis de la noblesse de france qui vivoit es années 1557, et Suivantes, et deceda agé de 80 ans de son Mariage avec Damoiselle Isabeau hausseaume Issut françois le normand aussi Sieur de Sallevert Maréchal des logis du Roy, et Commandant pour sa Majesté au Chateau, et ville de lampaix auquel le Roi en consideration de ses services, et de ceux de son pere accorda des Lettres d'anoblissement en may 1605, sans payer aucune finance, ni Indemnité deument verifiées et enregistrées, Il epouza Damoiselle louise Chalopin Dame du plesix jesat fille aînée de ecuyer Marin Chalopin Sieur du plesix, en mai 1594; de ce mariage Issut Jacques le normand Escuyer Sieur du plesix qui epouza Damoiselle Marie de Rougeron, en avril 1621, duquel Mariage sont Issus les dits pierre, Charles, et René le normand, et Jeannette et louise le normand Escuyer Sieur de Royal a epouzé en mai 1659 Damoiselle petronille le Bouteiller, de la Maison de Saint prestan.

Normand

Damoiselle Elisabeth Main, veuve de Jacques normand Ecuyer Sieur de la ville helleuc, Tutrice de Ecuyer Joseph normand son fils aîné, et Claude normand son juveigneur.

Portent d'azur à la Rancontre de Cerff d'or Cantonné de 6 molettes d'eperon de même une en Chef et 3 en pointe 2 1. declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de Rennes. par arrêt du 6 avril 1669 Mr huart Raporteur.

Jacques normand Ecuyer Sieur de la ville helleuc épouza en aoust 1650, la dite Elizabeth Main, Dame du Buot, Damoiselle Marguerite normand sa Sœur avoit épouzé ecuyer pierre pinel Sieur des Champs Josse, Ils étoient issus de françois normand Ecuyer Sieur de la ville helleuc, et de Damoiselle Isabeau Tranchant, le dit françois étoit fils de Jullien normand ecuyer Sieur de la ville helleuc, et de Damoiselle Marguerite Berard qui contracterent Mariage en 9bre 1575, et eut pour Sœur Damoiselle louise normand qui fut mariée avec Ecuyer Jullien Jocet, le dit Jullien étoit fils aîné de Jan normand et de Dame Marguerite de quellen Sieur et Dame de la ville helleuc, le dit Jan étoit fils aîné d'autre Ecuyer Jan normand et de Damoiselle Jacquette henri qui vivoient en 1512, Dlle Catherinne normand sœur Germaine du dit Jan, fut mariée a Jan Bocquen Sieur de la ville bellanger, le dit Jan étoit fils d'autre Jan normand Sieur de la ville helleuc et de Damoiselle françoise le Demais qui vivoient en 1493; le dit Jan fils d'autre Jan normand et de Dlle Jorette du Chalonge Sieur et Dame du Chalonge ils vivoient en 1464. le dit Jan étoit fils d'allain le normand Ecuyer Sieur de la ville helleuc, qui vivoit au Commencement du Siecle 1400

La preuve du Gouvernement noble par les partages sur les degrés articulés est jointe aux Reformations de 1427, et 1485, et aux Montres Généralles de 1505, et 1517, en Brigandinne a deux Chevaux.

Des Nos

Messire René de Noé Chevalier Seigr. de Poutouraude
Porte d'argent au Lion Rampant de Sable armé, Couronné et lampassé de Gueulles
declaré noble Issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Dinan, par arrêt du 19 Janvier 1669. Mr. le Fevre Raporteur.

René de Noé deffendr. est Issu de Messire Christophle de Noé, et de Dame Renée deNeuville Seigr. et Dame de la Marre Couesquen et Poutouraude, lequel Christophle étoit fils de noble homme René de Noé Sieur de la Marre Couesquen de son Mariage avec Damoiselle Janne de Begaignon Dame de Kerval qu'il épouza en 1596. le dit René étoit fils aîné de Messire Christophle de Noé Seigr. de la Motte Touraude &a. Chevalier de l'ordre du Roi de son Mariage avec Damoiselle Françoise Guiotte, et eut pour sœur Damoiselle Magdelainne de Noé, qui fut mariée a Ecuyer Etienne Billart, le dit Christophle étoit Issu de noble homme Jan de Noé Sieur de vauherbert et de Dlle. Louise de Chateaubriand, de laquelle il épouza en Xbre 1538, le dit Jan étoit fils de Pierre de Noé qualifié de noble Ecuyer Sieur de vaumeloisel, qui avoit épouzé en 1491. Damoiselle Catherinne Feriere le dit Pierre étoit Issu de noble homme Jan de Noé, et de Dame Janne Gouyon Sr. et Dame de vaumeloisel, de leur Mariage en mars 1473. le dit Jan étoit Issu d'autre Jan de Noé et de Damoiselle Catherinne Colas sa Compagne, le dit Jan fils d'antoinne de Noé et de Dame anastasse la vache, et le dit anthoine Issu de Messire Philipe de Noé, et de Dame Tiephaine du Boisriou.

Des Noës

Louise des noës Escuyer Sieur des fossés; Charles des noës Escuyer Sieur de Cariot; Toussaint des noës Escuyer Sieur de la ville daniel

Portent d'argent au lion Rampant de Sable, armé, Couronné et lampassé de Gueulles

declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer, au Rolle des nobles de la Seneschaussée de Rennes par arrêt du 24 7bre 1669

Mr. Huart Raporteur

Les deffendeurs sont issus de noble homme Mathurin des noës Escuyer Sieur des fossés de son Mariage avec Damoiselle Catherine levayer, en 7bre 1626 Damoiselle Janne des noës Soeur puinée du dit Mathurin fut mariée à Escuyer ollivier de pellineuc Sieur de Saint Elloy; le dit Mathurin étoit fils de noble homme françois des noës sieur des fossés; et de Dame Marie levayer, le quel françois eut pour Soeur Damoiselle Janne des noës qui fut mariée a Jan le fuglays Escuyer Sieur de la Guiommerais Damoiselle Servanne des noës femme d'escuyer Guillaume Gaudon Sr. du Tannai, Damoiselle Marguerritte des noës Mariée à Escuyer yves le Boulanger Sieur du Boisbrault, et autres freres et Soeurs tous issus d'escuyer Charles des noës et de Dame louise Morays Seigr. et Dame de Bellouse, qui vivoient en 1564 le dit Charles étoit fils d'escuyer françois des noës, et de Dame Janne Bernier, Sieur et Dame de Belouze qui contracterent Mariage en avril 1523. le quel françois fut fils de noble homme Jan des noës Sr. de Bellouse, et de Dame Roullette de la vallée, et le dit Jan des noës issu de noble homme Guillaume des noës, et de Damoiselle Janne le deraye, qui vivoient en 1486, le dit Guillaume fils de noble Gens Jan des noës, et de Damoiselle Janne Guerin et De Dame de Bellouse.

Des Nos

Jan de noe Ecuyer Sieur de la Guymeraye

Porte d'argent au lion de Sable, armé, Couronné, et lampassé de Gueulle;

Declaré noble Issu d'extraction noble, et de qualité d'ecuyer au Rolle de noble de la Senéchaussée de Rennes par arrest du 28 9bre 1669 Mr. de la Bourdonnaye Raporteur.

Jan de noe Ecuyer Sieur de la Guyomeraie deffend.r a epouzé en 8bre 1629 Damoiselle Servanne le Gouverneur, Il est fils d'ecuyer Christophle de noe Sr. des Rosiers et de la Guymeraie et de Damoiselle Marg.tte de Beaubois, ledit Christophle étoit fils de Jan de noe et de Dlle. Guillemette Jouchée ledit Jan fut né en 1528 du Mariage d'autre Jan de noe Seigr. de Beauregard et de Damoiselle Marg.tte de la plesse, Il avoit epouzé en premiere noces Dlle. Louise Martin dont étoit Issu hamon de noe ledit Jan étoit Issu de pierre de noe, et de Damoiselle Guillemette Guennaye Sieur et Dame de la ville huet, qui eut pour Soeurs Janne de noe; ollive de noe femme de Jan le Breton, Denise de noe femme de Robert de Larchan; le dit pierre de noe fut frere puiné d'hector de noe et transigea pour son partage en 1474.

Des Noe

Dame Janne le veuve, Dame de Mezaubouin veuve de son premier Mariage de feu Messire henri de noe Sieur de la vanniere, et Chevallier de l'ordre de Saint Michel, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Tutrice de ecuyer françois de noe Sr. de la Caudraye son fils ainé.

Et Messire Charles de Renoz Sieur de Pannart.

Portent d'argent au Lion de Sable armé, lampassé et Couronné de Gueules, declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'Ecuyer aux Rolles des nobles de la Juridiction Royalle de Fougeres, et de la Senechaussée de Rennes par arrest du 6 fev. 1669

Mr. le Febvre Rapporteur.

Il articule la Même Genéalogie que le Sieur de Renos Pontaurande, depuis Phelipes de Renoz qui épousa Etiennette du Boisron Jusqu'à Jean de Renoz Chevalier de l'ordre du Roi, qui de son Mariage en 1538 avec Louise de Chateaubriand eut Christophle, et François de Renoz, de Christophle de Renoz est descendu le Sr. de Pontaurande

Messire François de Renoz qui fait la Branche du Sieur de la Tanniere Chevalier de l'ordre du Roi Gentilhomme ordinaire de la Chambre épousa Damoiselle Charlotte de Fousson heritiere de Remenard et de la Tanniere, et de ce Mariage Issurent entre autres Messire François de Renoz Chevallier Seigneur de la Tanniere Gentilhomme ordre. de la Chambre qui en 8bre 1609. epousa Damoiselle Marie Nepveu desquels est Issu Messire Henri de Renoz Chevalier Seigr. de la Tanniere Gentilhomme Servant, et l'un des Chevaux legers de la Garde ordinaire du Roi, qui épousa Damoiselle Jeanne le Jeune Dame de Bouabri en fev. 1639. dont est Issu le dit Messire François de Renoz Seigneur de la Tanrais ainé Chef de nom et armes.

Messire Charles de Renoz Sr. de Pannart, est fils de Messire Jean Baptiste de Renoz Sr. de Pannart et de Dame Guillemine le Gay, le dit Jean étoit fils de noble René de Renoz Sr. de la Douffelliere, et de Dlle. Renée de Megaudays Dame de Pannart laquelle il a epousé en 1602 le dit René étoit fils puiné de noble François de Renoz et de Dlle. Charlotte de Fousson Sr. et Dame de Tourande et de Remenart

Gilles de Renoz épousa Charlotte Bonais.

Des Nos

Messire Michel de noa Chevalier Sieur de la ville Thebault et autres lieux

Porte d'argent au lion de sable armé couronné et lampassé d'or, declaré noble issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la senechaussée de Rennes par arrêt du 16 May 1669 Mr de Brehant rapporteur.

De noble homme Jan de noe seigr. du vaultmeloisel, qui épousa Dlle. Catherine Colas eut de son mariage pierre de noe fils ainé, et hector de noe puiné Ecuyer Sieur de Meuillé duquel issut noble homme Bertrand de noe seigr. de la ville Thebault, et de Meuillé qui épousa Damoiselle Janne Lorans de la Maison de Chef du Bocq, duquel Mariage issut noble Ecuyer Jan de noe, fils ainé qui fut marié a Damoiselle Françoise Langlais de la Maison de prenouran, ils eurent pour fils ainé Messire Jan de noe seigr. de la ville Thebault, et de Meuillé duquel et de Damoiselle Catherinne Guyon sa compagne issut Messire Charles de noe seigr. de la ville Thebault, et de Meuillé fils ainé qui épousa Dame Janne du Brezil des quels est issu Messire Toussaint de noe fils ainé, Cher. Seigr. de la ville Thebault, Meuillé et du Vaultmeloisel, auquel Messire Michel de noe à present Seigr. de la ville thebault à succedé collateralement.

Nouel

Dame Sainte Marie Dame douairiere de querfau, et de pilavoine, veuve de ecuyer François nouel tutrice et curatrice de ecuyer Jan Baptiste nouel son fils ainé Ecuyer François nouel, et damoiselle Moricette, et Louise nouel ses enfans.

Pierre nouel Ecuyer Sieur de Kralan Ecuyer Jacques René et Joseph nouel ses enfans, yves nouel Sieur de Crechollen, Jan Nouel Ecuyer Sr. de peuran ses puinés.

Escuyer Guillaume noüel Sieur de pillavoine Escuyer Jan noüel
Sieur de la ville hustin; et Escuyer louis noüel son filz aisné.
Jan noüel Escuyer Sieur de Kuoaz.
Portent d'argent au pin de Sinople costoyé de deux Cerfs de Sable
affrontés et Rampants. declarés nobles Jssus d'extraction noble et de
qualité d'escuyer aux Rolles des nobles des Jurisdictions Royalles
de Saint Brieuc et de lannion et de lesneven, par arrest du 31e Jer 1669 Mr
de larlan Raporteur.

Escuyer Richard noüel, et de Damoiselle Janne le Borgne Sieur et Dame
de pillavoine Jssurent Etienne lancelot, Rolland et Marie noüel dudit
Etienne filz aisné, qui vivoit en 1533, et fut Marié à Damoiselle
Marguerite pereuaux, Jssurent Jan, Jacques et Beatrix noüel dudit
Jan aisné et de Damoiselle Catherinne Bertraud, Jssurent Guillaume
Prigent Morice François et Jan noüel.

Dudit Guillaume aisné marié en 1586. avec Damoiselle Catherinne
Geslin Jssurent Jan, Guillaume, Marguerite Jan, Claudre, Janne
noüel dudit Jan noüel, et de Damoiselle louise Geslin heritiere
du pré; Jssurent François, Jacques Jan louis, Guillaume,
Marguerite et anne noüel, et dudit François filz aisné, et de son
Mariage en 1643; avec la dite Dame Sainte Marie, sont Jssus les
dits Jan, François, Mauricette et Louise noüel deffendeurs
Dudit François noüel premier Cadet des dits Jan et de la dite
Bertraune de son Mariage avec hellenne de la Chapelle Jssurent
Jan noüel aisné Claude et Janne noüel et dudit Jan noüel
Escuyer Sieur de la ville hustin marié à Damoiselle Janne Geslin
puinée de la Maison du pré, Jssurent louis, anne, françoise
et Moricette noüel.

De Jan noüel Escuyer Sieur de Kerholen dernier Cadet
des dits Jan noüel, et Catherinne Bertraud qui épousa Dlle
Janne henri, Jssurent pierre filz aisné, yves, pierre, Jan, Janne,
Suzanne, et louise noüel, et dudit pierre noüel Escuyer Sieur

de Ksalun; Issurent Jacques, René, Joseph, et Marguerite nouel.
Dudit Guillaume premier Cadet de jan enfant d'autre Guillaume et de la dite Catherine Geslin qui fut marié a Damoiselle Renée de Ksaintgilly, Issut Jan nouel, fils aisné qui épouza Damoiselle Sainte Sebastienne de Kuen; et ledit Guillaume Juveigneur dudit François enfant dudit Jan nouel, et de la dite Geslin épouza Damoiselle Jeanne Lesné dont sont Issus Jan et vincent nouel.
Damoiselle Jacquette nouel, fille d'étienne nouel, Sr. de pilliaroine étoit en 1557, Mariée avec Maurice perceraux; anthoine nouel épouza Marie Moricette Mouleau; prigent nouel épouza françoise Geslin; Jan nouel épouza françoise Geslin; Jan nouel épouza Louise Rolland. Marguerite nouel épouza vincent Ollivier, Jeanne nouel épouza françoise Gresset, Jeanne nouel épouza françoise Guezillé, françoise nouel fut mariée à Jan Labé, Jacquemine nouel épouza Jacques Goudot.
La preuve du Gouvernement noble par les partages est jointe à la Reformation de 1535, et à la montre Générale de 1483.

Nouel

Damoiselle Catherine nouel demeurant en la ville de pontrieux Bernard nouel Escuyer Sieur de Kdanec; yves nouel Sieur de Trecont.
Portent de sable au Cerf passant d'or declarés nobles Issus d'extraction noble la dite Catherine Maintenue dans la qualité de Damoiselle, les dits Males en Celle d'Escuyer aux Rolles des nobles des Juridictions Royalles de Lannion et de Morlaix, par arrêt du 31e aout 1669 Mr. Raoul Rapporteur

La dite Catherine nouel, est fille heritiere principalle et noble de Martin nouel Escuyer Sieur de poulan, le dit Martin étoit fils d'escuyer Jan nouel ou nedelec qui avoit pour frere puiné, Bernard nouel Sr de Kgauec pere de Bernard; et yves nouel Sieur de Kgauec et de Trovat deffendr.s les dits Jan et Bernard nouel ou nedelec étoient enfans de Silvestre nouel, et de Catherine de Leau, le dit Silvestre fils de hervé nouel, le dit hervé fils d'allain, et le dit allain fils de Jan Nedellec.

francoise nouel Sieur de Martin fut mariée à Escuyer Jacques poulmic Escuyer Bernard nouel Sieur de Bourdidel fils ainé d'autre Escuyer Bernard nouel Sieur de Kgauet et de Damoiselle Marie de Kret. épousa en Juillet 1635, Damoiselle Isabelle Sibille Kch: Escuyer yves nouel Sieur de Trovat fils du dit Escuyer Bernard nouel Sieur de Kgauec épousa en 1639, Dlle Marie de lesquellen; noble homme Jan nedellec en 1458. étoit marié à Damoiselle francoise de Kfalic. la Reformation de 1442 et la Montre Généralle de 1479 est Jointe dans la preuve au Gouvernement noble par les partages.

Nouel *

yves nouel Escuyer Sieur de Trovat, faisant pour ollivier nouel Escuyer Sieur de Rochledan.

Portent de sable au Cerf vollant d'or declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Morlaix, par arrêt du 21. 9bre 1670.

Mr Raoul Raporteur.

Le dit ollivier nouel est fils d'autre Escuyer ollivier nouel Sieur de Kersiou, et de Damoiselle louise Guillouzou; le dit ollivier

étoit fils d'écuyer Bernard nouel, et de Damoiselle ~~anne~~ Marie de K.el sieur et Dame de Kaunet, et avoit pour frere autre Bernard nouel sieur de Trogat Maintenu par arrêt du 31. aout 1669 cy dessus le dit ollivier nouel a épousé en Juin 1667 Damoiselle Jacquette Carré.

Nouel

Charles Joseph nouel Ecuyer sieur de Kgua

Porte de sable au Cerf volant d'or. déclaré noble yssu d'ancienne extraction noble, et de qualité d'écuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Morlaix par arrêt du 16 mars 1671 Mr. Raoul Raporteur.

Le dit deffendeur est frere puiné d'ollivier nouel Ecuyer sieur de Rochlidan tous deux enfans d'ollivier nouel, et de Dlle. Louise Guillouzou sieur et Dame de Kuerziou, le dit sieur de Rochledan aîné, Maintenu par le precedant arrêt du 21 9bre 1670.

De Noyal

Messire pierre de a Carles sieur de Mordidier, Mari de Dame Julienne le quinyo cy devant veuve de Messire Simeon de noyal Chevalier sieur du Closne & a Tuteur de Messire françois anne de noyal faisant tant pour lui que pour Ecuyer Sébastien de noyal son frere puiné, et Damoiselle nicolle

noyal, et pour Messire adrien de noyal, Chevalier Sieur de Montermault son oncle Germain.

Portent d'argent à deux faces de Sables le pere Toussaint met trois faces de Sables.

declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, la ditte nicolle noyal maintenue dans la qualité de Damoiselle, le dit françois aisné dans la qualité d'Ecuyer et de Chevalier, les autres en celles d'Ecuyer, par arrêt du 9. Juillet 1669. Mr. Raoul Rapporteur.

Messire Simon de noyal en Survivant Chevalier Sieur du Closne épouza en 1646, Damoiselle Jullienne le quinyo, Dame de Kuerso ~ duquel Mariage sont Issus les dits Mineurs. Il avoit pour frere puiné, le dit adrien de noyal Sr. de Montermault et pour Soeur ~ aisnée Damoiselle Marguerite de noyal Mariée a Jan noyal Ecuyer Sieur de Beaulieu, tous enfans de Messire Jan de noyal Sr. du Closne, de son Mariage avec Damoiselle Janne de ley; le dit Jan étoit fils de noble homme Rolland de noyal Sieur du Closne et de Montermault, de son mariage en Juillet 1569. avec Damoiselle Silvie du ~ Cambout et eut pour Soeur Damoiselle Guillemette de noyal, mariée à Jullien de lestez, le dit Rolland étoit fils aisné de ~ Messire françois de noyal, et de Janne de Chateaudrel, Seigr. et Dame du Closne, et eut pour Soeur puisnée Damoiselle ~ Guillemette noyal, Mariée à Ecuyer Jean du Bodeau, Sieur du dit lieu, le dit françois étoit fils aisné de noble homme Messire Jan de noyal, de son Mariage en 8bre 1501, avec Dlle. Janne de Montermault heritiere dudit lieu; le dit Jan étoit fils aisné de noble Ecuyer Morice de noyal et de Dame Janne de Briguac Seigr. et Dame du Closne, le quel Morice eut pour Soeur Damoiselle anne noyal qui épouza ollivier de Kipault, le dit Morice vivoit en 1491, et étoit fils aisné de Guyon de noyal Sieur du Closne, et de Damoiselle Marguerite le Brun; le dit Guyon étoit fils aisné de Jan de noyal Sieur du Closne et de Damoiselle Peronnelle des Perrieres, et eut pour Soeur ~

Damoiselle Olive Noyal, mariée à Ollivier de Talhouet, plusvivoient en 1479. le dit Jan étoit fils aîné de Jan de Noyal Chevallier Seigneur du Clome, et de Damoiselle Tiephaime Josso, le dit Jan étoit fils aîné de Rolland de Noyal Seigr. du Clome, et de Damoiselle Jeanne de Loyon qui vivoient en 1381. Et le dit Rolland étoit fils aîné d'Allain Amaury de Noyal, et d'Helene de Carné Seigr. et Dame du Clome.

Le Gouvernement est d'assise, les anciens partages sont aviages, la preuve passe 300 ans la Reformation de 1427, y est employé avec les Montres Générales de 1479. et 1480.

Le Ny

Messire Mathurin le Ny de Coetelez Chef de nom et d'armes, Cher. sieur Baron de Coetelez et de Saint Jouan; Messire Charles le Ny de Coetelez son fils aîné, Messire Mathurin Marie le Ny de Coetelez son fils puîné.

Messire Charles le Ny de Coetelez Docteur de Sorbonne, Chanoine, et Grand penitancier de L'eglise Cathedralle de Vannes son frere, Escuyer François le Ny Escuyer Sieur de Lesquen, Conseiller du Roi et Baillif de la Juridiction Royalle de Saint Renan, Hervé le Ny Escuyer Sieur de Coatudavel.

Dame Françoise de Tromelin veuve d'escuyer Jacques le Ny Sieur de Leser sin Tutrice de Jacques le Ny Sieur de Leser sin son fils.

Portent Ecartelé au premier, et 4e. d'argent al'escu d'azur accompagné de six annelets de Gueulles rangés en orle, 3. 2. 1. au 2e. et 3e. de Gueulles a la Tête de lievre Coupée et de porfil d'or.

declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, les dits Mathurin, et Charles le Ny son fils aîné Maintenus dans les qualités

ecuyer et de Chevalier; les autres ensuite ecuyer aux Rolles des nobles de la Senechaussée de Rennes et des Juridictions Royalles de Saint Renan, de Lesneven, et de Lanyon, par arrêt du 26. Juillet 1669.
Mr. de Brehand Raporteur.

Messire Mathurin le ny de Coetelés deffendr. a eu de son Mariage en 1658, avec Damoiselle anne du poulpry, les dits Charles, et Mathurin, Marie, le ny, ses enfans. Il est fils aîné de Messire prigent le ny de son Mariage en 1629, avec Damoiselle peronnelle de Rosmadec, lequel prigent avoit pour soeur puinée Damoiselle Gabrielle le ny, Mariée à Messire Jan de Kerulguen Seigr. de Kerlogrec, et de Damoiselle Claude le ny, Mariée à Messire René de Kerhoent Seigr. de Kerubret, le dit prigent étoit fils de Messire Jan le ny, de son Mariage avec Dame Renée du Bois Dame heritiere de Cozlen, le dit Jan étoit fils de Messire françois le ny, et de Dame françoise de Kerglech, Dame heritiere du dit lieu, et eut pour soeur Marie le ny, Dame de Kerlausou, Coetmerc, et anne le ny Dame de Kerdiou, le dit françois vivoit en 1561, et eut pour soeur Damoiselle Guillemette le ny épousa noble homme Guillaume audren Sr. de lesty, et étoit fils de hervé le ny, et de Dame louise de Kerournadec Seigr. et Dame de Coetelets, le dit hervé vivoit en 1530, et étoit fils de françois le ny sieur de Coetelets, et de Dame françoise de Keren, et eut pour soeur Damoiselle Jacquette le ny qui en aoust 1527, épousa noble homme yves de Coetanscours Seigr. du dit lieu; le dit françois étoit fils de hervé le ny, et de Marie de Tournemine Seigr. et Dame de Coetelets, et de Treby, et eut pour soeur puinée Damoiselle Janne le Ny mariée avec allain de Kerraoul, le dit hervé vivoit en 1471, et étoit fils de Salomon le ny, de son Mariage avec Dame Janne de Rouallé, et eut pour soeur Damoiselle Beatrice le ny qui en aoust 1450, épousa allain Fouraud en premiere nopce, et en seconde Mariage elle épousa allain de Kerdic et étoit fils de hervé le ny premier du nom, et de Dame de Trefily, qui vivoit en 1405, et avoit pour soeur Damoiselle anice le ny, Compagne de Jan du Bois; le dit hervé étoit fils de Salmon le ny, premier du nom, de son Mariage avec Dame Marguerite

de Coetelés Dame heritiere du dit lieu, lequel Salmon épousa en seconde nopces yzette de Kloriu;

2.° François le Ny Ecuyer Sieur de lesquen est fils aîné de Jan le Ny Ecuyer Sieur de lesquen, et de Dame annette Gourio; le dit Jan étoit fils aîné de François le Ny, Ecuyer Sieur de lesquen, et de D.lle Michelle le Borgne; le dit François étoit fils d'Allain le Ny de son Mariage avec Damoiselle Marguerite de lesquen; le dit Allain étoit fils Juveigneur de hervé le Ny, et de Dame louise de Kgournadec Seig.r et Dame de Coetelés.

3.° René le Ny Sieur de Coetudavel, est fils de Messire Ollivier le Ny fils d'autre Ollivier le Ny qui étoit fils puiné de Messire François le Ny, de son Mariage avec Dame françoise de Kersloch.

4.° Jacques le Ny Sieur de lescorfin en Souvivant mari de la dite de Tromelin, étoit fils puiné de noble homme Ollivier le Ny Sieur de Kaudy aussi fils puiné de Messire François le Ny de son Mariage avec Dame françoise de Kerfloc Sieur et Dame de Coetelés.

Le Gouvernement noble est d'assise, les anciens partages sont en Juveigneur et en Seigneurie de Ramage avec les Reformations de 1448, et 1536. et les Comparutions aux Montres Générales de 1477, et 1481, avec distinction.

Le Ny

Dame annette Gourio Dame de Lesquen faisant pour Guenolé le Ny Escuyer Sr de Klech, son fils juveigneur, de son mariage avec Escuyer Jan le Ny, Bailliff de Saint Renan.

Portent Escartelé au premier et 4e d'argent à sorte de six annelets de Gueulles avec un petit Escusson en abime de sinople qui sont les armes des le Ny, au second, et trois d'or au palmier d'azur qui sont les armes de la Maison de Lesquen dont il est possesseur.

declaré noble issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de St Renan par arrêt du 28. fer. 1671. Mr de Brehand Raporteur.

François le Ny Escuyer sieur de Lesquen Conseiller du Roi, et Bailliff de la Juridiction Royalle de Saint Renan, Maintenu par arrêt de la Chambre du 26 juillet 1669 cy dessus jointement avec le sieur de Coetelez, est frere aîné dudit sieur de Klech.

Le Ny

Prigent le Ny Escuyer sieur de Pennanvetz

porte d'argent a l'escu d'azur en abime, à sorte de six annelets de Gueulle a 3. 2. 1. declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Chateauneuf du Fou, par arrêt du 17. 9bre 1670. Mr de la Bourdonnaye Raporteur.

Le dit Prigent le Ny est fils de Messire Ollivier le Ny Escuyer Sr de Kerhody, et a pour frere aîné autre Ollivier le Ny sieur de Coetudavel. lequel Ollivier son pere étoit fils puiné de Messire François le Ny, et de Dame Françoise de Kerfleck.

Le Ny *

hervé de Saint Gouezneu Ecuyer Sieur de Kuedel, Curateur d'ecuyer Guillaume, et Jan le Ny, enfans Mineurs d'ecuyer Claude le ny Sieur de Keueg de son Mariage avec Dame Janne Charles.

Portent d'or au palmier d'azur declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Renan, et Brest par arrest du 9e. avril 1670, Mr. de Brehand Raporteur.

Claude le ny pere des dits Mineurs étoit frere puiné de Jan le ny Sieur de Lesquen en son vivant Baillif de la Juridiction Royalle de Saint Renan, pere de François le ny Sr. de Lesquen aussi Baillif du dit lieu de Saint Renan.

O

Olimant

Philipes Emanuel Olimant sieur de Kueguez

prenoit à deux faces de Gueulles au Chef de sable declaré usurpateur

de noblesse et Condamné en 400.# damande au Roi, par arrêt du 10. 7bre 1670.

Mr. des Cartes Raporteur.

Il declara par son Induction qu'il ne pouvoit articuler aucune Généalogie

demandant seullement qu'il lui fut permis de se retirer à la Chambre

des Comptes pour examiner les Refformations de la province, ce qu'il

avoit du faire dans lespace des deux années qui s'etoient ecoulées

depuis la declaration qu'il avoit faite au Greffe, de soutenir la

qualité decuyer, et de noble d'extraction; cette offre Impertinente

n'étant que pour eloigner sa Condamnation.

Ollivier

Raoul Ollivier Ecuyer Sieur de Bouredou, demeurant en sa

Maison noble du Bouredou, parroisse de plouha, Evêché et Ressort

de Saint Brieuc.

Damoiselle Gillette de quelen Dame de Launay, veuve decuyer

philipes Ollivier sieur dudit Lieu Mere et Tutrice de pierre Ollivier

fils unique de leur Mariage.

Guillaume Ollivier Ecuyer Sieur de Kuerin, et Jan Ollivier son

frère Raoul Ollivier Sieur de la fontenne.

Portent d'argent à trois Têtes de levrier Coupées de sable 2. 1.

Collière d'or, surmontée d'une quintefeuille de sable
declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle
des nobles de la juridiction Royalle de Saint Brieuc par arrêt du
16. May 1669. Mr. le Jacobin Raporteur.
Raoul Ollivier Sieur du Bourodou est fils aîné de vincent Ollivier
Ecuyer sieur du Bourodou, et de Damoiselle Marguerite nouel de la
Maison de guer fault, le dit vincent étoit fils de Jacques Ollivier
de son Mariage avec Damoiselle Catherinne le Mounfille aînée
de la Maison de Mangouer Saveure en 1610, le dit Jacques étoit
fils aîné de ecuyer vincent Ollivier et de Damoiselle Catherinne Even,
Tutrice des enfans de leur Mariage en 1583, le dit vincent étoit fils
aîné de Guillaume Ollivier sieur du Bourodou, et de Damoiselle
louise Ollivier, de la Maison de Kuen elle étoit veuve en 1556, le dit
Guillaume étoit fils aîné de Robert Ollivier, qui vivoit en 1483.
de son mariage avec Damoiselle françoise Couffon, lequel robert
étoit fils de Jan Ollivier, le dit Ecuyer Raoul Ollivier Sieur
du Bourodou a epouzé en fer. 1646. Damoiselle françoise Geudrot
Dame de la Marre duquel Mariage est Issu françois Ollivier
leur fils aîné.
2. Guillaume Ollivier Sieur de Kurvin et Jan Ollivier
son frere puiné sont Issus de ecuyer Jacques Ollivier, et de Dlle.
Jacquette de Kuerder. le dit Jacques fils de Charles Ollivier
qui eut pour Soeur Damoiselle Janne Ollivier femme de noble
homme Guillaume Jegou.
Raoul Ollivier Ecuyer sieur de la fontainne est fils de amaury
Ollivier et de Damoiselle Guillemette de lesquelleuc, le dit amaury
frere aîné de Jacques, tous deux enfans d'yves Ollivier
et de françoise de Botloy; le dit yves fils de Phelipes
Ollivier frere puiné de vincent Ollivier sieur du Bourodou.
3. phelypes Ollivier Ecuyer sieur de launay, Mari de la dite
Gillette de quelen Saveure étoit fils de Jan Ollivier et
de Damoiselle Marguerite Couen; le dit Jan étoit frere

puiné d'amauri Ollivier qui lui donna partage en 1606; tous deux enfans d'écuyer Robert Ollivier frère de phelipes Ollivier tous deux puinés de vincent Ollivier sieur du Bourdon qui vivoient en 1557.

Le Gouvernement noble est établi par deux partages nobles au dessus de 100 ans, des années 1520, et 1554, avec l'emploi de la Reformation de 1513. et de la Comparution, à la Montre Généralle de 1483. en Brigandine.

Ollivier

Pierre Ollivier sieur de Kthomas déclaré usurpateur de noblesse et Condamné en 400ll d'amande au Roi et aux deux sols pour livre de la dite somme par arrêt du 14. 9bre 1670. Mr Salios Raporteur.

Orion

Rolland Orion sieur de Kanguiziech,

portoit d'argent à une Croix dentellée de Sable declaré usurpateur de noblesse Condamné en 400ll d'amande au Roi par arrêt du 18e aout 1670. Mr fallion Raporteur.

Il est originaire de la ville de poultrieuc, et quoi qu'il eut articulé quatre degrés de Généalogie Il n'a osé produire aucun acte sur le degré de son bizayeul. Le plus ancien acte de son Induction étant de l'an 1583 où Ollivier orion son ayeul prend la qualité de noble, de la ville de

Boutrieue ce qui denote un Bon Bourgeois et non pas un Gentilhomme

Oritel **

Jan oritel Escuyer Sieur delavigne, René oritel Escuyer Sieur de Kreglenec, joseph oritel Escuyer Sieur dela porte.

Portent d'azur a la Croix d'or alaisée, et Croisettée par le haut seullement, accompagnée en pointe de deux Cleffs d'argent adossées, les Gardes en Bas, une Cleff de Chaque Costé dela Croix.

declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, et de qualité d'escuyer aux Rolles de nobles des Juridictions Royalles de Carhaix et de Chateauneuf du faou par arrest du 31e 9bre 1669.

Monsieur Lullin Raporteur.

P

Le Paige

Claude le page Escuyer Sieur depenguen
Porte d'argent à l'aigle a deux Têtes de sables armées de Gueulles,
declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle
des nobles de la seneschaussée de Rennes, par arrêt du 18 août 1669
Mr de la Bourdonnaye Rapporteur.

D'ollivier le paige qui vivoit en 1479, issut noble homme Rolland
le paige qui épousa Damoiselle Janne de quellen dont issut François
le paige qui épousa Damoiselle aliette de Rosmar Sieur et Dame
de la ville un roy; Il vivoit en 1534, et eut de son mariage deux enfans
Ollivier le paige, 2e du nom, son fils aîné, pierre le paige son
Juveigneur, du Mariage du dit pierre le paige, et de Damoiselle Marie
pereneaux, issut Escuyer ollivier le page 3e du nom qui vivoit en 1614,
et fut marié a Damoiselle Julienne de Trolon issut Jan le page
leur fils unique, qui épousa Damoiselle Marie Gestin de la
Maison de Tremargat, dont est issu le dit Claude le paige Escuyer
Sieur de penguen, deffendeur, le quel a été marié deux fois, la premiere
avec Damoiselle Françoise de la Cuisinne, et la Seconde avec
Damoiselle Louise de Kgauzou.

La preuve du Gouvernement noble est établie sur deux partages
avantageux au deseu des mineurs, sur deux degrés differents
des années 1534 et 1563. avec la Refformation de 1535.

Le Paige

françois le paige Ecuyer Sieur de Kyrist
porte d'argent a l'aigle de Sable à deux Têtes armée de Gueulles
declaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer
au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Brieuc
par arrêt du 28 mai 1670. Mr. de la prise Raporteur.

Ledit deffendeur est fils d'ecuyer françois le paige, et de Dlle. françoise Moniaret, Sr. et Dame de Kyrist, le dit françois Issut en Juin 1600. du Mariage d'autre françois le paige Ecuyer Sieur de Kyrist, et de Dame anne Marec; le dit françois étoit Issu d'ecuyer pierre le paige, et de Damoiselle françoise Lerimauff, le dit pierre étoit fils d'ecuyer françois le paige et de Damoiselle Janne Merien.

La preuve destituée de partage noble au dessus de cent ans, et uniquement apuiée sur la Reformation de 1535. et sur la montre Générale de 1479.

Le Paige *

Robert le paige Ecuyer Sieur de Kquinerieu
porte d'argent à l'aigle de Sable à deux Têtes armée de Gueulles
declaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Brieuc
par arrêt du 4 août 1670; Mr. le Jacobin Raporteur

Le deffendeur est Cousin Germain d'ecuyer françois le paige Sieur de Kyrist qui a été maintenu par arrêt du 28 mai 1670
Il est fils aîné d'ecuyer pierre le paige Sr. de Kquinerieu,

et de Damoiselle françoise Rouxel, lequel pierre étoit filz puiné de noble Gens françois le paige et de Damoiselle anne lemarec sieur et Dame de Kerist,

Le Paigné

Anthoine le paigné sieur des roublieres

Arrêt Interlocutoire du 30 aoust 1670, Mr. le febvre Raporteur, par lequel il est ordonné au deffendeur de représenter les actes énoncéz au vû du Jugement des Commissaires députéz pour le Reglement des Tailles en la Généralité de Touraine le 22 mai 1635, et la Sentence arbitralle, et Contre lettre du 30 avril 1619 mentionnée en l'acte de Transaction du 19 Juillet audit an.

Paignon

Charles paignon Escuyer Sr. de la Riviere pelerin

Porte de Sinople au lion d'argent, armé et lampassé de Gueulles

declaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes, par arrêt du 21 mars 1669

Mr. de larlan Raporteur

De Guillaume paignon 1er. du nom Seigr. du Tilleul, et de Dlle. vallance de Couesnon, qui vivoient en 1416, Issut Guillaume paignon second du nom, Marié a Damoiselle Catherine freslon de la Maison

dela Freslonière, qui Contracterent Mariage en 7bre 1436; desquels Issut pierre paignon, qui épousa Damoiselle Ollive de Cornu, dela Maison du plantis, Ils étoient decédés en 1500, et eurent pour fils Jan paignon, premier du nom qui épousa Damoiselle Marie de vaux en mai 1515, Du quel Mariage Issurent Ollivier paignon aîné Michel, Jullien, et Jan paignon, Ollivier paignon fut marié à Dlle Janne du Chatellier dont Issurent René paignon; et Janne paignon puinée, Mariée a Ecuyer François du Bois Sieur de Belestre René paignon Sieur du Tilleul fut marié 3 fois, la premiere avec Damoiselle Marguerite Giffart la Seconde avec Dlle Ollive paignon, et la 3e avec Damoiselle Philipe du Buat, du premier Mariage Issurent deux enfans Ollivier paignon second du nom, et Renée paignon laquelle fut mariée a Ecuyer Charles pioger, le dit Ollivier épousa Damoiselle Janne Gillet des quels Issut Damoiselle Jacquette paignon qui fut mariée avec Messire François Glé Sr du Boschet, et dece Mariage Issut Messire Jan Glé Sr dela Besneraye.

Les dits Michels, et Jullien paignon étoient morts sans hoirs; Il resta Jan paignon Second du nom, qui fut marié à Dlle Janne du pan qui restoit veuve en 1553; dont Issurent Jan paignon, et Ollive paignon Mariée avec René paignon Ecuyer Sieur du Tilleul; le dit Jan paignon 3e du nom fut marié avec Dlle Guillemette pané qui étoient decédés en 1601, dont Sortirent Jan paignon et Françoise paignon Mariée a Bertrand perronnaye Sieur du haut Ruffray.

Jan paignon 4e du nom épousa Damoiselle Suzanne de Guyné dela Maison de longpré, dont Issut Jacques paignon duquel, et de son Mariage avec Damoiselle Guillemette le Marchand dela Maison du Rozay, Issurent 3 enfans, Charles, Danielle, et Suzanne paignon, Charles paignon Ecuyer Sieur dela Riviere de ffend. a épousé Damoiselle perinne Garnot Dame dela Grée en fer. 1661.

La preuve du Gouvernement noble par les partages est jointe a la Reformation de 1513. et aux Montres Generalles des années 1483. 1512 1521. et 1534.

Paillevé

Bonabes paillevé Escuyer Sieur du pontgirouard, Escuyer fiacre paillevé Sieur du pont Deniel, et florent paillevé Sr. de villeneuve Portent de Gueulles a la face d'argent accompagnée de trois Gantelets aussi d'argent 2. et 1. declarés nobles issus d'ancienne extraction noble, et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes par arrêt du 7 9bre. 1668. Mr. des Cartes Raporteur.

De Jan paillevé Seigr. du pontgirouard, issut autre Jan paillevé aussi Seigr. du pontgirouard qui fut Marié à Damoiselle anne Rouxel, duquel Mariage issut Charles paillevé aussi Seigr. de pontgirouard qui épouza Damoiselle helleine Couriere, Ils eurent pour fils Bertrand paillevé Seigr. de pontgirouard, qui vivoient en 1505, et fut marié à Moricette Blanchard, de la quelle il eut françois paillevé Seigr. du pontgirouard qui épouza Guette Costart, et fut pere d'autre françois paillevé Seigr. du pontgirouard fils aîné et de Christophle paillevé puiné, duquel françois aîné qui vivoit en 1575. et de son mariage avec Damoiselle Marie du Rocher, issut autre françois paillevé Seigr. du dit lieu, de pontgirouard qui épouza Damoiselle Barbe le Bel, dont est issu le dit Bonabes paillevé aussi Seigr. de pontgirouard premier deffendr.

2. du dit Christophle fils puiné de françois paillevé, et de la dite Costart, de son Mariage avec Damoiselle françoise Bariel, issut Jullien paillevé Sieur du pont Deniel, aîné, et autre Christophle paillevé puiné duquel Jullien et de son Mariage avec Damoiselle Renée le Bel, issut fiacre paillevé aîné Sr. du pont deniel Marié à Damoiselle Magdelaine le franc, et Christophle

Pailleré sieur demezai puiné Marié a Damoiselle Marguerite le franc autres deffend^rs. et dudit Christophle paillere Cadet dudit Jullien enfan d'autre Christophle, et de la dite Bauil de son Mariage avec D^lle. Ciprienne Colet, Jssut Rolland paillere, qui épousa Damoiselle Renée de la ville Rolland dont est Jssu Jan paillere Ecuyer sieur de la ville neuve aussi deffend^r. Jan paillere Ecuyer sieur du pont Doriel avoit epouzé Magdelaine de Perouze Jl étoit decedé sans enfans en 1666, Jullienne de paillere étoit fe. de Ecuyer Gilles de longourne en 1540.

Le Gouvernement noble est prouvé par les partages sur les degrés articulés des l'an 1505 et suivants.

Pancigot

Jan Baptiste pancigot sieur de la fosse originaire de normandie

porroit de Gueulles a un lion d'or.

premierement interloqué par deux arrets, par le premier des quels du 15 avril 1669 Mr. de la prise Raporteur, Jl est ordonné audit deffendeur de representer les aveux Rendus a la seigneurie de Chateauneuf, des heritages situés en la paroisse de pleguen employées au second lot du partage du 10 fev. 1495, et les autres raportées par la sentence des Commissaires Generaux de la Cour des aides de normandie des 17. Juin 1641, et 27. Juillet 1657 et les extraits des Reformations des personnes nobles de la province de Normandie faites par les sieurs Dallygre ou Monfault, et par le second du 6. 7bre. 1669. Mr. le Jacobin Raporteur Jl est ordonné que dans le Mois le deffend^r. fera sa declaration s'il entend s'aider de tous les actes par lui produits, et par un 3e. arret du 24. mars 1671. Mr. Sallion Raporteur declaré usurpateur de noblesse, Condanné en 400^ll d'amande,

au Roi, et pour avoir produit et s'estre servi de 3 pieces fausses du 8e. condamné en 100# d'amande par chaque acte, ordonné que les dits actes seront lacerées en l'audiance publique de la dite Chambre et a l'egard des 11 autres pieces vehementement suspectes de faux ordonne qu'elles seront suprimées au Greffe.

Pantin.

Messire Samuel pantin Chevalier sieur de la hamelinière, Messire Sebastien philipes pantin Chevallier son fils unique.

Messire Jullien pantin Chevallier sieur de la Guerre, Jan Baptiste Joseph pantin son fils aisné, Escuyer Jacques pantin, noble et discret Messire Claude pantin sieur de la lande Jacques pantin Escuyer Sr. de la villeor, Escuyer Michel pantin Sr. du vergier, Claude pantin Escuyer sieur de la Minière absent du Royaume, frere puiné dudit sieur de la Guerre.

Portent d'argent a la croix de sable cantonnée de 4 molettes deperon de gueulles. declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, les dits Samuel, Sebastien, philipes son fils, Jullien et Jan Baptiste, Joseph, pantin Maintenus dans les qualités d'escuyers et de Chevalier, les autres en celle d'escuyer au Rolle des nobles de la seneschaussée de Nantes par arrest du 17 aoust 1669, Mr. de Brehand Rr.

Messire Samuel pantin dessusd. a épousé en fevr. 1664 Damoiselle Magdelaine Bidé de Mauzai dont est Issu le dit Sebastien philippes pantin, Il a pour Soeur Damoiselle Marie pantin Mariée a Messire Guy des vaux Chr. Seigr. de Loresse, et Elisabeth pantin Mariée a Mre. François Chouette Seigr. de Soulopuy, le dit Samuel est fils aisné de Mre. Claude pantin Seigr. de la hamellinière, de son Mariage en 8bre 1622 avec Damoiselle Marie de la Crosonnière, le dit Claude étoit fils aisné de Messire Louis pantin Chr. Seigr. de la hamellinière et de Dame

Suzanne de Beaucé, qui Contracterent Mariage en Juillet 1587, ledit
Louis étoit fils de Messire hardy pantin Seigr. de la hamelinière
de son mariage en 9bre 1561 avec Dame Ysabeau du Coingé et eut
pour Sœur Damoiselle perinne pantin Mariée a noble homme
Ollivier du vau sieur de la Breteche, Marguerite pantin
femme d'ecuyer Robert le Gai sieur de la Garnerie et Dlle.
francoise pantin Mariée a Ecuyer Jan Moreau, le dit hardy
étoit fils aîné de noble et puissant hardouin pantin Seigr.
des dits Lieux qui vivoit en 1536, et de Dame Marie du Cierzay
Le dit hardouin étoit fils aîné de Jan pantin Ecuyer sieur de la
hamelinière et de Damoiselle Renée de la Roche et avoit pour frère
puiné, Jan pantin Ecuyer Seigr. de la Guerre qui fut marié
à Damoiselle anthoinette de la poueze, et pour Sœur Damoiselle
Rose pantin, Mariée en aoust 1541. avec noble Jan le Maignan
Seigneur de lescroze, Damoiselle Catherine pantin Mariée avec
noble et puissant Jan de Brie S. de la Sorinière et de Fresle,
ledit Jan étoit fils aîné D'ecuyer Jacques pantin Seigneur
de la hamelinière, et de Dame Marie des Salles, et eut pour Sœur
Damoiselle Gillonne pantin Mariée a pierre prezeau Ecuyer
sieur de loiselinière, le dit Jacques étoit fils puiné d'ecuyer
Guillaume pantin Seigr. de la hamelinière, et de Dame Catherine
de Savonnière, et avoit pour frère aîné Guillaume pantin Seigr.
de la hamelinière qui en Jer. 1478. épousa Damoiselle patrice
Goui, Dlle. Jeanne pantin Sœur dudit Guillaume fut mariée a
Guillaume de Messuillac Seigr. de vaujours Damoiselle
Marguerite pantin autre Sœur épousa noble personne Robert
Gautron Ecuyer Seigr. de la porte le dit pierre étoit fils aîné
d'autre pierre pantin Seigr. de la hamelinière et de Damoiselle
Marguerite Garnier et avoit pour frère puiné Jan pantin
Seigr. du Boischaudeau, et de gras Mouton, qui mourut
Sans enfans et trois Sœurs Beatrix Mariée à
Guillaume de la Motte Seigr. du Bourg Giraud, et de longlée,
Jeanne qui fut fille d'honneur de Marguerite Dorleans

Comtesse destampes, et de vertus, Mere de françois second Duc de Bretagne, et épouza en premieres nopces, noble Ecuyer Jullien de loscaroux; et en seconde, Ecuyer Jan deploui Sieur de houdinville et autre Janne pautin Mariée en 1436, en premieres nopces avec Jan Glorie Ecuyer Seigr. dela houssaye, et en seconde, a Edouard de Goullaines Seigr. dela Berriere; ledit pierre étoit fils aîné de noble Ecuyer Jan pautin Seigr. du Bois Rouault et de Dame Janne Barbotin, et avoit pour sœur Blandinne plantin qui fut mariée a Messire pierre de Charnacé, le dit Jan étoit fils aîné de Ecuyer Raimond pautin Seigr. dela hametiniere le dit Raimond fils de Guillaume fils de philipes pautin Seigr. dela hametiniere qui vivoit en 1289.

2. Messire Jullien pautin Chevalier Sr. dela Guerre a épouzé Dame françoise Bonneau, et est issu avec ses dits puinés du Mariage de Messire Gilles pautin Chevalier Sr. dela Guerre, et de Dame françoise lorans le dit Gilles étoit fils aîné de hardouin pautin Ecuyer Sieur dela Guerre, et de Damoiselle anne Cheminé le dit hardouin étoit issu de Jan pautin Sieur dela Guerre, et de Dlle anthoinette dela pougre, le dit Jan issu d'autre Jan, et de Dlle Renée dela Roche.

Du Parc

Messire vincent du parc Chef de nom, et d'armes Marquis de locmaria; Messire Louis françois du parc, son fils aîné, et Messire Joseph Gabriel du parc son fils juveigneur.

Messire Jan Claude du parc Chevalier Sieur du parc Baudry.

Portant d'argent à trois Jumelles de Gueulles. declarés nobles, et maintenus dans les qualités de ecuyer, et de Chevaliers aux

Rolles des nobles des Juridictions Royalles de Jugon, lanmeur, et de lannyon par arrêt du 10 Juillet 1669. Mr. le Jacobin Raporteur.

Le dit Messire vincent du parc deffendr. a épousé en 8bre. 1646, Dame Claude de neret, du quel Mariage sont sortis trois enfans, le dit Louis François du parc aîné, Joseph Gabriel du parc, et Marie Therese du parc, l'une des filles d'honneur de la Reinne, le dit Seigr. de locmaria fut élu de la Noblesse pour presider aux Etats de l'an 1653, en l'absence du Seigr. de la Trimoüille; Il est fils aîné de noble et puissant Messire louis du parc Chevalier de l'ordre du Roi Seigr. du parc et de locmaria enseigne d'une Compagnie des Gendarmes du Seigr. Duc de Betz Capitainne de l'evêché de Treguier Gouverneur des villes, et Chateau de Guingamp de son Mariage en Juin 1606, avec Dame Françoise de Coetedrez, et avoit deux soeurs puinées, sçavoir Damoiselle Gabrielle du parc, Mariée à Messire Marc anthoinne de Kquezay Chevalier Seigr. de Kgoumar, et Claude du parc Mariée à Mre. du CosKaer Seigr. de Barach; le dit louis étoit fils aîné de Messire Claude du parc Chevallier de l'ordre du Roi Seigneur du parc et de locmaria, Commissaire du Ban, et arriere ban du dit Evêché de Tréguier, et de Dame Jullienne du Dresnay de la Maison de Trobodec, le quel Claude fut marié 3 fois la premiere en aoust 1575, avec Damoiselle Janne de Saint amadour, de la quelle Il eut Damoiselle Renée du parc Mariée à Messire vincent du Loüet, Chevallier Sieur de Coatjunval, la seconde avec la dite Damoiselle Jullienne du dresnay, et la 3e. avec Damoiselle Marie de Kquezai de la quelle Il eut Messire Claude du parc; Dlle. noielle du parc Mariée au Seigr. du Ruven, Begarguen, Damoiselle Marguerite du parc Dame de Brelidy decedée sans enfans, le dit Claude étoit fils aîné de Messire

françois du parc, Chevallier Sieur du parc, et de locmaria, et de Dame
Claude de Boiseon heritiere de la Maison de Guerrande,
et avoit pour frere et soeurs puinées Messire françois du parc
Seigr. de lezuersault, Maurice du parc Seigr. de Brelidy, Damoiselle
Janne du parc Mariée au Seigr. de lezarnou, Damoiselle Gabrielle
du parc, Mariée au Seigr. de ligouyer; le dit françois étoit fils
ainé de Messire Jacques du parc Chevallier Seigr. du parc, et de
locmaria et de Damoiselle peronnelle de lezuersault, le dit Jacques
vivoit en 1521. et avoit pour puiné noble homme Jan du parc
Seigr. de Tresiguean, Dlle. peronnelle du parc, Mariée à noble
homme Jan de la villeneuve Seigr. du dit lieu, Damoiselle Jullienne
du parc Mariée a noble homme allain de Kpean Seigr. de loper,
Dlle. Catherinne du parc Mariée à noble homme françois de
penmarch Seigr. de Collestremeur, Damoiselle Janne du parc
Mariée a noble homme Rolland de Gruesquen Seigr. du dit lieu,
le dit Jacques étoit fils ainé de Messire Jan du parc Chevallier
Seigr. du parc, et de locmaria, et de Dame Marguerite de Kmerch
et avoit pour frere puiné noble homme Jan du parc Seigneur
de Kbizien, le dit Jan étoit fils ainé de Messire Guillaume
du parc Chevallier Seigr. du dit lieu, et de Dame Janne de
Coetgoureden et avoit pour soeur puinée Damoiselle Janne du parc
Mariée a noble gens Jan le vicomte Seigr. de penguely, le dit Guillaume
étoit fils ainé de Messire Jan du parc, Chevallier Seigr. du parc, et de
Dame Isabeau de langourla, et avoit pour puiné Damoiselle
Marie du parc, Mariée a le Champion Seigr. du Cambit.
2° Messire Jan Claude du parc Chevalier Sieur de Brelidy, est fils
ainé de Messire Claude du parc Chevallier Sieur du dit Lieu
du parc guilyuen, et de Dame Janne de lescoüet, lequel Claude
étoit frere puiné de louis du parc Chevallier de lordre du Roi
pere du dit Sieur de locmaria enfans de Messire Claude du parc
Chevallier Seigneur de locmaria et de Dame Jullienne du Dresnay.

Du Parc

Claude du parc Ecuyer sieur de Kret, pour lui, et Damoiselle Barbe du parc sa fille ainée unique heritiere Louis du parc Ecuyer Sieur de Brenaraz, Claude du parc Ecuyer Sieur de penanguer

Portent d'argent a trois Jumelles de Gueulles declarés nobles issus d'ancienne extraction noble, et la dite Barbe Maintenüe dans la qualité de Damoiselle et les dits Malles en celle de Ecuyer au Rolle des nobles des Juridictions Royalles de Morlaix et de Carhaix, par arrêt du 10. Juillet 1669. Mr le Jacobin Rap.

Le dit Claude du parc Ecuyer Sieur de Kret a épouzé en Jer. 1667. Damoiselle Anne Renée de Eurmelin Dame de Kuamadet; il est fils ainé de françois du parc Ecuyer Sr. de Kbizien, de son Mariage en aout 1636, avec Damoiselle françoise le Guezennec; le dit françois étoit fils ainé d'autre françois du parc Ecuyer Sieur de Kret, et de Damoiselle Marguerite le Gouidoc; le dit françois étoit fils ainé d'autre françois du parc Ecuyer Sieur de Kbizien, et de Dame Marguerite de la Bouexiere, le dit françois étoit fils ainé de Ecuyer Jan du parc Sr de Kbizien et de Dlle. françoise de pluervix, le dit Jan étoit frere Juveigneur de noble et puissant Messire Jacques du parc Seigneur de locmaria, tous deux enfans de Messire Jan du parc et de Dame Marguerite de Kimerch.

2. Louis du parc Ecuyer Sieur de Brevaraz, est fils de Claude du parc Ecuyer Sieur de Brenaraz, et de Damoiselle Marguerite Guiart, le dit Claude étoit issu d'autre Claude du parc Ecuyer Sr. de Brenaraz et de Damoiselle Constance Henri, le dit Claude étoit issu du Mariage de françois du parc Ecuyer Sieur de Kbizien, et de Damoiselle Meance Perien heritiere de la Maison de Brenaraz.

3. Claude du parc Ecuyer sieur de penanguer est sorti de charles

du parc Ecuyer sieur de penanguer et de Damoiselle Magdelainne Guimart, le quel étoit second puiné d'autre Claude du parc Ecuyer sieur de Brenarac.

Du Parc

Dame Marie de Clisson dame Douairiere de lezuersault veuve de Messire françois du parc Chevalier sieur du dit lieu, et Tutrice de Mre. Ollivier du parc Chevalier sieur de lezuersault son fils ainé et Messire Claude du parc son fils juveigneur Dame Jacquemine laurance veuve de ecuyer pierre du parc sieur de pennanuech Mere et Tutrice de ecuyer Judes du parc sieur du dit lieu de pennanuech leur fils.

Portant d'argent a trois Jumelles de Gueulles.

declarés nobles issus d'ancienne extraction noble, le dit Ollivier maintenu dans les qualités d'ecuyer & de Chevalier, les autres en celle d'ecuyer au Rolle des nobles des Juridictions Royalles de Morlaix, et de St. Brieuc par arrêt du 11e. Juillet 1669 Mr. le Jacobin Raporteur.

Messire françois du parc en son vivant mari de la dite Dame Marie de Clisson, et pere des dits Ollivier et Claude étoit fils ainé de noble et puissant Messire René du parc sieur de lezersault, de son Mariage avec Damoiselle Renée le Cardenal sa veuve en 1637, et avoit pour sœur puinée Dame anne du parc mariée à Messire Claude de leshildry Chevalier sieur du dit lieu decedée sans avoir d'enfans, le dit René étoit fils ainé de Messire françois du parc seigr. de la forrest heritiere de Kauroux, et avoit pour puinés entre autres Messire pierre du parc seigneur de pennanuech son premier Juveigneur qui laissa un fils unique de son Mariage avec Dame Jacquemine lorance, apellée Jossé du parc, Messire Claude du parc Chevallier sieur de la haye, françois et Charles du parc sieur de Kauroux et de Kdanelot ~

Damoiselle urbanne du parc Dame de Coatgiral; le dit françois du parc étoit fils puiné de haut et puissant Messire françois du parc, et de Dame Claude du Boisrou Seig.r et Dame de locmaria.

Du Parc

Messire du parc Seigneur de Kgadou Conseiller en la Cour au parlement de Bretagne, noble et discret Missire Jan du parc prêtre Recteur de plouian Ecuyer Charles du parc Seig.r de Kguiron son frere Juveigneur tous deux puinés decuyer françois du parc Sieur de Kjoan fils ainé decuyer dominique du parc, et de D.lle louise loz Sieur et Dame du dit lieu

Damoiselle françoise ratou veuve decuyer yves du parc, Mere et bien veillante decuyers, louis, et Jan du parc, et Damoiselle françoise du parc ses enfans Mineurs de son Mariage

Portent d'argent a trois Jumelles de Gueulles Surmontées d'une Etoille aussi de Gueulles declarés nobles issus d'ancienne extraction noble la dite françoise Maintenüe dans la qualité de D.lle le dit françois dans les qualités decuyer et de Chevalier, les autres en celle decuyer au Rolle des nobles de Jurisdictions Royalles de lannion et de Carhaix par arrêt du 7. fev. 1671, M.r salion Raporteur.

Le dit Messire françois du parc Chevallier Seig.r de Kgadou est fils unique, et seul heritier d'yves du parc ou le Beruet Seig.r de Kgadou, de son Mariage en 1605. avec Damoiselle Marie huog; le dit yves étoit fils ainé de françois du parc ou le Beruet, de son Mariage en 1578, avec D.lle Catherinne de Moi, vincent du parc, ou le Beruet, et de Damoiselle Constance Jouan, le dit vincent étoit fils unique, et seul heritier de Christophle du parc qui

en fev. 1512 épouza Damoiselle Marie Rivu, le dit Christophle étoit fils puiné d'andré du parc ou le Bervec, et de Damoiselle adelise le Jeaux, et avoit pour frere aîné hervé du parc ou le Bervec qui eut pour fille et seulle heritiere, françoise du parc ou le Bervec Mariée à noble homme françois de Treguean, ledit andré étoit fils aîné de lancellot du parc ou le Bervec, et de Damoiselle françoise de Kjagu, le dit lancelot étoit fils d'andré le Bervec premier du nom, ledit andré fils aîné de Tristan du parc & de Claudinne le Bervec qui contracterent Mariage en 1405, ledit Tristan fils puiné de Messire philipes du parc Cher. Seign. du parc

Pierre du parc ou le Bervec en 1531, étoit marié à Damoiselle anne le senéchal.

Noble et discret Missire Jan du parc Recteur de plouian et Charles du parc Escuyer Sieur de Kquiniou soutenus fils de Dominique du parc, et de Damoiselle louise loz S.r et Dame de Coultalou, ledit Dominique issu de françois le Bervec ou du parc, et de Damoiselle Isabelle le long sa seconde femme.

Escuyer yves du parc sieur de Kgeffroi pere des dits Mineurs épouza Damoiselle françoise vatan saveuse en 1663. le dit Charles du parc sieur de Kquiniou, a épouzé en Juin 1664, Damoiselle anne de Kgrist noble homme françois du parc sieur de Kyvon penmaguer a épouzé en 1644, Dlle. Marie de cession Dame de virié

De Carcevaux

Louis de parcevaux Escuyer Sieur de Kamear, vincent, Joseph, Robert, Guillaume, et René de parcevaux ses enfans, Gabriel de parcevaux Escuyer Sieur de Kjan

Portent d'argent a trois Chevrons d'azur declarés nobles.

Issus d'ancienne Extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de lesneven, par arrest du 12 avril 16[illegible] Mr. delopriac Raporteur.

Dyvon de parcevaux Sieur de Mezarnou Issut Ecuyer prigent de parcevaux qui vivoit en 1457, duquel, et de Damoiselle françoise de Kam[illegible] Issut allain de parcevaux Sr. de Kamear, qui épousa Damoiselle Catherine de Kaurou ils vivoient en 1480; et de leur Mariage Issut Ecuyer vincent de parcevaux, Sr. de Kamear, qui épousa Damoiselle Marie le Moyne desquels est Issu le dit Ecuyer louis de parcevaux Sr. de Kamear deffunt. duquel et de son Mariage avec Damoiselle Claude Bille sont Issus les dits vincent de parcevaux leur fils ainé Joseph, Robert, Guillaume, et René de parcevaux puinés.

Ecr. Gabriel de parcevaux Sieur de Kijan est fils de noble Ecr. Jacques de parcevaux, et de Damoiselle Marie Guerin et Dame de Leirec le dit Jacques frere puiné de noble homme vincent de parcevaux Sieur de Kamear pere du dit Louis de parcevaux Sieur de Kamear

Damoiselle René de parcevaux Soeur du dit louis de parcevaux de Kamear deffunt. a épousé Ecuyer Claude Bihannic de lisle Guiguerveau.

La preuve est établie sur les Refformations de 1443, et 1536, et sur les Montres Générales de 1481, et 1483. au Gouvernement noble pour les partages sur les degrés ou il y a eu occasion de partages.

Paris

Mathurin paris Ecuyer Sieur de Soulanges, Jacques louis paris Ecuyer Sieur de la haye.

Porte d'argent a la Croix plaine de Gueulles Cantonnée de quatre lionceaux affrontés aussi de Gueulles.

declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyers aux Rolles de nobles de la Seneschaussée de Nantes par arrest

Du 7 9bre 1668. Mr. le Fevre Raporteur.

François paris pere du dit Mathurin paris deffendeur fut marié
deux fois, la premiere en mai 1607. à Dlle. Marguerite du Marchix
en seconde nopce à Damoiselle Françoise Davy. Damoiselle Claude
paris sa soeur Mariée avec Ecuyer Claude Dolier receut partagé
en 1612. Marie paris autre soeur épousa en 1627. Ecuyer Sebastien
de Rue; le dit François étoit fils de Jan paris Ecuyer Seigr.
de Chastenay de son Mariage en 8bre. 1577, avec Janne du Boishamon
le dit Jan étoit issu de Bertrand paris, aussi Seigr. de Chastenay,
et de Dlle. Janne Guillou, et eut pour soeur Dlle. Jacquemine
paris qui épousa en 1562. Adrien le Maître sieur de Lourme, le dit
Bertrand étoit fils de François paris Seigr. de Chastenay
de son second Mariage en 1502, avec Damoiselle Isabeau Jubier,
le dit François étoit fils de Mathurin paris Seigr. de Chatenay,
et de Damoiselle Janne de Saint aubin, qui contracterent mariage
en fer. 1446, le dit Mathurin étoit fils ainé de pierre paris,
et de Janne Morel, le dit Mathurin étoit issu d'Ollivier
paris, et de Janne du perray qui vivoit en 1389; le dit ollivier
étoit fils de Guillaume paris de son Mariage avec Etiennette
de Saffré.

Jacques louis paris autre deffendr. est fils de louis paris et de Dlle.
Marguerite Bidé, lequel louis étoit fils de Mathurin paris sorti
Cadet et Juveigneur de françois paris Seigr. du Chastenay,
et de la dite Damoiselle Isabeau Jubier sa Compagne Mathurin
paris deffendr. a épousé en 1651 Damoiselle Judic Gebart
Pierre paris fut nommé par le Duc pour la Reformation
de la paroisse de vray en 1425. et est encore employée dans la
Reformation de 1427.

La preuve du Gouvernement noble par les anciens partages
aviage qui paroissent de l'an 1474, est jointe a la Comparution
en qualité de Gendarmes aux Montres de 1467, et 1481 et en la
même qualité de Gendarme en 1420. dans la montre faite
par devant le Sire de Coesquen pour le Recouvrement du Duc;
pris prisonnier par Margot de Clisson.

Parscau

Claude parscau Ecuyer Sieur de Menan Boteguiry

Porte de sable à trois quinte feuilles dargent 2 et 1, declaré noble issu dancienne extraction noble et de qualité decuyer au Rolle des Nobles de la Juridiction Royalle de lesneven par arrêt du 13 avril 1669 Mr. le Jacobin Raporteur.

Claude parscau sieur de Boteguiry Menan a epousé en 9bre 1648. Damoiselle Catherine du poulpiquet de la Maison du hallegouet. Il est fils unique decuyer vincent parscau sieur de Menan, et de Boteguiri de son Mariage en 9bre 1610, avec Damoiselle Janne le varyer de Kautruon, le dit vincent étoit fils de noble homme ollivier parscau Seigr. de Menan et de Boteguiry et de Damoiselle anne de Khulguen qui étoit veuve en 1591; le dit ollivier étoit fils d'autre ollivier parscau de son Mariage en Jer. 1527 avec Dlle. Françoise Gougabata de la Maison de Krepart, le dit ollivier étoit fils de noble homme yvon parscau, et de Damoiselle Janne lescurnol Seigr. et Dame de Menan, vincent parscau fut Marié à Damoiselle Janne le Jeune Françoise parscau Mariée à Jan de Kguern, Ecuyer Sr. Du dit lieu; Janne parscau Mariée à Jan guernantonion Sieur de Mesgral, vivoient en 1618.

Le Gouvernement noble par les partages est établie sur deux degrés differens au desfaut des veues des années 1530. 1554. et 1567 avec lemploy des Refformations de 1443 et 1536 et de la monstre Generalle de 1479.

1. # Parscau

Bertrand parscau Ecuyer Sieur de Meneneu.
Porte de Sable à trois quinte feuilles d'argent 2. 1. declaré noble
issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle
des nobles de la Juridiction Royalle de Lesneven par arrêt du 4e.
9bre. 1670, Mr. le Jacobin Raporteur.

Le Deffendeur est fils aîné de Claude parscau Ecuyer Sieur de Meneneu
de Boteguiry, et autres lieux, et de Dame Catherine du poulpiquet
la qualité duquel à été Jugé par le precedent arrêt du 13 avril 1669
cy dessus.

Parscau

Bernard parscau Ecuyer Sieur de Menan faisant pour Sebastien,
Jan et Guillaume parscau ses freres puinés.
Portant de Sable à trois quinte feuilles d'argent 2. 1. declarés
nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer
au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Lesneven par
arrêt du 30 Janvier 1671, Mr. le Jacobin Raporteur.

Le dit Bernard, ou Bertrand parscau a été Maintenu par
le precedent arrêt du 4e. 9bre. 1670. cy dessus.

Du Pas

Louis dupas Ecuyer Sieur du Crevi, Conseiller du Roi, et Maître ordre. de ses Comptes en Bretagne;

Porte d'azur à la face d'or Chargée d'une hure de Sanglier au naturel Surmontée de deux Etoilles d'or en Chef et d'un Croissant d'argent en pointe, déclaré noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de nantes par arrêt du 17. Xbre 1668 Mr. le fevre Raporteur, pour en jouir conformément à l'arrêt de verification des privileges accordées par le Roi aux Officiers de la Chambre des Comptes.

Du Pas

Michel dupas Ecuyer sieur de la Charaudiere

Porte d'argent à trois pals d'azur au Chef Cousu d'or chargée d'une hure de Sanglier de Sable arrachée et Miraillées de Gueules déclaré noble et de qualité d'ecuyer pour jouir Conformement a l'arrêt de verification des privileges accordés par le Roi aux Officiers de la Chambre des Comptes au Rolle des nobles de la Seneschaussée de Nantes par arrêt du 31e. Xbre 1668. Mr. des Cartes Raporteur.

Du Pas

Pierre dupas Ecuyer de la Grée Gentilshomme Servant chez le Roi maintenu a prendre la qualité d'ecuyer, tant et si longtems qu'il possedera la Charge d'ecuyer de Sa Majesté et deffenses lui faite de Continuer après qu'il ne possedera plus la ditte

Charge sur les peines qui escheiront par arrest du 11e 7bre 1669 Mr. de lopriac Raporteur.

Pasquer

Jan pasquer Escuyer sieur de la ville blanche, pour lui et pour françois, autre françois et Mathurin pasquer ses freres puinés jan pasquer Escuyer sieur du portail

Portent d'argent a trois Testes de Chevreau au naturel, arrachées, le pere Couessint mot, a trois Testes de Dain arrachées de sable 2. 1. declaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de ploermel par arrest du 30e avril 1669. Mr. le Jacobin Raporteur.

Les dits françois, autre françois et Mathurin pasquer Juveigneurs et le dit Jan pasquer de la ville blanche leur frere aisné sont enfans de Jan pasquier 2e du nom Escuyer sieur de la ville blanche et de la ville étienne, et de Dlle. Matharinne de agrées qui Contracterent Mariage en 1649, et le dit Jan a épousé en mars 1660, Damoiselle Janne Commandeux, Dame de la Lande, le dit Jan 2e du nom étoit fils d'autre Jan pasquer second du nom Escuyer sieur de la ville blanche, lequel fut marié deux fois la premiere fois en 8bre 1608. Il épousa Damoiselle Gaillarte, duquel Mariage Issut le dit Jan pasquier, la seconde fois Il épousa Damoiselle Janne Normandeu, et de ce second Mariage est Issu Jan pasquier sieur du portail, le dit Jan second du nom étoit fils aisné d'yves pasquier Escuyer sieur de la ville blanche qui en Xbre 1575. épousa Damoiselle perrinne vgueul, le dit yves étoit fils puiné de Jan pasquier premier du nom Escuyer sieur de la ville blanche, qui vivoit en 1551, et fut marié a Damoiselle françoise Bosc le dit Jan pasquier premier du nom étoit fils aisné de Mauvel

Pasquier, et de Damoiselle Françoise Thebault Sieur et Dame delavilleblanche, Ils vivoient en 1511. le dit Raoul Second du nom étoit fils aîné d'eon pasquier qui étoit fils de Raoul pasquier premier du nom Sr. delavilleblanche lequel vivoit en 1461,

Le Gouvernement noble est prouvé par un partage avantageux au deffaut des 10 ans de l'an 1545. Joint à la Reformation de 1513.

Pastour

Pierre pastour Ecuyer Sieur de Kjan, Ecuyer yvon, et Toussaint pastour et helene pastour ses enfans

Portent d'or au lion de Gueulles accompagné de cinq Billettes d'azur en forme d'orle 2.2 et 1.

declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle et Catalogue des nobles de la Juridiction Royalle de Lanneur par arrêt du 31 Jer. 1669. Mr. Deloral R.

De Jan pastour Sieur de Kjan qui épousa Dame Janne Gouredon Sortit autre Jan pastour Seigr. de Morant qui en 1474. épousa Damoiselle anne de guelen de ce Mariage sortit autre Jan pastour Seigneur de Kjan qui vivoit en 1525, et fut marié à Damoiselle Marie le Cazin dont sortirent six enfans, entre autres valentin aîné le quel épousa Damoiselle françoise de Tuogoff qui laisserent aussi six enfans savoir françois pastour Sr. de la muny Jan pastour, Marie pastour femme d'ecuyer Morice de Kret Janne pastour femme de noble homme Jan Corré Sieur et Dame de plemarec et Damoiselle Isabelle pastour, la dite Marie Cazin leur Mere étoit veuve en 1548.

Le dit françois épousa Dame anne porcevaux, dont sortit

vallentin pastour Seigr de Kau, et Dlle françoise pastour Cadette le quel valentin épouza Dlle Janne quelen, et la ditte françoise ecuyer françois le Baker Sr de Kdanec, du Mariage du dit valentin et de la dite de quelen Sortirent 3 enfans Guillaume pastour aîné, Marie pastour qui épouza Ecuyer pierre le Gouidic Sr de querisiou, et helenne pastour Compagne de françois du Breuil seigr de la grandville, Guillaume pastour aîné Ecuyer Sieur du pont planouet épouza en 1532 Damoiselle françoise le Gouec, duquel mariage est yssu le dit pierre pastour de ffeur qui épouza en premiere nopces Dlle anne Trogoff, et en seconde Dame françoise de Coetmeu, et du premier Mariage est yssu le dit yvon pastour son fils aîné, et du second le dits Toussaint, et helene pastour

La preuve du Gouvernement noble par les partages establie sur tous les degrés articulés ou il y a eu occasion de partager, jointe à la Reformation de 1535.

Pastour *

Rolland pastour Ecuyer Sieur duval, Ecuyers françois, pierre, auffray, Joseph françois, et Tanguy pastour et Damoiselle Barbe, et Catherinne pastour ses enfans

Portent d'or au lion Rampant de Gueulles accompagné de Cinq Billettes d'azur Rangées en orle 2.2.1.

declarés nobles yssus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Lanneur, les dittes filles maintenues dans la qualité de Damoiselle par arrêt du 17. avril 1669. Mr de lorrat Raporteur.

Ledit Rolland pastour Ecuyer Sr duval est fils unique d'ecuyer Richart pastour, et de Damoiselle Marguerite du parc sieur et Dame des salles, le dit Richart étoit frere

Juveigneur écuyer pierre pastour Sieur du poulbou tous deux enfans écuyer pierre Jan pastour et de Damoiselle Barbe le Segaller, ledit Jan aussi frère Juveigneur écuyer françois de Tuogoff S.r et Damë de Kjan.

Patenostre.

Claude patenostre Ecuyer Sieur delavallée, françois patenostre Ecuyer Sieur de préperiou.

Portent de Gueulles à la face d'argent accompagnée de six Roses d'or trois en Chef et 3 en pointe 2.1. declarés nobles Issus d'extraction noble, et de qualité d'écuyer au Rolle des Nobles de la Sénéchaussée de Rennes par arrêt du 4 mars 1669. M.r le Jacobin Raporteur.

Guillaume patenostre Ecuyer Sieur delavallée qui vivoit en 1441, et fut marié à Damoiselle Jeanne Goures eut pour fils aîné autre Guillaume patenostre second du nom, qui épousa Damoiselle Jeanne de launay duquel Mariage Issut yvon patenostre qui fut marié à Damoiselle Marie Robert, Il eut pour fils aîné Allain pierre patenostre Ecuyer Sieur Delavallée qui vivoit en 1543, et épousa Damoiselle Isabeau Dollo dont Issut Gilles patenostre Sieur delavallée qui contracta Mariage avec Damoiselle françoise Gestin dont pour fils aîné Jan patenostre Sieur delavallée qui épousa Damoiselle Magdelaine Boullaye, et dece Mariage est Issut le dit Claude patenostre S.r delavallée deffend.r aîné Marié à Damoiselle Marguerite du Dresnay et le dit françois patenostre S.r du preperiou, autre deffend.r son puiné.

La preuve est de 250, ans établie sur la Reformation de 1441. et sur une Enq.te de 1543. Composée de 12 Temoins

qui deposent de la Noblesse et du Gouvernement noble de ses
pere et mere nostre.

Du Pé voyés à la Lettre D.

Pean *

Dame yvonne le Moyne veuve de françois pean Ecuyer Sr
de Saint Briac, Eutrice de René, Louis, et françois pean, enfans
de leur Mariage

Portent d'or à trois Têtes de More de sable de porfil bandées
d'argent deux et un.

declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité
d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Dinan
par arrêt du 9 may 1669 Mr Barrin Raporteur.

françois pean Ecuyer Sieur de Saint Briac mari en son tems
de la dite yvonne le Moyne et pere des dits René Louis
et françois pean étoit fils ainé d'autre Ecuyer françois
pean, et de Damoiselle Claude du Mots Sieur et Dame du pont
filly, et de la ville au provost, le dit françois étoit fils ainé
d'autre Ecuyer françois pean et de Damoiselle françoise
de Saint Briac, Sr et Dame du pont filly; le dit françois étoit fils
de noble Gens Jean pean et de Damoiselle Marguerite
Rouxel Sr et Dame du pont filly, le dit Jean étoit fils ainé d'ecuyer
Guillaume pean Sr du dit lieu de pont filly et de Damoiselle
Jeanne Lavocat de la Maison de la Crochays.

Pean *

Toussaint pean Ecuyer Sieur du porzelan, Louis pean Ecuyer sieur du Bois de la haye, Georges pean Ecuyer Sieur de Keuer
Portent de Sable a deux faces dor accompagnées de Six Roses en quinte feuilles dargent 3. 2. 1.
declarés nobles, Issus dextraction noble et de qualité decuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Lannion par arrêt du 6. Juillet 1669. Mr. Denyau Raporteur.
Ils sont originairement descendus depriguent pean dont Issut Bizien pean qui épousa Damoiselle Marguerite de Trouloug desquels Issut Thomas pean qui épousa Damoiselle Catherine Nicol, dont Issut pierre pean duquel et de son Mariage avec Dlle. Marie du Gouesbriand, Issut yves pean qui épousa Damoiselle adelisce du Rolloy, dont Issut Guillaume pean qui épousa Damoiselle Claude loz, dont sont Issus Georges, Louis, Jacques, Guillaume, et Marthe pean, le dit Toussaint pean a épousé Damoiselle Michelle, Renée de la Greve dont sont Issus Mathieu Claude, et louise pean.

Pean

Dame Claude loz, veuve decuyer Guillaume pean Sieur deportzelan Mere Tutrice de Jacques, Guillaume pean Sieur dudit Lieu.
Porte de Sable a deux faces dor accompagnées de Six Rozes en quinte feuilles dargent Trois, deux et un
declarés noble Issu dextraction noble et de qualité decuyer

au Rolle des nobles dela Jurisdiction Royalle de Lannion
par arrêt du 7. 7bre 1669. Mr Denyau Raporteur.

Le dit Jacques Guillaume peau est fils de Guillaume peau en son vivant Sieur de portzelan, et dela dite Dame Claude loz, les quels ont pour enfans le dit Jacques Guillaume peau, Ecuyer Toussaint peau Sieur dudit Lieu de portzelan, leur fils aîné, Louis peau Ecuyer Sieur du Bois dela haye, Georges peau Ecuyer Sieur de Kmorvan aussi puiné du dit Toussaint, la qualité des quels à été veriffié par le precedent arrêt du 6. Juillet 1669.

Pelan

Jullien pelan Sieur des aulneaux avoit pris pour armes d'azur au soleil d'or. declaré usurpateur de noblesse et comme Tel condamné en 400.tt d'amande au Roi par arrêt du 21 mai 1669 Mr le Jacobin R.
Il ne raportoit aucun partage noble au dessus des vœux, la Reformation de 1513. ou son predecesseur etoit employé ne le qualifioit point personne noble, et Mr le Pr Gal Gal produisoit un arrêt rendu Contradictoirement entre François pelan Sr des aulneaux pere dudit Jullien qui lui fait deffence de prendre la qualité de noble sur les peinnes qui y echeent.

Pierre pelan sieur dela Garenne, Maurice pelan Sr des Carnets, allain pelan Sr des Landes, laurent pelan Sr delespine tous enfans de François pelan en son vivant Ecuyer Sieur des aulnais et de Françoise levenneur et freres dud Jullien Sieur des aulneaux, furent aussi Conjointement deboutés, par autre arrêt du 6 aout 1669 Mr le Jacobin Raporteur et Condamnés chacun en 400.tt d'amande au Roi.

Du Pellineuc

Yves du pellineuc, Ecuyer Sieur delaville Chapron, Jan pellineuc, Ecuyer Sr. du Run, Guillaume du pellineuc Ecuyer Sieur delanoë

Portent d'azur à trois Maillets d'or, 2.1.

Yves de pellineuc est fils de ecuyer ollivier du pellineuc Sieur de laville Chapron et de Dame Marie de Suasse, le dit ollivier étoit fils d'yves du pellineuc lequel étoit fils puiné de nicolas du pellineuc Ecuyer Sieur delaville Chapron, et de Damoiselle anne de la Riviere; le dit nicolas étoit fils de Jacques du pellineuc de son Mariage en Janvier 1529 avec Damoiselle perrinne le Garcoing; le dit Jacques étoit fils ainé de Tristan du pellineuc, et de Dlle. Janne le vicomte Sr. et Dame delaville Chapron, le dit Tristan étoit fils unique d'ollivier du pellineuc, et de Damoiselle Epiphanie de la Roche Sr. et Dame delaville Chapron.

Pierre du pellineuc fut marié à Damoiselle louise Chapron.

2. Jan du pellineuc Ecuyer Sieur du Run, est fils d'yves du pellineuc et de Dlle. Marie de Suasse.

3. Guillaume du pellineuc Ecuyer Sieur de lanoë est fils ainé de vincent du pellineuc Ecuyer Sieur delanoë, et de Damoiselle Marie le Mintier, le dit vincent étoit fils puiné de Jacques du pellineuc et de Damoiselle peronnelle Gascoing Sieur et Dame delaville Chapron. declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer aux Rolles des nobles des Jurisdictions Royalles de Saint Brieuc et de lannion par arrêt du 28. May 1670. Mr. delopriac Raporteur.

De Pellissier *

Guy de pellissier Ecuyer Sieur de Chauvigny

Porte d'azur au lion d'argent chargé d'une bande d'or, autrement une bande d'or sur le tout.

declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de lannion par arrêt du 7e Janvier 1669 1671. Mr. de lerat Rapporteur.

Le deffendeur est fils unique d'ecuyer Jean de pellissier Sieur de Chavigné, de son Mariage avec Damoiselle françoise Regnault, et a epousé Damoiselle françoise duparc, le dit Jean étoit fils Juveigneur de Jacques de pellissier, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, et son Receveur Gal au parlement de Grenoble et de Dame Marie du Coudray sa fe. le dit Jacques étoit fils de noble Ecuyer anthoine de pelissier, et de Dame françoise de Garvenin, lesquels sont issus de l'ancienne Maison de pellissier en la province de Dauphiné, l'ayeul du deffendr. ayant été pr. Gal au parlement dud. lieu lequel office il a longtems exercé, et obtenu lettre de veteran.

De Penancoet

Messire Guillaume de penancoet Sr. de Kouarle, et Messire Sebastien de penancoet Sr. de Cheff du Bois, son fils unique Dame anne du poulpry Dame douairiere de guilimadec, Curatrice d'ecuyer Charles de penancoet Sieur de Guilimadec son fils ainé, françois allain, et Guillaume de penancoet Ecuyer ses enfans de son Mariage avec Charles penancoet Sieur desdits lieu de Guilimadec.

Surtout fucé de six pieces d'argent et d'azur

* declarés nobles issus d'ancienne extraction noble, le dit Guillaume et Sebastien son fils ainé maintenu dans les qualités d'ecuyer, et de Chevalier, les autres en celle d'ecuyer aux Rolles des nobles des jurisdictions Royalles de St. Renan et Brest, et de Lesneven, par arrêt du 8 Juin 1669. Mr. le Jacobin

Le dit Messire Guillaume depenancoet sieur de Kouarsle a épousé Dame Marie ploeuc de la Maison du Timeur, et de ce Mariage est issu le dit Messire Sebastien depenancoet Seigr. de Chef du Bois, leur fils unique; le dit Guillaume est fils ainé de noble et puissant René depenancoet Chev. Seigr. de Kouarsle, de son premier Mariage en 8bre. 1612 avec Damoiselle Jullienne hemory Dame de Kerfriedec, et Keudrean du second Mariage du dit René avec Dame françoise lorance issurent Dame Claude depenancoet Mariée a Mre. Sebastien Baron de Montaigu, et Dame Marie depenancoet femme de Messire Jan Troussier vicomte de la Gaptiere; le dit René étoit fils de Messire Guillaume depenancoet Chevalier sieur de Kouarsle, de son Mariage en 1597. avec Damoiselle Guillemette Barbier, de la Maison de Kerjan, il avoit pour Sœurs puinée Damoiselle Suzanne depenancoet, mariée en Juillet 1616, a noble homme ollivier levayer sieur de Kaudautec Et Damoiselle françoise depenancoet qui épousa en Juillet 1619 noble homme hervé Touronce sieur de Kuatoux, Damoiselle Marie depenancoet qui fut mariée en aout 1627 a noble homme noël Kguen Seigr. du dit lieu le dit Guillaume étoit fils ainé de noble homme René depenancoet sieur de Kouarsle de son Mariage en mai 1559 avec Damoiselle françoise de Kerc'haut, et avoit pour sœur puinée Damoiselle Jullienne depenancoet, mariée a noble et puissant françois Rosulès Seigr. du Mescam, et Damoiselle Marie depenancoet femme de noble homme Charles le Bigot.

Sieur de Kiegu le dit René étoit fils aîné de noble homme françois de penancoet Seigr de Kouarle, et de Damoiselle Marguerite de lesmois, le dit françois étoit fils aîné de noble homme henry ~ de penancoet Sieur de Kouarle, de son Mariage en aoust 1496 avec Damoiselle Marguerite Menoalet, fille de Jan Menoalet sieur de la villeneuve, et avoit pour puiné Damoiselle Catherine de penancoet fe de Jan de Menan Sieur de Menaradec, le dit henry étoit fils aîné de vallentin de penancoet Sr de Kouarle et de Damoiselle alex Courtois & avoit pour puiné Damoiselle Julienne de penancoet Compagne de hervé de Kaugar, le dit valentin étoit fils aîné de henri de penancoet second du nom ~ et de Damoiselle Julienne de languettu? qui Contracterent mariage en aoust 1427. le dit henri étoit fils aîné de hervé de penancoet, et de Dame anice? de Kessuge? qui vivoient en 1388. le dit hervé étoit fils aîné de henri de penancoet premier du nom.

2 Charles de penancoet en suivant Sieur de guilimadec et mari de la ditte Dame anne du poulpri est fils aîné de noble homme Jan ~ de penancoet et de Dame françoise de Karguen Sieur et Dame de guilimadec, le dit Jan étoit frere puiné de noble et puissant Guillaume de penancoet Sieur de Kouarle, tous deux enfans de noble et puissant René de penancoet et de Dame françoise de Kereaut Sieur et Dame de Kouarle.

Le Gouvernement noble par les partages est prouvé sur tous les Degrés articulés joint aux Reformations de 1443. et de 1536.

De Penandreff

René depenandreff Ecuyer Sieur de Kautret, et de Kuadoz
Jan Baptiste depenandreff Ecuyer Son fils aîné, absent et
françois depenandreff Ses fils puînés

Portent dargent au Croissant de Gueulles Surmonté de deux
Etoilles de meme.

declarés nobles pour dextraction noble et dequalité decuyer au Rolle
des nobles dela Senéchaussée de quimperorentin par arrest du 25.
Juin 1669. Mr. delartau Raporteur.

Le dit René depenandreff deffend. épouza en fev. 1664 Dlle.
Moriette fullon, et est fils aîné de Messire François de
penandreff, de Son Mariage en fev. 1635, avec Damoiselle
Françoise de Kbleizec, le dit françois étoit fils aîné de noble
homme Jan depenandreff Sr. dunom et de Damoiselle Marie
de Kbriec, le dit Jan étoit fils aîné de noble homme Bertrand
depenandreff Sieur de Kuadoz qui en 8bre. 1549, épouza Dlle.
Marie de Kdaniel dela Maison de Klech, le dit Bertrand
étoit fils aîné de noble Ecuyer Jan depenandreff Sieur dunom
Sieur de Kuadoz qui contracta Mariage en fev. 1507, avec
Damoiselle Janne de Klech le dit Jan étoit fils unique
de nobles personnes Tangui depenandreff et de Damoiselle
Isabeau de Kuenv deleur Mariage en Juin 1479 le dit
Tangui étoit fils aîné de nobles Gens depenandreff Sr. du
nom et de Damoiselle Marguerite porsmoguer, le dit Jan
étoit fils unique de Guyon ou Gueguen depenandreff,
de Son Mariage en Janvier 1431, avec Damoiselle
Mathilde fille aînée d'yvon du Dresec le dit Guyon
étoit fils aîné d'yves depenandreff, et de Dame Marguerite
de Coetquelen.

Le Gouvernement noble est prouvé par anciens partages à
viage sur trois degrés differens le plus ancien de 1422 avec
lemploy des Refformations de 1443. et de 1536, et des montres
Générales de 1481. et 1483.

De Penbroc

Damoiselle Janne Troussart Mere et Tutrice de louis de penbroc sieur de lepinay son fils ainé, de son Mariage avec françois de penbroc Sieur de la placke.
avoit pris pour armes d'argent a trois Coquilles de Gueulles deux en Chef et une en pointe declaré usurpateur de noblesse et Condamné en 400.# d'amende au Roi par arrest du 10. Mai 1670 Mr de langle Raporteur.

De Penfentenio

Dame Marie de saint Georges, Mere et Tutrice de Marie françois de penfentenio Chevalier Sr de Kmorus Messire Jan Baptiste de penfentenio son fils puiné Messire Sebastien de penfentenio Chevalier Sr de Mesvalet, Messire Charles de penfentenio Sieur de Kuerguin, Jan Baptiste, et Sebastien de penfentenio ses enfans, Messire Charles et Corentin de penfentenio Sieur de Costquerin et de Cortaulan ses freres puinés, Tangui de penfentenio Escuyer Sr de Kmorvan, Jacques de penfentenio Escuyer Sr de lesmeur, yvon de penfentenio Escuyer Sieur de Kaumoal, Escuyer Charles Christophle de penfentenio.
Charles de penfentenio Escuyer Sr du loch, Seneschal premier Magistrat de la ville de Saint Renan et Brest.
Damoiselle françoise de Coetlosquet veuve d'escuyer René de penfentenio sieur du Mesgral, Curatrice d'escuyer allain de penfentenio leurs fils ainé et Escuyers sebastien Louis, René, et Jan, de penfentenio leurs enfans puinés.

François de Penfeunteniou Ecuyer Sieur de Kerveru Yves de Penfeunteniou Sieur de Penhoat, Guillaume de Penfeunteniou Ecuyer Sieur du Cosquer Son fils aîné, Jacques de Penfeunteniou Ecuyer Sieur du Mehic Son puiné

Portent Burelé d'argent et de Gueulles de dix pieces declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, le dit françois hyacinthe maintenu dans les qualités d'Ecuyer et de Chevalier les autres en celle d'Ecuyer, aux Rolles des nobles des Juridictions Royalles de Concq Fouesnan, et Rosporden, de Saint Renan, et de Lesneven, et de Morlaix, et de la Sénéchaussée de quimper Corantin par arrêt du 12 aoust 1669 Mr. de Brehand Raporteur.

Les dits françois hyacinthe, et Jan Baptiste de Penfeunteniou sont enfans de Messire Jan de Penfeunteniou Sr. de Kerveru, et de Kgoet de Son Mariage en janvier 1651, avec Damoiselle Marie Jobart de la Maison de Saint Georges, le dit Jan étoit fils de Messire Charles de Penfeunteniou, et de Dame Marie Fleuriot Seigr. et Dame de Kerveru, et avoit pour Sœurs Damoiselle Janne de Penfeunteniou qui en mars 1658 épousa Messire pierre de Ploeuc, Chef de nom et d'armes de Ploeuc, Damoiselle Marguerite de Penfeunteniou Mariée en May 1664, avec Messire françois Cheff de nom et d'armes de Kgoet, le dit Charles étoit fils de Messire françois de Penfeunteniou Sr. de Kerveru de son Mariage avec Dame Marie de Lauray, et avoit pour Sœur Dlle Janne de Penfeunteniou mariée en 7bre 1616. à Messire ollivier le Rouge Seigr. de Penfeunteniou Damoiselle Marie de Penfeunteniou Mariée en 9bre 1620 a noble homme hervé le Borgne Sieur de Kerorel, le dit françois étoit fils de noble homme Jan de Penfeunteniou, et de De. françoise de Menoualet et eut pour Sœur Damoiselle françoise de Penfeunteniou qui épousa en fer. 1575 noble

homme Allain Barbier Sieur de Lexost, Damoiselle Catherinne de penfeunteniou qui épouza noble Ecuyer Gabriel de la Bouexiere Sieur dudit lieu Damoiselle Marie de penfeunteniou qui en mai 1579. fut mariée à noble homme Jan Tremoc Sieur dudit lieu, Damoiselle Janne de penfeunteniou qui en Jer. 1581, épouza noble homme Claude de Kermar. Seigr. de Kmangoff, Damoiselle annette de penfeunteniou, Mariée en 1588 à noble homme allain de Kerist Sr. de Kreder. Damoiselle Beatrice de penfeunteniou femme de noble homme Ollivier de Klech. Damoiselle Barbe de penfeunteniou, Dame de la Tour, le dit Jan étoit fils de noble homme, autre Jan de penfeunteniou Sieur de Kmorvan, de son Mariage en 1519 avec annette de Coetquis de Kueguez, et eut pour Soeur Dlle. Marguerite de penfeunteniou mariée à noble Ecuyer Guillaume mol Sieur de Kjan étoit Issu d'autre Jan de penfeunteniou, mariée à noble Ecuyer Guillaume Mol Sr. de Kjan, le dit Jan étoit Issu d'autre Jan de penfeunteniou, et de Dame Marguerite de Coetelez Sieur et Dame de Kmorvan, le dit Jan étoit fils de noble homme Guyomar de penfeunteniou, et de Dame olive de Ksauson qui contracterent Mariage en 1461, et eut pour Soeur Damoiselle anne de penfeunteniou Mariée à Jan de Coetelez Sieur de Kbrat, le dit Guyomar étoit fils du Mariage de Jan de penfeunteniou et de Damoiselle Catherinne Tuonal, et eut pour Soeur Damoiselle Marie de penfeunteniou qui en Xbre 1455, épouza hervé de Coetnempren Sieur dudit lieu.

2. Messire Charles de penfeunteniou Sr. de Coetquenner, et Messire Corentin de penfeunteniou Sieur de Costaudan sont freres Juveigneurs de Messire Jan Baptiste de penfeunteniou Chevalier Sieur de Kmorvan tous enfans de Messire Charles de penfeunteniou Seigr. de Kmorvan et de Dame Marie fleuriot son épouze.

3. Messire Sebastien de penfeunteniou Sieur de Mesnalet qui a épouzé Damoiselle Marguerite de Kerriguin du quel Mariage sont Issus les enfans Susdits est fils de Messire Charles de penfeunteniou, et de Dame Marie fleuriot Sieur et

Dame de Kuvraut.

4. Tanguy de penfeuntenion Sieur de Kuvreau et ses freres puinés sont enfans d'ecuyer René penfeuntenion et de Damoiselle peronnelle le Jar; le dit René étoit fils ainé de Messire Tangui de penfeuntenion Conseiller du Roi son Sénéchal, et premier Juge de la Juridiction Royalle de Saint Renan, et de Dame Catherine de Kuvreau, Il eut pour freres juveigneurs le dit Ecuyer Charles de penfeuntenion Sieur de lock, Sénéchal de la dite Juridiction de Saint Renan et Brest, Marie de penfeuntenion Mariée a Messire Renan de Koulas Seigr. de Kerscar; anne de penfeuntenion Dame douairiere de peutreff, le dit Tangui étoit fils juveigneur de feu noble homme Jan de penfeuntenion, et de Damoiselle Françoise de Mesnoalet Sr. et Dame de Kuvraut.

5. Ecuyer René de penfeuntenion Sr. de Mesgral, marie en survivant de la dite Dame Françoise de Coetlosquet, le dit René étoit fils d'ecuyer Jan de penfeuntenion et de Damoiselle Jeanne de parscau. le dit Jan étoit fils de Guyomar de penfeuntenion, et de Dame azelicé Lauff, le dit Guyomar étoit fils puiné de Jan de penfeuntenion et Damoiselle de Coetquis Sieur et Dame de Kuvraut.

6. yves de penfeuntenion Ecuyer Sieur de penhoet pere de Guillaume de penfeuntenion Seigr. du Cosquer de son Mariage avec Dlle. Françoise de Gesperu, et Jacques de penfeuntenion Ecuyer Sieur du Meshir, son puiné sont enfans de noble homme Jacques de penfeuntenion, et de Damoiselle Françoise de Coetlosquet le dit Jacques étoit fils de Jan de penfeuntenion Sieur de Kuvraut de son second Mariage avec Damoiselle Marie le Rauff.

Le Gouvernement est d'assise, tous les anciens partages sont en Seigneurie de Ramage avec l'employ des Refformations de 1443 et de 1536, et des Montres Générales de 1481 et 1483.

De Peunfenteniou *

Ecuyer Mathurin de peunfenteniou Sieur de villeneuve Declaré noble issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de lesneven par arrest du 4. 9bre 1670. Mr. de Brehand Raporteur.

Le deffendeur est issu d'ecuyer François de peunfenteniou, et de Dame anne de portzmoguer le dit François étoit fils de lorans de peunfenteniou et de Damoiselle anne Simon ledit laurant étoit issu du Mariage d'ecuyer nicolas de peunfenteniou premier puiné et premier Juveigneur d'ecuyer Jean de peunfenteniou, et de Dlle. annette de Coetquis Sieur et Dame de Kuoreu.

De Penfenteniou

Ecuyer François de penfenteniou frère puiné et Juveigneur d'ecuyer Mathurin de penfenteniou Sieur de la villeneuve maintenu par l'arrest de la Chambre du 4. 9bre. 1670. cydessus Declaré noble issu d'ancienne extraction noble, et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de lesneven par arrest du 23 mars 1671, Mr. des Cartes Rapporteur.

*

De Penguern

Messire Jacques depenanguern Sieur de Roshuel, pour lui et pour Messire Ollivier depenguern, Chevallier Seigr. dudit lieu, son frère Chef denom et darmes, Rolland depenguern Sr. du Cleuz son frère Juveigneur, Jan depenguern son fils aîné, Nicolas depenguern Sieur delisle Rolland son oncle frère dudit Ollivier.

Portent d'or a la fleur de lys de Gueulles en abime accompagné de trois pommes de pin de Même deux en Chef, et une en pointe declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité decuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Chateaulin, par arrêt du 20 aoust 1669. Mr. de la Bourdonnaye.

Jan depenguern est fils aîné de Messire Jacques depenguern Sieur de Rosuel, et de Damoiselle Marie Dustangier de la Maison des portes, le dit Jacques est fils aîné de Messire Ollivier depenguer sieur dudit lieu et de Damoiselle Marie de leslay sa seconde femme, et a pour puiné Rolland depenguern, et de son premier Mariage avec Damoiselle Claude le Saulx Issut Dlle. Beatrix depenguern Dame douairiere de Kmorchan, le dit Ollivier est fils aîné decuyer Rolland depenguern Sieur dudit lieu de son premier Mariage avec Damoiselle Catherinne de Kmorial et eut pour frère Juveigneur Nicolas depenanguern Sr. delisle, Rolland Sortit de Damoiselle Marguerille de Kozuen et pour Soeur puinée du premier Mariage Damoiselle Marie depenguern femme de Messire Allain depennarch Sieur de Kdreoret, le dit Rolland étoit fils de noble Gens yves penguern sieur dudit lieu, et de Damoiselle Marie de Kmordien qui contracterent Mariage en 1576, le dit yves étoit fils aîné de noble homme Jan depenguern Sieur dudit lieu et de Damoiselle Anice de Klaunon de la Maison

de Saint Georges, le dit Jan étoit fils aîné de Christophle depenguern sieur du dit Lieu et de Damoiselle Marie de Kuvdiern, le dit Christophle étoit fils d'yvon depenguern et de Marie de Kuvdiern, le dit Christophle étoit fils d'yvon depenguern, et de Marie de Roserff sa seconde femme, et avoit épousé en premiere nopce Dlle Catherinne de villeneuve, le dit yvon étoit fils aîné de Richard depenguern sieur dud. lieu Controlleur des Receptes, et Revenus du duc, et de Marguerite Guillemot de la Maison de Bruelay, et eut pour soeur Damoiselle Catherinne depenguern qui en aoust 1472 épousa noble Jacob le Boulguern, le dit Richart étoit fils puiné d'yvon depenguern seigr. du dit lieu qui vivoit en 1427, et avoit pour frere aîné Jan depenguern premier du nom decedé sans hoirs de Corps.

Le Gouvernement noble est prouvé par des partages en Juveigneur et aviage avec l'employ des Refformations de 1426 et 1536, et des Moutres Générales de 1479 et 1481.

De Penhoadic

Pierre depenhoadic Ecuyer sieur de Kourien, Jacques, Louis, Michel, louise, anne, et Marie depenhoadic ses enfans de son Mariage avec Damoiselle Marguerite Coupé Ecuyer François depenhoadic sieur de Lavalot Cousin Germain du dit pierre faisant pour lui, et pour Claude, François alexandre, paul, anne, et Jacques depenhoadic, enfans de son Mariage avec Dlle Therese de Mexant

Portent de Sable semé de Billettes d'argent au lion de même sur le tout.

declarés nobles, pour déxtraction noble et dequalité décuyer au Rolle des nobles dela Juridiction Royalle des nobles de lesneven par arrêt du 15. 9bre. 1668. Mr. dela Bourdonnaye Raporteur.

De Jacques de penhoadic, et de Dlle. Marguerite prigent qualifiés nobles gens Seigr. et Dame depenhoadic en la paroisse de Guyclan, qui vivoient en 1497. Sont issus deux enfans, Jan depenhoadic et Adrien depenhoadic Sieur de Kouzien, et dudit le Juveigneur qui fut marié à Damoiselle Isabelle de Kaurnou dont sont issus pareillement deux enfans Jan de penhoadic Sieur dudit lieu de Kouzien, et Catherinne de penhoadic qui fut mariée avec noble homme François Guillou, ledit Jan fut pere d'autre Jan de penhoadic Seigr. de Kouzien qui vivoit en 1578, et qui eut cinq enfans de son Mariage avec Dlle. Marquise, Philipes, François depenhoadic aîné Sieur de Kouzien qui se Mariage avec Damoiselle Françoise dela Roche, Ecuyer hervé penhoadic Sieur de Kdanel puiné qui a épouzé Damoiselle anne Marec, Jaune penhoadic du dit François, et dela dite dela Roche est issu le dit pierre de penhoadic Ecuyer Sieur du dit lieu de Kouzien, qui à pour epouze Dlle. Marguerite Coupé.

Et du Mariage de hervé depenhoadic et Dame Marec est issu ledit François depenhoadic Sieur delaulot qui a épouzé Dame Therese du Mescam dela Maison de Menaradec

La preuve est établie sur le Gouvernement noble par les partages qui paroisent des l'an 1497, par un partage en Juveigneurie et en Ramage./.

De Penhoadic

Ollivier de penhoadic Escuyer Sieur de Kflaven

Porte de Sable semé de Billettes sans nombre au Lion de même Sur le tout. declaré noble Issu d'ancienne Extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de quimper corantin par arrêt du 2. 7bre 1669. Mr. de Brehand Raporteur.

Ledit ollivier de penhoadic deffend.r a epouzé Damoiselle françoise Coulriguer, & de ce Mariage sont Issus hervé Christophle ollivier, Jacques, et louis, leurs enfans. Il est fils aîné d'ecuyer Christophle penhoadic, et de Damoiselle anne le Maucazre, le dit Christophle étoit fils unique d'ecuyer hervé le penhoadic Sieur de Kflaven, et de Damoiselle françoise labbé. Il vivoit en 1536, et étoit fils de noble homme Jacques de penhoadic et de grace du Cost, Sieur et Dame de penhoadic qui eut pour fille unique Dame Catherine de penhoadic Tombée en quenouille en sa personne.

La preuve est principallement apuyée Sur les Reformations de 1426, 1443, et 1536, et aux Moutres Générales de 1467 en equipage de volgor, en Brigandine à deux Chevaux.

De Penmarch

Messire vincent Gabriel de penmarch, Chevallier Baron de penmarch, Chevalier Baron du dit Lieu

Dame anne Gabrielle de penmarch epouze de Messire françois du poulpry, Chevallier Sig.r dudit Lieu, et Damoiselle françoise Gabrielle de penmarch, Ses Sœurs

Messire Claude de penmarch Chevalier Sieur de Kavroy

a Messire vincent de penmarch, Chevallier Sieur de Bourouguel son fils.

Portent Ecartelé au premier, et 4e. de Gueulles à la Teste de Cheval d'argent qui est l'ancien penmarch au 2 et 3. d'or à trois Merlettes d'azur 2. 1. sans pies ni bec, qui est penmarch Moderne declaré noble issu d'ancienne extraction noble les dittes filles maintenue dans la qualité de Dlle. les dits Males dans les qualités decuyer et de Chevalier aux Rolles des nobles des Juridictions Royalles de lesneven et de Chateaulin par arrêt du 9. Juillet 1669. Mr. le Jacobin Raporteur.

Messire vincent Gabriel de penmarch est fils ainé de noble et puissant Messire vincent de penmarch Chevallier Baron de penmarch, de son Mariage en 7bre. 1639. avec Damoiselle anne Gillette de Rivalen, Dame de Laruzouarn, le quel vincent eut pour frere puiné le dit Messire Claude de penmarch Sieur de Kauray qui en 9bre. 1648 a épouzé Damoiselle anne de Klauron, les dits vincent et Claude de penmarch sont issus de noble et puissant Messire René de penmarch Chevallier Baron du dit lieu, et de haute et puissante Damoiselle Janne de Sauzay qui contracterent Mariage en 7bre. 1599. Il eut pour Soeur Dame Suzanne de penmarch Dame de Boiseon, Dame Marie de penmarch Mariée à Messire François du Dresnay Dame Gillette de penmarch épouze de Messire Gilles de Kle. Seigneur du parc & Damoiselle Guillemette Renée de penmarch, le dit René étoit fils ainé de noble et puissant Messire Claude Seigr. Banneret de penmarch, Chevalier de l'ordre du Roi, de son Mariage en 1553. avec Dlle. Marie de Tromelin de la Maison de Bourgouguel et avoit pour Soeur Dame Claude de penmarch, mariée a Messire vincent de Klauson Seigneur de penvat Dame Janne de penmarch qui épouza Messire Saul de Breul.

de Brullon Baron de la Muce; et autre Dame Claude de penmarch épouze de Messire louis Gourion Seigr. de lesireno, le dit Claude étoit fils ainé de noble et puissant Messire allain Chevallier Bannerel de penmarch qui en 7bre 1542. avoit épouzé Damoiselle Francoise du parc de la Maison de locmaria. le dit allain étoit fils de noble et puissant Messire hanri de penmarch Chevallier Bannerel de penmarch et de Damoiselle Guillemette de Kloaguen, lequel eut pour Soeur puinée Damoiselle Marie de penmarch qui en 8bre 1515. épouza noble homme hanri de Klech, Jame de penmarch Dame de Kgournadec, Dlle. Marguerille de penmarch fille unique dudit henry de penmarch de son premier Mariage avec Dame Jacquette le forestier épouza en Juillet 1521. noble et puissant Robert Ber, Seigr. de Beaumanoir. le dit henri étoit fils ainé de noble et puissant Messire allain Chevallier Bannerel de penmarch, et de noble et puissante Dame aune de Juch, Sareuse en 1498. le quel allain eut pour frere puiné, Messire Christophle de penmarch, Evêque de St. Brieuc, et Messire louis de penmarch protonotaire du St. Siege, et archidiacre de Marseille; et pour Soeur Damoiselle Guilderch de penmarch qui en avril 1469. épouza noble et puissant Ollivier de Tournemine Sieur de Trasilet, le dit allain étoit fils ainé de noble et puissant Messire hanri Chevallier Sire de penmarch, et de Dame Allix de Coetiny qui contracterent Mariage en aoust 1431. le dit herve étoit issu de Messire allain Chevallier Sire de penmarch qui fut un des Seigneurs qui arma pour la delivrance du Duc en 1419. et de Dame aliette de lauron le dit allain étoit fils ainé de Messire hanri Chevalier Sire de penmarch et de Dame plezou Thoupin, le dit henri étoit fils ainé de Messire de penmarch, et de Dame

Coustance de Coetivy qui vivoient vers l'an 1300.

Noble Ecuyer Jan de la haye Seigr. de liste épouza en Xbre 1459 Damoiselle Catherinne de penmarch fille de Messire hanri de penmarch Chev. Seigr. dudit lieu; aliette de penmarch épouza Jan ploesquellec Seigr. de Bruillac en 9bre 1473. elle étoit Soeur aînée d'allain Seigr. de penmarch

La preuve est d'ancienne Chevallerie et de noblesse de Bannerel les anciens partages sont en Juseigneurie et en Seigneurie de Manage avec l'employ es Refformations de 1443. et de 1536.

Le Pennec *

Jacques le pennec Ecuyer Sieur du Boisjollan, Jan le pennec Ecuyer Sieur de la Saudrais

Portent de Gueulles a trois Tetes de pucelles d'argent de face et les Cheveux d'or. declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de nantes et de la Juridiction Royalle de Guerrande par arrêt du 11. fer. 1669. Mr. de la Bourdonnaye Raporteur.

Jacques le pennec du Boisjollan est fils de Gabriel le pennec Ecuyer Sieur du Boisjollan et de Damoiselle lucresse Menardeau, et a pour Soeur Juvseigneure Dame françoise le pennec epouze de Messire Charles du Bois Chev. Seigneur de la ferronniere et de Beauchesne le dit Gabriel est fils aîné de Gedon le pennec et de Dame françoise du drezeuc Seigr. et Dame du Bois Joullan, et autres lieux le dit Gedon fils d'ecuyer Marc le pennec Sieur du Bois,

Jollan et de Damoiselle Janne avril; le dit Marc étoit fils de
Claude le pennec Ecuyer Sieur du Boisjollan, et de Damoiselle
Françoise Eder. lequel Claude étoit Issu de Jan le pennec Ecuyer Sr.
delauvergnac, et de Damoiselle Marie du pont briand, le dit Jan étoit
fils Juveigneur de noble Ecuyer Michel le pennec Sieur de Kdouré,
et dudit Michel étoit pere autre Ecuyer Jan le pennec.

Le Pennec. *

Pierre le pennec Ecuyer Sieur de Kgoff, et de Kguinion, Ecuyer
François le pennec, son fils aîné. Damoiselles Marie, Magdelainne
et Janne le pennec, ses filles, Ecuyer Rolland le pennec son nepveu,
duquel Il est Tuteur.

Portent de Sable à trois Têtes de levrier d'argent 2.1. accollées
de Gueulles, Bouclées et Cloutées d'or.

Declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, les dites filles
Maintenües dans la qualité de Dlle. et les dits Mâles en celle
d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle
de Lannion par arrêt du 29. Juillet 1669. Mr. de Langle Rapporteur.

De Jan le pennec, qui épousa Dlle. Catherinne Allain heritiere
des Maisons de Coechuon, et de Kguinion, Issut Marie le
pennec Juveigneur, duquel et de son Mariage avec Dlle.
Ylesonne de Kespertz Issut pierre le pennec qui épousa Dlle.
louise Taillart, dont Issurent autre Morice le pennec.
qui fut marié avec Damoiselle Jacquette de Coatnevenay,
Ils eurent pour fils François le pennec qui fut Marié
deux fois en premiere fois à Janne de Knech, en seconde
nopces à Damoiselle Marie de Kuechriou, duquel dernier

Mariage sont Issus le dit pierre le pennec deffendeur fils aîné, qui a épouzé Damoiselle anne le lostic, et yvon le pennec Juzeigneur Marié à Damoiselle Janne du Chesne; et du Mariage du dit pierre avec la dite le lostic sont Issus le dites francoise le pennec, Marie Magdelaine, et Janne le pennec, et du mariage du dit yvon et de la dite du Chesne est Issu le d Rolland le pennec Mineur.

De Kenpoullou

Gilles prevost Escuyer Sieur de la Bouessiere Curateur de escuyer allain, et Marc de penpoullou, enfans Mineurs de escuyer vincent du penpoullou et de Damoiselle Marie penmerch.

Portant d'argent au Chevron de Gueulles chargé dans le haut d'un Besant d'or accompagné dans le haut du Chef de trois Tourteaux de Gueulles et en pointe d'un Croissant de même premierement Interloqué par arrêt du 11. 7bre. 1670. Mr. de Brehand Raporteur, par lequel Il est ordonné que l'extrait en entier des Reformations faite en la paroisse de Saint paul Evêché de Cornouaille pendant le Siecle de 1400. sera Raport Representé.

Et par autre arrêt du 28. 9bre. 1670. Mr. de Cartes Raporteur, declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Carhaix Escuyer Jan le penpoullou fut marié en premiere nopce avec Damoiselle Janne le Cahegre, en Seconde nopce Il épouza Damoiselle Janne quellenec du premier Mariage Issut yves du penpoullou Escuyer Sieur du dit lieu qui

fut pere de Bertrand du peupoullou lequel fut marié en premiere nopce avec Damoiselle Françoise Morice, et en seconde nopce avec Damoiselle louise de Rochoezre desquels Issut Morice du peupoullou Ecuyer Sieur du dit lieu, et de Kleuraz qui fut marié avec Damoiselle françoise provost, desquels Issut vincent du peupoullou Ecuyer Sieur du d. lieu et de Kleuraz, qui fut marié avec Damoiselle Marie pannereck, desquels sont Issus les dits Mineurs deffendrs.

Damoiselle Marie de peupoullou étoit mariée à Ecuyer Guillaume Etienne en 1553, louis de peupoullou épousa Dlle Marie de lezlay.

De Pensornou

René de pensornou Ecuyer Sieur du dit Lieu Chef de nom et darmes.

Porte à la face Surmontée d'une Merlette le tout de Sable.

declaré noble Issu d'ancienne extraction noble et de qualité decuyer au Rolle des nobles de la juridiction Royalle de lesneven par arrest du 19. Juin 1670. Mr. de larlan Raporteur.

hervé de pensornou eut pour fils Geffroy de pensornou qui vivoit en 1413. et fut pere d'autre hervé de pensornou dont Issut Guillaume de pensornou lequel étoit decedé en 1479, et eut pour fils Tomas de pensornou pere de Jacques de pensornou, duquel et de son Mariage avec Dame Marguerite Callost Sieur et Dame de pensornou, Issut Thomas de pensornou Sr. du d. lieu, qui épousa Damoiselle Marie pagent, Ils étoient Morts en 1566. et eurent pour fils Jan de pensornou qui fut marié avec Damoiselle françoise de Kerradec.

Desquels Issut allain de pensornou Escuyer Sieur dudit lieu lequel en 9bre 1587. épouza Damoiselle Marguerite du parc Dame de Kalguen dont Issut françois de pensornou Escuyer Sr dudit lieu lequel en 9bre 1587. épouza Damoiselle Marguerite du parc Dame de Kalguen dont Issut françois de pensornou qui épouza Damoiselle françoise du Drenay Sieur et Dame de pensornou desquels est Issu ledit René de pensornou deffendr.

Le Gouvernement noble par les partages est etabli sur trois degrés differants au dessus des roues des années 1417. de 14.. et 1543. Joint aux Reformations de 1443, et 1536, et a la monstre Généralle de 1483.

P. de Pensornou *

Jan de pensornou Escuyer Sieur de Trogoff

déclaré noble Issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Morlaix par arrêt du 6 aoust 1670. Mr. de Keshaud Rapporteur

Il prend son attache à Jacques de pensornou lequel de son Mariage avec Damoiselle Marguerite de Callost, de lannidy, eut entr'autres enfans Thomas de pensornou ainé, et Jan de pensornou Sr. de Trogoff, qui épouza Dlle. Marguerite de Kret, dont Issut Jan de pensornou, Sieur du nom, qui épouza Damoiselle françoise du poirier dont Issurent Guyon de pensornou, et Jan de pensornou puiné lequel Guyon ayant fait profession de Relligieux Dominicain, Jan de pensornou son frere Recueillit Collateralement sa Succession.

De Pentréz

Jan de peutrez Escuyer Sr. de Bodennel, Escuyer François et Marc de peutrez Sr. du lestret, et François de peutrez Sieur Freres Juveigneurs

Portent d'or au Greslier d'azur les pendans de Gueulles declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de Quimper Corantin par arrêt du 15 7bre. 1670. Mrs. des Cartes Raporteur

Allain de peutrez Sieur du dit lieu fut marié avec Damoiselle Aliette du Faou fille du vicomte du Faou et eurent pour enfans entre autres Hervé fils aîné Jan qui deceda sans hoirs de Corps, Jan de peutrez qui lui succeda épouza Damoiselle Marie du Rest, Il eut pour fils aîné Glazran peutréz Sieur du dit lieu, et de Rostellec qui épouza Damoiselle Marie de Kergars et de leur Mariage Issut Guy peutrez qui épouza Damoiselle Janne Rivoallen dont Issut Glazran peutrez Sr. de Bodennel qui épouza Damoiselle perinne Kuen, dont Issurent Jan de peutrés fils aîné qui épouza Damoiselle Catherinne hanri. Marc de peutrez Juveigneur Sieur de lestrec qui épouza Damoiselle louise autret et du Mariage du dit Jan de peutrez avec la dite hanry sont Issus les dits Jan François, et Marc peutréz freres deffendeurs; et du Mariage du dit Marc peutrez Juveigneur avec la dite autret sont Issus les dits autres Marc allain, et François peutrés aussi freres.

Pepin

Messire Gabriel pepin Seigr. de Sevigné Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement.

Porte d'azur au Chevron Componé de trois pieces d'argent et de 4. de Gueulles accompagné de trois pommes de pin d'or 2. 1.

declarés noble Issu d'extraction noble et maintenu dans les qualités d'ecuyer et de Chevallier au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de hedé par arrest du 9. 8bre. 1668. Mr. de la Bourdonnaye Rapporteur.

Le dit Messire Gabriel pepin Seigr. de Sevigné deffendt. est fils de Messire René pepin Seigr. du Grotay Conser. en la Cour et President aux Reqtes. du palais a Rennes de son second Mariage en mars 1623. avec Damoiselle Janne Cibonaud Il avoit épouzé en 1618 en premiere nopces Dame helenne de Brehand, le dit Gabriel a pour Soeur Germaines, Damoiselle Marquise pepin, Mariée en Juin 1648, avec Messire Jan nicolas Seigr. de Claye, et de Champgerault Conseiller du Roi en sa Cour de parlement et president aux Reqtes. du palais, Damoiselle Françoise pepin qui a épouzé Messire Jan Glé Chevallier Seigr. de la Bouneraye, le dit René étoit fils ainé de Messire Claude pepin Conseiller en la Cour et presidt. aux Reqtes. du pallais a Rennes, et de Dame Renée de Champagné Seigr. et Dame de Sevigné, Montigny Saint Champ la Garonnaye parthenay, la Boulonnaye etoit pour Soeur Damoiselle Renée pepin qui fut mariée avec René lambert Seigr. de la havardiere, le dit Claude étoit fils de Jullien pepin Sieur des Mottays Commandant en 1584, l'arriereban de l'evéché de Rennes

et les habitans Bourgeois, Gentilshommes de la dite ville pretendües pour la Garde d'icelle de son Mariage avec Dlle Olive Brullon. le quel Jullien avoit pour frere aîné Jan pepin Seigr. de la Grimaudaye, tous deux enfans de nobles Gens Jan pepin aussi Seigr. de la Grimaudaye, et de Damoiselle Michelle le vallois qui vivoit en 1525. Damoiselle Mathurinne pepin fille du dit Jan et de Damoiselle Janne de poutrouault épouza en avril 1558. Jan de la Marre Ecuyer Sieur de la plesse.

Pepin

François pepin Sieur du Bignon, et Messire Servan pepin Chanoine en l'eglise de Saint Malo.

En conséquence de la declaration des dits pepin de vouloir soutenir la qualité par eux prise et de leur desistement d'icelle declarés usurpateurs, et Condamnés chacun en 400.# d'amende au Roi nonobstant qu'à l'égard du dit François pepin il se fut aprés son desistement Retranché aux privileges de sa Charge de Tresorier de France de la quelle il étoit pourvu et possesseur et ordonné que les actes de 1466. et 1471 par les dits pepin produits et dont ils ont declaré ne s'en vouloir servir seront Rayées et Biffées au Greffe par arrêt du 4. Juillet 1670. Monsieur de la Bourdonnaye Raporteur.

Percevaux

Damoiselle Renée Jacob veuve de deffunt Escuyer arthur percevaux sieur de la Guerche Tutrice de Jan, et Robert percevaux enfans de leur Mariage.

Portent dazur a trois Coquilles d'argent 2.1. au Chef de Gueulles Chargé de 4 Macles dor, le pere Toussaint n'en met que trois.

declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Brieuc par arrest du 31. Jer 1669. Mr. le Jacobin Raporteur.

Arthur percevaux Escuyer Sieur de la Guerche mari en Secondes de la dite Renée Jacob fut fils de Marc percevaux Escuyer Sr. de la Guerche, et de Damoiselle Marie leart, le dit Marc est fils ainé de Jan percevaux Escuyer sieur de la Guerche, et de Dlle. Janne le Roux, Gilles percevaux Juveigneur du dit Jan épouza Damoiselle helenne de la Noë, Ils étoient enfans de Jan percevaux Escuyer Seigneur de la Guerche, et de Damoiselle Marie Conen, le dit Jacques fils de Maurice percevaux Escuyer Sieur de la Guerche, et de Damoiselle Jacquette nöuel le dit Maurice étoit fils de Jean percevaux et de Damoiselle Catherine hellion, le quel Jean est employé dans la Reformation de levesché de Saint Brieuc de lan 1535. et étoit fils de Geffroy percevaux Escuyer Sieur de la Guerche qui Comparut a la Montre Généralle des nobles du même Evesché en 1479. ce qui avec le Gouvernement noble par les partages fait letablissement de la preuve.

Du Perenno

Messire françois du perenno Chevallier Sieur de penvern, et de persquen, pour lui et pour Messire Joachim du perenno Sieur de persquen son fils aîné, et Ecuyer françois du perenno son fils puiné et pour Ecuyer louis du perenno Sieur de Suillado, anthoine du perenno Sieur de Bodinen ses frères puinés

Gilles du perenno Ecuyer Sieur de Kdual pour louis et louis du perenno Ecuyer Sieur de Coelvoden, son fils aîné, françois Joseph du perenno Ecuyer Sr. de St. Germain, Lieutenant au Regiment de picardie son puiné.

Portent d'azur à la fleur de lys d'argent, accompagnée de trois poires d'or, deux en Chef, et une en pointe, le pere Toussaint met d'azur à trois poires les pieds en haut leurs feuilles de sinople d'or une fleur de lys de même en abime.

declarés nobles issus d'ancienne Extraction noble, et les dits françois et Joachim du perenno son fils aîné maintenus dans les qualités d'ecuyer et de Chevalier les autres en celle d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de hennebond par arrêt du 11e avril 1669 Mr. de Brehand Rapporteur

Guillaume du perenno sieur penvern employé en la reformation de 1426. épouza Damoiselle Ollive Jouhan dont issut Guillaume de perenno second du nom qui fut marié à Dlle. Jouhanette le Brun Ils eurent pour fils Guillaume du perenno 3e. du nom Ecuyer sieur de perenno qui contracta Mariage en 7bre 1478. avec Damoiselle anne Rouxel fille de henri Rouxel Sieur du Cranu, et de Blanche du Bahuno yvon du perenno frere Juveigneur du dit Guillaume fut marié à louise de Kual.

De Guillaume du perenno, et de la dite Rouxel issut autre Guillaume du perenno 4e. du nom Sieur de penvern qui fut marié à Damoiselle Gillette de loenan, Ils vivoient en 1512, de leur Mariage issut Jan du perenno qui en 1539, donna partage à Damoiselle Guillemette

du perenno sa Sœur Compagne de Jan de Kuel et épouza en Juillet 1541. Damoiselle Louise de loprinc des quels Issut. henri du perenno Ecuyer Sieur du Guilio qui épouza Dame Renée de Courchin savoeurre en 1575. Simonne du perenno Dame de Kmadio étoit Sœur du dit henri de son Mariage avec la dite Couchin, Issurent Jan du perenno Ecuyer Sieur de penvern fils ainé qui épouza Dame Marie pinart, et autre Jan du perenno fils puiné Sr. de Kuel, qui épouza Dame Janne Rolland.

Du Mariage du dit Jan du perenno ainé avec la dite pinart Sieur et Dame de penvern Issut louis du perenno qui épouza D. Catherinne Coupé duquel sont Issus les dits françois du perenno ainé Sieur de penvern, Louis du perenno Sieur de Soilladu son frere juveigneur et anthoine du perenno Sieur de Brodinou son frere puiné, et du Mariage du dit françois du perenno avec Marie Magdelainne des Cartes est Issu le dit Joachim du perenno son fils ainé, et françois du perenno son frere puiné.

Du dit Jan du perenno Juveigneur d'autre Jan, et de son Mariage avec la dite Janne Rolland est Issu le dit Gilles du perenno Sieur de Kuel deffendr. qui en mars 1637. à épouzé Dame Claude de Coeennec dont sont Issus les dits louis du perenno Sieur de Coeledu fils ainé, françois du perenno Sr. de St. Germain Damoiselle Marie du perenno Sœur de Gilles, et fille de Jan du perenno de Kuel épouza en 7bre. 1635. Messire françois de Quifistre Seigr. de Tremoar.

Le Gouvernement est d'assise, les partages sont aviagez ou en Juveigneurie, et Seigneurie de Ramage joints aux Reformations de 1426, et de 1448. avec la Montre Généralle de 1483.

Perrault

Hierome perrault Sieur de Kueru

porwit d'azur a la face d'argent chargée de trois Mollettes d'esperon de Sable accompagnée de trois pommes de pin d'or deux en Chef et une en pointe.

declaré usurpateur de noblesse Condamné en 400ll d'amande au Roi par arrêt du 18 9bre 1670. Mr des Cartes Raporteur

Il ne Raportoit aucune Reformation ni ne prouvoit le Gouvernement avantageux de la famille au dessus des coutumes pour tout fondement de noblesse. Il s'attachoit à un Jan perrault son Trisayeul, pour justifier la qualité duquel Il produisoit une declaration fournie par lui en 1558. au Commissaire Deputé pour le Ban et arriere ban des Terres qu'il possedoit sujettes au Service, et un arrêt du mois d'aout 1577. ou Adelise Sertain qui avoit été sa femme se qualifie veuve d'ecuyer Jan perrault.

Perret

Pierre perret Ecuyer Sieur des Ecollays Senéchal de ploermel, françois perret Sieur de Laignnel son fils unique

Portent d'argent a trois Cœurs de Gueulles deux et un.

Le dit pierre perret est fils de françois perret, et de Damoiselle françoise Abillan, lequel françois étoit fils de Jan perret Ecuyer Sieur du pas aubiche, et de Damoiselle Janne Mauboc, lequel Sieur du pas aubiche obtenu lettres d'anoblissement au mois de mars 1611.

En consequence des dittes lettres bien et duement verifiées

et enregistrés declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de ploermel par arrêt du 6. fev. 1669. Monsieur de la Bourdonnaye Raporteur.

Perret *

Claude de la porte sieur de Khauri Tuteur et Curateur de Claude perret Escuyer de Kjan.

Charles perret Escuyer sieur de Kuelec

Portent de Gueulles a trois quinte feuilles d'argent declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de St Brieuc, par arrêt du 9 may 1670. Mr de la Bourdonnaye Raporteur

Guillaume perret épousa Damoiselle Marguerite le Coloumet dont issurent françois perret sieur de Chastellerie, filz aîné et Jacques perret Escuyer sieur de aportes son puiné qui fut marié à Damoiselle Janne Rolland dont issut nicolas perret Escuyer sieur de Kjan, qui épousa Dlle. Magdelaine de Kfaliou dont issurent Rolland perret sieur de Kjan filz aîné, et Charles perret Escuyer sieur de Kuelec deffendr., lequel Rolland épousa Damoiselle Suzanne de quelen dont est issu le dit Claude perret sieur de Kjan deffendeur.

De Perrien

Messire Charles de perrien Chevallier Sieur dudit Lieu de perrien; vincent de perrien Chevalier Sieur de la Bouexiere son filz aîné.

Ledit vincent demeurant en son Chateau de perien paroisse de ploagat, et vincent hiacinte de perrien son filz aîné

Messire pierre de perrien Chevalier Seigr. de Crenan Grand Echanson de France, Marechal de Camps et armées du Roi, Messire pierre de perrien son filz aîné, et Messire Jaunot du Bueil, filz aîné de son second lit avec Dame anne du Bueil fille de Messire anne du Bueil Chevalier de lordre du Saint esprit.

Messire yves de Kgariou Chevallier Sieur de Kepol, Tuteur de Mre yves de perrien Sieur de Kguezec et Ecuyer Christophle de perien Sieur de troLong.

Messire Mathurin de Klaliou Chevallier Sieur de Rochault Tuteur de Messire Charles de perrien Seigr. de la ville Chevalier

Dame Nicolle de Coëtval veuve de Messire louis de perrien Sieur de Treguraut Tutrice de Messire hierosme de perrien leur filz unique.

Portent d'argent à cinq fusées de Gueulles en Bande.

declarés nobles pour d'ancienne extraction noble, et maintenus dans les qualités d'ecuyer et de Chevalier, le dit Christophle en celle d'ecuyer aux Rolles des nobles des Juridictions Royalles de Saint Brieuc, de Lannyon, et de la Seneschaussée de vannes, par arrêt du 9 fev. 1671. Mr. Raoul Rapporteur.

Allain de perrien Seigr. dudit lieu de perrien de son mariage avec Epiphanne du Chatel eut pour filz Guillaume de perrien qui vivoit en 1454, qui fut Marié à Jeanne de Coetgourden dont Issurent silvestre de perrien et Damoiselle Jeanne de perrien qui fut mariée à Messire Jan du Fresnay Chr. Seigr. de Lezezac et du quenhouet, et eurent partage du dit

Silvestre en 1477, le dit Silvestre épouza en Juin 1468 Dlle helene de quellen, il Commandoit en 1486, dans l'armée du Duc 1500 hommes, et de son dit Mariage Issut françois de perrien qui épouza Damoiselle françoise de Kermars des quels Issurent Silvestre allain et anne de perrien, allain comme puiné fut en 1515 partagé aviage, la dite anne fut mariée a noble Ollivier du Camboult, et le dit Silvestre ainé Seigr. de lozeraule, et de leur mariage Issurent Jan Morice, et pierre de perrien les quels Morice, et pierre, furent pages du Roi en l'an 1553.

Le dit Jan épouza Damoiselle Janne de Saint Gouesnou, des quels Issurent Charles, Morice, pierre, Claude, et Guillaume Guillemette de perrien. le dit Charles ainé épouza en premiere nopces louise de Belle Isle, et de ce premier Mariage Issurent marc, Morice, ou pierre et yves de perrien, et en seconde nopces il epouza glenne de Boutteville, du dit Marc de perrien, et de Dame françoise de Clisson sont Issus les dits Charles et Claude de perrien qui portent le même Seigneurie de perrien.

Le dit Messire Charles Seigr. de perrien épouza en 1621 Dlle anne de Kgroades, et de son Mariage est Issu le dit vincent de perrien son fils ainé marié a Damoiselle louise de lescouet Seigr. et Dame de la Boueziere dont est Sorti le dit vincent hiacinte leur fils ainé.

Et du dit Claude de perrien, et de Dame Marguerite de plendy. descendit Charles perrien qui épouza Damoiselle louise poulain des quels est Sorti le dit Charles sieur de la ville Chevallier et de Cardin.

3. du dit Morice de perrien fils puiné de Charles et de la dite de Belle Isle, et de son Mariage avec Damoiselle anne urvoy, descendit pierre de perrien Seigr. de Crenan Grand Echanson de france, et Marechal de Camp; le quel épouza en premiere nopces Damoiselle Magdelainne du Bueil, dont est Issu pierre de perrien, Marie fille d'honneur de la Reinne, Moricette, et Charlotte, Religieuses, et en Seconde

noyée en 1654, Il épouza Dame anne du Bueil, dont est Issu Jan Sire du Buel et de perrien

4. du dit Morice, ou pierre frère puiné du dit Marc enfans du dit Charles, et de la dite de Belle Isle descendit louis de perrien qui épouza Dame Nicole de Cornval dont est Issu le dit hieronime de perrien Chevalier Seigr. de Tregarantec.

5. Du dit yves aussi frère puiné du dit Marc qui épouza Damoiselle françoise le Chaponnier, est Issu Christophle de perrien, lequel épouza Damoiselle Marthe de Kerarine Sr. et Dame de Kerezoe dont sont Issus les dits yves et Christophle de perrien. Dame Janne de perrien étoit en 1493. femme de haut et puissant Messire Charles de Rohan, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigr. de pontchateau, Compte de Quintin.

Le Gouvernement est d'assise, les anciens partages sont avingé avec l'emploi des Refformations de 1454, et 1513, et des Montres Générales de 1479, 1480, en Equipage d'hommes d'armes en Brigandines, page, lance, un archer, et un Coustilleur en Brigandines.

Du Perier *

Ecuyer Guy du perier sieur de Kuilven, fils aîné de Jan du perier Ecuyer sieur du dit lieu et de Damoiselle Catherine l'archiver, et René du perier son frère.

Noble et discret Messire Eustache du perier sieur de Kuel Recteur de piré pere ayeul et Garde naturel, et noble de Dlle françoise yvonne du perier fille aînée de nicolas du perier Ecuyer sieur de penary Conseiller du Roi et avocat Gal. en la Chambre des Comptes a Nantes.

Portant d'azur à dix Billettes d'or. 4.3.2.1. declarés nobles
Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle
des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Brieuc, et la dite
Françoise Guyonne Maintenüe en la qualité de Dlle. par arrêt
du 26. Juillet 1669. Mr. des Cartes Raporteur.

Le dit Gui duperrier est fils de Jan duperrier, et de Damoiselle
Catherine lachivey et les dits pierre amaury, et René duperrier
sont ses fréres juveigneurs, le dit Jan duperrier leur étoit fils
ainé de Guillaume duperrier, et de Damoiselle Marie luz,
et avoit pour frére puiné Jacques duperrier pere du dit Eustache
Recteur de piré, les dits Guillaume, et Jacques étoient fils
d'autre Jan duperrier et de Damoiselle Françoise de la lande,
le dit Jan étoit fils du premier Mariage de Guillaume du
périer avec Damoiselle Jeanne Marzin, le dit Guillaume
étoit fils de Philipes duperrier, et de Damoiselle Marguerite
du Bois le dit philipes étoit juveigneur de Jan du perrier
tous deux enfans de hervé duperrier, le quel étoit fils d'ollivier
du perrier Cadet de pierre du perrier enfans de Juhel du perrier,
et de Dlle. houise de que len.

Du Perrier *

Messire allain du perrier Chevallier Sieur de Coetgouron
du Mené & a Messire Marc du perrier, René Claude,
et Charlotte du perrier ses fréres et soeurs puinés.
Messire François du perrier Sr. du Boisgarin, Maurice
du perrier Sr. de Saint Gilles, et Marc Tristan du perrier
Chevalier de Malte.

Portant d'azur à dix Billettes d'or 4.3.2.1 declarés
nobles Issus d'ancienne extraction noble, les dittes

filles maintenües dans la qualité de Damoiselle, les dits Males en celle d'ecuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Carhaix par arrêt du 8 Jer. 1671. Mr. de leviat Raporteur.

Le dit Allain du perrier est fils aîné de Messire Claude du perrier et de Dame Renée, françoise de Kloch et a pour frere et Soeur puinés Marc et René, Claude, et Charlotte du perrier le dit Claude étoit fils aîné de Messire Marc du perrier et de Dame Janne du perrier, et avoit pour frere et Soeur puinés françoise Maurille Tristan, et Ollivier du perrier.

Le dit Marc étoit fils aîné de Messire Claude du perrier, et de Dame anne le Borgne, le dit Claude étoit fils aîné d'autre Claude du perrier, de son Mariage avec Dame Janne de la tour, le dit Claude étoit Issu de Messire Jan du perrier et de Dame anne de Krigent le dit Jan étoit fils aîné de Messire pierre du perrier, et de Dame Gillette de Kgrist, le dit pierre étoit fils aîné de Messire Ollivier du perrier, de son Mariage avec Dame Margelie de Kuelech, le dit Ollivier étoit fils de Mre pierre du perrier et de Dame Isabeau du Menë, le dit pierre étoit fils aîné de Messire Juhel du perrier et de Dame hawise de queleu, le dit Juhel étoit fils puiné de Messire Guillaume du perrier de son Mariage avec Dame anne de Coetcouru, le dit Guillaume étoit fils de Messire allain du perrier et de Dame Tiephainne de Bouvé.

Du Perrier

Pierre du Perrier Ecuyer Sieur du perrier ...., et amauri du perrier Ecuyer Sieur de Kyorlbau Porte d'azur à dix Billettes d'or 4.3.2.1. declarés nobles.

Issus d'ancienne extraction noble, et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de St Brieuc par arrêt du 21. Xbre 1671. Mr de la Bourdonnaye Raporteur.

Ils sont freres puinés de Guy du perrier Sieur de Kuilven tous enfans de Jan du perrier Sieur de Kuilven, et de Damoiselle Catherinne Larchiver, le dit Gui maintenu par arrêt de la Chambre du 28. Juin 1669. cy dessus.

Perrin

Pierre perrin Ecuyer Sieur de la Courbe Jolliere

Porte d'argent au lion Rampant de sable, armé, lampassé de Gueulles. declaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Nantes par arrêt du 15e avril 1669. Mr huart Raporteur.

Dartur perrien Ecuyer Sieur de la Courbe Jolliere, employé dans la Refformation de 1513. Issut Jan perrin premier du nom, Ecuyer Sieur de la Courbe Jolliere qui vivoit en 1527, duquel, et de son Mariage avec Damoiselle Jacquette de la Mermande Issurent Ecuyer Jan perrin deuxieme du nom aîné qui deceda sans hoirs de Corps, Ecuyer René perrin de la viounariere qui devint aîné par la mort du dit Jan, Il épouza en avril 1562. Damoiselle Janne Maillard. de ce Mariage Issurent pierre perrin, Ecuyer Sieur de la Courbe Jolliere, et de viounniere leur fils aîné, et damoiselle Judich perrin Mariée avec Ecuyer helie de la Barre Sieur du d. lieu de la Barre, le dit pierre perrin épouza en Jer 1594, Dlle Esther Menard duquel Mariage Issut autre pierre perrin

Escuyer Sieur de la Courbejolliere et de la rivaudiere second du nom qui en premiere nopce epouza Damoiselle francoise de longue et en second Mariage en avril 1640, Damoiselle francoise Garreau de la Maison de lespine, duquel second Mariage est yssu le dit Escuyer pierre perrier 3e du nom deffendeur Seigr de la Courbe Jolliere, lequel a epouzé en premiere nopce Damoiselle anne Bertrand, et en second Mariage Damoiselle Marguerite le Roux.

Le Gouvernement noble étably au desir de la Coutume par un partage noble au dessus de 100 ans de lan 1562, avec la Refformation de 1513. et la Montre Generalle de 1475.

De Perouze

Messire Bertrand de perouze Chevallier Sieur du dit Lieu et de Bonnais, fils ainé d'autre Messire Bertrand de perouze Chevallier Seigr des d. lieux, son pere. et Messire René de perouze Cher Sr de Bonnais Lieutenant Colonel du Regiment de lavigne son oncle.

Portent Coupé dazur, et dargent, lazur chargé d'un lion dargent armé lampassé de Gueulle, largent chargé d'un Croissant de Gueulles. declarés nobles yssus d'ancienne extraction noble, le dit René Maintenu dans les qualités decuyer et de Chevalier, le dit Bertrand en celle decuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de Rennes par arrest du 20 mars 1671 Mr Salion Rapporteur.

Messire Bertrand de perouze Chevalier Sieur du dit lieu et de Bonnais deffendeur a epouzé en fer 1661, Dlle Renée Castelan

Dame de la Geraudrie, Il est fils de Messire Bertrand de perouze Sieur du dit lieu, de son Mariage en avril 1642 avec Damoiselle anne de Bodeau, le dit Bertrand étoit fils aîné de Messire Caesar de perouze Seigr. dudit lieu de son Mariage en 9bre 1614 avec Dame Marguerite Gault, Il epouza en seconde nopce en 9bre 1636 Damoiselle Suzanne Grimault de la Maison de proé Il avoit pour puiné le dit René de perouze Sieur de Bouvais.

Le dit Caesar étoit fils de Messire Jan de perouze 3e. du nom Chevalier de l'ordre du Roi Seigr. de perouze et de Dame Janne le hel de Bouvais, et avoit pour frere aîné Jan de perouze Sieur du dit lieu grannetier de la Reine de navarre qui en avril 1609 avoit épouzé anne Gouyon Dame Dortoir, le dit Jan 3e. du nom étoit fils de Messire Guillaume Cador de perouze Cher. Seigr. de perouse et de Dame Marguerite de pouel, et avoit pour frere Ecuyer Robert de perouze Seigr. de la Roche Marié a Dame Catherine de la haye favoure en 1550, le dit Guillaume vivoit en 1483 et étoit fils aîné de Jan Cador, second du nom Seigr. de perouze et de Dame Guyonne Macé de la Maison de la Chenaye, le dit Jan étoit fils d'autre Jan Cador premier du nom Cher. Seigneur de perouze qui vivoit en 1497.

Persays

Jan persays Sieur de a... avoit pris pour armes d'or a la Croix de Gueulles Cantonnée aulnettes d'azur declaré usurpateur de noblesse et comme tel Condamné en 400ll d'amende au Roi; et en conséquence de la

declaration par lui faite de ne se servir des 4 actes par lui produits Condamné en outre 400ll d'amende au Roi, sans comprendre les 100ll où il a été condamné pour ne s'être voullu servir de l'extrait de Baptême du 4 mai 1520, et ordonne que les dites pieces seront lacerées en l'audiance publique de la dite Chambre par arrêt du 11e Juillet 1670. Mr le Jacobin Raporteur.

Peschart

Messire Jan peschart Sieur du Tertre pourchassays, pour lui et pour françois peschart Ecuyer sieur de la ville Rolland son fils aîné

Portent de Gueulles a la Bande d'or chargée de 4 Roses d'azur acostée de 4 Ducs ou Chahuant d'argent deux de chaque Costé, declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de ploermel par arrêt du 3. Xbre 1668 Mr le ferre Raporteur

Jan peschart pere du dit françois peschart de son Mariage en fer 1643. avec Damoiselle Renée Godart de villiers est Issu de Ecuyer Gilles peschart Sieur de la pourchassays et de Dlle Janne fournier qui Contracterent Mariage en avril 1613, Il épouza en seconde nopces Damoiselle Janne du Cambout Dame de Redamel auparavant veuve de Gilles de Carheil sieur de Kmorault le 2. Xbre 1628. le dit Gilles étoit fils de Claude peschart frere Juveigneur de Jan peschart sieur de la Botheloray qui lui donna partage en 1583. Il épouza Briande Guillemot et eut pour pere françois peschart, mari en premieres nopces de Guillemette de la Roie, et en seconde Guillemette de Belouan, le dit françois fut sieur du Boisauvayer, et étoit Issu

de Jan peschart, et de Damoiselle Jacquette Jubier Sieur et Dame de la Botelerays, le dit Jan peschart étoit fils de François peschart, qui avoit épouzé Guyonne de Tromeur Dame de la Botelerays, le dit Jan étoit puiné de Jan peschart et de Dlle perrine Guillou sa femme qui étoient decedés en 1492.
Renée peschart fille de Jan peschart Ecuyer Sieur de la Botelerays étoit Mariée en 1638. à Messire René de tournemine Baron de Campzillon.

Le Gouvernement noble par les partages est Joint dans la preuve à la Reformation de 1427.

Peschart *

Messire Joseph peschart Chevalier Sieur Baron de Beaumanoir
Messire Gabriel peschart Sr. Baron de Bossac, Chevallier de l'ordre du Montcarmel, et de Saint lazare
Messire Louis huchet Sieur de la villechauve Tuteur de Messire Marc peschard Cheff de nom et d'armes Sr. de la durantay &
Jullien peschard Ecuyer Sieur de la Botelerays
Portent de Gueulles a la Bande d'or Chargée de 4. Roses d'azur accostée de 4. Ducs Couronnés d'argent.
declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, et les dits Joseph, et Gabriel peschart Maintenus dans les qualités de ecuyer et de Chevalier, les autres en celle de ecuyer, les autres en celle de ecuyer aux Rolles des nobles de la Senechaussée de Rennes et de la Juridiction Royalle de ploermel, par arrêt du 10 avril 1669. Mr. Barrin Raporteur.
Messire Joseph peschart Chevalier Sr. Baron de Baumanoir est fils unique de Messire Jan Baptiste peschart Baron de Baumanoir Conseiller, et Garde Sceau de la Cour de parlement

de Rennes, et de Dame Charlotte Martin dela Morandays;
le dit Jan Baptiste étoit fils puiné du premier Mariage de
Messire françois peschart Chevalier Baron de Beaumanoir,
et de Bossac, Gentilhomme dela Chambre du Roi, avec Dame
Renée de Vauvoulours, et avoit pour frere ainé Messire Jan
peschart Baron de Beaumanoir, Conseiller au parlement de Rennes
qui deceda sans enfans; Ils étoient tous deux Issus de noble Ecuyer
louis peschart Sr. de Bienassis et de Damoiselle Jeanne de
Castellan, le dit louis étoit fils puiné de Ecuyer Jan peschart
et de Damoiselle Jacquette Jubier, le dit Jan étoit fils de
françois peschart puiné dela Maison dela Chohanniere
de son premier Mariage avec Damoiselle Guyonne de Tromeur
le dit françois étoit fils de Jan peschart, et de Damoiselle
perinne Guillou Sr. et Dame dela Chohanniere

2. Messire Gabriel peschart Chevalier Sr. Baron de Bossac
est fils de Messire françois peschart Chevalier Sieur
de Bienassis de son Mariage avec Dame Georgine
Tillon, le dit françois étoit Issu de Messire louis peschart
et de Dame Jeanne de Castelan; le dit louis fils de Jan peschart
et de Dame Jacquette Jubier; le dit Jan fils de françois peschart
et de Damoiselle perinne Guillou, le dit Jan fils d'autre
Messire Jan peschart, et de Damoiselle perinne de Saint Lory,
le dit Jan fils de Jacques peschart, et de Damoiselle Guillette
de peillac.

3. Marc peschart est fils puiné de Messire paul peschart
Sieur dela durantays, de son Mariage avec Dame Magdelaine
de Begasson et est frere puiné de Gilles peschart Sieur dela
durantays marie en survivant de Dame louise dela Garde;
le dit paul étoit Issu de Ecuyer louis peschart et de Damoiselle
françoise du Rochier Sr. et dame de Mellouet, le d. louis
fils second de Ecuyer Jan peschart Sr. dela Bouttelerais
et de Damoiselle Guillette de lourmes.

4. Jullien peschart Sr. de lourmes est fils puiné de louis peschart
Ecuyer Sr. du Mellouet frere puiné de paul peschart Sr. dela durantais

Pestipon

Pierre pestipon Escuyer Sieur de Kmarien, pour lui et pour Escuyer Gilles pestipon sieur de Kgoff son frere.

porroit dor a une aigle de sable à deux Testes

premierement interloqué par arrêt du 6 Juin 1669 Mr. le Jacobin Rapr qui ordonne qu'à la diligence de Mr. le Pr Gal du Roi il sera levé extrait de la Reformation des personnes nobles de la paroisse de plouredat Evesché de vannes de l'année 1513. et autres des années suivantes, pour savoir s'il y a quelqu'un du nom de pestipon y employé, et qui étoit lors possesseur de la Terre de Kmarec, de la dite paroisse. et par autre arrêt du 12 Jer. 1671, Mr. le Fevre Raporteur declarés usurpateurs de noblesse et Condamnés chacun en 400tt damande au Roi.

Pour satisfaire au dit arret Interlocutoire, ils avoient Retiré un extrait de la Ressormation de 1513. de la paroisse de plourdu, par le quel il resultoit qu'un pestipon étoit homme partable, et par conséquent les partages de 1556 et 1559 qui faisoient le fondement de toute leur preuve etoient des actes Collusoires.

De Pestivien *

françois de pestivien écuyer sieur de pestivien

Porte vairé d'argent et de sable declaré noble issu de extraction noble et de qualité decuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Carhaix. par arrêt du 29 juillet 1669 Mr. Ardbo Raoul Raporteur

françois de pestivien est fils unique decuyer Guillaume

depestivien et de Dame Janne de Kgariou, le dit Guillaume étoit fils aîné de Ecuyer yves depestivien et de Dame Françoise Mahé, le dit yves étoit fils de Ecuyer louis de pestivien et de Dame Françoise hervé. le dit louis eut pour pere Ecuyer Charles depestivien, et pour ayeul Charles de pestivien Juveigneur de la Maison de Teuhon.

Le Petit

Jan le petit Ecuyer sieur du Boisfouchart, pour lui et pour François le petit Ecuyer sieur de launay son frere puiné.

René le petit Ecuyer sieur de la Garanne.

Portent de sable à la Bande d'argent chargé d'un lion de gueulles armé et lampassé d'or. declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité de Ecuyer au Rolle des nobles de la senéchaussée demeurant par arrest du 24. 9bre 1668. Mr. de Brehand Rapporteur

Jan et François le petit sont issus de Guillaume le petit et de Dlle. Renée du Boishamon. le dit Guillaume étoit fils du Mariage de Jan le petit avec Damoiselle Renée Mellet et avoit pour frere Jacques petit tous deux enfans de Guillaume petit, et de Charlotte dupouceau qui étoit issu de Jan le petit et de Jacquette Caillart le dit Jan étoit fils de Ponnet le petit, et de Marguerite du bois farouges.

Prigent le petit Chef de nom et d'armes de la famille décendu de l'aîné des ancestres des deffendeurs à Communiqué aux Commissaires pour la Reformation de la noblesse en la province d'anjou, Touraine et Mainne, les Titres justificatifs de leur qualité.

Ledit Jan le petit Escuyer Sieur du Bois Souchart épouza en 7bre 1663. Damoiselle Claude Toublancq, Damoiselle Janne le petit fille de noble homme Jan le petit Seigr du Bois Souchart épouza noble homme Jan Feillard Seigr de langle le 21e Juillet 1542. Janne le petit étoit Mariée à Connet le Cousier en 1511.

R. René le petit Sieur de la Garanne est Issu de Bonaventure le petit de Damoiselle peronnelle verdegue Sieur et Dame de la Guillettiere qui contracterent Mariage en 1605 ledit Bonaventure Issut de Jan le petit, et de Damoiselle Renée Meslet Sortis originairement de la province d'anjou, Damoiselle Charlotte le petit Mariée à Escuyer René le peltier Sieur de la Ramée fille du dit Bonaventure et de peronnelle verdigué, Dlle Claude le petit autre fille Mariée à Escuyer pierre le lievre Sieur de la Duché, hanriette le petit 3e fille, femme de escuyer Jan Blanchart Sr de Brie.

Petiteau

Pierre petiteau Sieur de Cleré Conseiller du Roi, et auditeur de ses Comptes en Bretagne.

Porte d'argent au Chevron de Gueulles accompagné en Chef de deux Etoilles de Même en pointe, d'une aigle de Sable armée, membrée et Becquée de Gueulle declaré noble et de qualité de escuyer au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de nantes en conséquence de l'arrêt du Conseil du 9 Jer 1669 par arrêt du 19 aoust 1669. Mr de Brehand Raporteur et Faisant droit sur les Conclusions du pr Gal du Roi ordonne que Coppie dudit arrêt du Conseil sera représenté lors de la

Tenüe des Etats de cette province, et autre Copie d'jcelle envoyer à leurs Députés en Cour pour en représenter les Conséqces à Sa Majesté.

Petiteau

Pierre petiteau Ecuyer Sieur du Chesne, Jnct d'ecuyer pierre petiteau Sr du Cleré Conseiller du Roi, et auditeur de ses Comptes en Bretagne, et de Dame anne vyau. declaré noble jssu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de nantes en conséqce de l'arrêt du Conseil du 9 Jer 1669. et du precedent arrêt de la dite Chambre du 19 aoüt 1669. qui maintenu le pere du dit deffendr en la qualité d'ecuyer et faisant droit sur les Conclusions du pr Gal du Roi ordonne que copie du dit arrêt du Conseil sera représenté lors de la Tenüe des Etats de cette province et autre Copie d'jcelui envoyée à leurs Députés en Cour pour en représenter les Conséquences à Sa Majesté, par arrêt du 26 aoüt 1669. Mr de Arbaud Raporteur.

Pezron

herve pezron Ecuyer Sieur de Lesvennel Capitaine au Regiment de la Marinne, et françois pezron Ecuyer Sieur de Mescouez.

Porte de Gueulles au lion d'or, ayant une Macle de Gueulle sur l'epaulle.

declaré noble Issu dextraction noble et dequalité decuyer aux Rolles des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Renan, et de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 9e. août 1670 Mr. de larlan Raporteur.

hervé pezron Sieur de lescouvel est fils ainé decuyer Jan pezron et de Damoiselle Guillemette Eouronce, le dit Jan étoit Issu du Mariage de hervé pezron avec Dame Marguerite Simon, ledit hervé étoit fils prigent pezron, et de Damoiselle Isabelle Kruazec, le dit prigent étoit Issu de hervé pezron de son Mariage avec Dame louise de Kgadiou, le dit hervé étoit fils de henry pezron, et Dlle. aliette Sneuff. le dit henri étoit fils d'autre henry pezeron et de Dame Marguerite de Maugeron.

E. François pezron Sieur du Mescouet est fils de Christophle pezron Ecuyer Sr. de Karel, qui étoit fils puiné de prigent pezron et Isabelle de Kruazec.

Pezron ✱

Noble & discret Messire Gabriel pezron, Sieur de Karet, et Ecuyer Jan pezron son fils

Portent de Gueulles au lion dor ayant une Macle de Gueulles sur lepaulle. declarés nobles Issus dextraction noble et de qualité decuyer au Role des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Renan par arrêt du 24. 8bre. 1670. Mr. de larlan Raporteur.

Ledit Messire Gabriel pezron Sieur de Karet est pere dudit Ecuyer Jan pezron, de son Mariage avec Damoiselle Janne Lauguel, Il est fils de Christophle pezron, et de Dame Margtte. de Brieuc dont les ainés ont été maintenus en la qualité decuyer par le Susdit arrêt du 9e. août 1670. en la personne de hervé

pezron Ecuyer Sieur de Lesmuel, et autres.

Phelippes

Bertrand phelippes Ecuyer Sieur des Ares, tant pour lui que pour abraham phelippes Ecuyer Sieur des Brieres son pere.

Portent d'argent à une face de Gueulle surmontée d'une tête de Lion arrachée aussi de Gueulle declarés nobles, issus de extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes par arrêt du 19 8bre 1668.

Attaché aux Lettres d'anoblissement du 11 7bre 1597. accordées a Louis phelipes Sieur de la Chenaye par le Roi henri 4 d'heureuse Memoire et l'arrêt rendu en la Cour des aides de normandie en 1625. portant verification des susdittes lettres.

Ledit Louis phelippes annobli étoit fils de Roger phelippes et de Dlle. anne le Roi. Il fut Marié le 24 fer. 1582 à Dlle. Marie Billart, il eut pour fils abraham phelipe Sieur des Brieres dont est issu le dit Bertrand phelippe des Ares.

Phelipot

Jan phelipot Ecuyer Sieur de la Carperays Conseiller du Roi Juge prevôt honoraire de Rennes, et Gilles phelipot Sieur de Champaux son frere.

Portent d'azur au Chevron d'or, accompagné de trois pointes

de dard d'argent 2. 1.
en conseq.ce de l'acquit de la Somme de 1000.ll payée au Receveur Gal de Sa Majesté les 1er jr. decl. declarés nobles et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de Rennes par arrest du 14 fev. 1669. Mr de Brehand Raporteur, on ne voit point la datte des Lettres d'annoblissement dans le dit arrest, Il suffit que l'acquit de la Somme de 1000.ll fait connoitre qu'elle sont depuis 1610.

Le Picart

Dame anne Jegou veuve de Messire Jan Baptiste picart Sieur des Tronchais, Mere et Tutrice d'escuyers Christophles, Gilles, Melchior et François le picart, et françoise le picart leurs enfans Damoiselle Simonne le picart fille aînée d'escuyer pierre le picart vivant Sieur de polan.

Portent d'argent au Lion de Sable accompagné de trois Merlettes sans pieds ni Bec 2. 1. aussi de Sable declarés nobles issus d'ancienne extraction noble la dite françoise maintenue dans la dite qualité de Damoiselle, les d. Malles mis d'escuyers au Rolle des nobles de la Seneschaussée de Rennes par arrest du 5 fev. 1669. Mr le febvre Raporteur.

Les dits Mineurs sont enfans du dit Messire Jan Baptiste picart et de la dite Dame Jegou Sr et Dame de la Tronchays le d. Jan Baptiste étoit fils aîné de Messire Claude le picart Seigr. de la fosse d'ary, et des Tronchais et de Dame Marguerite Bude s le dit Claude étoit fils aîné de Messire allain le picart et de Dame Janne de Kanguen Sr et Dame des dits lieux, le dit allain étoit fils aîné d'escuyer Thebault le picart Sr de la fosse dary et de Damoiselle Catherinne poullain, le dit Thebault étoit fils aîné de Guillaume le picart le d. Guillaume fils aîné d'escuyer Mathurin le picart Sr de la fosse d'ary, et des portes, le dit Mathurin le picart fils aîné de Jan le picart fils d'autre Jan le picart.

Le Picart

Gregoire le picart sieur delavieille ville avoit pris de Gueulles a trois Croizilles do(r)es en face. declaré usurpateur denoblesse Condamné en 400ll damande au Roi, par arrêt du 7e 9bre 1670. Mr. delangle Raporteur.

Il établissoit la preuve delanoblesse sur la Refformation de 1535. et sur un partage de 1545. à légard dela pre. elle étoit conceue en des Termes ambigus, qui ne decidoient pas entierement dela qualité. et quant au susdit partage il étoit suspect et faux, et pourtant le seul qu'il eut produit ayant si peu de Titres qu'il fut obligé pour Justifier du degré de filiation dy(eux) son pere à françois, deproduire un Contract de ferme de 1584.

Picaud

Messire louis picaud sieur de Morfouace, autre Louis picaud son fils ainé, Ecuyer Jacques et Joseph picaud, ses puinés

Messire Guillaume picaud Sr. delavilleguery

Claude picaud Ecuyer sieur duvertin, et louis picaud Ecuyer sieur du Gue, son pere.

Messire pierre picaud sieur Chatelain de Quehou pour lui et Messire pierre picaud sieur de Mougant son fils ainé

Jan picaud Sr. duparc, et René picaud Sr. duparc René picaud Ecuyer Sr. de Saint Gouesnou, Jan picaud Sr. dela Morinais pierre picaud Ecuyer sieur delavilleboune, pour lui et pour Charles picaud Ecuyer sieur de Tregadou, et pour Jullien, Ollivier, et Jan picaud.

Portent d'argent frette de Gueulles de Six pieces au Chef denous

Chargé de trois Tresflés d'or. déclarés nobles, gens d'ancienne extraction noble, et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles des Juridictions Royalles de Ploërmel et de Rais, et de la Sénéchaussée de Rennes, par arrest du 12 9bre 1668. Mr. le feuvre Rapporteur
Jacques picaud qualifié d'ecuyer Sieur de Morfouace vivoit en 1485 il fut marié avec perinne de la Riviere, il eut pour fils Rolland picaud qui en 1493. Contracta Mariage avec Guille de Brehaud dont sortit Jan picaud qui partagea ses puinés à viage en 1517 et epouza françoise Berard de laquelle sortit Jacques picaud qui en 1542 rendit aveu au Roi, de sa Terre de Morfouace, et epouza ollive Ruaud, dont sortit Robert picaud Ecuyer Sieur de Morfouace qui fut marié à Damoiselle Janne Boterel, dont sortit Jacques picaud Ecuyer Sr. de Morfouace qui en 1620, fut marié avec Damoiselle louise delangle, duquel Mariage sont sortis le dit louis picaud Sr. de Morfouace deffendeur et ses dits puinés, il a épouzé Damoiselle louise Gabart de la Maillardiére.
2. Claude picaud Ecuyer Sieur du vertin est fils de louis picaud sieur du gra qui étoit puiné de Robert picaud de son second mariage avec Janne Bollerel.
3. de Jan picaud le jeune sortit Jacques picaud premier du nom qui avoit pour frere aîné Rolland picaud Sieur de Morfouace. lequel Rolland eut pour fils aîné Jan picaud, et aprés son decés Jan picaud le jeune, second Cadet du dit Rolland fut partagé en 1567.
Jullien picaud épouza Damoiselle françoise avril ils sont qualifiés sieur et dame de Morgant ils étoient decedés en 1573, Jan picaud leur fils qualifié de noble homme Sr. de Morgant Conseiller du Roi, Secretaire et auditeur des Comptes, épouza Dlle. françoise de la Chapelle en mai 1581.
4. Jan picaud Sieur du parc, et René picaud Sieur de la Chancelerie sont enfans de pierre picaud et de Damoiselle anne duverger lequel étoit fils de Jan picaud et de Dlle. françoise de la Chapelle, qui avoit pour aîné louis picaud Sieur de quehéon.

5 René Picaud Sieur de Saint Gouesnou, est Issu de Mathurin picaud qui étoit fils de René picaud, et de Dlle Marguerite Daen, le quel étoit puiné de deffunt Jan picaud Sieur de queheon et de françoise de la Chapelle. Marguerite picaud épouza Ecuyer Jan de la Mée.

6 Jan picaud Ecuyer Sr de la Morinaye est Issu de René picaud Sieur de la Touche Boismarqueo, et de Dame Catherine Dollier, Il prend son attache à Jan picaud le Jeune duquel et de françoise Bernard Issut Jacques picaud qui épouza Gillette du Boismarqueo dont Issut autre Jacques picaud qui fut marié à Damoiselle henriette Gaut, dont Issurent René Picaud Sieur de la Touche Boismarqueo qui en 1641. a épouzé Dlle Catherine Dollier, Charles picaud Sieur de la pommeraye qui en mars 1645. a épouzé Damoiselle Suzanne Raimon Dame de la villeneuve, Marguerite picaud qui épouza en 1649 Ecuyer Gregoire floret. du dit René picaud et de la dite Dollier est Issu Jan picaud Ecuyer Sieur de la Morinaye qui en mars 1659. a épouzé Damoiselle Marguerite des vaux

7. pierre picaud Ecuyer Sieur de la villebonne est Issu de Jan picaud qui fils étoit de Jacques picaud Issu de louis picaud, et Damoiselle Daniette higuen, le dit louis puiné de Jacques picaud Sieur du Boismarqueo.

Jan picaud Ecuyer Sieur de Tregadou fils de Jacques picaud et de valance Riviere épouza en 1638. Damoiselle Charlotte Gestin. Damoiselle Suzanne picaud étoit en 1635. mariée à Ecuyer Mathieu boupar et Dame Dollinet

La preuve est non seullement fondée sur toutes les anciennes Refformations qui se sont faites dans la province mais encore sur le Gouvernement noble par les partages établis sur tous les anciens degrés par partages à viage qui prouve une ancienne noblesse d'Assise.

Depuis sur la Requête présentée par Messire Pierre picaud Sieur Chatelain de queheon, et nouveaux actes par lui Recouvrés. Il fut Maintenu dans la qualité

de Chevallier, par arrêt du 7. Mars 1671. Mr. des Cartes Raporteur

Et par autre arrêt du 26. 9bre 1670. Mr. le Fevre Raporteur sur la Requête présentée par Louis picaud Sieur de Morfouace et autre Louis picaud son fils aîné, enconséquence de Titres nouvellement Recouverts, Ils furent pareillement Maintenus dans la dite qualité de Chevallier

Picaud

Ecuyer Jan picaud Sieur de la pommeraye, hanri, et pierre picaud ses freres puinés

Portent d'argent frétté de Gueulles au Chef de même chargé de trois Trefflés d'or.

declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 11e. Mars 1671. Mr. Salion Raporteur

Les dits deffandeurs sont enfans d'ecuyer Charles picaud Sr. de la pommeraye, et de Dame Suzanne Raimond, le dit Charles étoit frere puiné de Messire René picaud Sr. de la Touche enfans de Messire Jacques picaud et de Dame henrie Gaud, Sieur et Dame de la Morinnaye, dont sont Issus aînés, les Sieurs de Morfouace et de quéheon Maintenües par arrêt de la Chambre du 26 9bre 1670 cy dessus

Piedelou *

Jan piedelou Escuyer sieur du Rocher, Gilles piedelou Escuyer sieur de la Garenne son frere puiné.

Portent d'or à trois pieds de loup de Sable 2.1. declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de hedé par arrest du 2 d'aoust 1669. M.r de Langle Raporteur.

Les dits deffendeurs sont enfans d'escuyer Thomas piedelou sieur de Launay, et de Damoiselle Janne de Saxe, le dit Thomas étoit fils du Mariage de Gilles piedelou Escuyer sieur de Groumelet et de Damoiselle Charlotte Uvroi, le dit Gilles étoit fils d'escuyer Charles piedelou S.r de Groumelet et de Damoiselle Roberde le Geloux, le dit Charles étoit fils d'escuyer François piedelou sieur de Lafsichere de son Mariage avec Damoiselle Anne Leverque fille de la Maison de Lafsichere de Boutharouart, le dit François étoit fils d'escuyer Guillaume piedelou sieur de Lafsichaire et de Damoiselle Raoullette sa femme, le dit Guillaume étoit fils de Macé piedelou et le dit Macé issu du Mariage de Geffroy piedelou S.r de Lafsichere, et de Damoiselle Isabeau d'angoulvant.

Piel

Jan piel Escuyer sieur de Lousserayere, pierre piel Escuyer sieur du fresne l'un de ses puinés

Guillaume piel Escuyer sieur de la vigne, pierre piel Escuyer sieur du fresne fils du d. Mariage d'escuyer Jan piel et de D.elle

Michelle primaguier et de Damoiselle anne piel Dame de la Maisonneuve.

Portent d'argent à Laigle esployé de Sable à deux Têtes armées et lampassées de Gueulles declaré nobles Issus d'extraction noble, la dite anne Maintenüe dans la qualité de Damoiselle, les dits Males en celle d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 15 mai 1669. Mr. Salion Raporteur.

Le dit sieur de Loussayere deffendeur est fils aîné d'ecuyer Jan piel et de Damoiselle heleine Mellet sieur et Dame du fresne, et de Beuazé qui contracterent Mariage en 1608. le dit Jan étoit fils de pierre piel et de Dame Catherinne de Channé Sieur et dame de la fouchais du fresne de leur Mariage en Juin 1576. le dit pierre étoit fils puiné d'ecuyer Jan piel, et de Dame perinne du fresne, et frere Juveigneur d'ecuyer pierre piel Seigr. des dits lieux, et d'autre Jan piel premier puiné, le dit Jan sieur de la Chucheville étoit fils aîné d'ecuyer Guillaume piel et de Dame Guillemette de la Touaye, qui vivoient en 1481, et étoit frere aîné de Damoiselle Julienne piel Dame de la Chataigneraie, Issüe du dit Guillaume piel et de Dame Roberde de fontenieu sa seconde femme Seigr. et Dame de Chucheville

Et Guillaume piel Ecuyer sieur de la vigne, Dame anne piel Dame de la Maisonneuve sont puinés d'ecuyer Jan piel sieur de Loussaiere Issu d'ecuyer Jan piel sieur du fresne, et de Damoiselle heleine Mellet, le dit pierre étoit Issu du dernier Mariage du dit Jan piel sieur du fresne avec Dlle. Michelle primaguier.

La preuve du Gouvernement noble par les partages établie sur deux partages avantageux au dessus de 100 ans sur deux degrés differents des années 1506, et 1528. avec la Refformation de 1427. par emploi.

Pigeault

Jean pigeault Ecuyer Sieur dela Mellatiere

Porte dazur à la Croix ancrée et Givrée dargent déclaré noble par dextraction noble et dequalité decuyer au Rolle des nobles dela Senéchaussée de Rennes par arrêt du 23. juillet 1670. Mr. Salion Rapporteur.

Jan pigeault Ecuyer Sieur dela Mellatiere deffend.t est fils ainé de Ecuyer Christophle pigeault, et de Dame louise le Maczon, et a epousé Damoiselle Gillonne de Kuerien; le d. Christophle étoit fils decuyer Jan pigeault Sieur dela Mellatiere de son Mariage en 1588. avec Damoiselle Guillemette de Bregel fille de noble Gens Charles de Bregel, et de Damoiselle perinne Martin, le dit Jan étoit fils decuyer Raoul pigeault, et de Damoiselle denys delary, le dit Jan étoit fils de pierre pigeault et de Dame louise dela Pouchays qui vivoient en 1513.

La preuve est etablie sur deux partages avantageux sur un même degré au dessus des noaux avec la Reformation de 1513.

Dela Piguelais

Dame Janne Marie dela piguelais veuve de Messire Toussaint de ruë tant en son nom que pour Dame Janne Crampon, Mere et Tutrice de François, Toussaint dela piguelais Pierre, hiacinthe, et autres ses enfans Mineurs

de Son Mariage avec Messire Cesar Julles anthoine dela piguelais Sieur du Chesnay, et pour Messire pierre delapiguelais Sieur de Malechat Chevalier.

Portent d'argent à lepervier au naturel, sur lecot arraché de Gueulle declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, la dite Dame Maintenue, dans la qualité de Damoiselle, le dit françois, toussaint en celle decuyer, et de Chevallier, les autres Males en celle decuyer au Rolle des nobles dela Jurisdiction Royalle de hedé, par arret du 4 Juin 1669. Mr Barin Raporteur.

La dite Dame Janne Marie dela piguelais est fille unique et seulle heritiere de Messire Louis dela piguelais Chevalier vicomte du Chesnay piguelays, de son Mariage en fev. 1638 avec Damoiselle Maydelainne Gouyon Dame de Launay; le dit Louis étoit fils ainé de Messire Gui delapiguelays Chevallier vicomte du dit lieu et de Dame Janne Bonnier dela Coquerie qui contracterent Mariage en fev. 1617. Il avoit pour puinés les dits Cesar Jules anthoinne delapiguelais Sieur du Chesnay, et pierre dela piguelays Sr. de Malechat, le dit Gui étoit fils ainé de Messire françois dela piguelays Seigr. du dit lieu et de Dame Janne Langlais dela Maison dela Bertaudiere, de leur Mariage en 8bre 1570. et eut pour Soeur Damoiselle Catherinne dela piguelays qui en 7bre 1597. epouza Messire René Chauvault Seigr. de pinieux &a. le dit françois, qualifié Chevallier de l'ordre du Roi, et vicomte du Chesnay Capitaine de 50. hommes d'armes des ordonnances de sa Majesté fut en 1593. Députés par les Gens des trois Etats vers la Serenissime Reine Dangleterre, et les Seigneurs des Etats des pays Bas pour emprunter des Deniers pour Survenir aux frais dela Guerre. le dit françois étoit fils unique de Jan dela piguelays, de son Mariage en 1552. avec Damoiselle Gabrielle de Brullon, Damoiselle Jacqueminne dela piguelais Soeur du dit Jan fut mariée avec noble homme Guillaume de Lebrée, le dit Jan étoit fils

de noble homme Guillaume de Forbrée, le dit Jan étoit fils de noble homme abel de la piguelaie, et de Dame Janne Cholet Seigr. et Dame de la piguelaie et du Chemay; le dit abel étoit fils ainé de noble homme Jan de la piguelaie et de Damoiselle Guillemette le provost q'la vivoient en 1509; le dit Jan étoit fils ainé de noble homme Georges de la piguelaye, de son Mariage en 8bre. 1471, avec Damoiselle françoise de Gouloi et eut pour sœur Damoiselle Michelle de la piguelaie qui en avril 1507 épouza noble Ecuyer Gilles de Champagné, le dit Georges étoit fils ainé de noble homme Jan de la piguelaye Seigr. du dit lieu.

Le Gouvernement est d'assise et les anciens partages à viage à la Reformation de l'an 1513.

Pillet *

Damoiselle françoise persaye veuve de Bertrand pillet Ecuyer sieur du Digran Mere et Tutrice de françois pillet Ecuyer Sieur du Digran son fils.

Portant de Gueulles a trois Javelots d'or en pal, les pointes en haut surmontés d'une Colombe d'argent.

premierement interloqué par arrêt du 30 mai 1670. Mr. huart R. par le quel il est ordonné qu'il sera justifié par autres actes que ceux produits au procès que phelipot pillet étoit fils de Guyon frère de floridas, et les Reformations faites aux paroisses de Saint Maugan et de Breteil seront representées en entier.

Et par autre arrêt du 30 août 1670. Mr. des Cartes Raporteur declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes.

Le dit françois pillet est fils de Bertrand pillet, et de la ditte perrine; le dit Bertrand étoit fils de françois pillet, qui étoit Issu de Bertrand pillet et de Damoiselle Guillemette Bariel, le dit Bertrand étoit fils d'autre Bertrand pillet et de Damoiselle Bertranne Jullienne; le dit Bertrand étoit fils de philipe pillet, et de Raoullette de Belleville; le dit philippe étoit fils de Guyon pillet qui étoit Issu de Jan pillet.

Pinart

françois pinart Chef de nom et d'armes Chevalier Seigneur de Cadoallan, Messire Gabriel pinart son fils aîné Ecuyer philipe pinart et de Damoiselle Janne et Radegonde pinart ses freres et soeurs puinés

Ecuyer Berthelemi pinart sieur de Lotorman

Portent fuslé en fasces de six pieces d'or et d'azur au Chef de gueulles chargé d'une pomme de pin d'or; déclarés nobles Issus d'ancienne extraction noble les dits françois et Gabriel maintenus dans les qualités d'ecuyer, et de Chevalier, les autres en celle d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Lannion, et les dites Janne et Radegonde maintenües dans les qualités de Damoiselles par arrêt du 14 août 1669 Mr de Brehand Raporteur.

Messire françois pinart Chevalier de l'ordre du Roi Seigr. de Cadoallan épousé en 8bre 1664 Damoiselle Marie Gouzillon de la Maison de Kgrouz, duquel Mariage est Issu le dit Messire Gabriel pinart leur fils aîné le dit françois est fils aîné de Messire René pinart Seigr. de Cadoallan Conseiller du Roi, et Maître de ses Comptes en Bretagne, de son Mariage en fev 1632 avec Damoiselle Gabrielle du Boisgeslin de Kdounart, le dit René étoit fils aîné de noble homme

Philipes pinart Seigr. de Cadoallan qui en 9bre. 1604, avoit épouzé olive Bertho de la Maison de Cargouet, et eut pour frere puiné, Guillaume pinard Chevallier de Malte, et pour Sœur Dame Renée pinart Femme de Rolland du poulpiquet Seigr. de Kuent; le dit Philipes étoit fils ainé de noble Ecuyer Berthelemi pinart Seigr. de Cadoallan de son Mariage en Janvier 1573. avec Damoiselle Isabeau Budes de la Maison du Tertre Jouan, et eut pour Sœur Damoiselle Marie pinart Dame de Leomeloc, et Alliette pinart Dame de Kancorre, et eut pour frere puiné, Ecuyer pierre pinart Sieur de lotermen qui épouza Damoiselle Janne Gorgiou, du quel Mariage est Issu le dit Sieur de lotermen deffendr., le dit Berthelemi étoit fils ainé de noble Ecuyer Jan pinart 3e. du nom Sr. de Cadoallan et de lotermen, et de Damoiselle Marie Martin qu'il épouza en Janvier 1535. le dit Jan étoit fils Juveigneur d'ecuyer Jan pinart second du nom Seigr. de Cadoallan qui en 1508 avoit épouzé Damoiselle françoise Botterel de la Maison de la ville geffroi, le dit Jan étoit fils ainé d'ecuyer Jan pinard premier du nom, de son Mariage en xbre. 1462. avec Damoiselle Janne de Groesquer, le dit Jan étoit fils ainé d'ecuyer Rolland pinart et de Damoiselle Allance Giquel, le dit Rolland fils Juveigneur, d'ecuyer Yvon pinart et de Catherinne sa femme vivoit en 1417.

Le Gouvernement noble par les anciens partages et Mariage ou en Seigneurie de Mariage Joint aux Refformations de 1427, de 1443. et 1536, et aux Montres Générales de 1479. et 1480.

Pinczon

Charles pinczon Ecuyer Sieur des Monts, Ecuyer françois Pinczon Sieur du Sel, pour eux et pour Ecuyer Joseph pinczon

leur frere puiné, Joseph, Charles, et René pinczon enfans dudit Charles pinczon et de Dame anne Geffard.

Eustache pinczon Ecuyer Sieur du Rocher fils ainé de ~~françois~~ Jan pinczon, Ecuyer Sr. dela Bordiere, pour eux et Bertrand pinczon, Ecuyer Sieur dela Bordiere, Charles pinczon Ecuyer Sieur dela Guermonnays ses puinés.

Portent d'argent à la Croix ancrée de Sable Cantonnée de 4 Merlettes de Même: declarés nobles Issus d'extraction noble dela Senéchaussée de Rennes par arrêt du 14. 9bre. 1668. Mr. le fevre Raporteur.

Charles pinczon Ecuyer Sieur des Monts, dessend.t a épouzé en Juin 1665, Damoiselle Janne Geffrart Dame dela Barre, Il est fils de ecuyer René pinczon Sieur des Monts, et de Damoiselle hellenne duval pouterel de leur Mariage en 1643, le dit René étoit fils unique de Rolland pinczon Ecuyer Sr. des Monts, et dela Gaillard. qui fut marié à Damoiselle françoise dela Touche, le dit Rolland étoit fils d'Ollivier pinczon Ecuyer Sieur des Monts et dela Gaillardiere qui fut marié à Damoiselle Charlotte ferron, et eut pour Sœur Janne pinczon Mariée à Ecuyer pierre preauxé, Raoullette pinczon qui épouza Ecuyer abel de Greal Sieur dela Roche fleuri en fer 1586, le dit Ollivier étoit fils unique de pierre pinczon qui avoit épouzé andrée de lessart Ils étoient decedés en 1551. le dit pierre étoit fils de Messire Jan pinczon, et de Raoullette paris sa femme Sieur et Dame des Monts le dit pierre eut pour Sœur Germainne, Jullienne pinczon, qui fut mariée a noël pepin.

Le dit Jan pinczon preta en 1500 le Serment de Secretaire ordinaire du Roi en son païs et Duché de Bretagne Briand pinczon Ecuyer Sieur dela fontainne Gaillardiere épouza Damoiselle Charlotte leloup, en 9bre. 1620. Jan pinczon Sr. dela Bordiere son fils contracta Mariage

en fev. 1640, avec Dlle louise ferron Dame de Champs Rozé, Ecuyer Eustache pinczon Sr de Roches epouza en 1664 Damoiselle Renée dela Fruglé.

Le Gouvernement noble pour les partages dans lequel consiste toute la preuve est établi dés l'an 1500, et continué dans la Suitte sur les degrés articulés ou il y a eu occasion de partage.

Pineau

henri pineau Ecuyer Sieur dela Riviere, et dela perinière, Porte d'argent a la face de Sable chargée de deux pommes de pin d'argent (le peré en fait en mettrois) une autre pomme de pin de Sable en pointe.

declarés nobles Issu d'extraction noble, et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles dela Senéchaussée de nantes par arrest du 2e Janvier 1669. Mr de larlan Raporteur.

Semble Ecuyer Guyon pineau Seigr. delepinai lequel vivoit en l'an 1460, et epouza Damoiselle henriette fremi, Issut Ecuyer Gilles pineau Seigr. du dit lieu delepinais qui eut pour Epouze Damoiselle françoise le Galegre dela Guynarday, et de leur Mariage Issut Ecuyer Jan pineau Sr delespinais qui epouza en Jer 1515. Damoiselle Marie lamoureux, d'iceut Issut ecuyer Jacques pineau Seigr. delepinais qui epouza Damoiselle Marguerite Raballan Dame dela Riviere, et de leur Mariage Issut Ecuyer françois pineau Sieur delepinays qui en 1560. eut pour epouze Damoiselle Guionne longueepée, dela Maison dela Charaudiere, et de leur Mariage Issurent deux enfans Savoir noble Ecuyer Jacques pineau Seigr.

delepinays sieur du vau, et Martin pineau Sr. dela Riviere neuve lequel Jacques pineau aîné épousa en Xbre. 1584. Damoiselle Claude du Bois dela Maison dela Fernuiere, et deleur Mariage n'eurent qu'une fille nommée Damoiselle Michelle pineau Dame delepinays, Mere de Mr. dela Roche St. andré Conr. en la Cour.

Le dit Ecuyer Martin pineau Sr. dela Riviere neuve épousa en 7bre. 1588. Damoiselle louise Garreau de laquelle est Issu le d. Jacq. pineau sieur dela Riviere neuve et dela perinniere deffend.r

La preuve est de Cent ans établie uniquement sur le Gouvernement noble par les partages.

Pineau

Jacques pineau Ecuyer sieur delornays Senéchal, et alloué du Marquisat de 6 sain.

Porte d'argent à trois fasces de Gueulles au Canton d'azur chargé de trois fusées d'or, en face.

En conséquence des lettres d'anoblissement lui octroyées par sa Majesté au mois de fr. 1649. verifiées en la Cour, et enregistrées en la Chambre des Comptes déclaré noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles dela Senéchaussée de nantes payant la somme de 1000 lt. ès mains du Receveur Gal. des finances en Bretagne, Conformement a la declaration du Roi, par arrest du 29 Xbre. 1669.

Monsieur Raoul Raporteur.

Pinel *

Jacques pinel Escuyer Sr. du feu Rochart, Escuyers Etienne, et
françois pinel ses enfans, Jan pinel Escuyer Sr. de la ville Bernard
Damoiselle ollive Daniel Dame du Chauchaix, Mere et tutrice
d'escuyer louis pinel Escuyer Sieur du Chauchaix, Escuyer
françois pinel Sr. du Clouestre, Gabriel, et françois pinel
ses enfans.
Portent d'azur à trois pommes de pin d'or 2. 1. declarés nobles
Issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer aux Rolles des
nobles de la Senéchaussée de Rennes, et de la Juridiction Royalle
de Jugon par arrest du 9 Jer. 1669. Mr. des Cartes Raporteur
Du Mariage de pierre pinel avec Damoiselle Gillette le
Borgne Issut Charles pinel qui eut pour fils Jan pinel qui
épouza Dlle. honorée de la fraglais, dont Issut Gilles pinel
Marié à Damoiselle Janne Clerc, desquels Issut Jan pinel
qui épouza Damoiselle Bertranne Grignon, dont Issut Charles
pinel, qui fut marié à Dlle. francoise le Roi, desquels est Issu
le dit Jacques pinel duquel et de son Mariage avec Damoiselle
Claude Guillemot sont Issus les dits Etienne, et françois pinel.

Pinel *

françois pinel Escuyer Sieur de la verdure
Porte d'azur à trois pommes de pin d'or 2. 1.
premierement Interloqué par arrest du 9. Mars 1671. Mr.
Denyau Raporteur. par lequel Il est ordonné que les actes
et Sacs et actes sur lesquels les autres pinel ont été jugés
seront Représentées.

Et par autre arrêt du 24 Mars 1671. Mr. Denyau Raporteur
* déclaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au
Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Brieuc, le deffend.
est Issu de Jan pinel Sr. de la verdure qui vivoit en 1565. frere puiné
d'ecuyer Bertrand pinel, tous deux enfans d'ecuyer Gilles pinel
sieur de Coatochard, et de Damoiselle Janne Colas, le dit Jan épousa
Damoiselle Juliene de la Motte de la Maison de Champchappel, duquel
Mariage Issut François pinel Ecuyer Sieur de la verdure qui fut marié
a Damoiselle Guyonne de Briac ils eurent pour fils Jacques pinel
sieur de la verdure, qui fut marié avec Damoiselle Marguerite Gires
dont est Issu le dit François pinel Ecuyer Sieur de la verdure
deffendeur leur fils unique.

Pioger*

Anthoinne pioger Ecuyer Sieur des vergers Chef de nom, et
d'arme pour lui & pour Gilles, Michel, Emanuel, et Anthoinne
pioger ses enfans, et Ecuyer philipes pioger Sieur de Beauchesne
son frere puiné, et Jullien pioger Ecuyer Sr. des Chambrettes,
Portent d'argent à trois Ecrevisches de Gueulles 2. 1. declarés
nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer, au Rolle
des nobles de la Senechaussée de Rennes par arrêt du 1er. Mars 1669
Monsieur le Jacobin Raporteur.

Anthoinne pioger Sieur des vergers deffendeur a épousé Damoiselle
Jullienne Bouhalé duquel Mariage est Issu Ecuyer Gilles
pioger leur fils ainé, le dit Anthoinne est Issu d'ecuyer Gilles
pioger Sieur de la placette de son Mariage avec Damoiselle
Martinne des Loges de la Maison de Clidorière et de verryon.

le dit Gilles étoit Issu d'autre Ecuyer Gilles piogeo Sr. du Boisfamé et de Damoiselle Guillemette Mocqué de la Maison de la placette et il eut trois Soeurs puînées, Julienne piogeo decedée sans hoirs, Charlotte piogeo Mariée avec Ecuyer pierre le Roi, Renée piogeo Mariée au dit Ecuyer René de Coetlier Sieur de la vallée.

Le dit Gilles étoit Issu du Mariage d'ecuyer françois piogeo Sieur du Boisfancé avec Damoiselle Jacquemine le Fougeux de la Maison de Beauchene, le dit françois étoit Issu du Mariage d'ecuyer Charles piogeo Sieur du Boisfancé et de Damoiselle Colasse de la haye, le dit Charles étoit fils d'ecuyer Macé piogeo Sieur du Chantier, le dit Charles étoit fils d'ecuyer Macé piogeo Sieur du Boisfancé et de Damoiselle Renée Salmon; le dit Macé étoit Issu de Guillaume piogeo Ecuyer Sieur de la Chaudronnays, et de Damoiselle Marguerite depouez. le dit Guillaume étoit Issu de Jan; le dit Jan de Thomas; et le dit Thomas d'autre noble Ecuyer Guillaume piogeo premier du nom Sieur de la Chaudronnays qui vivoit en l'an 1333.

Piron

Nicollas piron Ecuyer Sieur de Bourgougue Chef de nom et d'armes Ecuyer Michel piron Sieur de la Croix son fils unique. Portent d'azur à la face d'or accompagnée en Chef de trois fleurs de lys et en pointe de trois Coquilles le tout d'argent. declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Dinan par arrêt du 20 Xbre. 1668. Mr. de lerat Raporteur.

Noble homme pierre piron, et de Dlle. Janne de Monterfil, Seigr. et Dame de la Touche eurent de leur Mariage Jacques piron qui epousa Damoiselle Janne de liquilly dont Issurent Bertrand & Suzanne piron, le dit Bertrand vivoit en 1520. et fut marié à Damoiselle Janne lebart dont Issurent Jan et

Marie piron, le dit Jan decedes sans hoirs

François piron frere puiné de Jacques épouza en premieres nopces Damoiselle Gillette Ollivier, duquel Mariage Il n'eut enfans en secondes nopces Il épouza Damoiselle Guillemette Martin dont Issut Bertrand piron second du nom leur fils unique, qui épouza en premieres nopces Damoiselle Mariette le Bourgeois, et en secondes nopces Damoiselle Claude de Rochefort de son premier Mariage sont descendus 3. enfans François Laurent et Marguerite piron. Du dit François piron Escuyer Sieur de la Brehaudiere et Bois frogier et de Damoiselle Charlotte de Taillefer sortirent 3. enfans René, Gillette, et Claude, piron René Marié dans la famille des Bertho n'ont aucun enfant, Gillette sa soeur épouza Escuyer le forestier sieur duval.

Laurant piron frere Juveigneur de françois piron second du nom épouza Gillette Martin S.r et Dame des Champs Briand, et de ce Mariage Issut nicolas piron qui a épouzé Damoiselle françoise Mahé sieur et Dame de Bourgogne, dont est Issu le dit Michel piron leur fils unique Marié à Damoiselle françoise le Roullais sieur et Dame de la Croix et de leur Mariage ont eu Gabriel, Mathurin piron aussi leur fils unique.

La preuve est établie sur le Gouvernement noble, par deux partages avantageux sur deux dégrés differents au dessus des 100 ans des années 1520 et 1564.

De la Planche *

Dame françoise Bertho, veuve de Escuyer Jan de la planche sieur de Landes Martel, Tutrice de Escuyer françois, et Claude de la planche enfans de leur Mariage.

Portent de Gueulles à dix Billettes d'or. 4. 2. 4.

déclarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'écuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Saint Brieuc, par arrêt du 31 mai 1669. Mr. Denyau Raporteur.
Jan de la planche pere des dits Mineurs de son Mariage avec la dite Bertho étoit Issu d'écuyer Joachim de la planche, et de Damoiselle Françoise Rosquion Sr. et Dame des landes Martel; le dit Joachim étoit Issu d'écuyer François de la planche, et de Dame Marguerite Roquel, sieur et Dame des landes Martel, le dit François étoit Issu d'autre Ecuyer François de la planche et de Damoiselle Catherinne piron sieur et Dame des landes Martel.

De la Planche *

Damoiselle Marguerite Richart veuve d'écuyer Guillaume de la planche Sr. du Boisaubry, Tutrice d'écuyer François de la planche fils aîné, et Ecuyer Jan de la planche Sr. de la ville Jannin.
Portant de Gueulles à dix Billettes d'or. 4. 2. 4. déclarés noble et de qualité d'écuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Saint Brieuc par arrêt du 10. Mai 1670. Mr. Denyau R.
François de la planche Mineur est fils du dit Ecuyer Guillaume de la planche sieur du Boisaubry de son Mariage avec la dite Marguerite Richart, le dit Guillaume étoit fils d'écuyer Jullien de la planche, et de Damoiselle Catherinne Guillaume Sr. et Dame du Boisaubri, le dit Jullien, et le dit Jan de la planche sieur de la ville Jannin aussi deffendr. son frere Germain étoient enfans d'écuyer Ollivier de la planche, et de Damoiselle Marguerite de Rouxpas Sr. et Dame de la vallée, le dit Ollivier étoit fils d'écuyer Rustan de la planche et de Damoiselle Marguerite de la Guiglais, le quel Rustan étoit frere Germain d'écuyer Joachim de la planche sieur des landes Martel,

tous deux enfans d'ecuyer François de la planche et de Damoiselle Marguerite Roquel; les descendans duquel Joachin ont été maintenus par arrêt de la dite Chambre cy dessus.

Plancoet *

Jan plancoet Ecuyer sieur des Courtes, Ecuyer François plancoet, son frere Juveigneur.

Portent d'argent au sautoir de Sable Cantonné de 4 Roses de Gueulles; declarés nobles Issus d'extraction noble, et de qualité d'ecuyer au Rolle des Nobles de la Juridiction Royalle de Saint Brieuc par arrêt du 19. 9bre 1670. Mr. de la Bourdonnaye R. et neantmoins condamnés aux frais de poursuites moderées a 40tt.

Laurant plancoet qui vivoit en 1400. laissa pour fils Guillaume plancoet Sr. de la Laubardaye, qui epousa Damoiselle Renaude Balisson; Ils eurent de leur Mariage Charles Jacques, henri et Ysabeau plancoet, le d. Jacques epousa Damoiselle Beatrix martin duquel Mariage Issurent hervé et Jacques plancoet, le d. hervé fut pere de Jan plancoet qui epousa Damoiselle Rolande Gouzon duquel Mariage sont Issus les dits deffendeurs.

Du Plessier

Messire louis du plessier sieur de Genonville.

Blason de fait. . . . . D'argent à la Croix frettée de Gueulles Selon le pere toussaint declaré noble Issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de nantes par arrêt du 26. fer. 1669. Mr. Denyau Raporteur.

Le dit deffendeur est fils de Messire René du plessier Chevallier Seigr. de Genonville de son Mariage en Jer. 1624.

avec Damoiselle Marie Blanchart de Lessougeres, le dit Louis étoit fils d'autre Louis du plessier, Chevallier Seigneur de lesterpiguel &c.a et de D.lle Judich Bouchard, de la Maison de Cauroy qui contracterent Mariage en Xbre 1594; le dit Louis étoit fils de Jan du plessier Cher Seigr. de lesterpiguel enseigne d'une Compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du Roi, sous la Charge du Sr. de Goussonce, et de Damoiselle adrienne de Mazancourt, le dit Jan étoit fils de Jacques du plessier Escuyer Sieur desterpiguel, de son Mariage en 1531. avec D.lle Janne dupuy; le dit Jacques étoit fils de Baulde du plessier Escuyer Seigr. Desterpiguel et de D.lle Bertranne de Fouquesolles qui vivoient en 1507. le dit Baulde étoit fils d'autre Jan du plessier Escuyer Seigr. du dit lieu, et de D.lle Elisabeth de Bucque dic Buffart, le quel Jan vivoit en 1477.

Barbe du plessier fille de Jan du plessier premier du nom Seigneur de villiers & de Biache, étoit femme de Gaultier de Foucaucourt Escuyer Seigr. de villiers .... D.lle Janne du plessier fille de noble homme Jan du plessier Seigr. du dit lieu, et de Biache, et de D.lle Catherinne de villiers fut mariée en 1522 à Jan de Cauroy Seigr. de Bauy.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Du Plessix D'argentré

Alexis du plessix d'argentré Escuyer Sr. du dit lieu Porte de Sable à Dix Billettes d'or 4. 3. 2. 1. déclaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de Rennes, par arrêt du 5 8bre 1668. Mr. de Lerat Raporteur

Gilles du plessix Escuyer Sr. du plessix d'argentré épouza en pre nopce en 1678. Damoiselle Janne de Beaucé, et en Seconde nopce

en Juillet 1595. Il épousa Damoiselle Jullienne du Guemenil
il étoit grand provost de Bretagne, et fils de Mathurin duplessis
et de Damoiselle Marie de Mécaulné Sr et Dame duplessix d'argentré,
qui vivoient en 1540. le dit Mathurin aussi grand provost, eut pour fille
Damoiselle Bertranne duplessix qui fut mariée a noble homme Jacques
de la Bisaye et fut fils de leonnard duplessix qui avoit pareillement
exercé la dite Charge de grand provost de Bretagne.
Le dit Gilles eut pour soeurs Dlle Barbe duplessix, mariée en 15..
avec Christophle le Dollier Sr de la haie d'erbrée, Jacquette du
plessix qui en aout 1583. epousa noble homme Jan Girard Sieur
de Malhec, du second Mariage du dit Gilles avec la dite
du Guemenil, Issut Messire Jan duplessix Sr duplessix
d'argentré aussi grand provost de Bretagne, et de Damoiselle
francoise du plessix, qui fut mariée avec andré de la Saugere
Escuyer Sieur de Chantoz, du Mariage dudit Jan en 1639, avec
damoiselle Janne Bizoul sont sortis le dit allexis duplessix
ainé, et Charles duplessix son puiné.

Du Plessix

Jan Baptiste duplessix Chevalier vicomte de Grenedan
Portant d'argent a la bande de Gueulles chargée de trois
Macles d'or surmontée d'un lion de Gueulle armé Couronné
et lampassé d'or declaré noble Issu d'extraction noble et maintenu
dans les qualités d'escuyer, et de Chevalier au Cathalogue
des nobles de la Juridiction Royalle de ploermel. par arrest
du 17 Xbre 1668. Mr de lerat Raporteur.

Jan Baptiste du plessix vicomte de Grenedan, est fils de Messire René du plessix Seigr. vicomte de Grenedan, et de Dame marie Jocet dame de Mutelien, de leur Mariage en avril 1629, le dit René étoit fils de Messire Sebastien du plessix, vicomte de Grenedan Conseiller en la Cour de son Mariage en Juillet 1606. avec Dame Janne Morel, il eut pour soeur Damoiselle françoise du plessix qui fut mariée en Juin 1630 avec Messire René de pontual le dit Sebastien étoit fils de françois du plessix qui fut mariée en Juin 1630 avec Ecuyer Sieur de Grenedan qui fut marié avec dame Claude de Becdelievre, et eut pour soeur françoise du plessix qui en premieres nopces épouza Gregoire dalbret Sr. de la ville aubert, et en second Mariage avec Messire Jan de Tresezon Chevallier Seigr. de Chateaumerlet le dit françois étoit fils d'autre françois du plessix Ecuyer Seigr. de Grenedan, de son Mariage avec Dame Janne de la Bouere Damoiselle Janne du plessix fille de ecuyer pierre du plessix, et de Dlle Janne Josse sa femme Sr. et Dame du plessix épouza en mai 1572 noble homme Jan de Brehand Sr. de Mettesue et de Gallinée, Mathurin du plessix Sr. du d. lieu vivoit en 1511, françois du plessix Ecuyer épouza Dame françoise Morleart Dame de la Touche en Jer. 1556.

La preuve du Gouvernement noble par les partages est soutenue des Reformations de 1426, et 1513.

Du Plessix

René du plessix Ecuyer Sieur de Launay des fresches

Porte d'argent à la Bande de Gueulles chargée de trois Macles d'or surmontée d'un lion de Gueulle, armé lampassé et Couronné d'or declaré noble issu d'ancienne extraction noble, et de qualité

Ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de noble de la Juridiction Royalle de ploermel par arrêt du 13 mars 1669 Mr. Denyau Raporteur.

De Matholin, ou Mathurin du plessix Ecuyer Sieur du plessix Mauron employé dans la Reffomation de 1513, et de son Mariage avec Damoiselle Janne Josses Issurent françois du plessix ainé, dont est Sorti le Seigr. du plessix Grenedan, et yvon puiné Sr du Broussai, qui épouza Damoiselle Janne Salmon duquel Mariage descendirent cinq enfans Savoir Ecuyer Jan du plessix Sr du nom Seigr du plessix ainé, autre Jan du plessix dit le Jeune puiné Ecuyer Sieur guibroa, françois, andré, et Janne du plessix.

Du dit Jan et de Damoiselle Janne Mouret, qui étoient decedés en 1577, Sortirent trois enfans, Jan du plessix Ecuyer Sieur du Broussay ainé, Jullien du plessix Sr des fresches et Damoiselle Janne du plessix, du dit Jullien du plessix Sr des fresches marié avec Damoiselle anne du plessix de parauleon, Evêché de Saint Brieuc, Issut Ecuyer Jan du plessix Sr des fresches leur fils ainé qui vivoit en 1603. Il épouza Dlle. Mathurinne noguet duquel Mariages Issut Ecuyer René du plessix Seigr des fresches, et de launay qui épouza Damoiselle Marguerite de Miniac en Juin 1627. Damoiselle Barbe du plessix Sœur du dit René fut mariée avec Ecuyer le vayer Sieur de Trezgat, du Mariage du dit René du plessix, et de la dite de Miniac, Sont Issus 3 enfans entre autre Ecuyer Charles du plessix ainé, Marié avec Damoiselle françoise Guiguené de la Maison de la Chapelle, Sieur et Dame de la ville Enol.

Du Plessix

Ecuyer Joseph duplessix Sieur du dit lieu, et delapardoyere, et Ecuyer Isaac, aine, Joseph duplessix son fils ainé
Portent d'argent au Chevron de Gueulles accompagné de trois lozanges de Mesme deux en Chef, et une en pointe.
declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, et de qualité d'ecuyer aux Rolle des nobles de la Sénéchaussée de Rennes, par arrest du 11e Xbre 1669. Mr. le febvre Rapporteur.

Le dit Ecuyer Joseph duplessix pere du dit Ecuyer Joseph duplessix, de son Mariage avec Damoiselle Jullienne picaud, est Issu d'ecuyer René duplessix Sieur de la haye, et de Dlle. Renée Cartin, de leur Mariage en 1623. et a pour Soeur Dame Therese duplessix fe. d'antoine de Servaude Ecuyer Sieur du Boisdurand; dame Ollive duplessix fe. de Jacques saulnier Ecuyer Sieur de la Fouchardiere, le dit René étoit fils de Raoul duplessix Ecuyer Sieur de la haye, de son Mariage en 9bre. 1595, avec Damoiselle Marie deportebize, de la Maison du Bois de Soulaire, et avoit pour Soeur Damoiselle Janne duplessix, Mariée a Ecuyer Robert Guerdon Sieur de la Coupelais; le dit Raoul étoit fils de Bertrand duplessix Ecuyer Sieur de la pardouiere; et de Damoiselle Ollive pillet; le dit Bertrand étoit Issu de Guillaume duplessix Sr. de la pardouiere, et de peronnelle Chastel sa fe. et Curatrice en 1552. le dit Guillaume étoit fils de Gilles duplessix, qui fut fils de Messire Jan duplessix Chev. et de Dame Marguerite hai, lesquels étoient morts en 1501. et eut une Soeur nommée Guillemette duplessix Mariée au Sieur du Vauferier.

Du Plessix

Jan du plessix Escuyer Sieur de la padouyere

Porte d'argent au Chevron de Gueulles accompagné de trois lozanges de mesme deux en Chef, et une en pointe declaré noble Issu d'ancienne extraction noble, et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de vannes par arrest du 3e mai 1669. Mr le febvre Raporteur.

Escuyer Jan duplessix dessusd. a épouzé en aoust 1635, Dlle Jullienne de Boguo de Moreac, Il est fils d'autre Escuyer Jan duplessix Sr du d. lieu et de Dlle Ollive de Morgelles, le dit Jan étoit Issu d'autre Escuyer Jan duplessix de son second Mariage avec Dlle Janne de St pern Sr et Dame de la padouiere, le quel Bertrand fut marié en premiere nopce avec Damoiselle Ollive perel, et eurent pour fils aisné Raoul duplessix Escuyer qui épousa Damoiselle Marie de portebize; les descendans duquel ont été maintenus par le dit arrest du 11e Jer. 1669 cy dessus.

Le dit Bertrand étoit fils unique d'escuyer Guillaume duplesix et de Dlle peronnelle du Chatel lequel Guillaume étoit fils de Gilles duplesix Escuyer et de Damoiselle Janne le Mettaier, le dit Gilles Issu de Jan du plessix et de Damoiselle Janne le voyer, le dit Jan fils de Messire Jan du plessix et de Dame Marguerite hay, Sieur et Dame du plesix Cintré, paroisse de Cintré Evesché de Rennes ./.

Du Plessix *

helye du plessix Escuyer Sieur de labbaye

Porte d'argent au loup passant de Sable, une Roze de Gueulles sous la Gorge declaré noble issu d'ancienne extraction noble, et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de ploermel par arrest du 29 avril 1669; Mr le Jacobin Rapporteur.

Le deffend.r est marié a Damoiselle Marie de porcaro, de la Maison du Breil, et est fils aimé d'escuyer Jan du plessix 3e. du nom, et de Dlle Suzanne heudelor, Sr et Dame de la ville Guerif, et de labaie, le dit Jan étoit fils aimé d'escuyer Jullien du plessix, et de Damoiselle Françoise de Serant, Sr et Dame de labbaie Jarno, et avoit pour frère juveigneur Georges du plessix Escuyer Sieur du Cahelo le dit Jullien étoit issu d'escuyer Jan du plessix 2e. du nom, et de Damoiselle perinne Robelot, Seigr et Dame de labaie Jarno, le dit Jan étoit fils aimé d'escuyer pierre du plessix et de Damoiselle yvonne Morice, Sr et Dame de labaie Jarno, il avoit un frere puiné nommé Corantin du plessix qui mourut Chevallier de Malte, et une Soeur nommée Suzanne du plessix qui fut mariée a Escuyer François de Queriaux, et mourut sans hoirs, le dit pierre étoit fils aimé d'escuyer Jullien du plessix, et de Damoiselle Marie de Rolouan le dit Jullien étoit fils aimé d'escuyer François du plessix et de Damoiselle perronelle Gittet Sr et Dame de labaye, et le dit François étoit fils aimé de Jan du plessix Escuyer Sieur de labaie Jarno, et de Dlle Isabeau Rebours D. S.

Du Plessix

Gregoire du plaisix Escuyer Sieur de Chatello

Porte d'argent au loup passant de Sable, une Roze de Gueulle sous la Gorge, declaré noble issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de ploermel, par arrêt du 6 aoust 1669. Mr le Jacobin Raporteur

En conséquence de l'arrêt de la Chambre du 29 avril 1669 cy dessus par lequel helye duplessix Sieur de la baie Jarno, fils aîné d'escuyer Jan du plessix sieur du dit lieu, neveu du dit deffunct frere puiné du dit deffunct, Jan du plessix, est maintenu dans la qualité de noble d'ancienne extraction.

Du Plessix

Dame Mauricette de Bonneau tutrice de Damoiselle Marie anne du plesix sa fille unique de son premier Mariage avec Escuyer George Joseph duplessix uiron faisant tant pour sa dite fille que pour Escuyer Jacques duplesix Sieur du dit lieu frere juveigneur de son dit feu Mari.

Portant d'argent au Chesne arraché de Sinople englanté d'or, au franc quartier, aussi d'argent chargé de deux haches d'armes adossées, et posées en pal de Gueulles. declarés nobles issus d'ancienne extraction noble, la dite anne Marie maintenue dans la qualité de Damoiselle, le dit Jacques enrollé d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction de Concarneau et Rosporden. par arrêt du 15 Juillet 1669. Mr de lopriac R.

George Joseph duplessix Ecuyer Sieur duplessixnirou, avoit pour
frere puiné, le dit Jacques duplessix tous deux fils d'ecuyer nicolas
duplessix et de Dame helene de Guimarho de la Maison de
Khalo, qui contracterent mariage en aout 1638. le dit nicolas étoit fils
ainé d'ecuyer françois duplessix second du nom, de son Mariage
en aout 1574 avec Damoiselle Marie du Moulin de la Maison
de lesmeuren, le dit françois étoit fils d'autre françois duplessix
premier du nom, et de Dame Marguerite le Glas, Sieur et
Dame duplessix le dit françois étoit fils d'ecuyer Guillaume
duplessix second du nom, et de Dame Marguerite du Ringuer
de la Maison du poulgain et eut pour Soeur Damoiselle
Jacquette duplessix Mariée à Ecuyer Jan le Glas Sieur de
pratulhoc, Mesillac, le dit Guillaume étoit fils ainé d'autre
Ecuyer Guillaume duplessix 1er du nom, et de Dame Constance
Kerguel, et eut pour Soeur Damoiselle Janne duplessix qui
en Xbre 1525. épouza Jan de Guernchguan, Ecuyer Sieur
dudit lieu et alienor duplessix qui fut mariée au noble homme
louis pucrit, le dit Guillaume étoit fils de Morice duplessix,
et de Dame Constance de Kergist, le quel Maurice eut pour Soeur
Damoiselle Marguerite duplessix femme de ...... le dreal
laquelle Marguerite étoit decedée en 1495. Ils étoient tous deux
enfans d'ecuyer yves duplessix Sr du dit lieu, qui vivoient en 1426.
et de Dame anice de la villeblanche.

L'ancien Gouvernement noble est prouvé par de partages
aviage joints a la Refformation de 1427. et a la Montre Generalle
de 1536 en équipage à deux Chevaux.

Du Plessix

Marc Toussaint du plessix Ecuyer Sieur de Coat Serceau ~ Chef de nom et d'armes noble et discret Messire Claude du plessix prieur Commandataire de Saint Martin de Morlaix, Ecuyer Rolland du plessix sieur du dit lieu et encore le dit noble et discret Claude du plessix, Tuteur d'ecuyer Claude Jan, et Jan Marc du plessix enfans Mineurs d'ecuyer Guillaume du plessix S.r de penfo, et de Dame françoise de Tregut.

Portent de sable au Cigne d'argent becqué, et Membré ~ de sable declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de lannion par arrêt du 22 août 1669. Mr. le Febvre R. Guillaume du plessix qui étoit deja decedé en 1463. épousa Dame Jaune de Knoter, dont Issut Jan du plessix qui fut marié à ~ Marguerite hamon de la Maison de Kbourdon, le dit Jan ~ fut Capitaine des francs archers de l'evêché de Treguier et Gouverneur de la ville, et païs de lannion, Il vivoit en 1489 et eut pour fils de son Mariage Guillaume du plessix qui fut marié avec Marguerite lagadec, dont Issurent Jan du plessix et de Damoiselle Marguerite du plessix qui en mars 1523. épousa Ecuyer Bizien du parc fils aîné de louis du parc Ecuyer sieur de Kgadiou.

Du Mariage du dit Ecuyer Jan du plessix avec Dame Barbe Jouannou Issut autre Jan du plessix Ecuyer Seigneur du dit lieu qui épousa Damoiselle barbe le Cozic, dont Issut Messire françois du plessix Seig.r de Coat serchou, qui en 8bre 1642 épousa Damoiselle Renée de lanloup, de la Maison de Kerbin, et de ce Mariage sont Issus les dits Marc, Toussaint du plessix, qui a épousé Damoiselle Marie nouel, et françois Jan, phelipes, et autres Jan Baptiste du plessix ses ~ freres.

Noble et discret Missire Claude duplessix prieur Commandataire de Saint Martin de Morlaix. Guillaume duplessix Sr. de pensso, duquel Mariage avec la dite de Trogat sont issus les d. Mineurs et le dit Rolland duplessix, ses freres sont issus de Jan duplessix de son Mariage avec Dame anne de Kampuil, le dit Jan étoit fils de Guillaume duplessix et de Dame anne le Bihan, le dit Guillaume étoit fils d'autre Guillaume duplessix, de son Mariage avec Dame Fiacre le Gac, le dit Guillaume étoit fils juveigneur d'autre Guillaume duplessix, et de Dame Françoise de la Mûe, et avoit pour frere ainé Jan duplessix réprésenté aujourd'hui, par le dit Marc Toussaint duplessix.

Le Gouvernement noble par les partages établi sur les degrés où il y a eu occasion de partager, le plus ancien des quels est de 1478, avec l'emploi de la Reformation de 1535.

Du Plessix *

Gregoire du plessix Ecuyer Sieur du dit lieu

Porte d'or à cinq Macles de Sable 3. 2.

premierement Interloqué par arrêt du 8 Juillet 1670. Mr. Denian Rr. par lequel il est ordonné que le deffendr. Representera l'extrait de la Reformation faite en la paroisse de Trezurec pendant le siecle de 1400, ou Justifiera par autres actes que ceux par lui produits son Gouvernement noble avant les contrats.

Et par autre arrêt du 12 août 1670 Mr. Barin Raporteur, declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Guerin

Guillaume du plessix Sieur du dit lieu, eut pour fils hervé du plessix qui fut pere d'ollivier duplessix, marqué dans la reformation de 1536, qui épouza Dame Catherine de Trevuret, dont issut pierre duplessix Seigr. du d. lieu, et de la villeneuve, qui épouza Dame Marie de Kgu a, et de leur Mariage issut Berthelemi duplessix Seigr. des d. lieux, qui épouza Dame Marguerite Gouzabats, dont issut Jan duplessix Seigr. de la villeneuve qui en premiere nopces épouza Damoiselle Marie le Coing, et en secondes nopces Damoiselle Marie Rohic duquel second Mariage est issu le dit Gregoire duplessix defendeur qui a épouzé Dame Thomasse de Kleau.

Du Plessix

yves duplessix Ecuyer Sieur de Rueneuve Gabriel, yves, Goulven, et Charles du plessix, ses enfans Blason de l'écrit.

Portent selon le pere Toussaint, d'argent au sautoir, cantonné de trois quinte feuilles, une en chef, deux aux flancs, et une Molette en pointe le tout de Gueulles.

declarés nobles issus d'ancienne extraction noble, et de qualité au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de lesneven par arrest du 22. 9bre 1670. Mr. de Brehand Raporteur.

Jan duplessix eut pour fils salomon duplessix Sieur du Guymeo qui vivoit en 1483. et fut pere de François du quenqui Ecuyer Sieur du Guymeo, qui épouza Damoiselle Magdelaine de Coativy. Il avoit épouzé en premiere nopces en 1510. Dlle. Plesourne parrans du Mariage du dit François avec la ditte de Coativy, issut hervé duplessix puiné, qui fut marié avec Damoiselle Marie Kaldanec, ils vivoient en 1556.

Ils eurent pour fils vincent duplessix, qui fut pere d'Ecuyer hervé duplessix duquel est issu, le dit yves duplessix, le quel en aoust 1644. a épousé Damoiselle Magdelainne de Kuilleau duquel Mariage sont issus les dits Gabriel, yves Goulven, et Charles duplessix leurs enfans.

Damoiselle Constance de Mescam fut Mariée à Messire hervé duplessix du quel elle étoit veuve en 1537. Ecuyer Claude duplessix étoit en 1595. Mariée à Damoiselle Claude Meastrius hervé duplessix pere du deffend.^r fut marié en seconde nopce à Damoiselle louise Denys.

Du Plessix

Jacques duplessix sieur de Kuarch;

Portoit d'argent au lion de Gueulles declaré usurpateur de noblesse, condamné en 400.^{lt} d'amande au Roi, par arrêt du 6.^e f.^{er} 1671. M.^r Denyau Raporteur.

De Ploesquellec *

Messire françois de ploesquellec, Chef de nom et d'armes, Chevallier sieur du Boisriou, Kgartel, Kuel, et Kjou. Guillaume de ploesquellec, Ecuyer sieur de Kreguez, et René de ploesquellec Ecuyer sieur du dit lieu son frere puiné

Portent d'argent a trois Chevrons de Gueulles declarez nobles issus d'ancienne Extraction noble, le dit françois maintenu dans

les qualités d'ecuyer et de Chevalier, les autres en celle d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Lanion par arrêt du 27 août 1669. Mr. de langle Raporteur.

henri de ploesquellec Juveigneur de la Maison de ploesquellec épouza Dame Marguerite de Trouguindy, et eurent de leur Mariage Guillaume de ploesquellec qui fut marié avec Dame Marguerite du Boiriou, dont Issut perceval de ploesquellec qui épouza Margte de Botloy dont Issut françois de plœsquellec, duquel et de son Mariage avec Dame Janne Loz, dont Issut françois de ploesquellec qui fut marié à Dame françoise Menard, duquel Mariage Issut Rolland de ploesquellec, qui épouza Dame françoise Arel, dont Issut louis de ploesquellec qui se Maria avec Dame Catherinne Ruffault, qui eurent pour fils, le dit françois de ploesquellec deffendr. qui épouza Dame Gabrille du Cosquer.

Et Guillaume de ploesquellec Ecuyer Sieur de Kuegueza et René de ploesquellec son frere puiné prennent leur attache a peralcal de ploesquellec, qui fut marié a la dite Marguerite de Botloy dont Issut Juveigneur Guillaume de ploesquellec qui épouza Dame Janne Rogier dont Issut nicollas de ploesquellec, duquel, et de son Mariage avec Dame Janne du Cosquer Issut françois de plœsquellec, qui épouza Dame françoise le Goales duquel Mariage Issut nicollas de ploesquellec, qui épouza Dame Janne de Kuegzai, dont Issut pierre de ploesquellec, qui print en Mariage Dame Fiacre pollart, desquels Issut Nicolas de ploesquellec, qui épouza Dame Marguerite Rolland dont sont Issus les dits Guillaume, et René de ploesquellec deffendrs.

De Ploesquellec *

Pierre de ploesquellec Ecuyer Sieur de Kpiuis

Porte Cheveronné d'argent et de Gueulles de six pieces

declaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de lannyon par arrêt du 5 7bre 1669 Mr. le feuvre Raporteur.

Pierre de ploesquellec Ecuyer Sieur de Kpiuis, est fils aîné d'ecuyer ollivier de ploesquellec, et de Damoiselle françoise farcy; le dit ollivier étoit fils unique d'ecuyer Jean de ploesquellec, et de Damoiselle françoise Breart, le dit Jean étoit fils aîné d'ecuyer Raoul de ploesquellec et le dit Raoul fils aîné d'ecuyer Tristan de ploesquellec et de Damoiselle Jeanne de Kamprovost.

De Ploesquellec

Dame Marguerite de Rosmar veuve d'ecuyer pierre de ploesquellec Sr. de Kprovost Curatrice d'ecuyer louis de ploesquellec son fils, Ecuyer vincent de Trémelin sieur du parc Curateur de pierre, et de Guillaume de ploesquellec Ecuyers enfans d'ecuyer Jean de ploesquellec vivante Sr. de Kgal

Portent d'argent à trois Chevrons de Gueulles.

premierement interloqué par arrêt du 8 aoust 1670, Mr. des Cartes Raporteur. par lequel Il est ordonné que l'extrait des Refformations faites en la paroisse de ploeunn Gaultier des possesseurs des lieux de Kamprovost et de Kambellec, sera représenté avec le papier de Bapteme

sur lequel a été levé l'extrait de pierre de ploesquellec du 15 7bre 1546

Et par autre arrêt du 23. 8bre 1670. Mr. de Lerat Rapporteur declarée noble et issue d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle de la noblesse de la Juridiction Royalle de lannion.

Pierre de ploesquellec Ecuyer Sieur de Kerprovost epousa en fer. 1644 la dite Damoiselle Marguerite de Rosmar, duquel Mariage est issu ledit Ecuyer louis de ploesquellec leur fils ainé, ledit pierre étoit fils d'ecuyer françois de ploesquellec et de Dame anne de Seauroux Sr. et Dame de Kbellec; ledit françois étoit fils ainé d'ecuyer pierre de ploesquellec, et de Damoiselle francoise Jegou Sieur et Dame de Kprovost, ledit pierre étoit fils ainé d'ecuyer yves de ploesquellec, et de Damoiselle de Kprovost; ledit yves étoit fils ainé d'autre pierre de ploesquellec marqué en la Reformation de 1535. et de Damoiselle Suzanne de Kaurec Sr. et Dame de Kamprovost, et ledit pierre étoit puiné de Tristan de ploesquellec, et de Dlle. Janne de Kamprovost, et avoit pour frere ainé Raoul de ploesquellec.

Pierre et Guillaume de ploesquellec sont enfans de Jan de ploesquellec Ecuyer Sr. de Kgal, et de Damoiselle françoise le Moady, ledit Jan étoit fils Juveigneur de françois de ploesquellec Ecuyer Sieur de Kbellec, et avoit pour frere ainé pierre de ploesquellec, Ecuyer Sieur de Kprovost.

La preuve du Gouvernement noble établie sur un partage noble au dessus de Rouant de 1552. joint a la reformation de 1536.

De Ploeuc

Messire René de ploeuc Chevalier Sieur de Kharo, Messire nicolas Joseph de ploeuc Chevalier Sieur dudit lieu son fils aîné

Portent d'hermines à trois Chevrons brisé de Gueulles declarés nobles Issus d'ancienne Extraction noble, et maintenus dans les qualités d'écuyer et de Chevalier au Rolle des Nobles de la Juridiction Royalle de quimper Corantin par arrêt du 23 Mars 1671 Monsieur de lopriac Rapporteur.

Ledit Nicollas Joseph de ploeuc Chevalier Sr. dudit lieu est seul fils unique de Messire René de ploeuc, Chevalier Seigr. de Kharo Guilguiffin &c. et de Dame Marie Gouranc le dit René est fils de Messire nicolas de ploeuc Chevalier Seigr. de Kharo, de son Mariage en Juin 1613 avec Damoiselle Christophlette dite Suzanne de Courtavel et a pour soeur ...... de ploeuc Mariée a Messire Claude de Klech le dit nicollas étoit Issu de haut et puissant Messire Jan de ploeuc Seigr. de Brignou et de Dame anne de Tinurlan, heritiere de Kharo. qui Contracterent Mariage en 1598. le dit Jan fut Commissaire du Ban, et arriere ban de l'evesché de Cornouaille, et étoit fils de haut et puissant Mre. Charles de ploeuc, et de Dame Marie de Saint Gouesnou Seigr. et Dame de ploeuc, le dit Charles étoit fils de haut et puissant Messire vincent de ploeuc, et de Dame Janne de Kermadec le dit vincent étoit fils de haut et puissant Guillaume de ploeuc de son Mariage en Xbre. 1444. avec Damoiselle Janne de Juch Dame de Kuegant, le dit Guillaume étoit fils d'autre Guillaume de ploeuc, Chevalier Seigr. du Timeur, de son Mariage avec Dame Marguerite du Chastel et avoit pour soeur Damoiselle Jannette de ploeuc, qui fut Mariée avec ariwal, Chevallier Sr. de Kuarguer, et de lesquevel.

De Pleuvié

Jan de pleuvié Ecuyer Sieur de Meneghouarn, Jacques de pleuvié Ecuyer Sieur du vieu Chateau son fils aîné, louis, Colomban, et Dlle de pleuvié, ses enfans puinés

Autre Ecuyer louis de pleuvié Sr. du Moustoir, et de la villeneuve son frere puiné, et Ecuyer pierre de pleuvié Sr. de Kleau.

Portent de Sable au Chevron d'or, accompagné de trois Roses de Même 2.1. declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer aux Rolles des nobles des Juridictions Royalles de hennebond et de ploermel, par arrest du 9 fev. 1669. Mr. Raoul les enfans de Jan de pleuvié Ecuyer Sr. de Meneghouarn sont issus de son Mariage avec Dame adelise pezron Dame de Kguern, le dit sieur de Meneghouarn, le Sr. du Moustoir, et autres ses puinés sont enfans d'Ecuyer pierre de pleuvié de son Mariage avec Dame louise Bizien de son Mariage en 1622 le dit pierre et le dit Sr. de Kleau son frere puiné étoit enfans d'ecuyer Guillaume de pleuvié 3e. du nom, et de Dlle. françoise de Klaudi le dit Guillaume étoit fils de Jan de pleuvié, et de Dame Jeanne du pou, le dit Jan fils d'autre Ecuyer Guillaume de pleuvié, second du nom de son Mariage avec Dame aliette de launay, et avoit pour aîné Jan de pleuvié Sr. de Kreho, employé dans la Reformation de 1513. tous deux enfans de Guillaume de pleuvié Ecuyer Sr. de Kreho, et de Dame Jeanne du pou, lequel Guillaume étoit fils de payen de pleuvié, et de Catherine de Kmerien le dit payen issut de Jan de pleuvié employé dans les Reformations de 1427. et 1441. Et les dits payen, et Guillaume aux Montres Générales des années 1471, 1481, et 1483.

Catherine de pleuvié soeur de Jacques de pleuvié Sieur de Kreho, fut mariée a Ecuyer louis du Boderu vivoit en 1574, ils étoient enfans de Jan de pleuvié, et de Marguerite

de launay, anne pleuvié autre soeur puinée dudit Jacques, fut mariée avec Ecuyer François du Boisbouessel S.r du Gué Raffé

De Plumaugat

René de plumaugat sieur du Breil Sénéchal dela prevosté Cretou avoit pris d'azur à 3. Chevrons d'argent, déclaré usurpateur de noblesse et Condamné en 400.ll d'amande au Roi, par arret du 17. Juillet 1669. M.r huart Raporteur.

De Poelly *

Gilles de poelly Ecuyer sieur du Tertre Martin, Courtemal, Bellevue, et François de poelly Ecuyer sieur de Bellevue.

Portent de sable à trois Escarboucles d'or déclarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles dela Senéchaussée de Rennes par arret du 25 8.bre 1668. M.r de lesrat Raporteur.

Ecuyer pierre de poelly sieur de Courtemal fut marié avec D.lle Estiennette de launai, de ce mariage sortit Ecuyer sieur Jan de poelly, qui fut marié avec Damoiselle Margueritte du hirel; qui eurent pour enfans de leur Mariage Ecuyers Bertrand, pierre, et René, de poelly, ledit Bertrand fut marié avec Damoiselle Marie Chauffé; du quel Mariage sortirent Pierre, et Gilles de poelly, du Mariage dudit Gilles avec D.lle

Jeanne le voyer sortirent Jullien et Gilles de poelly; le dit Jullien epouza Damoiselle Guyonne du Cartier, duquel Mariage Issurent Ecuyers Jullien, adrien, arnault, et Marguerite de poelly, le dit arnaud epouza Damoiselle Marguerite de Kerchaud, duquel Mariage sont sortis arnaud, Gilles, françois, et Jeanne de poelly.

Poences

Claude poences Ecuyer Sieur de Kleau, Ecuyer Philippes, et Jan poences, ses freres puinés.

Portent de Gueulles à lepervier grilletté d'or se repaissant d'une Cuisse de perdrix au naturel, declarés nobles issus d'extraction noble, et de qualité d'ecuyer aux Rolles des nobles de la Jurisdiction Rolle de lannion, et de Saint Brieuc, par arrêt du 4 Xbre 1668 Mr. de larlan Raporteur.

Messire Christophle poences Chevalier Seigr. de Kladiou, epouza en 1520. Dame Alliette le long, et eut trois enfans de son Mariage Jan autre Jan, et Marie poences. le dit Jan Ecuyer Sr. de Kladiou fut marié avec Dlle. Jacques Eznoul, et de ce Mariage Ils laisserent 4 enfans, decedés sans hoirs.

françois poences Ecuyer Sr. de Kladiou fut marié avec Damoiselle Catherinne le Mottayer dont Issurent 4 enfans entr'autres Jan Jean poences Sr. de Kdroyer, juveigneur qui fut marié avec Dlle Marie le Guilloux de ce Mariage est sorti le dit Ecuyer Claude poences Sr. de Kleau, et ses dits freres puinés.

La preuve du Gouvernement noble est etablie au desir de la Coutume pour partage noble au dessus des Centans de lan 1544.

Poencez *

Jacques poencez Ecuyer sieur de Kelorec, pierres poencez Ecuyer sr du Closneuf

Portent de Gueulles à lepervier d'or ayant les sonnettes de même et les longes de même, le dit Epervier se paissant sur la proie qui est un pied et une Cuisse de perdrix d'argent surmonté d'un amelet aussi d'argent. declarés nobles Issus d'extraction noble, et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la juridiction Royalle de lannion par arrêt du 13. Juillet 1669. Mr. de loprince Raporteur.

De Jan poencez Issut pierre poencez qui fut marié à Damoiselle Janne le Godec, dont Issut Guillaume poencez fils aîné qui épouza Damoiselle yolande Jezequelle, des quels Issut Rolland poencez, duquel, et de son Mariage avec Damoiselle anne Geffroy, Issurent les dits Jacques et Pierre poencez deffendeurs, le dit pierre à Epouzé Damoiselle peronnelle le vicomte.

De Poilley *

Messire Louis henry, de poilley Chevalier Comte de saint hillaire de poilley

Porte parti d'argent, et d'azur au Lion leopardé de Gueulles Couronné, armé et lampassé d'or. declaré noble Issu d'ancienne extraction noble et maintenu dans les qualités d'ecuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la juridiction Royalle de fougeres par arrêt du 5 Xbre 1668. Mr. des Cartes Raporteur

D'allain de poilley Issut lancelot de poilley pere de Jean de poelley dont Issut nicolas pere de Juhel, duquel fut fils de pierre de poilley qui épouza Damoiselle Gaceline du hallé dont Issut

Payen de Poilley, Marié à Guerse de la Feuillée des quels Issut Jan de Poilley, qui épouza Dame Janne de Tilly, dont Issut arthus de Poilley qui fut marié à Françoise de Marcilly, de quels Issurent Geffroi, et Barnabé de Poilley, qui fut marié à Françoise de Ploroc, des quels Issut pierre de Poilley qui épouza Marguerite de Rouuille dont fut fils Jan de Poilley qui épouza Françoise de la Chapelle des quels Issut autre Jan de Poilley, qui fut marié à Dame anne de Sourdeval, dont Issut henry de Poilley qui fut marié à Dame anne louise de Pericard duquel mariage Issut François de Poilley qui épouza Dame Genevieve de Juyé, dont est Issu le dit louis henry de Poilley deffend.

De Poilvillain **

Gilles de Poilvillain, Ecuyer Sieur de Mizouard

Porte parti d'or & d'azur. declaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Fougeres par arrêt du 21. xbre 1668. Mr. de la Bourdonnaye Rapporteur.

Du Poirier

Pierre du poirier sieur de Kuabert declaré usurpateur de Noblesse Condamné en 400ll. damande au Roi, par arrêt du 3e. Juin 1670. Mr. Barrain Raporteur.

Il n'avoit aucun Titres justificatifs du Gouvernement noble de sa famille, ni aucunes Refformations; Il s'excusoit sur les desastres arrivés à ses predecesseurs dans les Guerres passées, et sur le pillage de leurs Biens, et de leurs Titres dont Il ne produisoit pourtant aucunes preuves, mais Il demandoit seullement la permission d'en informer, a quoi on ne le jugea pas Recevable cette demande n'étant qu'une fuitte pour eviter sa Condamnation; se trouvant de plus un Michel poirier Indubitablement de sa famille qui avoit été Taxée aux francsfiefs.

De Pois, ou de Poix

Messire Michel de pois Chevallier sieur de fouenel Porte Miparti d'or, au vol de Gueulles et de Gueules à la Bande d'argent accompagnée de six Croix d'or Recroisettées, declaré noble Issu d'ancienne extraction noble, et maintenu dans les qualités d'ecuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 27 Jer. 1671. Mr. des Cartes Raporteur.

Le dit Michel de pois Chevallier sieur de fouenel a pour puinés Messire Jan Baptiste, et Michel de pois, Ils sont enfans de Messire Renaud de pois vivant sieur de fouenel, Conseiller au parlement, et l'un des Commissaires nommés par sa Majesté pour la Refformation de la Noblesse en cette province, et de Dame Marie despinoze des Renaudieres, led. Renaud

étoit fils de Messire René depoix sieur de Fouesnel, et de Dame Marie devaulx dame de Blinac qui Contracterent Mariage en avril 1613, le dit René étoit fils aîné de Messire Christophle depoix seig.r de Fouesnel Chevalier de l'ordre du Roi, et Capitaine des Gentilshommes du Ban, et arriere ban de l'eveché de Rennes et de Dame Michelle le Senéchal sa veuve en 1575. et eut pour soeur Damoiselle perronnelle depoix, Mariée avec noble homme Jacques Coustart sieur de la Cicuere, le dit Christophle étoit fils de Messire Michel depoix Chevallier seig.r de Fouesnel, et de Dame Renée du hallay, et avoit pour soeur Damoiselle Janne depoix Mariée en fev.r 1573. avec Ecuyer Jan andré delaville Selin autre Janne depoix Mariée à Messire Briand de la Corville seig.r de la Richeliere Chevallier de l'ordre du Roi, le dit Michel étoit fils puiné de Messire andré depoix S.r de Saint Romain de son Mariage avec Dame Janne le vayer et devint aîné par la Mort de Christophle depoix son frere aîné le dit andré vivoit en 1515; et eut pour soeur Damoiselle perinne depoix qui fut Mariée a noble homme Jan vollier sieur de la haye en Mai 1525, Damoiselle arthuse depoix qui epouza en 1531, noble personne Marin de Mareille sieur de launay, le dit andré étoit fils aîné de Messire Emeri depoix S.r de S.t Romain et Dulié en la province de poitou de son Mariage en 1469, avec Damoiselle Roze de Vouzay; le dit emery étoit fils de Messire Mathurin depoix S.r de S.t Roman, et de Damoiselle louise des Francs René depoix seig.r de Fouesnel epouza en 7bre 1611 D.lle Janne Juette le dit Messire René depoix, Chevallier de l'ordre du Roi seig.r de Fouesnel étoit en 1611. Mariée a Dame Marguerite de Kuero, Damoiselle Janne depoix Compagne de pierre harpin Ecuyer des Cures Cons.r du Roi, et son advocat au Siege présidial de Rennes en 1578.

De Bois *

Messire Bertrand depois Chevalier Sieur deneuville

Porte parti d'or au vol de Gueulles et de Gueulle a la Bande d'argent accompagnée de Six Croix d'or Recroisettées

declaré noble Issu d'ancienne extraction noble, et de qualité d'écuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Rennes, par arrêt du 6e mars 1651. Mr. des Cartes Raporteur.

Jan Tirel Seigr. depois premier du nom eut pour fils Jan Tirel Seigr. depoix Second du nom lequel eut deux enfans, l'ainé appellé Jan Tirel 3e. du nom le puiné Janiset depois Jan 3e. eut pour fils Jan Tirel, 4e du nom pere de Philipes Tirel, qui étant mort en bas âge eut pour heritiere Marguerite depois, mariée à Thébault de Soissons duquel est descendu le Seigr. de Crequi - Guillaume depois fils Guillaume Tirel, eut pour fils Jan depois Seigr. de St. Romain, duquel Issut Jan depois Echanson, et Maitre d'hôtel du Roi, qui eut pour fils Roch depois qui posseda la Même charge que son pere, et de lui vint Mathurin depois, qui fut pere demeri depoix, qui eut pour fils andré depois qui avoit epousé Dame Janne levayer Dame heritiere de Jouemel le dit andré depoix eut deux fils, Christophle et Michel, le dit Christophle qualifié Chevalier Seigr. de Jouemel mourut sans enfans, Michel depois son frere, qui fut Capitaine de la noblesse de Rennes eut pour fils Ecuyer Christophle depois 2e. du nom Chevalier de l'ordre du Roi, et Capitaine des Gentilshommes du Ban, et arriere ban qui eut pour fils Messire René depois pere du dit deffendeur de son Mariage avec Dame Marie devarcley, et frere unique de Messire Reguaud depois Seigr. de Jouemel Conseiller en la Cour.

* Poisson

Jan Baptiste poisson Sieur de Logre.

Prenoit de Sable à la face d'or accompagnée d'un poisson en chef aussi d'or, et d'une teste de loup arrachée et lampassée en pointe aussi d'or. déclaré usurpateur de noblesse et Condamné en 400 lt d'amande au Roy par arrêt du 12 avril 1669. Mr Saliou Rap.

De la Pommerays

René de la pommeraie Escuyer Sr de Kambart, et Escuyer pierre Joseph de la pommeraie son fils aisné.

Portent de Sable à trois Grenades d'or, 2. 1. declarés nobles Issus d'extraction noble, et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de vannes par arrêt du 18. Jer 1669. Monsieur Raoul Raporteur

Pierre Joseph de la pommeraie est Issu du dit René de la pommeraie d'esseudt. de son Mariage avec Dame Janne picaud, le dit René Issu du Mariage de François de la pommeraie et de Dame Françoise le Moneurt, le dit François Issu d'autre François de la pommeraie Escuyer de son Mariage avec Dame Janne Bernard, le dit François Issu de Mathieu de la pommeraie et de Dame yvonne de la Fresnaye.

Du Ponceau

Anthoinne duponceau Escuyer Sieur du Mée
Porte de sable à trois Merlettes d'argent sans pieds, queue, ni bec
declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle
des nobles de la Senéchaussée de Nantes par arrest du 15. Xbre 1668
Mr. de Langle Raporteur.

Anthoinne duponceau fils aîné d'escuyer René duponceau Sieur de
la perraudiere, de son Mariage en mai 1627. avec Damoiselle Genevieve
le Breton, le dit René etoit fils d'escuyer Jan duponceau Sr. du dit
lieu de la perraudiere et de Damoiselle philiberte Charette, qui
* Contractèrent Mariage en may 1595. le dit Jan fut fils de hardy
duponceau escuyer Sieur de la perraudiere, et de Dlle. Janne Chenu,
Ils vivoient en 1568, le dit hardy étoit issu de Jan ponceau Escuyer
sieur de la perraudiere, et de Damoiselle Janne du parc nantais
le dit Jan ponceau eut pour pere Jan qui vivoit en 1485. Damoiselle
Marie ponceau épouza noble Escuyer Ollivier Gladonnet Sieur
de la Rigaudiere en 1523.

La preuve est de 8 ou 9 degrés, le Gouvernement noble par les partages
établie sur les degrés où il y a eu occasion de partages joint à une
Montre de 1480.

Du Ponceau *

René duponceau Escuyer Sieur de la perraudiere
Porte de Sable à trois Merlettes d'argent sans pieds,
queue ni bec, déclaré noble issu d'extraction noble et de qualité
d'escuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de nantes

par arrêt du 16 May 1670. Mr. Denyau Raporteur.

Le deffendeur a pour fils aîné Anthoinne du Ponceau Ecuyer sieur du Mez, la qualité d'écuyer duquel la Chambre a jugé par le précédant arrêt du 15. Xbre 1668. cy dessus, et l'article par consequent même Genéalogie que la precedante.

Poncelin *

Noble et discret Missire François Poncelin prêtre, Ecuyer sieur de Kbruneu.

Porte de Gueulles à deux faces d'argent, le pere tout saint au mettre declaré noble et de qualité d'écuyer au Rolle de noblesse de la Juridiction Royalle de Saint Renan par arrêt du 7. 9bre 1670. Mr. de la Bourdonnaye Raporteur.

Le deffendeur est fils d'écuyer Louis Poncelin, et de Damoiselle Janne de Kguiziau, le dit Louis étoit fils d'écuyer François Poncellain, et de Damoiselle Marguerite Kmellec, le dit François étoit fils d'écuyer Jan Poncellin.

Du Pont

Messire Gui dupont Seigr. Dexhouilly Conseiller en la Cour faisant pour lui et pour Messire Guy dupont son fils unique
Portant d'argent à la face franée en forme de pont de sable chargée au milieu d'une Molette d'or, accompagnée de trois Roses de Gueulles 2. 1. declarés nobles Issus d'extraction noble et maintenus dans les qualités d'escuyer, et de Chevallier au Rolle des nobles de la Seneschaussée de Rennes par arrest du 9. 9bre 1668. Mr. de larlan Rapporteur.

Ledit Messire Guy dupont a epousé Damoiselle Françoise Bedelievre de la Busnelaie en fevr. 1643. Il a pour Soeur Dlle. Marie Marguerite dupont Mariée à Messire Joachin des Cartes Sieur de Chavaigne Conseiller au parlement, Dame Suzanne dupont Mariée à Messire anthoine hubert de la Sse Seigr. dudit lieu aussi Conseiller en la Cour. Il est Issu de Messire Louis dupont Seigr. dexhouilly, Conseiller du Roi en ses Conseils et président en la Chambre des Comptes de cette province et de Dame anne Richer, ledit Louis était fils de Claude dupont, et de Dame Françoise Bernardin.

De Pontho

Sebastien de pontho Escuyer Sieur de Coatleau, et alain de pontho Escuyer Sieur de Kerais
Portant d'azur à trois Croissant d'argent deux et un premierement Interloqué par arrest du 29 juillet 1670. Mr. Denyau Rapporteur, par lequel Il est ordonné que les Extraits

des Reformations des siecles de 1400, et 1500, seront representés et par autre arrêt du 5 9bre 1670. Mr. de la Bourdonnaye R. declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer aux Rolles des Nobles des Juridictions Royalles de Carhaix et de Saint Brieux.

Le dit Sebastien de poulpry est fils de hierosme de poulpry et de Dlle Genevieve de Trevoret, le dit hierome étoit issu de phelipe de poulpry et de Damoiselle Louise hamon, le dit phelipe étoit fils de herve de poulpry de son Mariage avec Damoiselle françoise Coatanlem, le dit hervé étoit fils de philippe de poulpry, et de Damoiselle Marguerite Le voyer, le dit philippe étoit issu d'allain de poulpry de son Mariage avec Dame Marie phelippe, le dit allain étoit fils d'autre phelippe de poulpry, et de Damoiselle Guillemette de penpoulle.

Le dit allain de poulpry Ecuyer Sr. de Kmarec second de l'assemblée est oncle du dit Sebastien.

De Pontplancoet *

Claude de pontplancoet Ecuyer sieur de Kerarguen

Porte de Gueulles à trois faces ondées d'or. declaré noble issu d'ancienne extraction noble, et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Lesneven par arrêt du 3e Juillet 1669 Mr. Febvre Raporteur.

Claude du pontplancoet de l'assemblée est fils ainé d'ecuyer Guillaume de pontplancoet Sr. du nom, et de Damoiselle Marguerite de lesquen, le dit Guillaume étoit fils ainé d'autre Ecuyer Guillaume de pontplancoet Sr. du nom, et de Dame Marie

de Koudault le dit Guillaume de pontplancoet 2e. du nom, et de Dame Marguerite Menou heritiere de Kampont, le dit Guillaume etoit fils aîné d'ecuyer Ollivier de pontplancoet, et de Dame Janne Mesanguen, le dit Ollivier fils aîné d'ecuyer Guillaume de pontplancoet, 1er. du nom, et de Dame anice Mogeard le dit Guillaume etoit fils aîné d'ecuyer Tangui de pontplancoet, et de Dame Margilye Koal.

De Pontual

Messire René de pontual Chevalier Seigr. de pontual, Conseiller du Roi en ses Conseils, et président honoraire en sa Chambre des Comptes faisant tant pour lui que pour Messire Sebastien de pontual Cher. Seigr. de la ville Renault Conseiller du Roi en ses Conseils, président en la Chambre des Comptes de cette province et yves de pontual Ecuyer Sieur de Jonnantes, enfans de son premier Mariage avec Dlle. françoise du plessix de Grenedan, et pour Jan Bernardin et Gabriel de pontual ses enfans de son second Mariage avec Dame Marie prudance le loup de Beaulieu, René de pontual Ecuyer Sieur de pontoruen, Ecuyers amaury, andré et René de pontual ses puinés, Sebastien de pontual Ecuyer Sieur de la villenaret, et louis de pontual Ecuyer Sr. des Saudrais Portent de Sinople au pont d'argent de trois arches de trois Cignes passant aussi d'argent, membrées et Becquées de Sable declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et les dits René et Sebastien de pontual Mainteneus dans les qualités d'ecuyer et de Chevalier, les autres en celle d'ecuyer.

au Rang des nobles de la Juridiction Royalle de Dinan et pour le Regard Seullement de louis de poutual Sr de la Sandraie ordonne quil Justiffiera plus amplement de son attache a la dite famille de poutual par arrêt du 27 8bre 1668. Mr de Brehand R.

Jan de poutual Ecuyer Sr de poutual vivoit en lan 1400 Il eut pour femme Jane le Boutailler dont Sortirent henri Jacques et Robert de poutual, henri epouza la dame labbé dont Il eut une fille apellée Jane de poutual Jacques de poutual, Chr Sr de noms et darmes epouza Marie Boutier de la Maison de Chateaudacy au quel Mariage Issut.

Jan de poutual qui fut premierement marié a Jane de Champagné et en Seconde nopces à yvonne delespinay, Il eut pour fils autre Jan de poutual mari en premiere nopce d'ollive de la Bourdonniere et en Seconde de Charlotte Brillant, Il eut pour fils ainé Jullien de poutual qui fut marié avec Damoiselle perrinne auvaude dont Issut yves de poutual fils ainé qui epouza en premiere nopce Damoiselle Suzanne de Saint Briac, en Seconde françoise Gouyon de la Maison de Beaucorps Il eut de son premier mariage Jullien de poutual, qui epouza Dame Jullienne de la villeon du Boisfeuillet, de ce Mariage Issut Jan poutual, qui epouza Dlle françoise du Breil de la Maison du pont briand, dont Issut Mre René de poutual deffendr marié comme a été dit en premiere nopce avec Dame françoise duplesix de Grenedan

2. du second Mariage du dit yves de poutual avec la dite Gouyon Issut George de poutual Ecuyer Sr de la villeruette qui fut pere de pierre de poutual qui epouza Damoiselle Gillette de launay dont est Issu le dit René de poutual Ecuyer Sieur de poutormou.

3 Sebastien de poutual Ecuyer Sieur de la villouriel est fils de Christophle de poutual, et de Dame Jullienne de Brehand, le dit Christophle étoit fils de françois de poutual Sieur des Champs ferron, le quel françois étoit fils puiné d'ecuyer Jullien de poutual, et de Dame Jullienne de la villeon

Le Gouvernement est d'assise, les anciens partages sont avenage le plus ancien de 1420; avec les Montres Généralles de 1467, 1477, 1479 et 1480.

De Pontual

Gilles de Pontual Escuyer Sieur de la Vigne René de Pontual Sieur du Pontcornou, Amauri de Pontual Sr. du Bois, André de Pontual Escuyer Sr. de la Ville Marie, et Louis de Pontual Sieur de la Lougrais ses freres puinés.

Portent de Sinople au pont d'argent de trois arches et trois Cygnes passant dessus aussi d'argent becqués et Membrés de Sable. Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble, et de qualité de escuyer au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de Rennes par arrest du 25. 8bre. 1670. Mr. des Cartes Rapporteur.

Yves de Pontual se Maria deux fois, du premier Mariage est descendu le Sr. president de Pontual et du second Mariage dudit Yves avec Marguerite Gouion issut Georges de Pontual duquel et de Françoise de la Mailleais issurent Pierre et Eustache de Pontual du dit pierre ainé et de Gillette de launay sont issus les dits René de Pontual ainé, André, et Louis puinés, et du dit Eustache est issu ledit Gilles de Pontual aussi deffendeur.

De Pontual

Escuyer Louis de Pontual sieur de Saudrais, pour lui et pour Escuyer Guyon de Pontual fils Mineur de Georges de Pontual Sieur des Soudelais, et Jan de Pontual Escuyer Sieur de la Croix

Portent de Sinople au pont d'argent, de trois arches chargés de trois Cignes passant Membrés et Becqués de Sables.

declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Dinan, par arrest du 12 avril 1669; Mr. de la Bourdonnaye Raporteur.

Les dits Louis et Jan de Pontual Sont enfans de Michel de Pontual Escuyer Sieur de la Noë ville Fauchet, et de Damoiselle Michelle Allinart; le dit Michel fils de Laurent de Pontual, et de Dlle Briande de la Mailles, le dit Laurent Issu de Laurent Guyon, et de Damoiselle Amaurie Labbé, et le dit Guyon fils puiné de Jullien de Pontual Escuyer Sr. de la ville Renault et de Damoiselle Perinne Auoure depuis par autre arrest du 23 Mars 1671 Mr. des Cartes Raporteur.

Le dit Louis de Pontual Sieur des Saudrais declaré usurpateur de noblesse, condamné en 400tt d'amande au Roi, et en consequence de la declaration par lui faite de ne se Servir de l'extrait de Baptesme du 18 mars 1599, condamné en outre en 100tt d'amande au Roi.

De Porcaro *

Jacques de Porcaro Escuyer Sieur de Cyr Achille Ferdinand de Porcaro Escuyer Sieur de la Lendelle, et Jan de Porcaro Escuyer Sr. de Maupas, autre Jan de Porcaro Escuyer Sieur de la Garaune.

Portent de Gueulles au hairon d'argent

declarez nobles issu d'ancienne extraction noble, le dit Jacques maintenu dans les qualités d'écuyer et de Chevalier, les autres dans celle d'écuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de ploermel par arrêt du 17 Jer 1669. Mr des Cartes R.

De Bertrand de porcaro Seigr de porcaro qui vivoit environ l'an 1280 de son Mariage avec Jaime Aurkier issut Jan de porcaro premier du nom Seigr de porcaro, qui fut marié avec Marguerite de Talhoet dont issut Jamet de porcaro duquel, et de son Mariage avec Marguerite forel issut Jan de porcaro 2e du nom qui épouza Jaime pillet, dont issut Jan de porcaro 3e du nom, qui épouza Dlle Jaime du quengo, dont issurent Jan de porcaro 4e du nom, allain de porcaro, et plusieurs autres enfans, Jan de porcaro, mort sans enfans, allain de porcaro son puiné, lui succeda duquel et de son Mariage avec Jaime Robelot issut Jan de porcaro 5e du nom, qui contracta Mariage avec Dame Maurice de Cy dont issut françois de porcaro Marié avec Magdelainne du Boisdenau dont issut Jullien de porcaro, 1er du nom le quel étant en 1583. decedé sans enfans, yves de porcaro son frere puiné lui succeda et fut marié à Marguerite Cado, dont issut Jullien de porcaro second du nom, duquel et de son Mariage avec Renée Trousier, sont issus le dit Jacques de porcaro deffendr, et achille de porcaro Seigr de la landelle, et du dit pierre de porcaro, et de son Mariage avec françoise de la landelle sont issus Jan de porcaro Sr de Maupas, autre Jan de porcaro Seigr de la Garenne aussi deffendrs achille ferdinan de porcaro, a Epouzé Damoiselle Renée de Kboudet.

De Porcaro *

Jan de porcaro Ecuyer Sieur de la Goudraie

Porte de Gueulles au hairon d'argent déclaré noble Issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de ploermel par arrêt du 10 Juillet 1669. Mr. le Jacobin Raporteur.

Jan de porcaro Ecuyer Sr. de la Goudraie, est fils d'ecuyer Jan de porcaro et de Dame Janne destimbrieux Sr. et Dame de la Goudraie, le dit Jan étoit fils puiné d'ecuyer Jan de porcaro 4e. du nom, et de Dame Maurice de Cy, le dit Jan étoit fils d'ecuyer allain de porcaro, et de Dame Janne Robelot le dit allain etoit fils d'ecuyer Jan de porcaro 3e. du nom et de Dame Janne du Quengo, et le reste comme Il est plus amplement articulé dans la Genéalogie precedante.

Le Porcher

françois le porcher Ecuyer Sieur de Saint Germain

Porte de Gueulle a deux faces d'hommes déclaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de fougeres par arrêt du 7. 9bre 1668 Mr. Denyau Raporteur

Le deffend.r est fils ainé d'ecuyer françois le porcher, le quel étoit fils unique de Mre. Issac le porcher, Ecuyer Sieur de St. Christophle Conseiller au presidial de Caen qui fut anobli par le Roi henri 4 d'heureuse Memoire au mois de Jer. 1595.

De Porcon

Escuyer Reginauld de porcon Sieur de la harcherie, de Saint Georges & de Bruis.

Porte d'or à la fasce d'hermines, accompagné de trois fleurs de lys d'azur.

premierement Interloqué par arrêt du 20. 9bre 1668. Mr. de langle Rapporteur. qui ordonne qu'il justifiera plus amplement sa qualité

Et par autre arrêt du 3e. Xbre. 1668. Mr. de Langle Rapporteur. declaré noble Issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de fougeres

Messire Ollivier de porcon fut pere de Messire Jan de porcon qui fut marié à Dame Janne de Saint Brice, et de leur Mariage Issut Messire Jan de porcon Second du nom qui épousa Delle. Marguerite du Tiercent, dont Issut Messire artur de porcon qui contracta Mariage avec Damoiselle Marguerite de Saint Gilles, Ils eurent pour fils Messire Jan de porcon 3e. du nom, Marié à Janne de Coulesville, au quel Succeda François de porcon son frere, qui épousa Janne de pouez, de leur Mariage Sortit Messire Gilles de porcon, pere de François de porcon qui fut marié à Messire pierre de la Margeliere le dit Messire Jan de porcon Second du nom, eut un fils Cadet nommé pareillement Jan, qui fut pere d'escuyer Guillaume de porcon, Marié a ollive Brillet pere, et Mere d'escuyer Fiacre de porcon, qui eut pour fe. Janne poupart de ce mariage Sortit Charles de porcon, 1er. du nom, marié a Delle. Juliene le Chantoux, Ils eurent pour fils Escuyer Jacques de porcon, 2e. du nom, qui épousa Marie angelique de la Feuillée, et de leur Mariage est Issu

Le dit Regnaud de porcon deffend.re

Porée

Messire Gilles porée Sieur du parc, et Messire Michel porée Seigr du dit Lieu du parc son pere Conseiller au parlement de Bretagne.

Noble et discret Messire René porée Escuyer Sieur de chasseboeuf Docteur en Sorbonne, Grand Chantre et Chanoine son oncle, Dame Marie porée Compagne de Messire Joachin des Cartes Seigr de Kleau, Conseiller en la dite Cour sa tante, et noble et discret Messire Thomas porée Sr de la Gouesmere son grand oncle.

Portent de Gueulles à la Bande d'argent chargée de trois Merlettes de Sable.

declarés Issus d'extraction noble, la dite Marie maintenüe dans la qualité de Damoiselle, les dits porée pere et fils dans les qualités d'escuyer et de Chevalier, les autres en celle d'escuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrest du 20 7bre 1670. Mr de lopriac R.

Le dit Sieur du parc deffend.r est fils de Messire Michel porée Seigr du d. lieu du parc Conseiller en la Cour, et de Dlle Catherinne Couriolle, le dit Michel est fils aîné de Messire nicollas porée Sr du parc Conseiller du Roi en sa Cour de parlement de Rennes de son Mariage en aoust 1629 avec Damoiselle Jullienne du guesclin et a pour Soeur Dame Marie porée

quien Jer. 1656 a épouzé Messire Joachin de Carte seig. de Kleau Conseiller du Roi au parlement de Bretagne, le dit nicolas étoit fils de Messire Michel porée Ecuyer sieur du parc, et de la Bardoullais, Sénéchal de Saint Malo, et de Servanne Cheville, lequel Michel eut des Lettres d'anoblissement en Xbre. 1624, duement vérifiées et enrégistrées

De la Porte +

Messire René de la porte Sr. d'artois Conseiller en la Cour Porte de Gueulles au Croissant d'hermines Bordé d'or. declaré noble Issu d'extraction noble et maintenu dans les qualités d'ecuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de Rennes par arrêt du 3. 8bre 1668.

Messire yvon de la porte et Dlle. Janne de la Motte, vivoient en 1418, noble homme Jan de la porte épouza en premier Mariage Janne du houx, et en Second en 1478, Marie de la haye.

Jan de la porte et perinne lambert Sieur et Dame de la herundays et de Racinoux, vivoient en 1505. Il comparut au Ban, et arriere Ban avec les autres nobles de la Baronnie de Fougeres en 1557, pierre de la porte Sieur de la Touche épouza en premiere nopce Janne Coaimon en 1576, en Seconde Gillette de Sevigne, 1606. Il étoit Conseiller au parlement Barbe de la porte épouza Claude Dolier Ecuyer Sieur de la praie en 8bre 1588. Gillette de la porte fut mariée en 1591. à Gilles Champion Sieur de Chartres. louise de la porte épouza en 1603, Jan de

villegué sieur de Montorfil. Jeanne delaporte Jutenu 1610 Mariée a Jan Dandigué Sr. de Maubasson; Jan delaporte héritier principal et noble d'andré delaporte Sr. Dartois président à la Chambre des Enquêtes marié en Juin 1629, à Damoiselle ...... le Meneust fille du sieur président de Brequigny Pierre delaporte Sr. du Bauchet épouza en 7bre. 1641. Thomasse dela landelle, René dela porte Sr. Dartois, et durval, Conseiller au parlement épouza en aoust 1656, Damoiselle Marie du han du Bertry. Denise delaporte Mariée en 8bre. 1647. avec Messire ollivier du Boisbaudry. seigr. Baron de Trans louise delaporte épouza en 1653. Mre. René de Kroisson sieur de Trevegat Nicolle delaporte Mariée en 1658 a Messire yves Fouquin président à la Chambre des Enquêtes Généalogie Confuse sans ordre ni articulation de degrés.

Dela Porte

Joseph delaporte sieur du Bois Corvillet

Porte de Gueulles à un Croissant d'hermines Bordée d'or.

Arrêt Interlocutoire du 19 Juin 1669. Mr. de Brehand Rapporteur qui ordonne que le dit deffendr. se retirera a la Chambre des Comptes, pour y lever l'extrait en entier de la Refformation de l'an 1513. des paroisses de Saint Jan sur villainne, et Saint Didier, ou Represantera le partage dela Succession de Jan dela porte entre pierre, et Richart dela porte ses enfans.

De Portebize

Messire henri deportebize Chevalier Sieur du Bois desoulaire Porte de Gueulles à cinq Besans dor. 2.1.2. declaré noble Issu dancienne extraction noble & dequalité decuyer au Rolle des nobles dela Senechaussée denantes par arrest du 24 Juillet 1669 Mr. Sallier Raporteur.

henri deportebize deffend. est fils décuyer pierre deportebize Sieur du Bois de Soulaire de Son Mariage en aoust 1619 avec Damoiselle Judith delespinay dela Maison de Chauffault, ledit pierre étoit fils decuyer René deportebize Sieur de Brosset qui en Jer. 1587. avoit épouzé Damoiselle francoise de Beurs dela Maison dela Geraudiere, ledit René étoit fils de pierre deportebize Escuyer Sieur du Boissoulaire, et de Marguerite Dargenson, ledit pierre étoit fils d'andre deportebize, et de Dame Marguerite dela Beraudiere deleur Mariage en aoust 1513. et eut pour Soeur Damoiselle anne deportebize Mariée en 1550, a noble homme Charles le Marechal Sr. du Boismorieau, ledit andré étoit fils depierre deportebize Escuyer Sr. du Bois de Soulaire de Son Mariage en 1480, avec Damoiselle Jane dela Dieuxaye, ledit pierre étoit fils ainé de Jan deportebize Seigr. du Bois de Soulaire, et dela Sauvagere, qui en avril 1446 avoit épouzé Damoiselle Jane dela Roche.

Des Portes

Messire Jullien desportes Chevallier Sieur de St nudec

Messire hierosme desportes Chevallier Sr du dit lieu desportes son fils aîné Escuyers Joseph, et paul desportes ses enfans puinés.

Portent lozangé d'or et d'azur une Grande lozange de Gueules sur le tout en abime.

premierement Interloqué par arrêt du 25. 8bre 1669. Mr de lopriac Rapporteur, par lequel Il est ordonné aux deffendeurs de se pourvoir à la Chambre des Comptes pour y lever l'extrait des Reformations des personnes nobles des parroisses de Riualec, et laudon.

Et par autre arrêt du 18 mars 1669. Mr delarlan R. declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de henne boud.

Jullien desportes deffendr a épouzé Dame louise du Bouestrez en 9bre 1642. Il a pour Sœur Damoiselle Marie desportes mariée à Escuyer Jan Ledoux, Sr de Kollivier le dit Jullien est fils aîné de Messire Jullien desportes Chevallier Sr de St nudec, et de Damoiselle Georginne fournier, lequel Jullien eut pour sœur Germaine, Delle Marguerite de aportes Dame de Kjacob, qui aprés le decés du dit Jullien son frere Receut son partage de la dite fournier sa mere en mai 1623. le dit Jan étoit fils aîné de Raoul desportes Escuyer Sieur de St nudec, et de Damoiselle Marguerite le flo, le dit Raoul frere puiné de Jan desportes Escuyer Sr de Klobiec, qui lui donna partage en 1561, tous deux

enfans de Claude des portes Ecuyer Sieur de Kflabier, et de Damoiselle Janne Thomas Dame de Saint Georges, le dit Claude étoit fils aîné de Guillaume des portes et de Damoiselle louise de Keugal, ledit Guillaume fils de ecuyer Jan des portes Ier du nom qui comparut aux Montres Generalles de l'evêché de rannes en 1479, parmi les nobles archer en Brigandine, le dit Jan étoit fils aîné d'autre Guillaume des portes decedé en 1462, fils d'allain des portes qui vivoit en l'an 1400.

La preuve établie sur la Reformation de 1441, sur les Montres Generalles de 1479, 1480, et 1481. Jointes au Gouvernement nobles par les partages.

Des Portes *

Gilles des portes Ecuyer Sieur du dit lieu

Porte d'argent a la face de Gueulles accompagnées de trois molettes de sable deux en Chef et une en pointe.

premierement interloqué par arrêt du 17. 9bre. 1668. Mr. des Cartes Raporteur qui ordonne qu'il aportera l'extrait de la Reformation de 1513. et produira les partages des successions de ses ancêtres si bon lui semble.

Et par autre arrêt du 30 Juin 1669. Mr. le Jacobin Raporteur declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes.

Ledit Gilles des portes est fils aîné de ecuyer Jan des portes de son Mariage avec Damoiselle Janne pitel, lequel Jan avoit épousé en première nopces Damoiselle Roberde du Boays duquel premier mariage sortit Ecuyer Eustache des portes sieur de Crehuguen qui deceda sans avoir été Marié, le dit Jan étoit fils aîné de ecuyer Gilles des portes et de Damoiselle Bertranne Ramart, Sieur et Dame des portes le dit Gilles

étoit fils ainé d'ecuyer Jan de porter, de son premier Mariage avec Damoiselle Marguerite piedelou; il epouza en second nopce Damoiselle Janne picaut dont il n'eyeut d'enfans; le dit Jan étoit fils d'ecuyer pierre de porter, et de Damoiselle Guillemette le Clerc, le dit pierre étoit issu de nobles Gens Charles de porter et de Damoiselle Guillemette luzague, sieur et Dame de porter, le dit Charles étoit fils ainé d'allain de porter, et le dit allain d'autre allain.

De Portzmoguer

René de portzmoguer Ecuyer Sr du dit lieu, Jan de portzmoguer Ecuyer sieur de Kmarchar, yves de portzmoguer, Ecuyer sieur de Kbriant.

Portent de Gueulles a huit Bezans d'or, une Coquille aussi d'or en abime

declarés nobles d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer aux Rolles des nobles des jurisdictions de Saint Renan et de lesneven par arrêt du 17 Juin 1670. Mr. de lerat Raporteur.

Jan de portzmoguer epouza Damoiselle Marguerite Coetz et du dit Mariage issut Guillaume portzmoguer qui epouza Damoiselle anne de Kmorvan dont issut Jan de portzmoguer duquel et de son mariage avec Damoiselle Marie de Kuequerault issut Guillaume Janne de lanhalla dont issut Jan de portzmoguer, qui fut marié avec Damoiselle françoise leveyer, qui eurent pour fils Jan de portzmoguer qui épouza Damoiselle Janne du Bois, des quels est issu le dit Jan de portzmoguer sieur de Kmarchar.

Du Porzou *

Guillaume du porzou Ecuyer sieur du dit Lieu

Porte de Gueulle au Chateau d'or. declaré noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Brieuc par arrest du 9 Xbre 1670 Mr. de Bréhand Raporteur.

Ledit Guillaume est fils unique d'ecuyer Jan du porzou seigr. dudit Lieu du porzou, de son Mariage avec Damoiselle Isabeau poulart de la Maison de la villeneuve, le dit Jan étoit fils ainé d'ecuyer pierre du porzou sieur du dit lieu et de Damoiselle peronnelle de Tanignon, fille juveigneure de la Maison de Kaugui, le dit pierre étoit fils ainé d'ecuyer Jan du porzou Sr. du porzou, et de Trolouan, de son Mariage avec Dame anne de Rosmar de la Maison de Kdaniel, le dit Jan étoit fils ainé d'ecuyer louis du porzou seigneur du dit lieu, et de Dame Isabeau loz de Kgouanton, le dit louis étoit fils ainé d'ecuyer Jan du porzou, et de Dame Catherine de Coetgoureden de loumaria, Sr. et Dame de porzou.

Du Pou

Messire allain, Chef de nom et d'armes du pou, Chevalier Sieur de Kmoguer.

Porte de sable au lion Rampant d'argent, armé lampassé et Couronné de Gueulles declaré noble issu d'ancienne extraction noble, et maintenu dans les qualités d'ecuyer et de Chevallier au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de quimperlé par arrest du 29 aoust 1669 Mr. de Lorat Raporteur.

Messire allain du pou Chevallier sieur de Kmoguer, a épouzé en 8bre. 1660, Damoiselle Janne le Brizoual Dame de la Boullaye

* 110 Il est fils aîné de Messire Corantin du pou Chevallier Sieur de Kmoguet, et de Dame Marguerite Bernard de la Grée, qui Contracterent Mariage en 1622. le dit Corentin étoit fils aîné de Messire Jullien du pou Sr. de Kmoguer, Chevalier de l'ordre du Roi et Gouverneur pour sa Majesté en la ville de quimpercorantin de laizounet, de leur Mariage en 1594, le dit Jullien étoit fils juveigneur de noble homme, autre Jullien du pou de son Mariage avec Dame anne de Kmoguer, heritiere de la ditte Maison de Kmoguer, il avoit épouzé en premiere nopce en Juin 1546. Damoiselle Catherine de penmorvan, le quel Jullien eut pour frere aîné Messire louis du pou qui fut marié avec Dame Janne de Chef du Bois, tous deux enfans de noble Ecuyer Jan du pou Sr. du dit lieu, et de Dame Janne du Chafault qui vivoient en 1509, le dit Jan fils de noble Ecuyer autre Jan du pou Seigr. du dit lieu, et de Kguezange de son Mariage avec Dame Marguerite de Kguezanger, heritiere de la dite Maison, lequel Jan vivoit en 1448.

Le Gouvernement noble par les partages sur les dégrés ou il y a eu occasion de partager étant dans la preuve aux Reformations de 1448. et de 1513. avec les Montres Générales de 1481, et 1483, en équipage d'archer, en Brigandine à deux Chevaux

Pouences *

Jacques pouences Sieur de Kelorec, pierre pouences Ecuyer Sieur du Closneuf

Portent de Gueulles à l'epervier Grillé d'or, longé d'argent se Reposant d'une Cuisse de perdrix d'argent, surmonté d'un annellet aussi d'argent déclaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de lannyon

par arrêt du 13 Juillet 1669, Mr. de lopriac Rapporteur.

De Jan pouences issut pierre pouences, qui fut marié à Damoiselle Janne le Godec, dont issut Guillaume pouences fils ainé, qui eut pour fils Escuyer Guillaume pouences qui épouza Damoiselle yolande Jezequelle desquels issut Rolland pouences, duquel et de son Mariage avec Damoiselle anne Geffroy issurent lesdits Jacques et pierre pouences deffendrs., ledit pierre a épouzé Damoiselle peronnelle le vicomte.

Pouences

Claude pouences sieur de pratinguant,

prevost de Gueulles à le persieur d'argent déclaré usurpateur de noblesse et Condamné en 400ll. d'amande au Roi par arrêt du 5. 9bre. 1670. Mr. de lerat Rapporteur.

Poulain

Thebault poulain Escuyer sieur de Mauny, Joseph poulain Escuyer sieur de Mauny, et René poulain Escuyer sieur de la vallée ses enfans.

Noble et discret Missire louis poullain Escuyer sieur du pont Recteur de la paroisse de landechen Jan poullain Escuyer sieur de launay Mathieu poullain Sr. de lisle, et Gui poullain ses frères puinés

Messire pierre poullain Chevallier sieur de Tramain fils ainé de Messire louis poulain Chevalier de l'ordre du Roi

et de Dame Marguerite de la paluele, et Messire Jacques paul poulain sieur de Gaubrel son frere puiné françois poullain Ecuyer sieur du val Martel, Ecuyer Louis poullain Sr du Chemay, René poullain Ecuyer sieur de la villeguen, Ecuyer Claude poulain sieur des dines, ses freres juveigneurs.

Charles poulain Ecuyer sieur de Tremaudan

Dame Janne le pot veuve de ecuyer Jan poulain sieur de Boheu Mere et Tutrice d'ecuyer Joseph poulain sieur de Boheu, et ollivier poullain Ecuyer sieur du Coudray.

Ollivier poulain Ecuyer sieur de Kferron fils aîné de pierre poulain vivant Ecuyer sieur du dit lieu & de Dame peronnelle Bertho Ecuyer Jan poullain sieur de la Coste que feron Nicolas poulain Ecuyer sieur de la villemoran, Jacques poulain Ecuyer sieur de la noë freres puinés du dit ollivier poulain Sr de que feron

Portent d'argent au houx arraché de sinople, à une Croix engreslée endentelée d'argent. déclarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, et le dit Thebault et son fils aîné maintenus dans les qualités de ecuyer et de Chevalier, les autres en celle de ecuyer aux Rolles des nobles de la Senechaussée de Rennes, et de la Juridiction Royalle de ploermel par arrêt du 28 Jer 1669 Mr le febvre Raporteur.

Ecuyer Thebault poulain sieur de Mauny, lanoë & de Boffeu à epouzé en avril 1634 Damoiselle peronnelle Bertho Dame de la Riviere le dit Thebault étoit fils aîné d'allain poullain Ecuyer sieur de Mauny et de Damoiselle Gillette le Bouteiller; le dit allain étoit fils de ecuyer Jacques poullain sieur de la laudelle, et de Damoiselle Marie le Marchand, lequel Jacques fut fils d'autre Ecuyer Jacques poulain et de Damoiselle Janne passedoué, lequel Jacques avoit un frere aîné apellé françois poullain, qui en 7bre 1560, epouza Damoiselle Suzanne de la Riviere de la Maison de Saint quinvay, il epouza en seconde nopce en 1591. Damoiselle Janne Richart et deceda sans hoirs de Corps, Janne poulain soeur juveigneure

du dit françois étoit en 1561, Mariée à Ollivier Maupetit Ecuyer sieur de la Croix. le dit Jacques 1er du nom étoit fils puiné de Guillaume poulain, et de Dame Janne Bourdon sieur et Dame de Licantoue, et de Mauny, le dit Guillaume étoit fils ainé d'autre Messire Guillaume poulain Chevalier Sr de la villeneuve et de ville salmon et de Dame Janne de Tierrant, le dit Guillaume 1er du nom étoit issu d'ecuyer Jan poulain Sr de la ville salmon et de Dame Janne ouri qui vivoient en 1467 Damoiselle françoise poullain soeur juveigneure de françois poulain étoit en 1583. Mariée à Ecuyer Thebault de Gueaguen, Catherine poulain autre soeur du dit françois fut mariée à Salomon le Moutier Sieur de Gaeurnec, Guionne poulain fut femme de Thomas Croßart, Jullien poulain héritier de la ville salmon, Dame du Bois picart, et de la Jouardaie vivoit en 1571.

2. Guy poulain Recteur de Leudehen est fils d'autre Guy poulain sieur de la vallée frere puiné de Thebaut poulain Ecuyer Seigr. de Mauny enfans d'allain poullain, et de Dlle. Gillette le Boutailler, lequel Guy avoit épouzé Damoiselle helene de la Bouexiere, Damoiselle élisabeth poulain soeur du dit Recteur, Mariée en 1621, avec Janvier de lou Ecuyer sieur des Mesieres.

3. Jan poulain de Launay, et puinés sont enfans d'ecuyer Guillaume poulain Sr. de la Megeorie fils puiné d'allain poulain Seigr. de Mauny et de Damoiselle Gillette le Boutailler de son Mariage avec Dlle. Gillette Guynart Dame de Megadin, laquelle il épouza en Xbre. 1537.

4. De noble Ecuyer Rolland poullain qui fit son Testament en 1449. et de Damoiselle Denise huis sa Compagne, sieur et Dame de la ville salmon, issut noble Ecuyer Jan poulain Sr. de la ville salmon, qui épouza Damoiselle Janne de Rehen, dont issurent Ecuyer Jan poulain fils ainé, autre Jan poulain Sieur de la Gueniere et Rolland poulain puinés de Jan poulain Sieur de la ville salmon ainé, et de Dame Janne oury sa Compagne issurent de Messire Guillaume poulain Chevalier et Capitaine des ordonnances de la Duchesse Anne, et Ecuyer Jan poulain sieur du val, duquel Guillaume poulain, et de Dame Janne -

du Tiersant Issurent Jan poullain qui épouza françoise de la Motte, et décéda sans hoirs de Corps; Jullienne poullain Dame du Bois Jagu, qui fut son héritière Collaterale, à la Terre de la villesalmon, et Ollivier poulain femme d'ecuyer Jacques le Denais Sieur de la ville Salmon, & Ollive poulain fe. d'ecuyer Jacques le Denays Sieur de Gautrel; Jan poulain Sr. duval frère Juveigneur de Guillaume épouza en mai 1485. Damoiselle perinne le noir, duquel Mariage Issurent françois poulain Sr. duval fils ainé, allain poulain prestre, françoise et anne poulain; françois poulain ainé fut marié avec Dame Charlotte de la fontaine, et dece Mariage sortirent entre autres pierre poulain, et louise poulain qui fut mariée à Ecuyer pierre de la Motte Sieur des Escottays le dit pierre poullain Ecuyer Sieur duval épouza Damoiselle Catherinne Sauvaget, Ils vivoient en 1557. et de leur Mariage sortirent plusieurs enfans, Thomas poulain fils ainé, vincent poulain Sr. du Bouridel, Charles poulain Sr. de Boscet, Janne poulain femme d'ecuyer Jan Rouxel Sieur du prévost, Jacquemine poulain femme d'ecuyer Jan de la Moussaye des Carouets, et Charlotte poullain Mariée à Jacques Glé Ecuyer Sieur de la lannay Avault, Ils vivoient tous en 1569.

Thomas poulain Ecuyer Sieur duval ainé épouza en premiere nopce Damoiselle Guyonne de lorgeril heritiere de Tramain, du quel mariage Issurent Messire pierre poullain Seigr. de tramain et duval, Ciprienne poulain fe. de nicolas le prevost Sieur de la Touche auprevost, et Julienne poulain femme d'ecuyer Samuel de forsans, Sr. de la Bassolande, et de son second mariage avec Dlle. Gillette de vaunoyse héritière de Tremaudan Issurent Charles Seigr. de Tremaudan, et françoise poullain femme de noble homme Gilles Rouxelin Sr. de Millé Conseiller en la Cour, qui épouza en 1610. Messire pierre poulain Seigr. de Tramain, et duval fut marié avec Dame françoise le Denays dont Issurent Messire louis

poulain Seigr. de Tremaine Chevallier de l'ordre du Roi qui épouza en 9bre 1632. Damoiselle Marguerite de la paluele, et Magdelaine poulain femme de Messire Thomas Bertho Seigr. de la ville Josse du Mariage du dit louis, et de la dite de la paluele, sont Issus le dit Messire pierre poulain Chevalier sieur de Tremaine deffunt Chevallier des ordres de notre dame de Montcarmel, et de Saint Lazare, marié avec Damoiselle anne de Laujamet, le dit Jacques paul, poulain sieur de Gautrel et autres.

5. françois poulain sieur duval et ses autres fréres sont enfans d'écuyer Jan poulain Sr. de la Chauviere, et de Dame Bertranne de lesquen, le dit Jan étoit Issu d'écuyer Jacques poulain et de Dlle. Janne du fay Sr. et Dame de la hossais, le dit Jacques étoit fils d'écuyer Charles poulain et de Damoiselle louise Bouillye sieur et Dame du Rohear et de la hazaie, le dit Charles fils puiné d'écuyer pierre poullain, et de Damoiselle Catherinne sauvaget de la Maison du clos, Sr. et Dame duval, le dit françois Ecuyer Sr. duval, le dit françois Ecuyer Sr. duval deffunt a épouzé Damoiselle Mathurinne Cadet Dame du Boistual en Jer. 1663. françois poulain Ecuyer Sr. de la hazaie, fut marié à Damoiselle Marguerite Morin.

6. Charles poullain Ecuyer sieur de Tremaudan est fils ainé d'autre Ecuyer Charles poulain, et de Dlle. helenne de lys, Sr. et Dame de Tremaudan, le dit Charles fils juveigneur de deffunt Thomas poulain et de Damoiselle Gillette de vaunoise Sr. et Dame duval, qui Contracterent Mariage en 1582.

7. Jan poulain Ecuyer sieur de Rohear mari en seconde noces de Janne le got Tutrice des enfans de leur Mariage étoit fils ainé d'écuyer vincent poulain sieur de Rohear, et de Bourvel, le quel étoit fils puiné d'écuyer pierre poulain, et de Dame Catherinne sauvaget, le quel vincent avoit épouzé en 9bre. 1602. Damoiselle Janne formal fille ainée de la Maison de Gardisseul, le dit Jan poulain Issut des Mariage, a eu 3 soeurs, Damoiselles Renée poullain Dame du Coudrai, Damoiselle Jullienne poullain Mariée à Gui Langlays sieur du plesix mon-

Damoiselle françoise poulain femme de françois Auffray sieur delavilleboure.

8. Ollivier poullain Ecuyer Sieur de quefferon, et ses frères puinés sont issus d'ecuyer pierre poullain et de Damoiselle peronnelle Berthe Sr et Dame de quefferon; le dit pierre étoit fils ainé d'ecuyer Joachin poulain, et de Damoiselle Catherine Guerin aussi Sieur et Dame de quefferon, et delaville Magdelaine, le dit Joachin étoit fils de Jan poulain, et de Damoiselle Isabeau le Galuys, le dit Jacques étoit fils ainé de Guillaume poulain, et de Damoiselle Isabeau de Saint Meloir Sr et Dame de quefferon, et le dit Guillaume fils puiné de Jan poulain Ecuyer Sieur dela Guerière second puiné de Jan poullain Seigr delaville Salmon; le dit Ollivier poullain Sr de quefferon deffendr épouze en Xbre 1637. Damoiselle Jeanne le picart.

Poullain

Jacques poullain Ecuyer Sieur dela Meguerie

Porte d'argent au houx araché de Sinople au Canton de Gueulle chargé d'une croix d'autelles d'argent. declaré noble Issu d'ancienne extraction noble, et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles dela Sénéchaussée de Rennes par arrêt du 28e aoüt 1670. Mr le fevre Raporteur.

Il est un des fils de Guillaume poullain Ecuyer Sieur dela Maigueri, qui étoit frère puiné de Thebault poulain Sieur de Mauny, maintenu par le precedant arrêt en la qualité de Chevalier.

Poullain *

Pierre poullain sieur de Kollain, Guillaume poulain Ecuyer Sr duval poullo, Ecuyer Jan poullain Sieur de la Riviere, Gilles poullain Ecuyer Sieur de Beaumanoir; autre Gilles poullain Ecuyer Sieur de la ville carre, René poulain Sieur de la Bagollais, françois poulain Ecuyer Sieur de Coebriand, pour lui et pour Jan poulain Ecuyer Sieur du Tertre poullo son pere.

Portent d'argent a deux houx arraché de sinople au Canton de Gueulles chargé d'une croix engrelée d'argent declaré noble et Issus d'ancienne Extraction noble et de qualité de ecuyer aux Rolles des Nobles de la Senéchaussée de quimper corantin, et des Juridictions Royalles de ploermel, de quimperlé et de saint Brieuc, par arrêt du 4. 7bre 1669 Mr. de Brehand Rapporteur

Pierre poullain ecuyer Sieur de Kollain premier deffendeur a epousé Dlle Janne de forges, et Guillaume poulain Ecuyer Sieur duval, Jan poulain Ecuyer sieur duval, Jan poulain Ecuyer Sieur de la Riviere, ses freres puinés sont Issus de Messire pierre poulain Chevalier de l'ordre du Roi Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, et de Dame françoise de Gegado, le dit pierre étoit Issu de Guillaume poulain, et de Dame Janne Lezonnec, le dit Guillaume poullain ~~et de Dame~~ fils d'autre Guillaume poulain, de son mariage avec Dlle Janne Ienit le dit Guillaume étoit fils d'olivier poullain, et de Dame françoise Dollo, sa seconde femme le dit ollivier étoit fils de Salomon poulain, de son Mariage avec Damoiselle françoise le Mintier le dit Salomon étoit fils de pierre poulain, et de Dlle françoise Bedel.

Guillaume poulain Ecuyer Sieur duval poullo, l'un des freres puinés dudit pierre poulain sieur de Kollain a pour enfans de son Second Mariariage avec Dame louise de Keroen, de l'opeau vincent, et Claude Corentin poulain Gilles poullain Sieur de Beaumanoir poullo. a pour enfans de son Mariage

avec Damoiselle françoise Gouree Escuyer Gilles René Marie poulain son fils aîné noble et discret Missire Guillaume poullain Recteur de plombalance, Damoiselle françoise et anne poulain ses freres et Soeurs ledit Gilles et sadite freres et Soeurs puinés sont enfans de Guillaume poulain et de Dame Catherine humonet, le dit Guillaume étoit frere puiné et 1r Cadet de Messire pierre poulain Seigr. du pont lo Chevalier de l'ordre du Roi Gentilhomme ordinaire de sa Chambre Gilles poullain Sieur dela villeneuve René poulain Sieur de la Baguttais sont juv. Cadets de Messire Guillaume poullain Chev. Sieur de poulto, et avoient pour freres aîné le dit Messire pierre poullain Sieur de poulto.

François poulain Sieur de Coebriand Jan Baptiste, Jan Bertrand Charles, Jullien, et Claude poulain ses freres puinés sont enfans de Jan poulain Escuyer Sr. du Tertre poulto, de son Mariage avec Damoiselle Jaquine le Mee, le dit Jan est fils de Bertrand poulain, et de Damoiselle Gillonne levoyer, le dit Bertrand étoit fils de Guillaume poulain, et de Dame Jeanne de neants.

Poulain

Jacques poulain Escuyer Sieur dela Riviere, Michel poulain Escuyer Sieur dela houssaye

Portent de Sable au Sautoir d'or, chargé en Coeur, d'une Etoille de Gueulles déclarés nobles et de qualité decuyer au Rolle des nobles dela Senéchaussée de nantes comme Issus de Maire dela dite ville par arrêt du 26 Juillet 1670 Mr. de Langle Rr. en conséquence des privileges accordés aux Maires et Echevins de ladite ville.

Jacques poullain Escuyer Sieur dela Riviere, et Michel poulain

Soutenfans d'ecuyer Michel poulain Sieur de Gesvres, Con.er du Roi et Tresorier des Etats decette province, le quel Michel étoit fils d'ecuyer Robert poulain Maire delaville denantes en 1575.

Poulain

Pierre poulain Ecuyer Sieur du housseau

Porte de Sable au Sautoir d'or chargé d'une étoille de Gueulles en Cœur déclaré noble et dequalité d'ecuyer au Role des nobles dela Senéchaussée denantes, comme Issu de Maire dela dite ville par arrêt du 26 9bre 1670, M.r des Cartes Raporteur, enconseq.ce des privileges accordées par le Roi aux Echevins deladite ville, et du payement dela Somme de 1000.tt fait par ledit pierre poullain au Receveur établi par Sa Majesté, ledit pierre poullain est fils d'autre pierre poullain Ecuyer Sieur du housseau avocat du Roi au Siege présidial denantes, Maire delaville denantes en 1639.

* *

Du Poulmic *

Noble et discret Messire Martin depoulmic, pretre Sieur de Tourguellenec, dela paroisse deloperec Evêche de Cornouaille

Porte Echiquetté d'argent, et de Gueulles declaré noble Issu d'ancienne extraction noble et dequalité d'ecuyer au Rolle des nobles dela Juridiction Royalle de Chateaulin par arrêt du 6 avril 1669 M.r delopriac Raporteur.

hervé de poulmic fut pere de Jan de poulmic fut pere de Jan de poulmic Marié à Damoiselle Catherinne Jalion des quels Jssut autre hervé de poulmic Escuyer Sr. de Romequen duquel et de Damoiselle Marie de la Bouexiere Jssut Jan de poulmic Escuyer Sieur de Romequen, qui épouza Janne du Mercornal unique heritiere de la Maison de Rosiopenn des quels Jssut Jan de poulmic second du nom, Germain de poulmic, Marié à Dlle anne Guillouzou, des quels Jssurent plusieurs enfans, Dlle Janne de poulmic Mariée avec Escuyer . . . . . . Delaunay Sieur de Menez Morte sans hoirs de Corps.

Du dit Jan second du nom et de Dlle. Janne de Krel, Jssurent louis de poulmic Escuyer Sr. de la Tour quellenec, qui fut marié à Dlle Marguerritte de quintin duquel Mariage Jssut Martin de poulmic Escuyer Sieur de Tourquellenec deffunt duquel et de son mariage avec Damoiselle Janne le parleur de la Maison de Coatarric sont Jssus deux filles, et seulles heritieres Dame Marguerritte de poulmic mariée avec Escuyer louis du leslay Sieur de Kanguelin et Dame Janne de poulmic mariée avec Escuyer françois le Bihan sieur de Klelon, Morte sans hoirs de Corps.

Poulmic *

François poulmic Escuyer Sieur de Grande Jsle.

Porte Echiquetté d'argent, et de Gueulles declaré noble Jssu d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de saint Brieuc par arrêt du 26 Juillet 1669. Mr. Barin Rapporteur

Jan poulmic eut de son Mariage avec Marguerritte forestic, deux enfans, hervé poulmic, fils aîné et Jan poulmic puiné le dit Jan fut marié à Damoiselle alix de Kardelec, duquel Mariage Jssurent aussi deux enfans, Bernard poulmic

leur fils aîné, hervé poulmic leur juveigneur, ledit hervé epousa Damoiselle Janne Jouan, et de ce Mariage Issut noble Escuyer françois poulmic sieur du dit louis lieu de Grande Isle qui se Maria avec Damoiselle peronnelle de launay dont Issurent plusieurs enfans, noble homme hervé poulmic Escuyer Sieur de Grande Isle, et de Kueroch aîné, Guillaume poulmic premier puiné, Damoiselle Jullienne, françoise Radegonde, peronnelle, Janne et Marie poulmic dudit Guillaume et de Damoiselle françoise de Kenmor sa Compagne de la Maison de Kelloch est Issu le dit françois poulmic Escuyer Sr de Grande Isle deffendeur, lequel de son Mariage avec Damoiselle Magdelainne de la Noë de Coespeur, a eu pour fils aîné Gilles poulmic, et Escuyer Guillaume poulmic puiné.

De Poulmic

Jacques de poulmic Escuyer sieur de Kueur, et Maurice de poulmic Escuyer Sieur de Trouhuel

Portent Echiquetté d'argent, et de Gueulles de 4 pieces declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'Escuyer au Rolle des nobles des Juridictions Royalles de lannion et de lanmeur par arrêt du 20 mays 1670. Mr. de lopriac Raporteur Ils sont de la même famille que Messire Martin du poulmic pretre Sieur de la Tourquettere, maintenu par l'arrêt du 6e avril 1669. cy dessus.

De Poulmic *

Yves de poulmic Ecuyer sieur de Kdillez, Conseiller du Roi, et son pr. Gal du Roi par la Commission des Eaux Bois et forets, et vennerie de Bretagne.

Porte Echiqueté d'argent et de Gueulles declarés noble Issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrest du 1er Xbre 1670 Mr le Fevre Raporteur.

Germain de poulmic marié avec anne Guillouzou, eut trois enfans François, Jan, et Guillaume du poulmic, le dit Jan épouza Dlle yvonne le Coail duquel Mariage est Sorti le Sr de Trohuel et de Guillaume de poulmic Marié avec Damoiselle Marie Bernard, est Issu le Sr de Kneneu, du dit François de poulmic de son Mariage avec Dlle Pierette de quintin est Issu le dit yves de poulmic Sr de Kdelbe qui épouza Damoiselle françoise le Borgne duquel Mariage est Issu le dit yves de poulmic cy dessus.

Du Poulpiquet

Messire Bernard du poulpiquet Chevalier Sieur du halgoet Conseiller du Roi en ses Conseils, et président en la Chambre des Comptes de Bretagne, pour lui et pour Messire louis François du poulpiquet Chevalier son fils ainé, Messire Guillaume du poulpiquet sieur de lommeria Chevalier de lordre du Roi. Jan du poulpiquet Ecuyer Sieur de Lannazen, hervé du poulpiquet Ecuyer Sr de la ville Roche, Jacques du poulpiquet Ecuyer Sr de querauhoc.

Portent d'azur à trois palleron d'argent Becqués et Membrés de Sable, selon l'armorial.

declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, les dits Bernard et louis françois Maintenus dans les qualités d'ecuyer et de Chevallier, les autres en celle d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Renan, et Brest par arrest du 23. 8bre 1668. Mr. Denyau Raporteur.

Guyomar du poulpiquet vivoit en 1395. et épousa Marie du halgoet dont sortirent Guillaume, et Jan du poulpiquet, Guillaume épousa allix le voyer, Jan fut marié a Adorne de la Marzelliere, du mariage dudit Guillaume Issut Guihomard du poulpiquet qui épousa Jane de Kguizian, dont Il n'y eut d'enfans Il est employé dans la Reformation de 1443.

Dudit Jan et de son Mariage en premiere nopce avec la dite de Marzeliere Issut Bernard, aîné, et hervé du poulpiquet qui succeda en 1502. Collateralement au dit Guiomard, Il epousa en premiere nopce Catherinne le voyer, dont Il n'y eut enfans, et en seconde nopce Il epousa Catherinne de Kloroc.

Ledit Bernard fut marié en 9bre 1449, avec Damoiselle Janne Touronce et dudit hervé puiné, et de la dite de Kloroc, Issut Jan du poulpiquet qui épousa Damoiselle anne de Kaurais Il deceda sans posterité, de prigent du poulpiquet son puiné lui succeda qui épousa Damoiselle Isabeau Mol. Il donna partage à françoise onnée, sa Cousine fille de Janne du poulpiquet en aout 1597. Il eut de son Mariage Guillaume du poulpiquet qui épousa en 9bre 1584, Dame Marie du penmarch de Coatemez dont Issut noble et puissant Messire hervé du poulpiquet Sr. de la Roche durant, Chevalier de l'ordre du Roi, qui donna partage en 7bre 1627. a françois du poulpiquet son frere puiné le 9e. 7bre, 1627. Il épousa Damoiselle Janne Koulas, et de ce Mariage, sont Issus Messire Bernard du poulpiquet seigr. de la Roche durant, Chevalier Chef de nom et d'armes, Jan René, Guillaume, hervé, et Jacques, du poulpiquet, du mariage du dit Bernard en mai 1644, avec Damoiselle françoise Daiguillon de la Julliennaie, sont sortis, louis, et Charles du poulpiquet.

Du Poulpiquet

Dame Renée pinart Dame de Kuen veuve de Messire Rolland du poulpiquet Escuyer Sr de Kuen, Mere et Bienveillante de Messire René du poulpiquet Sr de Kuen son fils aîné et Curatrice de Jan, Claude, du poulpiquet son fils puiné.

Portent d'azur à trois oiseaux palles d'argent, le pere Toussaint met à trois poulles d'argent Becquées, et Membrées de Gueulle declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de lesneven par arrêt du 7. 7bre 1668. Mr Denyau Raporteur

Bernard du poulpiquet fils de Jan fut marié deux fois en premiere nopce il épouza Janne Touronce, et en seconde nopce marié à Marie Dorien, du premier Mariage Issut herve du poulpiquet qui a continué la Branche des aînés du poulpiquet halgouet, du second Mariage est Sorti Guillaume du poulpiquet qui fut marié à azenor Touronce, et vivoit en 1514, de ce mariage Issut Mahé du poulpiquet fils unique qui fut marié à Marguerite pilguen & qui Recueillit la Succession de son pere en 1536. Il eut pour fils Claude du poulpiquet qui partagea ses puinés en 1591. et fut marié à Damoiselle Janne de Kescau, duquel Mariage Issurent Jan du poulpiquet aîné, et Rolland du poulpiquet, Chanoine de Léglise Cathedralle de leon, de leglise dit Jan épouza francoise Gouzillon qui étoit Tutrice de ses enfans de leur Mariage en 1617. laîné desquels Rolland du poulpiquet fut marié en 1637. avec Dame Renée pinart, et de ce Mariage sont Issus René du poulpiquet aîné et Claude du poulpiquet puiné

Du Poulpiquet

Ollivier du poulpiquet Escuyer sieur de Kaugrouar
porte d'argent à trois pales d'argent Becquées et Membrées
de sable 2.1. declaré noble Issu d'ancienne extraction noble et de
qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle
de Concq, fouesnant, & Rospordeu, par arrest du 29. 9bre. 1668.
Mr. Denyau Raporteur.

Ollivier du poulpiquet est fils aîné de nicolas du poulpiquet
Escuyer sieur de Kaugrouar et de Constance le Dougot, le dit
Nicolas étoit fils unique de Guillaume du poulpiquet et de Dame
Janne Gillart Sr. et Dame de Kaugrouar, qui étoit Issu de Mathieu
du poulpiquet et de Margilie pilguen lesquels étoient decedés
en 1591, lequel Mathieu étoit fils de Guillaume du poulpiquet
et Dauphine de Tourone Sr. et Dame de Kuen.

Du Poulpry

Messire françois du poulpry Chevalier sieur du dit Lieu
et de Tretodeuic, Messire yves du poulpry, Cher. Sr. de Lanengat
Conseiller du Roi et son Senéchal a lesneven
Portent d'argent au Rencontre de Cerf de Gueulles
declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et maintenus
dans les qualités d'escuyer, et de Chevalier au Rolle des
nobles de la Juridiction Royalle de lesneven, par arrest du 12
avril 1669. Mr. de larlan Raporteur.

Le dit françois du poulpri est fils de Messire françois du poulpry
Chevalier, Conseiller en la Cour, et de Dame Guillemette le Deaune

Sieur et Dame dupoulpry, et pour Soeur puinée Françoise du poulpry, mariée à Messire François de Brehand Chevalier vicomte de l'Isle Conseiller en la Cour; Marie du poulpry qui à epouzé en fer 1654; Messire Claude de la Corbiere Chevalier Seigr. de Juvigne aussi Conseiller en la Cour; anne poulpry mariée a Messire Mathurin leuy Chevalier Seigr. Baron de Coetelez en Juillet 1658. Guillemette dupoulpry qui épouza Messire Guillaume du Boisilly Seigr. de Trebry, en fer 1658, le dit François étoit fils de Messire allain dupoulpry Chevalier Sieur du dit lieu, aussi Conseiller en la Cour en 1586, de son premier Mariage avec Dame lucresse le Gac, et avoit pour Soeur Germaine Dame Marie dupoulpry, Mariée à Messire Jacques de Gueugat, Comte de Lizias; & pour frere, et Soeur uterins, Issu du Second Mariage du dit allain avec Dame françoise de Kouarai yves dupoulpry Seigr. de Trebodunic Chanoine et archidiacre de leon, et de Dame françoise de Leon mariée à Messire pierre de Kermar Chevalier Seigr. de Kdaniel, le dit allain étoit fils de Messire yvon dupoulpry Seigr. du dit lieu qui vivoit en 1557, de son Second Mariage avec Dame Marie de Gaspern, et avoit pour frere Messire Guillaume dupoulpry Seigr de lanaugat, et pour Soeur Dame Marie dupoulpri, mariée avec Messire Guillaume de peutrez Seigr. de Mostrazec; le dit yves étoit fils de noble Ecuyer Guillaume dupoulpry, et de Dame louise de Kerevaux, et avoit pour freres, et Soeurs puinés Jan dupoulpry Ecuyer Seigr. de Kfaluator, marié à Janne dupoulplancouet, allain dupoulpry Conseiller au Parlement & président aux Enqtes, doyen du folgoat Chantre de Cornouaille, et archidiacre de leon, Dame Marie dupoulpry Mariée à Messire Guillaume le Jacobin Seigr. de Keampat, Dame Gillette dupoulpry fe. de noble homme pierre huon Jacquette dupoulpry, Mariée au Seigneur de la luoster, et françoise dupoulpry femme de noble

homme .... Gouzillon Sieur de Kgounivou, le dit Guillaume
étoit fils de noble homme yves du poulpry, et de Dame Marie
de Mesnoalet, Ils vivoient en 1513. le dit yves étoit fils
de Guillaume du poulpry, et de Sibille Aucat, le dit Guillaume
étoit fils d'yves le poulpry, ou du poulpry, Seig.r dud. lieu, de son
Mariage en 1425, avec peronnelle de Kguen, le dit yves étoit fils
de Guillaume du poulpry, et de Genevieve de Kleyroux;

2. yves du poulpry Chevalier Sieur de lanengat et Cousin germain
de Messire François du poulpry Chevalier S.r du dit Lieu ayant
pour même Bizayeul, yves du poulpry Seig.r de Trebodec, du
Mariage duquel avec Damoiselle Marie de Gaspern Issurent
deux enfans, allain du poulpry aîné Seigr de Trebodec Guillaume
du poulpry Seig.r de lanegat, puiné, duquel et de son Mariage
avec Dame Jeanne du Bois Issurent deux enfans Messire
René du poulpry Seig.r de Kannavouet, Conseiller du Roi, et
Sénéchal de lesneven aîné, et de Damoiselle anne du poulpry sa sœur
mariée avec Messire Charles de penancoet S.r de guilimarch,
du dit Messire René du poulpry, et de Dame Claude du Bois
sont Issus le dit Messire yves du poulpry fils aîné et Guillemette
du poulpry mariée à Messire René pierre de Klauson.

La preuve est de 300 ans, le Gouvernement noble par
les partages établi sur tous les degrés ou Il y a eu occasion
de partager avec l'employ de la Reformation de 1443, et de la
Montre Généralle de 1481.

Du Poulpry *

Jan du poulpry Escuyer Sieur de Kilan

Porte d'argent à la Rencontre de Cerf de Gueulles déclaré noble Issu d'ancienne extraction noble, et de qualité d'escuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la Juridiction Royale de lesneven, par arrêt du 15 Juillet 1669, Mr de larlan Raporteur.

Le deffend.t est oncle Germain de Messire yves du poulpry Cher Seigr de la mangue, et de Kannrist Conseiller du Roi, et Seneschal de la Juridiction Royalle de lesneven, le quel Jointement avec Messire François du poulpry Chevalier Seigr du dit lieu a été mainteneu en la qualité d'escuyer et de Chevalier par le precedant arrêt du 12 avril 1669; Il est fils puisné de Messire Guillaume du poulpry, et de Dame Janne du Bois Seigr et Dame de la manuzat.

Le Pourceau

Pierre le pourceau Sieur de la Rueneuve,

Porte d'azur à trois dauphins d'argent Couronnés d'or 2 1. et une Etoille en Cœur aussi d'or.

premierement debouté par arrêt du 7 Juin 1669, Mr Denyau Raporteur et condamné en 400tt d'amande au Roi.

Et par autre arrêt du 3 Juillet 1669, Mr Denyau Raporteur declaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Guerrande, sans avoir Egard au precedant arrêt du 7 Juin dernier et deschargé de l'amande

portée par icelui.

Le deffend.t est originairement descendu de Escuyer Jan le pourceau, de la paroisse de Saint Guenolay de Batz Territoire de Guerande, qui vivoit en l'an 1430, qui épouza Damoiselle perinne George de la quelle Il eut deux enfans, Guillaume fils aisné, qui mourut à l'armée sans hoirs de Corps, et Jacques le pourceau Cadet qui vivoit en 1534, qui épouza Damoiselle Ollive le Bihan, de la quelle Il eut pour fils unique pierre le pourceau, qui Epouza Damoiselle Aliette du pré, de la quelle Il eut deux enfans à scavoir Jan le pourceau fils aisné, qui deceda sans hoirs de Corps et pierre le pourceau Cadet en 1590, qui fut marié à Damoiselle Marie lair, de la quelle Il eut trois enfans, pierre le pourceau aisné ...... le pourceau premier puisné, et Guillemette le pourceau; le dit pierre le pourceau deffend.t a épouzé Damoiselle Guillemette le Blanc.

Poyet

René poyet sieur de la Poitevinière, et pierre poyet sieur de la Sominiere

portent d'azur à trois Collonnes d'or, declaré usurpateurs de noblesse, et Condamnés chacun en 400.l d'amande au Roi par arrêt du 24 Juillet 1669 Mr. de la Bourdonnaye Raporteur.

Du Preauvé *

Messire Briand du preauvé Chevalier Sieur de la Giraudaye
Porte de sable a trois annelets d'argent deux en Chef et une en pointe
declaré noble Issu d'ancienne Extraction noble, et maintenu dans les
qualités d'Ecuyer, et de Chevallier, au Rolle des nobles de la
Sénéchaussée de Rennes par arrest du 28 Mars 1669 Mr. Raoul de.

De Messire Raoul du preauvé Chevalier Seigr. du preauvé, et de
Dame Marguerite de Malhefelon, Issut Jan de préauvé ainé Ecuyer
Seigr. du dit lieu, qui épouza Damoiselle Marguerite Madeuc,
duquel Mariage Issurent Rolland du preauvé et de Damoiselle
Janne du preauvé, qui fut marié en premiere nopce à noble Ecuyer
Gilles d'aigné Seigr. des forges, et en seconde, avec Ecuyer Jacques
Boullays sieur de la houssaye.

Du dit Rolland, et de Damoiselle Jacquette de préauvé, de la
Jarousssaye, Issurent Jan, Robert, et Regnaud du preauvé du dit
Jan ainé, et de son Mariage avec florence du pont bellanger,
Seigr. et Dame du preauvé, Issurent Ollivier de preauvé, mort sans
hoirs de Corps Jan et Jacquemine du préauvé, la quelle Jacquemine
fut mariée à un Seigr. du Chatellier en Cornu, le dit Regnaud
fils puiné du dit Jan demeura seul du dit nom de preauvé, et se
maria avec Damoiselle Janne de la fontainne dont Issut Jan de
preauvé duquel et de Damoiselle .... le Maitre Sortit
pierre du preauvé, qui épouza Damoiselle Janne pinczon,
dont est Issu le dit Briand de preauvé deffendeur qui a été
Marié à Damoiselle anne le Gouz, duquel Mariage
est Issu Eustache hiacinte du preauvé.

De la Presse

Philipes de la presse sieur de poussé declaré usurpateur de noblesse, Condamné en 400 ₶ damande au Roi, par arrêt du 27 août 1670 Mr. de Brehand Raporteur.

Le Prestre

Messire René le prestre Chevalier sieur de lezonnet Conseiller du Roy en ses Conseils, et en son parlement de Bretagne, pour lui et pour Messire René le prestre son fils aîné, et Ecuyer louis Joseph le prestre son fils puiné.

Portent de Gueulles à trois Ecus d'argent, deux en Chef, et une en pointe chargés chacun, de trois hermines de Sable 2. 1. a la Bordure engrelée d'or, autour du grand Ecusson. declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, les dits René et autres René le prestre son fils aîné maintenus dans les qualités d'ecuyer et de Chevalier; louis Joseph, en celle d'ecuyer au Rolle des nobles de la senéchaussée de quimpercorantin, par arrêt du 11e Xbre 1668 Mr. Denyau Raporteur.

Messire René le prestre dessus d.t a épousé Damoiselle louise de lopriac de Kmassonnet en Xbre 1647, dont il a eu plusieurs enfans, savoir le dit René, et louis Joseph, le prestre, Anne le prestre, Mariée avec Messire Bernardin de Brehand, Chevalier Seig.r de la Roche en 9bre 1667. le dit René est Issu de Messire Ollivier le prestre Seig.r duval Marié en premieres nopces avec D.lle Marguerite de lezodenez, duquel Mariage est Issu le dit René le prestre, et en Secondes en 1628. à Dame Catherine de ploeuc du Thimeur; le dit Ollivier étoit Issu d'autre Messire Ollivier,

(ou Louis) le prêtre Chevalier Seigr. de Lezonnet Gouverneur de Concarneau, Lieutenant de Roy en l'evêché de Cornouaille marié en premieres nopce en 1574, à Damoiselle Janne Glée, Dame de la Costardaye, et en seconde à Damoiselle Claude Bizien Dame de Kgorman, duquel second Mariage est issu Ollivier le prêtre, Damoiselle Suzanne le prêtre fille aînée du 1er Mariage du dit Louis avec la dite Janne Glée epousa en Juin 1594 Ecuyer Jullien du Port Sieur de Kmoguer, Renée le prêtre fille Juveigneure du second Mariage avec la dite Bizien, epousa en 1615, Jan Drouin, Ecuyer Sieur de Kgrat; Messire Guillaume le prêtre aussi fils du dit Louis fut Evêque de Cornouaille en 1614.

Le dit Louis étoit fils de noble Ecuyer Jan le prêtre Seigneur de Lezonnet, de son Mariage en Jer 1546, avec Damoiselle françoise de Marconnay, lequel étoit conseiller du Roi, Maître d'hotel ordinaire et son pensionnaire en Bretagne, Capitaine et Gouverneur pour Sa Majesté en la place et fortresse de Conq, Damoiselle Suzanne le prêtre sa fille aînée fut mariée avec Jan Jegado Sr. de Khelain françoise le prêtre fille puînée, epousa noble homme Julien de Lhopital.

Le dit Jan fut fils d'autre Messire Jan le prêtre, Chevalier Seigr. de Lezonnet et de Dame Jacquette de Coetlogon Dame de Lezonnet, et fut fils d'autre Messire Jan le prêtre Chevalier Seigr. de la Lohiere, ambassadeur de la Duchesse Anne vers le Roy d'angleterre en 1488. qui fut marié à Damoiselle Marguerite l'abbé, et eut pour Soeur françoise le prêtre, mariée en 1499, avec Ecuyer Jan de Lauzon.

Janne le prêtre fille puînée du dit Messire Jan le prêtre et de la dite de Coetlogon, étoit Mariée en 1545, a Messire René Louis de la Lande Seigr. de la haye, françoise le prêtre Soeur Germaine de noble Ecuyer Gilles le prêtre Seigr. de la Lohiere Mariée à René de Trecesson Seigr. de Trecesson.

Prevost **

Toussaint prevost Ecuyer Sieur de la Saulaye, René prevost Ecuyer Sieur des vieux villes, son fils, de son Mariage avec Dame Janne Rolland.

Guillaume prevost Ecuyer Sieur de la Touraudaye Lieutenant de Roi au Gouvernement de la ville et Chateau de Dinan

Pierre prevost Ecuyer Sieur de la forresterie Jan, pierre Gustave & Bonavanture prevost, ses enfans, et de Dame Janne Langlois

René prevost Ecuyer Sieur de Rembourg pr au Parlement de Bretagne.

Portent d'argent au sautoir engrelé de Gueulles Cantonné de 4 Têtes de Moresses de Sable, Bandées d'argent declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble & de qualité d'ecuyer aux Rolles des nobles de la Senéchaussée de Rennes, et de la Juridiction Royalle de Dinan, par arrest du 14. 9bre. 1668. Mr. de Brehant Raporteur.

Prevost

Charles prevost Sieur de la Guiguliere, alexandre prevost Ecuyer Sieur de la pattaire, françois prevost Ecuyer Sieur du Rignon, freres Germain pierre prevost Ecuyer Sieur de la Caillorie.

Portent d'argent à trois hures de Sanglier arrachées de sable, 2. 1. declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer aux Rolles des nobles de la Senéchaussée de Rennes, et de nantes, par arrest du 4 mai 1669. Mr. le fevre Raporteur.

Lesdits prevost sont originairement descendus de Mathé prevost Sieur de la Bretaudiere, qui epousa Damoiselle Catherine Chuon

et eurent pour enfans anthoinne prevost Escuyer Sieur de la Bretaudiere aisné, et Eustache prevost puisné, qui espouza Damoiselle françoise pezerault, Il vivoit en 1515, et de leur Mariage Issut Jacques prevost sieur du Bignon, qui en 1546, espouza Damoiselle Catherine Chauviniere, et de leur Mariage Issut René prevost Escuyer Sieur du Bignon qui espouza Damoiselle françoise Marin des quels Issut Charles prevost Escuyer de la Motte Gauguoliere, qui en 1622 espouza Damoiselle Marie Richard, de ce Mariage sont Issus tous les deffendeurs; le dit Charles eut pour frere aisné Samuel prevost Marié en 8bre 1601, à Damoiselle anne Charbonneau, Gabriel prevost Escuyer Sieur du Bignon, fils aisné, de ce Mariage a espouzé en 1658. Damoiselle Jeanne Gastinais.

Le Prevost, * *

Joseph le prevost Escuyer sieur de la Garanne

Porte d'argent a deux Bandes de sables, declaré noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de ploermel, par arrest du 24. mai 1669 Mr. Saliou Raporteur

On aprend par son extrait Baptesme qu'il est fils de Jan le prevost, et de Louise Boschier. Il ne s'y trouve autre Généalogie articulée.

Des Prez

Jan des prez Ecuyer Sieur de la Bourdonnais

Porte d'argent a huit lozanges de Gueules, 4 en Chef et 4 en pointe au Croissant de sable en abime. declaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de ploermel par arrêt du 16 avril 1669. Mr. de lopriac Raporteur.

De Jan des prez 1er. du nom Issut perrot des prés qui vivoit en 1470, et fut marié à Damoiselle Janne Chairfalles, et Guillemette des prez qui épouza Jan le Charpantier; du Mariage dudit perrot Issut Jan des prez second du nom, qui épouza Damoiselle perinne de la Riviere, de la Maison de Saint guihouet, dont Issut Jan des prés 3e. du nom Marié à Damoiselle Isabeau Guillart, elle étoit decedée en 1559. de ce Mariage Issut ollivier des prés, qui épouza en 1563. Dlle. francoise aubin; Il eut de son Mariage, yves des prés qui épouza en 1602. Damoiselle Janne Maury, des quels est Issu Jan des prez Sieur de la Bourdonnays deffendr. duquel et de Dlle. Mathurinne allix est Issu Gilles des prés leur fils ainé.

Gilles des prez Ecuyer Sieur du verger épouza en Juillet 1612. Damoiselle Janne sepoligné, Damoiselle Janne des prés en Juillet 1623, fut mariée a françois de Trogoet Ecuyer Sr. de labbaye, Dlle. Ollive des prez en 1520 étoit fe. de pierre ollivier Sieur de la ville pierre hellenne des prez en 1538. étoit Compagne de Gilles de Kueno, Jan Brinon Ecuyer Sieur du pé, mari de Damoiselle Janne des prés en 1554.

Le Gouvernement noble est prouvé par cinq partages en Juveigneurie en trois degrés differans au dessus des contans, Joints à la Refformation de 1513, et aux Montres Générales de 1471, 1480, et 1481.

Prigent

René prigent sieur delavilleorhant, et hervé prigent S. duparc,

Portoient d'or au Chevron brizé d'azur accompagné de trois pommes de pin de Même deux en Chef, et une enpointe, declarés usurpateurs denoblesse et Condamnés chacun en 400ˡᵗ damande au Roi par arrêt du 2. 7bre 1670. Mr. fallion Raporteur.

Ils n'avoient aucune attache aux precedantes Reformations, ni aucuns Gouvernement noble pendant les voans, et des personnes de leur nom, et de leur famille se trouvoient avoir été Imposés aux Taxes des francsfiefs en 1566, 1569, 1571, et 1575,

Pringuel

Jacques pringuel sieur du Tertre Conseiller au siege presidial de Rennes.

portoit d'argent à la bande de Gueulles chargée de trois Coquilles d'or, declaré usurpateur de noblesse, et Condamné en 400ˡᵗ d'amande au Roi par arrêt du 11e. avril 1669. Mr. de la Bourdonnaye Raporteur.

Le dit Jacques étoit fils de Thomas pringuel apotiquaire de la ville de Rennes et Danne du Chemin, tous deux natifs du Royaume Decosse, le dit Thomas fils de David pringuel, aussi apotiquaire et Citoyen de la ville de Dimbourg; Il Soutenoit la qualité d'ancienne extraction noble, tant du Côté paternel que du Maternel ne produisant au soutien aucuns Titres originaux, ni coppies deument Collationnées, Mais seullement un Certificat de Jacques Roy Dangleterre et Decosse, Scellé de son sceau, sans être verifié par le parlement, et Juges des Lieux, par le quel on asure que Thomas pringuel qualifié apotiquaire

de la ville de Rennes en france, est né en loyal Mariage de nobles personnes, et de nobles familles, tant du Côté paternel, que du Côté Maternel, ce qui ne pouvoit faire une preuve suffisante de noblesse.

Prisé

Vincent prisé sieur du plesix, declaré usurpateur de noblesse, condamné en 400^{ll} d'amande par arrêt du 8e 9bre 1669. Mr. le febvre Rapporteur. aprés avoir fait sa declaration de soutenir la qualité de noble, et d'ecuyer, il avoit fait une autre declaration subsequante de s'en Desister aprés avoir produit au soutien, a quoi Mr le Pr. Gal du Roi s'opposa non seullement à cause de la premiere declaration, et production faite ensuitte lui signiffiée que parce qu'il se justiffioit par les actes, même par lui produits, que son pere, et son ayeul avoient aussi usurpé, la même qualité.

Privé

Claude privé sieur du pont peau,

prenoit pour armes de Gueulles au lion d'or, déclaré usurpateur de noblesse condamné en 400^{ll} d'amande au Roi, par arrêt du 6. 9bre 1668. Mr. Raoul Rapporteur.

Privé

Noble et discret Missire René privé, prêtre Ecuyer Sieur du pontpean.

Porte de Gueulles au Lion d'or rampant declaré noble Issu de extraction noble au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Renne par arrêt du 6. 7bre. 1669. Mr. le febvre Raporteur et en conséquence Claude pere du dit René dechargé de l'amande portée par l'arrêt du 6. 8bre. 1668. Le dit René privé deffendeur est fils unique de ecuyer Claude privé Sr. de pontpean de son Mariage en Xbre. 1632. avec Damoiselle Janne le Gouvello, le dit Claude est fils aîné de ecuyer René privé qui en Xbre. 1602 avoit épouzé Damoiselle peronnelle Titaud de la Maison de lestang, le dit René étoit fils aîné de ecuyer Jacques privé et de Dlle. Françoise Boisdelievre, Sr. et Dame des Bignons; le d. Jacques étoit fils aîné de ecuyer René privé Sieur des Bignons, et de Damoiselle Marguerite Bouté; Ils vivoient en 1540. le dit René étoit fils puiné de ecuyer Jan privé, et de Dlle. peronnelle de la famille Sr. et Dame de liardiere qui vivoient en 1511. et eut pour frere aîné, autre Jan privé Ecuyer Sr. du Chesne, marié avec Dlle. Janne de Breon, et pour Soeur Dlle. Marie privé, qui en avril 1521, épouza Ecuyer Jan descolin, Sieur du plesix de fontenelle, tous enfans de ecuyer Jan privé et de Dlle. Marguerite de la Salle, Sr. et Dame de liardiere qui vivoient en 1473.

Gaston privé épouza Damoiselle Françoise Daudigné, amauri privé fut marié à Damoiselle Janne Cherbonneau faveure en 1591. Renée privé épouza . . . . . de la Bourdonnaye.

Privé

françois privé Escuyer Sieur des Bigaurs

Porte de Gueulles au Lion d'or Rampant, declaré noble Issu d'extraction noble & de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de ploermel, par arrêt du 17 Juin 1670, Mre le febure Raporteur

Ledit françois privé est frere puiné d'escuyer Claude privé Sieur du pontpean, duquel et de son Mariage avec Damoiselle Janne le Gouvello, est Issu fils unique, le dit noble et discret Missire René privé prêtre Sieur du pontpean, maintenu par le precedt arrêt du 6 7bre 1669, les dits Claude et françois, tous deux enfans d'escuyer René privé et de Damoiselle peronnelle Tinau ainsi qu'il est plus amplement articulé dans la precedante Genealogie;

Le Provost **

Thomas provost Escuyer Sieur de la Touche

Porte d'argent à deux Bandes de sable, declaré noble, Issu d'extraction noble, et de qualité au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes, par arrêt du 22 Xbre 1668 Mre Raoul Rapporteur.

Le Provost *

René le provost Escuyer Sieur du Boisraoul
Porte de Gueulles au lion Leopardé d'argent, armé, Couronné et lampassé d'or. déclaré noble, issu d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des Nobles de la Baronnie de Fougeres, par arrêt du 26. fev. 1669. Mr. de Larlan Raporteur.

Ledit René le provost est fils unique d'escuyer pierre le provost sieur du dit lieu du Boisraoul, et de Damoiselle françoise du feu; le dit pierre puiné de françois le provost tous deux enfans de Christophle le provost Sr. de Saint Marc, et de Damoiselle Marie de la Bouexiere le dit Christophle étoit fils de Georges le provost Sr. de Saint Marc et de Damoiselle Jane d'argentré le dit Georges fils de Jullien le provost et de Damoiselle françoise de la haye Sr. et Dame de Marc, le dit Jullien étoit fils de René le provost Sr. du d. lieu de Saint Marc, et de Dlle. Raoullette de la Corbinaye.

Provost *

Gilles provost Escuyer Sieur de la Bouessiere
Porte d'argent a trois Bandes fuselées de Gueulles déclaré noble issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Carhaix par arrêt du 3. 7bre. 1669. Mr. le febvre Raporteur.

De Guillaume provost qui eut pour fe. Damoiselle Catherine Kersec, Issut yvon provost qui épouza Damoiselle Blanche agues, dont issut Marc provost, qui eut pour fils Guillaume provost qui épouza Damoiselle Janne de Rochagre dont sortit vincent provost qui fut Marié a Damoiselle Barbe du drisit dont est issu le dit Gilles provost Sr. de la Bouessiere et s'estant

qui a epouzé Guillemette Armand dont sont issus René Joseph provost, et François Hiacinthe provost.

Dela Provosté *

Messire Michel dela provosté Sieur de pontelain.
Porte d'argent a trois bandes de sable, declaré noble, issu d'ancienne extraction noble, et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles dela Senéchaussée de Rennes, par arrêt du 30. avril 1669. Mr. le Jacobin Raporteur.

Le dit Michel dela provosté est fils d'alexandre dela provosté Ecuyer sieur de pontelain, et de Dame Marguerite Grignart, le dit alexandre étoit issu de Mathurin dela provosté Ecuyer Sieur de Coustance, et de Dame Raoullette le Gal, le dit Mathurin étoit issu d'ollivier dela provosté 2e. du nom, et de Dame anne Guitonne Seigr. et Dame de Coustance; le dit ollivier étoit issu d'autre ollivier dela provosté 1er. du nom Ecuyer Sr. du dit lieu, et de Jeanne le lyonnais, le dit ollivier étoit issu de Jean dela provosté 2e. du nom Ecuyer Sr. dela provosté et de Dame Charlotte dela houssaye sa Compagne, le dit Jean second étoit issu d'autre Jean dela provosté, Sieur du dit Lieu dela provosté et de Dame Coustance le Grand.

Du Puey

Claude du puey Ecuyer Sr. du dit lieu de Trelan, autre Claude du puey Ecuyer Sr. du Chesne

Portent d'or a la Croix plaine de Gueulles Cantonnée de quatre Croissans de même. declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de ploermel par arrêt du 1er. avril 1669. Mr. le Jacobin Rapporteur.

Le dit Claude du puey est fils ainé d'autre Claude du puey Ecuyer sieur du Chesne, de son Mariage avec Damoiselle Jane de Couder(?), le dit Claude étoit Issu d'ecuyer Gilles du puey sieur du Chesne et de Damoiselle Jane Bordelievre le dit Gilles étoit Issu d'ecuyer Jan du puey, sieur du Chesne, et de Damoiselle Guillotte le provost de la Maison du plessix au provost, le dit Jan étoit fils ainé d'ecuyer françois du puey, et de Damoiselle françoise de Jarnac Sieur et Dame du Chesne, le dit françois étoit fils ainé d'ecuyer Bertrand du puey employé dans la Refformation de 1513; et de Dlle. Jane du Bouais sieur & Dame du Chesne, le dit Bertrand étoit fils de Jan du puey aussi Ecuyer sieur du Chesne, le dit Jan fils d'autre Bertrand du puey, et le dit Bertrand fils de Guillaume du puey.

De Pugneix

George le pugneix Ecuyer Sr. de la Motte, Allain le pugneix Ecuyer Sieur de la lande son frere puiné, françois Louis, Nouel, et Jacques le pugneix ses freres, encore Mineurs.

Portent d'or au porc Epic de sable, declaré nobles Issus d'extraction

noble et d'equalité d'ecuyer au Rolle des nobles de la seneschaussée de Rennes, par arrest du 1er 9bre 1669. Mr. de Lorat Rapporteur

Jan le puguicx Ecuyer Sieur de la Motte fut en premiere nopce marié en 1609. avec Claude vindelou, duquel Mariage est Issu le dit George le puguicx 1er dessus.ts et en seconde nopce en 1626. avec Damoiselle Jacquemine de la Motte, dont sont Issus les dits allain, françois, louis, nouail, et Jacques le puguicx, autres descendus

Le dit Jan le puguicx étoit fils unique d'ecuyer pierre le puguicx et de Damoiselle Catherinne Erault, vivant Sr. et Dame de la Motte, le dit pierre étoit fils ainé d'ecuyer Barthelemi le puguicx Sr. de la ville heliguen, & de Damoiselle Marguerite Cauel, le dit Barthelemy étoit Issu puiné de Guillaume le puguicx, et de Damoiselle Janne de Brehand de la Maison de presse lesquels avoient pour fils ainé, noble ecuyer françois le puguicx sieur de la Motte pendun; le dit Guillaume étoit Issu de nicolas le puguicx, et de Dlle. Marie de la ville Marie, de la ville Corheu, le dit nicolas Issu de Thomas le puguicx, et de perinne Rogon. Gilette le puguicx soeur de Guillaume Mariée a noël Roüxel en 1533.

La preuve du Gouvernement noble par les partages est Jointe aux Reformations de 1476, 1480, et 1513.

Q

De quebriac

Jan de quebriac Escuyer Sieur du Plachay, Jacques de quebriac Escuyer Sieur de la Raynais, Charles de quebriac Escuyer Sieur de Launay, et Jan de quebriac Escuyer Sr. de la Cour, ses enfans.

Portent d'azur a trois fleurs de lys d'argent, deux et un.

declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'écuyer au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de Rennes, par arrêt du 27. 8bre 1668. Mr. de Langle Raporteur.

Jan de quebriac deffendr. est fils d'ecuyer Guillaume de quebriac, de son Mariage en fer. 1593, avec Dlle. Charlotte levassal, ses 4 sœurs entre autres Jacquemine de quebriac, Mariée a Guillaume le Corvaisier. Dlle. françoise de quebriac femme de noble homme Toussaint leveneur, le dit Guillaume étoit issu d'ecuyer Jan de quebriac, et de Damoiselle françoise de Melesse, Comparut à la Montre Généralle des nobles en l'an 1567, et eut pour sœur Dlle. Renée de quebriac, mariée a noble homme Jan auoutin Sieur de Corspichot; il étoit fils de henry de quebriac, et de Dlle. Bertranne le perilleux; le dit henri étoit fils d'ecuyer Raoulet de quebriac et de Damoiselle Benoisse Louail Sieur et Dame du Plachay. le dit Raoulet employé dans la Reformation de 1513. étoit fils d'ollivier de quebriac qui Comparut à la Montre des nobles en l'an 1483.

De quelen

Pierre de quelen Ecuyer Sieur duplesix son, Ecuyer François de quelen son puiné, & Guillaume de quelen Ecuyer Sieur de Kampret.

Portent Burelé d'argent, et de Gueulles de dix pieces.

declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, et de qualité d'ecuyer au Rolle de la Senéchaussée de quimpercorantin, par arrêt du 17. 7.bre 1668. Mr. de larlan Raporteur.

Pierre et François de quelen sont enfans de Messire Rolland de quelen et de Damoiselle anne lesparler Seigr. et Dame de Kjan, ledit Rolland étoit fils de pierre de quelen Ecuyer Sieur de Kjan, qui en 7.bre 1595. épousa Damoiselle alliette le lay, ledit pierre étoit fils d'autre pierre de quelen, de son Mariage avec Damoiselle Janne Gegou Sr. et Dame de Kbouchart; Ils étoient morts en 1567; ledit pierre avoit pour père louis de quelen, qui fut marié à Damoiselle peronnelle de la haye. Ledit louis étoit fils de Guillaume de quelen Sr. de Kbouchart, de son Mariage en premiere nopce avec Damoiselle Marguerite Robert, Ils vivoient, en 1518.

De quelen

Messire Jacques de quelen Chevalier Sieur dudit Lieu faisant pour lui, et pour Ecuyer Toussaint de quelen Sieur des Clos son puiné.

Portent Burelé d'argent, et de Gueulles de dix pieces declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, et ledit Jacques de quelen maintenu dans les qualités d'ecuyer et de Chevalier; ledit Toussaint en celle d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle

de Lannion par arrêt du 10 Xbre 1668. Mr de Larlan Rapporteur

Le dit Jacques de quélen deffendt est fils de Messire Claude de quélen Seigr de la Roche St Bihy, et de Dame Janne henry, lequel Claude étoit fils de Messire Gilles de quélen Chevalier Seigr de St Bihy, et de Dame Renée du hallegouet le dit Gilles étoit fils aîné de Messire Ollivier de quélen Chevalier Sieur de Saint Bihy, et de Dame Guillemette visdelou, le dit Ollivier étoit fils d'yves de quelen Ecuyer Sr de Saint Bihy, et de Dlle Janne Jourdain, et eut pour sœurs Catherinne de quélen mariée à noble homme yves de Guer fils puiné de la portenœuve, le dit yves étoit issu de noble Ecuyer René quélen Sieur de Saint Bihy de son Mariage en Juin 1508. avec Catherinne Taillart Dame de Lezmdreu, et eut pour sœur françoise de quélen, mariée en may 1542. avec Rolland de Kermor Sr de keloch et Jacquette de quelen qui en 7bre 1556, épouza noble homme pierre Kleau le dit René étoit fils de Raoulet de quélen, de son Mariage en 8bre 1471, avec Damoiselle anne de quatrebarbes, et eut pour sœur Damoiselle Jacquette de quélen, qui épouza Christophle Tarnegat, le dit Raoulet étoit fils de hervé de quélen Ecuyer Sieur de Saint Bihy, et D'alliette Goures, lequel hervé étoit issu de Guillaume de quélen et de Damoiselle Margillie de la Lande, laquelle étoit morte en 1433.

Noble homme Jacques Bouessel sieur de la ville Jegu, étoit en 1568. marié avec anne de quelen, Marc de quélen Seigr du Vreil, épouza en Juillet 1554, hellainne de quélen.

Le Gouvernement est deffise, les anciens partages sont avingés, ou en Juveigneurie & Seigneurie de Avenage, lesquels font tout le fondement de la preuve, avec les Reformations de 1513. et 1536.

Dequēlen *

Martin dequēlen Escuyer Sieur de Klabourat.

Porte Burlé d'argeant et de Gueulles declaré noble Issu dancienne extraction noble, et dequalité descuyer au Rolle des Nobles dela Juridiction Royalle de Saint Brieux par arrest du 4 f.er 1669. M.r de Larlan Raporteur.

Martin de quēlen deffendeur est filz denoble Escuyer Ollivier dequēlen et de Dame Ollive le Clerc; le dit Ollivier estoit Issu de Martin dequēlen, deson Mariage avec Suzanne Nedellec, le dit Martin filz de Raoul dequēlen, et de françoise Jourdain; le dit Raoul Issu de Hervé de quēlen, et de Catherinne Taillart, le dit Hervé filz de Raoulet de quelen, et de Dame dequatrebarbes et Dolliette Gourec; le dit hervé filz de Guillaume de quelen, et de Marg.^tte delalande, Seig.r et Dame de Saint Biby.

De Quēlen

Georges de quēlen Sieur dela Sesonnayes Escuyer S.r Guennolé de quēlen Sieur dela Croixchollain.

Portent dargent et de Gueulles declarés nobles Issus dancienne extraction noble, et dequalite descuyer aux Rolles des nobles des Senéchaussées de Rennes, et de quimpercorantin par arrest du 15. Juillet 1669. M.r delarlan Raporteur.

Ledit Sieur dela Sesonnayes est filz décuyer françois dequēlen Sieur de Kh.oz, alloué lieutenant Général Civil, et Criminel, au présidial de Rennes, et de Dame Janne hourié sa femme,

Le dit françois étoit Issu en 7bre 1592 du Mariage de noble homme françois de quelen, et de Dlle Janne de Lenouet Sieur et Dame de Kroz, le Crechollain, et Kvoir; le dit françois étoit Issu en 1566 du Mariage de noble homme Martin de quelen, et de Louise de Beguignon Sr et Dame de la Croix chollain, et eut pour Soeur Dlle Janne de quêlen qui épouza Gilles quemper Ecuyer Sieur de la Garenne; le dit Martin étoit frere puiné d'yves de quêlen et de Dlle Catherinne Taillart Sr et Dame de Saint Bihy, étoit fils de Raoul de quêlen, et d'anne de quatrebarbes; le dit Raoul fils de hervé de quêlen et d'aliette Gourea, le dit hervé fils de Guillaume de quêlen aussi Seigr de Saint Bihy, et de Margille de la lande

La preuve par attache en Juveigneurie à la Maison de St Bihy.

De quêlen

Guillaume de quêlen Ecuyer Sieur de la ville tual, noël de quelen Ecuyer Sieur de la villeglé son frere puiné; Guy de quêlen Ecuyer Sieur de la ville hervé,

Portent Burlé d'argent & de Gueulles de 10 pieces declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer aux Rolles des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Brieuc et de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 16 aout 1669. Mr de larlan Rapporteur

Guillaume de quêlen Ecuyer Sieur de la ville Tual, a épouzé en mai 1653. Damoiselle Elizabeth de Kargu, de la Maison du Boisgerbault, et de la ville piron; le dit Guillaume, et noël de quêlen son frere puiné sont enfans d'ecuyer Jan de quelen Sieur de la ville Glé de son Mariage en Mars 1626. avec Dlle Janne de la vigne, le dit Jan étoit fils ainé d'ecuyer Jacques de quelen, et de Damoiselle Janne le Mintier Sieur et Dame

du Breil le dit Jacques étoit fils aîné de noble homme Marc de quelen Seigr. du Breil qui en Juillet 1559, avoit épouzé Dlle. helene de quelen de Saint Bihy, et avoit pour frere puiné Escuyer Nicollas de quelen Sr. de la ville hervé qui épouza Damoiselle Catherinne le Mintier duquel Mariage est issu le dit Sieur de la ville hervé aussi deffendr., le dit Marc étoit fils aîné de noble Escuyer pierre de quelen, de son Mariage en Xbre. 1523 avec Damoiselle Françoise ...

Maurice de quelen épouza Françoise Berard, il étoit mort en 1560.

La preuve du Gouvernement noble est établie par deux partages avantageux sur deux dégrés differens au dessus des 100 ans des années 1560, et 1524.

De quelen

hervé de quelen Escuyer Sr. de Kohaut

Porte burlé d'argent, et de Gueulles declaré noble issu d'ancienne extraction noble et de qualité de escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Renan, par arrêt du 16 Juin 1670 Mr. de Larlan Raporteur.

De noble homme ollivier de quelen qui vivoit en 1443, Seigneur de Guernizac issut Escuyer Tangui de quelen Seigr. du dit lieu de Guernizac, qui en Juillet 1490, épouza Damoiselle Marie de Kroc de ce Mariage issut noble homme Jan de quelen Sieur de Guernizac, qui épouza Damoiselle Barbe de Kgonnuarn, lesquels étoient decedés en 1557, ils eurent pour fils Escuyer Tangui de quelen second du nom Sr. de Guernizac

duquel et de son Mariage avec Damoiselle Marie Hivallen, Issurent Jan de quëlen Seigr. de Guernasic, aisné, et yves de quëlen Seigr. de Kgolz, qui épousa Damoiselle Marguerite de Klivien, dont Issut Tanguy de quëlen St. dunom Seigr. de Kohant Conseiller du Roi et son President au Siege presidial de quimper corantin qui fut Marié deux fois en premiere nopce Il épousa en febr. 1624 Damoiselle Janne loraux, en seconde nopce en mars 1631 Il épousa Damoiselle Marie de Coetlosquet duquel second Mariage est Issu le dit herve de quëlen sieur de Khoant deffendr.

Le Gouvernement noble par les partages est soutenu dans la preuve de la Refformation de 1443. et des Montres Générales de 1481.

De Quëlen

Messire pierre de quëlen Chevallier Sieur de Chateau Hioc, et de Klau.

Porte Burlé d'argent, et de Gueulles de dix pieces, déclaré noble Issu d'ancienne extraction noble et Maintenu dans les qualités d'escuyer et de Chevallier au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de lesneven, par arrest du 14e. 8bre. 1670. Mr. de lerat R.

Le dit Messire pierre de quëlen Chevalier Seigr. du Chateau Hioc, est frere puisné de haut et puissant Messire yves de quëlen Chevalier Marquis de Chateaufur, en son vivant mari de Dame Marie de la porte de vesins et a pour soeur Dame Marie de quëlen femme de Messire Guillaume de Trogoff, Seigr. de Klean, et Dame anne de quëlen, Mariée à Messire Guillaume de Cornualle Seigr. de Kuloüen, tous enfans de noble et puissant Jan de quëlen Chevalier Seigr. du Dresnay, de son Mariage

en 9bre 1616, avec Damoiselle Renée de Chateaufeu, heritiere de Chateaufeu, le dit Jan étoit fils aîné de noble et puissant Messire Ollivier de quélen Chevalier Seigr. du dresnay, de son Mariage en Janvier 1578. avec Damoiselle Claude du Boiseon, et eut pour sœur Damoiselle françoise de quélen Mariée en mars 1608. à Messire René le Barbier Seigr. de Kjan, Damoiselle anne de quélen, qui épouza en Juillet 1610. noble homme Jan fleuriot Seigr. de Moudouin, le dit Ollivier étoit fils aîné de noble et puissant autre Ollivier de quélen Chevalier Seigr. de Tuomelin & de Dame françoise de lampegré, et eut pour sœur Dame françoise de quélen Dame de Coatriou; le dit Ollivier étoit fils de noble homme Jullien de quélen sieur sieur du Dresnay, et de Dame anne Riou, et avoit pour sœur puinée Damoiselle Jullienne de quélen Dame de Losmoal, le dit Jullien étoit fils de noble Ecuyer Ollivier de quélen Seigr. du dresnay, qui en may 1491, avoit épouzé Damoiselle Jane de Tranquindi, le dit Ollivier étoit fils de henri de quélen, lequel étoit fils puiné de Jan de quélen, et de Marie du dresnay qui vivoit en 1427.

Les Refformations de 1427, et de 1535, sont jointes à la preuve du Gouvernement noble par les partages.

Du Quellenec

Noble et discret Missire pierre du quellenec, prêtre Recteur de la parroisse de Brie

Porte d'hermines au Chef de Gueules chargé de trois fleurs de lys d'or; declaré noble Issu d'extraction noble, et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de Rennes, par arrest du 7. 9bre 1668. Mr. Raoul Raporteur

De Jan de quellenec Ecuyer Sieur de Belleville, fils d'autre du quellenec, Issu du Sieur de la villeneuve du quellenec, l'un de Juveigneurs du quellenec Maison d'ancienne Chevallerie Issu pierre de quellenec Ecuyer Sieur de la Brouce, du dit pierre et de Dlle. françoise Marc sa Compagne Issu Jan du quellenec Ecuyer Sr. de la Brouce, du dit Jan, et de Damoiselle vincente le Chapt et Issu le dit pierre du quellenec a present Recteur du dit Lieu.

Du Quellenec, *

Ecuyer allain de quellenec sieur du Colledou

Porte d'argent a six hermines de Sable 3. 2. 1 au Chef de Gueulle chargé de trois fleurs de lys d'or declaré noble Issu d'ancienne extraction noble & de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Saint Brieuc par arrêt du 9. 7bre 1669. Mr. Salion Raporteur.

Le dit Ecuyer allain du quellenec Sr. du Coledou deffendr. est fils aîné d'ecuyer philippes du quellenec, et de Damoiselle Marguerite le Mur Sr. et Dame de penorun, le dit Philippe étoit fils aîné d'ecuyer Jan du quellenec, et de Damoiselle françoise Coüffon Sr. et Dame du Colledou, le dit Jan étoit fils aîné d'autre philippe du quellenec Sr. du Colledou, et de Dame Janne du Bothou, le dit philippe étoit fils puiné d'autre Jan du quellenec, et de Dlle. Marguerite le floch Sr. et Dame de Kleuzen, lequel philippes avoit pour frere aîné Guillaume du quellenec, le dit Jan étoit fils d'autre Ecuyer Jan du quellenec, et de Damoiselle

Jacquette de Kloguan Sieur et Dame de Khervé, le dit Jan étoit fils à double geux, Guillaume du quellenec, et de Meance de Kglas, lequel Guillaume du quellenec étoit fils puiné de la Maison de Kioly et le dit Sieur de Kioly, fils puiné et Juveigneur de la Maison du quellenec.

De quellenec

Jan philipes du quellenec Escuyer Sieur du dit lieu, pour lui et pour Escuyer françois du quellenec son pere

Portent d'argent a sept Macles de Gueules 3. 3. 1. declarés Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Carhaix par arrêt du 3e avril 1669. Mr de lopriac Raporteur.

Dom du quellenec qui vivoit en 1524, Issut Charles du quellenec Escuyer Sr du dit lieu qui épousa Damoiselle Guionne de Rauèd, dont Issut Jacques du quellenec Escuyer Sr du dit lieu, duquel et de son Mariage avec Dlle Marie de Gueno, Issut hervé de quellenec premier puiné qui fut partagé par Guillaume du quellenec, son ainé en 1566 et épousa en premiere nopce Damoiselle aliette le provost, et en seconde nopce en avril 1588. Damoiselle françoise frabollet, duquel premier Mariage Issut prigent du quellenec, qui fut marié a Dlle françoise le Sénéchal dont Issut Escuyer françois du quellenec Marié a Damoiselle Julienne Guillemin, desquels est Issu le dit Jan philipe du quellenec, qui épouze Dlle helenne de Suasse qui ont de leur Mariage Jan françois du quellenec leur fils ainé et Rolland du quellenec puiné.

Jan duquellenec fils de prigent duquellenec, et de françoise le Sénéchal étoit en 1629, Mariée à Damoiselle perinne de launay, adelice le faucheux étoit veuve de René duquellenec en 1626.

La preuve du Gouvernement noble etablie sur les degrés ou Il y a eu occasion de partager, est Jointe aux Reformations de 1427, 1442 et 1536.

Du Quellenec *

Pierre duquellenec Ecuyer Sr. de Kaerb, Christophle duquellenec Sr. de Kyc. Porte d'argent à sept macles de Gueulles, 3. 3. 1. declaré noble Issu d'ancienne extraction noble & de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes, par arrest du 20 Mars 1671. Mr. huart Rr.

Le deffendeur est fils ainé de Jacques duquellenec, et de Damoiselle Aliette le doutec, ledit Jacques étoit fils de noble gens Guillaume de quellenec, et de Damoiselle Janne poeart, ledit Guillaume étoit fils ainé d'ecuyer Jacques duquellenec, et de Damoiselle Marie de quenecan; le dit Jacques étoit fils de noble Gens Charles du quellenec, et de Guionne de Baud, et le dit Charles étoit fils d'Yvon duquellenec marqué dans la Refformation de 1426.

L. Christophle duquellenec est fils d'ecuyer Jan duquellenec, et de Dame Catherinne du fou, le dit Jan fils de René du quellenec, et de Dame Catherinne du fou, le dit Jan fils de René du quellenec, et de Damoiselle Aliette le faucheux, le dit René frere de Jacques duquellenec, pere dudit pierre duquellenec deffendeur.

Quelo

Messire yves quelo Sieur de Cadougan

Porte d'argent a trois Tau, ou Croix Saint anthoinne d'argent
declaré noble Issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer
au Rolle des nobles de la Senéchaussée de nantes par arrêt du 3e
Xbre 1668 Mr de s Cartes Raporteur.

yves quelo, est fils de Messire René quelo Seigr de Cadougan
Conseiller en la Cour, et de Dame Janne de Kquezai de la Maison
de Kmorvan qui contracterent Mariage en mai 1640, le dit René
étoit Issu du Second Mariage d'ecuyer Jacques quelo Sr de querdreau
avec Damoiselle Renée Guillore, et avoit pour Soeur du premier
Mariage avec Damoiselle Elizabeth Guyomar, Damoiselle
françoise quelo mariée en 8bre 1615. a Ecuyer philipes de Bena
Sieur de la Bouexiere, et pour Soeur puinée Janne quelo mariée
a Ecuyer René de Kvison, Sr de Kallan, le dit Jacques étoit
Issu fils unique de noble Ecuyer yvon quelo Sr de Kdreau de son
Mariage en mars 1562 avec Delle yvonne de Kuew, le dit yvon
étoit fils ainé d'ecuyer Claude quelo Sr de Kerdreau, et de Dlle
ysabeau le Bihan, le dit Claude étoit fils ainé d'ecuyer yvon
quelo Sr de Kdreau de son second Mariage avec Damoiselle
perine pineau, Il avoit épouzé en premieres nopces Damoiselle
Simonne de Coueslion. lequel yvon étoit fils de Jan quelo
qui vivoit en 1476.

Quemper

Messire François Joseph quemper Sieur de Lanascol

Porte d'argent au leopard de Sable, surmonté en Chef de trois Coquilles de même. declaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Morlaix, par arrêt du 20. Juillet 1669. Mr. de Lopriac Rapporteur.

Messire François Joseph quemper Seigr. de Lanascol, a épouzé en fer. 1659. Dlle. Catherinne urvoy Dame de St. Glen, duquel Mariage est Issu René, Joseph, Charles Quemper leur fils. Il a pour Sœur Damoiselle Marie quimper, mariée en avril 1646 avec noble et puissant Messire Jan du Louët Seigr. de penvern, et Dlle. Mathurinne quemper, Mariée en fer. en 1650 avec Messire Guillaume le Borgne Seigr. de Kfalais. Il est Issu de Messire Allain quemper Cher. de l'ordre du Roi Seigr. de Lanascol, de son Mariage en fer. 1620. avec Dlle. Jullienne du Cosquer de la Maison de Barach, le dit allain étoit fils aîné de Messire Gilles Kemper Sr. de Lanascol, qui en fer. 1595 avoit épouzé Damoiselle Janne de quelen de la Croix challeu, et eut pour Sœur puînée Damoiselle Marguerite quemper, mariée a noble homme yves de Goezbriand; le dit Gilles étoit fils aîné de noble homme, autre allain quemper Sieur de Lanascol, de son Mariage en Juillet 1547, avec Damoiselle Magdelaine le Legadec, le dit allain étoit fils unique de noble homme pierre quemper, et de Damoiselle Janne Berard, lequel pierre avoit pour frere puîné, noble et discret Messire Louis quemper abbé Commandataire de notre Dame de Beauport, tous deux enfans de noble gens Jan quemper, et de Dlle. Janne le Lezour Sr. et Dame de Lanascol et avoit pour Sœur Dlle. anne quemper qui en 1508, épouza noble homme François Baigriguen Sieur du Rumain, le dit Jan étoit fils d'autre

allain quemper, qui étoit fils du dit nicolas, et le dit Nicolas descendu de s quemper puiné de la Roche derien.

La preuve du Gouvernement noble est établie sur deux partages avantageux, sur deux dégrés differens audessus de s venans joints aux Reformations de 1513. et a une enquête faite en fev. 1563 contenant la declaration de plusieurs Themoins qui deposent qu'allain de quemper Sr. de lanascol et ses auteurs sont reputés pour Gentilshommes d'ancienne extraction avec plusieurs pieces justifficatives de la porte des Titres du deffend.r

De Quenechquivilly

Messire amaury de quenechquivilly Chevalier Sr. de Kborgne, Messire philipes de quenechquivilly, Chev. Sr. de Kingant son fils ainé Messire amauri de quenechquivilly Chev. Sr. du dit Lieu, fils dudit sieur de Kingant, et vincent de quenechquivilly Chev. Sr. de Kandrea fils puiné du d. Sieur de Kborgne

Portant de Sable a trois deffences de Sanglier d'argent, deux en Chef et une en pointe declarés nobles issus d'ancienne extraction noble, et les dits amauri philipes, et autre amauri de quenechquivilly maintenus dans les qualités d'ecuyer, et de Chevalier, le dit vincent en celle d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Carhaix, par arrêt du 17 Juillet 1670. Mr. Barrin Raporteur.

Messire philipes de quenechquivilly Chevalier Sr. de queringant deffend.r a épousé en Juin 1662 Damoiselle Catherinne de Tanouarn Dame de pontestant duquel Mariage est issu le dit amauri de quenechquivilly, le dit philipes est fils ainé de Messire amaury

de quenechquivilly Sr de Kborgue autre deffend. de son Mariage en mars 1631; avec Damoiselle helenne le vicomte Dame de Beaucorps; le dit amauri et vincent de quenechquivilly Sr de Kaudren son frere puiné sont Issus du Mariage de noble homme pierre de quenechquivilly, et de Dame Claude Boterel de quintin; le dit pierre étoit fils d'autre pierre de quenechquivilly second du nom, qui vivoit en 1563. et de Dame louise drouales, et out pour Sœur plaisou de quenechquivilly, fe de noble homme amauri le Gouïdic Sr de Kgurf, Marguerite de quenechquivilly fe. d'ygas de lauros Sr de la Salle; le dit pierre étoit Issu de noble homme autre pierre de quenechquivilly 1er du nom, et de Dame anne de Kermadec, le dit pierre étoit fils de Messire amauri de quenechquivilly Docteur en droit, Conseiller de la Duchesse anne de Bretagne, qui avoit épouzé Damoiselle Clemence de quenechquivilly Il fut president en Bretagne, et employé pendant 34 ans en divers ambassades; Il epouza en Secondes nopces Dame Marguerite de penhouet, Dame anne de quenechquivilly fut mariée à François Toupin Sr de Korast et étoit decedée en 1571.

De Quenechquivillic

Christophle de quenechquivillic Sr de querveru, Jacques, Guillaume, et Mathurin de quenechquivillic ses enfans,

Etienne de quenechquivillic Sr de Gardeau, pierre de quenechquivillic son frere, enfans de Rollaud de quenechquivillic frere du dit Sieur de querveru.

prennent de Sable à trois deffences de Sanglier d'argent deux en Chef et une en pointe.

premierement interloqués par arrest du 13. aoust 1670, Mr de lopriac Raporteur. par le quel Il est ordonné que les deffend.

Justifieront par autres actes que ceux par eux produits leur attache aux quenechquivillic, dont la qualité a été jugée par l'arrêt du 17e Juillet dernier, ou justiffieront leur Gouvernement noble avant les cent ans par partages.

Et par autre arrêt du 27 Jer 1671. Mr de Argouges Rapporteur declarés usurpateurs de noblesse, et lesdits Christophle et Etienne condamné chacun en 400tt d'amende au Roi

Ils se disoient de la famille des quenechquivilly Kergus, sans aucune preuve de leur attache, n'ayant pour tout fondement de leur qualité que la seulle Refformation de 1536.

De quengo

Messire René de quengo, Chevalier Compte de Tronquedec Chef de nom et armes, et Messire Silvestre de quengo Chevalier Sieur du pongant.

Portent d'or au lion de sable armé et lampassé de Gueulles declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble, et maintenus dans les qualités d'ecuyer, et de Chevalier au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de Rennes par arrêt du 8 Jer 1669 Mr de Carteret

Dallain de quengo premier Seigr de quengo qui vivoit en 1390. qui fut marié a Dame alienor de quenecan Issut Jan de quengo puiné duquel, et de Gillette le provost héritière du Rochay sa femme Issut Jan de quengo Seigr du Rochai, duquel et de perinne de Bruc, Issut noble Ecuyer Rolland de quengo Seigneur du Rochay, lequel vivoit en 1464, et épouza

Beatrix Madeuc de la Maison du Guemadeuc, dont Issut Guyon de quengo Seigr. du Rochai qui epouza perronnelle de Rogier heritiere de vaudegui, dont Issut Jan de quengo 2e. du nom Ecuyer Seigneur du Rochay, et de vaudegui qui fut marié a françoise de liniere, et de ce Mariage Issut noble et puissant françois de quengo Seigr. du Rochay, vaudegui &a. qui epouza en Juin 1582. Damoiselle Jacqueline de Bourgneuf de la Maison de Cucé et de ce Mariage est Sorti haut et puissant Messire René de quengo Seigr. du Rochay, qui en Juillet 1616. Contracta Mariage avec Damoiselle Silvie despinay, de la Maison de Broons, duquel Mariage Sont Issus les dits deffendeurs, Savoir, le dit Sieur Comte de Tonquedec, fils ainé, le dit Sieur de pontgant puiné du dit René, et de son 1er. Mariage avec Simonne de perefix de Beaumont, est Issu René Guillaume de quengo, fils ainé et antoine de quengo son puiné. Catherine de quengo epouza Guillaume Mellon, Magdelaine de quengo, epouza Ollivier de Rocheduc, Renée de quengo epouza françois de Chambellan, louise de quengo, epouza Toussaint de perrien, Renée de quengo epouza Ollivier du Chastelier Seigr. de la hautaye.

La preuve porte a 300 ans, elle est d'ancienne Chevallerie, et de Gouvernement d'assise; les anciens partages Sont a viage, et les Reformations de 1427. de 1462, et de 1513 Se trouvent Jointes.

De quenouads *

Michel quenouard Ecuyer Sieur de patrion

Porte de sable a la Rencontre de Cerf d'or declaré noble Issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de fougeres, par arrest du 23 8bre. 1668.

Mre de Langle Rapporteur

Le dit deffendeur est fils de ~~Jacques~~ Jan quenouards Sr depatrion et de Damoiselle Jullienne Leziart, le dit Jan étoit fils puiné d'ecuyer Germain quenouards Sieur du même lieu depatrion et de Damoiselle Judith deaunville, le dit Germain étoit fils de Marc quenouards Sieur de la Charpanterie et dudit lieu depatrion Lieutenant de la Juridiction de fougeres et de Damoiselle françoise auberi, le dit Marc étoit fils de Guillaume quenouards, et de Damoiselle Renée leporc; le quel Guillaume étoit issu du dit ~~lieu~~ d'ecuyer anthoinne quenouards sieur du dit lieu depatrion, et de Damoiselle Michelle de Bailleul.

De quenouards

Gilles de quenouards Ecuyer Sieur de Touchasse.

Porte de Sable à la Rancontre de Cerf d'or, déclaré noble issu d'extraction noble & de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes, par arrêt du 3e Mars 1671 Mr Denyau Raporteur.

Michel de quenouards, Ecuyer Sieur du patrion, qui a obtenu arrêt de la Chambre, Confirmatif de sa qualité le 23 8bre 1668 est fils ainé d'ecuyer Jan de quenouards, et de Damoiselle Jullienne Leziart, le dit Jan fils de Germain de quenouards, et de Judith deaunville, le dit Germain fils de Marc de quenouards, et de Damoiselle françoise aubri Sr et Dame de la Charpanterie et eut pour frere puiné Jan de quenouards Sr de launay qui fut marié à Dlle Michelle Sejourne dont issurent Renée de quenouards leur fils ainé, qui mourut sans hoirs de Corps, et le dit Gilles de quenouards Sr de la Touchasse deffendr.

Quentric

Ecuyer vincent quentric, fils aîné decuyer françois quentric, et de Dlle. Marie le Bouder, Ecuyers arthur et Ollivier quentric ses puinés.

Portent d'azur à la Tour d'argent accompagné de trois Mollettes demême deux, un declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité decuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Lannion par arrêt du 20 mars 1671. Mr. de Larlan Raporteur.

François quentric pere desdits Mineurs, de son Mariage avec ladite le Bouder étoit fils de Jacques quentric, et de Marie poences, ledit Jacques étoit fils de noble gens françois quentric et d'Isabelle Kuerriou, ledit françois étoit fils aîné de noble homme Jan quentric ledit Jan étoit fils aîné d'allain quentric, et de Damoiselle Janne Cارentez; ledit allain étoit fils aîné de noble homme Jan quentin Sr. de Kalbin.

Quetil

Damoiselle Janne delourme veuve decuyer Jan quetil Sr. Durval Bouthebert, originaire de la province de normandie, Mere et Tutrice de leurs enfans.

Portent a la face de Gueulles accompagnée de trois Roses de Même deux en Chef et une en pointe

premierement Interloqué par arrêt du 3 avril 1669. Mr. des Cartes Raporteur qui ordonne a ladite deffendresse audit nom, de Justifier plus amplement, et par autres actes que ceux par elle produits, la qualité et Gouvernement

noble des dits quetil, et se représente l'extrait des Reformations de personnes nobles de la province de normandie par les Sieurs Dalligre et de Monfaux.

Et par autre arrêt du 3 Juillet 1669. Mr Sallier Raporteur déclaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 3 Juillet 1669 Monsieur Sallier Raporteur.

Le dit Eusebe quetil est fils ainé d'ecuyer Jan quetil Sieur du val et de la dite Dlle Jaune de Tourny, le dit Jan quetil étoit fils puiné d'autre Ecuyer Jan quetil Sr de pouthebert, et de Damoiselle Catherine Echart, et avoit pour frere ainé Ecuyer Guillaume quetil Sieur de pouthebert le dit Jan étoit fils ainé d'ecuyer Jacques quetil de pouthebert, et de Damoiselle Marie lesné Dame Dozouville qui contracterent Mariage en Juin 1576, le dit Jacques étoit fils unique de Guillaume quetil Sr de pouthebert de son Mariage en 9bre 1547. avec Damoiselle Thomasse Collardin, le dit Guillaume étoit fils unique de Jacques quetil Sieur de pouthebault et de la Motte saint vast Senéchal de Saint lo et de Damoiselle Marie du Mesnil sa Compagne, le dit Jacques fils unique d'ecuyer Jan quetil premier du nom Sr de pouthebault, de la Motte du vast et de Damoiselle Jaune de Coucauluc le dit Jan fils unique d'ecuyer Robert quetil Sieur de Sarmento.

Quettier

Guillaume Joseph quettier Ecuyer Sieur de la Rochelle, et Messire Guillaume quettier, Recteur de la parroisse de Tinteniac. Jan quettier sieur de la Renays.

Portent de sable au Chef passant d'argent, accompagné de trois molettes d'or, deux en chef, & une en pointe declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrest du 23. 9bre. 1668. Mr. de la Bourdonnaye Raporteur.

Guillaume Joseph quettier Ecuyer sieur de la Rochelle dessus dit marié avec Damoiselle louise Gardon, est Issu d'ecuyer Mathurin quettier Sr. de la vigne, et de Dlle. Ollive Rocquet, qu'il épouza en août 1626, le dit Mathurin étoit Issu d'ecuyer pierre quettier sieur de la ville guillaume et de Damoiselle Gillette Josset, de leur Mariage en 1601, le dit pierre étoit fils d'ecuyer louis quettier sieur du dit lieu de la villeguillaume, qui avoit épouzé peronnelle de la Motte et étoit Issu de pierre quettier Ecuyer Sieur de la villeguillaume qui vivoit en 1541, et fut marié à Damoiselle françoise Martel, le dit pierre étoit Issu d'ecuyer Jan quettier sieur du même lieu, le quel étoit Issu d'ecuyer henri quettier

La preuve du Gouvernement noble établie par un partage de 1566, Joint aux Refformations de 1426 & 1440, et aux Montres Générales de 1477, 1480 et 1481.

Quellier *

Joseph quellier Ecuyer Sieur delavilledavi Ecuyer françois quellier sieur du Bois, son frere puiné, et Jan quellier Sieur dela Grange, leur oncle.

Portent de Sableau Cerf passant d'argent declarés nobles et issus d'extraction noble & de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles dela Juridiction Royalle de ploermel, et dela Senéchaussée de Rennes, par arrêt du 28 aout 1670. Mr. de Brehaud Raporteur.

Joseph quellier Sr. delavilledavi, & françois quellier Ecuyer Sieur du Bois son frere puiné sont enfans de Jacques quellier Ecuyer Sr. du dit lieu, et de Damoiselle louise de Roudiers le dit Jacques étoit fils ainé de pierre quellier Ecuyer Sr. delavilledavi et de Dlle. Guionne de Coesquen, le dit pierre étoit fils ainé d'ecuyer Jan quelier, et de Dlle. françoise dela Bouessiere Sr. et Dame delavilledavi, le dit Jan étoit fils puiné de Jan quellier Ecuyer Sieur de folledeu, et delavilledavy, et de Damoiselle Bienvenue de Rochebois et avoit pour frere ainé allain quellier Ecuyer Sieur de folledeu le dit Jan étoit fils ainé d'autre Jan quellier Ecuyer Sr. de folledeu et delavilledavi, et de Damoiselle Ollive Moysen de Bourgneuf & le dit Jan quelier Ecuyer sieur dela Grange est frere puiné de Jacques quellier, et fils de pierre quellier et de Guionne de Coesquen.

Le quen

Jullien lequen sieur de la Touche, y demeurant paroisse de labbaye près Dol

Portoit d'or au Leopard de Gueules Cantoné au premier Canton senestre d'une Etoille de Même. declaré usurpateur de noblesse et Condamné en 400# damande au Roi par arrêt du 3e. Mai 1669. Mr. Denyau Raporteur.

De quifistre

Messire françois Jacques de quifistre Chevalier Sieur de Tremvart, Chef de nom & d'armes de quifistre; Gilles de quifistre son frere puiné, Jan de quifistre son oncle faisant pour armes de quifistre, son ainé, Ollivier Jacques de quifistre ses puinés Portent d'argent a 3. faces de Sable, declarés nobles issus d'ancienne extraction noble le dit françois Jacques de quifistre maintenu dans la qualité d'ecuyer, et de Chevalier, les autres en celle d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Vannes, par arrêt du 27. Juin 1670, Mr. Barin Raporteur.

Les dits françois Jacques de quifistre, et Gilles de quifistre son frere puiné Sont enfans de Messire françois de quifistre Chevalier Seigr. de Tremohat et de Bavallan, de son Mariage en 7bre. 1636. avec Damoiselle Marie du perenno; le d. françois et le dit Jan de quifistre, Sont Issus du Mariage de Messire Jan de quifistre, et de Dame Janne Cado Sieur et Dame de Tremohart, le dit Jan étoit Issu de noble homme Simon de quifistre Seigr. de Tremohart. de son mariage en 8bre. 1576. avec Dlle

Janne delavallée, le dit Simon étoit fils de noble homme Bertrand
de quifistre, et de Dame helenne de Camaroc et eut pour frère
ainé noble et discret Jan de quifistre abbé Commendataire
de labbaye de Saint Gildas de Khuis, et pour sœur Dlle
Bertranne de quifistre, qui fut mariée deux fois, la première
avec noble homme Mathurin du Gourvinec, Seigr. de Beilebu
en seconde nopce en avril 1554, avec noble homme ollivier de Kueno sieur de
Kfalio, le dit Bertrand étoit fils de Jan de quifistre Seigr. de Tremoart.
qui vivoit en 1519. de son Mariage avec Dame Marie du Guerizec
et avoit pour sœur Damoiselle françoise de quifistre, qui fut
mariée à Ecuyer Jan Mahaut, et de Damoiselle Janne quifistre,
qui épousa noble homme Jacques de Bonnaban Seigr. dudit lieu,
le dit Jan étoit fils d'autre Jan quifistre, de son Mariage en 1485
avec Simonne Guillemot, & eut pour sœur Damoiselle Martine
de quifistre qui fut mariée avec noble homme pierre de Kprince
sieur du Menequen, le dit Jan étoit Issu d'autre Jan de quiffistre
de son Mariage avec Dame Marie Josso, le dit Jan étoit Issu de
noble ollivier de quifistre et de Dame Janne le Baron, et eut pour
sœur Damoiselle Janne de quifistre qui épousa en aoust 1418.
noble homme Jan de lestez.

L'ancien Gouvernement par les partages est selon la fisc, et
aviage avec les Refformations de 1426, et 1513. et les Montres
Générales de 1479, 1481 et 1483.

Quintin *

Pierre quintin Escuyer Sieur de Kgadiou, vincent quintin Escuyer Sieur Kondour, Guillaume quintin Sieur de Kleau, ses freres puinés Gilles quintin Escuyer Sr du hellin, alexandre quintin Escuyer Sr de Kleau.

Portent d'argent au Lion Rampant de Sable; d'autres disent morné, accompagné de trois Mollettes, aussi de Sable, deux en Chef et une en pointe. declarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de Rennes et de la Juridiction Royalle de Lesneven, par arrêt du 20 Juillet 1669 Mr de la Bourdonnaye Rapporteur.

Dyves quintin Sieur de Kosarch, qui épouza Damoiselle Marie de Coëtaulen de la Maison de Kaudy, Issut Jan quintin Sieur de Kleau qui épouza en premieres nopces Dlle Marguerite le Bihan de la Maison de pouvelle, et en second Mariage Damoiselle anne de KSaintgilly, du premier Mariage Issut Escuyer Jacques quintin Sieur de la villeneuve Kleau, duquel et de son Mariage avec Damoiselle anne de Mai Issut Jan quintin Escuyer Sr de Kleau, et de Kadiou qui épouza Dlle Marie le Gallezé de la Maison de Marchalluck, dont Issut autre Jan quintin Sr de Kleau et de Kadiou duquel et de son Mariage avec Damoiselle Jacquette Jendré de la Maison de Kguic, Issut Claude quintin Escuyer Sieur de Kadiou, qui épouza Damoiselle Janne Coëtlonel, de la Maison de Kueguen dont sont Issus les dits pierre quintin Sr de Kadiou fils ainé, vincent et Guillaume quintin ses freres puinés le dit pierre, a épouzé Damoiselle Renée de Turmelin.

R. Escuyer Gilles quintin Sieur du hellen est decendu du second mariage de Jan quintin Sieur de Kleau, et de Damoiselle anne de KSaintgilly; duquel second Mariage Issut Gilles

quintin Sieur de penanru, qui épouza Damoiselle anne penzornou dont issut Gilles quintin second du nom Sieur de Keav qui épouza Damoiselle Marie Daniel, dont issut Jan quintin Sieur du hellen qui épouza Damoiselle Janne lesparler, duquel Mariage est issu le dit Gilles quintin Ecuyer Sieur du Bellin, 3.e du nom deffend.t qui à épouzé Damoiselle anne le Roux duquel Mariage est issu yves quintin Sieur du drexer, leur fils unique.

3. le dit alexandre quintin Sieur de Ksaux autre deffend.t a épouzé Dlle Marguerite Tournemouche, il est fils de ecuyer pierre quintin Sieur du Rochglaz de son Mariage avec Dlle Christine noel, le dit pierre étoit fils puiné du dit Gilles quintin Sieur de penanru de son Mariage avec la dite Damoiselle anne de penzornou.

Quintin

Damoiselle françoise Guehou Mere et Tutrice de ecuyers pierre et ollivier quintin, ses enfans de son premier mariage avec françois quintin Ecuyer Sieur de Kbasquiou.

Portent d'argent au lion de sable accompagné de trois mollettes de pron de même.

Declarés nobles Issus d'extraction noble et en qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de lannion par arrest du 21 avril 1669. Mr de la Bourdonnaye Raporteur.

Les dits pierre, et ollivier quintin sont enfans de françois quintin Ecuyer Sieur de Kbasquiou, et de la dite Dlle françoise Guehou, le dit françois étoit fils aîné

de Jan quintin Escuyer Sieur de Lescouet, et de Damoiselle Marg^tte Tromelin; le dit Jan étoit fils aîné d'autre Jan quintin Sieur de Carnou, et de Damoiselle Louise le Bigot, le dit Jan étoit fils aîné de françois quintin Sieur de Carnou, et de Damoiselle Marg^tte de Launay; le dit françois étoit fils puiné de Guillaume quintin Sieur de Kidy, et de Damoiselle Isabelle nicolas, le dit Guill^e étoit fils puiné d'yvon quintin Sieur de Kerserech et de D^lle Marie de Coetaulen;

Quintin

Jacques quintin Escuyer Sieur de penanru,

Porte d'argent au Lion Rampant de Sable, accompagné de trois Mollettes d'eperon de Même, deux en Chef, et une en pointe

déclaré noble, Issu d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Morlaix par arrêt du cinq Septembre Mil Six cent Soixante neuf, Monsieur de la Bourdonnaye Rapporteur.

Jacques quintin Escuyer Sieur de penanru est Issu du Mariage d'autre Jacques quintin, et de Damoiselle

Catherinne Bernard Sieur et Dame de Penanru, le dit Jacques étoit fils Juveigneur d'ecuyer Gilles quintin et de Damoiselle anne de Penzornou, et avoit du même Mariage frere aîné Gilles quintin second du nom sieur de Klcao.

R

Rabasté.

Gilles Rabasté sieur de la Bosneraye, Claude Rabasté sieur de la Chapelle, et qui rabasté sieur du pré filly ses prince.

Premièrement d'argent à trois chauves souris de sable ; 2. et 1.

Arrêt Interlocutoire du 6. 7.bre 1669. M. Doriau Rapporteur qui ordonne aux dits deffendeurs de justiffier plus amplement leur qualité et gouvernement noble et pas autres actes que ceux par eux produits au procès.

Rabasté.

René Rabasté sieur de la Rivière, charles Rabaste sieur de la Bosneloye, Claude Rabasté sieur de la Chapelle et qui Rabaté sieur du pont filly ses puinés, armand Rabasté sieur de la haute touche.

Declarés usurpateurs de noblesse et Condamnés chacun en 400.# d'amende au Roi par arrêt du 18. Xbre 1670. M. le fevre Raporteur.

de Racinoux

Jean Baptiste de Racinoux ecuyer sieur de la hoursardaye, gilles, pierre, françois, et jean de Racinoux ecuyer sieur de la Geraudaye.

Pierre de Racinoux Ecuyer sieur de saint Cire, greffier des Etats de cette province pour lui et pour messire guillaume Racinoux chanoine Scolastique et official de Rennes.

Ollivier de Racinoux ecuyer sieur de la Croix Carré, et françois de Racinoux ecuyer sieur des Noëttes.

Portent d'argent au lion de sable.

Declarés nobles issus d'Extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la senechaussée de Rennes par arrêt du 22. 9bre 1668. M. de Crehaud raporteur.

Jean Baptiste Racinoux Ecuyer sieur de la hersardaie est fils de pierre de Racinoux ecuyer sieur de lorriere et de Racinoux et de dlle Julienne authotte le dit pierre etoit fils ainé de Jean de Racinoux ecuyer sieur de lorriere de son mariage en 1605. avec dlle catherine de la Drouallière, le dit Jean etoit fils ainé de gilles de Racinoux ecuyer sieur de lorriere qui en 7bre 1577. avoit epousé dlle Jacquette le duc, le dit gilles etoit fils puiné de jean de Racinoux ecuyer, et de dlle mouzy sieur et dame de lorriere et de Racinoux qui vivoient en 1536. et avoient pour fils ainé bertrand de Racinoux et de dlle Julienne bagueulier sieur et dame de lorriere et de Racinoux, le dit gilles etoit issu d'Ecuyer pierre de Racinoux et de dlle perinne Tournemidouny sieur et dame de Racinoux et de lorriere, lesquels eurent trois enfants, savoir, dom, georges de Racinoux leur fils ainé, gilles et françoise de Racinoux qui fut mariée avec N. h. Jean Bernardin, sieur des Oreillers en 1490.

Gilles de Racinoux ecuyer sieur de lorriere epousa en juin 1570. dlle radegonde Pepin dame de la Douerterie, gilles de Racinoux ecuyer sieur de St. Cyre, conseiller du Roi Notaire et

Auditeur en la Chancellerie de Bretagne greffier des Etats etoit marié avec d.^lle^ Julienne garnier.

Le gouvernement noble par les partages sur les degrés ou il y a eu occasion de partages on jouit à la reformation de 1513.

Rado.

François Rado Ecuyer sieur du Mars, René Rado Ecuyer s.^r^ de Kermenet et Jean Rado Ecuyer sieur de la porte ville Jaunier.

Porte d'azur à trois etoilles d'or à six pointes, 2. et 1.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Vannes et de la Jurisdiction Royalle de Ploermel par arrest du 24. 9^bre^ 1668. M. le Jeune Rapporteur

Jean Rado Seigneur de la porte epousa en mars 1653. françoise de forges dame du dit lieu, il est fils d'Ecuyer pierre Rado sieur de launay qui epousa d.^lle^ peronnelle Lesaidre dame de la porte en fevrier 1616. le dit pierre etoit fils de jean Rado Ecuyer sieur du mars et de d.^lle^ Louise de Cabeil, de leur mariage en may 1587. et eut une soeur nommée Jeanne Rado mariée avec Ecuyer René du fresche sieur de la Coraye, le dit Jean etoit issu d'allain Rado sieur du mars qui comparut aux montres generalles de l'Evêché de Vannes en 1555. et qui fut marié avec d.^lle^ Jeanne Michel il etoit fils de

guillaume Rado sieur du mars, de son mariage avec d.^lle^ jeanne Eveillard le dit guillaume etoit issu de jean Rado de son mariage avec d.^lle^ françoise de la Reinelaye, le dit Jean etoit fils d'autre jean Rado qui vivoit en 1500. et de d.^lle^ Annette du mars, le dit Jean etoit fils d'autre jean Rado et de d.^lle^ Thomasse de Coesnerel,

Perinne Rado fille de jean Rado et de la Reinelaye epousa en 1508 yvon de pourblignon, guillaume Rado Ecuyer sieur du mars fut marié en X^bre^ 1542. avec d.^lle^ marie Bolay.

Ragaud.

François Ragaud Escuyer sieur du Bois Controlleur général de la prevosté de Nantes.

Blason d'effait, porte d'azur au Croissant d'or, (selonte?) pere Toussaint.

Declaré noble et de qualité d'Escuyer par arrest du 19. Juillet 1670. M. Salion Raporteur.

Comme fils d'Echevin et Sous maire de la ville de Nantes dès l'an 1612. En Consequence des privileges accordés par sa Majesté aux Echevins de la ditte ville.

Rabier.

Hector Rabier escuyer S.^r du pré bouy et de la fresnaye.

Porte Ecartelé de gueules aux cartiers de Croix d'or, mieux de gueules à la Croix pleine Cantonnée de 4. Croissant le tout d'or,

Premierement Interlogué par arrest du 20. fevrier 1668. M. Raoul raporteur qui ordonne que dans les mois le dit Rabier apportera le partage par lui produit du 19. Juillet 1526. duement garanty et l'Extrait de la Tessonnière de 1513. en ce qui Concerne la paroisse de la fresnaie de l'evesché de Dol.

Et par autre arrest du 12. Janvier 1669. M. des Cartes Raporteur.

Declarés nobles issus d'Extraction Noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de Rennes, de Macé Rabier qui vivoit en 1508. et de Marie le Pouilloux sa femme Sieur et dame du pré bouri, issut philippe Rabier qui en 1508. donna partage à sa sœur d^lle Marie Rabier, il epousa en 1532. d^lle françoise de la Bouexiere de ce mariage issut gilles Rabier escuyer Sieur du pré bouri fils unique duquel et de son mariage avec d^lle guyonne Tranchant issut autre gilles Rabier Sieur du pré bouri qui en x^bre 1607. epousa d^lle anne de la Croix

Dont issus Toussaint henri escuyer sieur des Croix et Dupré henri qui espousa en 7bre 1628. Dlle Françoise de Terce desquels est issu le dit Toussaint henri escuyer sieur Dupré henri et de la Fennaye lequel a Epousé Dlle Mathurinne Bay de la maison des Restuminées avril 1667.

Le Gouvernement noble par les partages en joint dans la preuve à la Reformation de 1513. et aux monstres generalles des nobles de 1467. et autres suivantes.

Rabier.

Escuyer Thomas et Claude Rabier pere et fils gilles rabier escuyer sieur des Cormiers; Portent Coutelles de gueulles aux Cartier de Croix d'or.

Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'Escuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes par arrest du 11. Juillet 1669. M. de Larlan Rapporteur.

Le dit Claude Rabier est fils du dit Escuyer Thomas Rabier et de Dlle Jeanne Perron les dits Thomas et Gilles Rabier Sr. des Cormiers sont enfans de noble gend Jean Rabier et de Gillette Aguguene. Le dit Jean etait fils de gilles Rabier et de Dlle Guyonne Trombele le dit Gilles etait fils unique de Philippe Rabier et de Demoiselle Françoise de La Douxaire le dit Philippe etait fils de Macé Rabier et de Dlle Marie de ... ...

de la Reinbaudiere.

Escuyer René de la Reinbaudiere porte D'azur à trois Etoilles d'or. 2. 1.

Declaré noble Issu d'extraction Noble et de qualité d'Escuyer au rolle des Nobles de la Senechaussée de Rennes par arrest du 31. Xbre 1668. M. ...

Bourdonnaie raporteur.

D. ollivier de la Reimbaudiere qui vivoit en 1466. qui epousa D.lle Beatrix le Clerc issut andré de la Reimbaudiere qui fut marié avec D.lle Perronne de Malaboeuf dont issut Bertrand de la Reimbaudiere employé dans la reformation de l'an 1513. qui contracta mariage en 1537. avec D.lle Claudine du Boispean et eût pour fils françois de la Reimbaudiere qui en 1567. epousa en premiere nopce D.lle gillette de la Riviere et en seconde nocce D.lle guillemette Boutier dont issut nicolas de la Reimbaudiere qui fut marié avec D.lle Jeanne Baurel dont issut jeanne de la Reimbaudiere qui Contracta mariage avec D.lle perinne Bouvier de la Mabonniere en juin 1612. duquel mariage est issu le dit renné de la Reimbaudiere deffendeur qui a Epousé renneé Barel dame de gourel en 9.bre 1653.

de la Rainbaudiere

François de la Raimbaudiere ecuyer S.r de la Rousche.

Porte d'azur à trois Etoilles d'or 2. et 1.

Declarés nobles issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes par arrêt du 20. aout 1670. M. de la Bourdonnaye raporteur.

Le dit françois de la Raimbaudiere deffendeur est frere puisné d'Ecuyer renné de la Raimbaudiere maintenu par le precedent arrêt du 31. X.bre 1668. tous deux enfants d'ecuyer Jean de la Raimbaudiere et de D.lle perinne Bouvier.

Raison.

Jean Raison ecuyer sieur de la ville hanno authorisé d'yves Josson S.r de quistillec son Curateur.

Porteur d'argent au Croissant de gueules accompagné de 3. roses de même, 2. en chef et une en Pointe.

Arrest Interlocutoire du 16 may 1669. M. Denian Raporteur qui ordonne que la diligence du procureur du Roy partie presente ou deument appellée seralen Extraits des articles des Comptes des fouages auxquels le nommé Raison se trouve employé la reformation entiere tant des personnes nobles que non nobles de la parroisse Duyar de l'év. de St. Brieuc et que les deffendeurs justiffiera par autres actes que ceux produits qu'ils sont issus de la famille d'allain ou Ramon Raison employés en la reformation de l'article 1441. ou de pierre ou de guillaume Raison Employé dans la reformation de l'an 1513.

Et par autre arrest du 22. avril 1669. M. Barrin raporteur. Declaré noble issu d'Extraction noble et de qualité d'Escuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de St. Brieuc

Le dit deffendeur est issu d'Ecuyer Louis Raison et de d.^lle^ yvonne du Dresnay sieur et dame de la villebame le dit louis etoit issu d'Ecuyer françois raison et de d.^lle^ Jeanne de Kealoy, le dit françois etoit issu d'Ecuyer anthoine raison et de d.^lle^ Isabeau de Kalan sieur et dame de la Roche blanche et de la villebame, le dit anthoine etoit issu d'Ecuyer pierre raison et de d.^lle^ gillette de Kgoyou, le dit pierre etoit issu de guillaume Raison sieur du Menguen ou de Bellevue

Raison.

Dame Marguerite marie Guiguennent dame douairiere de Cleuziou tutrice et Curatrice d'Ecuyer pierre Raison, Jacques, et yves raison ses enfants.

Marc Anthoine raison ecuyer sieur du plessix Renné raison Ecuyer sieur de la garde, Jean Raison ecuyer sieur de Krion, guy raison Ecuyer sieur de Kgoff.

Portent d'hermines à trois annelets de sable posés 2. et 1.

Declarés nobles issus d'Extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de Lannion par arrest du 6. avril 1669. M. Barrin raporteur.

Pierre, Jacques, et yves Raison sont enfants de messire Jean raison seigneur du Cleuziou et de dame marguerite marie

guinemeut, le dit Jonatan etoit fils de Jean Raison ecuyer sieur de la garde et du Cleuziou de son mariage en fevrier 1616. avec Dlle marguerite de Kgariou lequel jean eut pour puiné ecuyer gilles raison sieur de lisle duquel il y a de son mariage avec Dlle Catherine le stalter sous in ure les dits jean Raison sieur de Krion et que Raison sieur de Kroff.

Le dit Jean etoit fils aîné d'autre jean raison ecuyer sieur de Cleuziou et de dame marguerite de Creolle et eut pour soeur puisnée Dlle Julienne raison mariée avec pierre Rolland sieur de guervenou, le dit Jean etoit fils de Jacques Raison et de Dlle Gilette du Cleuziou sieur et dame de la garde et du Cleuziou, Ils vivoient en 1568. le dit Jacques etoit fils puisné de nobles homme pierre Raison de son mariage en 9bre 1531. avec Dlle Jeanne le Roux, le dit pierre etoit fils d'ecuyer pierre raison et de Dlle françoise rüffault sieur et dame de Kservues.

Le gouvernement noble est etably par deux partages avantageux au dessus des cent aux dits deux degrés differents des années 1515. et 1547. Joint a la reffformation de 1535.

Raoul.

Messire guillaume Raoul Chlr seigneur chatelain de la guibourgere Conseiller du Roi en sa Cour de parlement de Bretagne.

Porte de sable au poisson d'argent posé en fasce accompagné de 4. annelets de même 3. en chef et 1. en pointe.

Declaré noble issu d'ancienne extraction noble et maintenu dans les qualités d'ecuyer et de chevalier au rolle des nobles de la Senechaussée de Nantes par arrest du 11. 8bre 1668. M. de Lorrai rapporteur.

Le dit messire guillaume Raoul seigneur de la guibourgere deffendeur qui a epousé en janvier 1664. Dlle anne sanguin de Livry est fils de messire Jacques Raoul Conseiller au parlement de Rennes puis senechal de Nantes, Evesque de Saintes ensuite conseiller d'honneur au parlement de Bordeaux puis premier Evesque de la Rochelle de son mariage avec dame yvonne Charette Il a pour soeur Dlle Jeanne Raoul mariée avec messire Rene

de Camboust chevalier seigneur de Cariel, le dit Jacques
etoit fils aîné de messire guill.e Raoul procureur sindic des
etats chef du Conseil de Monseigneur le Duc de Vandome
conseiller du Roi en ses Conseils et president en la Chambre des
Comptes de Bretagne et de Jeanne françoise Simon et avoit
pour soeur d.lle françoise Raoul mariée en Janvier 1619.
avec Ecuyer Claude des Bonneaux Seigneur de la Perrière
et de la Renouardière d.lle marie Raoul qui en 1615. Epousa
messire thebault de Lanouand Seig.r de Couvrand conseiller au
parlement de Rennes, d.lle Jeanne Raoul mariée avec Ecuyer
Claude de gaignon Seigneur de vilaine gentilhomme ord.re
de la Chambre, le dit guill.e etoit fils aîné de M.re Jean
Raoul, et eut pour frere puiné messire Etienne Raoul
Conseiller au parlement de Rennes, le dit Jean etoit fils
aîné de N. h. Anthoine Raoul Seigneur de la guybourgere
lequel etoit fils aîné de N. h. guillaume Raoul Seig.r
de la guybourgere et de la Ragottiere et de dame anne de
Bailleul, messire Michel Raoul Evesque de Xainte.

Raoul.

Jean Raoul Ecuyer Sieur de Kbuzy.

Porte de gueulles au Croissant d'argent
accompagné de 3. roses 2. et 1.

Declaré noble Issu d'Extraction noble et de qualité d'Ecuyer
au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Morlaix par arrêt
du 2 may 1669. M. le Jacobin rapporteur.

Guillaume Riou Ecuyer sieur de Kriou eut pour fils
Ecuyer allain Raoul S.r du dit lieu de Kriou marié avec d.lle
Louise de Bouteville dont issut pierre Raoul Ecuyer sieur de Kriou
qui Epousa d.lle françoise Boutier ils eurent pour fils maury le
Raoul qui fut marié avec d.lle françoise de Kjan de ce mariage
vint Ecuyer Jean Raoul marié en 1.res noce avec d.lle marie Salion
et en secondes noces avec d.lle catherinne du Bouetiez dont il n'eut
point d'enfant, ecuyer Jean raoul fils aîné du 1.r mariage fut marié
avec d.lle anne Stephane dont est issu le dit S.r de Kblan deffendeur.

Raoul. *

Jacques Trouchec Ecuyer sieur du Boisdeno tuteur de Jacques Raoul ecuyer sieur du pont.

Porte de gueulles au croissant d'argent accompagné de 3. roses, 2. et 1.

Declaré noble Issue d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la senechaussée de Carhaix par arrest du 11. 9bre 1670. M. de Brehand rapporteur.

Le dit Jacques Raoul est fils d'autre Jacques Raoul Seigr du pont et de dame marie le faou lequel Jacques etoit issu d'ecuyer thebault Raoul et de dame marguerite de Meur, le dit thebault etoit fils puiné d'ecuyer Jean Raoul et de dame Barbe Bobille et frere Juveigneur d'autre Jean Raoul 3e du nom, le dit Jean etoit fils d'autre ecuyer Jean Raoul et de dame marie du fresne, le dit Jean etoit issu de pierre Raoul qui etoit fils aîné d'allain Raoul fils de guillaume Raoul et de dlle du Quellenec.

Ravard *

François Ravard ecuyer sr de Renolet.

Porte d'azur au soleil d'or de 12. rayons

Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la senechaussée de Rennes par arrest du 31. 8bre 1668. M. de la Bourdonnaye rapporteur.

François Ravard est fils de guillaume Ravard et de dlle Jacquemine de la Motte, le dit guillaume etoit fils de gabriel Ravard et de dlle Julienne de la Bouexiere, le dit gabriel etoit issu de jullien Ravard et de dlle Jeanne le grand, le dit jullien etoit fils de geffroi de Ravard et de dlle perinne gautier, le dit geffroi fils de Jean Ravard et de dlle Jeanne le Baudrier lequel Jean etoit fils d'allain Ravard.

Ravard.

Jean Ravard escuyer S.r de la R.es Trevoleit.
Aymar Ravard escuyer sieur de la Colandiere, Remé Ravard escuyer sieur de la Rochette.

Portent d'azur au soleil d'or.

Declarez nobles issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au rolle des nobles de la Seneschaussée de Rennes par arrest du 29. avril 1670. M. de la Bourdonnaye Rapporteur.

Les deffendeurs sont cousins germains d'escuyer François Ravard sieur de Tresoleit filz de guillaume Ravard aisné de gilles ravard leur pere lequel sieur de Tresoleit a esté maintenu par arrest de la Chambre du 31. Xbre 1668.

Ravilly.

Jean Ravilly escuyer sieur du Bil originaire de Toraine.

Porte d'azur au chevron brisé d'argent accompagné de deux molettes d'esperon de mesme en chef et en pointe, une teste de Toreau aussi d'argent.

Premierement Interloqué par arrest du 11. Xbre 1670. M. Denion Rapporteur, par lequel il est ordonné que dans quinzaine le deffendeur fera en presance du procureur g.al du Roi proceder au Collationné des actes employez en sa production.

Et par autre arrest du 16. mars 1671. M. Denion R.r

Declarez nobles issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de Rennes.

Le deffendeur est filz d'autre escuyer Jean Ravilly et de d.lle guyonne pinion, le dit Jean estoit filz d'escuyer pierre Ravilly et de d.lle Jeanne Godet, le dit pierre estoit filz de guill.e Ravilly et de marguerite Louet, le dit guillaume estoit filz puisné de Jacques Ravilly qui en 1500. vint de Toraine habiter au pays de Rennes et de d.lle perrine grolermel.

Rebours.

Charles Rebours escuyer sieur de la grandiniere, francois rebours escuyer sieur de Vaumadeuc son fils aisné et jacques rebours sieur du Closneuf son puisné.

Portent escartellé au premier et 4. d'argent a deux Chevrons de sable, au 2. et 3. fascé d'argent et de gueulle de six pieces.

Requierement interloqués par arrest du 20. mars 1669. M. huart Raporteur.

Qui ordonne aux dits rebours de Justifier par partage ou autres actes equivalent leur gouvernement noble et de representer la Refformation de 1513. de la parroise de plenée Jugon, et par autre arrest du 23. mai 1669. M. Denian Raporteur.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'Escuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes et de la Jurisdiction Royalle de Jugon.

Le dit francois Rebours escuyer sieur de Vaumadeuc aisné et jacques Rebours Escuyer, sieur du Clos neuf son frere puisné sont issus du mariage d'Escuyer charles Rebours et de d.^lle Renée le forestier sieur et dame de la grandiniere, le dit charles etoit fils unique d'Escuyer Jean Rebours et de d.^lle louise le Roi sieur et dame de la grandiniere, le dit Jean etoit fils aisné d'Escuyer pierre Rebours, et de d.^lle gilette le forestier sieur et dame de la grandiniere, le dit pierre etoit fils aisné d'Escuyer Rolland Rebours sieur de la grandiniere qui vivoit en 1475. et de d.^lle Jeanne Labbé, le dit Rolland etoit issu de francois Rebours et d'Isabeau Valance,

La preuve du gouvernement noble par les partages et jointes aux Refformations de 1427. et 1532. avec la Comparution aux montres generalles de 1475. et 1481.

du Rechou.

Pierre du Rechou escuyer sieur du

du lieu pour lui et pour Escuyer marc Anthoine Rechou
son fils aîné, françois, Bastienne et jeanne marie du Rechou
ses puinés

Portent d'argent à 3. faces de gueules accompagnée de
six Chouettes de sable, 1. 3. 2. 1.

Declarés nobles issus d'Extraction noble, les dittes filles
maintenües dans la qualité de d.^lle les dits males en Celle
d'Escuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de
Lannion par arrest du 29. avril M. Deniau Rapporteur.

Pierre du Rechou escuyer sieur du dit lieu deffendeur à
Epousé en 1651. d.^lle Jeanne de launay duquel mariage sont
issus le dit marc Anthoine du Rechou et autres puisnés Susdits
le dit pierre est fils aîné de N. h. henri du Rechou escuyer S.^r
du Rechou de son mariage en X.^bre 1621. avec d.^lle Lucrece
Arel lequel henri etoit fils de N. h. pierre du Rechou
sieur du dit lieu et de d.^lle marguerite de Kerut d.^lle
Catherine du Rechou soeur du dit pierre fut mariée avec
Escuyer François Seigneur de la villegouriou. marguerite du
Rechou mariée au sieur de quistilic toutes deux soeurs de
gilles du Rechou escuyer sieur de pennanzen, de son second
mariage avec Susanne de Kmarquer et le dit pierre issu du
1.^er mariage du dit gilles avec d.^lle Jacquette du barcouet,
le dit gilles etoit fils aîné de Jean du Rechou escuyer, et de
d.^lle marie legal et le dit Jean fils d'allain du Rechou et
de d.^lle Catherine du balgoüet sieur et dame de Penazen,
la ditte Legal en qualité de tutrice de N. h. gilles du Rechou
sieur de penazen Recueillit noblement et Collateralement la
Succession de noble homme pierre du Rechou Seigneur du
Rechou fils unique de N. h. ollivier du Rechou et de d.^lle
alisoue le Roux lequel avoit epousé en 1.^eres noces marguerite
Lempor et en secondes Jeanne de Kerut.

Le dit ollivier Succeda uniquement et noblement à noble
Escuyer prigent du Rechou et à d.^lle marie de kegoff de la maison
de Kolear lequel prigent Seigneur du Rechou fut fils aîné
de Noble Escuyer ollivier du Rechou et de d.^lle Catherine le baillif
de la maison du taurot sieur et dame du Rechou pennanzen et
autres lieux laquelle il epousa en may 1429 desquels escuyer Jean
du Rechou sieur de penazen etoit puisné et second fils frere
germain du dit prigent et son juveigneur lequel Contracta
mariage avec d.^lle de Kraoul duquel mariage sortit maistre allain
du Rechou qui epousa la ditte Catherine du balgouet, le dit
ollivier etoit fils d'allain pierre du Rechou qui vivoit environ l'an 1380.

Le gouvernement noble par les partages est prouvé sur tous les
degrés où il y a eu occasion de partager joint à un extrait
de Reformation dont la datte est obmise.

du Rechou.

Rolland du Rechou escuyer sieur de Pommeryen, et escuyer pierre, et Noel du Rechou ses enfants.

Portent d'argent à trois faces de gueules accompagnée de dix Chouettes de sables posées 4. 3. 2. 1.

Declarés nobles issus d'Extraction noble et de qualité d'Escuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de Lannion par arrest du 3. 7.bre 1669. M. de la Bourdonnaye raporteur.

Rolland du Rechou escuyer, sieur de pommeryen a Espousé margueritte le Metayer du mariage desquels sont issus les dits Noel et pierre du Rechou le dit Rolland estoit fils juveigneur de N. h. henry du Rechou et de d.lle lucresse avel sieur et dame du Rechou, et avoit pour frere aîné pierre du Rechou sieur du dit lieu maintenu par l'arrest du 29 avril cy dessus.

de Reffuge.

Messire Gedeon de Reffuge ch.er Sieur Comte de Couesmes.

Portent d'argent à deux faces de gueules deux serpents d'azur en pal affronté lampassés de gueules brochant sur le tout.

Declaré noble issu d'ancienne extraction noble et maintenu dans les qualités d'Escuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la seneschaussée de Rennes par arrest du 23. 9.bre 1668. M. Barrin Raporteur.

Messire Jean louis de Reffuge frere aîné de messire Gedeon de Reffuge dessendence avoit en 1655 espousé d.lle catherine le Houle. Ils sont tous deux Issus de hault et puissant Seigneur messire Jean de Reffuge et de dame Suzanne de Meance Seig.r et dame de Couesme, le dit Jean estoit fils d'autre messire Jean de Reffuge Chambellan de M. le duc d'anjou de son mariage avec

Janvier 1602 avec Dame marie de Cheny. Le dit Jean etoit fils de haute et puissant messire Jean de Reffuge chevalier et de Dame Claude de Montgommery sa veuve en 1586. Dlle aisnée de Reffuge sa soeur epousa en Juillet 1574 Jean de rochefort le dit Jean fut fils de messire Raoul de Reffuge ecuyer trenchant de la maison du Roi qui epousa dame anne le Maye qualifiée gouvernante de Monseigneur le Dauphin, elle etoit veuve en 1531 le dit qui etoit issu de Mr. le reynault de refuge premier ecuyer de l'ecurie de la maison du Roi il etoit vivant en 1525.

Raoul Jean et Raoul de Reffuge Conseiller du Roi Chancellier et garder des sceaux en 1407. 1449. et 1470.

Regal.

Louis Regal sieur de la villehart.
Prevue pour armes de sable à trois
molettes d'Eperon d'argent.

Declaré usurpateur de noblesse et Condamné en 400tt. d'amende au Roi par arrest du 17. Juin 1669. M. le Jacobin raporteur.

De Remungol.

George de Remungol Ecuyer sieur du dit lieu et Ecuyer Charles Samson et Jean de Remungol ses enfants.

Portent d'argent à la fasce de gueulles chargée de trois macles d'or.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de vannes par arrest du 7. Janvier 1669. M. Raoul raporteur. J.

Les Deffendeurs sont issus d'ollivier de Remungol Ec.

son 1er mariage avec d.lle françoise heudelor, il Epousa en
secondes noces d.lle Jacquette de la haye il etoit fils d'ecuyer
françois de Resungol et de d.lle Jeanne Ruel qui contracterent
mariage en 1583., le dit françois fut fils unique de Ecr Remi
de Resungol et de d.lle arthuse phelipot, le dit Remi etoit
fils de prigent de Resungol et de d.lle marie de parisi ils
vivoient en 1543. lequel prigent etoit issu de Robert de
Resungol. Sieur du dit robert Epousa en 1er 1620. Jacques
de Montauban de Kascouet ils etoient enfant de
Guillaume de Resungol et de françoise Drouillart Seig.r et
Dame du dit Lieu de Resungol en 1514 le dit guillaume etoit
issu d'Eon de ~~xxxxx~~ Resungol et de d.lle Jeanne le Borie,
le dit Eon fils d'Amant de Resungol qui vivoit en 1447.
qui Epousa Catherine Lescouble et etoit fils de Rio de
Resungol et de Jaunette des porter qui vivoient avant
les années 1488.

La preuve passe 250. ans, le gouvernement noble etabli
sur tous les degrés ou il y a occasion de partager joint
aux anciennes Reformations de 1441. et de 1513.

Renault.*

Philippe Renault ecuyer sieur de
la gilberdiere.

Porte d'azur à trois treffles d'argent, 2. et 1. à la teste de lion
d'or, arrachée et lampassée de gueulles en abime.

Declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'Ecuyer
au Rolle des nobles de la Senechaussée de nantes par arrêt du 19.
fevrier 1669. M. de Lopriac Rapporteur.

Le Deffendeur est fils puiné de Jacques Renault ecuyer
sieur de la Barre et de d.lle marie du ploué, le dit Jacques
etoit fils de françois renault Ecuyer sieur de Beauregard le
dit françois fils de guillaume, et le dit guillaume fils de Robert

de Renouard.

Messire Jean de Renouard chevalier sieur de la villabier Conseiller en la Cour.
Porte d'argent à une quinte feuille de gueulles.
Declarés nobles issu d'extraction noble maintenu dans les qualités d'Escuyer et de Chevallier au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes par arrêt du 15. Xbre. 1668. M. des Cartes Raporteur.

de Renouard **.

Caesar de Renouard chr. Sieur de Drouges maître honoraire de la Chambre des Comptes de bretagne Conseiller d'Estat demeurant en la ville de Nantes.
Porte d'argent à une quinte feuille de gueulle.
Declaré noble Issu d'Extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes par arrêt du 21. mars 1669. M. des Cartes raporteur.

Rhuys. X

Symon Rhuis Escuyer sieur du Cartho.
Porte d'azur au Croissant d'argent les pointes en bas accompagné en chef d'une Croix potencée d'or et en pointe d'une etoille aussi d'or.

Declaré noble et de qualité d'Escuyer au Rolle

des noblex de la seneschaussée de Nantes comme issus d'echevins de laditte ville par arrêt du 7. 7bre 1669. M. de langle rapporteur.

Le dit simon Rhuys d'offrenvur est fils de simon Rhuys escuyer sieur du Cartroz et de d.lle Claude le merle le dit simon etoit fils d'andré Rhuys ech.vin de nantes en l'an 1583. et de d.lle Bonnaventure de Compludo dame du Cartroz, le dit andré etoit fils d'autre andré Rhuys ambito ecuyer et de d.lle Isabeau de sainte dominique Espagnole de nation qui en l'an 1500. s'abituerent en la ville de nantes et y furent naturalisé par françois premier en l'an 1546.

Riaux.

Jean Riaux Ecuyer sieur de Kergué

Porte de gueulles à trois annaux d'argent deux en chef et une en pointe chargés chacun de trois hermines de sables,

Declaré noble d'ancienne extraction noble et de qualité d'Ecuyer au rolle des nobles de la jurisdiction royalle de ploermel par arrêt du 18. mars 1669. M. de la Bourdonnaie rapporteur

L'Ecuyer Jean Riaux premier du nom seigneur de Coetuhan assesseur du duc de bretagne de son mariage avec d.lle marguerite Rouxel jssurent 3. enfants, Jean riaux second du nom seig.r du dit lieu de Coetuhan, d.lle olive Riaud mariée avec Ecuyer ollivier Cottel et de d.lle yvonne Riaux qui epousa ecuyer george gratemy, le dit Jean second du nom epousa d.lle Louise de lannceux duquel mariage jssut,

Pierre Riaud Ecuyer sieur de Coatuhan leur fils unique qui fut marié avec d.lle olive Lambert dont jssurent jullien Riaud leur fils ainé et d.lle perrinne riaud mariée avec Ecuyer Eon de Kerlout seigneur du dit lieu, le dit jullien riaud ecuyer sieur de Coetuhan epousa d.lle olive Gouzal duquel mariage jssut Christophe Riaud ecuyer sieur de Coatuhan qui epousa d.lle marguerite du Chateau dont jssurent Bertrand Riaud ainé, d.lle perronnelle Riaud mariée avec Ecuyer Jean goueznt seigneur de la boussaye, d.lle Julienne riaud qui epousa d.lle Nouelle chevrie sieur de la Croix,

Le dit Bertrand Riaud ecuyer sieur de Coetuhan

époux d.^lle Jacquemine de la Vallée desquels issurent Jacques et françois Riaud et d.^lle Jeanne Riaud mariée avec Ecuyer olivier Hervé Seigneur dudit lieu, du mariage de Jacques Riaud avec d.^lle André Morice de la maison du Bois Cassel issut d.^lle Magdeleine Riaud leur fille unique decedée sans hoirs de corps, à laquelle la ditte françoise Riou fils puisné dudit Jacques succeda, duquel et de son premier mariage avec d.^lle Catherine de la Motte de la maison de Kerdeux issut un fils qui deceda sans hoirs de corps et de son second mariage avec d.^lle Catherine de la Motte de la maison de Kerdeux issut un fils qui deceda sans hoirs de corps et de son second mariage avec d.^lle Claude du Bollan en issut le dit Jean Riaud ecuyer sieur de Kgue et d.^lle Charlotte Riaud qui est mariée avec Ecuyer françois Lekouri Seigneur de Vaumadeuc.

Riaud.

Messire René Riaud Sieur de Galisson Chevallier Baron de Kere, Messire nicollas Riaud son fils et Messire pierre Riaud Seigneur de saint Castel capitaine au regiment de Champagne son frere juveigneur.

Porte de sable au sautoir d'argent.

Declarés nobles issu d'ancienne extraction noble et lesdits Riaud pere et fils, maintenus dans les qualités d'Ecuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle d'aulray par arrêt du 16. 8.^bre 1668. M. de la Bourdonnaye raporteur.

Pierre Riaud sieur de la Chevalleraye marqué dans la Refformation de 1427. eust pour fils Bertrand Riaud qui epousa d.^lle françoise du Bois jagu, tous deux decedez en 1486. dont issut Jean Riaud qui fut marié avec d.^lle françoise de la Cocaheire qui eurent pour enfants de leur mariage pierre Riaud ecuyer sieur de la Chevalleraye marié en 1.^ere noce avec Jeanne Piel et en seconde noce en X.^bre 1551. avec dame olive du Chastel du premier mariage issurent,

Pierre Riaud Juveigneur qui fut marié avec d.^lle gillette du Perche et françoise Riaud sa sœur germaine qui epousa en X.^bre 1527. Ecuyer guillaume de Lourme il eut pour frere aîné Raoul Riaud sieur de la Tremblaie qui fut marié avec d.^lle Jeanne Chaillou fille aînée de Jean Chaillou ecuyer sieur de la Chalousaye

dont sortit Entr'autre N. h. Jean Riaud Seigr. de la Chevallerays leur fils unique qui de son mariage avec Dlle Catherine de Kergat eut Jean Riaud, mathurinne et françoise Riaud, la ditte mathurinne fut mariée en 1588. avec Ecuyer Jean de lassy Sieur de la Cotinière, du mariage de pierre Riaud et de la ditte gillette du fresche sortit pierre Riaud leur fils aîné qui en 9.bre 1568. epousa Dlle marie le gouidec dont issut ecuyer Sebastien Riaud Conseiller au siege presidial de Rennes qui en juillet 1605. epousa Dlle Jeanne Adam il eut pour soeur Dlle Jeanne Riaud qui fut mariée avec Ecuyer Jean julienne sieur de la Bretonnays en x.bre 1590. et marguerite Riaud mariée avec N. h. pierre Letilloy du mariage du dit Sebastien et de la ditte Adam sont issus

Le dit messire René Riaud sieur de galinay deffendeur Chevalier de l'ordre du Roi et Ecuyer ordinaire de la petite Ecurie il a Epousé dame Charlotte martin il a pour soeur Renée Riaud qui en 7.bre 1625. a Epousé françois Bourg sieur du Chalonge Anne Riaud femme de françois Rogon ecuyer sieur de la Vellerouzx

Autre René Riaud marié avec dame de gourvinec sieur du Cosquet;

La preuve est Establie sur les Refformations de 1427. et 1513. Joüissé aux gouvernement noble par les partages sur les degrés ou il y a eu Occasion de partager.

Ribé.

Bonnaventure Ribé Sieur de la verie, antoine Ribé Sieur de Coumenfre.

Ecartelé d'argent au gantelet d'argent tenant un Baston de Commandement aussi d'argent accompagné de deux fleurs de lys d'or entre deux bandes d'argent.

Declarés usurpateurs de Noblesse Condamnés chacun en 400.tt d'amende au Roi par arrest du 14. 9bre 1670. M. Salion Rapporteur.

Richer.

André Richer Ecuyer sieur de la Croix originaire de Normandie.

Porte d'or à trois chevrons d'azur chacun chargé de cinq besans d'or.

Declarés nobles issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la seneschaussée de Rennes par arrêt du 9. Juin 1669. M. Salion Rapporteur.

Le deffendeur est issu d'Ecuyer Jean Richer et de D.lle Catherine de Lamprout, le dit Jean etoit fils d'autre jean Richer et de D.lle Catherine du hamel, le dit Jean aussi issu d'Ecuyer Jacques richer et de D.lle germaine Le breton.

de Rieux.

Messire Louis de Rieux seigneur de la Folliniere et pour le fils de deffunt Davi de Rieux ecuyer sieur des Maudais son frere puiné.

Prouve pour armes d'argent à trois fasces ondées d'azur.

Declaré usurpateurs de noblesse et condamnés chacun en 400.l d'amende au Roi par arrêt du 23 mai 1669. M. de Lopriac Rap.re

Ils n'avoient aucuns partages au dessus de Cent ans et ne s'attribuoient à aucunes reformations. Ils ne prenoient leur filiations que par des Contrats d'acquets ou la qualité de noble et d'ecuyer etoit employée.

Riou.

Messire Guillaume Riou Chevalier

sieur des Brambuant, Jean Riou Ecuyer sieur de Carloy son frere puiné.

Portant d'azur à 3. Epics d'orge d'or.

Declarés nobles issus d'ancienne Extraction noble, le dit Guille. maintenu dans la qualité d'Ecuyer et de Chevalier, le dit Jean en celle d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Ploermel et de la Senechaussée de Rennes par arrêt du 18. Xbre. 1668. M. Raoul raporteur.

Guillaume Riou est fils de messire Christophle Riou, et de dame Heleine Perigault Seigneur et dame de Brambuan, il eut pour Soeur Dlle. Annee Riou mariée avec Pierre Bouexel ecuyer sieur de la Villebouchard, Madeleine Riou mariée avec Ecuyer Jean Mathurin Robinault sieur du Plessix Leboüet, il a Epousé en 1652. Dlle. Jullienne de Larlan, Charles Riou ecuyer sieur de Brambuan et de Bomeur Epousa en 1571. Dlle. Raoulette Le Fevre fille d'Ecuyer Marin Le Fevre sieur de Glevilly, Jullien Rioux qui vivoit en 1541 Epousa Jullienne du Plessix il estoit fils de Guillaume de la Fontaine sieur et dame de Brambuan, Bomeur et de la Provostaye.

La preuve est Etablie sur les anciennes reformations de 1427. et de 1513. et le gouvernement noble prouvé par partages en Juveignerie sur tous les degrés où il s'en trouve occasion de partages,

Riou.

André Riou Ecuyer sieur du Borchat.

Porte d'azur à trois Epis d'orge d'or, deux en Chef et une en pointe.

Declaré noble Issu d'ancienne Extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction royalle de Ploermel par arrêt du 8.e Jour de fevrier 1669. M. Raoul raporteur.

Riou.

Guillaume Riou sieur du plessix, bonne Riou sieur de Launay, nicolas Riou sieur du Bois.

Fremissent d'or au Croissant d'argent accompagné de cinq larmes de même trois en Chef et deux en pointe.

Declaré usurpateur de noblesse et Condamné en 400. d'amende au Roi par arrêt du 15. Juillet 1669. M. buau Rapporteur.

Ripault.

Christophle Ripault escuyer sieur de la Caspinniere, Charles Ripault escuyer sieur de la Catheliniere.

Portent de gueulles au chef fretté d'or et d'azur Contourné de quatre fleurs de lys d'or.

Declaré noble issu d'Extraction noble et de qualité d'Escuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de nantes par arrêt du 4. Juin 1669. M. denian Rapporteur.

Le dit Christophle ripault ainé fils ainé d'Escuyer René Ripault de son mariage en fevrier 1633. avec d.lle Anne Royer, Charles ripault escuyer sieur de la Catheliniere est fils de françois ripault, de son mariage en Juin 1642 avec d.lle Marguerite grozer le dit Christophle et françois Etoient tous deux enfans de

hyerosme Ripault et de d.lle Anne de Crénel qu'il Epousa en 1599. lequel hierosme eut pour Soeur puisnée d.lle Susanne Ripault femme de N.H. guedon laurent à laquelle il donna partage en 1602. le dit hierosme etoit fils de Jean Ripault escuyer sieur de la Caspiniere et de d.lle Susanne hubert de la Noguerie qui Contracterent mariage en 7.bre 1570. Le dit Jean etoit fils ainé d'Escuyer Claude Ripault sieur de la Louinay de son mariage en Juin 1553. avec d.lle Anne Goheau, le dit

Claude son fils aîné d'Ecuyer Jean Rigault et de d.lle Renée le Blanc sieur et dame de la gasfiniere le dit Jean vivoit en 1528. et etoit fils aîné d'autre Ecuyer Jean Rigault et de d.lle Jeanne Cruart sieur et dame de la Carfiniere.

Le gouvernement noble est prouvé par deux partages avantageux sur deux degrez differents au dessus des 100. ans des années 1553. et 1528., le premier desquels est un partage a viage.

Riveré.

Arthur le Riveré sieur de la Corniaye.

Declaré usurpateur de noblesse et condamné en 400.lt d'amende au Roi par arrêt du 9. X.bre 1670. M. de la Bourdonnaye raporteur.

de la Riviere.

Messire Charles de la Riviere chevalier sieur de la Guionnaye.

Messire Charles François de la Riviere Chevalier sieur de la Riviere Lisleaval son fils aîné messire Yves olivier de la Riviere Baron de plœuc son fils aîné

Portent d'azur à la croix engreslée d'or.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et maintenus dans les qualités d'Ecuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de S.t Brieuc par arrêt du 26. mars 1669. M. de Lopriac Raporteur.

Charles françois de la Riviere est fils aîné de messire Charles de la Riviere chevalier sieur de St. Guyomarc, de son mariage avec Dlle. françoise Bernard dame de lisle avalé en fevrier 1680. Le dit Charles etoit fils aîné de messire René de la Riviere Chevalier de l'ordre du Roi gentilhomme ordinaire de la Chambre sieur de St. guyomarc et de Dlle. marie de St. guyomarc et de Dlle. marie de Coetrieu dame de Kerbordic qui Contracterent mariage en Janvier 1598. lequel René fut en 1611. Capitaine de ban et arriere ban de l'Evêché de St. Brieuc, Dlle. Anne de la Riviere sœur germaine du dit René epousa en Janvier 1589. N. h. Jaques du Bois boessel sieur du fossé raffré, le dit René etoit issu de

H. et puissant messire René de la Riviere Chevalier Capitaine de 200. chevaux legers et de 100 hommes de pied de la legion de bretagne pour le service du Roi, et de dame gilonne de Guimerc seigneur et dame de St. guyomarc de leur mariage en Xbre. 1564, le dit René etoit issu de messire guillaume de la Riviere second du nom seigneur de St. guyomarc et de dame anne le Denouz, le dit guille. etoit fils de messire pierre de la Riviere seigneur de St. guyomarc de son mariage avec dame julienne de vauvoulent, ils vivoient en 1498. Dlle. Isabeau de la Riviere sœur germaine du dit pierre epousa en juin 1496. noble ecuyer allain boexel sieur de la Chapelle Dlle. guillemette de la Riviere autre sœur fut mariée avec ecuyer pierre du plessix, le dit pierre de la Riviere seigneur de Kerovan saint guyomarc et de Dlle. Jeanne Coetan dame de Bois guyon qui vivoient en 1468. Dlle. Catherine de la Riviere sœur du dit guille. fut mariée avec Rolland de la garenne le dit guille. etoit fils de Noble homme Eon de la Riviere seigneur de guerouellay qui epousa dame isabeau moisan dame de St. guyomarc et en fevrier noces en avril 1435. Jaquette de la bernaye dont issut Eonet de la Riviere, le dit Jean etoit fils puiné de messire henri de la Riviere chevalier seigneur de la riviere et de dame Jeanne du houlle et eut pour frere aîné messire geffroi de la Riviere qui de son 1. mariage avec marguerite de Kaurnion eut un fils nommé henri, et de son second mariage avec Isabeau de Tournemine eut une fille nommée alix mere de prigent de Coetrieu et le dit henri ne laissa qu'une fille nommée Jeanne, morte sans enfants la succession de laquelle appartenoit au dit prigent de Coetrieu son Cousin germain.

Le dit henri etoit fils de jean de la Riviere et de dame marguerite de beaumanoir le dit Jean fils de messire thebaut de la Riviere chevallier marqué dans l'histoire parmi les seigneurs qui se signalerent en 1462 à la bataille de Cocherel le dit thebault fils de messire geffroi de la Riviere et de dame Jeanne de la feuillée lequel geffroy etoit fils de Christophe et de louise de la Riviere, le dit Christophe etoit fils de Garet de la Riviere et de dame beatrix de Roskenan lesquels vivoient en 1507. Messire Jean de la Riviere etoit en 1471 sous le Duc françois de bretagne presid. des Comptes, messire Melchior de la Riviere chevallier sieur du bois saint guionnays fils de messire guillaume de la Riviere et de dame Jeanne de la forest epousa en fevrier 1654 d.lle françoise de la Buziere dame du dit lieu.

Secondement messire yves ollivier sieur de la Riviere chevalier seigneur du plessix baron tauveret ploene a epousé en 1659 d.lle marguerite de la Riviere de s.t guyonnais duquel mariage est issu messire Charles yves de la Riviere le dit sieur du plessix est fils de messire ollivier de la Riviere chevallier de l'ordre du Roi seigneur du plessix conseiller en la cour du parlement de bretagne et de dame vincente grene dame de kgarie de leur mariage en fevrier 1627 et a pour sœur puinée dame Jacquemine de la Riviere femme de messire Jean guyon chevallier seigneur de beauvoys, le dit ollivier etoit fils de messire mathurin de la Riviere et de dame Jacquemine de lys et avoit pour sœur d.lle Catherinne de la Riviere qui epousa en Janvier 1624 Noble homme pierre de kxalivou sieur du kebou et d.lle perronnelle de la Riviere qui epousa en x.bre 1628 Ecuyer georges le Mérdy sieur de Kudo, le dit mathurin etoit fils de Jean de la Riviere et de d.lle Jeanne ogier auquel Jean il ne resta de neuf Juveigneurs que deux sœurs puinées savoir, d.lle Jacquette de la Riviere qui epousa le sieur de Kleau et de d.lle anne de la Riviere mariée avec niollas de pellineuc seigneur de la villechapron, le dit Jean etoit fils ainé de pierre de la Riviere, et de dame marguerite touzel, le dit pierre frere puiné de messire guillaume de la Riviere seig.r de saint guyonnais enfants de messire pierre de la Riviere et de d.lle Julienne de dancoulurs qui contracterent mariage en 1498.

de la Riviere.

Messire Charles de la Riviere sieur de St Germain Escuyer Sebastien et guillaume de la Riviere ses freres puinez et Dlle Louise Charlotte et gabrielle de la riviere ses soeurs.

Portent d'azur à une Croix d'or engreslée.

Declarez nobles issus d'ancienne extraction noble, et les dittes filles maintenues dans la qualité de Dlle, les dits masles en celle d'Escuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Carhaix par arrest du 5. Juillet 1670. M. Saliou Rapr.

Le dit deffendeur et lesdits freres et soeurs puinez sont enfants de messire Maurice de la Riviere sieur de St germain et de dame Jeanne le Bihan de la maison de Crenolo, le dit maurice estoit frere puiné de messire Charles de la Riviere seigr de St guyomarch, tous deux enfants de Noble et puissant messire René de la Riviere seigneur de saint guyomarch, et de dame marie de Chateaune.

de la Riviere.

Messire Jean de la Riviere sieur de Kerhoret, Messire gilles yves de la Riviere son fils aisné, henri de la Riviere sieur de grenieux et Luc Joseph de la Riviere ses puinez.

Portent d'azur à la Croix engreslée d'or.

Declarez nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de St Brieuc par arrest du 1er Xbre 1670. M. de la Bourdonnaie Rapporteur. Le dit Jean de la Riviere deffendeur a Espousé dame Claude berard de la maison de Kmartin duquel mariage sont issus les dits gilles yves henri et Luc Joseph de la Riviere, il est fils aisné d'autre Jean de la Riviere et de dame Catherinne de Quintin, le dit Jean fils aisné d'ollivier de la Riviere Seigneur du perray et de dame ... Sçavoir le dit Ollivier frere puiné de Jean de la Riviere tous deux

Enfants de messire pierre de la Riviere seigneur du plessix heruppel lequel pierre etoit frere puiné de guillaume de la riviere tous deux enfants d'autre pierre de la Riviere premier du nom seigneur de St guibonage et de dame julienne de Vaumeleant

de la Riviere.

Dame Jeanne de la Riviere douairiere de Coatbuez et Dlle marguerite de la riviere sa soeur unique

Portent d'argent à trois chevrons de gueulles à la bordure d'azur.

Declarés nobles issus d'extraction noble et maintenus dans la qualité de Dlle par arrêt du 5e jour d'avril 1669. M. de Larlan Rap.

Ecuyer yves de la Riviere sieur du dit lieu pere des deffenderesses etoit fils unique de Noel de la Riviere ecuyer sieur du dit lieu et de dame Jeanne de quarbriand et avoit epousé dame Claude de Quersornou, le dit Noel etoit fils de françois de la Riviere second du nom et de dame françoise de Kermenguy, le dit françois etoit fils ainé de Jean de la Riviere second du nom lequel etoit aussi fils ainé de françois de la Riviere et de dame Jeanne Perrot, le dit françois etoit fils ainé de Jean de la Riviere premier du nom et de dame Beatrix Estienne, le dit Jean etoit fils ainé de Morice de la Riviere ecuyer sieur du dit lieu et de Catherine Marec, le dit Morice etoit fils ainé de N.h. Lorans de la Riviere et de Dlle Jeanne de la Forest.

de la Riviere.

Gratienne Chommin mere et

Entrée de Joseph de la Rivière Ecuyer sieur de la Blonnière Son fils de son mariage avec Ecuyer François de la Rivière Ecuyer sieur de la Blonnière originaire d'anjou.

Portent d'or à cinq fusées de gueulles en face au Cartier d'hermines.

Declarés nobles Issus d'Extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Sénéchaussée de Nantes par arrêt du 25. 8bre 1670. M. le Fevre raporteur.

Pierre de la Rivière Seigneur de la Belonnière eut pour fils René de la Rivière duquel et de Marie de la Croisonnière sa première femme issut Jean de la rivière marié avec Guyonne le Forays dont issut Mathurin de la Rivière qui epousa Simonne de Biroul père et mère de René de la rivière duquel et de Marguerite de la Prouze issut François de la Rivière qui epousa anne Robin desquels issut autre René de la Rivière Sieur de la Boudé ainé et François de la rivière puisné lequel epousa la ditte Gratienne Thoulin desquels est issu le dit Joseph de la Rivière.

Robelot.

Pierre Roblot Ecuyer sieur de la Chesnaie Voltair.

Porte d'argent à trois Coeurs de gueulles. 2. 1.

Declaré noble Issu d'ancienne Extraction noble et de qualité au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle d'Aulray par arrest du 11 may 1669. M. Denian Raporteur.

Pierre Roblot Ecuyer sieur de la Chesnaie Voltair a été marié deux fois en 1er mariage avec dame Marie Lecouble dont est issu Charles Roblot son fils ainé en seconde avec dame Suzanne Jaquelon de laquelle sont sortis ses autres puinés il est fils Juveigneur de Jérome Robelot Ecuyer sieur de la Voltaye et de Françoise Cadet du mariage desquels il issut en 9bre 1607. le dit Jérome etoit fils ainé de

Messire Jullien Robelot Seigneur de la Voltair chevalier de l'ordre du Roi gentilhomme ordinaire de sa Chambre et de dame Renée Goro ils vivoient en 1570. d. elle Renée Robelot issut de ce mariage epousa Guillaume de l'Ermadio Ecuyer sieur du dit lieu, d. elle Suzanne Robelot Soeur de la ditte aine fut mariée.

avec Escuyer gratien Rivier Sieur de la Rose, le dit Jullien etoit filz aîné de pierre Robelot escuyer Sieur de la Vollaye et de Dlle Suzanne d'avaugour, il Epousa en 1551 en secondes nopces Dlle anne de Cardelan, Dlle Jeanne Roblot issue du dit second mariage Epousa en Janvier 1573. N. h. Jean Lebrun Seigneur dudit lieu, le dit pierre eut pour Soeur germaine Dlle françoise Robelot mariée avec jean de Mauleon Sieur du Bignon qui vivoient en 1536.

Le dit pierre etoit filz aîné de Robles yves mestre yves Robelot Sieur de quellenec et de la voltais, de son mariage en 1509. avec Dlle valence goureau dame de la Chesnaye et de Linaye, Dlle Jeanne Robelot Soeur germaine et ainée du dit yves epousa en juin 1489. N. h. allain de porcaro Sieur du dit lieu, le dit yves etoit filz aîné de guillaume Robelot Seigneur du quellenec et de la voltais qui vivoit en 1473. et de Dlle françoise Bedelievre lequel guillaume eut pour Soeur germaine Dlle Jeanne Robelot femme de henri Coué Seigneur du Brossay, Dlle Perhanne Robelot femme de Jean de Lespinay Seigneur du dit lieu, le dit guillaume etoit filz aîné de jean Robelot et de guillemette du plessix Seigr. et dame de quellenec et de la voltays qui vivoient en 1450.

La preuve du gouvernement noble par les partages etablie sur 4. degrez differents au dessus des 100. ans des années 1473. et 1478. 1489. 1536. et 1556.

Robert.

Francois Robert Escuyer Sieur de Bodumbert, Portant de gueulles à trois Espées d'argent en paile la pointe en bas.

Premierement Interloquez par arrest du 21. fevrier 1669. M. huart raporteur.

Qui ordonne que le dit Robert Justiffiera par actes son attache à Eon Robert Cortinelle dans la genealogie ou justiffiera par partages son gouvernement noble.

Et par autre arrest du 16. Juin 1670. M. de la Bourdonnaye Rr

Declarez nobles issus d'Extraction noble et de qualitté d'escuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de ploermel.

Robert.

Jean Robert Escuyer sieur du Moulin Bouriet.

Porte de sable à trois Coquilles de St. Jacques d'or deux en chef et une en pointe.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'Escuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de nantes par arrêt du 2. mars 1669. M. de lopriac Rapporteur.

Jean Robert escuyer sieur du moulin bouriet deffendeur a Epousé Dlle françoise Menardeau de la Bosniere duquel mariage sont issus Jean aîné, pierre, charles, louis, et françois Robert puiné, le dit Jean deffendeur est fils aîné d'Escuyer charles Robert sieur du moulin bouriet et de dame charlotte Durot, et a pour soeur Dlle marie Robert mariée avec Escuyer guillaume fautré sieur de St marc et charlotte Robert mariée avec Escuyer pierre amoureuse sieur du Mureau de la Clouttiere au pays d'anjou, le dit charles etoit fils aîné

d'Escuyer ollivier Robert seigneur du moulin bouriet et de Dlle Claude Orlye du Boisjoumaule, le dit ollivier etoit fils d'Escuyer Jacques Robert sieur du moulin bouriet et de Dlle Jeanne gourais, le dit Jacques etoit fils aîné d'Escuyer Jean Robert seigneur du moulin bouriet et de Dlle marie le texier de la maison de la texerie et ont pour soeur Dlle gilette Robert mariée avec Escuyer Jean du Certre seigneur du Bouffay, le dit Jean etoit fils unique d'Escuyer pierre Robert seigneur du Moulin bouriet et de Dlle Anne des Clozes le dit pierre etoit fils unique d'escuyer denys Robert fils aîné d'escuyer et de Dlle Jeanne de Coumbe de la Baudiere, le dit denys Robert, fils aîné d'Escuyer mathurin Robert et de Dlle Renée Garbot sieur et dame du moulin bouriet.

Robert.

Jullien Robert escuyer sieur de la gouspillere, yves robert escuyer sieur du Rocher Conseiller du Roi Substitut de M. le procureur général en la juridiction Royalle de S.t Brieuc frere puisné le dit jullien

Portent de sable à un mouchon ou moineau d'or au Collier de sable.

Declarés nobles Issus d'Extraction noble et de qualité d'Escuyer au Rolle des nobles de la juridiction Royalle de S.t Brieuc par arrêt du 15. avril 1669. M. le Jacobin Raporteur.

Jullien Robert escuyer sieur de la gouspillere, yves robert escuyer sieur du rocher, d.lle Jeanne Robert espouse yves Josson s.r de quistiller, marie Robert femme de louis de Brehand sieur du Chastellier tous enfants d'Estienne Robert escuyer sieur du Rohello, de son mariage en 7.bre 1616. avec d.lle Jeanne le borgne de la maison de Kergournar, le dit Estienne estoit fils de jacques Robert escuyer sieur de la gouspillere et de d.lle Jeanne Collet de Cargré, d.lle marguerite Robert soeur puinée du dit Jacques fut mariée à Tristan Lucas escuyer sieur de la ville gourer, Ils estoient tous deux enfants d'ollivier Robert sieur de la gouspillere employé dans la refformation de 1536. de son mariage avec demoiselle guyonne dubreil.

Robert.

Yves Robert sieur du pontville dame et escuyer françois Robert sieur de la Basse touche.

Portent d'argent à la bande vivraubée de sinople

Premierement interloqué par arrêt du 2. 7.bre 1669. M. huart raporteur.

Par lequel entre autres choses il est ordonné que les dits Jean et françois Robert seront pris et Constitués prisonniers

en la Conciergerie de la Cour et qu'en cas qu'ils ne puissent estre aprehendé seront ajournés en premier, second et tiers bref du le cas Des Bau leurs biens meubles annotés et immeubles saisis, et pour executer le dit reglement à l'Extraordinaire interroger les decretés faire et parfaire leur procés jusqu'à jugement deffinitif exclusivement à Monsieur Maitre françois huart conseiller et Commissaire en la ditte Chambre.

Et par autre arrest du 27. Janvier M. de la Bourdonnaye Raporteur.

Declarés usurpateurs de noblesse et condamné en 400.# d'amende au Roi.

Les dits Robert ayant usurpé la qualité et titre de noblesse avoient pour la soutenir falsifiés les registres et papiers de Baptesme des paroisses de saint hillaires de goulual et de notre dame de landouarn d'intelligence avec les nommés Jacques garhennec se disant vicaire perpetuel de Notre dame de landouarn, mollanguyon seneschal de la jurisdiction de Gueldo et jullien heavé greffier de la seigneurie de saint jagu pareillement decretés.

Robert.

Jullien Robert Ecuyer sieur de la Grauviere Justiffieront sa minorité au tems des actes supposés en l'assignation lui donnée joint à sa contestation d'avoir pris la qualité d'Ecuyer ni signé les dits actes qu'on lui a supposé arrest du 24. mars 1671. M. de brehant Rapr.

Par lequel le dit jullien Robert est dechargé de l'assignation lui donnée a requête du procureur général du Roy.

Robichon.

Ecuyer guillaume Robichon Ecuyer sieur de trarolland,

Porte d'argent à trois remontrer de sable 2. et 1. et un croissant de sable en abime

Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'Ecuyer au rolle des nobles de la juridiction Royalle de Lannion par arrêt du 6. 7bre 1669. M. de la Bourdonnaye? Rapp.r

Le deffendeur est originairement descendu d'ollivier Robichon sieur de guerneveleu et de trorolland duquel et de tiephaine Bizien sa femme issut guillaume Robichon sieur de guerneveleu et de trorolland duquel et de son mariage avec d.elle jeanne de trementh issurent Silvestre Robichon sieur de guerneveleu aisné et prigent robichon ecuyer sieur de trorolland puisné duquel Silvestre et de dame thomasse Brée issurent Jacques Robichon ecuyer sieur de guerneveleu aisné qui deceda sans hoirs de corps et de d.elle guillemette Robichon puisné qui fut mariée avec Bertrand Cloualleu sieur et dame de guerneveleu.

Dudit prigent Robichon et de dame francoise Lemeur de la maison de Goazven issurent yves Robichon sieur de trorolland aisné et de d.elle perronnelle Robichon mariée avec Ecuyer Robert prigent sieur de Kerdaliou? dudit yves et de d.elle Jeanne Auon issurent autre prigent Robichon Ecuyer sieur de Kerbars aisné, et michel Robichon sieur de Kergroas puisné dudit prigent et de d.elle gleonne du Boisblanc est issu ledit guillaume Robichon ecuyer sieur de trorolland deffendeur qui a Epousé d.lle marie de quellen de la maison de Kerhoarat.

Robichon.

yves Robichon sieur de la

periere fils aîné d'Ecuyer michel Robichon et de d.lle jeanne André et Ecuyer christophe Robichon fils du dit yves de son mariage avec d.lle Renée le Moenne.

Portent d'argent à trois remontres de Cerf et un croissant de sable en abisme.

Declarés nobles issus d'Extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de saint Brieuc par arrêt du 18. 7.bre 1670. M. de lopriac Raporteur.

Yves Robichon Ecuyer sieur de la periere est Cousin germain d'Ecuyer guillaume Robichon sieur de Korollan maintenu par arrêt du 6. 7.bre 1669. ci dessus Comme étant fils aîné du dit Ecuyer michel Robichon sieur de Kgrouas frere puisné de prigent Robichon ecuyer sieur de Kharz tous deux enfants d'Ecuyer yves Robichon et de d.lle Jeanne Hamon.

de Robien.

Messire Sebastien de Robien seig.r du dit lieu et de la ville maingny conseiller du Roi en sa Cour de parlement de bretagne, et jean de Robien ecuyer sieur de Kambour.

Portent d'azur à dix billettes d'argent, 4. 3. 2. 1.

Declarés nobles issus d'Extraction noble et maintenus dans la qualité d'Ecuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la Senechaussée de Saint Brieuc par arrêt du 26. 8.bre 1668. M. huart raporteur.

Le dit messire Sebastien de Robien deffendeur est fils aîné de messire Christophe de Robien chevalier sieur du dit lieu et de marie le vicomte lequel Christophe avoit pour frere le dit jean de Robien son juveigneur, autre deffendeur tous deux issus d'autre messire christophe de Robien chevalier sieur de Kerallan, Spinefort vicomte de Courtel, de son mariage en juillet 1607. avec dame Catherine de Bourneuf de Cucé, Le dit Christophe fut honoré du Collier de l'ordre

Lesaint michel en 1602. en fit changer son nom de gaultron ancien nom de sa famille en celui de Robien par lettres Royaux; il Etoit fils unique de N. h. Jacques Gaultron et de dame Claude de Robien, le dit Jacques etoit fils aîné de N. h. ollivier Gaultron vicomte de pointel sieur de la villemainguy de la ville salmon le Chesnay et autres lieux, le dit ollivier etoit fils aîné de N. h. gilles gaultron sieur de la villemainguy qui etoit issu de Rolland gaultron, le dit sebastien chef de nom et d'armes de Robien deffendeur à Epousé en fevrier 1653. d.^lle^ francoise de lou du Modest, Mathurine de Robien epouse de M.^re^ Guillaume de Saujenet S.^r^ de minuc.

Dame Louise de Robien Epousa M.^re^ Jacques Goyquet S.^r^ de Bourgel elle etoit veuve en 1632, N. h. Jacques gaultron et le dit marié avec d.^lle^ jeanne Robien en 1570. Jacques gaultron Ecuyer sieur de la Motte fils aîné de N. h. olivier gaultron Comte de Plougentel sieur de la ville mainguy epousa en juillet 1566. d.^lle^ marguerite le Long eard de pratauras il fut honoré du collier de l'ordre de S.^t^ Michel en 1566. d.^lle^ francoise gaultron sa sœur Epousa francois du fresnay sieur de Restromallay en 8.^bre^ 1555. N. h. olivier gaultron S.^r^ de la villemainguy donna partage en 1530. à francoise gaultron sa sœur de la villejagu, Jeanne gaultron etoit femme d'Thomas le miniher sieur de la ville Coüée en 1527. N. h. m.^re^ Rolland gaultron avoit Contracté mariage avec Jeanne Dollé Ils vivoient en 1511.

de Robien.

M.^re^ André de Robien Cons.^er^ en la Cour et m.^re^ Jean de Robien vicomte de Kaubour son pere.

Portent d'azur à dix billettes d'argent. 4. 3. 2. 1.

Declarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et maintenus dans les qualités d'Ecuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la juris d.^on^ Royalle d'aulray par arrêt du 24. juillet 1670. M. des Cartes raporteur.

Le dit André de Robien est Cousin germain de Mre Sebastien de Robien Seigr du dit lieu Conseiller en la Cour maintenu dans la qualité de Chevalier par arrest de la Chambre du 26. 8bre 1668.

de Robien.

Christophe de Robien Sieur de peron et Denis de Robien escuyer sieur de Ste geneviere

Portent d'azur à dix billettes d'argent. 4. 3. 2. 1.

Declarez nobles issus d'extraction noble et de qualité d'Escuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de hennebond par arrest du 26. juillet 1670. M. Salion Rapr.

Ils sont freres juveigneurs de messire Sebastien de Robien conseiller en la Cour tous enfans de messire Christophe de Robien et de dame marie le Vicomte lequel Sebastien a esté maintenu par arrest de la Chambre du 26. 8bre 1668.

de Robien.

Mre Jacques de Robien chevalier sieur de la Boullaie,

Porte d'azur a dix billettes d'argent, 4. 3. 2. 1.

Declaré noble issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'Escuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de St Brieuc par arrest du 9. Xbre 1670. M. de Langle Rapr.

Le deffendeur est fils de Mre allain de Robien et de dame Isabeau henry Seigneur et dame de la motte lequel estoit frere puisné de Mre Christophe de Robien chevalier Seigneur du dit lieu de Mallen et de dame Catherine de Bourgneuf duquel Christophe et de son mariage avec dame

marié le vicomte en issur messire Sebastien de Robien seign^r de la Villemainguy Conseiller en la Cour maintenu par arrest du 26. 8^bre 1668. lequel Christophe avoit pour autre frere puiné Jean de Robien sieur de Kambourg.

Robien

François Robin S.^r de Tourvellière et Lestrenu.

Porte de gueulle à trois dards d'argent ou fer de piquet à pointe en bas 2. 1.

Declaré noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Nantes par arrest du 12. Janvier 1669 M. de la Bourdonnaie rapporteur (issu d'extraction noble).

En Consequence des lettres de Rehabilitation maintenu de noblesse non obstant toutes derogeance prouvée qu'il n'y eut autre deffaut que la derogeance pretendue de laquelle il est relevé par les dittes lettres accordées le 4. avril 1644 à pierre Robin S.^r de Tourvellière pere dudit françois Robin de son mariage avec D.^lle marie Gastel.

Robinault

Jean Robinault S.^r de la Molière et Mathurin Robinault Ecuyer sieur du Plessix.

Porte de sable à une aigle d'argent à deux testes membrée et becquettée d'or.

Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la juridiction Royalle de Ploermel par arrest du 9. 9.^bre 1668. M. Raoul rapporteur.

Robert Robinault escuyer sieur de la Bridorais eut de son mariage avec damoiselle Jeanne des Jardins deux enfants guillaume Robinault aisné et jean Robinault puisné qui fut marié avec damoiselle Jeanne de porcon dame de la haye du chau desquels issurent Jean et Christophe Robinault, le dit Christophe Robinault escuyer sieur de la Communais epousa damoiselle Jacquemine tison dont issurent pierre Rolland et nicollas Robinault.

Le dit pierre Robinault escuyer sieur de la haye de Mordeller fut marié avec damoiselle gillienne du Couaridoul, ils eurent pour enfants Jean Robinault et jeanne Robinault dame de becottay, le dit Jean escuyer sieur de la haye de Mordeller epousa dame peronnelle du plessix et de ce mariage issut Louis Robinault Sieur de la motiere aisné françois Robinault sieur de Douarnenez puisné le dit Louis fut marié avec dame Jeanne de gouyeault desquels est issu Jean Robinault escuyer sieur de la motiere deffendeur.

Secondement de honnorable Robinault fils puisné de Jean Robinault et de la ditte porcon marié avec damoiselle Louise de la norinnais sieur et dame du pont guitton issurent escuyer Jean Robinault Sieur de la fontaine et mathurin Robinault Sieur du pont guitton pere du dit deffendeur de son mariage avec damoiselle Mathurinne Bernet.

Robinault.

Renné Robinault sieur de la grenuerais.

porte de sable à l'aigle esployée d'argent becquée et armée d'or.

Premierement Interlocqué par arrest du 12. aout 1670. M. le Jacobin Rapporteur, par lequel il est ordonné que les sacs et actes sur lesquels l'arrest du 9. 9bre 1668. portant confirmation de la qualité d'escuyer de jean le mathurin robinault a été rendu sera representé à la diligence du deffendeur et par autre arrest du 17. 8bre 1670. M. le jacobin rapporteur. Declaré usurpateur de noblesse et condamné à 400. # d'amende au Roi.

Robinault.

Daniel Robinault Escuyer sieur du plessix Rivolliere.

Porte de gueulle a la Croix d'argent aiirée au Chef de même chargé de Cinq besans de gueulles.

Declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'Escuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Nantes par arrest du 9. 8bre 1670. M. le Feuvre rapporteur.

Le dit deffendeur etoit fils du second mariage d'Escuyer Daniel Robinault sieur de la révolliere avec dame Elizabeth Seguiny. le dit Daniel etoit fils unique d'autre Daniel Robinault sieur de la Revoliere et de Dlle Claude Boulin, le dit Daniel etoit fils aîné de Joachim Robinault et de dame marguerite Rabillart, le dit Joachim etoit fils aîné de Christophe Robinault, et de Dlle Claude Fauber le dit Christophe etoit fils puiné de Renault Robinault et de Dlle Renée Gerard.

le Roch.

Pierre le Roch Escuyer sieur de luz fran le Roch escuyer sieur de Lomaria,

Portent d'argent au leopard de sable armé d'or et lampassé de gueulles.

Declaré noble Issu d'Extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle dauray par arrest du 19e fevrier 1669. M. Denian Rapporteur.

Rolland et guillemot le Roch etoient frere du dit guillemot, de son mariage avec Dlle Jeanne de Keu, Issu jean le Roch qui epousa Dlle Jeanne duverger dont issut guill.e le Roch qui fut marié avec Dlle marie de Coatmagoar, de ce mariage sortirent pierre le Roch aîné qui mourut sans hoirs de corps, guill.e francois marie et Denise le Roch du dit guill.e et de son mariage Dlle Jeanne le porz issurent louis le Roch et au. du dit louis aîné et de son mariage avec Dlle nicolle morice sont issus les dits pierre et francois le Roch deffendeurs.

du Rochaezre.

Pierre du Rochaezre ecuyer sieur de Kavel, ecuyer toussaint de Rochaezre son fils aîné, autre pierre de Rochaezre ecuyer sieur de pratanroué(?), et morice de Rochaezre son pere, ecuyer nicolas du Rochaezre sieur de Kestiouarn(?), ollivier du Rochaezre ecuyer sieur de Kangal, Dlle Aunée de Lesquelen(?) v.e d'ecuyer pierre du Rochaezre sieur de prenfentenn(?) tutrice de françois, morice, sebastien et Jean du Rochaezre, authorisée de Sommere(?) le Bigot du Boisglé(?) son mari,

Portent d'argent à trois croissants de gueulles 2.1.

Declarez nobles issus d'extraction noble, la ditte françoise maintenue dans la qualité de Dlle les dits males en celle d'ecuyer, et collez au rolle des nobles des jurisdictions royalle de St Brieuc(?) et de Morlaix par arrest du 4e aout 1670. M. de la Bourdonnaie rapporteur.

Le dit toussaint de Rochaezre ecuyer sieur de Ste marguerite est fils de pierre de Rochaezre ecuyer de Kavel et de Dlle Aunée Brunour(?), le dit pierre est fils aîné de jacques de Rochaezre ecuyer sieur de Kavel et de Dlle jeanne du Garcorat(?), le dit jacques etoit fils aîné de noble yves de Rochaezre, et de Dlle jeanne Henry(?) sieur et dame de Kavault(?), le dit yves etoit fils aîné d'autre yves de Rochaezre lequel etoit fils de N.h. Remnée(?) du Rochaezre sieur du dit lieu et de Dlle marguerite du Combout. Secondement pierre du Rochaezre sieur du dit lieu de Krollant(?) et prenfentenn est fils unique de pierre du Rochaezre ecuyer sieur du dit lieu et de Dlle Catherine Madec(?), le dit pierre etoit fils aîné de guillaume de Rochaezre sieur du dit lieu, et de Dlle Isabeau de Coetquervan(?). 3.ement nicolas du Rochaezre ecuyer sieur de Kestgouarn(?) est fils aîné de Clement du Rochaezre ecuyer sieur du Kestgouarn et de Dlle jeanne Grauer(?), le dit Clement etoit fils aîné d'ecuyer Jean du Rochaezre et de Dlle françoise du Torkc(?) sieur et dame de Kestgouarn, le dit Jean etoit fils aîné d'ecuyer pierre du Rochaezre sieur du Kestgouarn, et de Dlle Jacquette de Kedamer(?), le dit pierre etoit fils aîné de N.h. vincent du Rochaezre sieur de Kestgouarn et de Dlle marie du Rochaezre, le dit vincent fils juveigneur de guille du Rochaezre sieur du dit lieu et de Dlle Isabeau de Coetquervant du mariage desquels sortirent guillaume du Rochaezre fils aîné, Jean vincent et marguerite du Rochaezre qui fut mariée en 1514 avec ecuyer Jean le marechal.

4.ement Olivier du Rochaezre ecuyer sieur de Kangual cousin germain du dit sieur de Kestgouarn est fils de jean du Rochaezre ecuyer sieur de Kangual, le dit Jean etoit frere

Juvignenr de Clement du Rochaerre sieur de Restgouarn.
2° Yvonne la ditte d.lle françoise du Rochaerre dame du bois gle...
et sebraune d'ecuyer Charles de Rochaerre et de dame anne
lollivier sieur et dame du Rochaerre, le dit charles etoit fils
aîné d'antoine du Rochaerre ecuyer sieur du dit lieu, et de d.lle
heleine claimont, le dit antoine etoit fils puisné de hervé du
Rochaerre et de d.lle marguerite du Combout, 6.eme pierre du
Rochaerre ecuyer sieur de prenfentun etoit fils aîné de
tanguy du Rochaerre ecuyer sieur de penfentun et de d. anne
le Léguen, le dit tanguy etoit fils d'ecuyer charles du Rochaerre sieur
du dit lieu et de dame jeanne guirement sa seconde femme,
7.e le dit hervé et françois du Rochaerre autre deffendeur
etoit enfants de pierre du Rochaerre ecuyer sieur de gratoual...
et de d.lle françoise du Rochaerre sa femme, le dit pierre etoit
fils aîné de morice du Rochaerre et de d.lle marie Kerfis
sieur et dame de Kollain, le dit morice etoit fils de charles
du Rochaerre ecuyer sieur du dit lieu et de penfentun de
son 3.e mariage avec d.lle marie du tertre, le dit charles
etoit fils aîné de hervé de Rochaerre sieur du dit lieu et de
dame marguerite du Combout.

du Rochaerre

Jean du Rochaerre Ecuyer sieur de la ville
neuve, autre jean du Rochaerre ecuyer sieur du dit lieu son frere
Juvigneur.

Portent d'argent à trois Croissants de gueulles.

Declarés nobles issus d'Extraction noble et de qualité d'ecuyer
au Rolle des nobles de la juridiction Royalle de ploermel par arrest
du 18. mars 1671. M. de la Bourdonnaie Raporteur.

Guillaume du Rochaerre ecuyer sieur du dit lieu epousa d.lle
Isabeau de Coetquenant ils eurent pour fils vincent du
Rochaerre ecuyer sieur de Restgouarn qui epousa d.lle marie
du guennec goulborre dont issut louis du Rochaerre sieur de
Restgouarn duquel et de son mariage avec d.lle marie Lenaut
issut françois du Rochaerre qui epousa d.lle marguerite du gro...
qui eurent pour fils autre françois du Rochaerre marié avec
dame Suzanne le mercier duquel mariage sont issus les dits deffend.rs
La preuve est etablie sur la Reformation de 1536. sur
la montre generalle de 1479. en Equipage à deux chevaux.

de la Roche.

Rollaud de la Roche ecuyer sieur de la Motte & de Montgermont.

Portant d'argent au chevron de gueules et une face de meme sur le tout.

Declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la seneschaussée de Rennes par arrest du 23. 8bre 1668. M. de la Bourdonnaie Raporteur.

Vincent de la Roche qualifié de n. h. et de dlle gillette le Roux sa compagne vivants en 1496 Issuent pour fils ecuyer Robert de la Roche sieur des noes qui vivoit en 1538. et fut pere d'ecuyer guillaume de la Roche sieur des noes denommé dans l'Estat des nobles tenant fiefs nobles sujets au ban et arriere ban de l'Ev. de St Brieuc en mars 1569. il eut de son mariage avec dlle perronnelle labbé Ecuyer Jean de la Roche son fils ainé qui en 1582 donna partage a ses puinés, et fut marié avec dlle francoise du boisbilly dont issut jean de la Roche Ecuyer sieur des noes qui epousa dlle Jeanne visdelou dont issut le dit Roland de la Roche ecuyer sieur de la motte deffendeur.

de Roche.

Michel de Roche Ecuyer Sieur de la Cosmais Jullien de Roche ecuyer sieur de la Hardiere, pierre de Roche ecuyer sieur de kmerein,

Portant d'argent au griffon de gueules, voltant armé lampassé de sable.

Declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la seneschaussée de nantes et de Rennes par arrest du 23. fevrier 1669. M. Raoul Raporteur.

Michel de Roche ecuyer sieur de la Cosmais deffendeur a epousé en mai 1654. dlle Catherine d'espinay dame de kjou, il a pour frere puiné le dit jullien de Roche ecuyer sieur de la Hardiere et pour Cousin Germain de Roche Ecuyer sieur de la Marrais.

filz d'Ecuyer Claude de Roche et de d^{lle} Anne de Marzé, les dits michel et jullien de Roche tout issus d'Ecuyer jullien de Roche et de d^{lle} Jeanne le Meigner Seig^r et Dame de la Bimais le dit Jullien aisné et Claude de Roche ecuyer sieur de la Bimais de son mariage avec d^{lle} Catherine Gauau Dame de la Roe et de la Rabatiere qui contracterent mariage en 7.^{bre} 1588. le dit Claude etoit filz aisné de guill.^e de Roche et de gillette de Castonnet le dit guillaume filz d'autre guillaume de Roche et de d^{lle} jacquette du Gahil decedé en 1565. le dit guill.^e filz d'autre guill.^e et de d^{lle} Jeanne Collobel de la maison du Bot de langon, le dit guillaume etoit filz de Raoul de Roche et de d^{lle} anne de pentonet, le dit Raoul etoit filz de Jean Roche.

La preuve du gouvernement noble par les partages en pointe à la reformation de 1426. à laqu'elle l'attache est faite par une enq.^{te} de 1571.

de la Roche.

Messire Louis de la Roche chevalier seigneur de la Roche s.^t André Conseiller du Roi au parlement de Bretagne, messire Louis de la Roche son filz aisné, M^{res} Claude et françois de la Roche aussi ch^{rs} ses enfants puinés, M^{re} Jean de la Roche sieur de lespinay et Renné de la Roche s.^r ses freres puinés,

Portent de gueulles, à trois Rocquets d'or, 2. et 1.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble, et les dits Louis pere et filz maintenus dans les qualités d'ecuyer et de chevalier, les autres en celle d'ecuyer au Rolle des nobles de la seneschaussée de Nantes par arrêt du 28 fevrier 1669. M. Raoul rapporteur.

M.^{re} Louis de la Roche deffend.^r a Epousé en may 1648. d^{lle} marie le feuvre de la fenonniere, il est filz de M.^{re} Renné de la Roche Seigneur du dit lieu de son mariage en juillet 1616. avec d^{lle} michelle guineau, le dit Renné etoit filz aisné d'autre M.^{re} Renné de la Roche seig.^r du dit lieu et de la demoiselle qui Epousa en juillet 1584. d^{lle} marie Darot de la maison de la frenudiere, le dit Renné etoit filz unique de N. et puis.^t mathurin de la Roche chevalier de l'ordre du Roi capitaine et gentilhomme.

de l'Evesché de Nantes et de Dame Claude de la Bouteraie Seig.re et Dame de la Roche et la Demerie, le dit mathurin estoit issu de Nicollas de la Roche escuyer Seig.r du dit lieu et de Dame marguerite Dau... le v.e ou 1534. le dit nicollas estoit fils aîné d'escuyer Jean de la Roche lequel vivoit en 1503. et de dame jeanne ... Seigneur et Dame de la Roche, le dit Jean fils d'autre Jean de la roche escuyer Seigneur du dit lieu, de son mariage avec D.lle marie Marin qui contracterent mariage en juin 1469. lequel jean estoit fils d'hemery de la Roche Seig.r du dit lieu qui vivoit en 1380. il est qualifié dans les actes du nom de valet.

La preuve est de 300. ans les anciens partages sont avenans Joints aux montres generalles ou ils ont paru avec distinction.

De la Roche.

Jurent de S.t Mouay escuyer S.r de la Villeneuve tuteur de françois de la Roche escuyer sieur de kemeny.

Porte de sable semé de billettes d'argent, la 1.ere chargée d'une hermine de sable, et sur le tout un lion morné d'argent.

Declaré noble issu d'Extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction royalle de Lesneven par arrest du 7.e juillet 1669. M. Denian Rapporteur.

Le dit françois de la Roche est fils d'escuyer olivier de la Roche sieur de kemeny Kurach et de D.lle Claude du bot ... lequel est ... D.lle Jeanne de la Roche mariée avec maître yvon le Strusk sieur de la Riviere marguerite de la Roche femme de pierre le gallou S.r de penpoullou autre marguerite de la Roche Dame du toulimou et autres tous enfans d'escuyer claude de la Roche sieur de Kurach et de D.lle marie le borgne, le dit claude estoit fils aîné de noble homme charles de la Roche et de D.lle peronnelle Launion sieur et Dame de Kurach, le dit Christophe estoit fils aîné de N. h. Charles de la Roche premier du nom et de D.lle catherine Kaedy sieur et Dame de Kurach lequel Charles vivoit en 1506. et etoit fils aîné d'yvon de la Roche.

La preuve du gouvernement noble establie sur deux partages avantageux au dessus des 100. ans sur deux degrés differens des années 1506. 1566. avec leur soy de la Reformation de 1536.

de la Roche.

Paul de la Roche escuyer sieur de Kaurnay
Porte de sable semé de billettes d'argent,
la premiere billette chargée d'une hermine de sable au lion d'argent
sur le tout.
Declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'escuyer
au rolle des nobles de la juridiction royalle de Lesneven par
arrest du 14. juin 1670. M. Barrin rapporteur.
François de la Roche escuyer sieur de Launay fils d'escuyer ollivier
de la Roche sieur dudit lieu de Launay Kergoat et de d.lle Claude
de Kerbot mariés, ledit ollivier fils aîné d'escuyer ollivier de la Roche
sieur de Kergoat et de d.lle marie le Borgne comme il est
plus amplement articullé cy dessus en la généalogie dudit s.r
de la Roche de Launay.

de la Roche.

François de la Roche escuyer sieur de
Tremogan, Renné de la Roche escuyer sieur de gouguer son fils.
Portent de sable semées de billettes d'argent, la 1.ere
billette chargée d'une hermine de sable et un lion d'argent
sur le tout.
Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer
au rolle des nobles de la senechaussée de quimpercorentin par
arrest du 24. 8.bre 1670. M. le febvre rapporteur.
Escuyer louis de la Roche eut de son mariage avec d.lle marie
le gouvello deux enfants yves et charles de la Roche du
mariage dudit charles avec d.lle françoise auguer sieur et dame
de Gartuel issurent françois de la Roche et jacques de la
Roche escuyer sieur de Gartuel frere aîné dudit françois l'un
des dits deffendeurs, lequel jacques eust pour fils unique
françois de la Roche prestre sieur dudit lieu de gartuel.
Le dit yves de la Roche escuyer sieur de Kerambaou espousa
d.lle Jeanne de Kdaniel sortit vincent de la Roche pere dudit

Paul de la Roche sieur de Kemangen puiné frere dudit Jacques et de son mariage avec Dlle Gillette le Goffon issut le dit Renée de la Roche escuyer sieur de Gorequer.

de la Roche. x

Jean de la Roche escuyer sieur de la Mohonniere et autre Jean de la Roche escuyer sieur de la fontaine

Portent d'or à une face d'azur.

Declarez nobles issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la seneschaussée de Rennes par arrest du 22. aoust 1670. M. le Jacobin rapporteur.

Le dit Jean de la Roche sieur de la Mohonniere issut fils ainé d'autre Jean de la Roche et de dame Renée de Pohon sieur et dame du Clos, le dit Jean de la Roche sieur de la fontaine est Cousin germain du dit Jean sieur de la Mohonniere, et issu de Pierre de la Roche et de Dlle Philippe le Baillif lequel Pierre etoit frere puiné du dit Jean de la Roche sieur du Clos, tous deux issus d'autre Escuyer Jean de la Roche et de Dlle Jeanne de la Caudele dit Jean etoit issus fils puiné d'escuyer Christophe de la Roche et de Dlle marie Pinel et avoit pour frere puiné escuyer françois de la Roche lequel possedoit la terre de la Roche, et n'eut pour enfants qu'une fille unique nommée françoise de la Roche qui epousa Ecuyer gregoire Lorio, et le dit Christophe etoit fils ainé d'escuyer gilles de la Roche et de Dlle perrinne Botherel sieur et dame de la Roche.

de Rochefort.

Laurent de Rochefort Ecuyer sieur du dit lieu. Porte d'or au chef endanché d'azur chargé de 5. Besans aussi d'or.

Declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 28. may 1670. M. de Brehand raporteur.

Le dit deffendeur est fils d'Ecuyer jullien de Rochefort et de d.lle Catherinne de Rochefort Sieur et dame de la Motte. le dit jullien etoit fils ainé d'Ecuyer guillaume de Rochefort et de d.lle Jacquemine de quelbiac, le dit guillaume etoit fils d'Ecuyer hardouin Rochefort de son mariage avec d.lle gillette de quelbiac le dit hardouin etoit fils de thomas de Rochefort.

du Rocher.

Ecuyer françois du Rocher sieur du Boisbouan.

Porte d'argent au Corps de sable surmonté d'une teste de l'espervier de même lampassé de gueulles.

Declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Senéchaussée de Rennes par arrêt du 25. 8.bre 1668. M. de Langle raporteur.

Robert du Rocher sieur du Boisbrien ecuyer epousa d.lle marie de lesquen et eut pour enfants Jean du Rocher duquel et de d.lle guillemette de la Coueziere sortit mathurin du Rocher sieur du Boisbouan qui epousa dame Andrée Rouxel et eut pour fils Jean du Rocher sieur du nom qui de d.lle françoise pinel eut le dit françois du Rocher sieur du Boisbouan Jusdisant.

du Rocher.

françois du Rocher Ecuyer sieur

du Quengo fils et de missionnaire d'Escuyer françois du Rocher son père.

Renaud du Rocher escuyer sieur du Dilly pour lui et pour Escuyer françois du Rocher son fils aîné, Jean du Rocher escuyer sieur du Bargat frère puîné du dit sieur du Dilly.

Dame Ester Doudard dame de la haye du Dilly veuve de feu Jean du Rocher escuyer sieur de la haye du Dilly mère et tutrice d'Escuyer Jacques Jean henri et pierre du Rocher leurs enfants mineurs.

Urbain du Rocher Escuyer sieur du dit lieu

Portent d'azur à la bande d'argent acostée de deux molettes d'esperon de mesme.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'Escuyer au Rolle des nobles de la seneschaussée de Rennes et de la juridiction Royalle de St. Brieuc, Jugon, [illegible] [illegible] par arrest du 7. fevrier 1669. M. le jacobin rapporteur.

M. le Jean du Rocher qualifié fils de Rolland du Rocher fils aîné d'autre Jean du Rocher sieur du quengo Epousa en juin 1478. marguerite de la vallée et de leur mariage issut guillaume du Rocher escuyer sieur du quengo qui vivoit en 1510. et fut marié avec d.lle marie du Hindreuc ils vivoient en 1515. desquels issut Escuyer Antoine du Rocher seig.r du quengo qui vivoit en 1540. et fut marié avec d.lle olive de la Motte de ce mariage issurent françois du Rocher escuyer sieur de Bruelo nicolas du Rocher et d.lle marie du Rocher qui en Xbre 1575. epousa noble homme françois paillou.

Le dit françois Epousa en may 1576. dame françoise gouyon de Cerisorgs de laquelle il n'eut qu'une fille nommée Jeanne du Rocher en secondes nopces il epousa d.lle gillette de saint melair et de ce mariage issut Louis du Rocher Escuyer sieur du quengo qui Epousa en mars 1623. d.lle Jovanne [illegible] Kemigon dame de Claire fontaine desquels issut messire françois du Rocher seigneur du quengo qui epousa en fevrier 1647. d.lle marguerite de Chateaubriant de la maison de Beaufort desquels est issut le dit françois du Rocher escuyer sieur du quengo 1.er deffendeur, lequel a epousé en juin 1666. d.lle anne de Kemigon de la maison de la villeaunaury. Secondement Escuyer Anthoine du Rocher sieur du quengo eut de son mariage avec d.lle olive de la Motte françois du Rocher sieur de Bruelo aîné et nicollas du Rocher sieur du baudilly qui epousa en 1580. d.lle guyonne de St. Melair dame du terte et de leur mariage issurent Escuyer Jean

du Rocher sieur du Villy aisné, et pierre du Rocher son puisné. Jean du Rocher aisné fut marié avec d.lle Jeanne de Fleume et de leur mariage sont issus Ecuyer Reguaud du Rocher sieur du Villy aisné et Jean du Rocher ecuyer sieur du pargat puisné, le dit Reguaud a Epousé en 1658. d.lle genevieve guinguené dame des Champs Maraux duquel mariage est issus ecuyer françois du Rocher son fils.

3.° Esther Doudard veuve d'Ecuyer Jean du Rocher sieur de la haye du Villy actuellement que le dit Jean du Rocher son mari etoit fils de pierre du Rocher Ecuyer sieur de la haye et de d.lle Jeanne le Chauff, le dit pierre fils puisné de nicolas du Rocher Ecuyer sieur du Villy et de dame yvonne de S.t melair.

4.e Urbain du rocher autre deffendeur est fils puisné d'ecuyer louis du Rocher et de Servanne de trenugon sieur et dame du guengo.

du Rocher.

Claude du Rocher sieur de la barlaye

Porte d'azur à trois roses d'argent au chef, une Coquille de même en pointe.

Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de ploermel par arrêt du 24. mars 1671. M. Denian Rapporteur.

Le dit Claude du Rocher deffendeur est fils d'Ecuyer Cyprien du Rocher et de d.lle prigent le prevost, le dit Cyprien etoit fils de Jean du Rocher et de d.lle Jeanne ferron, le dit Jean etoit fils puisné de Mathurin et de d.lle Arthure le Sénéchal et avoit pour ainé Bertrand du Rocher, le dit mathurin etoit fils ainé de françois du Rocher de son mariage avec d.lle anne de guéhéneuc

de la Rochere.

Messire Jean de la Rochere sieur de la Morinnaye.

Porte de sable à trois Coquilles ou Corneilles d'argent. 2. et 1.

Declaré noble Issu d'ancienne Extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de ploermel par arrêt du 4. fevrier 1669. M. huart raporteur.

Messire Jean de la Rochere seigneur de la Morinnaye a Espousé en 9.bre 1639. dame marie le geay il en fit de paul de la Rochere, Ecuyer sieur de launay de son mariage avec d.lle françoise du Chastellier qu'il epousa en 8.bre 1611. lequel paul eut pour soeur germaine Esther de la Rochere dame des Mesnils tous deux Issus de Jean de la Rochere ecuyer sieur de la Morinnaye lequel en 1585. epousa d.lle Suzanne Chevallerie le dit Jean fut fils de nobles gens pierre de la Rochere et de d.lle gillette du Rocher sieur et dame des Mesnils, le dit pierre etoit fils ainé de louis de la Rochere ecuyer sieur des Mesnils et de d.lle valance Rogon decedée en 1580. lequel louis fut marié en secondes noces avec d.lle yvonne le Bezanon, il eut pour soeur d.lle marguerite de la Rochere qui epousa N. h. pierre Rogon frere germain de la ditte valance rogon par une double alliance, le dit louis etoit fils d'amaury de la Rochere et de d.lle olive guillard ils vivoient en 1497.

Le dit amauri de la Rochere eut une soeur nommée perinne de la Rochere qui fut mariée en premieres nopces avec jean de lourme sieur de Rossay en 1464. perinne de la Rochere autre soeur fut mariée avec guillaume fouchet sieur de la Boisardair, yvonne de la Rochere autre soeur germaine du dit amaury epousa pierre de Kermenguy en X.bre 1476. ils etoient tous issus de louis de la Rochere et de d.lle fleurie André lequel eut pour soeur germaine philippot de la Rochere mariée avec sejourné tous deux enfants de Jean de la Rochere sieur des mesnils et de thomine de saint Malon lequel Jean est Employé dans la Reformation de 1427.

de la Rocherouxe.

Charles de la Rocherouxe ecuyer

sieur de Penanrun issu puisné de la Rocheraux escuyer sieur de Coetmeu

Portant de gueulles a trois fleurs de lis d'argent deux, et une Estoille d'or en Chef

Declarés nobles issus d'ancienne Extraction Noble et de qualité d'Escuyer au Rolle des nobles de la juridiction Royalle de Conq Fouesnant et Rosporden par arrest du 8. Juin 1669. M. de Lopriac Raporteur

Charles de la Rocheraux sieur de Penanrun deffendeur pere de Renné de la Rocheraux, Joseph et Jean Corentin de la Rocheraux ses enfants de son mariage avec Dame Marguerite du Menez est fils aisné d'autre Charles de la Rocheraux escuyer sieur de Penanrun de son mariage en juillet 1622. avec D.lle Marguerite de Kerouret Dame de Kangoff, le dit Charles frere aisné de Jean de la Rocheraux escuyer sieur de Coetmeu second deffendeur et issus du mariage d'yves de la Rocheraux escuyer sieur de Penanrun avec D.lle Guillemette de Kaulorec, le dit yves fils aisné d'Escuyer Christophe de la Rocheraux escuyer sieur de Penanrun qui vivoit en 1521. et fut marié avec D.lle Plesou de Kouant, le dit pierre fils d'autre noble Escuyer autre pierre de la Rocheraux 1.er du nom et de D.lle Henriette de la Ruelaufre.

Le gouvernement noble est prouvé par un partage avantageux au Domaine de lan des Cent aux 1561 et autre sur le meme degrés au l'Employ de la Reformation de 1536. et des montres generalles de 1535.

du Rochier.

Dame françoise de Lomainou Dame douairiere du Lettier veuve de messire Charles du Rochier vivant Seigneur du dit lieu du Lettier et de Beaulieu mere et tutrice d'escuyer Renné du Rochier son fils aisné.

Jean du Rochier escuyer sieur de la provostaie frere puisné du dit feu sieur du Lettier.

Portant d'argent a la fasce de gueulles accompagnée de deux Coquilles de sable en chef et d'une molette d'esperon aussi de sable en pointe.

Declarés nobles issus d'ancienne Extraction noble et de qualité d'Escuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de Vannes par arrest du 17. Janvier 1669. M. de Larlan raporteur, Renné du Rochier est fils aisné de messire Charles du Rochier sieur du Lettier et du Boisrio et de Dame françoise de Lomainou et de Kevalty, de

leur mariage en juillet 1619. le dit Charles etoit fils aîné de messire Jullien du Rochier seigneur de Beaulieu et de dame Catherinne de Maigné dame du Lattier de leur mariage en 7bre 1617. et eut pour soeur Dlle Julienne du Rochier qui fut mariée avec messire françois de Becu le dit jullien etoit fils D'Ecuyer alexandre du Rochier sieur de Beaulieu et de Dlle Beatrix le floch et eut pour soeur Dlle françoise du Rochier qui en 7bre 1603 epousa Louis peschart Ecuyer sieur du Mesloué, le dit alexandre etoit fils d'Ecuyer jean du Rochier sieur de Beaulieu et de la provostaye et de dame Jacquette le Bossee et eut pour soeur Dlle marthe du Rochier mariée à Ecuyer Jullien de Kreno sieur de Kcoux et de Dlle yvonne du Rochier qui epousa ecuyer jacques le petit.

Le dit Jean fut fils d'autre jean du Rochier ecuyer sieur de Beaulieu et de dame jeanne de ferillon ils vivoient en 1529; lequel jean premier du nom etoit issu de N. h. guillaume du Rochier et de Dlle guillemette le Barle, ils vivoient en 1475.

le Rodellec.

françois le Rodellec ecuyer sieur du porzic Michel le Rodellec sieur de penearest.

Portent d'argent à deux fleches en pannes d'azur les pointes en bas.

Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles des jurisdictions Royalles de St Renan et lesneven par arrêt du 9. Janvier 1669. M. le febvre rapporteur.

Les deffendeurs freres germains sont enfants d'ecuyer yves le Rodellec sieur du porzic et de Dlle jeanne le jeune de la maison de bot quiny, le dit yves le Rodellec etoit fils aîné de noble gens pierre le Rodellec et louise du bois sa femme, le dit pierre etoit fils aîné de mathurin le Rodellec ecuyer sieur du porzic et de Dlle Jeanne le jar et eut pour soeur anne le Rodellec qui fut mariée avec N. h. yves duval, le dit mathurin fut fils aîné de pierre le Rodellec et de gilette touronce que le dit pierre epousa en 1486.

La preuve du gouvernement noble est etablie par les partages sur les degrés ou il y a eu occasion de partages et jointe aux Comparutions aux montres generalles de 1503. et de

le Rodellec.

René guy Rodellec escuyer sieur de Lenven
Porte d'azur à deux flesches d'or armées d'argent
Declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la juridiction Royalle de Lesneven par arrest du 10 Juillet 1669. M. de Larlan Rapporteur.

Le Deffendeur est filz aîné d'escuyer mathurin Rodellec et de dlle Anne laridor sieur et dame de Mesnion le dit mathurin estoit filz Juveigneur d'escuyer yves rodellec et de dlle Jeanne le jeune sieur et dame de porzic et frere germain d'escuyer françois Rodellec sieur du dit lieu de porzic et filz aîné du dit yves et de la ditte Jeanne le jeune.

Roger.

René Roger sieur de la gabardiere gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi chevalier de l'ordre de saint Sepulchre.

Declaré usurpateur de noblesse et Condamné en 400.lt d'amende au Roi.

Rogier.

Messire Eugene Rogier comte de Villeneufve et de la Chapelle.

Dame Renée Foucault mere et tutrice de françois pierre, et Joachim Rogier ses enfants de son mariage avec messire françois Rogier sieur du Crevy Conseiller en la Cour.

Portant d'argent au grellier et son pendant de sable accompagné de cinq hermines deux en chef et trois en pointe, 2. 3.

Déclarés nobles et maintenus dans les qualités d'écuyer et de chevalier au rolle des nobles de la sénéchaussée de Rennes et de la jurisdiction royalle de ploermel par arrêt du 28. 7bre 1668. M. Debrehaud rapporteur.

Le dit messire Eugene Rogier comte de villeneuve est fils de messire Jean Rogier président au parlement de bretagne en 1625. Le dit Jean étoit fils de messire françois rogier premier procureur général en 1588. au parlement de Rennes et ensuitte en 1603. aussi président à mortier au dit parlement, le dit françois étoit fils de N. et puissant messire Jean Rogier sieur de la perouze procureur général puis président à mortier au dit parlement, de son mariage en 9bre 1555. avec Dlle heleine Josse, le dit Jean étoit fils aîné de messire gilles Rogier chevalier seigneur de Cleyo et de dame Raoulette Charpentier le dit gilles étoit fils de messire jean Rogier chevalier seigneur du Cleyo conseiller au haut conseil du duc qui vivoit en 1453. de son mariage avec dame Isabeau pinart, le dit Jean étoit fils de.

Noble chevalier monseigneur Charles Rogier seigneur de la lande Rogier qui vivoit en 1432. lequel étoit fils de thebault Rogier seigneur de la lande Rogier capitaine universel des arbalestriers de bretagne qui vivoit en 1392. Le dit thebault étoit issu de geffroi Rogier qualifié monsieur et de dame olive Malthestou sa femme qui vivoit en 1310. Le dit geffroi étoit fils de messire Jacques rogier chevalier qui vivoit en 1302. lequel étoit fils de messire guillaume Rogier chevalier vice chancellier de bretagne en 1226. lequel avoit épousé dame agathe de Derval comme il paroit par un acte de donation à la dite agathe confirmée en 1280. par allain Rogier chr lequel avoit épousé dame marguerite de tournemine et eut pour fils messire nicolas Rogier qui fut chambellan de bretagne. 2dement Messire françois Rogier conseiller au parlement de Rennes a epousée la ditte dame Renée fouaulte duquel mariage sont issus les dits mineurs, le dit françois étoit fils aîné de messire pierre Rogier chevalier seigneur du Crevy gouverneur pour sa Majesté de la ville de Malestroit et de dame jeanne des Cartes, le dit pierre étoit fils aîné de N. h. pierre Rogier seigneur du Crevy qui en Janvier 1583. avoit épousé Dlle heleine Crehaud et eut pour soeur Dlle anne Rogier qui fut mariée avec écuyer louis picault sieur de quehoon, le dit pierre étoit puîné et juveigneur de Jean Rogier sieur du Cleyo, tous deux enfants de gilles rogier et de Raoulette Charpentier sieur et dame du Cleyo

Pierre Rogon seigneur du Crevy etoit en 1572 mary de Roberte de quellenec.

Rogon. ×

Alexandre Rogon chevalier sieur de Coisquel. Ecuyer hierosme Rogon chevallier sieur de Beaubois son fils aîné, Ecuyer Renné alexandre Rogon autre hierosme et Caisar antoine Rogon ses autres enfans puisnés.

Noble et discret messire Jean Rogon docteur en la sacrée faculté de sorbonne, ecuyer hierosme Rogon sieur du parc Ecuyer jean Rogon sieur des gaultrais et de Bretian ecuyer alexandre Rogon son fils aisné, et joseph Rogon son fils puisné.

Portent d'azur à trois rocquets d'or, 2. et 1.

Declarés nobles issus d'ancienne Extraction noble, et le dit alexandre Rogon Coisquel et son fils aisné maintenus dans les qualités d'Ecuyer et de Chevalier, les autres en Celle d'ecuyer au Rolle des nobles des seneschaussées de Rennes et de Nantes par arrest du 19. Janvier 1669. M. de la Bourdonnais Rapporteur.

Les dits Rogon de Coisquel aisnés et puisnés sont enfans de Jacques Rogon sieur de Kmartin et de dame Renée Gibon. Jean Rogon sieur des gaultrais est fils d'autre Jean Rogon sieur de la Bouexelaye et les dits Jacques et jean Rogon freres issus de jean Rogon sieur de Kmartin et de dame Olimple de Bellé. Le dit Jean etoit fils de pierre Rogon et de dame françoise de launay, le dit pierre etoit fils d'autre pierre Rogon sieur du bois Rogon et de dame marguerite le frian, le dit pierre etoit fils de jean Rogon ecuyer sieur du dit lieu du bois rogon et de dame jeanne helequay.

Rogon.

Allain Rogon Ecuyer sieur du tertre

Ecuyer Allain gabriel et gabriel Renné Rogon ses enfants, gilles Rogon ecuyer sieur du prerond,

Portent d'azur à trois Rocquets d'or deux en chef et une en pointe.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes par arrêt du 23. fevrier 1669. M. de Bréhand rapr.

Mre. Allain Rogon qui vivoit en 1462. et qui eut pour sœur jacquette Rogon mariée avec jean Milon enfants de pierre Rogon ecuyer sieur du tertre eut pour fils autre jean Rogon ecuyer sieur du tertre son fils ainé qui epousa Dlle. Jacquette Collon qui vivoit encore en 1555. de ce mariage issut gilles Rogon ecuyer sieur du tertre Rogon fils ainé et antoine Rogon ecuyer sieur de la fontaine qui epousa Dlle. marie le provost dont issut gilles Rogon ecuyer sieur du tertre qui epousa Dlle. mathurinne desnoës et du dit mariage sont issus les dits allain et gilles Rogon son puinés deffendeurs, du dit allain marié avec Dlle. gillette de Anchant sont issus les dits allain gabriel et gabriel Renné Rogon. Il y a de la confusion en cette genealogie, gilles Rogon et . dit au commencement etre fils de Jean Rogon sieur du tertre et de Dlle. Jeanne Berard de la maison de la ville main ce qui ne se demesle point dans la suite de la preuve.

La Reformation de 1426. est jointe à la preuve du gouvernement noble par les partages aux monstres generalles de l'an 1475. 1479. et 1483.

Rogon.

Jean Rogon Ecuyer sieur de la ville Bargoet, et jullien Rogon ecuyer sieur de la plesse, pierre Rogon ecuyer sieur de saint rieu.

Portent d'azur à trois Rocquets d'or.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes par arrêt du 15. mai 1669. M. Larriu rapporteur

Jacques Rogon Ecuyer sieur de la ville bargoet estoit fils aîné d'Ecuyer gilles Rogon sieur de la ville bargoet de son 1.er mariage en 9.bre 1616. avec D.lle Isabeau du Grayon dame de Launay et le dit Jullien Rogon sieur de la plesse frere puîné du dit Jacques est issu du second mariage en 1620. du dit gilles avec D.lle anne de Kral, le dit gilles etoit fils aîné d'Ecuyer Jullien Rogon sieur de la ville bargoet de son mariage avec D.lle françoise Visdelou, le dit Jullien etoit fils d'alain Rogon sieur de la ville bargoet et de D.lle marguerite de Bertrand dame de la plesse et eut pour soeur aînée Jeanne Rogon qui fut mariée avec N. h. Clement le Pruinier sieur de Rocher lequel allain donna partage en 1567. à D.lle olive Rogon sa soeur puînée femme de N. h. françois de la Chapelle sieur de la villaufray il etoit fils aîné d'Ecuyer Bertrand Rogon sieur de la ville bargoet et de D.lle françoise Collas le dit Bertrand etoit fils d'Ecuyer gilles Rogon 1.er du nom sieur de la ville bargoet et de dame agaesse Rouxel lequel gilles vivoit en 1506. et etoit fils aîné de Noble gens Jean Rogon et dame le Corvoyer sieur et dame de la ville bargoet.

Le gouvernement noble par les partages prouvés sur deux degrés differents au dessus des 100. ans des années 1506. et 1567. joints à la Comparution à la montre generalle de l'an 1475.

Rogon.

René Rogon Chevalier sieur de la villeroux chef de nom et d'armes, ecuyer mathurin Rogon sieur du bois morin, Louis Rogon Ecuyer sieur de tenoüet mettre Louis Rogon chevalier sieur de Kcaradec en son nom et comme tuteur d'Ecuyer pierre Rogon fils de deffunt Jean Rogon Ecuyer sieur de la ville coq son pere puîné et outre le dit sieur de Kcaradec faisant pour mettre René Rogon Chevallier sieur de Kraliou son fils aîné,

Portent d'azur à trois Rocquets d'or.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et les dits rogon villeroux Rogon Kcaradec et René Rogon

son filz maintenus dans les qualités d'escuyer et de chevallier les autres en celle d'escuyer au rolle des nobles de la seneschaussée de Rennes et des jurisdictions royalles de Dinan et de Lannion par arrest du 19. juin 1669 M. de Larlan rapporteur.

Renné Rogon chevallier sieur de la Villeroux a espousé en mai 1663. d.lle Perronnelle du Bois adam dame de la Croix il est filz de françois Rogon escuyer sieur de la Villeroux de son mariage en avril 1635. avec d.lle anne Briand de Galisson, le dit françois estoit filz de N. h. françois Rogon sieur de Lahaye de son mariage en janvier 1582. avec d.lle guyonne de la Vallée de la maison du Roz, le dit françois estoit filz aisné d'escuyer jacques Rogon sieur de la Lahaye et de la Salle et de d.lle adrienne Lenfant qui contracterent mariage en 1551 le dit jacques estoit filz aisné de Bertrand Rogon et de d.lle Aliénor de la Marche, le dit Bertrand filz aisné de jacques Rogon escuyer et de d.lle mathurinne de la Chetais, le dit jacques filz de guill.e Rogon escuyer, de son mariage en 1430. avec d.lle guillemette de Plorec, et le dit guillaume filz puisné d'escuyer pierre Rogon et de d.lle julienne Piron sieur et dame de la Villerogon qui eurent trois enfants de leur mariage, Rolland Rogon leur filz aisné Jean et guillaume Rogon ses juvigneurs. Secondement messire Louis Rogon ch.er sieur de Kcaradec autre deffendeur a espousé dame jeanne du Boisgeslin et a pour soeur germaine d.lle Renée Rogon mariée en 1645. avec messire philippe Emanuel de Penanros seigneur de la Villeneuve il est filz aisné de N. h. Louis Rogon seigneur de la Villerogon de son mariage en avril 1620. avec d.lle françoise le Gualles dame de Kyvon, le dit pierre estoit filz juvigneur de la Lahaye et de dame adrienne Lenfant.

Le gouvernement noble est prouvé par les partages de juveignerie sur tous les degrés ou il y a eu occasion de partages joint aux refformations de 1427. 1513. et de 1475.

Rogon

Pierre Rogon escuyer sieur de Lahaye

Porte d'azur à trois Rocquets d'or.
Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la seneschaussée de Rennes par arrest du 19. avril 1669. M. Barrin rapporteur.
Le dit deffendeur est Cousin germain du sieur de la ville Bargouet maintenu par l'arrest du 15. mai 1669. ci dessus.

Rogon. ✗

Charles Rogon Ecuyer sieur de la [illegible]
Porte d'azur à trois Rocquets d'or.
Declaré noble issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de St. Brieuc par arrest du 7. 7.bre 1669. M. Barrin rapporteur.
Le dit charles Rogon deffendeur est frere puisné d'ecuyer Jacques Rogon sieur de la ville Bargouet maintenu par le dit arrest du 15. may 1669. ci dessus.

Rogon. ✗

Laurens Rogon Ecuyer sieur de la Villebingant.
Porte d'azur à trois Rocquets d'or.
Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la seneschaussée de Rennes par arrest du 20. 9.bre 1670. M. de la Bourdonnaye rapporteur.
Laurand Rogon deffendeur est fils unique d'ecuyer Jacques Rogon sieur de la villebingant de son mariage avec dame anne [illegible], le dit jacques etoit fils aîné d'ecuyer pierre Rogon et de d.lle marguerite Rogon, le dit pierre etoit fils d'autre pierre Rogon sieur du dit lieu et de d.lle françoise de launay Les aînés lesquels ont eté maintenus par les arrests ci dessus.

de Rohan.

Messire Jean de Rohan Sr. du Pouldue, messire Jean Baptiste de Rohan son fils aisné, autre Jean de Rohan son fils puisné.

Portent de gueules a neuf macles d'or.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et maintenus dans les qualités d'Ecuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de Ploermel par arrest du 21. Janvier 1669. M. de Brehand raporteur.

Messire Jean de Rohan deffendeur est pere de Jean Baptiste de Rohan et autre Jean de Rohan ses enfants de son mariage avec dame Alienor de Kerpoisson dame du dit lieu de Kerpoisson qu'il a Epousé en juin 1639. il est issu de Escuier et puissant Jerosme de Rohan Seigneur du Pouldue et de damoiselle Julienne le Metayer de la maison de Kercallec de leur mariage en avril 1581. le dit Jerosme etoit fils de N. h. Louis de Rohan Sieur du Pouldue et de damoiselle Michelle de l'Hospital dame de Belloir avec laquelle il contracta mariage en Xbre 159[illegible]. le dit Louis fut fils de

Noble homme Tristan de Rohan Seigneur du Pouldue qui vivoit en 1533. et de dame Adelise de Brehand sa compagne lequel Tristan etoit fils de N. h. Jean de Rohan de son mariage avec dame Françoise Lorans lequel Jean fut marié 3. fois. il Epousa en premiere nopces Marie de Kernaudec en fevrier 1480. en secondes nopces il Epousa damoiselle Guillemette Malor dame de Martin en 8bre 1498. et en 3e il Epousa la ditte Françoise Laurens duquel dernier mariage sortit le dit Tristan de Rohan du second mariage avec la ditte de Malor, il n'en eut qu'une fille mariée au seigneur de Carné il eut pour frere aisné François de Rohan Seigneur du Gué de l'isle lequel laissa pour fille aisnée heritiere aprés la mort de Jean de Rohan son frere l'aisné fils du dit François de Rohan, Cyprienne de Rohan mariée à François de la Feuillée,

Le dit Jean de Rohan Sieur de Tregaret fut fils puisné de N. h. autre Jean de Rohan Seigneur du Gué de l'isle, et de Gillette de Rochefort lequel Jean de Rohan fut fils de messire Olivier de Rohan et de dame Marie de Kerenrais Seigneur et dame du Gué de l'isle qui vivoient en 1463. et eut pour soeur Catherine de Rohan dame de la Balue le dit Ollivier fut fils de

N. h. autre Ollivier de Rohan et de Louise de la Chataigneraye, le dit Ollivier fut fils de messire Eon de Rohan et madame Aliette, fille puisnée d'Olivier Vicomte de Rohan l'un et l'autre,

enfants d'allain et de dame de thomas de Compagnie, le d. ollivier vicomte de Rohan donna partage a M. Roz son frere dans la succession d'Alix et de la ditte thomas leur pere et mere.

du Robello.

Messire Jullien du Robello ch.[er] seig.[r] du Quenbuen, Raimon du Robello ecuyer son fils aisné, Joseph, Charles, Jacques, et jean Baptiste, du Robello ses puînés.

Portent de gueulles à la fleur de lys d'or, produisant sur les deux petits fleurons deux aiguilles d'argent affrontées armées & becquées d'or.

Déclarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle d'Aulroy par arrest du 4. fevrier 1669. M. Saliou Rapporteur.

Jullien du Robello deffendeur a Epousé en fevrier 1641 d.[lle] Jeanne de Lesmes du Rouboüet, il est issu d'allain du Robello sieur du quenbuen et de dame marguerite le goff de leur mariage en X.[bre] 1609. lequel allain etoit fils aîné de nobles gens gilles du Robello et de jullienne le flock sieur et dame de quenbuen, le dit gilles etoit fils de Jean du Robello qui vivoit en 1527. et fut marié avec d.[lle] Anne Rouxel, le dit jean etoit fils d'allain du Robello et de d.[lle] marie de Kaveon lequel allain eut une sœur nommée marie du Robello femme de vincent durguet à laquelle il donna partage en 1496. le dit allain etoit fils de Jean du Robello et d'alliette guillemin, le dit Jean du Robello fils de Jeanne daniel, le dit Jean fils d'autre jean du Robello et d'aliette de Coëquaer lesquels vivoient en 1427.

Les anciens partages avayez avec la Reformation de 1427. et les comparutions aux arrierez bans de 1479. 1480. 1481. et 1483. font l'etablissement de la preuve.

Rolland.

René Rolland ecuyer sieur de la Touche, Jean Rolland ecuyer sieur de S.t Perran, Louis Rolland Ecuyer sieur de la Lai [illegible] ses puinés.

Portent d'argent à trois quintes feuilles de sable. 2. 1. [illegible] les quartiers bouclés liés et virolles d'or.

Declarés nobles issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la senechaussée de Rennes par arrest du 12. 9.bre 1668. M. de [illegible] rapporteur.

De guillaume Rolland et de Servanne le Métayer qui vivoit en 1472. Issut Charles rolland qui epousa marguerite de quillac qui eurent pour fils aîné Jean Rolland qui Epousa d.lle Jeanne Poffraye. A pour fille Rollande Rolland mariée a Philippes Cottard. Du dit Jean et de la ditte Poffraye issurent autre Jean Rolland Ecuyer seigneur de la Touche Rolland qui en Janvier 1548. Epousa d.lle Françoise Racine.

Secondement René Rolland sieur de la Louays epousa dame Renée Champion dame de la Bonnardière en avril 1633. il est fils de Claude Rolland sieur de la Touche et de d.lle Jacquette Bruin.

Rolland.

Jullien Rolland Ecuyer sieur du Rocher Ecuyer antoine Rolland sieur des autnays son pere, ecuyer Jean Rolland sieur de Beloriant son frere puisné.

Portent d'argent au chevron de gueulles accompagné de trois molettes d'esperon de même de cinq pointes chacune 2. 1.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la senechaussée de Rennes par arrest du 10. 8.bre 1668. M. le Jeune rapporteur.

Jean Rolland etoit echanson de henri fils du Duc en 1385. Allain Rolland seigneur du Cargouet partagea Isabelle Rolland sa soeure juveigneure en mars 1413. Bertrand Rolland.

Seigneur de Marlanday par avancement de droit successif. Jean Rolland son fils puisné en 1513 il epousa Catherine de Rejmarec est prouve fils jean Rolland qui fut marié a D.lle Catherine Ringant laqu'elle etoit veuve en 1530. de ce mariage sont Bertrand Rolland seigneur du chesne juveigneur qui partagea se puiné en 1573 françois Rolland son frere puiné epousa anne chastel et de ce mariage sortit anthoine Rolland seigneur des aulnays qui epousa D.lle Brianne Guibon, le dit Jullien Rolland deffendeur a epousé D.lle marquise le mintier.

Jeanne le Mintier etoit en 1569. veuve de normand Rolland de Marlanday.

La preuve du gouvernement noble par les partages sur tous les degrez actuelles est soutenue de la Reformation de 1427 et des montres generalles de 1476. 79. 80. et 83. en Brigandine a cheval salade pique voulge.

Rolland.

Jean Rolland Ecuyer sieur, de M[illegible]de.

Porte Ecartellé au 1.er et 4.e d'argent accompagné de trois Etoilles de même, deux en chef et une en pointe aux 2. et 3. aussi d'argent à un Epervier de gueulles tenant sa proye qui est une merlette de sable,

Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la senechaussée de Rennes par arrest du 22. mai 1669. M. Salion Rapporteur.

Jean Rolland Ecuyer sieur du M[illegible]dé et de la Normandaye deffendeur a Epousé en may 1630. D.lle Louise Brunet dame en verger et a prouvé estre germaine D.lle Jeanne Rolland mariée avec Ecuyer Toussaint Provost sieur de la saulaye il est fils aîné d'Ecuyer pierre Rolland sieur de la Normandaye de son mariage en 8.bre 1603. avec D.lle marie Perron de la maison du chesne Perron, le dit pierre etoit fils unique d'Ecuyer françois Rolland sieur du M[illegible]dé et de la Normandaye et de D.lle gillette Rolland laqu'elle le dit pierre Epousa en juin 1562. le dit françois etoit fils aîné d'Ecuyer françois Rolland et de D.lle françoise le Roux, le dit françois etoit fils aîné d'Ecuyer Jacques Rolland Ecuyer sieur du M[illegible]dé et de D.lle gillette de la Bouexiere, le dit Jacques etoit fils aîné d'Ecuyer Michel Rolland sieur du M[illegible]dé et de D.lle Jeanne le Marie D.lle Jeanne Rolland sœur puinée

Du Dit michel fut mariée à Ecuyer pierre Le Leveux, Le Dit michel vivoit en 1464. il fut fils d'ecuyer ollivier Rolland sieur du Rodoy et de Dlle Jeanne de la motte.

Le gouvernement noble est prouvé par deux partages avantageux au dossier des Cent ans de 1492. et 1507. Joint aux montres Généralles de 1464. 1472. 1481. et 83. en Equipage d'archer en brigandine.

Rolland. ××

Yves Rolland Ecuyer sieur de Kerfleury, Ecuyer françois, René, et vincent, rolland ses enfants vincent Rolland écuyer sieur du Bertonnet, pierre jean et autre pierre Rolland,

Portent d'or à trois aigles esployées d'azur becquées et membrées de gueulles.

Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de St. Brieuc par arrêt du 22. Xbre 1668. M. de la Bourdonnaye rapporteur.

Rolland.

Jacques Rolland Ecuyer sieur du terte,

Porte d'or au greslier et son pendant d'azur accompagné de trois annelets de même. 2. et 1.

Declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de St. Brieuc par arrêt du 9. avril 1669. M. de lopriac Rapporteur.

Le Dit Jacques Rolland deffendeur est issu fils aîné de Messire Jean Rolland sieur de la ville base et de Dlle marie

Gestin, le dit Jean fils d'Ecuyer François Rolland et de D.lle Jeanne de Corre il vivoit en 1571. en quelle année il donna partage à yvonne Rolland sa sœur mariée avec François le Roux ecuyer sieur du plumenthal, le dit François etoit fils de Jean Rolland ecuyer sieur de la villebasse et de D.lle Alliette Pinguant, le dit Jean etoit fils d'Ecuyer Selvestre Rolland et de D.lle Jeanne Froullart, le dit Selvestre vivoit en 1506. et etoit fils de guillaume Rolland Ecuyer sieur de la villebasse et de D.lle isabeau Touenne.

Le gouvernement noble est prouvé par un partage avantageux au dessus des 100. ans de l'an 1506. et par la Refformation de l'an 1513. et une autre refformation precedente non dattée.

Rolland. x

Pierre Rolland Ecuyer sieur de Kmorvan
Ecuyer Jean Rolland sieur de Kblou et Ecuyer guillaume Rolland son fils

Portent d'or au greslier de sable accompagné de trois annelets de même. 2. et 1.

Declarez nobles issus d'extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de S. Brieuc par arrest du 21. mai 1670. M. de Lopriac Rapporteur.

Pierre Rolland sieur de Kmorvan et Jean Rolland sieur de Kblou tous freres et enfants de François Rolland Ecuyer sieur de Beauregard, le dit François etoit fils d'autre François Rolland ecuyer sieur de la villebasse et eut pour frere ainé Jean Rolland sieur de la villebasse, le dit François sieur de Beauregard epousa D.lle Jeanne de Kimel, ils sont de la même famille que Jacques Rolland Ecuyer sieur du tertre maintenu par le precedent arrest du 9. avril 1669. a la famille duquel ils prennent leurs attaches.

Rollec.

Messire pierre de lambilly chevalier sieur de Quegroix mary et procureur de droit de dame Jeanne de Rollec fille aisnée de thomas de Rollec sieur de la Mommeye conseiller du Roi et maistre de ses Comptes en Bretagne, lequel etoit aussi fils de messire Christophle de Rollec aussi Conseiller du Roi et maistre de sesdits Comptes pere et ayeul de la ditte dame.

Porte de gueulles a une teste de Cerf d'or.

Declaré noble Issu d'extraction noble et maintenu dans la qualité de Dlle par arrest du 26. aoust 1669. M. de Lesrat rap.r

Rollon.

Jean Rollon ecuyer sieur de la Chataigneraye Jullien Rollon ecuyer sieur de la villeneuve autre Jean Rolland ecuyer sieur de la Roche Dalenene, françois Rollon ecuyer sieur et Rollon sieur de la villeneufve et de Dlles de Limoges.

de Rondiers.

Jean de Rondiers ecuyer sieur du dit lieu de la ville et maistre chef de nom et d'armes.

françois de Rondiers ecuyer sieur de la touche, allain de Rondiers ecuyer sieur de Carvallam.

Porte d'azur au lion d'or.

Declaré noble issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la senechaussée de Rennes, par arrest du 18. fevrier 1669. M. Denieau Rapporteur.

Les deffendeurs soutiennent Ecuyer françois de Rondier sieur de la ville au marais de son mariage avec françoise du Boisadam dame de la Bouaye en juillet 1635. et ont pour sœur Dlle. Louise de Rondier qui a épousé messire Jean de la Moussaye sieur de beaumanoir, le dit françois fut fils aîné de Noble Ecuyer Jacques de Rondier sieur de la ville au marais et de la Croix et de Dlle. Jacquemine des Congues qui contractèrent mariage en 9bre 1604. et eut pour sœur Dlle Louise de Rondier qui fut mariée à Ecuyer Claude de la Touzière sieur de la Mellerays, françoise de Rondier dame de la Chenays, louise de Rondier femme d'Ecuyer françois le feuillye sieur de la guyonnays et jacquemine de Rondier dame de la Cuëbru, le dit Jacques étoit fils d'Ecuyer gilles de Rondier et de Dlle. Claude Raimbault sieur et dame de la Croix et de la ville au marais et eut pour sœur Dlle Isabeau de Rondier femme d'ecuyer jean Tringant ecuyer sieur de la Croix et mathurinne de Rondier femme d'Ecuyer jullien Bruy sieur de la ville Coyer, le dit gilles vivoit en 1580. et fut fils de jean de Rondier ecuyer sieur de la Croix et de la ville au marais de son mariage avec Dlle. Claude de Saint Amand lequel jean étoit issu de françois de Rondier Ecuyer et de dame marguerite de Commerie sieur et dame de la ville au marais, le dit françois étoit issu d'ecuyer geffroy de Rondier et de Dlle. marguerite guitton, le dit geffroi étoit Ecuyer sieur de la Croix qui vivoit issu de Jean de Rondier en 1519. et de Dlle. thomasine le Sauleyer, le dit Jean fils d'autre Jean de Rondier et de Dlle. Jeanne Maupetit sieur et dame de la Croix, le dit Jean employé dans une Reformation de 1456. laquelle jointe à celle de 1535. et au gouvernement noble suffisamment prouvé par les partages, fait le fondement de la preuve.

Du Ros.

Hervé du Ros sieur de Kergratier,
Declaré usurpateur de noblesse et condamné en 400.tt d'amende au Roi et aux deux sols pour livre de la dite somme par arrêt du 14. 9bre 1670. M. de Crehand Raporteur.

du Roscouet.

Dame marguerritte Botherel veuve de messire Bernardin du Roscouet s.r du mesme Conseiller en la Cour tutrice de messire Louis du Roscouet leur filz aisné, Bernardin et henri du Roscouet leurs enfants jeuines.

Portent d'argent à trois roses de gueulles boutonnées de sinople.

Déclarés nobles issus d'ancienne extraction noble, le dit Louis maintenu dans la qualitée d'escuyer et de Chevalier, les autres en celle d'escuyer au rolle des nobles de la juridiction Royalle de Ploermel par arrest du 5 avril 1669. M. de Brehand Rapporteur.

Les deffendeurs sont issus du mariage du dit deffunt Bernardin du Roscouet sieur du mesme Conseiller en la Cour et de la ditte dame marguerritte Botherel de la maison de la villegeffroi, le dit Bernardin estoit filz aisné de messire Vincent du Roscouet chevalier sieur du mesme aussi Conseiller en la Cour en 1606 et de dame marguerritte Jubel, le dit vincent estoit filz aisné de messire Jean du Roscouet seigneur du dit lieu aussi Conseiller en la Cour en 157. et de dame jacquemine Bouridu, le dit Jean estoit filz aisné de Thebault du Roscouet et de d.lle françoise gratien lequel thebault avoit pour frere aisné Jean du Roscouet seigneur du dit lieu tous deux enfants de messire françois du Roscouet seigneur du dit lieu et de dame marguerritte Dupont.

de Rosily. x

Messire Mathurin de Rosilly sieur du dit lieu, Marc de Rosilly escuyer sieur de thuinoy conseiller du Roi son Sénéchal et premier magistrat civil et Criminel de Chateauneuf de Faou et de Landeleau.

Portent d'argent au Chevron de sable accompagné de trois quintes feuilles de mesme, 2 et 1.

Déclarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au rolle des nobles de la juridiction du Faou par arrest du 13 avril 1669. M. Denian Rapporteur

Le dit messire Mathurin de Rosilly est fils de messire françois de Rosilly fils de [illegible] de Rosilly et de Mezou que etoit fils de [illegible] jacques de Rosilly fils de michel de Rosilly qui eut pour pere Christophe de Rosilly lequel etoit issu d'ecuyer Jean de Rosilly fils de guillaume de Rosilly fils de Bremon de Rosilly, secondement Marc de Rosilly sieur du Treiz est fils de jacques de Rosilly sieur dudit lieu

de Rosmar.

Ecuyer René de Rosmar sieur de St. George, Ecuyer sieur Claude de Rosmar.

Jullien Boisré ecuyer Sieur de Coetcanger Curateur d'ecuyer Jean de Rosmar et de Dlle françoise de Rosmar.

Portant d'azur au Chevron brisé d'argent accompagné de trois molettes d'esperon de même a cinq pointes. 2. et 1.

Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de St. Brieuc par arrest du 3. Janvier 1668. M. le Febvre rapporteur.

Les deffendeurs sont enfants de guillaume de Rosmar et de peronnelle de la Roe, le dit guillaume etoit fils de Claude de Rosmar et de Renée Bertho, le dit Claude etoit fils de philippe de Rosmar et de françoise de Kousy le dit philippe etoit issu d'autre Claude de Rosmar et de marguerite de Kquerangor, le dit Claude etoit issu de guillaume de Rosmar et de jeanne de Kveridort le dit guillaume fils de Jacques de Rosmar et d'alliette de Kaouel, le dit Jacques fils d'autre guillaume de Rosmar et de marguerite du Boisgeslin, le d. guillaume fils d'ollivier de Rosmar.

Rosmar.

Dame Catherine de Rosmar espouse

de Kastiez de Kerouzy chevalier seigneur dud. lieu curateur de Dlle françoise et louise françoise de Cosmar dame de Kerauffret et de Kermen sœur puinée de la ditte dame de Kerouzy et faisant pour noble et discrette messire René de Cosmar sieur de Coatleven chanoine chantre de l'Eglise cathedralle de Treguier, messire René chef de nom et d'armes de Cosmar chevalier seigneur de Kerrou et ecuyer françois de Cosmar sieur de Kerhervé son frere puiné,

Ecuyer guy de Cosmar ecuyer sieur de gouedelin, ecuyer pierre de Cosmar sieur dud. lieu et noble et discret philippe de Cosmar coadjuteur de la chantrerie de treguier son fils.

Geoffroi de Cosmar ecuyer sieur de Kergroas, Jean de Cosmar ecuyer sieur de Kervallan.

Messire Jacques de Cosmar sieur de Kerangoff, ecuyer claude françois de Cosmar son fils unique.

Portent d'azur au chevron brisé d'argent accompagné de trois molettes de meme, 2. et 1.

Declarez nobles issus d'ancienne extraction noble, les dittes dames maintenues en la qualité de Dlle le dit René de Cosmar de Kerrou dans les qualitez d'ecuyer et de chevalier, les autres en celle d'ecuyer au Rolle des nobles des jurisdictions Royalles de Gd. Guienne et de Lannion par arrêt du 1er. Juillet 1669. M. Huart rapporteur.

La ditte dame Catherine de Cosmar de Kerouzy est fille ainée de messire Claude de Cosmar chevalier seigneur de Saint de son mariage en 9bre 1697. avec Dlle Jeanne Lucas, le dit Claude etoit fils ainé de messire pierre de Cosmar et de Dlle françoise du Fresnay qui contracterent mariage en mai 1611. le dit pierre etoit fils ainé de

Noble et puissant autre messire pierre de Cosmar et de dame françoise de Cosmar lequel pierre etoit en 1630. du mariage de noble h. prigent de Cosmar et de Dlle marie de Coetlevan seigneur et dame de Lesquern, le dit prigent etoit fils puiné de N. h. Amaury de Cosmar seigneur de Kerdaniel et de dame françoise de Cosmar et avoit pour frere ainé guy de Cosmar seigneur de Kerdaniel et pr. soeur Dlle peronnelle de Cosmar qui en Xbre 1562 epousa messire [illegible] Eder seigneur de Beaumanoir, le dit Amaury etoit fils ainé de N. h. guillaume de Cosmar seigneur de Kerdaniel de son mariage en Xbre en 1515. avec Dlle mathurine de Kersaliou de la maison de Kerriouel et eut pour soeur puinée Dlle anne de Cosmar mariée avec Noble Ecuyer Jean du porzou seigr. dud. lieu, le dit guillaume etoit fils ainé de Noble ecuyer fouquet de Cosmar seigneur de Kerdaniel qui en Xbre 1490. avoit epousé Dlle françoise de Kerlenguen de Rozampoul, le dit fouquet etoit fils ainé d'ecuyer guillaume de Cosmar premier du nom de son mariage en 8bre 1464. avec Dlle françoise Daubray de Kermadion, le dit guillaume etoit fils ainé d'ecuyer rolland de Cosmar seigr. de Kerdaniel et de Dlle françoise Guyomar, le dit Rolland etoit fils ainé de Jean de Cosmar sieur dud. lieu de Kerdaniel.

Demoiselle louise de Kosmar avoit été mariée avec Ecuyer jacques de Kestel sieur de la Boulle, elle etoit decedée en 1642.

Secondement messire Louis chef de nom et d'armes de Kosmar chevalier seigneur de Kerno est fils aîné de messire louis de Kosmar seigneur de Kerantré et de dame françoise de la haye de la maison de Kerguinar qui contracterent mariage en janvier 1632. le dit Louis etoit fils et premier juveigneur de messire pierre de Kosmar seigneur de Kerdaniel et de dame françoise de Kosmar

3.e Ecuyer Guy de Kosmar sieur de goudelin est fils puiné de Jean de Kosmar ecuyer sieur de Kerouzen lequel Jean etoit fils puiné de jacques de Kosmar seigneur de Kerdaniel et de D.lle marie de Coetlezou.

4.e Godefroi de Kosmar ecuyer sieur de Kergoar est fils unique d'Ecuyer geffroi de Kosmar et de D.lle françoise de Kergoar, le dit geffroi aussi fils unique d'Ecuyer amaury de Kosmar et de D.lle catherine le moing sieur et dame de Kergoar, le dit Jean etoit aussi fils aisné d'autre Ecuyer Jean de Kosmar sieur de Kergoar et de D.lle Catherine Kerault, le dit Jean premier juveigneur d'Ecuyer amaury de Kosmar sieur de Coatmohan tous deux enfants d'ecuyer ollivier de Kosmar et de D.lle Jacquette le lay seigneur et dame de Coatmohan lesquels etoient decedés en 1515.

5.e Jean de Kosmar Ecuyer sieur de Kerallan, le dit Jean etoit fils d'Ecuyer pierre de Kosmar et de D.lle marguerite de Kuechon qui contracterent mariage en 1612. le dit Jean etoit fils d'ecuyer pierre de Kosmar sieur de Kerallan et de D.lle Jeanne de Kerallan et eut pour soeur D.lle louise de Kosmar mariée en 8.bre 1602. avec pierre vincent le Chevoir, D.lle Jeanne de Kosmar mariée avec pierre le Normand Ecuyer sieur de Kerinou, le dit pierre etoit fils puiné d'Ecuyer jean de Kosmar de son mariage en 1529. avec D.lle Catherine de Coadalan sieur et dame de Kergoar, le dit Jean etoit fils juveigneur de N. h. ollivier de Kosmar et de D.lle Jacquette Lay sieur et dame de Coatmohan, le dit ollivier etoit fils de Richard de Kosmar et de D.lle Louise de Kerverder sieur et dame de Coatmohan, le dit Richard etoit frere puiné de guillaume de Kosmar tous deux enfants d'ecuyer Rolland de Kosmar et de D.lle thomasse guyomar sieur et dame de Kerdaniel et de Coatmohan.

6.e Jacques de Kosmar sieur de Kuningoff a epousé en 1640. D.lle françoise ollivier duquel mariage est issu Claude françois de Kosmar son fils unique, il est son fils aîné d'ecuyer vincent de Kosmar et de dame Suzanne Seguy seigneur et dame de Kuningoff le dit vincent etoit fils juveigneur de N. h. guill.e de Kosmar et de D.lle de pennfontenioc de Kermeur, le dit guillaume etoit fils d'Ecuyer Arthur de Kosmar sieur de Kalerkerl et de D.lle olive Denis dame du Colledou, le dit Jean etoit fils de guillaume de Kosmar sieur de Kuningoff de son mariage en x.bre 1594. avec D.lle Jeanne de la Bouexiere, le dit Rolland etoit fils aîné

d'Escuyer Rolland de Rosmar sieur de Kerannoff et de la Dlle Jeanne Dubot. Le dit Rolland fils juvigneur d'autre Rolland de Rosmar sieur de Kergadiou et de Dlle Françoise Guiomar de Kervideau.

Dlle Adelice de Rosmar fille aisnée de Rolland de Rosmar et de Jeanne Dubot espousa en fevrier 1503 escuyer Pierre Kergrist. N. b. Jean de Rosmar sieur de Kerannoff et Kerandrau espousa en mars 1559 Dlle Jeanne de Kerportay.

Le gouvernement noble est establi d'avoir tous les anciens partages en juvigneurie avec l'emploi des Reformations de 1456, 1513 et 1535 avec la Comparution aux montres de 1479.

de Rosmar.

Messire Sebastien de Kerouzy Chevalier sieur du Dit lieu, tuteur d'escuyer Claude Renné de Rosmar et de Dlle Marie Jeanne Ivonne de Rosmar enfants d'escuyer Guillaume de Rosmar et de Dame Jeanne du Plessix sieur de Kroudault sieur et Dame de Kerprigent.

Portent d'azur au Chevron d'argent accompagné de trois molettes d'esperon de mesme deux en chef et une en pointe.

Declarez nobles issus d'ancienne extraction noble, lesdittes filles maintenues en la qualité de Dlle, le dit Renné en celle d'escuyer au rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de Morlaix par arrest du 1o aoust 1669. M. de Bréhand rapporteur.

Les dits mineurs sont issus de noble escuyer Jean de Rosmar seigr de Kerangoff et de Kerangnou frere juvigneur de Messire Pierre de Rosmar seigneur de Kerdaniel representé par dame Catherine de Rosmar dame de Kerouzy maintenue par l'arrest du 1er juillet 1669 et issus du dit Jean de Rosmar frere puisné du d. Pierre dont Messire Morice de Rosmar fils aisné qui espousa D. Tresiguidy de Coatgoat seigneur et dame de Kergano dont issut Messire Yves de Rosmar seigneur de Kerveno leur fils aisné mari de laditte Jeanne du Plessix pere et mere des dits mineurs.

La preuve est de 250 ans par trois partages nobles et de Jean Deubeau avec la Reformation de 1513.

Rosnevinen.

Dame Marguerite despinoze veuve de messire Jean de Rosmevinen seigneur de pié, conseiller en la Cour, tutrice de messire Christophe de Rosmevinen chevalier seigneur de Pié, M.re françois louis de Rosmevinen et d.lle Catherinette de Rosmevinen, prime.

Messire Charles de Rosmevinen chevalier seig.r du dit lieu, Ecuyer Anne de Rosmevinen sieur de Kenelhou, messire Jean seig.r de Rosmevinen Recteur de Dommaigné.

Portant d'or à la hure de sanglier de sable arrachée de gueulles aux deffenses d'argent à la bordure engrellée.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble, le dit Christophe et françois louis de Rosmevinen maintenus dans les qualités d'Ecuyer et de Chevalier, les autres en celle d'ecuyer au Rolle des nobles de la senechaussée de Rennes par arrêt du 9. fevrier 1669. De Geoffroi de Rosmevinen qui vivoit en 1338. ixsurent Jean et guillaume de Rosmevinen.

Du dit Jean issut ollivier de Rosmevinen seigneur de Rosmevinen et Kencou, le dit ollivier fut pere de Jean de Rosmevinen aîné, et d'ollivier second du nom puiné lequel Jean de Rosmevinen seig.r de Rosmevinen gouverneur de Dinan, et grand Echanson du Roi, eut de son mariage avec dame Beatrice de Quitté qu'il epousa en 1453, françois, guillaume, Gui et Anne de Rosmevinen, laquelle fut mariée avec seig.r seigneur

D'ollivier de Rosmevinen second du nom seigneur de Kencou et de d.lle Marie de Kerchoulton ixsurent louis et Etienne de Rosmevinen duquel louis de Rosmevinen seigneur de Kencou issut allain de Rosmevinen qui fut marié avec d.lle Jeanne de Quitté dont issurent perinne et Beatrice de Rosmevinen, la ditte perinne fut mariée avec Ecuyer Jacques de Coatanour seigneur de Coatinval et Beatrice à la maison de Kgauran, la ditte olive de Rosmevinen fille du dit louis ecuyer banneret de Klect

Guillaume de Rosmevinen chevalier frere puiné du dit louis fut en 1446. maistre et enquesteur des Eaux et forest et païs de france, Champagne Brie Lyonnais maconnois capitaine des gens d'armes et marechal des logis de la maison du Roi puis ayant quitté le service du Roi il fut chambellan du duc de Bretagne et capitaine de la ville et chateau de la ville de S.t aubin auquel lieu il perdit à la bataille contre le Roi 4. de ses neveux et un sien frere, et la paix faitte ensuitte il fut retabli en toutes ses charges, il epousa en 1.ere noce perinne de Montue, et de ce mariage issut françoise de Rosmevinen mariée avec Ecuyer françois de Montaldin, en secondes noces, il epousa Jeanne Bonenfant dont issurent françois Jeanne marguerite, autre marguerite et françoise de Rosmevinen, d.lle Jeanne de Rosmevinen

Epousa en Janvier 1490. Noble Ecuyer Jean de Ramon, marguerite de Rosnevinen Epousa en 7.bre 1494. N. h. guyon de Maubeo ecuyer sieur des Chauvieres, autre marguerite de Rosnevinen epousa en 1495. pierre du Boisberanger, françois de Rosnevinen ecuyer sieur dud. pere Epousa en aout 1507. d.lle Madelaine gouriel desquels issut autre françois de Rosnevinen qui en juin 1530, contracta mariage avec d.lle Renée du Pas, dudit mariage issut guy de Rosnevinen ecuyer sieur de la grenouillaye qui fut marié avec d.lle Suzanne de Kermorec, ils etoient morts en 1565 de leur mariage issut claude de Rosnevinen ecuyer seig.r du plessix de la grenouillaye qui Epousa d.lle Claude Largentaye en juin 1576. de ce mariage issurent Bertrand et mathurin de Rosnevinen lequel Mathurin fut marié avec d.lle françoise pire dont issut renée de Rosnevinen mariée avec d.lle Renée du Boisbaudry. Noble et discret missire Alexandre de Rosnevinen Recteur de Dommaigné, noble et discret missire hypolite louis de Rosnevinen et jean Baptiste de Rosnevinen deffendeurs.

Bertrand de Rosnevinen seigneur du plessix pire et Bonnefort epousa en premieres noces d.lle louise du Chastellier en mars 1597. dont issut Jean de Rosnevinen seigneur de piré, il epousa en second mariage Dame gillette de la Bienay, dont issurent led. Charles de Rosnevinen aussi deffendeurs.

Messire Jean de Rosnevinen issu du 1.er mariage Chevalier seigneur Chatelain de piré Conseiller du Roi au parlement de Bretagne Epousa en 9.bre 1643. d.lle marguerite d'espinoze des Renoudieres dont en issu les dits françois Christophe et marguerite de Rosnevinen.

La preuve est de 300. tant aux, le gouvernement en seroit joint à la Reformation de 1426. et aux Comparutions aux montres generalles.

de Rospiec.

Yves du Rospiec Ecuyer sieur du Mené, Ecuyer Renné de Rospiec son fils aîné, Jean de Rospiec son puiné, de son mariage avec Dame marie le Sigot.

Jean de Rospiec Ecuyer sieur de Kerien, Ecuyer Renné de Rospiec son fils aîné et Guillaume de Rospiec son puiné.

Portent d'azur à la Croix d'or chargée de 4. merlettes de sable avec 4. Etoiles.

Déclarés Nobles, issus d'ancienne Extraction noble et de

Qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Quimpercorentin par arrest du 15. Juin 1669. M. De Larlan Raporteur. Le dit yves de Rospiec deffendeur est fils aîné d'Ecuyer allain de Rospiec sieur de Kmabon et de Kampouric et de Dlle helenne de Plinon, et a pour soeur Dlle francoise de Rospiec compagne d'Ecuyer jean Allene Sieur de Saint Allouarn, le dit allain etoit fils aîné de jean de Rospiec 3e du nom sieur de Kampourch et de Dame marguerite de Latour il y partagea ses puinés en 1621. et etoit fils aîné de Christophe de Rospiec ecuyer sieur de Kampourc et de Dame marie Le Doulié et avoit pour frere Juveigneur francois de Rospiec sieur de Treverz l'un des deffendeurs le dit Christophe etoit fils aîné d'Ecuyer Jean de Rospiec second du nom sieur de Kampourch et de Dame jeanne Le gales, lequel en 1581. donna partage à guillemette Rospiec sa soeur compagne d'yvon Boderu le dit jean etoit fils aîné d'Ecuyer guillaume de Rospiec sieur de Kampourch et de Dame anne Seimisquin, le dit guillaume etoit fils aîné d'Ecuyer Jean de Rospiec premier du nom et de Dlle alex de La forest lequel Jean est Employé en la Refformation de 1453.

Secondement Jean de Rospiec Ecuyer sieur de Treverz a epousé en mars 1642. Dlle marie du Dresnay il est fils aîné de messire francois de Rospiec et de Dlle Anne de Coledou sieur et dame de Coreffuien.

Le gouvernement noble par les partages est établi dans la teneur de la Refformation de 1453. et des monstres generalles de 1481.

de Rospiec.

Guillaume de Rospiec sieur de Kerarmar allain de Rospiec ecuyer sieur du dit lieu son fils aîné, Claude de Rospiec ecuyer sieur du parc.

Blason deffault.

Declarés nobles issus d'ancienne Extraction Noble et en qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Juridiction Royalle de Morlaix par arrest du 30. juillet 1669. M. de Larlan Raporteur.

Les dits guillaume et Claude de Rospiec sont enfants de francois de Rospiec sieur de Kerenoz fils de Jean de Rospiec sieur de Kmabon et de Dlle marguerite de Latour lequel francois avoit pour aîné Ecuyer allain de Rospiec qui lui donna partage en avril 1621. duquel allain est issu yves de Rospiec ecuyer du manoir aîné de la famille maintenu dans la qualité de noble par l'arrest du 15. juin 1669. ci dessus.

Rosty.

Jacques Rosty sieur du petit pré, autre Jacques Rosty sieur de la planche.

Porte d'argent à la barre de sable accompagné de trois coquilles de même.

Premierement Interloqué par arrêt du 16. mai 1670. M. de Langle Raporteur.

Par lequel il est ordonné aux deffendeurs de justiffier par autres actes que ceux par eux induits leur attache aux Rosty du Bois menars Lamelee et de la Salle menars.

Et par autre arrêt du 23. 7bre 1670. M. de Carter raporteur.

Declarés usurpateurs de noblesse et Condamnés en 400.tt d'amende au Roi.

Ils se disoient de la famille des Rosty Boismenart sans preuve de leur attache, le Contraire ayant paru par les pieces mêmes par eux produites leurs predecesseurs par eux articulés d'ailleurs été Employés aux fouages.

Rouaud.

René Rouaud Ecuyer sieur de treguel.

Porte d'argent à 6. coquilles de gueulles 3. 2. 1.

Premierement Interloqué par arrêt du 22. 7bre 1668. M. de Carter Raporteur. Qui ordonne que l'extrait des Reformations de 1447. et suivantes de la paroisse de Guemené penfaut sera levé à la Chambre des Comptes et par autre arrêt du 15. mars 1669. M. le Jacobin Raporteur.

Declarés nobles, issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la senechaussée de Nantes par René Rouaud Ecuyer sieur de treguel, Epoux de D.lle marguerite Macaut dame de la tremblaie en aout 1658. issu fils d'autre René Rouaud ecuyer sieur de treguel de son mariage avec D.lle nicolle de delaune dame de la fouchais en 7.bre 1633. le dit René étoit issu d'Ecuyer pierre Rouaud sieur de treguel de son mariage en 1597.

avec d.lle Jeanne de Coudor de la maison du Coudgle, le dit pierre etoit fils d'Ecuyer Jouathan Rouaud et de d.lle Catherine Uguet de Lourmone qui vivoient en 1542, le dit Jouathan etoit issu d'abel Rouaud ecuyer sieur de treguel et de d.lle Jeanne de le pinay qui contracterent mariage en 1496. le dit abel etoit issu de guillaume Rouaud et de d.lle Isabeau du Bois jagu sieur et dame de treguel le dit guill. issu de jean Rouaud ecuyer sieur de treguel et de d.lle ... de Botigne, le dit Jean fils de Renné Rouaud et de d.lle Jeanne le Preux sieur et dame de treguel qui vivoient en 1427.

Le gouvernement Noble par les partages en joint aux montres generalles de 1467. et 1472. en quoi consiste tout l'etablissement de la preuve.

Rouaud

Renné Rouaud Ecuyer sieur de Linaudray. Porteit d'argent au chevront accompagné de trois merles de même deux en chef et une en pointe. le tout de sable.

Declarez nobles issus d'extraction Noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de ploermel par arrest du 17. Juillet 1669. M. le jacobin rapporteur.

Le dit Renné Rouaud Ecuyer sieur de Linaudray est fils aisné d'Ecuyer Jullien Rouaud et de dame Jullienne gouro sieur et dame de Linaudraye, le dit jullien etoit issu d'ecuyer Renné Rouaud et de dame jacquette le moine le dit Renné etoit fils d'Ecuyer Jullien Rouaud et de dame marguerite Gouret heritiere de ladite maison de Linaudraye, le dit jullien etoit fils puisné d'Ecuyer guillaume Rouaud et de dame perinne Cocher sieur et dame de la Bouraye et le dit guill. etoit descendu d'autre guillaume qui vivoit en 1426.

de la Roüe.

Messire Charles de la Roue chevallier s.r d.

la villehervé Ecuyer Nicollas Jean et Jacques de la Roue ses freres
puinés et Alain de la Roüe son frere puiné ecuyer sieur des
Aulnays, tous oncle faisant pour lui et Ecuyer Gui de la Roüe
son fils.

Portent d'azur à la Roüe de six Rays d'or.

Déclarés nobles Issus d'ancienne Extraction noble et de
qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes
par arrêt du 7. Juillet 1669. M. Barrin Rapporteur.

Messire Charles de la Roue deffendeur à Epouse en Avril 1654
D.lle Catherine de Bouillie Dame de la Berjuiere et est fils aîné
de messire Jacques de la Roue seig.r de la villehervé et de Dame
Françoise Bocher Doursigné qui Contracterent mariage en 1627.
et a pour freres puinés, les dits nicollas de la Roue ecuyer sieur
de Kmoualou, Jean de la Roüe Ecuyer sieur de Carmancrez et
Jacques de la Roüe Ecuyer sieur des Pallat.

Le dit Jacques etoit fils de messire de la Roüe et de D.lle
Françoise de Lys Dame de la Touffaye de leur mariage en 7.bre
1592. et avoit pour puiné le dit alain de la Roüe ecuyer
sieur des Aulnays marié avec D.lle Louise Couriolle dont est issu
Guy de la Roüe Ecuyer sieur de la ville Chant, le dit morice
etoit fils de

Pierre de la Roüe Ecuyer sieur de la ville hervé et de D.lle anne
du Chastel et de la Rouaudaye lequel pierre avoit pour soeur
puinée D.lle Françoise de la Roüe Dame de la Roche Clemadeux
tous deux enfants de guyon de la Roue, et de D.lle Bertranne
le forestier, le dit guyon etoit fils de françois de la Roue seig.r
de la villehervé et de D.lle Marie le Voyer de Kergoumare sa
veuve en 1519. Lequel françois avoit pour puiné alain de
la Roue Ecuyer sieur du tertre et D.lle Isabeau de la Roue,
tous trois Enfants de Rolland de la Roue Ecuyer sieur de
la villehervé et de D.lle Beatrix Duval du guilledot sa veuve
en 1489. Lequel Rolland avoit pour puiné pierre de la
Roue Ecuyer sieur du haut Cartier, les tous enfants de morice
pierre de la Roue Seigneur de la villehervé et de D.lle Catherine
le Moine, le dit pierre etoit fils de guillaume de la Roue seig.r
de la villehervé qui vivoit au Commencement de 1400.

Le gouvernement est d'assise Les Anciens partages
sont avantageux avec l'Emploi des Reformations de 1427. et de
1476. et des montres Générales de 1480. 82. et 83.

le Rouge.

François le Rouge Escuyer sieur de Kdavid Escuyer Louis le Rouge sieur du dit lieu & Kdavid pere et fils.

Portent d'argent à la fleur de lis de sable surmontée d'une merlette de mesme membrée et becquée de Gueulles.

Declarez nobles issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Morlaix par arrest du 5 avril 1669. M. Denian Rapporteur.

Louis le Rouge Escuyer sieur de Kenteuille et de Kdavid a Epousé en fevrier 1664. Dlle Jeanne Noëlle dame de Tremoguer, le dit Louis etoit fils aîné et de minonnaire d'escuyer François le Rouge sieur de Kdavid et de Kaërel de son mariage avec Dlle Jeanne du parc dame de Losquerou en 8bre 1633. il eut pour sœurs Dame Jsabelle le Rouge de Kneror et de Dlle Guillemette le Rouge dame de Lesdor tous issus d'escuyer Nicollas le Rouge sieur de Kgroat et de Dame Courtoise le Borgne qui contracterent mariage en Xbre 1603. le dit Nicollas etoit fils aisné d'escuyer pierre le Rouge sieur de Kdavid de son mariage en avril 1568. avec Dlle Louise de la Bouessiere, le dit pierre etoit fils aîné d'escuyer hervé le Rouge sieur de Kdavid et de Dlle Jeanne du poulgroat, le dit hervé etoit fils aîné d'autre hervé le Rouge Escuyer sieur de Kdavid et de Dlle Jeanne de guillaume, Demoiselle Anne le Rouge sœur de pierre le rouge sieur de Kdavid etoit en 1578 mariée au sieur de Ksalaun.

Le gouvernement noble est prouvé par un partage noble au dessus des Estats aux de l'an 1565. et par l'employ des Reformations de 1513. 1447 et 1449.

le Rouge.

Guillaume le Rouge Escuyer sieur du Clos neuf, yves le Rouge escuyer sieur de poulanidy, pierre le Rouge escuyer sieur de ruuilegan, Jean le Rouge escuyer sieur de Kvilly.

Portent d'argent à la fleur de lys de sable surmontée d'une merlette de même membrée et becquée de gueulles.

Déclarez nobles issus d'extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la juridiction Royalle de Lannion par arrest du 18. avril 1670. M. Denian Rapporteur.

Les dits deffendeurs sont freres issus du mariage d'Ecuyer Jacques le Rouge sieur du guerandour, et de d.lle marie le poullmic, le dit Jacques etoit fils d'Ecuyer autre Jacques le Rouge sieur de guerandour et de d.lle Jeanne le haigue, le dit Jacques etoit fils d'Ambroise le Rouge de son mariage avec d.lle Levenez Prevost et avoit pour soeur d.lle Louise le Rouge mariée avec N. h. Jean geffroy sieur de Kverot, le dit ambroise Etoit fils juveigneur de herve le Rouge et de d.lle Jeanne Guicaznou et eut pour frere aîné hervé le Rouge sieur de Kdavid duquel il Receut partage en 1565.

le Rouge.

Dame Jeanne Carriou veuve d'Ecuyer michel le Rouge sieur de Kmeur curatrice d'ecuyer maurice Claude le Rouge son fils aîné, nicollas et michel le Rouge ses juveigneurs.

Portent d'argent à la fleur de lys de sable surmontée d'une merlette de même membrée et becquée de gueulles.

Declarez nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la juridiction Royalle de Morlaix par arrêt du 3. X.bre 1670. M. des Cartes Rapporteur.

Ecuyer Michel le Rouge en son vivant mari de la Ditte Dame Jeanne Carriou et pere des dits mineurs etoit fils puiné d'Ecuyer pierre le Rouge et de Dame françoise de Meur, le dit pierre etoit fils de Jean le Rouge, de son mariage avec d.lle Jacquette le Bigot qui epousa en 1572 le dit Jean etoit fils aîné de françois le Rouge sieur de la haye et de d.lle Isabelle le pollart qui contracterent mariage en 1535. le dit françois etoit fils d'yvon le Rouge, le dit yvon etoit fils aîné d'autre yvon le Rouge de son mariage avec d.lle marie de la forest.

La preuve du gouvernement noble par les partages est Jointe à la Refformation de 1427 et aux montres generalles de 1479 et 1480 en l'equipage d'Archer En brigandine.

le Rouge. *

Messire Sebastien le Rouge Chevallier sieur de Penfentenio, Gui le Rouge, ecuyer sieur de Guzanou son fils aîné, ecuyer Sebastien et Jean le Rouge ses Juniors.

Portent ecartellé au 1.er et 4.e d'argent au lion morné coupé de sable et de gueulles au 2. et 3. burlé de dix pieces de gueulles et d'argent.

Declarez nobles issus d'ancienne Extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Lesneven par arrest du 29. mai 1669. M. Salou Rap.r

Le dit Sebastien le Rouge deffendeur est inur de noble et puissant ollivier le Rouge et de Dame Jeanne de penfentenio seigneur et Dame du dit lieu lequel ollivier etoit fils d'autre ollivier le Rouge et de D.lle marie de Kergournouran, le dit ollivier etoit fils d'Ecuyer Guyon le Rouge et de D.lle adelice le Noir, le dit Guyon fils aîné de nobles gens autre ollivier le Rouge et de Dame marie Rouesnel, le dit ollivier fils d'yves le Rouge et de D.lle Catherinne de la Tour, le dit yves fils de Gui le Rouge et de D.lle Catherinne le Rouge de la maison de Daurouguenel, le dit guy fils de françois le Rouge Juveig.r de la maison de Vurinel et de D.lle margueritte le Corre.

le Rouge.

Nicollas le Rouge ecuyer sieur de Lisle, françois le Rouge ecuyer sieur de Marhallay et Ecuyer Joachim le Rouge. Blason deffait.

Portent de gueulles au sautoir d'argent, selon le pere Toussaint.

Declarez nobles issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Morlaix par arrest du 26 Mars 1671. M. des Cartes Rapporteur.

Le dit sieur de Lisle premier deffendeur est frere puisné de messire Jean le Rouge sieur de penanrun, frere de D.lle ursulle marie le Rouge qui epousa le Comte de Boisse.

E. françois le Rouge ecuyer sieur de marhallay est fils d'ecuyer françois le Rouge sieur de Querfau et de D.lle françoise le Goudec, et

Rougeart.

Dame marie hamon veuve d'allain le Rougeart Ecuyer sieur de loqueran [illegible] d'allain Jean le Rougeart ecuyer sieur de loqueran leur fils aîné, et René le Rougeart Ecuyer sieur du dit lieu leur fils puisné.

Portent d'argent au pin arraché de sinople le fut traversé d'un greslier et sable au pendant de même.

Déclarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de Quimpercorentin par arrest du 20 mars 1671. M. Huart Rapporteur.

Allain Rougeart pere du dit mineur et mari en son vivant de la ditte marie hamon etoit fils unique d'autre allain Rougeart Ecuyer sieur de loqueran de son mariage avec dame marie de Trauna, le dit allain etoit fils d'ecuyer Jean le Rougeart et de Dlle Clemence Goeffandeur, le dit Jean etoit fils d'ecuyer Henri le Rougeart sieur de loqueran et de Dlle Jeanne godé, le dit Jean etoit fils d'autre Jean Rougeart aussi seigneur de Loqueran et de Dlle Jeanne godé, le dit Jean etoit fils d'autre Jean le Rougeart seigneur de loqueran qui en 8bre 1496 avoit epousé Dlle Jeanne le Doulce, le dit Jean etoit fils d'henri le Rougeart qui se trouve au nombre des Nobles de la paroisse de Ploeven en 1481 et en la Reformation de 1427. Daniel le Rougeart se trouve aussi employé au nombre des nobles de la même paroisse. Il ne paroit aucuns partages nobles au dessus de cent ans.

Rougeul. X

René Rougeul ecuyer Sr de la Bourbonnaie

Blason de suite.

Porte d'azur au Sauvoir ou Rouget d'argent accompagné de quatre lys d'or, fleurs des poires aux 4 coins de l'écu selon le partage.

Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'écuyer au Rolle des nobles de la seneschaussée de Rennes par arrêt du 14 fevrier 1669. M. Huart rapporteur.

Pierre Rougeul deffendeur est fils aîné de Gilles Rougeul Ecuyer sieur de Launay Huault et de D.lle Mathurine Labbé, le dit Gilles est issu de François Rougeul ecuyer sieur de Launay Huault et de D.lle Gabrielle Haubert, le dit François est fils unique d'ecuyer Guillaume Rougeul et de Dame Catherine de Loarguen, lequel Guillaume étoit issu de Silvestre Rougeul Ecuyer sieur du Quéa et de D.lle Marguerite Cadiou, le dit Silvestre étoit issu de Jean Rougeul.

de Roumilley.

Henri de Roumilley, ou de Roumilly Ecuyer S.r de la Chapelle Hamelin.

Porte d'azur à deux leopars d'or armés lampassés et couronnés de gueulles.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la juridiction Royalle de Fougeres par arrêt du 23 fevrier 1669. M. de la Bourdonnaye rapporteur.

Roumillé.

Jacques de Roumillé Ecuyer sieur de la Lunandaye.

Porte d'azur à deux leopards d'or, armés couronnés et lampassés de Gueulles.

Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Baronnie de Fougeres par arrêt du 17 mai 1669. M. de Larlan Rapporteur.

Jacques de Roumillé deffendeur est fils d'Ecuyer Briand de Roumillé sieur de la Lunandaye et de D.lle Georgine Hubert.

Le dit Briand etoit fils aîné de françois de Roumillé Ecuyer sieur de la Hunauday et de d.lle Jacquemine de Gervaudy, Le dit françois Etoit fils aîné d'André de Roumilley Ecuyer sieur de la Chapelle autrement sieur de Moulet et de D.lle françoise de la vieux ville et avoit pour frere aîné ecuyer gilles de Roumilley Chevalier sieur du dit lieu de la Chapelle, et les dits gilles et André de Roumillé etoient tous deux enfans de Michel de Roumilley Ecuyer sieur de la Chapelle et de d.lle Jeanne de marché.

de Roumilley.

Messire françois de Roumilley Marquis du dit lieu Chevalier seig.r de la Chesnelaye, Messire Louis de Roumilley chevalier seigneur de Maurray son fils aîné.

Porte d'azur à deux leopards d'or passans Couronnés de même armés et lampassés de gueulles.

Declarés Nobles Issus d'ancienne Extraction Noble et maintenus dans les qualités d'Ecuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de fougere par arrest du 11. Juillet 1669.

M. Darin Rapporteur.

Messire Jean de Roumilley premier du nom seigneur de la Chesnelaye qui vivoit en l'an 1403. et etoit premier Ecuyer du Roi Charles six Epousa dame Catherine de Tournemine duquel mariage Issut autre M.re Jean de Roumilley second du nom seigneur de la Chesnelaye qui Contracta mariage avec dame Marguerite Gaudin Dont il issut noble Ecuyer Jean de Roumilley 3.e du nom seigneur de la Chesnelaye qui Epousa dame Morice de Beaulieux et de leur mariage issut M. r. Jean de Roumilley 5.e du nom seig.r de la Chesnelaye 1.er Ecuyer de françois duc de Bretagne et gouverneur des villes et Chateau de fougeres qui en 8.bre 1485 Epousa d.lle Marie du pont glou, il Epousa en second noces en 1507. d.lle Guillemette de fabar, du dit 1.er mariage issut

Jorges de Roumilley seigneur d'Ardaine et de la Chesnaye qui fut mariée avec dame Renée de Montexter duquel mariage Issut Charles de Roumilley, d.lle marguerite de Roumilley aînée qui en fevrier 1535. Epousa Noble homme Claude de poilley et du Chalonge, d.lle Jeanne de Roumilley qui en Decembre 1544. fut mariée avec gilles du Bois ecuyer sieur de Maineuff.

Le dit Charles Epousa en premieres nopces en 8.bre 1541 d.lle
francoise de Cuzran, en secondes nocces il epousa en 1558. d.lle Esther
de la Marzelliere duquel mariage sont nobles et puissant Cesar
de Roumilley Chevalier seigneur de la Chesnelaye qui en 1608
epousa d.lle francoise doreglande qui fut une des Dames d'honneur
de la Reine et de leur mariage est issu le dit messire francois de
Roumilley Chevalier de l'ordre du Roi gentilhomme ordinaire
de la Chambre duquel et de son mariage avec d.lle francoise de
Soilley fille d'honneur de la Reine Regente en issut le dit
messire louis de Romilley Seig.r de Maufroy, d.lle Beatrice de
Roumilley fille ainée de Charles de Roumilley et de d.lle
francoise de Cuzran epousa en 7.bre 1671 Messire Jacques
Guides Seigneur du Pirel.
Bertranne de Roumilley etoit en 1482 mariée avec pierre Milley

le Rousseau

Michel Colomban le Rousseau
Ecuyer sieur de Koulle fils unique et de Menonnaire de m.re
Jean le Rousseau Chevalier sieur de Derveller.
Portant d'argent a trois fasces de gueulles.
Declarés nobles Issus d'ancienne Extraction noble et maintenus
dans la qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Jurisdiction
Royalle de Gourin par arrest du 29. mai 1669. M. Lanigley
Allain le Rousseau qui vivoit avant l'an 1400. epousa d.lle
Alix adam, de ce mariage Issurent henri le Rousseau fils
ainé Beatrix le Rousseau qui en X.bre 1402. epousa ecuyer pierre
du Poirier, Jeannette le Rousseau mariée avec hamon Coz
Seigneur de Kelegar, peronnelle le Rousseau mariée avec guill.
de saint alfan, le dit henri Epousa d.lle marie Carbonnier
dont Issurent Jean le Rousseau Ecuyer sieur du Derveles fils
ainé marié et guillemette le Rousseau, le dit Jean le ~~Rousseau~~
fils ainé Epousa en premieres Nocces marguerite Guyon duquel
mariage sont alix le Rousseau mariée avec ecuyer gregoire
Coutercorke Seig.r de Locmaria, en secondes nopces il Epousa
d.lle Jacquette de Kmain duquel mariage Issut louis le
Rousseau, Isabeau et Jeanne le Rousseau laquelle fut mariée
avec guillaume de Kvalle seigneur dudit Lieu.
Le dit louis le Rousseau sieur de Derveles Epousa en
mars 1463 d.lle marie Dronion duquel mariage issurent Bernard
le Rousseau ainé, Catherinne le Rousseau qui fut mariée avec

guillaume Coetmeuke sieur de lesrode. Ils vivoient en 1504. Du dit Edouard Ecuyer sieur du dierule et de Dame jeanne dangueulan, issurent vincent le rousseau puisné qui Epousa [illegible] de Queuelquilly.

Le dit vincent Ecuyer sieur du dierule fut marié avec D.lle Beatrice Chauvel de la maison de [illegible] du Bois, ils vivoient en 1524 et de ce mariage issurent [illegible] le Rousseau aîné qui epousa D.lle françoise de lavilleaufre duquel mariage issurent non marie et Renée le Rousseau, yvon le Rousseau Ecuyer sieur du dierulez epousa en janvier 1574. D.lle françoise [illegible] Dame heritiere de Koulley dont sortirent Jean le Rousseau seig.r de dierulez aîné, gillette le Rousseau mariée avec Jean guegant Ecuyer sieur de Kbiguet, Renée mariée avec Ecuyer allain du Coubout sieur de Botelian, gabrielle le Rousseau mariée avec Ecuyer louis de la Sandrais sieur de Kbrez. Du dit M. t. Jean le Rousseau sieur du dierulez et de D.lle Jeanne de Brezal issurent autre jean le Rousseau seigneur du dit lieu de dierulez aîné, vincent, louis, anne, et françoise le Rousseau ~~[illegible]~~ juvées, le dit dernier jean le Rousseau seigneur du dierulez en 1636. Chevalier de l'ordre du Roi Epousa Dame Charlotte de Kerbout de Coetinfao duquel mariage est issu le dit michel Coulomban, le Rousseau de Koullé Deffendeur.

La Preuve est de 300. ans. Le Gouvernement noble prouvé par les partages sur tous les degrés avec l'emploi des Reformations de 1536, et des montres generalles de 1479. de 1481. en Equipage d'archer en Briganchine.

Rousseau.**

Messire Joseph Rousseau S.r de [illegible] Conseiller du Roi et maître de ses Comptes à Nantes.

Porte d'azur à la face d'or accompagnée en chef de deux testes de loup arrachées et en pointe de trois Besaunaux d'or posés 2. et 1.

Declaré noble Issu d'Extraction Noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Seneschaussée de Nantes par arrest du 20. 9.bre 1668. M. des Cartes Rapporteur.

Rousseau.

Alexandre Rousseau Ecuyer sieur de la Houssaye, René Rousseau ecuyer sieur du plessix son frere puisné.

Portent fascé de six pieces d'or et de sinople au Lion d'azur brochant sur le tout Couronné et lampassé de Gueulles.

Declaré noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Nantes par arrest du 13 juillet 1669. Mr de la Bourdonnaye rapporteur.

Alexandre Rousseau deffendeur Ecuyer sieur de la Houssaye espoux de d.lle Anne Dirodeuir et est filz aîné de René Rousseau ecuyer sieur de la Houssaye, de son mariage en mars 1615 avec d.lle marguerite de la porte, le dit René Etoit filz d'autre noble homme René Rousseau sieur de la Ramée homme d'armes de la Compagnie de M. le Duc de Montpensier et pensionnaire ordinaire du Roi en son pays et Duché de Bretagne qui en 7.bre 1573 avoit epousé d.lle marie Mattereau, le dit René fut chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire d'honneur de la Reine et fut filz d'Ecuyer mathurin Rousseau sieur de la Ramée qui fut marié deux fois en premier mariage en juin 1539 avec d.lle françoise du Lix et en second mariage en 7.bre 1541 il epousa d.lle Anne fleuri duquel second mariage sont le dit René, le dit Mathurin etoit filz d'Ecuyer vincent Rousseau et de d.lle françoise Lambert, le dit vincent vivoit en 1517 et etoit filz aîné de Jean Rousseau ecuyer sieur du perron et de d.lle Jeanne Loupin. N. h. Jean Rousseau epousa en 1476 d.lle Jeanne de la Coutardiere, René Rousseau Ecuyer sieur du plessix autre deffendeur puisné dudit alexandre a epousé en Avril 1662 d.lle Renée de Commeau.

Le Gouvernement noble est prouvé par un partage noble de l'an 1517.

Rousseau.

ou Rouxeau

Guillaume le Rousseau Ecuyer s.r

de Saint Dridan pour lui et comme tuteur d'Eugene Olivier et Charles Rousseau enfants d'Eugene Olivier le Rousseau Sieur de Kerselay et de D.lle françoise le Guilton.

Sebastien Charles le Rousseau Eugene Sieur des Villes pierre et Jean le Rousseau Sieur de Kerguellen.

Portent d'azur à trois Soleils d'or. 2. et 1. un Croissant de même en abime.

Declarés nobles Issus d'Extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des Nobles de la Senechaussée de Rennes de Quimperc... et de la Jurisdiction Royalle de ploermel par arrêt du ... aout 1670. M. Barrin Rapporteur. Du mariage de Louis le Rousseau avec D.lle Clemence Tréanna Issut Jean le Rousseau qui vivoit en l'an 1470. et fut marié avec D.lle Peronnelle Regiard dont eut Charles le Rousseau qui eut de son mariage avec D.lle Catherine du Tour Germain le Rousseau Sieur de Saint Dridan qui vivoit en 1501. et Epoux de D.lle Jeanne Kgournou dont Issurent yves le Rousseau aîné et Guillaume le Rousseau puiné.

Dudit yves et de D.lle françoise de la Riviere Issut autre Germain le Rousseau qui Epousa D.lle Anne de Kerrault et de leur mariage sortit Olivier le Rousseau qui Epousa D.lle Louise Gerin dont sont le dit Guillaume le Rousseau Sieur de S.t Dridan qui en 7.bre 1651 a Epousé D.lle Jeanne le provost Dame de Kbihan et Olivier le Rousseau qui fut marié avec D.lle françoise le Guilton pere et mere des dits mineurs.

Du mariage de Guillaume le Rousseau fils puiné de Germain le Rousseau premier du nom et de Jeanne de Kgoullay avec D.lle Guillemette du Quingo Issut Charles le Rousseau Sieur de la Ville pierre qui Epousa D.lle Valence de la Bourdonnaye dont sont Issus lesdits Sebastien Charles, et Jean le Rousseau ainsi defendeurs.

Se gouvernent noblement par les partages avantageux au dessus des Cent ans et joint dans la preuve aux Reformations de 1413. et 1535. et aux montres generalles de 1479. 1481. et 1483.

Rousseau.

Rolland le Rousseau Sieur du Fortier.

Ecartelé de gueules au Croissant d'argent surmonté d'une fleur de lis de même.

Declaré usurpateur de noblesse et Condamné en 400.# d'amende au Roi par arrêt du 7. aout 1670. M. Barrin rapporteur.

le Rousseau.

Jacques Rousseau sieur de la Mortiere.
Declaré usurpateur de noblesse, condamné en 400^{tt} d'amende au Roi et aux 2 s. p^{tt} pour les frais de Contumace par arrest du 11. 8.^{bre} 1670. M. Huart rapporteur.
Il soutenoit n'avoir pris la qualité d'ecuyer qu'une seule fois et demandoit consequemment a etre mis hors d'amgination, mais il fut convaincu d'avoir pris la qualité d'ecuyer deux fois.

du Rouvray.

François du Rouvray Ecuyer sieur du Bois Rouvray
Porte d'azur a trois merlettes d'argent.
Declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes par arrest du 11. 9.^{bre} 1668. M. de la Bourdonnaie rapporteur.
Pierre Morel espousa Perrine Morel dont issut Geffroy Morel qui changea son nom de Morel en celui de Rouvray en 1516 et fut marié avec d^{lle} Jacquette Moriceau dequels issurent Jean du Rouvray et Jeanne Morel ou du Rouvray qui epousa en 1515 ecuyer Jean Ugaet sieur de Lauriqué, gillette Morel mariée avec N. h. gilles Pertier sieur de la Motte, le dit Jean vivoit en 1553 et fut marié avec d^{lle} Jeanne du Hatz sieur et dame Rouvray ecuyer sieur du dit lieu qui epousa d^{lle} Raoullette du Cartier et d^{lle} Arthuse du Rouvray qui en mai 1572 epousa Rene du Guerot sieur de Lausaudiere et d^{lle} Suzanne du Rouvray qui fut mariée à François de Lespinais ecuyer sieur du dit lieu, du mariage dudit François et de la ditte du Cartier issurent François du Rouvray Seig.^r du dit lieu aisné et Pierre du Rouvray Seigneur de la Noyenne son frere puisné qui en juin 1613 epousa d^{lle} Perrine Pinon dame de la Daugais et ont eu pour fils Ecuyer François du Rouvray sieur du Bois Rouvray qui a epousé d^{lle} Marguerite Gast desquels sont issus François du Rouvray de Lessoudeur qui a epousé d^{lle} Suzanne Savigné, Jean du Rouvrai qui a epousé . . . le dit Conseiller au parlement et a pour enfants gilles François le dit qui a epousé anne de Kmengui et anne marie le dit mariée avec messire guillaume Doudel

Conseiller au parlement, Christophe de Rouvray escuyer sieur de la Vergne avoit espousé D.lle Françoise de Kerolor elle estoit veuve en 1668.

le Roux.

Guillaume Le Roux escuyer s.r de Launay, Jean Baptiste et François Corentin le Roux ses enfants, escuyer sieur de Calvaria son frere puisné et autre pierre le Roux escuyer s.r de Tregoric, Claude le Roux escuyer sieur de premanfrent et louis le Roux escuyer sieur de Kerdaniel.

Portent escartellez d'argent et de gueulles.

Premierement Interloquez par arrest du 31 X.bre 1668. M. Descartes rapporteur. Qui ordonne que l'extrait sera levé de l'article cotté au rolle des ceux qui ont esté taxez pour les francs fiefs et nouveaux acquets touchant yvon le Roux et que les deffendeurs Justiffieront par actes de la paroisse et domicille d'yvon le Roux marqué dans la Refformation de 1535.

Et par autre arrest du 14. fevrier 1669. M. le Jeune rapporteur. Declarez nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer et colloquez au rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de Lannion.

Yvon le Roux Seig.r de Kerveniou employé dans la Refformation de 1535 eut pour fils Silvestre le Roux qui vivoit en 1550 et fut marié avec D.lle Jeanne le Moëzy duquel mariage sortirent François le Roux aisné fouquet le Roux puisné morcatte le Roux fille du dit françois le Roux aisné espousa henri de Cotty escuyer sieur Duval.

De fouquet le Roux puisné et de D.lle Anne de Kerfalion dame de Launay lorsqu'elle Anne estoit decedée avant 1607. sortirent entre autres Jean le Roux escuyer sieur de tregoric duquel et de son mariage avec D.lle françoise Droniou sortirent jean le Roux aisné pierre, Claude et louis le Roux puisnez. Jean le Roux escuyer sieur de Launay tregoric espousa dame Anne de Kerotrou et de ce mariage sont issus le dit guillaume le Roux deffendeur, et le dit pierre le Roux son frere juveigneur.

Le dit guillaume le Roux escuyer s.r de Launay tregoric a espousé en Juin 1663. D.lle catherine de Kerouzy et de ce mariage sont issus les dits Jean baptiste et Corentin le Roux ses enfants.

Le gouvernement noble est prouvé au desir de la Coutume pour un partage noble en donné dès 1600 aux Joint à la Refformation de 1535. à laquelle servira de preuve litteralle la Refformation de 1427, et les monstres generalles des Nobles de l'Evesché de treguier de l'an 1479. et 1480. ou sont employez que par premier presomptive.

le Roux.

Dame Bonnaventure de Coetlogon veuve de messire Louis le Roux sieur de Kerinou faisant pour françois le Roux escuyer sieur de Kerinou son fils unique de son 1er mariage avec le dit sieur de Kerinou et pour Le Roux escuyer sieur de Kerlan.

Portent écartelé d'argent et de gueulles.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble de la senechaussée de Rennes et de la jurisdiction Royalle de Lesneven par arrest du 13. aoust 1670. M. de Langle rapporteur.

Le dit françois le Roux est fils de Louis le Roux de son mariage avec la ditte dame Bonnaventure de Coetlogon, le dit Louis etoit fils de pierre le Roux et de dame Marie du plessix, le dit pierre etoit fils de pierre le Roux et de dame Marie du plessix, le dit pierre etoit issu de Jean le Roux de son mariage avec dame Madelaine Dauzou, le dit Jean etoit fils de prigent le Roux et de dame Jeanne de Belle Isle, le dit Jean etoit fils de prigent le Roux et de dame Jeanne de Belle isle, le dit prigent etoit fils d'autre Jean le Roux et de dame alliette du Coquen, le dit Jean etoit fils d'autre prigent le Roux et de dame Jeanne de Kerlean, le dit prigent etoit fils d'yvon le Roux et de dame Jeanne Regnard, le dit yvon etoit fils de geffroi le Roux et de dame Jeanne de Coatgoureden.

Secondement Guillaume le Roux sieur de Kerlan est fils puisné du dit escuyer Louis le Roux sieur de Kerinou.

le Roux.

Guillaume le Roux escuyer sieur de Brecanuel. Escuyer Leonnard et françois le Roux sieurs de Kerlan et de Kerjan.

Portent écartelé d'argent et de gueulles.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de St. Renan et Brest par arrest du 30. aoust 1669. M. de Langle rapporteur.

Le dit sieur de Brecanuel est fils unique de messire Tanneguy le Roux et de dame Marie Audren sieur et dame de Brecanuel.

Le dit Tanneguy etoit fils aisné d'ollivier le Roux et de Dlle. Jeanne Ferron et avoit pour freres juveigneurs, les dits Leonnard et françois le Roux, le dit ollivier etoit fils puisné de Claude le Roux et de dame Marie Corpel seigneur et dame de Brecanuel et avoit pour frere aisné autre Claude le Roux qui eut de son mariage . . . Taillard Claude le Roux 2e. du nom decedé sans enfants.

Le Dit Claude etoit fils aisné d'yves le Roux et de D.lle Jeanne rauoux sieur et Dame de Kerguiet et de Brescanvel, le Dit yves etoit fils puisné de jean le Roux et de Dame alliette du Cozquer sieur et Dame de Kninoz qui avoit pour fils aisné Prigent le Roux sieur de Kninoz qui avoit le Dit jean etoit fils aisné d'autre prigent le roux et de D.lle Jeanne de Kleau sieur et Dame de Kninoz ainsi qu'il est plus au long articullé dans la genealogie precedente.

le Roux. *

Pierre le Roux Ecuyer S.r de Coetandoc, Robert le Roux ecuyer sieur de Jaunedren son frere puisné, Georges, Noel, Charles, françois, et pierre le Roux ses enfants.

Portant de gueulles à deux molettes d'eperon d'or en chef et un croissant de même en pointe.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité Ecuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction royalle de S.t Brieuc par arrest du 21 Juillet 1669. M. Raguel rapporteur.

Les dits pierre et Robert le Roux deffendeurs tous enfants d'yves le Roux sieur de Coetandoc de son mariage avec D.lle guillemette Collet, le Dit yves etoit fils de vincent le Roux et de D.lle Isabeau Quere, le Dit vincent fils de Charles le Roux de son mariage avec D.lle marguerite de Lauvroux, le Dit Charles etoit fils de Jean le Roux et de D.lle Jeanne de Kmilec, le Dit Jean etoit fils de pierre le Roux et de D.lle Anne de Merhorte, le Dit pierre fils de Guillaume le Roux, fils d'arthur le Roux, fils de Jacques le Roux.

le Roux.

Jean le Roux Ecuyer sieur de Kbenard et guillaume le Roux Ecuyer sieur du Menguenneur son frere.

Portant d'azur fretté d'argent de six pieces au chef d'or chargé d'une quinte feuille de gueulles, pere portoit avec sa quinte feuille d'azur.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de S.t Renan et Brest.

Par arrest du 20. aoust 1669. M. de Lepaige rapporteur.

Les deffendeurs font voir sçavoir, le dit Jean le Roux escuyer sieur de Kbernard fils et unique du 1.er mariage d'escuyer françois le Roux sieur de Kbernard avec d.lle Jeanne Lorance qui contracterent mariage en 1629. et le dit guill.e Sauvigneur aussi fils unique du second mariage du dit françois le roux et de D.lle marie Rabo, le dit françois etoit fils unique de Claude le Roux escuyer sieur de Kbernard de son mariage en Juin 1590. avec d.lle Isabelle Bohier, le dit Claude etoit fils unique d'yves le Roux escuyer sieur sieur de Kagnagnec et d'.lle Laurence le Grand, le dit yves etoit fils puisné de goulfen le Roux sieur de Kapian et de Kmadeuc et de d.lle Louise de Kbourault qui contracterent mariage en fevrier 1510. le dit goulfen etoit fils d'escuyer le Roux sieur de Kmadec et de d.lle Constance de Coetquelfen et qui avoit pour soeur d.lle françoise le Roux qui en avril 1526. fut mariée avec M.re L. Tanguy de Kaquen, le dit Louis etoit fils de pierre le Roux aussi fils d'escuyer jean le Roux qui vivoit en 1449. et etoit fils de Jean le Roux et de Sibille quelbiguen et avoit pour soeur marguerite le Roux mariée avec M. L. Guillaume Fortier, le dit Jean etoit fils de pierre le Roux,

Jean le Roux escuyer sieur de Kbernard premier deffendeur à Epousé en avril 1662. D.lle Isabeau de Kbic.

Pierre le Roux escuyer sieur de Kapian epousa en avril 1540. D.lle Jeanne Destanglier goulfen le Roux escuyer sieur de Kapian etoit en 1580. mariée avec D.lle Radegonde Despidou, D.lle Isabelle Lanoulien etoit veuve de françois Le Roux escuyer sieur de Kapian en 1638. à même temps d.lle marie le Roux mariée avec michel Coupiquet escuyer sieur du pin.

Le gouvernement noble par les partages est etabli sur tous degrés differents au dessus des cent aux des années 1449. 1510. et 1564. avec les Reformations de 1443. et de 1536.

le Roux.

Messire Louis le Roux Chevalier Sieur de la Roche des Aubiers, et messire Jean le Roux Ch.er S.r de fontaine son frere puisné.

Portent girouné d'argent, et de sable de huit pieces.

Declarez nobles issus d'ancienne extraction noble et maintenus dans les qualites d'escuyer et de Chevallier au Rolle des nobles de la senechaussée de nantes par arrest du 4 Juillet 1670. M. Denian Rapporteur.

Roger le Roux qui vivoit en l'an 1133 étoit ... de Philipe le Roux premier du nom philipe le Roux second du nom geffroy le Roux second du nom, hardy le Roux 1.er du nom ...

Roux vivant du nom, Louis le Roux, autre Louis le Roux second du nom, Louis le Roux 3.e du nom, Charles le Roux, Emanuel le Roux et Louis le Roux 4.e du nom tous sieurs de la Roche des Aubiers et Jean le Roux sieur de Soubaire frere du dit Louis enfants du dit Emanuel.

Le Roux.

François le Roux Escuyer sieur du Ruming, Yves le Roux escuyer sieur de Pengreur son frere puiné, d.lle Jacquette Angelique le Roux dame du Ruming, d.lle Renée Anne le Roux dame de Leridan, d.lle Charlotte Claude le Roux dame de Kgarbu filles du dit sieur du Ruming.

Portent parti d'argent et de gueulles au croissant surmonté en chef de deux molettes d'esperon, le tout de l'un et l'autre.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble, les dites dames maintenües dans la qualité de d.lles les dits males en celle d'escuyer au rolle des nobles de la jurisdiction royalle de Gouring par arrest du 18 avril 1670. M. de Lopriac Rapporteur.

François le Roux escuyer sieur du Ruming deffendeur a espousé en premieres nopces d.lle Marguerite Chapel duquel mariage sont issües les dittes d.lles Jacquette Angelique et Jeanne le Roux en second mariage et a espousé dame Marie de Marzellac dont est issue la ditte d.lle Charlotte Claude le Roux, le dit François et Yves le Roux son frere puiné sont enfants d'escuyer Yves le Roux sieur du Ruming de son mariage avec dame Catherine Doré, le dit qui estoit fils juveigneur de Guillaume le Roux escuyer sieur du Ruming et de d.lle Anne Rouet, le dit Guillaume estoit fils aisné de Jacques le Roux escuyer sieur du Ruming et de d.lle Jeanne du Haffray, le dit Jacques estoit fils aisné d'Ambroise le Roux, de son mariage avec d.lle Aliette le Kerlegan, le dit Ambroise estoit fils de Jean le Roux escuyer sieur de Trebabut et de d.lle Anne Le Chef du Bois et eurent pour fils aisné Yves le Roux.

Roux.

Jacques le Roux Escuyer sieur du Ruming

tant en son nom que comme tuteur des enfans mineurs de Ecuyer Jean le Roux sieur de Kerauvez son frere et Ecuyer Yves le Roux sieur de Kyvon aussi son frere.

Portant mi parti d'argent et de gueulles au croissant surmonté de deux Etoilles de l'un et l'autre.

Déclarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de St Brieuc par arrest du 17e 9bre 1670. M. des Cartes Raporteur.

Le dit sieur du Quinioy et ses freres puinés sont enfans de Jean le Roux Ecuyer sieur du Queniny et de Dlle Anne ameice Nom lequel Jean avoit leur frere puiné qui le Roux pere de François le Roux sieur du Meze maintenu par l'arrest de la Chambre du 18. aout 1670.

le Roux.

Dlle Guillemette le Roux Compagne d'alleny de Lescouet sieur du Vertre fille puinée du dit Jacques le Roux et Jeanne Godet sieur et dame de Minily.

Guillaume le Roux leur fils ainé, Vincent le Roux sieur de Keville aussi.

Portant d'argent à trois feuilles de houx de sinople en un meme tige.

Declarés usurpateurs de Noblesse et condamnés chacun en 400tt d'amende au Roi par arrest du 20. 8bre 1670. M. de la Bourdonnaye Raporteur.

Rouxel.

Gillet Rouxel Ecuyer sieur de la Croix et du pré.

Portant d'azur à trois Molettes d'argent, 2. et 1.

Declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de Dinan par arrest du 22. 7bre 1668. M. Denian Raporteur.

D'escuyer Jean Rouxel sieur de la Croix et de la ville Malherbe, dont issut autre Jean Rouxel qui espousa Raoulette Cadier duquel mariage issut Rolland Rouxel qui espousa Damoiselle Perronnelle Rogier, et dont il décéda en 1515 et eurent pour fils aisné François Rouxel qui fut marié avec Damoiselle Raoulette Levesque et escuyer Pierre Rouxel l'aisné sieur de la Croix qui en mariage print damoiselle Jeanne de Rouvray dont sortit François Rouxel escuyer sieur de la ville Malherbe qui espousa damoiselle Helenne Gouyon de la maison de Vaumeneuc et eut pour fils Jean Rouxel qui fut marié avec damoiselle Laurence le Chauff et fut qualiffié d'escuyer sieur de la Croix et de la ville Malherbe, et du dit mariage est issu le dit Gilles Rouxel deffendeur qui à pour puisné damoiselle Anne de Nerfuitte dont est issu Jean Rouxel escuyer sieur du dit lieu de la ville Malherbe leur fils unique.

Le dit Gilles Rouxel seigr du Prémorel et de la Croix marié à Rennes en fevrier 1657 damoiselle Gillette Godart.

La preuve du gouvernement noble par les partages et sentence des comparutions aux arrieres bans et monstres des années 1472 et 1487.

Rouxel.

Gilles Rouxel Escuyer sieur de la Croix tuteur de Jean Rouxel escuyer sieur de la ville Malherbe son neveu.

Porte d'azur à trois molettes d'argent, 2 et 1

Déclarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au rolle des nobles de la juridiction Royalle de Dinan par arrêt du 16 juillet 1670. M. Denieau Rapporteur.

Gilles Rouxel escuyer sieur de la Croix et du Prémorel deffendeur est marié avec damoiselle Gillette Godart, le dit Gilles estoit fils aisné d'escuyer Jean Rouxel et de damoiselle Laurence le Chauff, le dit Jean estoit fils aisné d'escuyer François Rouxel et de damoiselle Helenne Gouyon sieur et dame des dits lieux, le dit François fils aisné d'escuyer Pierre Rouxel et de damoiselle Jeanne de Rouvray sieur et dame de la Croix et de la ville Malherbe, le dit Pierre estoit fils aisné d'escuyer Rolland Rouxel et de damoiselle Raoulette Cadier sieur et dame de la Croix et de la ville Malherbe, lequel Jean estoit issu d'autre escuyer Jean Rouxel sieur des dits lieux.

Le dit Jean Rouxel escuyer sieur de la ville Malherbe mineur est fils unique d'escuyer Jean Rouxel et de damoiselle Anne de Nerfuitte, le dit Jean son père puisné du dit Gilles Rouxel escuyer sieur de la Croix deffendeur tous deux enfants d'escuyer Rouxel et de dame Laurence le Chauff sieur et dame de la Croix et de la ville Malherbe.

Rouxel.

Guillaume Rouxel s. de Kaulcoz seneschal de la jurisdiction de Jugon, louis salmon Rouxel ecuyer sieur de la lande, françois nicollas Rouxel sieur de la Barre christophe Rouxel ecuyer sieur de la Morinnais.

Dame julienne de Kgu veuve d'ecuyer gilles Rouxel fils ~~[illegible] guyon rouxel~~, sieur de penvoz tutrice d'ecuyer françois Rouxel son fils aisné et autres ses puinés, et nicollas Rouxel ecuyer sieur de la Moaie.

Porteut d'azur à trois Maroustes en pal, ant. 1, ce sont des poissons qu'on appelle autrement chiens de mer.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des Nobles de la senechaussée de Rennes et de la jurisdiction Royalle de Jugon par arrêt du 17. xbre 1668.

M. le Jeune Rapporteur.

Guillaume Rouxel sieur de Kaulcoz mari de jacquemine huby est fils de toussaint Rouxel et de dame petronnille de Grebaud. le dit toussaint etoit issu de Nicollas Rouxel et de Guillemette de Coudray, le dit Nicollas etoit fils de louis Rouxel et de dlle Jeanne poullain, le dit louis fils d'ollivier Rouxel et de françoise le gaillard, le dit ollivier fils de Guyon Rouxel et de jeanne de Kgu, et le dit Guyon fils de Rolland Rouxel et de guillemette ferron, le dit Rolland fils de geffroy Rouxel et de Martinne Bagonnet, le dit geffroy fils de Louart Rouxel sieur de Kaulcoz frere juveigneur de Robert Rouxel qui eut le dit lieu de Kaulcoz en partage avantage.

Secondement de Regnaud Rouxel fils du dit guyon Rouxel et de jeanne de Kgu sont issus ollivier le Regnaud Rouxel frere du mariage de Regnaud avec guyonne le provost. est issu christophe rouxel marié avec jeanne sauvaget dont est issu Gilles Rouxel pere de françois et louis Rouxel deffendeurs.

Rouxel.

Louis Rouxel ecuyer sieur de lescouet

françois Rouxel escuyer sieur de Carimay, et pierre Rouxel escuyer sieur de queferon.

Portent d'azur à trois Rauuettes d'argent.

Declarez nobles issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la seneschaussée de Rennes par arrest du 27 juillet 1669. M. le Jacobin Raporteur.

Le dit deffendeur sont freres et louis Rouxel aisné à espousé d.lle françoise Lizou, Ils sont tous trois issus d'escuyer françois Rouxel de lescouet de son mariage avec d.lle Isabeau de Guer heritiere de la Maison de Carimay, le dit françois etoit fils unique d'escuyer Claude Rouxel sieur de la vallée et de d.lle Jeanne de la Motte heritiere de l'Estang, le dit Claude etoit fils aisné de Bertrand Rouxel escuyer sieur du lescouet et de d.lle Catherine le grangier de la picquenais, le dit Bertrand etoit issu de Charles Rouxel escuyer sieur de lescouet et de d.lle françoise fille de la maison du bois menard le dit Charles etoit issu de françois Rouxel escuyer sieur du lescouet et de d.lle Catherine Labbé de la maison du perry, le dit françois etoit issu d'olivier Rouxel escuyer sieur de lescouet et de d.lle Catherine Grignon.

Rouxel.

Charles Rouxel escuyer S.r de la grange

escuyer Renné, et allain Rouxel ses freres puisnés.

Portent d'azur à trois Rauuettes d'argent.

Declarez nobles issus d'ancienne Extraction noble et de qualité d'escuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de Chateaulin par arrest du 22 avril 1669. M. le Jeune raporteur.

Les deffendeurs sont enfants d'escuyer Jacques Rouxel sieur de la grange, de son mariage avec d.lle peronnelle thereze le Nobl, le dit jacques etoit fils unique d'escuyer Briand Rouxel sieur de la grange et de d.lle marie le goff, le dit Briand etoit fils puisné de jean Rouxel sieur de la Morinaye, de son mariage avec d.lle peronnelle de Vaux Joyeux, le dit jean etoit fils de Reginaud Rouxel escuyer sieur de peronze et de Villebely, de son mariage avec d.lle guyonne le prevost.

Rouxel.

Louis Rouxel Ecuyer S.^r du pré rond et de la Malloüe.

Porte de sable à trois Coquilles oreillées d'argent deux en chef et une en pointe.

Déclaré nobles Issus d'Extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes par arrêt du 13. mars 1669. M. de la Bourdonnaye rap.^r

Le deffendeur est fils unique d'ecuyer françois Rouxel et de d.^lle julienne le voyer, ledit françois etoit fils aîné d'Ecuyer Jullien Rouxel Sieur du pré rond et de dame françoise de lee de la maison du tertre de lys, ledit jullien etoit fils aîné d'ecuyer Jean Rouxel sieur de pré rond et de dame Jeanne poullain, ledit jean etoit fils aîné d'ecuyer Christophe Rouxel et de guyonne Delourde, ledit Christophe fils puisné d'ecuyer Jean Rouxel sieur de Calhouëx, et de d.^lle Louise Chaton, Ledit jean fils aîné d'ecuyer ollivier Rouxel sieur de Calhouëx.

Rouxel.

Dauman Rouxel sieur de la veille garde tuteur d'Ecuyer charles ange et pierre Rouxel et de d.^lle anne rouxel.

Portent de sable à trois Coquilles d'argent 2. et 1.

Declarés nobles Issus d'extraction noble, la ditte Rouxel maintenüe dans la qualité de d.^lle, et lesdits males en celle d'Ecuyer au Rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes par arrêt du 9. mars 1671. M. fallou rapporteur.

Les dits mineurs sont issus d'Ecuyer Renné Rouxel et de Dame petronnille Nau sieur et dame de la fosse, ledit René etoit fils de pierre Rouxel sieur de Calhouëx frere puisné de jullien Rouxel pere de louis Rouxel ecuyer sieur du pré rond aîné et proche oncle des dits mineurs lequel a été maintenu par arrêt du 13 mars 1669.

Rouxel.

Ecuyer ollivier Rouxel Sieur de la ville haumonet.

Porte mi parti au 1.er d'argent au demy Croissant de gueulles accompagné d'une quinte feuille de même au second aussi d'argent à trois faces de sable accompagnée de 4. Etoilles et demye de même, le pere Commins ecct parti au 1.er d'argent au Croissant accompagnée de trois Roses 2. et 1. le tout de gueulles au deux d'argent à trois faces accompagnées de 12 Etoilles 4. 4. 3. 1.

Declarés nobles Issus d'Extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de S.t Brieuc par arrêt du 9. mai 1670. M. Salion Raporteur.

Le deffendeur est fils de françois Rouxel et de D.lle perronnelle Bougaire, le dit françois étoit fils d'ollivier Rouxel et de D.lle jullienne Coeu de la maison du Roze, le dit ollivier étoit fils d'andré Rouxel Sieur de la ville haumonet et de D.lle Jacquette le Page, le dit andré étoit fils de guillaume Rouxel et de D.lle Catherinne Goslin de la ville pigent Sieur et dame de la ville haumonet, lequel andré avoit pour puiné guillaume Rouxel.

Rouxel.

Louis Rouxel Sieur des Champs rotty,
Porte d'azur à trois Rousettes d'argent.
Premierement Interloqués par arrêt du 13. mai 1670. M. de la Bourdonnaye rapporteur, par lequel il est ordonné au dit Rouxel de justiffier que ses auteurs ont été employés comme noble aux reffomations precedentes celle de 1535.
Et par autre arrêt du 21. Juillet 1670 M. le Jacobin rapport.r
Declaré Usurpateur de noblesse et Condenné à 400.lt d'amende au Roi.

le Roy.

Pierre le Roy Ecuyer Sieur du Boisfrouche.

Pour armes d'or à deux fleurs de lis d'azur.

Premierement Declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'Ecuyer au Rolle des nobles de la seneschaussée de Rennes par arrêt du 15. 8.bre 1668. M. Bunel Raporteur.

Et par autre arrêt du 9 mai 1669. M. le Jacobin raporteur, M. le procureur general demandeur en lettres en forme de requêtes civilles, Declaré usurpateur de noblesse et Condamné en 400.# d'amende au Roi.

le Roy.

René le Roy Ecuyer sieur du vaulherault chef de nom et d'armes pour lui et pour claude et Amaury le Roi sieurs de la vieux ville et de la Cordonnaye ses freres puinés et Anne Claude le Roi ecuyer sieur de la rochardais pour lui et guy et yves le Roi ses Enfants.

Portant d'azur à l'espervier Contourné d'or aux longes aussi d'or ayant sur la teste une fleur de lis de même.

Premierement Interloqués par arrêt du 26. 9.bre 1668. M. Denian Raporteur, qui ordonne la Representation de l'arrêt du 21. 8.bre 1577. et sentence y mentionnée avec l'Extrait de la Reformation de 1513.

Et par autre arrêt du 10. avril 1669. M. Raoul rap.r

Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au Rolle des Nobles de la seneschaussée de Rennes.

De Jean le Roi Ecuyer et de D.lle honorée abe sieur et dame de la Bergarac et de la Cordonnaye issut ecuyer ollivier le Roi fils aîné qui fut marié avec D.lle françoise de la vigne et aussi pour frere puiné eustache le Roi ecuyer sieur de la Cordonnaye qui Epousa D.lle Jeanne de launay et de leur mariage issut Rolland le Roi Ecuyer sieur de la Cordonnais qui fut marié à Demoiselle Jacquette de la Chapelle qui eurent pour fils aîné guillaume le Roi ecuyer sieur de la Cordonnais qui epousa D.lle mathurinne de la fontaine desquels issut pierre le Roi aussi fils aîné Ecuyer sieur de la Cordonnais qui Contracta mariage avec D.lle Louise de la Corvilloye dont issurent ecuyer jullien le Roi aîné et Claude le Roi puiné, l'un des deffendeurs, du dit Jullien aîné et de D.lle françoise le fevre sieur et dame de la villegeffroy sont issus ecuyer René le Roi marié avec D.lle Claude Labessat sieur et dame du vaulherault et a pour puinés Claude et Amaury le Roi du dit Claude frere du dit Jullien et son mariage avec D.lle Jacquemine l'abbé sont issus les dits ecuyers yves et Gui le Roi sieur de la fardelaye et de la Riviere.

le Roy.

André le Roi Ecuyer sieur du pat.
Porte d'argent à trois roses de gueulles boutonnées d'or.
Arrêt interlocutoire du 2. mars 1669. M. le Jacobin rapporteur
qui ordonne au dit le Roi de représenter les originaux duement
signés et garantis des actes et pièces dont il a produit les
copies collationnées.

le Roy.

Nicollas de la Cavallais Ecuyer pour droit
lui et de Cavaro procureur de droit des dames Catherine henriette
le Roi et comme tutrice des enfants mineurs de messire jean le Roi
sieur de Kaleno Conseiller du Roi et maître des Comptes de ce
pays.
Noble et ancien. Raoul philippe le Roi sieur du Mirey
Porte d'azur à l'épée d'argent en pal la pointe en bas,
En conséquence des lettres d'annoblissement accordées par le roi
Louis 13. d'heureuse mémoire à Jean le Roi sieur de Kalo
ayant les dites mineurs vérifiées en parlement et enregistrées en
chambre des Comptes
Déclarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'écuyer
au rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de Guerrande payé
ès mains du Receveur établi par le Roi la somme de 1600. l
aux fins de la déclaration de sa Majesté, la ditte Catherine
henriette pareillement maintenue dans la qualité de d.lle
par arrêt du 15. avril 1669. M. des Cartes rapporteur.

le Roy.

Jullien le Roy sieur de la Dauneye,
mathurin le Roi sieur de la moinerie.
Premièrement d'argent à trois roses de gueulles boutonnées
d'or et un croissant de même.

Premierement Declaré Usurpateur de noblesse et Condemné en 400.# d'amende au Roi par arrest du 25 mai 1669. M. le Jacobin Raporteur.

Il ne representoient aucunes affirmation ni aucuns partages au deffaut des Contraux le plus ancien partage qu'ils produisoient etoit du 1.er mai 1601 Roturierement fait l'aîné n'ayant qu'un simple preciput ainsi aucunes preuves de Comportement nobles ni avantageux.

Le Dit [illegible] le Roi sieur de la [illegible] s'etant rendu Demandeur en requeste affin de Restitution Contre le susdit arrest du 15 mai 1669 il fut par autre arrest du 16. X.bre 1670. M. le Fevre raporteur ordonné que sans avoir egard a la Ditte Requeste et actes nouvellement recouvertes, le Dit arrest du 25 mai seroit executé.

Le Dit sieur de la Moriniere avoit eté deja Condemné par deux arrest de Deboutement le 1.er Conjointement avec le sieur de la Daunaye, le second par arrest du 21 mai 1670 M. le Fevre raporteur et enfin par le Dit arrest du 16. X.bre 1670.

Roy.

Noel Rozy sieur de la Mulotiere

Premier Roi sieur de S.t Soleil,

Blasonné d'argent a six boutons de Roses au naturel 3. en chef et trois en pointe, 2 et 1.

Déclarés usurpateurs de Noblesse et Condemnés chacun en 400.# d'amende au Roi par arrest du 27 juin 1670. M. le Jacobin Raporteur

de Ruays.

Henri de Ruays ecuyer sieur de les randiere.

Porte d'azur a trois testes d'aigles arrachés d'or, 2 et 1 Couronnée et lampassée de gueulles.

Declaré noble issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'Escuyer au Rolle des nobles de la seneschaussée de Nantes et cependant condamné en 400.# pour les frais de poursuitte contre luy faite par arrest du 26 aoust 1669. M. de Crehance Rapporteur.

Henry de Ruays est filz d'Escuyer Jean de Ruais sieur du prau et de damoiselle Anne le Barbe, le dit Jean etoit filz puisné de Jullien de Ruays, de son second mariage avec damoiselle Renée de Raiguen, le dit Jullien etoit filz aisné de Vincent de Ruays de son second mariage avec damoiselle Françoise le Meing, le dit Vincent etoit filz de Raoul de Ruays lequel etoit filz de Jean de Ruays et de damoiselle Catherine de Lorme.

de la Ruée.

Jean de la Ruée Escuyer sieur dudit lieu, Bertrand, Pierre, Jacques, et François de la Ruée ses freres puisnés.

Portant d'argent à trois Bresses ou Branches de rue de sinople.

Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'Escuyer au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de Ploermel par arrest du 22 may 1669. M. Denis Rapporteur.

Les deffendeurs sont issus de Nicollas de la Ruée sieur du dit lieu de son mariage avec damoiselle Gilette Guyon, le dit Nicollas etoit filz juveigneur de la Ruée Escuyer sieur du dit lieu et de la Villiere et de dame Françoise des Prez et avoit pour frere aisné Jean de la Ruée qui Espousa damoiselle Margueritte Gricault duquel mariage sortirent 3 filles Louise qui etoit l'aisnée mariée avec Messire Jean de la Bourdonnaie Seigneur de Boisy frere juveigneur du sieur de Coetion Conseiller en la Cour et les deux autres Religieuses au Couvent des ursullines de Josselin, le dit Jean etoit filz aisné de Guillaume de la Ruée escuyer sieur dudit lieu et d'Yvonne Mardede, et avoit pour soeur germaine Helenne de la Ruée mariée avec Escuyer Claude Coëtforé sieur de Bodonay, Renée de la Ruée mariée avec François de Beloray sieur de la ..., le dit Guillaume etoit filz unique d'autre Guillaume de la Ruée et de damoiselle Jeanne de la Touche sieur et dame de Pouilly, le dit Guillaume etoit filz aisné d'Yves de la Ruée sieur de la Ville mariée de son second mariage avec damoiselle Margueritte le Barbier de la maison de Saint Donat, il avoit epousé en 1res noces damoiselle Jeanne Guiollot du 1er mariage estoit Jullien de la Ruée aisné et du second mariage sortirent Yves Magdelaine et Yvonne.

de la Ruée et gilles de la Ruée épousa D.^lle gillette de Couedic desquels issut françois et jacquette de la Ruée, le dit françois épousa Jeanne Couyer dont issut guillaume de la Ruée sieur de Langeraud qui épousa D.^lle Gillonne de Proven duquel mariage sortit louise de la Ruée seule et unique heritiere qui fut mariée avec Couyer ..... Desdierre sieur du Bois Carret,

Yves de la Ruée Contequel des deffendeurs estoit descendu de guillaume de la Ruée sieur dud. lieu et de D.^lle Jeanne de Gourdon qui vivoient en l'an 1470. il eut pour frere ollivier de la Ruée qui épousa D.^lle Jeanne Cloyer veuve en premieres nopces de Guillaume Heudelor pere et mere de Jean Heudelor qui avoit épousé le dit yves de la Ruée,

Ruellan.

Messire Gilles de Ruellan chevalier baron du Tiercent Conseiller du Roi en ses Conseils d'état et privé ci devant m.^e des requêtes de son hôtel.

Porte d'argent au lion rampant de sable, armé couronné et lampassé de gueulles.

Declaré noble et maintenus dans les qualités d'ecuyer et de Chevalier au Rolle des nobles de la jurisdiction Royalle de fougeres par arrêt du 13. X.^bre 1668. M. de Lartes Rapporteur.

Le deffendeur est fils de messire gilles de Ruellan Conseiller du Roi au parlement de Bretagne lequel gilles étoit fils d'autre messire gilles de Ruellan seigneur du Rocher et de Dame françoise Ruellat et avoit pour sœur vincente Ruellan de la galissonniere, comtesse de Ruellan et Brissac, et pour frere messire pierre de Ruellan Chevalier sieur de Montoray maître des requêtes de l'hôtel .... de Ruellan qui fut mariée au sieur marquis de Coetlogon, et .... Ruellan mariée au seigneur du guemadeuc.

du Rufflay.

Messire André du Rufflay Cher.^r

…eur de la Coruillere.

Porte d'argent au Chevron brisé de gueulles accompagné de trois quintes feuilles de même, deux en chef et une en pointe.

Déclarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité Ecuyer et de Chevallier au Rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de Morlaix par arrest du 27. Juillet 1669. M. de Langle raporteur.

Hervé de Kerflay seigneur du dit lieu eut pour fils guillaume du Kerflay aussi seigneur du dit lieu lequel vivoit en 1418 et fut père de Louis seigneur de Kerflay qui eut pour fils philippe du Kerflay dont issut Tristan du Kerflay qui vivoit en 1513. duquel issut pierre, père de Jean du Kerflay seig.r de la Coruillere qui épousa en 1.eres noces D.lle Jeanne de la touche et en secondes noces Rolland de Kgoet sa veuve en 1558. dont issut Claude du Kerflay seigneur de la Coruilliere duquel et de son mariage en 1579. avec D.lle gillette de plennoguat Dame de la Guerinne issut pierre du Kerflay seigneur de la Coruilliere qui épousa D.lle marie Le … dont est issu le dit Claude du Kerflay deffendeur qui a épousé Dame guyonne Keravel veuve de messire guillaume de la forest seigneur du Vellec, de leur mariage sont issus Cinq enfants masles, savoir, pierre du Kerflay aisné, Jean prêtre, yves René, Joseph, et ollivier du Kerflay, Demoiselle Claire du Kerflay Dame du dit lieu épouse en 9.bre 1665. a … Christophle … sieur du … au noir.

Gouvernement noble par les partages est soutenu dans la preuve par les Reformations de 1513. et 1535. et par les monstres generalles de 1479.

… ROYALE

Aimé De Saffre[illegible]
au Duché De [illegible]
porte De sable [illegible]
Déclaré noble [illegible]
Rolle Des nobles [illegible]
Monsieur Le [illegible]
De Saffré et D[illegible]
Guerriere le [illegible]
Saffré et De [illegible]
De La Villem[illegible]
Louise De M[illegible]
Moullière

François Le [illegible]
D'argent au [illegible]
Déclaré noble [illegible]
Des nobles N°. [illegible]
1669 Monsieur [illegible]
unique De Gilles [illegible]
Epousé Damoiselle [illegible]
Le Sage et De [illegible]

De Saffray ou de Saffré

René de Saffré Ecuyer Sieur de la Guerrière Commissaire de La marinne au Duché de Retz pour le Service de sa Majesté.

Porte de sable aux croix d'or fleuronnées sans nombre,

Déclaré noble issu d'Extraction noble et de qualité d'Ecuyer au rolle des nobles de La Seneschaussée de Rennes par arrest du 29. 8bre 1668. Monsieur Le fevre raporteur. le deffendeur est fils d'ecuyer françois de Saffré et de demoiselle Janne de Suil Sieur et Dame de la Guerrière le dit françois etoit fils juveigneur d'autre ecuyer françois de Saffré et de damoiselle marie Crimorel Sieur & Dame de La Jarrie et de La Villambert le dit françois etoit fils de Pierre de Saffré Louis de Saffré mariée a Louis Gohau Ecuyer Sieur de La Cailliere

BIBLIOTHEQUE ROYALE

Le Sage

François Le Sage Ecuyer Sieur du Bois helin portent D'argent au Lyon de Gueulles armé Couronné Etampé d'or

Déclaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'Ecuyer au rolle des nobles de La Seneschaussée de rennes par arrest du 29 mars 1669 Monsieur des Cartes raporteur Le deffendeur est issu fils unique de Gilles le Sage ecuyer et de Damoiselle louise Boisot il a Epousé Damoiselle helenne fournier le dit Gilles etoit fils aîné charles Le Sage et de Damoiselle Janne le vayer le dit Charles etoit

fils dallain Le sage et de damoiselle magdelaine Gouro le dit allain etoit fils de Jean Le sage et de damoiselle Julienne Porchart, Le dit Jan fils de Guillaume Le sage et de damoiselle Du bois Brassu, Le dit Guillaume fils dallain Le sage et de damoiselle Guillemette du Carsalo, le dit allain fils de robert le sage qui etoit fils d'allain le sage et de damoiselle Janne de Sots.

Sagier

Dame renée Casset de vautorte dame de Luigné veuve de Messire françois sagier vivant sieur de Luigné Conseiller en la Cour mere et tutrice de henry sagier ecuyer sieur de Luigné son fils ainé et de ses enfants,

Portant escartellé au premier et quatrieme d'argent a tête de maure de sable de porfille courtillée d'argent aux deux et trois de Lenseul de Gueulles

Déclarés nobles issus d'ancienne Extraction noble le dit henry maintenu dans les qualités d'ecuyer et de Chevalier Les autres en celles d'ecuyer au rolle des nobles de la senechaussée de nantes par arrest du 19 novembre 1668 Monsieur de Brehand raporteur,

Le Saige

Dame françoise de Vaillefer veuve de Julliens le Saige tutrice

D'Ecuyer Joseph étienne Le Saige Jan thomas et pierre Le Saige Leurs Enfants,

Portent D'argent a trois fusées D'asur en fasce soutenües D'un Croissant aussy D'asur en pointe premierement interloqué par arrest du 24. 8bre 1668. Monsieur Des cartes raporteur,

Qui ordonne que la Ditte De taillefer a pparoisel l'Extrait De La Chambre Des comptes Des reformations Des nobles Des paroisses De fresnays Dans les années 1513 et 1533.

Et Par autre arrest Du 13 may 1669. monsieur le fevre raporteur, Declarés nobles Issus D'Extraction noble et De qualité D'Ecuyer au rolle Des nobles De La Senéchaussée De rennes.

Jullien Le Saige Ecuyer sieur De La ville-Brunet epousa en novbre 1640 la Ditte Damoiselle françoise De taillefer Dame De La Brimays Il etoit issu De Charles Le Saige ecuyer sieur De tourmelet De son mariage en ... 1610 avec Damoiselle louise Josset Dame De La motte Girault le Dit Charles etoit issu De Guillaume Le Saige 1er Du nom ecuyer sieur Du Bois robin et De la ville brunet De son mariage en 1574 avec Damoiselle gillette De Lubrimays le Dit Guillaume etoit fils De robert Le Saige ecuyer sieur Du Bois robin qui vivoit en 1541 et De Damoiselle Jeanne De taillefer le Dit robert etoit issu Du mariage De Guillaume Le Saige second Du nom et De Damoiselle ollive De Marnoisin en Janvier 1518 le Dit Guillaume etoit fils D'autre Guillaume le Saige premier Du nom et De Damoiselle anne preud homme.

Le Gouvernement noble est prouvé au Desir De La coutume par un partage noble au Dessus Des centaines De L'année 1544 Joint a La reformation De 1513

Le Sainet

Paul le sainet ecuyer sieur de Kambellet, Jacques Le Sainet ecuyer son frere puisné

Portent d'argent au lyon de sable accompagné de quatres merlettes de meme trois en chef et une en pointe. Declarés nobles issus d'extraction, nobles et de qualité d'ecuyer aurollé és nobles de la Juridiction royalle de St. Brieuc par arrest du 1er. Juin 1669 monsieur de Lartan rapporteur.

Paul le sainet ecuyer sieur de Kambellet est fils ainé de Claude le sainet ecuyer Sr. de Kambellet et Demoiselle marie jamie de la maison de trostan le dit claude etoit d'ecuyer François le sainet & de damoiselle anne de Kerant sieur & dame de Kambellet le dit françois etoit fils d'autre ecuyer françois Le Sainet & de damoiselle Catherinne pinard le dit françois etoit fils d'ecuyer Jean le sainet et de damoiselle Jacquette de Kmel sieur et dame de Contemaults et de Kambolet le dit Jan etoit fils d'ecuyer rolland Le sainet sieur de Ksechant et de damoiselle catherinne huon le dit rolland etoit fils d'autre Jan le sainet sieur du dit lieu de Ksechant et de dame Jeanne de Kgrist le dit Jan etoit fils d'ecuyer Raoul le sainet et petit fils d'autre Jan et de dame anne de trolong le dit jan estoit fils d'ecuyer yvon le Sainet & de dame . . . . de Kraoul.

De Saint Aubin

Pierre de St. aubin escuyer sieur de La Chaussée escuyer René de St aubin Sr. Duferril et Du hullay et escuyer Sr. Jan de St. Aubin Sr. Du pineau
françoise de St. aubin escuyer Sr. de La Chataigneray.

Portent de Gueulles a la bande d'argent

Déclarés nobles issus d'Extraction noble et de qualité d'escuyer au rolle Des nobles de La seneschaussée de Nantes par arrest du 13 may 1669 Monsieur huart raporteur.

Allain de St. aubin escuyer Sr. du Boiguehan fut marié a Damoiselle Guillemette du Sorrie Dame dit lieu duquel mariage issu Rolland de St. aubin escuyer sieur du Sorrie et de Boiguehan fils aisné et Damoiselle olive de Saint aubin puinée qui en 1470 estoit mariée a escuyer Jacques patete le dit rolland fut pere de pierre et sieur de St. aubin dudit pierre 1er du nom fils aisné de son mariage avec damoiselle Jsabeau de tremiel issu pierre de St. aubin second du nom seigneur du Serrie et de Boiguehan qui epousa damoiselle françoise Gefart et vivoit en 1540 dont issut Jan de St. aubin premier du nom seigneur du Sorrie et de Boiguehan qui eut pour freres puisnés Nicolas & Jacques de St. Aubin auxquels Il donna partage en 1574,

Du dit Jean premier du nom et de son mariage avec damoiselle catherinne du Dresné issut Charles de St. Aubin sieur de Serrie et de Boiguehan qui epousa en avril 1616 damoiselle Fse. de St. Aubin dont issus Jan & françois de saint Aubin du dit Jean et damoiselle

Marthe Loaisel seigneur & dame du Serrie qui contracterent mariage en 1745 et estoit le dit pierre de St. aubin 3e. du nom ecuyer Sr. de La chaussée deffendeur qui en fevrier 1668 a epousé damoiselle françoise du Couldray.

Secondement ecuyer rené de saint aubin sieur du Serrie est fils d'ecuyer renné de saint aubin Sr. du dit Lieu issu en 1626 de son second mariage avec damoiselle Jubeau Brulé il avoit epousé en premieres noces en 1600 demoiselle Janne de La Fouese duquel mariage sortit guy de saint aubin sieur de La maurandaie fils aîné, le dit renné etoit fils aîné d'ecuyer Jan de saint aubin et damoiselle Françoise de Troistcan le dit Jan etoit fils aîné d'ecuyer sieur de St. aubin qui vivoit en 1465 issu d'ecuyer rolland de saint aubin fils aîné de Jean de saint aubin de son mariage avec damoiselle georgine de Gréé le dit Jan estoit fils aîné d'autre rolland de St. aubin le dit renné de St. aubin deffendeur a epousé damoiselle +renée+ Julienne de tourbillon de La maison de La hunaudiere Jan de St. aubin ecuyer Sr. du pimau est issu d'autre ecuyer Jean de St. aubin sieur de L'enetais et de damoiselle Guyonne Sivau qu'il Epousa en 1631 le dit Jan estoit fils aîné d'ecuyer henry de saint aubin sieur des Noyers et damoiselle renneé le Boutillier, le dit henry etoit fils aîné d'ecuyer philippe de saint aubin et de damoiselle robert de Gouere sa veuve en 1608 le dit philippe etoit frere puiné de jan de St. aubin Sr. de La morandaie tous deux issus de pierre de saint aubin.

4 françois de saint aubin ecuyer sieur de la Chateigneraye est fils puiné de charles de St. aubin sieur du Serrie de son mariage avec damoiselle françoise de saint aubin.

Perinne de saint aubin sieur de rolland etoit mariée a pierre de Lorordre lourde sieur de La Piguelaie en 1524

Le Gouvernement noble est prouvé par trois partages avantageux sur trois Differants Les plus anciens riage de 1479 Les montres de 1524 et 1549 Joint a l'employ des montres générales de 1465 et 1479 & 80 dans l'equipage d'archer en brigandines.

De Saint Brieuc

Pierre De Saint Brieuc escuyer Sieur du Guern Chef de nom et d'armes.

Porte d'azur au Senez Crocher d'argent tenante en main une fleure de Lys d'or au gonfanon de meme.

Déclarés nobles Issus d'ancienne Extraction noble et de qualité d'escuyer au rolle des nobles de la Senéchaussée de rennes par arrest du 18 fevrier 1669 monsieur le jacobin rapporteur.

De Louis de Saint brieuc qui epousa damoiselle Janne de Guer yssurent charles de Saint Brieuc qui fut marié a damoiselle jeanne de breneuc damoiselle Guillemette de Saint brieuc qui epousa noble homme françois de Launays hingant et damoiselle olive de St Brieuc qui epousa Jan Foucher du mariage du dit charles avec la dite de Brenneuc Issut Jan de Saint Brieuc fils unique qui epousa en premieres noces damoiselle Guyonne dubreil et en seconde damoiselle Guyonne de Vitré de son premier mariage Issut Bertrand de Saint Brieuc qui epousa damoiselle marguerite de Saint Billy et damoiselle françoise de Saint Brieuc qui epousa noble homme raoul de jenetays et de son second mariage il

Ne resta aucuns enfants du dit françois de St. Brieue et de la ditte lambilly. Jnnt françois de saint Brieue marié a damoiselle rolland de porcaro, il devint aîné par le décès de bertrand de saint brieue qui avoit epousé damoiselle marguerite de Caïë et deceda sans enfants. ils avoient pour frere puisné messire jan de St. Brieue prieur de saint jan de monfort. du mariage du dit françois avec la ditte porcaro sont issus bertrand de St. brieue qui epousa damoiselle perinne de painbuko, françois de saint brieue sr. de la vallée qui deceda sans enfants, janne de St. Brieue qui epousa noble homme ecuyer bertrand de St. pern sieur de launay ruault.

du mariage du dit bertrand de saint brieue avec la ditte paimbuko sont issus le dit pierre de saint brieue qui epousa damoiselle renneé de saint pern, jacques de saint brieue, marie de saint brieue qui a epousé ecuyer robert gandon sieur de launay saint pern et autres qui sont decedé sans hoirs de corps.

De Saint Brieue

Jacques de saint brieue sieur de penbulzo porte d'azur au cerf rocher d'argent tenant en main une fleure de lys d'or au gonfanon de même.

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la senéchaussée de vannes par arrest du 19 aoust 1669 Monsieur Le Jacobin raporteur.

Le dit Jacques de saint brieue ecuyer sieur de penbulzo deffendeur est frere puisné de pierre de saint brieue ecuyer sieur daguerre maintenu par l'arrest cy dessus du 28 fevrier 1669 tous deux enfants de bertrand de St. brieue qui epousa damoiselle perinne de penbulzo.

De Saint germain

Messire samuel de St. Germain sieur de Crefeillé.

Porte de gueulles au Chevron brisé d'argent acompagné de trois besans de mesme deux en Chef et une en pointe;

Déclaré noble Issut d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au rolle des nobles de La senechaussée de rennes par arrest du 16 Juillet 1669 Monsieur de Lartan raporteur;

Le dit samuel de saint Germain deffendeur est fils de messire Jacques de saint germain de son mariage avec dame Elizabeth de mornay le dit Jacques estoit fils de messire gilles de St. Germain seigneur de fontenay et de dame Marie d'anneville le dit gilles estoit fils de françois de St. Germain chevalier sieur de saint Georges d'aulnay et de fontenay de son mariage avec dame Jacquemine de marramaille le dit Jacques estoit fils de jean de St. Germain sieur de St. Georges et de dame Catherinne de harné le dit Jean estoit fils de messire samson de saint Germain chevalier seigneur baron d'annebot avec dame marguerite de huttot.

De Saint Germain

Michel de St. Germain sieur de la Rimbourgeres porte d'or a trois besans d'argent 2.1

Déclaré usurpateur de noblesse et condamné en 400 lt. d'amande au Roy par arrest du 1er 9bre 1670 Monsieur falion raporteur;

Sa preuve ne consistoit que dans des actes ramassés ou les personnes de son nom avoient pris La qualité d'escuyer et qui ne formoient aucuns degrés suivis de Généalogie sans aporter aucunes reformations de celles qui se sont faites en divers temps en

Normandie dont il etoit Originaire ni aucunes comparutions aux bans et arrieres bans de La même province ou les derogeances ayant lieu Il ne doit rien avoir a Souhaiter dans les nobles de ce Pays la

De St. Gilles

Messire renné Nicolas chef de nom et d'armes de St. Gilles chevalier sieur Chatelain de peronay et de roumilly pour lui et pour messire Jean baptiste de Saint Gilles chevalier sieur de roumilly son fils ainé messire Jean Baptiste Joseph hyacinthe de St. Gilles ses freres puisnés et outre comme tuteur faisant pour Jan de St. Gilles ecuyer fils unique et seul heritier de messire charles de saint Gilles sieur du plessix perronays et Messire pelage Emmanuel de Saint gilles sieur du buat

Portent d'asur semés de fleurs de lys d'argent sans nombre

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et les dits renné, nicolas et Jan baptiste de saint Gilles son fils ainé maintenus dans Les qualités d'ecuyer et de chevalier les autres en celles d'ecuyers au rolle des nobles de la seneschaussée de rennes par arrest du 16 mars 1669 Monsr. de Larlan raporteur

Jan baptiste de saint Gilles sieur du dit lieu est fils ainé du dit messire rené nicolas de saint Gilles Chevalier Chatellain de perronays de son mariage en Xbre. 1662 avec damoiselle françoise du Boisbaudry de La maison de trans Le dit rené estoit fils ainé de messire jan de saint de saint Gilles Chevallier sieur de perronays qui en juillet 1629 contracta mariage avec damoiselle renée du breil du pont briand le dit jan estoit fils de

Messire de St. Gilles chevallier seigneur de perronays de son mariage avec damoiselle Louise thomas de La Caunelays qu'il epousa en 1600 Le dit Gilles etoit issu de Mre. ollivier de saint gilles Chevalier de l'ordre du roy, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre et son pensionnaire en Bretagne seigneur de perronay de son 1er. mariage avec dame Gillette aubaud Il epousa en secondes noces en 1583 dame jeanne de Tournemine de camzillon Le dit ollivier etoit fils de

Noble homme Gilles de Saint Gilles Chevalier seigneur de peronays
Gentilhomme ordinaire de Chambre du Roy de son mariage en fevrier 1567
avec dame Jeanne raton de La ville aufray Le dit Gilles etoit fils de noble
homme robert de saint Gilles seigneur de peronays qui en 1502 epousa dame
ollive de vanoise le dit robert etoit fils de noble homme Guillaume de Saint
Gilles seigneur de peronays de son mariage avec dame jeanne lavallée de la
maison de saint Jouan qui contracterent mariage en aoust 1480 Bertrand de
Saint Gilles frere ainé du dit Guillaume epousa en 1459 damoiselle jeanne
Sené ils etoient tous deux enfant de,

Noble Ecuyer Jan de saint Gilles seigneur de peronays qui vivoit
en 1459. de son mariage avec dame Janne de Montgermont le dit
Jan etoit fils d'ecuyer Eon de saint Gilles seigneur de peronays de
son mariage avec dame peronne de Couebouc de saint Goudran le dit
Eon vivoit en 1392. et estoit fils de rodolphe de St. Gilles seigneur
de Peronnay,

Le dit rodolphe fils puisné et juveigneur de Messire bertrand de
Saint Gilles de son mariage avec damoiselle de monfort fille puisnée de
hault et puissant son seigneur comte de monfort,

Secondement messire charles de saint Gilles seigneur du Plessix est fils
puisné de messire Thommas seigneur de saint Gilles et de damoiselle Louise & dame de Perronnay Il epousa
en 1649. Damoiselle Gilette Brunet dame du moulin tizon

Damoiselle mathurinne de St. Gilles dame de La Bomiere epousa
janvier 1518, Messire rené de St. Pern dame de Ligouier
Damoiselle françoise de saint Gilles dame de Beaumanoir epousa
en fevrier 1607 Messire pierre de Chateaubriand chevallier seigneur de
Beaufort, Jannette de saint Gilles fut mariée en 1395 a Ecuyer ollivier
de Lesmoues, Damoiselle philippe de St. Gilles epousa 1317 Ollivier de
Monfort, Marguerite de St. Gilles epousa en juillet 1358 Jan hales ecuyer
Messire Jan seigneur de saint Gilles estoit en 1412 marié avec noble
dame Constance de Rosmadec et philipot de saint Gilles sa sœur etoit
femme de messire allain hay Chevallier seigneur de Becel, Bertrand de St.

Gilles seigneur du dit lieu de saint gilles et de La Chapelle donne partage a damoiselle Françoise de saint Gilles sa sœur femme de jacques Nillon seigneur de La Garonne en avril 1467 dans Les successions de Messire Guillaume de saint Gilles & de janne de rohan,

3 Messire Pelage Emmanuel de saint gilles sieur du Guat est fils puisné de messire rené de saint Gilles seigneur du gage de son mariage avec dame Jacquemine du breil et a pour fils Louis alexis de saint Gilles Le dit rené estoit fils de messire ollivier de St. Gilles seigneur de Perronnay de son 2e mariage avec dame janne de tournemine,

De Saint Gilles

Julien de St. Gilles escuyer sieur de ville des porte dasur semé de fleurs de Lys d'argent.

Premierement Interlogué par arrest du 8 may 1669 Mr. Dangan raporteur, Qui ordonne au dit de saint Gilles de justifier par autres actes que ceux par eux produits qui est de La famille de Guillaume de St. Gilles sieur du plantys ou representera un Extrait de La Chambre des Comptes de la reformation des personnes nobles precedent L'an 1513. auquel Jan de saint de Gilles sieur de La Villeentorre soit Employés,

Par autre arret du 10 Juin 1669 Monsieur de Lopriac raporteur, Déclarés nobles Issus d'ancienne Extraction noble et de qualité d'escuyer au rolle des nobles de La senechaussée de rennes.

Le Deffendeur est fils d'escuyer Guy de St. Gilles sieur de ville entorre et de Damoiselle Gabrielle de La holandiere Le dit Guy etoit fils d'escuyer Jan de saint Gilles & de Damoiselle Olive Leger Le dit Jan estoit fils de Guillaume de saint Gilles Lequel etoit fils de George de St. Gilles et de damoiselle Bertranne Geslin Le dit Jan fils d'autre jan qui estoit Juveigneur d'escuyer Jan de saint Gilles.

De Saint Gilles

Dame catherinne Le Chauff De La Bourgonniere mere et bienveillante de messire rené De Saint Gilles chevalier sieur Du Gage peromay & escuyer Louis De St. Gilles sieur Du Beaumanoir leurs enfants de son 1er mariage avec messire Louis De Saint Gilles sieur de Beaumanoir

Porte D'azur semés D'une fleure De Lys D'argent,

Déclarés noble Issu D'ancienne Extraction noble et D. Qualité D'escuyer au rolle Des nobles De la Senechaussée De rennes par arrest Du 16 mars 1671 Monsieur De lartan raporteur,

Le Dit Louis De St. Gilles sieur De Beaumanoir pere Des Dits mineurs est fils ainé De messire rené De Saint gilles sieur Du gage peromay Lieutenant pour Le Roy au Gouvernement Des Villes chateau & baronnye De fougeres & De Dame Jacquemine Du Breil Le Dit Jean estoit Issu Du mariage De messire Ollivier De Saint Gilles sieur Du Perromay et Du Gage et De Dame Janne De tournemine sa espouse Le Dit ollivier estoit fils (ainé) De messire gilles De Saint Gilles et Dame janne Caton, Le Dit Gilles estoit fils ainé De messire robert De Saint Gilles sieur De peromays et De Dame ollive De Vamoise comme Il est plus au long Déduit Dans La Genealogie De messire niollas chef De nom et D'armes De Saint gilles cy Dessus

De Saint Gouesnou

Messire rené De Saint Gouesnou chevalier sieur De Kuaou chef De nom et D'armes & Autre messire rené De Saint Gouesnou chevalier son fils unique.

Et hervé de saint Gouesnou escuyer sieur de Kuerdu

Portent de gueulles a la face d'or accompagné de six besans de même 3 en chef et 3 en pointe,

Déclarés nobles issus d'ancienne extraction nobles et de qualité d'escuyer au rolle des nobles de la jurisdiction royalle de morlaix et de saint renan par arrest du 7 aoust 1670 Mr. Le feuvre raporteur

Le dit rené de St. Gouesnou est fils d'autre rené de St. Gouesnou et de dame claude Le moyne lequel rené avoit pour frère juvigneur tanguy de saint Gouesnou pere du dit hervé aussi deffendeurs et les dits rené et tanguy étoient enfans de bertrand de St. Gouesnou et de françoise de St. Denys lequel bertrand eust pour pere tanguy de saint Guesnou fils d'autre bertrand le dit bertrand estoit frère juvigneur de perceval de saint Guesnou tous deux fils d'autre perceval qui eut pour frere ainé yvon de saint Gouesnou employé dans la reformation de 1443.

De saint Jan

Louis de saint Jan escuyer sieur de la ville Goudalan et deportes.

Porte d'azur a trois bandes d'argent,

Déclarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au rolle des nobles de la senechaussée de rennes par arrest du 3 janvier 1669 Monsieur de La Bourdonnays raporteur,

De Pierre de saint Jan employé dans la reformation de 1448 et de son mariage avec damoiselle Eustache Arnault issurent trois enfants Arthur de saint jan ainé, marc et bertrand de St. Jan juvigneurs, le dit marc eut pour fils escuyer George de St. Jan qui vivoit en 1546, lequel epousa damoiselle Janne Guichard et d'yceux issut escuyer françois de saint Jan qui vivoit en 1568 et qui de son mariage avec damoiselle yvonne Grossin eut un fils unique appellé mathurin de saint Jan qui epousa damoiselle --

Amaurie Morel sieur & Dame de la ville Goudallon desquels issut escuyer Louis de Saint Jan qui contracta mariage avec damoiselle michelle … duquel mariage est issut ledit escuyer Louis de Saint Jan sieur de la ville goudalan et desportes deffendeur,

De Saint Jan

Guillaume de Saint Jan escuyer sieur du clos du Breil, Gilles, pierre et françois de saint Jan escuyers ses enfants, escuyer françois de St. Jan son frere puisné pour lui et pour Jan de St. Jan escuyer sieur de la ville helys son fils.

Gabriel fouquès sieur de la saulays faisant pour Jouachim de St. Jan escuyer sieur du champ frettéo, robert de St. Jan escuyer sieur de la haire allain de saint Jan escuyer sieur de la huchetays.

Portent d'argent à la face engreslée ourlée d'asur surmontée d'un lambel de 4 pendans de mesme

Déclarés nobles issus d'extraction noble en qualité d'escuyer au rolle des nobles de la juridiction royalle de hedé par arrest du 21 may 1669 monsr. Dauyau raporteur,

D'escuyer Guillaume de Saint Jan seigneur de sevigné issut allain de St. Jan sieur de la pimelais qui epousa damoiselle ~~……~~ alienette le roux ils eurent pour fils unique Jan de saint Jan sieur de la pimelays qui epousa damoiselle marie Guinguené ils laisserent 5 enfants allain de saint Jan aisné sieur dudit lieu de la pimelays, Bonnabe de St. Jan sieur du clos du breil, Jullien de saint Jan, deux filles; le dit Bonnabe epousa Jacqueminne Davy et laisserent 5 autres enfants au nombre desquels estoient Thomas et marc de saint Jan; ledit thomas epousa Gillette de … et eut deux enfants de son mariage, escuyer Guillaume de saint Jan sieur du clos du Breil aisné, et escuyer françois de St. Jan puisné duquel

& de son mariage avec Julienne aubrée yssut led. S^r. de la ville helye.

Secondement marc de saint Jan filz puisné de Bonnabe et de jacquemine davy, yssut autre marc de saint Jan qui epousa marguerite Marie et de leur mariage Le dit sieur de La huchetaie deffendeur, Jan Joachim et robert de saint Jan freres tirent leur origine du mariage d'escuyer Jullien de saint Jan filz puisné de Jan de saint Jan sieur de La pinelays et de damoiselle marie Guiguené avec damoiselle Janne duval dont issut autre Jullien de saint Jan qui epousa perinne macon du mariage desquels sont sortis les d.tz deffendeurs.

De Saint Main

Christophle de saint main escuyer sieur dudit Lieu françois de saint Main escuyer sieur de luraigné.

Portent d'argent a 3 abannes ou Grosses cannes Becquées et onglées d'or

Premièrement Interlogué par arrest du 8 février 1669 Monsieur de Saivie raporteur,

Qui ordonne qu'il sera plus amplement verifié que jan de saint main dont ils sont descendus estoit filz d'Etienne et de raoulette Bonnier mentionnés en La reformation de 1513 le frere de pierre S^r. de la bayette,

Et Par autre arrest du 4 avril 1669 Monsieur de La Bourdonnais raport^r. Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au rolle des nobles de La Jurisdiction royalles de Basouges.

De La raoulette de saint méen yssut Etienne de saint méen seigneur de la Bayette Employé dans La reformation de 1513. Qui epousa Demoiselle raoulette Bonnier duquel mariage yssurent six enfants sçavoir Pierre de S^t. main fils ainé seigneur de La Bayette, Jan de saint main Prestre recteur de royal, raoul de S^t. main décédé sans hoirs de corps, Autre jan de saint main 2^d. du nom S^r. du Pressoué et de La morlaix francois mort jeune et

et Gilles de saint main sieur du Chatel, du dit Pierre fils ainé Jssut catherinne de saint main fille unique qui fut mariée au sieur duparc Gentilhomme de la Province de normandie, du dit Jan de St. méen second du nom de 1er mariage avec damoiselle françoise gaultier et de son 2d. avec damoiselle mache Gallais Jssurent 6 enfants raoul de St. méen second du nom sieur du Pressoiré Etienne de saint méen Jan de saint méen sieur du quedula Pierre de saint méen sieur de la Cordonnays Jacques de saint méen sieur Bourger et Janne de St. méen

Du dit raoul de St. méen second du nom et de son mariage avec Dlle. Louise hatte dame de Luraigné qui vivoit en 1551 Jssut Jan de St. Méen 3e du nom seigneur de Luraigné qui fut marié o damoiselle marguerite Gle duquels est Jssu françois de saint méen Sr. de Lauvergne duquel et de son mariage en may 1624 avec damoiselle louise le Lievre sont Jssus le dit Cristophle de St. méen sieur du dit Lieu qui epousa en Juin 1652 damoiselle Julienne de claire fontaine et Dlle. Julienne de St. main sa sœur puisné mariée en 1res noces a ecuyer anthoine uguet de la Guerche en Juin 1652 et en 2des noces avec messire ~~charles~~ Jan Baptiste de romeunes chevalier seigneur du dit Lieu le 17. 9bre 1669 raoul de St. méen ecuyer sieur du Guedula estoit marié en 1650 avec damoiselle Jacquemine bouchard, damoiselle marie de Kmainguy estoit en 1575 veuve d'ecuyer Gilles de St. méen sieur du Chatelet Damoiselle Jacquemine Bouchard estoit en 1553 veuve de raoul de saint main sieur du quedusé Dlle. Catherinne de saint main epousa en Janvier 1540 Gilles de Gouvelles seigneur de Ste. marie desmontes et duparc Le Gouvernement noble par les partages est contenu dans la preuve par la reformation de 1510 et la montre Generalle de 1487.

De saint Main

Louis de saint sieur de Lavallée Cholliere prouvit de sable où

Croissant d'or surmonté d'une estoille au chef Cantonne de deux Greliers d'argent

Premierement interloqué par arrest du 9 Avril 1669 monsieur huart raporteur qui ordonne audit deffendeur de representer l'original de l'acte du 7. 9bre 1496 avec l'Extraction de la reformation de l'an 1513 auquel françois ollivier de Saint main sestoient employés et par autre arrest du 3 may 1669 Monsieur Le jacobin raporteur

Il ne s'atachoit a aucune reformation et ne justifioit Le Gouvernement noble de La famille dans Le temps prescrit par La coutume Le plus ancien partage qu'il produisoit estoit de 1593 fait par son ayeul et jame de St. Main sa sœur qui ne demeureroit pas d'accord du Gouvernement noble et avantageux pratiqué dans La famille puisqu'elle demandoit a son ainé Partage Egal non seullement des successions de ses pere et mere Mais encore de Leurs freres & sœurs decedés sans hoirs de corps ce qui est entierement Contrarié a la disposition de la Coutume touchant Le Partage des Gentilshommes

De Saint Malon

Dame Suzanne Gault veuve d'ollivier de Saint malon Ecuyer sieur du fresne et tutrice de Leurs Enfants

Portent d'argent a trois Escreuiss de Gueulles deux. 1.

Déclarés nobles Issus d'Extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des Nobles de La Jurisdiction royalle de Ploermel Par arrest du 20 fevrier 1669 Monsieur Salion raporteur.

Le dit Olivier de St. Malon mary en son vivant de La ditte le Gault et Pere des dits Laurant & françois de St. Malon leurs Enfans estoit ainé de jacques de Saint malon ecuyer sieur du fresne et de dame Gillette roux et le dit jacques estoit fils ainé d'ecuyer raoul de Saint malon et de damoiselle catherinne de Ecabulle dit raoul fils d'autre Ecuyer Jacques de Saint malon.

De Saint melleuc

Dame jeanne marie veuve de françois de St. melleuc escuyer sieur du dit lieu mere et tutrice de mathurin de saint melleuc escuyer sieur du dit lieu eustache de St. melleuc escuyer sieur de marinet damoiselle jeanne estiennette de saint melleuc leurs enfants portent de gueulles a dix rize d'or 4. 3. 2. 1.

Declarés nobles issus d'extraction nobles et de qualité d'escuyer au rolle des nobles de la senechaussée de rennes par arrest du 20 janvier 1669 monsieur de langle raporteur,

De jan de saint melleuc sieur du dit lieu et de dame Gillette lenfant qui vivoit en 1450 issut rené de saint melleuc escuyer sieur de saint melleuc lequel epousa dame claude lenfant duquel mariage furent rené de St. melleuc Charles de saint melleuc premier puisné et autre Charles de St. melleuc second puisné, rené epousa Delle: françoise et les enfants issus de ce mariage deciderent sans hoirs de corps.

Charles 1er. puisné epousa dame catherinne Grignart desquels issut charles de saint melleuc escuyer sieur du dit lieu qui epousa damoiselle marie Gourmet dont issut françoise de saint melleuc qui fut marié a la dite dame jeanne macé

De Saint Meloir ou melouar

Jean de St. Meloir escuyer sieur de la Villerobert, rené de saint meloir escuyer sieur du dit lieu son fils ainé, jacques de saint meloir escuyer sieur de Lantillé, jan baptiste et simon de St. Meloir escuyers ses enfants puisnés.

Portent de gueulles a dix molettes desperon d'or. 4. 3. 2. 1

Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au rolle des nobles de la senechaussée de rennes par arrest du 10. 9bre 1668 monsieur [illegible] raporteur,

Alain de St. Meloir fut marié a damoiselle Vivienne Duval dont issut etienne de saint meloir pere de jan de St. meloir sieur de la Collombiere qui fut Pere de françois de saint meloir du mariage duquel avec damoiselle marie duclos qu'il Epousa en 1554 issut autre jan de saint meloir sieur de la ville robert duquel et de demoiselle tristanne de mandiais est issut Jean de saint meloir sieur de La Ville robert deffendeur,

Jan de saint meloir et dame Janne précos Sr. et dame de La ville robert en 1649, Jan de St. meloir et tristanne de milard Sr. et dame de la Ville robert en 1617 Jan de St. meloir avoit epousé marie de St. meloir en 1540 damoiselle Louise de St. meloir epousa Jullien Le Goubrere escuyer sieur de Vauberault en 1649 marie de St. meloir femme d'escuyer jan de la motte Sr. des Plosche fut partagé par le Sr. de la ville robert son ainé en 1655 helenne de St. meloir fille aînée de jan de St. Meloir escuyer seigneur de la Colombiere epousa en 1546 amaury rolonne escuyer seigneur de St. Mirel, Jacquemine de saint meloir fille de jan de St. mellorr et dame de Gouyon Sr. & dame de La Chesnays epousa en avril 1564 Jan de la Bouexiere damoiselle Janne de St. meloir estoit femme d'escuyer jan de Lavillarmoys sieur de beaulieu et fut partagée en 1582 par pierre de saint meloir Sr. de La Colombiere son frere ainé de St. meloir dame duplessis en 1685.

De Saint Noay

Messire François de saint Noay sieur de Kerorant et Gilles de saint noay seigneur de Kergut son fils unique.

Portent d'argent au sanglier passant de sable

Déclarés nobles issus d'ancienne Extraction noble & maintenus dans les qualités d'escuyer & de Chevalier au rolle des nobles de la Jurisdiction Royalle de hennebond par arrest du 6 Juin 1669. Monsieur barrin rapporteur,

Ledit Messire françois De Saint noay seigneur de Kgorant est filz aîné de Messire Guillaume de Saint noay et de Damoiselle françse Le Moine seigneur et Dame de Kgorant lesquels estoient décédés en 1598. Ledit yves estoit filz de Guillaume de St noay seigneur de Kgorant et de Damoiselle alietté hervé, Ledit Guillaume estoit filz de louis de Saint noay de son mariage en 1505 avec Damoiselle marie Le veste seigneur et Dame de Saint Noay. Ledit louis estoit filz de Guillaume de Saint noay seigneur du dit Lieu et de françoise de Guer. Ledit Guillaume estoit filz de henry de Saint noay et de margte le Bodiqué contracterent mariage en 1437. Ledit henry filz d'autre henry de St noay et dame de Chefdu Bois. Ledit henry filz de Guillaume de St noay et de Jeanne Laval sa Compagne.

Damoiselle marguerite Le Gz estoit en 1534 Veuve de jan de St noay seigneur du dit lieu. Outre noble homme jan de St Noay estoit 1586 marié avec Damoiselle Louise de Kleguennec. Le Gouvernement noble prouvé par quatre partage a viage au denier des 100 Ans es années 1480, et 1482, 1525 et 1534 avec l'employ de la reformation de 1427 et les comparutions aux montres de 1480. et 1483 en equipage d'archer en Brigandine a deux Chevaux.

De Saint Noay

Vincent de Saint noay Escuyer seigneur de La ville neuve

Porte d'argent au sanglier de sable en repos et sans furie

Déclaré noble Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au rolle des nobles de la Jurisdiction royalle de hennebond par arrest du 26 Juin 1669 Monsieur Barrin rapporteur,

Ledit Vincent de Saint Noay est frere juveigneur d'Escuyer jan de Saint noay seigneur du dit Lieu, filz puisné d'escuyer jan de St noay

Sieur dudit lieu et fille puisné d'ecuyer Jan de Saint noay de son mariage en 1616 avec damoiselle Jeanne Lemelleur le dit Jan filz d'autre Jan de St. Noay et demoiselle Louise de Chequemeul sieur et dame de St. Noay Le dit Jan de Saint Noay estoit filz unique d'ecuyer pierre de Sainte Noay et demoiselle catherinne de Botmarc, le dit pierre estoit issu d'ecuyer Jan de St. noay de son mariage en aoust 1534 avec damoiselle catherinne Loays sieur et dame de Saint noay le dit Jan Issu de Louis de Saint noay et de Delle. marie Levesle de leur mariage en 7bre. 1502 Comme il est plus amplement articullé dans la Genialogie precedante

De St. Pair

Jan de Saint Pair ecuyer sieur de la Jugandiere

Porte d'argent a 3 Loзanches de Gueulles 2 et 1 au Chef de mesme chargé d'un Lion d'or passant couronné de mesme

Declarés noble Issu d'ancienne Extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la Senechaussée de rennes par arrest du 15 9bre. 1668 Monsieur de Lerrat rapporteur, famille Originaire de normandye

Jan de Saint Pair dessus dit marié a damoiselle henriette Vouet est filz de henry de St. Pair ecuyer sieur de La Jugandiere de son mariage en 1620 avec damoiselle Jacquemine le Melleur Il estoit issu de Pierre de Saint Pair ecuyer sieur de Saint Brice et de Landelle & de demoiselle Thomasse de Charué qui contracterent mariage en 1596 Le dit Pierre estoit filz de françois de Saint Pair ecuyer sieur du plessix qui fut marié a Delle. françoise de Juselon le dit François estoit Issu de Pierre de St. Pair ecuyer sieur du Plessix qui fut marié a Demoiselle marguerite de Vordun Genevieve de St. Pair Epousa noble homme Thomas Billard en 1519 en secondes noces elle epousa Noble Pierre Chapé sieur du Pontaubrée

La Preuve du Gouvernement noble par les partages paroist dés l'an 1585

et jouemu de la reformation faite en normandie de l'an 1624 et des aveux rendus en 1508, 1539 et 1584 a la Chambre des comptes de Normandye ou la qualité de noble escuyer est employée.

De saint Pern

Messire Jan de St. Pern seigneur du Lattay Conseiller du Roi en ses Conseils, Messire Pierre de St. Pern Conseiller en la Cour, Charles Joseph de Saint Pern Docteur en Sorbonne, Charles de Saint Pern Chevalier de Malthe esclave a Tunis sous la Puissance du Grand Seigneur et Gabriel de Saint Pern tous enfants du dit seigneur du Lattay.

Messire Gabriel de St. Pern chevalier chef de nom et d'armes seigneur du dit lieu de Ligirier et de Champalosme et de la tour Caramoue

Portent d'azur a dix billettes percées d'argent 4.3.2.1

Déclarés nobles d'une ancienne extraction noble les dits Gabriel et Joseph hyacinthe de St. Pern de Ligouyer pere et fils, Jan et Pierre de St. Pern du Lattay pere et fils maintenus dans les qualités d'escuyer et chevalier les autres en celle d'escuyers au rolle de la senechaussée de rennes par arrest du 10. Xbre 1668 Monsieur Descartes Rapporteur.

Messire Gabriel de St. Pern seigneur du dit lieu de Ligouyer chef de nom et d'armes qui a epousé dame marie de Forsanz de Gardisseul est fils aîné de messire rené de St. Pern Chevalier de son mariage en 1618 avec Dame mathurinne de St. Gilles seigneur et dame de Ligouyer Jeanne de St. Pern sa soeur Germaine mariée avec messire claude de Derval seigneur de Brondineuf, le dit rené etoit fils d'autre messire de St. Pern qui en 7bre 1588 epousa Dlle. Gabrielle du parc de Locmaria Damoiselle charlotte de Saint Pern sa soeur ainée epousa en 1557 escuyer charles de la Lande seigneur de Lalande en 1eres nopces et en 2emes nopces Jacques Toursvelle escuyer seigneur de Carhoil, Jeanne de St. Pern sa soeur puisnée s'est mariée en 1571 avec escuyer François du Fay seigneur du

Guilher Le dit rené avoit un frère aîné nommé Jacques de St. Pern lequel fut marié avec Yolande de Bourec et mourut au service du Roy devant Saint marcellain en Dauphiné pendant les Guerres de la Ligue ils etoient enfans de messire Judes de St. Pern chevalier de l'ordre du roy seigneur du dit Lieu de Ligouyer et de dame renée de La marzelliere qu'il epousa en premieres noces en 154.. Il epousa cathrinne de chateaubriand duquel second mariage ont sortis La branche des seigneurs du Lattay françoise de St. Pern sa sœur Germaine fut mariée en 1559 avec ecuyer guy du chatellier sieur du Plessix marillé Le dit Judes etoit fils de

Messire simeon de saint Pern Seigneur du dit Lieu de Ligouyer et de dame aime Le roy a laquelle il fut marie en 1512 Le dit simeon etoit fils ainé de messire Jan de St. Pern aussy seigneur du dit lieu de Ligouyer et de dame Isabeau de Lorgeril qu'il epousa en 1473 Le dit Jan etoit fils ainé de messire Bertrand de St. Pern chevalier & de dame jeanne de La houbaye il eut pour sœur Demoiselle Philippol de saint Pern qui en 1404 epousa noble ecuyer pierre prenart sieur de La Bouere Le dit Bertrand fut fils de Geffroy de St. Pern seigneur de Ligouyer et de dame sillon lequel Geffroy etoit fils d'autre Bertrand de St. Pern aussy seigneur de Ligouyer Janne de St. Pern sœur de Bertrand etoit en 1623. mariée avec geffroy de risme philippote de St. Pern abesse de St. George .. Bertrand de St. Pern du nom accompagna Jan sire de Beaumanoir dans l'ambassade qu'il fasts en Angleterre pour y conduire les enfants de charles de Blois baillés en otages pour obtenir la liberté du Prince leur pere ils donna aussy le 1er lepée a la main dans la minee de St. Sauveur à Rennes faite par les anglois, Olivier & Jan de St. Pern signerent l'association qui se fit a rennes 1379 par les Gentilshommes pour le soutien du Duc

secondement Messire pierre de St. Pern conseiller en la Cour seigneur du Lattay a epousé en 1663 dame vincente Le Gouvello il est fils de messire Jan de saint Pern seigneur du Lattay conseiller

en ses Conseils en de dame Aveleinne de La macé ledit Jan estoit fils d'autre messire Judes de Saint Pern de son second mariage avec Catherinne de Chateaubriand.

La Preuve passe 300 ans et tous les degrés qui la Composent sont des chevaliers Les reformations de 1427 et 1537 sont employées.

De Saint Pern

Briand de St. Pern escuyer sieur de Cohan
Porte d'asur a dix Billettes Percées d'argent 4.3.2.1

Declaré noble d'une ancienne Extraction noble et de qualité d'escuyer au rolle des noble de la Senechaussée de Rennes par arrêt du 30 mars 1669 Monsieur Le Jacobin raporteur.

Briand de St. Pern deffendeur en fils ainé d'escuyer Sr. de St. Pern de son mariage avec Delle. françoise Glé dame de La Ville cherel qui contracterent mariage en 1615. Lequel Briand a pour sœur puisnée dame [illegible] de St. Pern mariée a escuyer Sr. de St. Brieuc sieur du Guern Jeanne de St. Pern qui Epousa escuyer Jean Chevé sieur de Badouret et laurence de St. pern non mariée le dit pierre etoit fils ainé d'escuyer Jacques de St. pern de son mariage en 1587. avec damoiselle guillemette des forges et avoit trois sœurs, sçavoir Lucresse de St. Pern mariée a escuyer françois Lemasson sieur de feuillées Suzanne et Anne de St. Pern qui ne furent point mariées il etoit fils ainé de Guillaume de St. Pern et demoiselle Guillemette belenar Sr. et dame de Cohan il epousa en seconde demoiselle Guillemette baril, Demoiselle Janne de St. Pern dame de La roche sœur dudit Guillaume Epousa en 1645 Bertrand duplessix escuyer Sr. de La Badouyere.

Ledit Guillaume etoit filz ainé de Bertrand de Saint Pern escuyer sieur de cohan de son mariage en Juin 1533 avec demoiselle françoise Le boutelier Ledit bertrand etoit filz ainé d'euyer pierre de St. Pern et de damoiselle Guillemette andré sieur et dame du plessix duloup et avoit trois soeurs Janne de St. Pern mariée a noble homme allain Jorets robert de Saint Pern qui epousa Jan radiou sieur de la Communaie et Guillemette de saint pern Ledit pierre etoit filz ainé de charles de St. Pern euyer sieur de cohan et de Delle Janne Garnier Il eut pour puinée du 1er mariage dudit charles raoulette de St. Pern qui epousa euyer pierre françois sieur dudit Lieu et autres soeurs non mariées et du second mariage avec damoiselle Janne hauzy Il eut quatre autres puinées Ledit charles etoit filsunique.

D'euyer philippot de St. Pern et de demoiselle Janne Guyart sieur et dame de cohan Ils vivoient en 1457 Ledit Philippot etoit filsunique d'euyer Jan de St. Pern et de demoiselle perrinne frestoy qui vivoient en 1422.

Le Gouvernement en d'assise des anciens partages sont a viages les reformations de 1427 et 1543 y sont Employées Joint aux montre generalles de 1480, 1485 et 1534

De St. Pezran

Jan de pezran Euyer sieur de rozangal rené de St. Pezran euyer sieur de Kmeaulx son frere

Portent de sable a la croix pattée d'argent,

Déclarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'Euyer au rolle des nobles de la juris diction royalle de Carhaix Gourin et hennebond par arrest du 28. 9bre 1668 Mr. Des cartes raporteur.

De Jan de saint pezran qui epousa marguerite Lenormand Issut Euyer rené de St. Pezran qui contracta mariage en xbre 1543 avec

Demoiselle marie de Lortan dece mariage yssut françois de St. Pezran fils unique qui vivoit en 1573 duquel et de son mariage avec Delle. marguerille de kbinet yssurent deux enfants Louis de St. Pezran aîné et françoise de St. Pezeran puisnée qui fut mariée a n. h. nicolas mainguenau Sr. debellevues dudit Louis et de son mariage avec Delle. margte. Dubathore est yssu Jan de St. Pezeran Sr. de Kerangat qui a epousé en fevrier 1640 Delle. margte. de Guimarho de La maison de Kstalo La preuve du Gouvernement noble par les Partages est soutenu des reformations de 1481 et 1535.

Salaun

Nicolas Salaun ecuyer Sieur de Kmoal Ecuyer ollivier Salaun Sr. de Kchoualdou et Bernard Salaun Sr. de La roche ses freres Juisnés.

Portent d'argent a la hure de sanglier arrachée de sables aux deffenses d'argent Couronnée d'or.

Déclarés noble yssus d'Extraction Noble et Dequalité d'ecuyer au roolle des nobles de La Jurisdiction de lesneven par arrest du 24 Juillet 1670 Mr. de Bréhand Raporteur,

Nicolas Salaun Ecuyer Sr. de Kmoal et ses dits freres Juisnés etoit yssus d'ecuyer Guillaume Salaun Sr. de Kmoal de son mariage en 8bre. 1642 avec Delle. Guilmette Gammes dame du monguerou ledit Guillaume etoit fils aîné d'ecuyer nicollas Salaun et de Delle. Jeanne Kiochan Sr. et de. de Kmoal ledit nicolas etoit fils aîné d'ecuyer Guillaume Salaun Sr. de Kmoal qui vivoit en 1480 et Delle. Jacquette rigollé Ledit Guillaume etoit fils Juveigneur d'ecuyer pierre Salaun et de Delle. christinne noel Sr. et De. de Kbas, Ledit françois etoit yssus Juveigneur d'ecuyer Jan Salaun et de Delle. Jeanne Dugasprn Sr. et de. de Lesquen Lesquels vivoient en 1440.,

Le fondement de La preuve est appuyé principallement sur les reformations de 1440 et de 1535

Des Salles

Jan des Salles ecuyer Sr. de rosais, dame françoise Cojallen veuve d'ecuyer Mathurin des Salles Sieur de La Galonnays Tutrice de Delle. Jeanne des

Des salles leur fille unique Charles Des salles Ecuyer Sr. Du Coudray françois des salles ecuyer Sr. de La ville hautain Jullien des salles ecuyer sieur de la ville alainé Ecuyer michel Des salles Sr. De La villethomas 2me frère.

Theophile des salles ecuyer Sr. De Joie

Portent d'asur a trois roses d'argt. au Chef Cousu de gueulles Charges de trois bandes d'or

Déclarés nobles Issue d'ancienne extraction noble la ditte Janne maintenüe dans La qualité de Demoiselle Les dits males en celles d'ecuyer au rolle De la senechaussée De renne & De la Jurisdiction royalle de Ploërmel par arrest Du 12 mars 1669 –
Monsieur De Serrat Raporteur,

Jan des salles ecuyer Sr. Desrosiers fils de Julien des salles et de Delle. ravilette Gilet Le dit Julien etoit fils de nicolas des salles et de son mariage avec Demoiselle Janne De la Bleinays Le dit nicolas etoit fils d'autre Julien des salles et de Demoiselle anne de chef dumaie, Le dit Jullien etoit fils de Guillaume des salles de son mariage avec Demoiselle Philippe guibard, Le dit Guillaume fils de Gilles des salles et de Demoiselle Georgette de Grenedan le dit Gilles fils de Guillaume Des salles de son mariage avec Demoiselle Guillemette Dumane le dit Guillaume Issu du mariage d'autre Guillaume Des salles et de Demoiselle Bonne Le prevost le dit Guillaume fils d'autre Guillaume des salles et de Demoiselle Georgette de hamel Le dit Guillaume Issu du mariage de philipot des salles avec Delle. Janne des rosays –

Secondement Janne des salles De la Galonnays est Originairement descendue De jan des salles qui eut pour fils autre Jan des salles et fut marié a Demoiselle Guillemette de Selouen desquels Issu autre Jan Des salles qui epousa Delle. Claude larcher dont Issu prigent des salles duquel et de son mariage avec Demoiselle magdelaine Rion Issut Gilles des salles qui epousa Demoiselle Janne Guyomarte desquels Issut mathurin des salles qui de son mariage avec La dite françoise De Cojalleu eut La dite Janne Des salles.

3. Charles des salles sieur du Coudray est fils de jan des salles et de Demoiselle magdelaine Rion,

4. françois des salles sieur De la vallée hautain est issu de thomas des salles de son mariage avec Demoiselle magdelaine Le Bouvier Le dit thomas estoit fils d'ollivier des salles et de Demoiselle Guillemette lenseigne le dit Ollivier fils de pierre des salles et de Delle. Louise dufou.

5. Julien des salles Sr. De la ville alainé et Michel des

sieur Delavillethomas sont Issus de theophile Des Salles et De Demoiselle marie De Chantelou lequel theophile etoit Issus d'ollivier Des salles et De Demoiselle vincente robert Le dit ollivier frere de jullien Des Salles fils Du dit Guillaume Des salles.

6 Theophile Des Salles est fils De Jullien Des salles De son mariage avec Demoiselle Jonachime Le clerc lequel Jullien etoit fils Des pierre Des Salles et De Delle Janne Duplessis le dit pierre puisné de jullien Des Salles enfants du dit Guillaume Des salles et Demoiselle phillipe Guihart.

Salliou * *

Messire Jean Salliou Sr. de Chef du bois Conseiller En La Cour.

Portent D'argent au Chevron De Gueulles a accompagné de trois quintes feuilles De même deux en chef et une en pointe.

Declaré nobles Issus D'Extraction noble et maintenu Dans La qualité D'ecuyer et de chevalier par arrest du 24 mars 1671 Mr. huart raporteur,

Sallou *

Dame Louise Fevrit Veuve D'Ollivier Salou Ecuyer Sieur du Fouchgouet mere et tutrice De renné Louis Salou ecuyer sieur Du Foulgouet

Portent D'argent a 3 hures De Sanglier arrachées De Sables

Declarés nobles Issus D'ancienne Extraction noble et De qualité D'ecuyer au rolle des nobles De La Jurisdiction royalle De conforeman et rosporden par arrest Du 22 Xbre 1668 Mr. De La Bourdonnaie raporteur,

De r. h. Jean Sallou qui epousa Delle ...... Quendreff Issut noble homme yvon Sallou premier Du nom Qui Fut marié avec Demoiselle Eupheme Blonchion dont Issut noble homme Guillaume Sallou qui Epousa En 1474 Demoiselle marie De treanna et Ilyceux sont autre yvon –

Sallon sieur Dunom qui eut pour epouse Demoiselle marie de
Lenmorvan qu'il epousa en 1514 de ce mariage sorti Louis Sallon qui
vivoit en 1547 et epousa Delle françoise de Sauros N Olivier sorti autre yvon
Sallon 3 Dunom sieur de Keoulin qui epousa demoiselle constance du Bot
duquel mariage issu escuyer françois Sallon marié en 1624 avec demoiselle
marie de Guér duquel étoit issu [illegible] Ollivier Sallon seigneur du
Chaulbouet mary de dame Louise [illegible] pere et mere escuyer Regnaud Sallon
issu de leur mariage.

Demoiselle catherinne Sallon fille d'escuyer yves Sallon et de dame constance
du Bot S^r. N dame de Keoulin epousa escuyer morice de Kerelec S^r.
Duval marie Sallon fille de noble hommes yvon Sallon en de liechaine
Bouchion epousa en 1406. Guillaume Karion

Salomon * *

Jean Salomon escuyer sieur de Brefort maitre ordinaire et
doudoyen en sa Chambre des comptes de Bretagne

Porte d'argent a la bande de gueulles chargée de trois macles d'argent
acostée vers le chef d'un lion de gueulles.

Déclaré noble en de qualité d'escuyer au rolle des nobles de la
Senechaussée de Nantes par arrest du 18 may 1669 M^r. de Lovriat raporteur
apparamment annobli par sa charge ou autrement quoy le veu du d^it
arrest n'en parle et refere seullement une requete du deffendeur avec une
quittance y attaché qui est sans doute de la somme de mille livres
portée par la declaration du Roi

Salomon * *

Jean Salomon escuyer de Breafort et escuyer René Salomon sieur
desmortiers son frere d'une brigadier de la 1^re. Chambre des
Mousquetaires de sa Majesté.

Portent d'argent a la bande de gueulles chargée de trois mailles d'argent accostée en chef d'un lyon de gueulles.

Déclarés nobles issue d'Extraction noble et de qualité d'escuyers au rolle des nobles de la Senechaussée de nantes par arrest du 16 aoust 1669 Monsieur de Lopriac raporteur,

De Saluden

Noble et discret Messire nicolas de saluden sieur de tremaria Prestre fils aisé de messire Jacques de saluden et de dame marguerite du lescouet sieur et dame de Rosen.

Portent d'or a trois fleurs de lys de gueulles accompagnée d'une etoille de même posée au milieu

Déclarés nobles issus d'ancienne Extraction noble et de qualité d'Escuyer au rolle des nobles de la senechaussée de Quimper par arrest du 22 Xbre 1668 monsr. de saint ... raporteur,

Messire nicolas saluden Conseiller en la cour du parlement de bretagne epousa en Janvier 1646 Demoiselle Lucresse Simon dame de la Marzelle il a pour sœur Demoiselle Bonnaventure de saluden qui en fevrier 1633 epousa messire Guillaume tremoria chef de nom et d'armes seigneur de Lanvillis le dit nicolas etoit fils de

Jacques de saluden escuyer sieur de Rosen de son mariage en 1612 avec Demoiselle marguerite du Liscouet Demoiselle anne saluden sœur du dit Jacques epousa en 1597 escuyer Glazrenadam Sr. de tremaria le dit Jacques etoit fils de michel de saluden escuyer Sr. de Roson qui fut marié a Demoiselle helene Louarn Demoiselle Jeanne de saluden sa sœur epousa en 1583 Escuyer alain le coen Sr. de Kelan ils etoient Enfants

d'Escuyer yves de saluden et de Delle. marie le rousseau Sr. et Dme. de Rozon qui contracterent mariage en 1574 le dit yves etoit fils d'autre michel de saluden escuyer sieur de Karen qui vivoit en 1540 Demoiselle marie saluden fille aînée du d. yves saluden et de la dite rousseau epousa en Xbre 1573 Louis Kudgar sieur de Kannon.

Sanguin

Messire Louis Sanguin chevalier Sr. de Vegron conseiller du Roy en ses Conseils, Messire Yves Sanguin chevalier Sr. de Vegron aussy Conseiller du roy & son president au Parlement de Bretaigne et Messire Joseph Sanguin chevalier sieur dudit lieu son petit fils et outre le dit Sr. de Vegron faisant pour Messires Jacques & Guillaume Sanguin ses freres puisnés.

Porte d'asur a la Grande d'argent accompagné de trois Glands d'or en Chef posés 2. 1. et de deux pates de Griffon en pointe de meme.

Déclarés nobles Issus d'ancienne extraction noble et maintenus dans la Qualité d'ecuyer et de Chevalier au rolle de la Sénéchaussée de Rennes par arrest du 17 Juin 1670 Monsieur Trehand raporteur,

Simon Sanguin qui vivoit en 1575 fut marié deux fois Il epousa en premières noces Demoiselle marie Martin duquel mariage il eut 4 Enfants et une fille; en second mariage il epousa Demoiselle marguerite Le Coq, fille de Monsieur Le Coq President au Parlement de Paris, messire nicolas Sanguin fils ainé de son 1er mariage Sr. de Livry eut pour puiné André Sanguin dont la Postérité a fini en Claude Sanguin qui a fait la Branche des sieurs du vegron deffendeurs et de messire Claude Sanguin Seigneur de Santeny et Duizy Conseiller de sa Majesté en ses conseils maître d'hotel du roy et de son altesse, Monseigneur Le Duc d'orleans françois Sanguin seigneur du Bois son frere et Christophle Sanguin Jan Sanguin qui a Bussy l'aisné posterité et Louise Sanguin mariée avec Charles de Louviers aussy Conseiller du Parlement de Paris du second mariage avec Demoiselle marguerite Le Cocq Il eut Demoiselle marie Sanguin et Ecuyer Simon Sanguin Dudit nicolas Sanguin Seigneur de Livry Conseiller au parlement de Paris est descendu de la Branche ainée des Sanguin representé par Messire Denis Sanguin Conseiller du Roy en sa Cour de

Parlement Jacques Sanguin cy devant Seigneur de Livry et Lamoyet par antoine Sanguin Seigneur et Grand provost de Chably maintenu par arrest du Conseil d'etat du roy du 27 aout 1668 Isabeau Sanguin fille de claude de Sanguin Sr de Pethemelle escuyer fut mariée en fevrier 1544 avec michel de Vaux seigneur de Vinry.

Noble homme maitre jan Sanguin Controlleur ordinaire des Guerres epousa en fevrier 1566 Delle marie de Vangys duquel mariage il eut six enfants Jan philippe, Jacques nicolas marie a Mr . . . —. Martin Mr des Comptes a paris et marguerite religieuse a poissy Jacques Sanguin escuyer sieur de Fonteny epousa en 1601 Demoiselle marie de Landisson duquel Mariage sortirent Louis Sanguin escuyer Sr du vaigron Jacques Sanguin escuyer Sieur du pont escuyer guillaume Sanguin Lieutenant d'une Compagnie de gens de pieds au regiment de vaubecour Louis Sanguin escuyer Sr du vaugron epousa en fevrier 1628 Demoiselle bonne du moutz de La Chalonniere duquel mariage est issu Messire yves Sanguin seigneur de vaigron conseiller au parlement de Bretagne qui en Janvier 1656 epousa demoiselle de La porte d'artois dame de Chateaudere.

Nicolas Sanguin escuyer Sieur de pierre Loy Conseiller du Roy commissaire ordinaire des Guerres intendant de l'amirauté de Guyenne et Bretagne epousa en Janvier 1621 Delle marie lecourte ledit nicolas fils de Jean Sanguin escuyer Sieur de roquemaur lequel etoit fils d'escuyer claude Sanguin fils de Simon Sanguin escuyer sieur de Linoy fils d'ixeme Sanguin sieur de Vaujour fils de Jean Sanguin Mr des Comptes a paris frere de Guillaume Sanguin enfants d'aurelio Sanguin chevalier Italien.

De Sansay

Dame Jeanne de Lehenno dame Douairiere de Kiber tutrice des enfants de son mariage avec messire renné de Sansay Chevallier Baron de Kiber Scavoir messire augustin de Sansay chevr Baron de Kiber leur fils aîné messire albon de Sansay chevalier Sieur Vicomte de pratmeur, Samuel de Sansay Chevalier Sieur de Glanoc et autre Samuel de Sansay chevallier

Sieur Dubandés ses enfants puisnés Juveigneurs

Portent d'or a trois bandes d'asur a la bordure de gueulles chargée en abisme d'un simon echiqué d'or et de gueulles.

Déclarés nobles issus d'ancienne extraction noble et maintenus dans les qualités d'escuyer et de chevalier au rolle des nobles dans la juridiction royalle de saint renan et brest par arrest du 24 8bre 1670 Mr. Descartes raporteur,

Les dits de Sansay deffendeurs sont originairement issus d'albon fils de gerard duc de Bourgogne comte d'aubrion et de rousillon et frere de samson duc de Bourgogne qui fut comte de poitou duquel fut fils albon 2e du nom comte de poitou pere de Gerard aussi comte de poitou lequel epousa mahault fille de pepin dernier roy d'aquitaine qui epousa demoiselle fille de henry duc de saxe desquels issut Ebles 2 de ce nom comte de poitou et duc d'aquitaine qui epousa adalle fille du roy de turinge lesquels eurent pour fils Guillaume ou Villeme 1er de ce nom comte de poitou et duc d'aquitaine qui fut appellé teste qui epousa bonne fille de rollo duc de normandie desquels fut fils Guillaume 2d du nom qui en 1eres noces epousa agnes et elle defaut de breuil sire ou compte de samson et en 2eme noces epousa adelmorede fille du conte de flandre desquels fut fils et heritier Guy premier de ce nom Comte de poitou et duc d'aquitaine qui epousa endeutée fille du roi de navarre dont issut Guillaume 3e de ce nom Comte de poitou et duc d'aquitaine lequel epousa Jeanne fille du roy d'ecosse se rendit hermitte et ne laissa que deux filles heritieres sçavoir alienor et alix qui fut femme du Comte de Vermandoys petit fils de hugues comte de Vermandoys petit ~~fils de hugues comte de vermandoys~~ fils de philippe 1er de ce nom Roy de france, alienor fut heritiere du pays de poitou et d'aquitaine et fut femme en premieres noces de Louis 7 de ce nom Roy de france, et en 2des fut femme de henry deux de ce nom Roy d'angleterre, Comte d'anjou du maine et de touraine, duquel dernier mariage est venüe entr'autres Enfants Alienor d'angleterre qui fut femme d'alphonse roy de Castille,

Armand fils et l'un des enfants d'albon 2e de ce nom comte de poitou epousa Jeanne de Sansay de laquelle par commendement du dit albon il prit le nom et les armes pour le porter tant que ~~la race~~ ligne masculine du dit alban ~~[illegible]~~ dureroit de ce mariage issut aignant sire de Sansay qui epousa Jeanne de Montauban lesquels eurent 3 fils sçavoir Albon qui fut sire de Sansay

Qui épousa adelle de Lery et jan qui après La mort de son frère decedé
sans hoirs épousa Lanne de chenillé et thierry qui épousa Gosinne de
Vantadour dame du vantadour de Laquelle, Luy et sa posterité ont retenu le
nom seullement avec Les armes de Sansay

Guillaume sire de Sansay filz dudit Jan épousa marthe de maillé et
fut père de Paul Dubreil sire de Sansay qui épousa Jeanne de Craon et fut
compte du palais du temps du Roy Louis doutremer, Il fut père d'armand
sire de Sansay qui épousa tasinne de talmond dont issut autre Paul de breil
sire de Sansay qui épousa alide d'anjou lesquels eurent un filz et une fille
nommée aguen qui fut femme de Guillaume 2 de ce nom comte de poitou et
duc d'aquitaine

Jan sire de Sansay fut filz dudit Paul de breil et épousa Guyonne de
touars Lesquels eurent deux filz et une fille nommée jeanne qui fut femme de
Jamé Vicomte de touars, Jan sire de Sansay leur filz ainé épousa marie
de montbron et deceda sans hoirs de corps; paul leur 2e filz lui succeda
~~qui~~ fut sire de Sansay et épousa mabille de Bretagne fille du comte de
Dinan Il eut pour filz Paul de breil sire de Sansay qui épousa filipe de
Tournon desquels issut autre Paul de breil de Sansay qui épousa Jeanne de
Leguen dont issut robert sire de Sansay qui fut marié à Jeanne d'estampes
ils eurent pour filz Evrot qui épousa alix de vendôme lesquels eurent deux filz
yvon qui fut marié à heleinne de partenay et Paul de breil qui épousa
alide de Vermandois desquels issurent 3 Enfants Arthur de Sansay qui fut
tué à La bataille de Simon comte monfort contre les albigeois Paul de breil
qui épousa Suzanne de morigueedon et robert qui fut sire de Lisle de
Boiin qui épousa alienor de Glenay.

Paul de breil eut 3 Enfants Jan qui fut tué à la bataille de
Bouvine contre L'empereur othon, robert qui épousa Sibille de la flocie
et honorat qui épousa nicolle darchiac lesquels moururent sans hoirs
auxquels succeda Paul de breil sire ~~filz~~ de Sansay filz du susdit robert de
Sansay Sieur de Lisle de boiin lequel épousa agnès de Chateaumur et
eurent pour filz Guillaume sire de Sansay l'un des Capitaines qui fit le voyage
doutremer avec le Roy Saint Louis et eut de son mariage avec Louise de
macheçou robert sire de Sansay qui épousa ustache de Beaumont lesquels
eurent deux Enfants Paul de breil Geneviève de Caillac desquels issu

eut enfants guillaume de Sansay qui epousa agnés demorecoults duquel mariage vint, robert de Sansay qui epousa elizabeth de Sully lesquels eurent quatre Enfants tous nommés roberts le 1.er Epousa Emarice de montmorenci le second Jeanne de Vire le 3.e Janne Jeanne dite hauldière et fut amiral de france qui tous trois decederent sans hoirs de Corps Le 4 Epousa Jeanne de La trimoüille et eut pour fils autre robert de Sansay chambellan de philipe de valoys qui epousa dame Jeanne Samelles desquels yssut autre robert Sansay Lieutenant General et Capitaine des Guerres de toute La france en general il epousa marguerite Duplessix et eut quatre enfants tous sire de Sansay les uns aprés les autres, les trois premiers eurent nom robert et le dernier Saul de breul, le 1.er epousa epousa peronelle du Bouchet et le second Catérine de monguedon, Le 3.e Jeanne bouhault et le dit Paul de Breul epousa catherinne de herpedenne et eut pour fils,

Robert de Sansay Chambellan du roy charles sixième qui epousa Jeanne d'amboise lesquels eurent deux Enfants antoine qui mourut sans hoirs et le Saul de Breul qui epousa Jeanne de S.te Macaire desquels fut fils robert de Sansay qui epousa Perelle du Bouchet pere et mere de Jan Sansay qui Contracta mariage avec Jeanne de Bemprau desquels sont venus plusieurs Enfants entr'autres rené Sire de Sansay chevalier de l'ordre et chambellan du Roy charles 8 et Louis 12 qui epousa marie turpin fille du baron de crissé qui n'eurent aucuns Enfants la Succession desquels vint à.

Etienne de Sansay Qualifié Sire de Sansay Vicomte hereditaire de poitou Baron de Doullay veuve de S.t marceau.

Chambellan et Conseiller du Roy qui vivoit en 1530 epousa Gabrielle Turpin duquel mariage vint rené comte et sire de Sansay chevalier de l'ordre et Chambellan des roys françois 1.er henry 2. Charles 9 et henry 3 et Gouverneur et Lieutenant General pour sa Majesté à nantes qui epousa dame rennée du plantis, desquels fut fils ainé autre rené sire et comte de Sansay Vicomte hereditaire de poitou chevalier de L'ordre du Roy son chambellan Conseiller d'état Colonel et Capitaine General de la noblesse de france au Ban et arriere ban Super Intendant General des fortifications du Royaume qui epousa en 1567 dame charlotte de Chays desquels issurent 4 Enfants, charles, rené, Jeanne et renée de Sansay La dite Jeanne epousa en 7.bre 1599 Messire rené Baron de penmarch Le dit rené epousa dame

Renée Cannon dont issut entre rené de Sansay 4e. du nom Seigneur Baron de Riber qui epousa en mars 1652 Delle. Jeanne &c. le hermo dame de la Bouxierre et du dit mariage sont issus le dit Augustin Albon, Samuel et autres Samuel de Sansay

De Santo Domingue

Ecuyer Santo Domingue ecuyer sieur de la Bouveraie conseiller du Roy tresorier et receveur Général des finances de sa Majesté, tant ordinaire que extraordinaire en Bretagne, Claude de Santo Domingue ecuyer sieur de Villeneuve aussy conseiller du Roy et receveur Général, Caesar de Santo Domingue ecuyer sieur du Bois frère puiné

Porte d'azur a la bande d'or en Gueullée de chaque bout d'une tête de Dauphin de même

Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la Senechaussée de nantes par arrest du 23 8bre 1668 Monsieur de Serrat rapporteur,

Les dits Santo Domingue deffendeurs sont Enfants de Bonnaventure de Santo Domingue de son mariage avec Demoiselle antoinette Gibot sa femme Le dit Bonnaventure estoit fils d'ecuyer Jan de Santo Domingue qui vivoit en 1582 et de demoiselle Jeanne de marques Le dit Jean estoit issu de François de Santo Domingue qui epousa Elizabeth de la presse c'est lui qui vint le 1er des Sages en france et s'abitua en la Ville de nantes son Contrat de mariage en du 25 avril 1530 Le dit François estoit fils d'autre François de Santo Domingue et de Delle. marie Alphonse des Eyos sa femme issus et natifs de la Ville et Cités de Burgos capitalle du Royaume de Castille en Espagne.

De Santodomingue

André de Santo Domingue Ecuyer sieur de la Provostière.

Portent d'azur a La Bande d'or Engueullée a chaque bout d'une teste de dauphin aussi d'or,

Declarés nobles Issus d'Extraction noble et de qualité d'escuyer au rolle des nobles de La Seneschaussée de nantes par arrest du 11 mars 1671 Mr. De Lartan raporteur,

Le deffendeur est fils d'andré de Santo domingue et de demoiselle Isabelle Avelinne Lequel André avoit pour frère Bonnaventure de Santo domingue Sieur de La Comeraie tous deux Enfans de Jean de Santo domingue Escuyer et de Demoiselle Janne de marquez Les Enfants duquel Bonnaventure ont esté maintenus par L'arrest du 23-8bre 1668 Cy dessus.

De La Saudraie

René de La Saudraie escuyer sieur du dit Lieu pour lui et pour Jan et michel de La Saudraie Escuyers Srs. de mesaubouin & de La Saudraie ses frères puisnés,

Portent de Gueulles a trois face d'or chargées de 3 hachez d'armes d'or. 2.1.

Declarés nobles Issus d'Extraction noble et de qualité d'escuyer au rolle des nobles de La Jurisdiction Royalle de fougeres par arrest du 21. 9bre 1668. Monsieur de La Bourdonnaie raporteur,

De la Saudrais

Louise de Lesvié veuve de messire Guillaume de La Saudrais Chevalier sieur de Roman tutrice de Messire Jan Alexandre de La Saudrais Chevalier sieur de Roman fils aisné de leur mariage et Escuyer Julien & François de Saudrais leurs Enfants puisnés.

Portent d'argent au Chef de sable Chargé d'or Lambel d'or a 3 pendans.

Declarés nobles Issus d'ancienne Extraction noble Les dits Jan alexandre de

La saudrais mainteniis dans les qualités d'ecuyer et de Chevalier les autres en celle d'ecuyer au rolle des nobles de La senechaussée de Vannes par arrest du 20 aoust 1669 Monsieur de Lerrat raporteur,

De Louis de saudrais qui epousa en 1408 Demoiselle marguerite de pelisien sortit Jean de La saudraie qui prit en mariage demoiselle Geffroyenne pineau Dont sortit Charles de saudraie qui epousa Jeanne de pleuvé Sr. et Dame de Kloys dont pour soeur marguerite de La saudraie compagne de pierre Kerpers du mariage dudit Charles sortirent Julien de La saudraie fils aîné qui epousa Demoiselle marguerite Gellec Jean de La saudrais fils puisné qui epousa Delle. Jeanne de chef du bois du mariage dudit Jullien sortit Louis de La saudraie dont sortit Demoiselle Gillette de La saudraie fille unique du Mariage dudit Jean de La saudrais et du nom avec La dite dame chef du bois sortit rené de La saudrais Sr. de Kuguel qui epousa Demoiselle marie des Fontaines dont pour soeur demoiselle marie de La saudraie compagne d'ecuyer Jullien de Quellenec Sr. et dame dudit Lieu du mariage dudit rené est sorti en sorti Ledit Guillaume de La saudraie Sr. de Koman en son vivant marié de La dite Louise de pleuvé pere et mere desdits mineurs de Leur mariage en Xbre. 1646

Le Gouvernement noble est etabli par deux partages avantageux a beinfait sur deux degrés differens au dessus de 100 ans des années 1494 et 1522 avec l'employ de La reformation de 1440 et des montres Generalles de 1479, 80. 81. 83 et 1500.

De La Saudrais

Jacques de La saudraie ecuyer sieur dudit Lieu de Kgournyon Julien de La saudrais ecuyer sieur dudit Lieu son fils aîné

Portent d'argent au chef de sable d'un Lambel d'or a trois pendans

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de La Jurisdiction royalle de Chateaulin et de Lesneven par arrest du 17e mars 1671 Monsieur huart raporteur,

Jan de La saudraie premier du nom Qui vivoit en L'an 1426 est de

Son mariage avec Demoiselle Catherinne de Kerguel Louis de La fandraie qui en may 1458 Epousa Delle marguerite de Lestivien dont vint Jean de La fandraie qui epousa Demoiselle Perrinne pineau et avoient En 1516 Ils eurent pour fils charles de La fandraie qui epousa Demoiselle Jeanne de pluvié heritiere Dame de Kloys de Leur mariage Issurent Guillaume de La fandraie Leur Fils puisné qui epousa Demoiselle Julienne Poulmarcq desquels est Issu Le dit Jacques de La fandraie deffendeur qui a epousé demoiselle catherinne le vayer et a pour fils aîné de son mariage Le dit Julien de La fandraie

De Sauonnieres

Messire martin de Sauonniere chevalier Sieur de La troche conseiller honoraire au parlement de Bretagne et messire martin françois de Sauonnieres Chevalier Sieur dudit Lieu l'un des cadets aux Gardes du corps de sa Majesté, et Messire Françoise de Sauonniere cher Sieur du Plessis

Portent de gueulles a La Croix pattée d'or,

Declarés nobles Issus d'ancienne Extraction noble et maintenus dans les Qualités d'Ecuyer et de Cher au rolle des nobles de La Seneschaussée de Nantes par arrest du 12 9bre 1670 Mr. Descartes Rapporteur,

Messire martin de Sauonniere cher Sr de La troche deffendeur a epousé En 9bre 1641 Demoiselle marie Godes de La Pierre duquel mariage est Issu Le dit martin françois de Sauonniere Il est fils aîné de Messire Simon de Sauonniere Chevalier de l'ordre du roy Gentilhomme ordinaire de sa Chambre Seigneur de La troche de son mariage en mars 1613 avec Demoiselle Jeanne raoul Le dit Simon estoit fils aîné de noble et puissant messire Charles de Sauonniere chevalier de L'ordre du Roy Gentilhomme ordinaire de La Chambre Seigneur de La troche qui en Juillet 1587 avoit Epousé Demoiselle Gabrielle Le Gay de La maison de La fautriere le dit Charles estoit

fils aîné de noble et puissant messire antoine de savonniere chevalier de l'ordre du roy seigneur de la troche et de dame charlotte de St. Germain qui contracterent mariage en Xbre. 1552 Le dit antoine etoit fils de messire Jan de savonniere seigr. de la Bretesche de son mariage en 1512. avec Demoiselle [illegible] de la mothe felon Le dit Jan etoit puiné de Messire felix de la savonniere seigneur de la Bretesche lequel en 9bre. 1469 epousa Demoiselle anne de Broye de la maison de ferant Le dit felix etoit fils de Jan de savonniere et de dame anne de Rouxebel sieur et dame de la Bertesche.

2 Messire françois de savonniere chevalier Sr. dudit lieu est fils aîné de messire Guillaume de savonniere de son mariage avec dame françoise Villermoys le dit Guillaume etoit fils de messire charles de la savonniere chevalier de l'ordre seigneur de la Bretesche Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi de son 2d. mariage avec demoiselle Jeanne de Brehand en aoust 1597 Il avoit epousé en 1eres. noces Demoiselle hardye tourneau de la maison de la Courtelliere duquel 1er. mariage etoient puinés messire François de la savonniere Chevalier de l'ordre du roy seigneur de Bretesche fils aîné messire Jan de la savonniere chevalier de St. Jean de jerusalem demoiselle anne de savonniere qui en may 1608 epousa messire charles de Broc chevalier [illegible] de la Chapelle ledit charles etoit fils de messire Jean de savonniere seigneur de la Bretesche et de dame catherinne de Brouvan qui contracterent mariage en aoust 1549 et avoit pour soeur Louise de savonniere mariée a haut et puissant seigneur messire martin seigneur du Bellay chevalier des ordres du roy, Conseiller du Roy en ses Conseils privés et d'état marquis de Touarcé Le dit Jean etoit fils aîné d'autre jan de savonniere et de dame Jeanne de mote felon et avoit pour frere puiné le dit messire antoine de savonniere seigneur de la Troche.

De Sauvaget

Messire Charles de sauvaget chevalier sieur des clos

Porte de Gueulles a La Croix pallée d'argent.

Declaré noble yssu d'ancienne extraction noble et maintenus dans les qualités d'Ecuyer et de Chevalier au rolle des nobles de la senechaussée de Rennes par arrest du 3. xbre 1668 Mr. de Berhand Raporteur,

Guillaume de sauvaget sieur des clos employé dans la reformation de 1427 sous le rapport de la Paroisse de Plemest Epousa Olive de Brehand en fut pere de noble ecuyer Guillaume de sauvaget seigneur des clos qui vivoit en 1471 et Epousa Demoiselle renette Lejeune dont yssut françois de sauvaget qui qui succeda a son frere ainé rolland de sauvaget il epousa Demoiselle marguerite de comspelle et eut pour fils noble ecuyer Jacques de sauvaget seigneur des clos qui en juin 1528 Contracta mariage avec Delle. Jacquemine le feste de quebriand ils eurent pour fils ainé

Cristophle de sauvaget employé dans la reformation de 1535 qui epousa Demoiselle Olive prigent, Delle. Catherinne de sauvaget sa soeur etoit mariée en 1557 a noble homme ecuyer pierre Pontain Sr. Duval, helenne sauvaget autre soeur epousa Ecuyer Thomas Le Denays Sr. de La Roche Du mariage dudit Cristophle yssut Thomas de sauvaget qualifié de noble et puissant seigneur des clos qui donna en 1588 partage a sa soeur helenne de sauvaget femme d'ecuyer pierre de St. melloir il epousa marie de Ringuiés Ils eurent pour fils de leur mariage messire Jean de sauvaget seigneur baron des clos Capitaine des Cinquante hommes d'armes des ordonnances de sa Majesté, Guy d'un des Gens d'armes de la reine qui epousa en 9bre. 1627 Dame Olive Bertho de la maison du Cargoel duquel mariage est sorty Ledit Charles de sauvaget deffendeur lequel a Epousé en fevrier 1544 Demoiselle marie a bomault dame de jinien.

Le Gouvernement Noble par des partages est selon l'assise jointe aux reformations de 1427. 1475. 1480. 1513 et 1535.

Sauvaget

Gilles de sauvaget ecuyer sieur de la Vallée porte de Gueulles a la

Croix pattée d'argent

Declaré noble issus d'Extraction noble et de qualité d'Ecuyer au rolle des nobles de la Senechaussée de rennes par arrest du 16 fevrier 1669 M.r de Larchant raporteur

Le dit Guillaume et pierre Sauvaget son frere puiné sont Enfants d'ollivier Sauvaget Ecuyer sieur de la Vallée de son mariage avec Demoiselle marguerite de Coniac Le dit olivier issut du 2.e mariage d'ecuyer thomas sauvaget sieur des Clos et de La marre avec D.lle renée poisson de la maison du himot.

Sauvaget

Remé Sauvaget Ecuyer S.r de La Chapelle Guillaume Ecuyer françois Sauvaget S.r de la hauteville son Frere puinés portent d'azur a la Croix pattée d'argent alaisée

Declarés nobles issus d'Extraction noble et de qualité au rolle des nobles de la Jurisdiction royalle de S.t Brieuc par arrest du 21 May 1669 M.r de Larlant Raporteur,

Les dits deffendeurs sont issus de Guy Sauvaget Ecuyer & de D.lle Gillette de la Lande de la Ville hingant qui contracterent mariage en may 1669.

Le dit Guy etoit fils unique d'ecuyer marc Sauvaget et de Demoiselle jeanne le Lou de La maison de Creguerre Le dit marc etoit fils unique d'ecuyer George Sauvaget sieur des Courtillons et de D.lle jeanne martin de La maison de la motte Le dit Georges etoit issu d'amaury Sauvaget S.r de la touche et de Demoiselle marguerite dubreuil Lequel Amaury sieur des Courtilloux est Employé dan. la reformation de 1535.

Le dit rené sauvaget deffendeur a epousé en 9bre 1652 Demoiselle Catherine Seron dame La touche et le dit françois sauvaget son frère puisné ecuyer sieur de la hauteville a epousé Demoiselle Guillemette Bedel duquel mariage est issus ecuyer rené sauvaget sieur de la Ville hingant,

Noble Ecuyer Guillaume Sauvaget sieur de La touche qui vivoit en 1486 etoit pere de Demoiselle marguerite Sauvaget mariée a ecuyer Jean Le forestier autre Guillaume Sauvaget sieur de La touche qui avoit epousé Guillemette Le vicomte etoit decedé vers le dit temps, Delle Jacquemine Sauvaget fille unique d'ecuyer christophe Sauvaget Sr. de La touche fut mariée a messire Jan martin de La balluere.

La preuve du gouvernement Noble est etablye par un acte partage noble au dessus de 100 ans de l'an 1563 joint a la reformation de 1535 et l'employ de la reformation de 1427 mais ancs attachés

Sauvaget

Pierre Sauvaget Ecuyer Sieur du Dreny
Porte de Gueulles a la croix d'argent pattée

Déclaré noble issu d'extraction noble et N. qualité d'Ecuyer au roole des nobles de la senechaussée de Rennes par arrest du 30 juillet 1670 Monsieur de Brehand Raporteur,

Pierre Sauvaget Ecuyer Sieur du Dreny deffendeur est fils puisné d'ecuyer Ollivier Sauvaget et de Demoiselle marguerite Le Comte Sieur et dame de La Vallée et frere d'ecuyer Gilles Sauvaget ecuyer sieur de La Vallée son frere aisné maintenu par arrest de la chambre du 15 fevrier 1669. et dessus Le dit Ollivier etoit fils du second mariage d'ecuyer Thomas Sauvaget Sr. des closch de la marre avec Demoiselle renée Boisson heritiere de la maison de himot.

Sauvaget

Guy Sauvaget Ecuyer Sieur de La Goulpiere prenoit de Gueulles a La croix pattée d'argent.

Déclaré usurpateur de Noblesse et Condamné en 400 ₶ d'amende au Roy par arrest du 5 Juin 1669 Monsieur Le Jacobin Raporteur,

Il ne prouvoit son principe et le Gouvernement noble de la famille par aucunz partages refformations ou Contrat de Mariage, mais seullement par quelques actes où ses predecesseurs avoient pris les Qualité de noble et d'escuyer,

Le Saux

Nicolas Le Saux escuyer sieur de Toulancoal

Porte d'asur a la croix dentelée d'or

Déclaré Noble Issu d'Extraction noble et de Qualité d'escuyer au rolle des nobles de Jurisdiction royalle de Chateaulin par arrest du 10 8bre 1670 Monsieur De Lerrat raporteur,

Nicolas Le Saux escuyer sieur de Coulancoal est filz aisné d'autre escuyer nicolas Le Saux et de Demoiselle marie Dumenez le dit nicolas estoit filz d'escuyer charles Le Saux et de Dame catherinne Treouret le dit charles estoit filz de Jean Le Saux et de Demoiselle catherinne Le Sénéchal le dit Jan estoit filz de Guillaume Le Saux qui fut annobli en 1481.

Saux

Jean De Treouret escuyer sieur de Penfoulec tuteur d'escuyer Jan et Ollivier Saux Enfants mineurs d'escuyer michel Saux et de marie de Treouret,

Portent d'asur a la Croix d'entellée d'or

Déclarés nobles Issus d'Extraction noble et de Qualité d'escuyer au rolle des nobles de la Jurisdiction de Concq Fouesnant et Rosporden par arrest du 10 Janvier 1671 Monsieur De Lerrat raporteur,

De Charles Saux qui espousa Delle Françoise De Kérien est fait frere Juveigneur De Nicolas Saux Jssurent michel Saux Delle marie Saux

Mariée a Ecuyer François de Rabiy Sr. de Mezaloch et marguerite Saux femme d'ecuyer yves de Kquellen sieur de Kuatiano Le dit michel epousa Demoiselle marie treouret desquels sont Issus Les dits Jan et Olivier saux enfants mineurs de nicolas Saux Sr. de toulamoet aîné et descendu nicolas saux aussi sieur de toulamoet maintenu par le precedent arrêt du 10. 8bre 1670.

De Sceaulx

François de Sceaulx ecuyer sieur de La Bouvorie ecuyer bonnaventure et charles de Sceaulx ses fréres puinés

Portent d'or a trois Bandes d'asur, une chaune ou grand pot d'argent sur le tout.

Déclarés nobles Issus d'ancienne Extraction noble en qualité d'écuyer au rolle des nobles Sr. La Jurisdiction royalle de fougere par arrest du 11e. fevrier 1669, Monsieur de Lartan Raporteur,

Les dits François Bonnaventure et charles de Sceaulx tous Enfants d'ecuyer François de Sceaulx Sr. de La rigaudiere de son mariage avec Dame françoise Gusnel Le dit François fils d'autre ecuyer françois de Sceaulx Sr. de La Rigaudiere de son mariage avec Dame françoise Gusnel Le dit François estoit fils d'autre ecuyer françois de Sceaulx et de Dame françoise Levayer, Le dit François fils d'autre françois de Sceaulx et de Dame Janne de vaux Le dit françois fils d'emery de Sceaulx et de Dame Olive de La Fontaine Le dit mery fils de Jean de Sceaulx et de Dame Guillemette Coffin seigneur et Dame de frontigne.

De Scelles

Jacques de Scelles Ecuyer sieur de Criqueville Jean de Scelles ecuyer sieur de Chambullant son fils aîné Georges de Scelles ecuyer sieur de

ceaux son fils puiné Originaire de Normandye.

Portent d'argent au chevron de Gueulles accompagné trois lyons de sables armés et lampassés de Gueulles. 2. 1.

Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la seneschaussée de rennes par arret du 17 may 1669 et Monsieur des Cartes raporteur,

Michel de Scelles 1.er du nom ecuyer sieur de Letanville epousa Dell.e Jeanne le Breton et eut pour fils michel de Scelles second du nom ecuyer sieur de Letanville qui epousa Damoiselle Isabeau de Verey dont issut Jean de Scelles 1.er du nom ecuyer sieur de Lestanville qui fut marié a Dell.e Charlotte du Hollot desquels sortit Gilles de Scelles ecuyer sieur de Secaulx de Clonay et de Crigueville qui epousa Dame marie d'Herouville ils eurent pour fils Jacques de Scelles 1.er du nom ecuyer s.r de Clonay qui epousa en Juillet 1581 dame magdelaine de la Riviere dont issut antoine de Scelles ecuyer sieur de Seaux et de Crioneville en janvier 1608 epousa Dell.e Gillette Pinel duquel mariage est issut le dit Jacques de Scelles deffendeurs fils ainé en 1eres noces en janvier 1642 dame marguerite le Jeune et ont eut pour enfants de ce mariage les ditz s.rs de chambullant et de Seaux et en 2.des noces dame françoise le Beruyer en 9bre 1656.

Scott

André Scott ecuyer s.r de Martinville

Porte d'or a trois testes de lyons arrachées de Gueulles lampassées d'asur,

Déclaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la seneschaussée de rennes par arrest du 24 mars 1671. et Monsieur de Marchand raporteur,

Guillaume Scott Baron de Balvery chevalier d'Ecosse epousa dame Isabelle moncreff duquel mariage issurent 3 fils l'ainé desquels fut Guillaume Scott Baron de Balvery l'un des Conseillers Ordinaire de

Jacques 5.e Roy decosse qui epousa Demoiselle Isabelle Lindsay Le 2 fut pierre Scott qui passa en france en lan 1518 fut admis dans les Gardes Ecossoises & fut Bisayeul de messire claude Scott Baron de Surieu & St Dasier aujourdhui president a mortier au Parlement Dauphiné Le Second fils dudit Guillaume fut thomas Scott de Pigornie Justicier Clerc La traduction que lon fait ici Justifier clerc par les mots Greffier en Chef est fausse Justicier clerc est president en labsence de Chancelier ce qui est superieur au Greffier Je dois cette justice a cette famille decosse ce que nous appellons en France Greffier en Chef Lequel epousa Dame Jeanne du rennie duquel mariage issurent deux fils Le premier desquels fut autre thomas Scott de Pigornie aussi justicier Clerc Le 2.d fut martin Scott qui en 1572 passa en france en qualité dun Capitaine dun Vaisseau et habitua a Dieppe et y epousa Demoiselle magdelaine Le chevalier duquel mariage issut David Scott S.r de martinville capitaine du Chateau de Quelbeuf & major du Regiment de Normandie Aujourdhui habitant de cette ville de rennes qui a epousé Demoiselle marthe martin duquel mariage est issut André Scot avocat au Parlement S.r de martinville deffendeur,

De Secillon

Claude de Secillon ecuyer Sieur du Cosquer Arthur de Secillon ecuyer Sieur de La millasiere Et Dame Michelle Dubot Veuve decuyer Jacques de Secillon au bail tutrice de leurs Enfants.

Portent dazur a trois fusées dor deux en Chef et une en pointe.

Déclarés nobles issus dExtraction noble en dequalité au rolle des nobles de La Juridiction royalle de Guerande par arrest du 7 Fevrier 1669 Monsieur de Lopriac Raporteur,

Claude de Secillon Sieur du Cosquer est fils decuyer Guillaume de Secillon S.r du Cosquer de son mariage en 9.bre 1541 avec Demoiselle Louise Guenadeuc et trencar Ledit Guillaume estoit fils ainé decuyer Zacharie de Secillon et de dame Jeanne de La rochere de Kmellec avec laquelle

Il fut marié en may 1593 duquel mariage issut Le dit Guillaume de Secillon S.r du Cosquer et en 2.es il epousa en 1605 Demoiselle Louise du boisorhant Dame de Lauriere dont provient arthur, jacques et pierre de Secillon lequel pierre fut chevalier de malthe Le dit Jacaries de Secillon etoit fils unique d'escuyer Jan de Secillon S.r du cosquer et de Demoiselle catherinne de Kpoisson sa veuve en 1575 Le dit Jean etoit fils aîné d'autre Jan de Secillon et de Demoiselle Guilhemette gaultier Le dit Jean fils de guillaume Secillon sieur du Cosquer et de Demoiselle renée blanchet lesquels estoient en 1540 decedés le dit Guillaume etoit fils unique d'autre Guillaume Secillon dit le viel fils de pierre Secillon lequel epousa mathelin thebault L'an 1464.

Arthur de Secillon ecuyer sieur de la vilasiere qui avoit epousé La Delle michelle dubot etoit fils puisné du dit deffunt Jacarie de Secillon sieur du Cosquer et de Dame Louise du boisorhant, La Preuve est principallement establye d'un arrest du 20 may 1539 rendu par Messieurs les Commissaires du roy qui apres une ample information faitte par Guillaume Secillon Lieutenant de Guerande quartayeul du deffendeur de sa Qualité & Comportement Noble et de ses auteurs auparavant les 100 ans precedents le renvoyerent absous de demande du procureur du Roi.

De Secillon

Guillaume Secillon Ecuyer sieur du dit Lieu avocat en la Cour ...iscal de La roche Bernard en privé nom et comme tuteur de Guillaume de Secillon fils mineur d'ecuyer Louis de Secillon S.r Kfur,

Portent d'asur a trois fusées d'or

Déclarés nobles issus d'Extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la Sénéchaussée de Nantes Et de la Jurisdiction royalle de guerande Par arrest du 9 Aoust 1670 Monsieur le jacobin Raporteur

Le dit Guillaume de Secillon mineur est fils d'ecuyer Louis de Secillon S.r de Kfur et de dame Gillonne du Brot Les dits Louis et Guillaume de Secillon deffendeur son frere puisné sont Enfants d'arthur de Secillon S.r de la vilasiere Et de Claude Elizabeth Jegou lequel arthur a été maintenu par arrest de la chambre du fevrier 1669 cy dessus.

Le Segaller

Jean Le Segaller Escuyer sieur De Kgounnar

Porte d'azur au sautoir d'argent accompagné de quatre roses de même.

Declaré noble Issu d'Extraction noble et De Qualité d'escuyer au rolle des nobles De La senechaussée de nantes par arrest du 6 Fevrier 1669 monsieur Le fevre raporteur.

Guillaume Le Segaller employé dans L'an 1445, eut de son mariage avec Demoiselle marguerite guicannou yvon Segaller lequel epousa En may 1470 Marguerite de tromelin duquel mariage Issut ~~eut~~ Raoul Le Segaller sieur De La Villeneuve qui vivoit en 1524 et fut marié a Demoiselle Marguerite De trogoff desquels Issurent pierre et françois Le Segaller Du dit françois et de Demoiselle marguerite de Querel qui vivoient en 1576. Issut Jean le Segaller sieur du mesconez Conseiller du Roy et Baillif Lieutenant General Civil & Criminel au siege royal de morlaix qui epousa En premieres noces Demoiselle marie De Kerand et En secondes demoiselle françoise Siochan sa Veuve en 1642 du premier mariage est Issu Jean le Segaller escuyer sieur de S^t. De Kgounnais Conseiller du roy son procureur au siege presidial de nantes, lequel a epousé Demoiselle marguerite Bouvet.

Le Gouvernement avantageux etably par les partages sur des degrez où il y a occasion de partager et Joint dans la preuve a La reformation de 1443, et aux montres Generalles de 1480 et autres.

Le Meleuc

Paul Le Melleuc sieur de Kouarz

Declaré usurpateur de noblesse et comme Condamné en 400 ^{tt} d'amende

au Roy par arrêt du 23 Aoüt 1670. Monsieur de Lartan raporteur N'ayant aucuns partages au dessus des 100 ans l'attache aux reformations de 1443 et 1536 dont il s'etoit voulu servir etoit contre lui une preuve privative de noblesse non seullement par difference des noms de ceux qui se trouvent employés dans ces reformations qui ne se raportent pas avec le sien mais par ce qu'ils ne sont pas employés au rang des nobles mais seullement au rang des exempts.

Le Seneschal

Dame renée de mesnoallet Dame de La basse ville Compagne en secondes nopces de claude Rouaze Ecuyer sieur de La basse ville Tutrice de rené Le séneschal son fils de son premier mariage avec ecuyer rené Le seneschal Dame Gabrielle de mesnoallet Dame Douairière de bevern Tutrice d'ecuyer Gabriel Le seneschal son fils de son mariage de son mariage avec deffunt ecuyer Guy Le seneschal son fils de son mariage avec Guy le Séneschal,

Porte de sable a La bande d'argent accompagnée de six besans de même trois de chaque côté Le pere toussaint met a cinq fusées d'argent en bandes a coliers de six besans de même trois de chaque Costé

Déclarés nobles Issus d'Extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de La Jurisdiction royalle de saint renan et de Lesneven par arrêt du 11 Juillet 1669 Monsieur de ryau raporteur

René le seneschal Ecuyer fils de La dette renée de mesnoallet et Issu de son mariage avec Ledit rené Le seneschal sr. de rosillies ledit rené etoit fils de Jacques Le seneschal Ecuyer sr. de rosillies et de Delle. Jeanne du Chatel Ledit Jacques etoit fils d'Yves Le seneschal et de Delle. Françoise Olivier ledit Yves avoit pour frere aisné Tanguy Le seneschal ecuyer sieur de Gerasien qui fut marié deux fois La 1re. avec Demoiselle Jacquette de Viesal de Laquelle il n'eut d'enfans et en secondes avec Demoiselle Anatasse de traouret de Laquelle sont Demoiselle Jeanne Le

Le Sénéchal qui fut mariée a paul Simart Escuyer escuyer sieur Duval lesdits Canquy et yves estoient fils d'escuyer Jacques Le Sénéchal sieur de Lezarasien et de Demoiselle Jeanne Gourin qui estoit veuve en 1539 Le dit Jacques estoit fils d'escuyer yvon Le Sénéchal et de Demoiselle anne de Kbiger Sr et Dame de Lezarasien Le dit yvon estoit fils de Jacob Le Senechal escuyer Sieur de Lezarasien, fils d'yvon Le Sénéchal escuyer Sr. de Lezarasien et de Demoiselle catherinne Brou,

Demoiselle Jeanne Le Sénéchal fille de nobles Gens Jacques Le Senechal et de Jeanne Gourin Sr. & Dame de Lezarasien epousa en lbre 1552 noble homme nicollas Kgaltes secondement Guy Le Senechal escuyer Sr. de Cervers, Père de Gabriel le Sénéchal de son mariage avec la ditte gabrielle de mesnovallet estoit fils juveigneur d'escuyer Jacques le Sénéchal et Dame Anne du chatel Sr. et Dame de rositiés,

La Preuve du Gouvernement noble est Establye sur deux Partages avantageux au dessus des 100 Ans de l'an 1505 & 1532 avec La reformation de 1536 et La monstre Generalle de 1481.

Le Senechal

Messire hyacinthe anne Le Senechal chef de nom et d'armes fils unique de Jean Baptiste Le Sénéchal marquis de Carcado et de Dame Jeanne botterel de Quintin, Messire eustache le Sénéchal Abbé de Carcado, Maître de camp d'un regiment de Cavallerie sous son nom tous deux Freres juveignes du dit Jan Baptiste Le Sénéchal, Messire René alexis et Sebastien hiacinthe Le Sénéchal les deux fils de son mariage avec Dame Anne marie de Rosmadec demolac.

Portent d'asur a neuf macilles d'or 3.3.3.

Declarés nobles sous d'ancienne Extraction noble et maintenus dans Les Qualités d'escuyer et de chevalier au rolle des nobles de La Jurisdiction royalle de Ploërmel par arrêt du 21 Aoust 1670 et Mr. Descartes raporteur.

Eon Le Senechal qui vivoit en 1200. epousa Olive de Carcado heritiere dudit Lieu dont yssu allain le Senechal seigneur du Bot Saint Carüdel de Carcado qui fut marié deux fois en 1ere noces il epousa Jeanne de ploeuc dont il n'eut qu'une fille nommée Isabelle le Senechal qui fut mere de guillaume de Bois boessel il epousa en 2des noces Jeannette dupont en eut pour fils Eon le Senechal seigneur de Carcado qui vivoit en 1403 et epousa Jeanne La Vache de leur mariage yssut thebaut Le Senechal seigneur de Carcado qui vivoit en 1433 et fut marié a Demoiselle Jeanne de faou du dit mariage yssut Guillaume Le Senechal premier du nom seigneur de Carcado qui en 1444 epousa en premieres noces sibelle levoyer fille de Guillaume Levoyer seigneur seigneur de trobignen duquel mariage il n'y eut d'enfants en secondes noces il epousa Jolande de rohan il epousa du Gué de Lisle en 1463 duquel second mariage yssut,

Jean Le Senechal premier du nom seigneur de Carcado qui eut pour femme Simone davaugour de la maison de Kgroac ils eurent pour fils Guillaume le Senechal qui vivoit en 1533 et fut marié a Demoiselle catherinne de La motte dont yssut robert Le Senechal seigneur de Carcado qui epousa Demoiselle marie de tregarentec ils etoient decedés en 1585 de leur mariage sortit noble et Puissant françois Le Senechal premier du nom seigneur de Carcado chevalier de L'ordre du roy Gentilhomme ordinaire de La Chambre Capitaine d'une Compagnie de Gens d'armes qui en l'an 1596 epousa Demoiselle Jeanne de harpin fille de messire françois harpin president du Parlement de Bretagne duquel mariage yssut noble et puissant messire François Le Senechal second du nom qui epousa Demoiselle catherinne de Lys de Beaucé desquels sont yssus messire Jean Baptiste le Senechal seigneur de carcado ainé Eustache Le Senechal abbé de Carcado et rené Le Senechal comte de carcado lequel a epousé marie anne de rosmadec demolac et ont de leur mariage les dits rené alexis et sebastien hiacinthe Le Senechal Le dit Jean Baptiste le Senechal marquis de carcado a epousé dame Jeanne Boterel de quintin dame de heritiere vicomtesse d'apigné duquel mariage est yssu fils unique Ledit messire hyacinthe anne Le Senechal chef de nom et d'armes premier deffendeur,

Le Senechal

Messire Jullien Le Sénéchal chevalier sieur du tredviday et de Delle Julienne anne Le Senechal sa fille unique ecuyer rené Le Sénéchal sieur de Kguisec Jean le Sénechal sieur depacé ses freres puinés ecuyers, françois Louis et demoiselle suzanne Le Sénechal ses neveux Enfans d'autre françois Le Senechal ecuyer sieur de Bonne part aussi frere puisné

Portent d'asur a neuf mailles d'or

Declarés nobles issus d'ancienne Extraction noble lesdittes filles maintenues dans La qualité de Demoiselle le dit Jullien dans celle d'ecuyer et de Chevalier Les autres en celles d'ecuyer au rolle des nobles de La Senechaussée de Vannes par arrest du 22 Aout 1670. Monsieur Descartes rapport. Le dit sr. de tredudaÿ et ses dits freres puinés sont issus de messire rené Le Sénéchal de son mariage en 1620 avec dame Julienne Peschart Le dit rené etoit fils ainé de messire tanguy le Sénéchal et de dame Jeanne de Kquezec sr. & dame de tredudaÿ et eut pour soeur demoiselle Louise le Sénéchal qui en gbre 1617 eposa ecuyer hyeronime de Bordern sieur de trongoff Le dit tanguy etoit fils de

Noble et puissant robert Le Senechal seigneur de Carcado de son second mariage avec Delle Jeanne de maydo en janvier 1561 Et frere de messire françois Le Senechal seigneur de Carcado et de Demoiselle claude Le Sénéchal qui en Xbre 1589 Eponsa messire allain de Kqueret chevalier seigneur du dit lieu Le dit messire Jullien Le Senechal sieur de tredudaÿ 1er deffendeur a eposé en aout 1646 Delle catherine Gouÿon de vaudt durant.

Le Serazin

Pierre & Julien Le Serazin ecuyer sieur de tremelin et du bortess

Blason deffecti.

Déclarés nobles Issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de La senechaussée de vannes par arrest du 2e mars 1669 Monsieur de Ryan rapporteur

Le dits pierre et Jullien le Serazin sont fils de Messire Jullien le Serazin chevalier de L'ordre du roy Sr. du Bolerff et de tremelin et de Delle. Jaquette morice dame du plessix qu'il epousa en aoust 1651 lequel Julien estoit frere aisné de Demoiselle Guillemette le Serazin mariée en avril 1641 a Messire Louis de Langle seigneur de Kmornan ils etoient Issus de pierre le Serazin ecuyer sieur de tremelin et du Bolerf de son mariage en novembre 1621 avec Demoiselle yvonne Bidé de La rairie, le dit Pierre etoit fils d'ecuyer rené le Serazin et de dame michelle de Guiny le dit rené etoit Issu d'ecuyer Jean le Serazin et de dame louise du Bodrec, le dit Jean fils d'autre Jean le Serazin et de dame marguerite de la Boexiere, le dit Jean etoit fils de louis le Serazin qui comparut aux montres de 1536. de son mariage avec Delle. Louise Coquart le dit Louis fils d'autre ecuyer Jean le Serazin, le dit Jean aussi fils d'autre Jean le Serazin et de Demoiselle Jeanne Lorveloux seigneur et dame de Tremelin,

Jean le Serazin Ecuyer sieur de tremelin et du Bolerff fut marié avec Delle. Guillemette de la Chesnaye sa veuve en 1586. Vincent Loudeau sieur de Bocalen marié en 1559. avec Delle. le Serazin fille de Jean le Serazin et de Delle. marguerite de la Boexiere. Jeanne le Serazin fille d'autre Jean le Serazin et de Delle. Jeanne Lorveloux fut mariée avec Jean Jamet et vivoient en 1526 le Gouvernement noble prouvé par deux partages avantageux au desir de la coutume de l'année 1526 et 1559 Joint aux reformations et montres de nobles faites en l'année 1423. 1448 1480. 1481 et 1503.

Seré

Jaques Serré ecuyer Sr. Deslandes conseiller du Roy Maistre des Comptes en Bretagne. Blason Deffait.

Porte de Gueulles a La sirene au naturel selon le pere toussaints

En Consequence de l'offre de Conseiller et maîtres des comptes possédés par Ledit deffendeur

Déclaré noble et dequalité decuyer pour En Jouir Conformement a Larrêt de verification des privileges accordés par Le roy aux officiers de la Chambre des comptes au rolle des nobles de La senechaussée de rennes par arrest du 9 may 1669 Monsieur Le Jacobin Raporteur,

De Serent

Messire Rene de Serent Sr. du dit lieu chastelain de La riviere President au presidial de Vannes.

Messire claude de Serant chevalier Sr. de Kfily et noble et discret Missire Vincent de Serant prêtre recteur de Sarsau et Dame anne ermand Veuve Decuyer Jullien de Serent Sr. de la Brambee tutrice decuyer charles reguené et antoine de Serent ses Enfants.

Declarés nobles issus d'ancienne Extraction noble et dequalité décuyer au rolle des nobles de La senechaussée de Vannes par arrest du 23 août 1669 Monsieur huart raporteur

Messire rené de Serant Sr. dudit lieu deffendeur est fils de messire pierre de Serent president au presidial de Vannes et maîtres des requestes de La reine mere du Roy et de Dame Gillonne mancel Ledit pierre etoit fils d'autre pierre de Serrent ecuyer seigneur de La riviere et de Dame catherinne Bernard Ledit pierre etoit fils de François de Serrant ecuyer Sr. de La riviere et de Dame Simonne du hallay Ledit françois de Serant etoit fils d'autre François de Serant et de Dame Yvonne de Belloman Seigneur et Dame de La riviere Ledit François etoit fils ainé decuyer renault de Serent et de Dame Guillemette de La Cour Sr. et Dame de La riviere Ledit renaud etoit fils de Guillaume de Serent ecuyer Seigr de La riviere lequel Etoit fils de Geffroy de Serrent aussi ecuyer Seigr de La riviere Ledit Geffroy fils de perrot de Serent fils de jean de Serant chevalier Ledit jean etoit fils de noble homme Guillaume de Serent

Et le Dit Guillaume fils de Jeannot Le Brent qui vivoit En 1350 les reformations de 1427 de 1443 & 1574 avec les montres Généralles de 1479 & 1480 Joint a trois partages nobles au dessus des contans sont l'Etablissement de la preuve.

De Serizay

François de Serizay escuyer sieur dudit Lieu et de la tourneuve Prennoit d'asur à trois Croissants d'or 2. 1.

Déclaré usurpateur de noblesse & Condamné en 400.# d'amende au Roy par arrest du 8 Juin 1669 Mr. huart Raporteur,

De la Serpaudaie

Louis de la Serpaudaie sr. dudit Lieu demeurant en la ville de Josselin prennoit un aigle a deux testes avec 3 lions sans en pouvoir dire le blason.

Déclaré usurpateur de noblesse et condemné en 400.# d'amende au Roi par arrest du 6. 7bre 1670 Monsieur raoul Raporteur,

C'est un avocat de Josselin qui n'a soutenu sa qualité d'une preuve d'aucun principe ni de Gouvernement noble, ni sans même avoir particulier de Généalogie certainne Il Produisit plusieurs Pièces inutiles la plus part non signées & toutes sans attaches Les unes aux autres le plus proche de sa famille qu'il disoit avoir esté son oncle estoit un pierre Serpaudais qui estoit un miserable hoste et solliciteur en cette ville ne representant aucuns partages de ses pretendus predecesseurs aucunes reformations ni aucunnes montres ou il ayent Paru.

Le Serré

Gilles Le Serré escuyer sr. de pratelon escuyer marc Le Serré son fils aîné et Jean le Serré sieur du tuart frere puisné dudit Gilles.

Portent d'argent a huit billettes d'asur au franquartier de Gueulles chargé d'un croissant d'or;

Déclarés nobles issus d'ancienne extraction noble & de qualité d'escuyer au rolle des nobles de la Jurisdiction royalle de St. Brieuc par arrest du 3 Juin 1669 Mr. de Larlan Raporteur,

Gilles & Jean le Serré escuyers sont Enfants d'escuyer yves le Serré et de Demoiselle marguerite Le Bihan sr. & dame de pratelan Ledit yves fils aîné d'autre yves Le Serré escuyer Sr. de Pratelan et de Demelle Jeanne le querré Ledit yves etoit fils Juveigneur d'escuyer Jean Le Serré & de Delle. marie de Kleau sr. & dame de Porthamonnet Ledit Jean etoit fils aîné de pezeron de Serré & alix de Kmoisan ledit pezeron etoit fils aîné de henry Le Serré et de Valence Les Pepves.

Servaude

Demoiselle marie hubaudiere veuve d'escuyer antoine Servaude escuyer Sr. de la ville arée mere et tutrice des Enfants de leur mariage dame anne marie Percherel veuve de George de Servaude escuyer Sr. de la ville sers aussi tutrice des Enfants de leur mariage;

Christophe de Servaude escuyer sieur de la pierre poului & guini de Servaude Sr. de La Danoys recteur de la paroisse de vendel et dame Charlotherese de Plessix veuve d'antoine de Servaude escuyer Sr. du Bois durand & tutrice de leurs Enfants.

Portent de sables a 4 fusées d'or en face

Déclarés nobles issus d'extraction noble & de qualité d'escuyer au rolle

des nobles de la Senéchaussée de Rennes et de la Jurisdiction royalle de ploërmel par arrest du 20. 8bre 1668 Mr. de la bourdonnaie raporteur,

Pierre de servande & demoiselle Jeanne Eubin sr. et dame de la ville orée qui vivoit en 1490. eurent pour fils ecuyer Jean de servande qui epousa en premiere noces demoiselle Gillette Legaudiger et en secondes demoiselle Jeanne de housmaigné du premier mariage yssut ecuyer Jean de servande qui vivoit en 1519 et qui epousa françoise de fontenaille sr. & dame de la ville orée ils eurent pour fils pierre de servande qui fut marié à demoiselle Julienne Collier et eut pour fils ainé de son mariage antoine de servande ecuyer sieur de la ville orée qui fut marié a demoiselle Jeanne dubé de la maison de la hattonaie duquel issut ecuyer christophe de servande sr. & dame de la vivreé qui epousa demoiselle marie de Bregel ils vivoient en 1607 duquel est yssu antoine de servande qui epousa en premieres noces Delle. marguerite de cadelat et en secondes demoiselle marie hubaudiere,

Marguerite de servande epousa Georges Lepiart sr. du Chanker en mars 1607 Julienne de servande epousa ecuyer françois du Feu sieur du beche en 1603 Jeanne de servande epousa en 1598 ecuyer Jacques du Vauborel sieur du montfeloux catherine de servande qui vivoit en 1532 qui fut mariée avec Jacques daubriere perinne de servande epousa Georges Olivet.

La preuve du gouvernement noble estably au desir de la coutume par un partage noble au dessus des cent ans de l'an 1532.

De Servande

Dame Mathurinne de servande Compagne de marie de vallois ecuyer sieur de Brambien substitut du Pr. Gal. du roy au presidial de vannes

Gabriel de servande ecuyer sr. de Gidonniere

Portent de sable a quatre fusées d'or en face

Déclarés nobles issus d'extraction noble, la dite mathurinne maintenuë dans la qualité de demoiselle le dit Gabriel en celle d'ecuyer au rolle des nobles de la senéchaussée de rennes par arrest du 17 juillet 1669 Monsieur le Jacobin raporteur,

De Pierre de Servande sortirent pierre et thebault de Servande le dit thebault juveigneur et de son mariage avec Demoiselle marie de Lannay sortirent pierre & Jean de Servande Le dit pierre epousa Demoiselle Isabeau Catin dont sortirent françois & jullien de Servande du mariage du dit Julien avec Demoiselle peronnelle freslon sortirent Jean Gabriel et Julienne de Servande

Dudit Jean de Servande et de Demoiselle françoise Le vicomte est sortie La ditte Demoiselle mathurinne de Servande du mariage du dit Gabriel de Servande et de Delle Suzanne de peronné est sortie Le dit regnaud de Servande.

De Sesmaisons

Messire hilarion de Sesmaisons chevalier seigneur de trevaly

Porte de Gueulles a trois tours de maisons d'or 2 en chef et une en pointe

Declaré noble issue d'ancienne Extraction noble & des Qualités d'escuyer et de chevalier au rolle des nobles de la Senechaussée de nantes.

par arrest du 14 Janvier 1669 Monsieur Le jacobin Raporteur.

Messire hilarion de Sesmaisons chevalier seigr. de trivaly qui a epousé en 1665 Dame perinne de Sesmaisons est fils de messire françois de Sesmaisons chevalier seigneur de treambert trevally de son mariage en fevrier 1616 avec Demoiselle renée de Simono Le dit françois etoit fils d'autre françois de Sesmaisons chevalier seigneur de La saulzriviere treambert qui epousa en 1597 Demoiselle françoise Sergeon Le dit françois etoit fils de Jacques de Sesmaisons chevalier seigneur de Sesmaisons de la saulzriviere treambert qui epousa le 20 aout 1512 Delle Anne Eder ledit Jacques etoit fils de Guillaume de Sesmaisons chevalier seigneur desdits Lieux et de la barriere qui epousa en 1452 marguerite de Goulaine Le dit Guillaume etoit fils de Jean de Sesmaisons chevalier seigneur dudit Lieu et de Kmaingny qui epousa en 1450 thomase de marzillac le dit Jean etoit fils de Gilles de Sesmaisons chevalier seigr. des dits Lieux qui epousa patrice du chatelier vers l'an 1434.

Le dit Gilles etoit fils de robert de Sesmaisons chevalier seigneur desdits

Lieux qui epousa en 1401 Louise de Goulaisne, Le dit Robert etoit fils d'autre Guillaume desesmaisons chevalier Seigr. des dits lieux en 1377 Philippe Levayer Le dit Guillaume estoit fils d'Ollivier desesmaisons chevalier Seigneur des dits Lieux qui epousa en 1299 agnor de Derval Le dit Ollivier etoit Fils d'agnor desesmaisons Grand baillif d'anjou et du maine qui epousa vers l'an 1275 marguerite de Champigny le dit David etoit fils de Jean desesmaisons Seigneur de La Faulgriviere et desesmaisons en chatenay qui epousa marie desesmaisons vers l'an 1235;

Jean desesmaisons frere cadet de rené et hilarion desesmaisons chevalier de malthe Demoiselle françoise desesmaisons de desmaisons femme de rené Pitart Ecuyer Sr. de la Pitardiere etoit fille de françois desesmaisons et de Demoiselle françoise Feron Perinne desesmaisons fille de christophe desesmaisons et de D. Françoise de Brehaud fut mariée avec Nicollas de Lescouet françoise desesmaisons sa soeur fut mariée a Amaury de Lescouet Sr. de La Ressonaie en 1572 La Preuve en de plus de 400 ans remarquable par les alliances et les antiquités Le dits desmaisons etant de Chevaliers de vieilles roche &c.

De Desmaisons

Messire claude desesmaisons Chevalier Seigr du dit lieu et de La Faulgriviere chef de nom et d'armes des desmaisons et Messire rené desesmaisons chevallier son fils unique.

Portent de Gueulles a trois tours de maison d'or,

Declarés nobles d'ancienne extraction noble & maintenus dans les qualités d'ecuyer & de chevalier au rolle des Nobles de la Sénéchaussée de Nantes par arrest du 19 Janvier 1669 Mr. Le jacobin Raporteur,

Messire rené desesmaisons epousa le 19 mars 1658 Dame judith buleau Il est fils de messire claude de desmaisons chevalier Seigneur du dit lieu de La Faulgriviere et desporgeheze et de Dame Barbe Le Gujot qu'il

Epousa en fevrier 1634. il fut Elleu pour faire ouverture et presider aux Etats de Bretagne assemblés par autorité du Roy en la ville de nantes ne s'etant point trouvé de Baron pour y Presider ledit claude Bott Gme de

Messire christophe desesmaisons chevalier seigneur de la saulziniere et de dame Françoise de Lezart de leur mariage en 1595 ledit christophle etoit fils aîné de françois desesmaisons et de dame marguerite, soyt ledit françois etoit fils de messire Jacques desesmaisons chevallier seigneur de la saulziniere de son mariage en 1512 avec dame anne Cler isent pour frere Jacques desesmaisons representé par messire hilarion desesmaisons seigneur de Trevaly maintenu par l'arrest de la Chambre du 14 Janvier 1669 cy dessus mentionnés dans la precedente Genealogie ainsi qu'elle est plus amplement articullée dame marie desesmaisons sœur de messire claude desesmaisons fut mariée a Escuyer Gilles preleau.

De Sevedavy

François de Sevedavy Sr. de levelugnais demeurant a la maison de la touche rouvel Paroisse de Breteil Evêché de St. Malo, Pierre de Sevedavy Sr. du Domaine demeurant en la maison de la Grande Gougée Paroisse de Gevezé evêché de rennes Prennoient d'argent pour armes a la Bande de sable cizellée de Gueulles chargée de trefles d'argent acostées de 1 Rose de Gueulles de chaque costé

Déclarés usurpateurs de noblesse et Condamnés chacun en 400 l. d'amende au Roy par arrest du 8 Avril 1669 Monsieur Saliou raporteur,

Ledit Sevedavi avoit deja eté debouté par arrest du 9. Xbre 1665 par lequel il lui fut fait deffense de prendre a lavenir la qualité de noble ledit arrest lui signiffié le 7. 7bre 1666. auquel il acquiessa par une transaction passées entre lui et les parties, Devant bohigon et duchemin notaires ayant

d'ailleur produit a la Chambre qu'un acte qui ne justifia que la —
nature de la Justice & de sa condemnation.

De Sevigné

Dame marie rabutin chantal veuve de henry de Sevigné chevalier Sr.
du dit lieu conseiller du Roi en ses conseils et Gouverneur pour sa —
majesté des ville et Chateau de Fougeres tutrice de messire charles de
Sevigné Seigneur du dit lieu chef de nom & d'armes

Messire charles de Sevigné chevalier Sr. comte de montmoron conseiller
du roy en sa Cour de Parlement de Bretagne & Messire de Sevigné chevalier
son fils aîné de son mariage avec dame marie Dreux.

Messire François de Sevigné chevalier Baron de chemeray —
noble et Discret messire rené de Sevigné abbé de Geneston,

Messire christophe Jacques de Sevigné & messire Jacques christophle
de Sevigné chevalier de l'ordre de St. Jean de Jerusalem,

Portent ecartellées de sables d'argent

Declarés nobles issus d'ancienne Extraction noble et maintenus
dans les Qualités d'ecuyer et de chevalier au rolle des nobles de la
Senechaussée de rennes par arrêt du 7. Novembre 1670 Mr. Descartes
Raporteur,

De Jean de Sevigné qui vivoit en l'an 1261 Seigneur de Sevigné issut
Guillaume Seigneur de Sevigné premier du nom qui vivoit en 1309 —
duquel et de son mariage avec perinne de Sevigné issut Guyon Seigr.
de Sevigné qui en 1332 epousa dame jeanne Bodiét duquel mariage —
issut Guy Seigneur de Sevigné qui en 1355 Epousa Demoiselle Agaisse
fille de N. h. Mr. Guillaume chevalier & dame Mahault desquels fut
Fils aîné Messire Guillaume de Sevigné 2d. du nom qui en 1384
fut marié avec marguerite de Chateaugiron Ils eurent pour fils aîné
Messire Guillaume de Sevigné 3 du nom chevalier Seigneur de Sevigné

Et du Chatelet qui epousa en mars 1410 Demoiselle anne de malhe selon
Ilseurent pour fils messire Guillaume de sevigné 4e du nom chevalier seigr
De sevigné et du chatelet Qui en Fevrier 1412 epousa Demoiselle isabeau
de maletroit dont yssut dont yssut messire Guillaume de sevigné 5e du nom
charles seigr de sevigné lequel en 1462 fut marié a Demoiselle Jacquette de
Montmorency de Bouqueral desquels yssurent Messire Guy de
Sevigné fils ainé, françois de sevigné puisné qualifié Sr du plessix dolivet
qui en Fevrier 1510 Epousa Demoiselle catherinne de la charonniere dame
de la Baudiere dont yssurent Bertrand, Jacquette et Gillette de sevigné
Laquelle Jacquette fut mariée en juillet 1555. avec claude de Brancé ecuyer
seigneur du dit lieu et de montframery Gillette de sevigné epousa
en 1577 noble homme André vanquelin Sr de talye & le dit Bertrand de
Sevigné Sr Dolivet Epousa marguerite de Champagne desquels yssurent
Jouachim de sevigné ainé et filles de sevigné puisné seigneur des Sts Didier
Et montmorency conseiller du roy en sa cour de parlement de bretagne.

Noble & Puissant messire Jouachim de sevigné seigneur dolivet epousa en
Juin 1584 Demoiselle marie sevigné dame des rochers ilseurent pour fils
Messire charles de Sevigné chevalier de Lordre du roy seigneur Barron
de sevigné des rochers & du Buron qui en 7bre 1621 epousa Demoiselle
marguerite de Vassé de ce mariage yssut messire henry de sevigné chevalier
Marquis du dit lieu qui epousa en aout 1644 Demoiselle marie robutin
du Chantal duquel mariage est yssu le dit Messire charles de sevigné
Seigneur du dit lieu chef de nom & darmes.

La dite marie de sevigné seulle heritiere de la Branche ainée et
femme de Jouachim de sevigné etoit fille de messire Pierre de
Sevigné et de Jeanne Laurant dame du Brandày, Le dit Pierre
etoit fils de noble & puissant messire Jouachim de sevigné et de
marie du Quellenec Le dit Jouachim etoit fils de christophe de
Sevigné et de rené Baraton Le dit christophle etoit fils de Guyon de
Sevigné et de Gillette de treal Le dit Guyon etoit fils ainé de Guillaume
de Sevigné 6e du nom & de Jacquette de montmorency

Secondement Gilles de Sevigné Seigneur de St. Didier conseiller du roy en son parlement de Bretagne frere aîné de Jouachim de Sevigné Seigneur Dolivet & de marguerite Labaudiere tous deux Enfants de Bertrand de Sevigné Seigr. dolivet et de marguerite de champagne espousa en 8bre 1599 dame charlotte de montmoron duquel mariage Issut noble & puissant messire regnaud de Sevigné Seigneur de montmoron conseiller du roy en tous ses conseils et mort doyen des conseillers du Parlement de Bretagne qui en avril 1619 epousa en premieres noces Demoiselle bonnaventure Bernard de la turmeliere & en secondes il epousa dame Gabrielle du Bellay de la feuillée du dit premier mariage est Issu hault & puissant messire charles de Sevigné Seigneur comte de montmoron conseiller du roy en sa Cour de parlement de Bretagne qui en aoust 1650 a Epousé demoiselle marie dreux qui ont de leur mariage anonime de Sevigné leur Fils du second mariage du dit Charles de Sevigné avec la ditte dame Gabrielle du Bellay sont Issus les dits messire françois de Sevigné chevallier Baron de cheverny, noble & discret messire rené de Sevigné abbé de Geneton, messire christophle, Jacques de Sevigné et messire christophle Jacques de Sevigné chevalier de malthe,

Silguy

Guillaume de Silguy sr. de Coastlebescond par luy et pour escuyers claude charles & vincent Silguy ses Enfants,

Vincent Silguy escuyer sieur de Poulesque & escuyers Jean christophle & Guillaume Silguy ses Enfants.

Jean Silguy escuyer sr. de Kdeniel escuyer guy Silguy son fils,

Portent d'argent a deux Levriers de sables passants l'un sur l'autre Colletés d'argent

Déclarés nobles Issus d'ancienne Extraction noble & de qualité d'escuyer au roolle des nobles des Jurisdictions royalles de St. renan & de Lesneven,

Par arrest du 26 Juin 1669 Monsieur Denoual raporteur

Claude charles de vincent Silguy sont Enfants de Guillaume Silguy ecuyer Sr. de Coatisbescond de son mariage avec Demoiselle françoise carn en Juillet 1658 Le dit Guillaume est fils de noble homme claude Silguy sieur de Coatisbescond qui en avril 1625 epousa Demoiselle françoise perrot de Lescomet Le dit claude etoit Issu du mariage en 1599 d'ecuyer Jean Silguy Sr. de Coatisbescond avec Demoiselle claude de penmeshir le dit Jean etoit Issu d'autre Jean Silguy ecuyer Sr. de Coatisbescond et de Demoiselle marie Couronne Demoiselle françoise Silguy sœur germaine du dit Jean epousa en 9bre 1573 Ecuyer henry Callec Sr. du riffet Le dit Jean etoit fils aîné d'autre Jean Silguy et de Demoiselle françoise du poulpry qui Contracterent Mariage en Janvier 1546 Le dit Jean premier du nom etoit fils de valentin Silguy qui vivoit en 1533 et de Demoiselle annee Kscau Le dit valentin etoit Issu de Guillaume Silguy Sr. de Coatisbescond de son mariage avec Demoiselle Jeanne dubois le dit Guillaume etoit fils d'autre Guillaume Silguy & de Demoiselle alitte de monfort & le dit Guillaume fils d'Even Silguy et de Demoiselle Anne parscou qui vivoit vers l'an 1400.

Secondement Vincent Silguy Sr. de Poulesqué en descendu de François Silguy Ecuyer Sr. de Poulesqué fils juveigneur d'ecuyer Guillaume Silguy Sr. de Coatisbescond de son 2d mariage avec Demoiselle Guillemette rucat lequel françois fut marié a Demoiselle Guillemette de Kaldamet duquel mariage Issu Sebastien Silguy Ecuyer Sr. de Poulesqué qui epousa en premieres noces Demoiselle marie de Kansao dont Issurent Yves et françois Silguy & en secondes noces il epousa demoiselle Jeanne Le vayer de la maison de la porteneuve Le dit Yves Silguy Sr. de poulesqué et de Kadenec epousa en Janvier 1579 Demoiselle françoise dubois duquel mariage Issut hervé Silguy ecuyer Sieur de Kademel qui en may 1609 epousa Demoiselle Gillette gueguen de ce Mariage Issut Ecuyer vincent Silguy Sr. de poulesqué fils aîné Qui en 1649 epousa Demoiselle marie de Kanguen fille de tragounez;

Le Gouvernement en Dasise, les anciens partages sont a viages en juveigneurie & seigneurie de ramage avec l'employ des reformations de 1427 & 1535.

Simon *

Jean Simon Ecuyer Sr. de la ville moisan.

Porte d'asur a trois aigles d'argent 2.1.

Declaré noble issu d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la senechaussée de St. Brieuc par arrest du 6 Juillet 1669 Monsieur de Lopriat raporteur ;

Jean Simon ecuyer Sr. de de la Villemoisan defendeur est fils unique d'ecuyer rolland Simon Sr. de la villemoisan et de Demoiselle Jeanne Boulay Le dit rolland etoit fils aîné de Jean Simon Sr. de la ville moisan & de Demoiselle Jeanne Gosse Le dit Jean etoit fils unique et seul heritier d'autre Jean Simon Sr. de la villemoisan & de Demoiselle perinne Droce de la maison de la pommeraie le dit Jean etoit fils d'ecuyer etienne Simon et de Demoiselle anne de Kprigent de la maison des rooles Le dit Etienne etoit fils d'Ollivier Simon et de Demoiselle maison de la touche.

Simon *

Olivier Simon Ecuyer sieur de Kbrigal

Porte de sable au Lyon d'argent rampant armé et lampassé de gueulles.

Déclaré Noble issu d'extraction noble & de qualité d'ecuyer au rolle des nobles Sr. la senechaussée de Quimper corentin par arrest du 6 Juin 1669 Monsieur de la Bourdonnaye raporteur,

Ollivier Simon Ecuyer Sr. de Kbrigal defendeur est fils de Hamon Simon ecuyer Sr. du dit lieu & de Dame Jeanne Gouesnou

Et a deux sœurs l'une mariée avec Messire Le vayer Sr. du goulloug l'autre avec Jean de Kdeniel Ecuyer Sr. de Blezan. Le dit hamon etoit Fils unique d'ecuyer yves simon marié a Demoiselle marie Cueuf. Le dit yves etoit fils d'ecuyer françois simon & de Demoiselle Gillette Gouesnou le dit François Fils d'yvon simon et de Demoiselle marie de Lemanage le dit yves Fils de Jean Simon Sr. de Kbringal.

Symon

Dame marie de Gouresf — Douairiere de Gouresf douairiée de Kbringal tutrice d'ecuyer ollivier simon Sr. du dit lieu de Kbringal

Porte de sable au lion d'argent armé et lampassé de gueulles.

Declaré noble issue d'Extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la ~~Sénéchaussée~~ Jurisdiction royalle de lesneven par arrest du 26 Juin 1670 Monsieur de la Bourdonnaie raporteur,

Le dit Sr. de Kbringal mari en son vivant de la ditte dame de Gouresf etoit fils d'ecuyer charles simon de son mariage avec Delle. marie de managré lequel charles etoit fils d'ecuyer hamon simon Sr. de Kbringal et de dame jeanne Gouesnou et avoit pour frere aîné du dit mariage Ollivier simon maintenu par l'arrest du 6 Juin 1669 cy dessus.

Simon

Mathurin Simon Ecuyer Sr. de villeneuve Conseiller du Roy et auditeur de la Chambre des comptes en Bretagne,

Porte de sable au lion d'argent armé et lampassé de Gueulle 2.1.

Contenant la qualité de noble et d'ecuyer pour lui et ses descendans a cause de sa charge.

Déclaré noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la Sénéchaussée

de Nantes par arrest du 25 juin 1669 Mr. huart raporteur par lequel il est ordonné que copie de l'arrest du conseil sera representée lors de la tenüe des Etats de cette Province et autre copie d'icelui envoyée a leurs deputez en cour pour en representer les consequence à Sa Majesté.

Simon

Françoise Simon ecuyer sieur de Keven du Kenés Dame Louise Simon Dame douairiere de Coetlosquen Portent de sables au Lyon d'argent armé et Lampassé de Gueulles.

Déclarés nobles d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la jurisdiction royalle de Lesneven La ditte maintenue en qualité de Demoiselle par arrest du 10 juillet 1669 Mr. de La Bourdonnaie raporteur

François Simon ecuyer Sr. de Krenés a epousé en 8bre 1668 dame Marie Legesnou dame douairiere de Kvarderne et est fils aîné de noble homme henry Simon et de Demoiselle catherinne de coetnempren, le dit henry etoit puiné juveigneur de nobles Gens morice Simon et de Delle. Louise Simon du loz Sr. & dame de La palue et avoit pour frere aîné noble homme françois Simon Sr. de La palue pere de La ditte dame de Coetlosquen le dit Maurice etoit fils aîné de

François Simon ecuyer Sr. de Luoment de son second mariage en juillet 1553 avec Demoiselle marie du Chandiel dame douairiere de Lesbourdu il avoit epousé en premieres noces en juin 1538 magdelaine de Bressal duquel premier mariage etoit issu noble homme Guillaume Simon Sr. de Louillet le dit françois etoit fils unique de nobles gens morice Simon & de Delle. françoise de Kyrel Sr. & dame duval qui contracterent mariage en juin 1521 le dit morice etoit fils de nobles Gens Guillaume Simon Sr. de Luaumenel de son mariage en 7bre 1491 avec Demoiselle Isabelle Kamor de la maison de Kden, le dit Guillaume etoit fils de

Noble Gens morice Simon & de Demoiselle marguerite Lemoyne

Sieur N. dame de Lnamenel le dit morice etoit fils aîné de Guillaume Simon & de Demoiselle adelin le Barbu qui vivoient en 1437 le dit Guillaume etoit fils puisné d'yvon et de catherine Rouseré.

Jeanne Simon sœur puisnée de morice Simon fut mariée a noble homme Mahé le Dremel vivoit en 1570 la Preuve est établie par le gouvernement noble par partages en Juveigneurées et a viages les plus anciens de 1437 et de 1481 joint a la réformation de 1446.

Simon

Ecuyer Jean Simon Sr. de poulhallel Gabriel Simon Sr. de Kren nicolas Simon Sr. de Lannel rené et prigent Simon, Delles Jeanne catherine & marguerite Simon tous enfants puinés d'Ecuyer Henry Simon Sr. de Genzen et de dame catherine de coetnempren.

Portent de sable au Lion d'argent armé et lampassé de gueulle.

Declarés nobles Issus d'extraction noble les dittes filles maintenües dans la qualité de Demoiselle les dits masles en celle d'Ecuyer au rolle des nobles de la Jurisdiction royalle de Lesneven par arrest du 20 aoust 1670 Monsieur de la Bourdonnaie raporteur.

Les dits deffendeurs sont freres puisnés de françois Simon ecuyer Sr. de Kren maintenu par l'arrest de la ditte chambre du 10 fev. 1669 cy dessus

Symon

Demoiselle Jeanne de mesliers veuve d'ecuyer Alexandre Simon Sr. de la chambre tutrice d'alexandre Simon Sr. du dit lieu de la Chambre leur fils le dit alexandre mari en son vivant de la ditte Meslier fils d'ecuyer mathurin Simon du Conseil Echevin & soumaire de la ville de nantes en 1600 & 1602.

Porte de sable au lyon rampant dargent armé & lampassé de gueulles.

Déclaré noble et de qualité decuyer au rolle des nobles de la seneschaussée de nantes en payant la somme de 1000^t au receveur estably par sa Majesté aux fins de l'arrest du 6 may 1669 en consequence des privileges accordé par sa Majesté aux eschevins de la ditte ville par arrest du 3 juillet 1670.

M^r. huart raporteur

Symon

Michel Simon escuyer s^r. de la Chambre & des marchères

Porte de sable au lyon rampant dargent armé & lampassé de gueulles.

Déclaré noble & de qualité decuyer au rolle des nobles de la seneschaussée de Nantes comme fils d'eschevin & sousmaire de la ditte ville en payant la somme de 1000^t au receveur etabli par sa majesté aux fins de l'arrest du du 6 May 1669

En consequence des privileges accordés par sa Majesté aux maires et eschevins de la ville de nantes par arrest du 11 mars 1671 Monsieur le Jacobin Raporteur.

Il est petit fils d'escuyer mathurin simon & fils de michel simon qui estoit frere alexandre simon pere d'autre alexandre simon mineur maintenu par l'arrest de la chambre du 3 juillet 1670.

Simon

Yves Simon escuyer s^r. de Kmarquer,

Declaré usurpateur de noblesse et condamné en 400^l. damende au bon par arrest du 3 7bre 1670 & M^r. de Brehand raporteur,

De tous les degrés articullés en sa Généalogie Il ne prennoit que sa seulle filiation par son seul extrait de baptesme tous les autres degrés articullés jusqu'a la reformation de 1445 estoient destitués de toutes preuves en sorte

Quelques ses actes étoient plustôt diverses pièces ramassées de personnes de son nom que des titres de famille qui puissent établir des degrés suivis et une attache bien constante.

Sorrel

Messire Paul michel Sorel Chevalier Chatelain du Lac, Jacques Sorel Sr. de Salarun, Charles Bertrand Sorel Sr. de la Grois et ses puisnés portent d'argent à l'aigle éployée de sable membrée et becquée de gueulles,

Declarés nobles d'ancienne extraction noble le dit paul michel maintenu dans la qualité de Chevalier les autres en celle d'ecuyer au rolle de la Senechaussée de vannes par arrest du 9 Janvier 1669 monsieur des cartes raporteur. Les deffendeurs sont fils de messire Jean Sorel Chevalier seigneur de Salarun & de dame anne de Lartan heritière de la maison du haz qui contracterent mariage en 1639 le dit Jean etoit fils aîné de messire Jacques Sorel chevalier seigneur du Bois de la salle de son mariage avec Delle Michelle de lesmaes il eut pour soeur Demoiselle Julienne Sorel qui en may 1649 Epousa messire Guillaume de Bahuno Seigneur de la Benyeville le dit Jacques etoit fils de

Noble homme Gilles Sorel [illegible] sieur du bois & la salle de son premier mariage avec Delle anne de Rouillart en 1590. Il Epousa en secondes noces en 1611 demoiselle anne de [illegible] dame de [illegible] douairière de la Groix Demoiselle Jeanne Sorel soeur du dit Gilles epousa en mars 1584 ecuyer Jean du tresnay le dit Gilles fut fils aîné de noble homme françois Sorel & Jeronne philippot que le dit françois Epousa en Juillet 155. Le dit François etoit fils aîné de noble homme Jean Sorel & de Jeanne du Bois de la salle Sr. & dame de cournoy le dit Jean Sorel fils puisné de

Raoul Sorel et de Demoiselle marie pierre qu'il Epousa en 1404 le dit raoul etoit fils aîné de Guillaume Sorel aussi ecuyer Sr. de cournoy et de Françoise Jacque le dit Guillaume fils aîné de pierre Sorel et de marie Merio qui vivoient en 1429 lequel etoit fils juveigneur de Guillaume Sorel

seigneur de la Gelimays en la paroisse de Carantoir.

Isabeau Sorel fille de raoul Sorel & de marie Pierre Sr. & dame de Cournoy fut femme de François Le Sage Yvonne Sorel fille de Guillaume Sorel Sr. de Cournoy en femme de Colas Gilles vivoit en 1506 rené Sorel Ecuyer Sr. de la gelimays fils de philippe Sorel seigneur de la villeaucoit en 1516 marié Guillemette de Granbuat Gilmer Sorel Fils aîné du dit rené aussi seigneur de la gelimays fut marié en 1527 avec dame Jacquette de pseillac Guillaume Sorel & Guillemette de Pelouas seur & dame de la ville Son étoient décédés en 1450. Guillaume Sorel marié avec Guillemette de Lanvöet étoient décédés en 1497. N. h. Guillaume Conessin & de Demoiselle Jeanne Sorel sieur & dame de Breccan vivoit en 1542.

La preuve est établie dans la Branche de Cournoy par les reformations de 1407 et 1513 et dans la Branche de la Gelimais at [illegible] pour les reformations des montres Générales et au Gouvernement noble par les partages.

De La Soualaye

Nicolas de la Soualaie écuyer Sr. de Covaro Delle. Françoise de la Soualays Ferinne Sr. de la Soualaie sa soeur seigneure fille de Guidon de la Soualaie vivant écuyer Sr. du dit lieu de Cafaro & de Delle. Françoise Guyomar,

Portent d'argent a la rencontre de cerf de gueulles le muffle percé d'une fleche d'or.

Declarés nobles d'une ancienne extraction les dittes filles maintenües dans la qualité de Demoiselle & les dits nicolas en celle d'ecuyer au rolle des nobles de la Senechaussée de Rennes par arrêt du 18 Juin 1669 Monsieur de Lopriat Rapporteur,

D'ollivier de la Soualaie écuyer Sr. du dit lieu & de Delle. marguerite de Lourmel fut Jean de la Soualaie écuyer sieur de [illegible]

Jouallaie qui epousa En 1426 Demoiselle Jeanne deblesmé Dece mariage yssut Pierre de La Jouallaie escuyer Sr. du dit Lieu qui epousa En 1513 Demoiselle Jeanne du Breijel ils eurent pour fils pierre de La Jouallaie second du nom Sr. du Lieu et de Cavaro duquel & Demoiselle marguerite mehault de La villebouaij issut,

Gilles de La Jouallays escuyer Sr. de Cavaro qui epousa En 1575 Delle Jacquemine Le Bernier desquels yssut rené de La Jouallaie Sr. du dit Lieu & Cavaro duquel et de Demoiselle Jacquemine Le Baroine En issut le dit nicolas de la Jouallaie escuyer Sr. de Cavaro deffendr. qui a epousé En mars 1669 Dame catherinne henriette Le Bloy de Rsallier

Secondement les dittes demoiselles deffendresses sont filles de Julien de la Jouallaie et de demoiselle françoise Guyomar Sr. & Dame de Cavaro et le dit Julien & rené de La Jouallaie son frere aîné etoient Enfants de Gilles de la Jouallaie et de Dame Jacquette Le Bernier &c.

De Soussay

Claude de Soussay escuyer Sr. de La Guichardiere originaire d'anjou Blason Deffait le blason est suivant le pere toussaint.

Déclaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'escuyer au rolle des nobles de La seneschaussée de Nantes par arrest du 21 may 1669. Mr. Salion raporteur,

Le deffendeur est fils unique d'escuyer claude de Soussay Sr. de La Guichardiere et de Dame françoise Guehenneue qui contracterent mariage En 1635 Le dit Claude etoit fils de escuyer Jean de Soussay de son mariage En Juillet 1581 avec Demoiselle Gabrielle Charbonneau de La Boissebonniere Le dit Jean eut pour sœur Germaine Demoiselle dianne de Soussay mariée En 1593 a Mr. h. antoine Brochier Sr. de Felinnes tous deux Enfants de François de Soussay & de Dame Louise de Lomsoys Sr. & Dame de La Guichardiere Le dit françois

Etoit fils d'autre Escuyer François de Toussay Sr. de la Guichardière & de Dame Jeanne de la Cour qu'il Epousa En 1501 Ledit François etoit fils de pierre de Toussay & de Delle Andrée de la forest avec laquelle il fut marié En 1483 Le dit Pierre Etoit fils d'autre pierre de Toussay Escuyer Sr. de la Guichardière & de Demoiselle Jeannette Duvays le dit pierre etoit fils de pierre Louis de Toussay Escuyer Sr. de la Guichardière et de Delle Perotte Rallet Ledit Louis etoit fils de Guillaume de Toussay Escuyer Sr. de la Guichardière et de Delle Marie Aveibaud Et le dit guillaume etoit fils d'Emery de Toussay valet & d'Orphanne qui vivoient En 1355.

Demoiselle Renée de Toussay Sœur de Jeanne de Toussay et fille de françoise de Toussay Sieur de la Guichardière en fille de louis de Toussay Etoit en 1538 mariée a Etienne Gryblé.

Spadine

René Spadine Sr. de la Bigonays
Déclaré usurpateur de noblesse & Condamné En 400 l d'amende au Roy par arrest du 26 Juillet 1669 Monsieur d'Aliory Rapporteur.

Du Stangier

Jacques du Stangier Escuyer Sr. de Kerstain Du Kulaiz autre du Stangier Escuyer Sr. de Penanvenek freres Consanguins et guillaume du Stangier Escuyer Sr. de Cheff du Bois Leur oncle.

Portent d'argent a l'anneau de sable touché de 5 fers de lance de même accompagnés de trois Croisettes de gueulles deux en chef et une en pointe,

Premierement Catalogué par arrest du 29 Juillet 1670 Monsieur Dunan Rapporteur par lequel Il est ordonné que les Deffendeurs representeront L'extrait de la reformation de 1444 fait en la paroisse de Leden,

Et Parautre Arrest du 8 8bre 1670 Mr. Le fevvre raporteur

Declarés nobles yssus d'Extraction noble & d'equalité d'escuyer au rolle des nobles de la Senechaussée de Quimpercorentin;

Lesdits Srs. de Kastain & de penamach deffendeurs freres sont yssus scavoir le dit Jacques de mathieu du stangier Escuyer Sr. de Kastain de son premier mariage avec Delle. yvonne nedellet & ledit sieur de Penamach de son 2d. mariage avec Delle. Anne Lansulié Ledit mathieu et Guillaume du stangier Escuyer Sr. du Chef dubois sont yssus d'escuyer Jacques du stangier et de Demoiselle Claude Baron Sr. & dame de Bourgerel ledit Jacques etoit yssu d'escuyer françois du stangier ledit françois etoit yssu de maury du stangier et de Delle Anne toulcouck le dit maury etoit yssu d'ollivier du stangier & de Demoiselle Ysabelle de rochaegre.

De Suasse

Yves de Suasse Sr. de Pohon et de Claude de Suasse Sr. de Ku...

Declaré usurpateur de noblesse & Condemné chacun en 400tt. d'amende au Roy par arrest du 30 aoust 1669 Mr. deuyau raporteur,

Les descendans de Claude Sr. de Kervegan declarés nobles d'extraction par arrêt du parlement du 19 juillet 1784

Le Sugarde

Jean Le Sugarde Escuyer Sr. de Ronesnan

Porte d'argent a la fleure de lys de sable surmontée d'une mestelle de même armée de Gueulles.

Déclaré noble yssu d'Extraction noble & d'equalité d'escuyer au rolle des nobles de la Jurisdiction royalle de morlaix par arrest du 19. 9bre 1670. Monsieur de Lee Bourdonnaye raporteur

Jean Lesugarde Deffendeur Est filz d'escuyer Allain Lesugarde et
de Demoiselle Suzanne de Kmellec Sr. et Dame de Rosemphonnetouz
Ledit Allain étoit filz aîné d'escuyer Jean Lesugarde et de Delle.
Beatrice Provost Sr. et Dame de Roucsma Ledit Jean étoit filz
Juvigneur d'escuyer Jacques Lesugarde lequel étoit filz aîné de
N. h. Yvon Lesugarde et de Marie Delatour Sr. et Dame de Rougar
Ledit Yvon étoit filz de Guyon Lesugarde . . . — Sr. et Dame
de Roucsma.

rené Tail
Guillaume
Pierre Caill
Jean
De Kello
Porter
Decla
Des nobles
y vestaille
La famille
arrêt Du
René
Taillart
Ledit
Du reslor
Demoiselle
marie bi
unique hé
Juveigneur
Vivoit En
Catheri
Kmault
Second
Sont
De Lesour
La ville
aîné De je
aîné Dei
La ville

Taillart

René Taillart escuyer sr. du reston, henry Taillart, escuyer sr. de Kflech, Guillaume taillart escuyer sr. de Kgrimot, mathieu françois, Guillaume & Pierre Taillart escuyers ses enfants dudit Guillaume et henry taillart, Jean Taillart escuyer sr. de La ville goury, yves taillart escuyer sr. de Kello son frere puisné.

Portent d'hermine a cinq fusée de gueulles en fasce.

Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'escuyer au rolle des nobles de la jurisdiction royalle de St. Brieuc et a legard desdits Jean & yves taillart ordonné qu'ils justifieront plus amplement leur attache a la famille de vincent Taillart denommé en la reformation de 1535 par arrest du 8 mars 1669, monsieur de Serval raporteur.

René taillart escuyer sr. de Resantis fils unique de Pierre Taillart escuyer sr. du reston et de Delle. marguerittes des conquets. Ledit pierre etoit fils d'yves taillart et de margueritte Guloz sr. & dame du reston. Ledit yves etoit fils aîné d'escuyer Guillaume taillart & de Demoiselle marie Even. Ledit Guillaume epousa en 2des. noces marie Limgant et de ce mariage issut Jean taillart qui eut pour fils unique henry taillart l'un des deffendeurs. Ledit Guillaume etoit fils juveigneur de vincent Taillart qui fut marié a Jsabeau Couffon & qui vivoit en 1535.

Catherinne taillart etoit mariée a noble homme Jean Poullain sr. de Kmarec en 1627.

Secondement Jean taillart de La villegoury & yves taillart son puisné sont enfants d'escuyer Guillaume Taillart et de Demoiselle magdelaine de Lesormel. Ledit Guillaume etoit fils puisné de jacques taillart sr. de la ville Goury et de Delle. Jacquette du maugouer. Ledit Jean etoit fils aîné de jean taillart et de Demoiselle Jeanne Caldech. Ledit jean etoit fils aîné d'escuyer taillart et de Demoiselle hervée depment sr. et dame de La ville Goury.

Jean taillart Epousa Jeanne rouxel Guillaume taillart epousa marie har[illegible]
Le Gouvernement Noble etabli au Desir De la Coutume par un
partage noble au Dessus des centans Joint a La reformation De 1535. –

Taillart *

Jean taillart ecuyer Sieur de la ville Goury pour lui et pour ecuyer
yves taillart Sr. de Kello son frere Juveigneur

Portent d'herminnes a Cinq fusées de gueulles en bande

Declarés nobles Issus d'Extraction noble et de qualité d'ecuyer au
rolle des nobles de la Jurisdiction royalle de Lannion par arrest du
7. Septembre 1669 Monsieur raoul Raporteur

Les Deffendeurs Sont Enfans d'ecuyer Guillaume taillart Sr. de
La ville Goury et de Demoiselle magdelaine de Lesourmel Le dit Guillaume
etoit etoit fils puisné d'ecuyer Jacques taillart et de Demoiselle Jacquette
de manquner Le dit jacques etoit fils d'ecuyer Jean taillart et de Delle.
Jeanne caldech. Le dit Jean etoit fils d'ecuyer even taillart et de Delle.
hervée espinent Le dit Jean even etoit fils de Jean taillart et Delle. anne
rouxel.

Taillart

Jean taillart Sr. de Kunel et Louis taillart Sr. du [illegible]
Prenoient d'hermines a la bande fuselée de gueulles.

Declarés usurpateurs de noblesse et Condamnés chacun en 400 #.
d'amende au Roy par arrest du 18. 7bre. 1770 Monsieur Le feuvre rapr.
Ils Disoient etre originairement Sortis de l'evêché de St. brieuc Juveigneur
de la maison de Kesaudren et la Seulle preuve qu'ils aportoient de leur noblesse
etoit fondée sur une requete du 22 9bre 1602 tellement Suspecte qu'elle n'avoit
pu être admise en justice quoi qu'il parut par la quantité de lettres dont

La marge etoit remplie qu'elle y eut eté produitte a diverses fois, cette enquête fut l'ouvrage du Sr marquis de Sourdeac lors Gouverneur de Brest auprès duquel le dit Jean Taillart qui faisoit Profession des armes trouva sa Protection et sous son autorité il fit composer la ditte Enquête, la Deposition de quelques temoins recherchés portant seullement qu'ils ont oui dire que le dit Jean Taillart etoit sorti de la maison de Lisandren mais il n'indicq aucuns actes qui l'y attache positivement

De Taillefer

Messire Gilles de Taillefer chevalier Sr de la Rivière et Messire François de Taillefer prieur de Saint James tant en privé nom que tuteur de Claude Charles Françoise et Françoise de Taillefer Enfants mineurs de messire Joseph de Taillefer vivant Sr de Bretail son frere aîné.

Portent de gueulles a deux leopars d'or

Declarés nobles issus d'ancienne Extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la senechaussée de Rennes par arrest du 27 novembre 1668 Monsieur de Lerrat raporteur,

De Taillefer

Jean de Taillefer Sr de Belleisle

Declaré usurpateur de noblesse condamné En 400 # d'amende au Roy par arrest du 22 mai 1670 Monsieur de Langle raporteur,

Il etoit originaire de normandie et outre qu'il ne prenoit le comportement noble de sa famille par aucun partage aux reformations qui se sont faites en divers temps dans la ditte province de normandie il y avoit preuve que ses predecesseurs y avoient usés de bourses communes et la derogeance y ayant lieu il ne pouvoit se servir de privileges de la Coutume de Bretagne qui ne sont faits qu'en faveur des originaires du pays.

De Talhouet

Messire George Detalhouet chevalier Sr. Dudit Lieu Detalhouet baron de Kaveon conseiller au Parlement de Bretagne. Messire Jean Detalhouet chevalier Sr. Dudit lieu conseiller au Parlement son fils aîné

Portent Lozangé d'argent et de sables sans nombre.

Declarés nobles issus d'ancienne Extraction noble et maintenus dans les qualités d'Ecuyer & de Chevalier au rolle des nobles de la juridiction royalle Dauray par arrest du 20 fevrier 1669 Monsieur Descartes raporteur Pierre Detalhouet Sr. de Kaveon & de villeneuve eut de son mariage avec Demoiselle Louise Guihemin, Allain et allette Detalhouet Laquelle allette Detalhouet fut mariée en 1433 avec Jean Le Gallouedec,

Et ledit allain epousa demoiselle henriette Le Douarain dont issue Jean de Talhouet dont issu Jean Detalhouet 1er. du nom qui epousa Demoiselle Jeanne Duhaultbois desquels issut autre jean Detalhouet seigneur du dit lieu de Kaveon qui epousa Dlle. aradelle de Rohan sa veuve en 1492 desquels issut Jean Detalhouet 3e du nom qui en premieres noces epousa marie Duval et en secondes noces en 1505 epousa Jeanne de Gourvinet et eut pour sœur Thomasse Detalhouet qui en xbre 1507 Epousa Jacques Daubray seigneur Seigneur de Kmadion, marie Detalhouet autre sœur dudit Jean de Talhouet avoit en 1507 epousé charles Detreganec, Ledit Jean fut marié avec Demoiselle anne De Tonvadec & de ce mariage issurent Bertrand de Talhouet & françoise Detalhouet Laquelle epousa en 9bre 1529 noble homme Jean De Lopriac Sr. De Pauranguern & de Kmanoret Ledit Bertrand epousa En Juin 1534 Demoiselle Jeanne Duval De Coesby et de ce mariage issurent Jacques & Jean de Talhouet & Le dit Jean fut chevalier de malthe. Et le dit Jacques Seigneur Detalhouet Kaveon et De la ville neuve Epousa Claude de Kguerio heritiere De Coetsma, Duquel mariage issut

Noble et puissant George Detalhouet seigneur de Keravon Detalhouet de Villeneuve de Corbé Lavillemel Kdaniel fils unique qui eposa Dlle marguerite du Bourgneuf de Cucé duquel mariage issut autre Messire george Detalhouet chevalier Sr du dit lieu Detalhouet Baron de Keravon et Conseiller au parlement deffendeur,

La preuve du Gouvernement est de Broane par le partage et clos d'assise Joint aux comparutions aux arrieresban avec distinction et en equipage d'homme d'armes.

Detalhouet

Guillaume de Talhouet Ecuyer Sr de Kerio

Porte Lozangé d'argent et de sable declaré noble issu d'ancienne Extraction noble & requité au rolle des nobles de la Juridiction royalle d'auray par arrest du 1 mars 1669 et Mr de la Bourdonnaie raporteur,

De Talhouet

Messire pierre Detalhouet chevalier chef de nom et d'armes Detalhouet, Messire Louis rodon Detalhouet chevalier et Sr dudit lieu messire anonime de La Chomet son fils Messire Germain de Talhouet et Sr de Loumais et de Bonamour conseiller en la cour & President aux requestes du palais de reines, Messire Jarie armand Detalhouet chevalier et Sr de Cherrai Et Messire Joseph Detalhouet son frere puisné portent d'argent a trois pomme de pain de gueulles les pieds en bas.

Declarés nobles issus d'ancienne Extraction noble & maintenus dans les qualités d'ecuyer et de chevalier au rolle des nobles de la senechaussée de Vannes par arrest du 10 mars 1671 Monsieur de Brehand raporteur

Messire Guillaume Detalhouet marqué en La reformation de 1426 et de

Dame marie de Kdreu issut messire Jean de talhouet 1.r du nom seigneur de Kdreu qui epousa dame guillemette de   duquel mariage issut escuyer Jean de talhouet second du nom seigneur de Kdreu qui eut de son mariage avec Demoiselle marguerite du Bozec silvestre de talhouet seigneur de Kdreu qui epousa dame jacquette le Bouteillier des landes mauperthuis il eut pour fils escuyer Jacque de talhouet seigneur de Kdreu qui vivoit en 1656 et contracta mariage avec Jeanne du coedro et eut pour soeur Demoiselle marguerite de talhouet qui fut mariée a noble homme Jean de quellen S.r de saint quivan du mariage dudit Jean et de la ditte du coedro issut messire françois de Talhouet 2. du nom seigneur dudit lieu et de treveran marechal de camp chevalier de lordre du roy Gouverneur de redon & pays circonvoisins qui en Janvier 1577 epousa Demoiselle valence du boisorhant dame de noyal duquel mariage sont issus messire Louis redon de talhouet Enseigne des gardes Gouverneur de la forteresse de la maste et de la ville de redon messire Germain de talhouet seigneur Bonamour juisné Conseiller en la cour et president aux requettes du palais lequel a epousé en fevrier 1620 dame Janne Le vayer dame douairiere de Cargouet.

Secondement messire pierre de talhouet chef de nom et d'armes chevalier seigneur de talhouet seigneur de talhouet est fils de messire claude de talhouet chevalier et de dame anne de la vauve quil epousa en mars 1646 Ledit Claude etoit fils de messire françois de talhouet et de dame claude thommelin Ledit françois fils de guillaume de Kedren et de dame anne de Coedro. Troisiemement messire jean armant de talhouet chevalier seigneur de severai et messire Joseph de talhouet son frere puisné sont issus de messire valentin de Talhouet et de dame Jeanne de lagadet seigneur et dame de Severai Ledit valentin etoit fils puisné de messire François de talhouet et de dame valence du boisorhant D.lle Gillette de talhouet en 1499 etoit femme de jean Commari seigneur de Lezer,

Tallec

François tallec escuyer S.r de stiffel porte fascé au de dor et dazur de six pieces Declarés nobles issus d'Extraction noble et de qualité descuyer au rolle des

des nobles de la sénéchaussée de Quimper corentin par arrest du 24 juillet 1669 Mr. de Lopriat raporteur

François tallec escuyer sr. de triffel deffendeur est fils d'escuyer Jean tallec sr. de Ksaudy et de triffel et de dame renée Le hennen. Ledit Jean estoit fils puisné ~~de~~ de rené tallec escuyer sieur de triffel de son second mariage avec Demoiselle marie saladin de la maison de tremoria et eut pour frère aîné Guillaume tallec sieur de triffel juveigneur du 1er mariage du dit rené avec Demoiselle françoise lesquen de la maison de treneur lequel Guillaume epousa en may 1630 Demoiselle Julienne grenancat dame de launay

Le dit rené estoit fils aîné d'escuyer henry tallec de son mariage en (?) 1572 avec Demoiselle françoise Elgueu de la maison de coatibesconi. Le dit henry estoit fils aîné d'escuyer mathieu tallec sr. du triffel et de Delle. marie Kingant lequel mathieu eut pour soeur juveigneure Delle marie tallec mariée a noble homme raoul carmelin le dit mathieu estoit fils aîné d'escuyer Guillaume tallec sr. de triffel & de Delle. marie Le roux le dit Guillaume estoit fils d'even tallec et de catherinne Le heder et le dit even estoit fils de prigent tallec qui vivoit en 1443 Le Gouvernement noble est prouvé au desir de la coutume par un partage avantageux au desir des coutumes de l'an 1561 joint aux reformations de 1440 et 1536 et aux montres Générales de 1467.

Tanoarn

Marguerite d'aiguillon dame douairiere de Kdenoual veuve de Jean de tanouarn escuyer sr. de Kdenoual et tutrice de rené de tanouarn escuyer sr. du plessix Vardoul et de Jean de tanoarn escuyer sieur de Kdenoarn leurs enfants,

Portent d'azur a trois estoilles d'or deux pointes 2. 1.

Déclarés nobles juveigneurs d'extraction noble et de qualité d'escuyer au rolle des nobles de la senechaussée de rennes par arrest du 6 may 1669 Mr. barin Raporteur,

Jean le menager premier du nom s^r. de la Ciruigue et de piolaine trisayeul des deffendeurs qui fut anobli par lettre patentes du mois de x^bre 1581 verifie au parlement de renne le 3 avril 1582 Epousa Demoiselle jacquette Dupuy et de ce mariage Sont entr'autres Enfants Jean lemenager s^r second du nom sieur du piolaine son fils aîné chevalier de l'ordre du roy lequel Epousa Demoiselle Jeanne tanouarn soeur unique de Messire Jean Tanouarn abbé de montfort desquels sont Jean Lemenager 3^e du nom leur fils aîné et pierre lemenager Ecuyer s^r. de Lezeret puisné Qui obtinrent en x^bre 1642 Lettres de Changement de nom au nom & armes de tanouarn les dittes lettres verifiées au parlement le 21 janvier 1643 lequel Jean le menager surnommé de tanouarn Epousa en 9^bre 1644 D^elle marguerite d'aiguillon duquel mariage sont issus Ledit rené et Jean de tanouarn.

Detanouarn

Messire pierre de tanouarn chevalier sieur de Courray conseiller au parlement de Bretagne, Messire yves hiacinthe de tanouarn chevalier s^r. du dit lieu et du Bourgblanc son fils et noble et discret messire Jean de tanouarn ecuyer s^r. de Balanay.

Noble et discret messire Julien de tanouarn aussi prêtre docteur en sorbonne

Portent d'asur a trois molettes desperon d'or à la bordure de meme chargée de huit mailles d'asur enorlées. 3.2.2.1

Déclarés nobles issus d'ancienne extraction noble Lesdits pierre et yves hiacinthe de tanouarn maintenus dans les qualités d'ecuyer et de chevalier Les autres en celle d'ecuyer au rolle des nobles de la juridiction royalle de s^t. Brieuc & de Lesneven par arrest du 17 mars 1671 Monsieur de la Bourdonnaye raporteur,

Ledit yves hiacinthe de tanouarn est fils unique du mariage dudit Messire pierre de tanouarn s^r. de Courray avec dame anne simon

Le dit Pierre sieur de Couvranet fils aîné de Messire yves de Tanouarn seigneur du Bourgblanc Conseiller en la Cour & président en la Chambre des Enquêtes et de Dame Louise de La Bonetiere Le dit Louis etoit fils aîné de messire Thebault de tanouarn seigneur de Couvran aussi conseiller au parlement de Bretagne et de Dame marie raoul Le dit Thebault etoit fils aîné de Mre. Jean tanouarn seigneur du Couvran de son mariage avec dame marguerite rocquel Le dit Jean etoit fils aîné de Mre. Vincent de tanouarn seigneur de Ktanouarn et de Demoiselle catherine du bois geslin de la maison de Contrivilly Le dit vincent etoit fils aîné de Messire pierre de tanouarn seigneur du dit lieu lequel etoit fils aîné d'autre allain de tanouarn premier du nom.

Secondement Les dits messires Jean & Julien de tanouarn sont issus du mariage d'ecuyer Jean de tanouarn sieur de Belmarec fils puiné de messire thebault de tanouarn seigneur de Couvran Conseiller au parlement tous Enfants de jean de tanouarn et de Demoiselle marguerite Roqueul.

Tardivel

René de tardivel sr. de vaupigneul autre rené tardivel sr. du plessix Jacques tardivel sr. de vauhoudy,

Prenoient d'argent à trois carreaux de sables chacun rempli d'une trefle d'or deux en chef & une en pointe.

Déclarés usurpateurs de noblesse & Condamnés chacun en 400 # d'amende au Roi par arrest du 4 septembre 1669 monsieur de Lartaz raporteur,

Deboutés par attache non prouvée a un thomas tardivel de la paroisse de Gouray Evêché de St. Brieuc auquel en 1440 Jean duc de Bretagne donna des Lettres d'annoblissements registrées à la Chambre des comptes

La même année de leur obtention. Ils ne prouvoient leur descente du dit Thomas que par une enquête de 1625 qui fut faite a la requête de Jean tardivel ayeul du deffendeur, dont la qualité étoit entreprise au siege presidial de rennes par le nommé pierre Le maintier & Jeanne Le meilleur sa femme qui l'obligea de Courir a cette information composée de temoins qui disent avoir entendu dire que les predecesseurs du dit tardivel avoient été annoblis par un duc de bretagne,

Detavignon

Marc antoine detavignon Sr. de Klanguy porte de sable a la croix pleine d'argent cantonnée au 1er. quartier d'une tresse aussi d'argent

Déclarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la Jurisdiction royalle de lannion par arrêt du 11 aout 1670 Monsieur huart raporteur,

Marc antoine detavignon Sr. de Klanguy est de dame claude de Lauloup Le dit rené étoit fils de claude detavignon de son mariage avec dame Louise du bourgblans Le dit Claude étoit fils aîné de rené de tavignon Lequel étoit fils de bertrand de tavignon de son mariage avec dame françoise Cresolles Le dit Bertrand étoit fils de silvestre de tavignon et de Demoiselle fleuriot Le dit silvestre étoit fils du mariage de Jean detavignon avec Demoiselle Guilhemette millon Le dit Jean étoit fils d'autre Jean detavignon frere puisné de pierre tous deux enfants d'autre Jean detavignon,

Tayart

Claude taillart ecuyer Sr. de Cauzon porte d'azur au lion rampant d'or

Declaré noble Issu d'Extraction Noble et de qualité d'escuyer au rolle des nobles de La Jurisdiction royalle de Ploermel par arrest du 29 Janvier 1669 Monsieur de Lartan Raporteur,

De Tehillac *

Messire rené de Tehillac sieur dudit Lieu, Jacques de tehillac sieur de La Lande françois de tehillac Sr. de monpas

Portent de Gueulles à trois Croissants d'argent deux en Chef et une en pointe, 2.1

Declaré noble Issu d'Extraction noble et le dit rené maintenu dans les Qualités d'escuyer et de Chevalier au rolle des nobles de La senechaussée de nantes par arrest du 10 may 1669 Monsieur Barrin raporteur,

Messire Guillaume de tehillac seigneur du dit Lieu qui vivoit en 1330 Epousa Demoiselle Jeanne de La motte de ce mariage issurent Jean de Tehillac aîné Guillaume de tehillac mort sans hoirs de Corps et de tehillac mariée à Du Chateaubriand seigneur de Beaufort et du Plessix Bertrand La ditte Jeanne de tehillac fille aînée du dit Guillaume Epousa en secondes noces Tristan de la Lande seigneur de Guignen et de La salle à la charge que les males qui naitroient de leur mariage porteroient le nom et armes de tehillac du premier mariage issut Tristan de La Lande de Lalande qui Epousa noble homme amaury du Chatellier seigneur du Chatellier et du second mariage avec la ditte de Tehillac issurent noble et Puissant françois de tehillac aîné Jacquette de La Lande qui epousa le seigneur de Pinefer Jeanne de La Lande mariée à noble et puissant pierre Sire de maure,

Le dit françois epousa Dame Aliénor de Volvir desquels issurent noble et puissant Jean de tehillac seigneur du dit Lieu Lequel epousa en premières noces Guyonne de Sevigné en secondes noces L'unique heritière

de Kfalio dont ils n'yont Enfants du premier mariage Issut noble et Puissant Jean de tehillac chevalier seigneur desdits Lieux qui fut marié a Demoiselle françoise de saint Gilles dont issurent noble et puissant Jacques de tehillac seigneur dudit Lieu et du plessix pillac noble et discret messire Guillaume de tehillac recteur de Crespon, nicolas de tehillac chevalier seigneur de Beaumont & de Crevy et de Guyonne de tehillac dudit Jacques et de dame Crispine du houx issut.

Noble & Puissant rené de tehillac seigneur de tehillac duquel et de Dame Louise despinay Issut.

Messire Jean de tehillac seigneur dudit Lieu sieur le pardo — Boisdulié d'une fille mariée a noble & puissant de Coëtlogon seigneur de Kbihio Ledit Jean de tehillac Issut gabrielle de tehillac seulle fille unique mariée aue Mr. Marquis de vilaudry en laquelle a fini la branche de l'aîné,

Dudit nicolas de tehillac chevalier seigneur de Beaumont et de Crevy frere puisné de Jacques de tehillac seigneur dudit Lieu et du plessix pillac & de Jeanne de sorgner de la maison destorabec du Carantoir Issut Jacques de tehillac seigneur de Beaumont et de Crevy qui epousa Delle. renée de maubec Dame de Monpac & de la tronchaie dont issurent George de Tehillac seigneur de Beaumont fils aîné, charles de tehillac seigr. de La Lande puisné duquel & de raoullette L'abbé sont Issus les dits Jacques de tehillac seigneur de la Lande Tehillac & françois de Tehillac seigneur de maupas deffendeur et dudit George de Tehillac seigneur de Beaumont aîné marié a Delle. Louise Aubert est Issu Ledit rené de tehillac seigr. dudit lieu Chef de nom et d'armes.

Dutemple

Jacques du temple sieur de la Croix prenoit asur au mouton d'argt. premierement Interloqué par arrest du 21 may 1672 Mr. fabio raporteur,

Par lequel est ordonné que le deffendeur representera la reformation faite en entier en la paroisse d'erguy aux années 1478 ou 1536 et par autre arrêt du 24 avril 1671 Monsieur de Langle raporteur,

Déclaré usurpateur de noblesse & condemné en 400 # d'amende au Roy L'extrait de la reformation de 1513 qu'il representa pour satisfaire au dit arrêt interlocutoire portoit une preuve confirmative de la roture en ce qu'il etoit dit en ces lettres Alain du temple pareillement qui se dit noble et demeurant en une maison roturiere qui fut prerime raoul cette disposition étante entierement contraire a une reconnoissance univoque de noblesse et designant un usurpateur et un homme qui s'arroge cette qualité sans qu'elle soit reconnue.

Letenours *

Michel de Lartan Ecuyer Sr. du dit lieu tuteur d'ecuyer françois isaac & Louis Letenours enfants Enfants & mineurs de gilles le Tenours Ecuyer Sr. de Poulfaut savoir les dits françois isaac de son premier mariage avec Demoiselle françoise de Lartan et le dit Louis de son second mariage avec dame anne de Derval

Portent de Sable a deux Epées d'argent en sautoir les pointes en haut.

Déclarés nobles issus d'extraction noble & de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la Jurisdiction royalle de Ploërmel par arrêt du 11 avril 1669 Monsieur des Cartes raporteur,

Gilles Letenours ecuyer Sr. de Poulfaut pere des dits mineurs étoit fils de jean le Tenours et de Delle. marguerite de Beaufuz Le dit Jean etoit fils de Louis de Tenours de son mariage avec dame marie Guignart Le dit Louis etoit fils de jean Letenours & de dame Jeanne de Langle Le dit Jean etoit fils aîné du mariage d'autre Jean le Tenours avec dame Jeanne le Bouvrainte Le dit Jean etoit

Fils d'autre Jean Le Tenours premier du nom qui estoit fils de Denis Le tenours, de son mariage avec demoiselle Andrée Bernard.

Letenours

Julien Le tenours escuyer s^r^. de Branguyon,

Porte de sable a deux espées d'argent en sautoir les pieds en haut.

Declaré noble Issu d'Extraction noble & de qualité d'escuyer au rolle des nobles & cathalogue de la Jurisdiction royalle de s^t^. Brieuc par arrest du 3. 9bre 1670 et M^r^. Descartes raporteur,

Le deffendeur est fils puisné d'escuyer Jean Le tenours & de dame Margueritte de Braux sieur & dame de poulfont & avoit pour frere aisné Gilles Le tenours desquels les enfants mineurs ont esté maintenus par le precedent arrest.

Ternaut

Ollivier Ternaut escuyer sieur dudit lieu

Porte de sable au chevron d'argent accompagné en chef de trois tourteaux d'ermine les pere toussaint mat de 3 besants.

Declaré noble Issu d'Extraction noble & de qualité d'escuyer au rolle des nobles de la Jurisdiction royalle de Lesnevez par arrest du 14 Juillet 1678 Monsieur Huart raporteur,

De Salomon Ternaut et de demoiselle Jeanne Le Coz sa compagne Issut Yvon Ternaut qui fut marié a demoiselle Le maugare & de leur mariage Issurent pour fils Jean ternault qui espousa Demoiselle Françoise Coatredanel desquels Issuts Issut Guyon ternaut qui fut marié a D^elle^

D'une travasiere et de leur mariage vint Eanguy Tervault e S.r du dit Lieu qui epousa Demoiselle Françoise Kguelin desquelz est yssu le dit Ollivier Ternault escuyer sieur du dit lieu deffendeur,

Du tertre

Olivier dutertre escuyer S.r de Kmen vincent dutertre escuyer S.r de Kmaize escuyer Jacques dutertre son frere juveigneur Jean dutertre e S.r de Kavel

Portent d'argent aux rencontres de Cerf de gueulles surmontée d'une fleure de lys de mesme

Déclarés nobles yssus d'ancienne extraction noble & de qualité d'escuyer au rolle des nobles de la Jurisdiction royalle de Lannion et de Carhaix par arrest du 4 9bre 1670 Monsieur de Brehand raporteur,

Guillaume Dutertre epousa Dlle catherinne Legoalle eurent pour filz Cadual Du tertre qui epousa Demoiselle morice dont yssut Gilles dutertre duquel & de son mariage avec Demoiselle marie Lanne yssut yvon dutertre qui epousa Dlle marie Etienne qui eurent de leur mariage Jean dutertre qui epousa Dlle françoise Gillet dont yssut autre Jean dutertre qui fut marié a Demoiselle catherinne de Kerhaeze dont est yssut le dit Ollivier dutertre sieur de Kmen deffend.r et jean dutertre S.r de Kavel et du mariage du dit Olivier dutertre avec Demoiselle Gabrielle de Calmen sont yssus les dits vincent dutertre S.r de Kmaize & jacques dutertre son frere.

Du tertre

Renné dutertre sieur de la menardiere

Déclaré usurpateur de noblesse & condemné en 400 lt d'amende au Roy par arrest du 29 9bre 1671 M.r Le feuvre raporteur,

S.a Genealogie articullée n'estoit prouvé que par des coppies collationnées sur d'autres coppies qui furent faittes pour usurper la qualité d'escuyer lors d'une sentence du 27 Xbre 1599.

Letessier

Gabriel Escuyer S^r. Dutalut

Portent d'argent a trois roses de gueulles deux en Chef et une en pointe

Declaré noble issu d'extraction noble & de qualité d'escuyer au rolle des nobles de la senechaussée de rennes par arrest du 29. 8^bre. 1670 M^r. de Lerrat rap^r. Gabriel Letessier sieur Dutalut deffendeur est fils d'escuyer Jean texier et D^elle. Louise Legendre Le dit Jean etoit fils de Gabriel texier et de D^elle. Catherinne guersant Le dit gabriel etoit fils de Robert Letexier et de demoiselle renée Lebos Le dit robert etoit fils d'autre gabriel letexier et de D^elle. Gillette Vanguelin

De La teste

Allain de la tette S^r. Duclusion autre allain de la tette S^r. Desperiers

Avoient pris pour armes de gueulles au cigne d'argent tenant en son becque croix en danchée de même.

Declarés usurpateurs de noblesse & condamnés chacun en 400 #. d'amande au Roy par arrest du 26 juillet 1669 Monsieur huart Raporteur,

Ils n'avoient pour tout principe de noblesse que la seulle reformation de 1535 & dans toutes leurs inductions Il n'y avoit pas un acte de famille auparavant les cent ans qui fut tant soit peu considerable & ou la qualité d'escuyer soit employée ou celle d'heritier principal & noble joint qu'on ne voyoit aucunes partages auparavant les 100 ans les plus anciens etoient de 1559.

Teton

Toussaint Teton Escuyer S^r. de la touche margot tant pour lui que

Comme tuteur de Philippe françois & pierre teston enfants d'ecuyer jean teston sieur du margat,

Portent d'asur a trois testes de maures de porfil . 2.1. couronnées d'or bandées d'argent,

Déclarés nobles issus d'extraction noble & de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la jurisdiction royalle de dinan par arrest du 29 9bre 1669 Mr. deu jaurays rr.

du Mariage de Guillaume teton et de Delle. Jeanne bernard issut jean tetont qui vivoit en 1604 et eut de son mariage avec demoiselle guillemette Coupliere Julien letont qui fut marié avec demoiselle Jeanne de margaro desquels eurent pour fils rené teton ecuyer Sr. du margat qui epousa Demoiselle Jeanne du Boberil dame de la quichardiere en 7bre 1585 duquel mariage issut Jamelot teton ecuyer sieur du breil margat qui epousa en 2des noces demoiselle Jeanne brunet dame du Chalonge en janvier 1622 il avoit epousé en 1er mariage Delle. gillette de la vallée et de ce 1er mariage est issu Jean teton ecuyer sieur du margat qui en 7bre 1642 epousa Delle. henriette de grées dont sont issus les dits philippe françois et pierre teton et du 2d. mariage est issu Le dit Toussaint teton

La preuve est de 200 ans de gouvernement noble par les partages bien etablis sur les cotes articulées jointe la réformation generalle de 1664.

Teven

Noble et discret missire rené teven prêtre sieur de penanguer,

Porte d'asur a la face d'or accompagnée de trois roses de même deux en chef et une en pointe,

Déclaré noble issu d'extraction noble & de qualité au rolle des nobles de la jurisdiction royalle de lesneven par arrest du 22 may 1670 Monsieur de Lartan rapporteur,

Le dit deffendeur est issu de noble yvon prigent teven & de marguerite Barbier le dit prigent etoit fils d'autre prigent teven de son mariage avec Delle. anne de lepinay le prigent etoit issu de hervé teven et de Demoiselle magdelaine Touronce le dit hervé etoit issu du mariage de michel teven et de jeanne Lecoquel Le dit michel etoit issu de françois teven et de Delle. marie de Kerthaumont lequel

françois eut pour frere Allain texier marqué en la reformation de 1535.

Le texier

Samuel le texier ecuyer sieur du chatellier et des places helies le texier ecuyer Sr. de la maillere et benjamin le texier,

Portent d'azur au lyon leopardé d'or

Declaré noble issu d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la senechaussée de rennes par arrest du 11 avril 1669 Mr. raoul raporteur

Etienne le texier epousa deux femmes la premiere demoiselle Jeanne le Drame duquel mariage sortit Jean le texier qui mourut sans enfants la 2e. guillemette du perray fille d'ecuyer jean du perray Sr. duplessix bouchet la ditte Guillemette vivoit encore en 1460 de ce mariage issurent Guillaume le texier ecuyer sieur de la texerie et Demoiselle marguerite françoise et marie le texier la ditte françoise fut mariée a paul blanchet et le dit guillaume le texier epousa Demoiselle Guillemette du bertay Il vivoit en 1483 de son mariage issurent rené charles françois marie et Jeanne le texier

Le dit rené le texier ecuyer Sr. de la botardiere epousa en 7bre 1522 Delle. Jeanne Goyon la ditte marie epousa Jean robert Sr. du marlin henriet et la ditte Jeanne fut femme de françois le bel le dit françois le texier ecuyer Sr. de la botardiere epousa Delle Jeanne pitard ils vivoient en 1560 et de leur mariage issurent françois jean claude et marguerite le texier,

françois le texier second du nom ecuyer Sr. de la Garenne epousa en 17 Juillet 1584 Demoiselle françoise blanchet dame de la fraisiere et de ce mariage sortirent samuel suzanne et marie le texier le dit samuel ecuyer Sr. de la bodardiere epousa 2 femmes en premieres noces il epousa Demoiselle renée de Gouliame dont il n'eut point d'enfant en secondes noces il epousa en may 1631 Demoiselle françoise bemay dame du chatellier de ce second mariage est issu samuel le texier deffendeur aîné lequel a epousé Dame Jeanne macé fille d'ecuyer Jean macé Sr. de jonmeres Delle. suzanne le texier soeur de samuel fille de françois fut mariée a Jean

l'hôpital chevalier sieur de la rovardaie D^lle^ marie Le texier autre soeur epousa ecuyer claude demoraz sieur du fief D^lle^ suzanne le texier dame de la renaudiere fille ainée de françois le texier et de françoise blanchet s^r et dame de la rodardiere epousa en aoust 1617 ecuyer françois gouro sieur de pomerz.

Le gouvernement noble par les partages joint a la reformation de 1513 et aux montres generalles non dattées font l'etablissement de la preuve

Thebault

Guillaume thebaults ecuyer s^r. de la grecholle porte de sable au croissant d'or accompagné de trois croix ancrées d'argent deux en chef et une pointe.

Premierement interloqué par arrest du 21 juillet 1670 Monsieur de jacobin rapp^r. par lequel il est ordonné que les papiers sur lesquels ont eté levés les extraits de baptême du 26. X^bre 1541 & 16 aoust 1564 des paroisse de mellac et de bignal seront aportés.

Et par autre arrêt du 11 aoust 1670 Monsieur de Jacobin raporteur Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des noble de la jurisdiction royalle de ploërmel Guillaume thebaults ecuyer s^r. de la grée a epousé dame quejau et est fils d'abel thebaults et de dame jeanne perron ledit abel etoit fils de françois thebault et de dame jeanne riaults ledit françois etoit issu du mariage de julien thebaults et de D^lle^ ysabeau andré ledit ~~andré~~ dit julien etoit fils d'autre julien thebaults de son mariage avec demoiselle michelle guichart le dit jullien etoit fils de jean thebaults et de D^lle^ françoise de merviltre le dit jean etoit fils de nicollas thebaults avec D^lle^ perinne mahé le dit nicolas etoit fils d'autre nicolas thebault et de D^lle^ jeanne duport.

Thepault

Dame catherine Le Chaussée veuve de jean thepault ecuyer sieur de treralaguen mere et tutrice de maurice thepault ecuyer sieur de tessalguen

Ecuyer Jean thepaults son puisné Demoiselle Guillemette & Françoise thepaults ses filles puisnées faisant aussi pour Pierre Thepaults ecuyer Sr. de Gazouillac Et mettre François ecuyer Sr. de mezadrez noble et discret missire michel Thepaults Sr. de Kamelin doyen des Chanoines de l'Eglise Cathedralle de Treguyer,

Portent de gueulle a la croix d'or pleine alaisée l'Extrait d'une maile d'or

Déclarés nobles Issus d'ancienne extraction noble les dittes filles maintenues dans la qualité de Delles & les dits masles en celle d'ecuyer au rolle des nobles de la Jurisdiction royalle de morlaix & de Lanion par arrest du 11 may 1669 Monsieur Sarin raporteur Allain thepault fut marié a Delle marguerite goulart dont Issut Jean thepaults Sr. de Languelvez qui vivoit en 1468 & epousa Demoiselle Olive de guellenel duquel mariage Issue christian Thepault filz aîné qui epousa Demoiselle marguerite rovegoch & fut pere de Jean thepault second du nom Sr. de Languelles qui epousa Demoiselle Jeanne du Bois duquel mariage Issut guy thepault leur fils qui epousa Delle Contance Demur savoir en 1604 desquels issut entr'autres morice thepault devenu aîné par le décès de philippe thepaults son frere il epousa Delle Jeanne de Kgroas Dame de peguern en may 1615 desquels sortirent Jean thepault Ecuyer Sieur de treffalguen pierre & françois thepault puisnés & plusieurs filles dudit Jean thepault Ecuyer Sr. de treffalguen 3e du nom & de laditte demoiselle catherine Lechaussée sont Issus les dits morice thepault Sr. de treffalguen filz aîné de Jean 4e du nom Guillemette & françoise thepault puisnés

Secondement messire michel thepault Sr. de rumelin est frere puisné d'ecuyer morice thepault Sr. de Languelvez tous deux enfants d'ecuyer Guy thepault Ecuyer Sr. de Languelvez et de Delle contence demeur,

Les reformations de 1481 et de 1535 avec la montre Generalle de la même année 1481 sont joints dans la preuve au gouvernement noble par les partages

Thepault

René Ercole Thepaults Sr. Kuijan ecuyer pierre thepaults Sr. de Kelle son puisné michel Thepaults ecuyer Sr. du Leck, pierre thepault

Ecuyer sieur de Kuagan porte d'azur au Cerf passant d'argent
Declarés nobles issus d'extraction noble et de qualité au rolle des nobles de la Juridiction royalle de Lenuven de Chateaulin et de Chateauneuf du Faou par arrest du 27 aout 1670 Monsieur de Langle raporteur René Troile Thepault Pierre Thepault son frere puisné sont enfants d'ecuyer Ciprian Thepault Sr. Kuisan et de dame Catherinne Hiré Le dit Ciprian étoit fils ainé d'ecuyer Ollivier Thepault Sr. de Kuisan et de dame Barbe du Bodelio Le dit Ollivier étoit fils ainé d'ecuyer Jean Thepault Seigneur de Kuisault de dame Marguerite de Lamoü Le dit Jean étoit fils ainé d'ecuyer Allain Thepault et de dame Anne de Kouen Lequel Allain étoit fils ainé d'autre ecuyer Jean Thepault et dame Catherinne Duval Sieur et dame de Kuisan.

Thomas

Marie François hyacinthe Thomas Chevalier sieur de la Caunelais François Thomas ecuyer sieur de la Ribaudiere Ecuyers Pierre et Jean Thomas ses enfants Mathurin Thomas ecuyer Sr. de Lannay Commissaire poncthié et René Jean Thomas ecuyer sieur de l'Abbaye son fils Portent d'or a la bande engrellée d'azur
Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble ledit Thomas hiacinthe maintenus dans les qualités d'ecuyer et de chevalier les autres celle d'ecuyer au rolle des nobles de la juridiction royalle de Dinan & de la senechaussée de Rennes par arrest du 7. 8bre 1668 Monsieur Le Febvre raporteur,
François hiacinthe Thomas est fils de hault & puissant Jean Thomas & de dame Silvie de Rocherolle Sieur et dame de la Caunelaye Le dit Jean Chevallier de l'ordre du roy & Commissaire pour la Convocation des nobles de l'arriere ban en 1636 étoit issu de messire George Thomas seigneur de la Caunelais chevalier des ordres du Roy Gentilhomme ordinaire de la Chambre Capitaine des cent lances de ses ordonnances L'un des députés des Etats de la Province pour assister aux Etats Généraux de France en 1588 de son mariage avec dame Catherinne de Vanmoise, Le dit George étoit fils d'ecuyer Pierre Thomas Gentilhomme Ordinaire de la Chambre et Capitaine du Ban & Arriere Ban francs archers et Eslus de l'evêché de St. Malo —

et Capitaine de la ville et Chateau de Dinan de son mariage avec françoise du Guelteuc et Nr. h. Olivier de vaunoise epousa en 1534 Demoiselle Thomas mariée en 1572 avec noble homme Julien du breil seigneur de rays led. Olivier etoit fils de noble homme Jean thomas Capitaine au Chateau et place de montafilan en 1480 qui fut fils de bertrand thomas aussy seigneur de la Cannelaie qui etoit fils de noble homme Ollivier thomas qui epousa en Xbre 1472 Jeanne Goy Gouyon de la maison de Launay le dit Ollivier etoit fils de Jean thomas seigneur de la Cannelaie qui etoit marié en 1429 avec Demoiselle perinne de la Goublaie,

2e. françois thomas de la ribaudiere est fils de Julien Thomas et de Delle Olive le bouteiller sieur et Dame de Launay Cannelays Lequel Julien etoit fils de messre George thomas seigneur de la Cannelaie et de mathurinne de vaunoise Louise thomas fille du dit George etoit mariée a Messire Gilles de St. Gilles Sr. de perronnay en 1615 3e. Mathurin Thomas Sr. de Launay cannelaie est fils puisné d'ecuyer françois Thomas Sr. de la ribaudiere son frere ainé enfants d'ecuyer Julien thomas Sr. de Launay cannelaie puisné de Mre. Jean thomas chr. seigneur de la Cannelaie depuis plus de 200 ans.

Thomas +

Jean thomas ecuyer Sr. de la ville granier ecuyer Charles thomas sieur de la vallée son fils ainé allain thomas ecuyer sieur de saint George Jean thomas ecuyer sieur de la Chaussiere et ses puinés.

Portent d'or a la bande d'asur engreslée de sable

Déclarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la senechaussée de Rennes par arrêt du 3 Janvier 1669 Monsieur de la bourdonnais rapporteur,

Jean thomas Sr. de la ville Granier est fils de vincent Thomas et de dame Charlotte de la Lande Le dit vincent fils de bertrand Thomas de son mariage avec Delle suzanne de la frieglaie Le dit bertrand etoit fils de pierre Thomas et de Delle marie des Conquets Le dit pierre etoit fils d'autre

dautre pierre et de Demoiselle marie Gouyon le dit pierre etoit fils de simon Thomas et de Demoiselle Olive Bernard et le dit simon juveigneur de guillaume Thomas & de Demoiselle marie de la fougueraie

Thomas

Noble et Discret missire Laurent Thommas Sr. de Kgadoret
Porte d'azur a la tour d'or

Declaré noble juveigneur d'extraction noble et de qualité par arrest du 18 juillet 1669 Monsieur de Lartan raporteur Le dit Laurent Thomas deffendeur est fils ainé d'ecuyer Guillaume Thomas et de Demoiselle anne de penguernon Sr. et Dame de Kgadoret Le dit Guillaume etoit fils ainé d'ecuyer yvon thomas et de Demoiselle anne de la forest Le dit yvon etoit fils ainé d'ecuyer vincent Thomas et de Demoiselle catherinne anne jacopin Sieur et Dame de Kgadorel Le dit vincent etoit fils ainé d'ecuyer yvon Thomas & de Demoiselle marie person Sieur & Dame de Kgadorel.

Thomasset

Dame Gabrielle Templier veuve d'antoine Thomasset ecuyer Sr. de la Gaultiere tutrice d'ecuyers antoine et Gaspart Thomasset enfants de leur mariage portent d'argent a cinq hermines de sable 3.2 au chef d'azur chargé d'un Griffon passant d'or armé de Gueulle Le chef cousu de sable

Declarés nobles juveigneurs d'ancienne extraction noble et de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de la seneschaussée de nantes par arrest du 13 aoust 1670 Monsieur Le feuvre raporteur,

Les dits mineurs sont enfants du dit antoine Thomasset ecuyer Sr. de la Gautiere de son mariage en juillet 1664 avec la ditte dame Gabrielle Templier Le dit antoine etoit fils d'ecuyer victor thomasset Sieur de la Giraudiere et de renée Coutonnier qui contracterent mariage en janvier 1614 Le dit victor etoit fils

etoit fils juveigneur de jacques thomasset seigneur dela boitiniere qui en 7bre 1607 avoit epousé demoiselle anne deploueuc et eut pour frere ainé ecuyer pierre thomasset sieur delerandiere qui en juillet 1634 fut marié avec demoiselle marie durant et pour puisné silipe thomasset ecuyer sr. derigant qui en 1638 epousa demoiselle marie lemeur fille dyves lemeur ecuyer sieur de lessart et de demoiselle julienne de touchier et antoine thomasset chevalier delordre de saint jean de jerusalem et dlle suzanne thomasset dame delauverguie

Ledit jacques etoit fils dautre jacques thomasset et de demoiselle marguerite rondeau le dit jacques etoit fils juveigneur de gilles thomasset seigneur dela treviliere et de marie le fevre le dit gilles etoit fils ainé de jacques thomasset seigneur dela tremeliere de son mariage en 1490 avec jacquette robert le dit jacques etoit fils dambroise thomasset sr. dela trevilliere et de jacquette dorneue le dit ambroise fils decuyer thomasset seigneur de la trevilliere qui vivoit en 1400 jean thomasset ecuyer sr. de latrevilliere epousa en Xbre 1650 demoiselle louise provost il avoit pour sœur dlle renée thomasset qui en juin 1549 epousa pierre bradechien ecuyer sieur de la foult demoiselle marie thomasset veuve decuyer nicolas fouquet epousa en secondes noces en juin 1589 adrien gueraud ecuyer sieur du grostean

Thommelin

Messire vincent thommelin chevalier sieur dela caillibotiere et autre Mre. vincent thommelin son fils ainé

Portent dasur ecartellé au 1e. cinq billettes dargent au sautoir au 2 & 3 de gueulles plain

Declarés nobles issus dancienne extraction noble et maintenus dans les qualités decuyer et de chevalier par arrest du 21 novembre 1670

Monsieur barrin raporteur,

Le dit deffendeur est fils de messire amaury thommelin sr. de la caillibotiere et de dame catherine de caillot le dit amaury fils issu de messire allain thommelin sr. dela caillibotiere de son mariage avec demoiselle catherine leminter le dit allain etoit fils

de Messire rené Thommelin & de Delle Jeanne Guyomar Sr. & dame de la Caillibotière et de dame marie prenguelez le dit Jean etoit fils de messire ollivier Thommelin Sr. du Bois de la Caillibotière et de dame Françoise Loaysel le dit Ollivier etoit fils d'autre messire olivier Thomelin Sr. du Bois & de la Caillibotière & de dame Jeanne de chateaubriand le dit Ollivier etoit fils d'autre Mre. Ollivier thommelin Sieur du bois et de dame marguerite de Coetmen le dit Ollivier etoit fils d'autre Messire Ollivier thommelin Sr. dunom.

Detierry

Messire Pierre de tierry chevalliere Sr. de la Prevalaie conseiller du roy en la cour de Parlement de Bretagne pour lui et hyacinthe Detierry Sr. de la cotardière enfants d'ecuyer Louis detierry Sieur de vaugeaux et Eustache de tierry Sieur du vau Jean et Eustache detierry Sr. de la tresfaie et pour rené detierry Sr. de la Langeraie Mineur,

Portent d'asur a trois teste de levriers couppez & bouclez d'or,

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble & maintenus dans les qualités d'ecuyer et de chevalier au rolle des nobles de la senechaussée de rennes par arrest du 10. 8bre. 1668. Monsieur de Brehand Raporteur,

Pierre Detierry Sieur de la prevalaie et de la roche montboucher Epousa en mars 1525 Demoiselle marguerite d'assigné duquel mariage issut Messire Julien Detierry chevallier de l'ordre du Roy Seigneur de la Prevalaie qui epousa Delle. Esther Dubouchet desquels issut messire François Detierry chevalier Seigneur de la prevalaie qui en mars 1618 epousa Demoiselle renée raoul de ce mariage est issu messire pierre Detierry chev. seigr. de la prevalaie fils ainé conseiller au parlemt. qui en 8bre. 1649 epousa Demoiselle Jeanne avril de

Detinteniac

Messire rené chef de nom & d'armes de tinteniac Sr. de Quimerch messire Joseph hyacinthe detinteniac chevalier Sieur du Combout son fils,

portent d'herminnes au croissant de gueulle

Déclarés nobles d'ancienne extraction noble et maintenus dans les qualités d'ecuyer et de chevalier au rolle des nobles de la jurisdiction royalle de Quimperlé par arrest du 26 juillet 1669 Monsieur Le jacobin rapporteur,

Le dit messire Joseph hiacinthe de tinteniac chevalier sieur du Combout est fils dudit messire rené de tinteniac chevalier Sr. de Guimerech de son mariage de janvier 1652 de la maison de la porte savoure Le dit rené devint en may 1628 de noble et puissant messire michel Colomban de tinteniac chevalier seigneur de Guimerech et de demoiselle rouxeau et a pour frère et sœurs puisnés messire morice de tinteniac sieur de treauma urbain de tinteniac dame du plessix lequel le dit michel colomban etoit fils de

Noble et puissant messire rené de tinteniac chevalier de l'ordre du Roy Gentilhomme ordinaire de sa Chambre baron de guimerech et de dame Claude racapé de magnainasert deux sœurs puinées demoiselle renée de tinteniac qui epousa Messire françois de fresnay sieur du ~~...~~ Coetlodu et françoise de tinteniac qui epousa messire Isaac noblet sieur du moulen Le dit rené etoit fils de

Messire pierre de tinteniac et de dame françoise de guimerech heritière du dit lieu et eut pour Demoiselle renée de tinteniac qui epousa messire françois ferian sieur de Kleo Le dit pierre etoit fils de Guillaume de tinteniac et de dame Jeanne de la rivière seigneur et dame de la Coquerays et eurent une sœur nommée Thebaude de tinteniac laquelle en fevrier 1509 epousa lancelot dandigné sieur du dit lieu et dangrie Le dit Guillaume etoit descendu de Messire Guillaume de tinteniac marié a jeanne du bois hamon lequel fut père de pierre de tinteniac qui maria sa sœur a pierre de Penéré et qui eut pour frère Jean de tinteniac abbé de saint aubin d'angers & Simon de tinteniac qui fut ecuyer tranchant des deux roix de sicile et Capitaine de provence, Jean et helye de tinteniac furent tous deux abbés consecutifs de saint aubin d'angers.

Demoiselle perinne de tinteniac fille puisnée du dit Messire Guillaume de tinteniac et de la dite dubois hamon epousa en mil quatre cent treize Simon Le penéré.

De Linteniac

Messire Maurice de Linteniac chevalier sieur de Treamna René Louis de Linteniac son fils aîné michel Coulombar de Linteniac son puisné enfans de son mariage avec dame anne Le Couriault,

Portent d'hermines au Croissant de Gueulle & declarés nobles issus d'ancienne extraction noble ledit maurice et son dit fils aîné maintenus dans les qualités d'escuyers et de Chevalier son fils puisné en celle d'escuyer au rolle des nobles de la juridiction royalle de Rosporden par arrest du 4 juin 1670 Monsieur Turin raporteur,

Ledit Messire maurice de Linteniac Chevalier Sr. de Treamna est 1er cadet de messire michel Coulombain de Linteniac et de dame urbanne de Combout seigr. et dame de Quimerch et a epousé en mars 1656 Demoiselle anne Le Couriault de la maison de Kerdual duquel mariage sont issus Les dits René, Louis et michel Coulombar de Linteniac,

De Linteniac

Messire Urbain de Linteniac sieur de Boviller et messire gabriel de Linteniac son fils aîné

Portent d'hermines au Croissant de Gueulle

Declarés nobles issus d'ancienne extraction noble et de qualité d'escuyer au rolle des nobles de la juridiction royalle de Carhaix par arrest du 23 juillet 1670 Monsieur Le Jacobin raporteur,

Le dit urbain de Linteniac est fils juveigneur de Messire michel Colombain de Linteniac chevalier seigneur de Quimerch et de dame urbanne de Combout Il a epousé Demoiselle Guillemette de Tremel & de son mariage est issue Le dit René Gabriel et yvon, Louise de Linteniac.

Tircocq

Guy tircocq sieur De Maubusson

Porte Dargent a trois Cocqs De sable becques Crestés & ongles De Gueulles. 2.1

Déclarés nobles Issus Dancienne extraction noble & De qualité Decuyer au rolle des nobles De La Senechaussée De Rennes par arrest Du 4 Juillet 1669 Monsieur De jacobin Raporteur

Guy Tircocq escuyer S^r. De Maubusson est fils Decuyer gilles tircocq S^r De maubusson & De Demoiselle Françoise Jamet Le Dit gilles etoit fils De rolland Tircocq escuyer S^r. De maubusson De son mariage en may 1617 avec Demoiselle françoise De la roue Dotte et eut pour sœur puisnée Demoiselle marguerite Tircocq Dame De la ville au sénéchal Le Dit Rolland etoit fils De Gilles tircocq De son mariage avec Demoiselle Guyonne Du cartier Le Dit Gilles etoit fils De raoul Tircocq qui vivoit en 1540 & De D^{elle} catherinne De Sevant raoul etoit fils de Guillaume tircocq De son mariage avec D^{elle} Ollive harel qui vivoit en 1513 le Dit Guillaume etoit fils De Bertrand Tircocq fils Dautre Bertrand qui vivoit en 1464 et Demoiselle Ollive Le ploüer Le Dit Bertrand etoit fils Dautre Bertrand tircocq premier Du nom et De D^{elle} Gervaise De Sieur & Dame Duboisherver Laquelle Gervaise restoit veuve en 1383 il eut pour sœur Demoiselle Jeanne tircocq qui fut mariée a escuyer rolland De Lepinay Sieur De La ville gelouart

La preuve est De 300 ans les anciens partages sont a viages et en Juveignerie avec Lemploy De La reformation De 1513 & des montres generalles De 1479. 1480. & 1568

Tizon

Thomas tizon escuyer S^r. De Launay mineur,

Porte Dargent frellé Dazur De six pieces a la face Dazur sur le tout

Declaré noble Issu Dextraction noble et De qualité Decuyer au rolle Des

noble de la sénéchaussée de rennes par arrest du 11 Xbre 1670 Monsieur de Langle raporteur

Le dit Thomas est fils unique d'ecuyer raoul tizon Sr de Launay et de Dlle jeanne du breux Le dit raoul etoit fils de julien tizon et de demoiselle geronnelle Brunel Sr & Dame de La Chesnaie Le dit julien etoit fils d'ecuyer amaury tizon de son mariage en 1573 avec demoiselle Gillette bosquen de La maison de La ville Belanger Le dit Amaury etoit fils de guillaume tizon ecuyer sieur de la ville deneul de son mariage en janvier 1547 avec demoiselle Jacquemine Enguet Le dit guillaume etoit fils d'ecuyer raoul tizon sieur de La ville deneul et de Demoiselle marguerritte de La feillée il eut pour sœur demoiselle jacquemine tizon mariée a n. h. christophe robinault.

Le Gouvernement noble est prouvé par deux partages avantageux au dessus des 100 ans et sur un même degré joint a La reformation de 1513.

Le Torcol

Jean le torcol ecuyer sieur de guerdoul

Porte de sable au chevron d'argent accompagné de trois besans d'or 2.1.

Declaré noble issu d'extraction noble & de qualité d'ecuyer au rolle des nobles de La Sénéchaussée de Quimper-corantin par arrest du 13 avril 1669 Monsieur de Lopriac raporteur,

Jean le torcol deffendeur a epousé en juillet 1645 demoiselle claude Le Baron dame douairière de trededrit il est fils d'ecuyer pierre Le torcol seigneur de guerdour et de demoiselle Jacquette Klyver du dit mariage en 9bre 1618 Le dit pierre etoit fils aîné de nicolas Le torcol et de demoiselle Catherinne du bas fond sa veuve en 1596 Le dit nicollas etoit fils de françois torcol ecuyer sieur de Kdour et de demoiselle Jacquette tresfons Le dit françois etoit fils de jean torcol sr de Kdoul qui vivoit en 1530 et de demoiselle jeanne honoré Le dit jean fils d'yvon Le torcol.

Le Gouvernement noble est prouvé par un partage avantageux d'une succession collateralle sur deux degrés differents au dessus de 100 ans des années 1567 et 1535 avec La reformation de 1535.